

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Commission Doctorale du Domaine des Sciences Politiques et Sociales

**LES ÉTATS FAILLIS, UNE MENACE POUR LA SÉCURITÉ
INTERNATIONALE : LE CAS DE LA SOMALIE**

Abdourahman ALI OMAR

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences politiques
et sociales de l'Université catholique de Louvain

Membres du jury :

Prof. Amine AIT-CHAALAL (UCL), président
Prof. Vincent LEGRAND (UCL), promoteur et secrétaire

Autres membres du jury :

Prof. Pierre VERCAUTEREN (UCL), promoteur
Prof. Moustapha N. AYEYEH (Université de Djibouti)
Prof. Yves PALAU (Université Paris-Est, Créteil)

Année académique : 2019-2020

“The gravest danger to freedom lies at the crossroads of radicalism and technology. When the spread of chemical and biological and nuclear weapons, along with ballistic missile technology - when that occurs, even weak states and small groups could attain a catastrophic power to strike great nations. Our enemies have declared this very intention and have been caught seeking these terrible weapons. They want the capability to blackmail us, or to harm us, or to harm our friends - and we will oppose them with all our power”.

President George W. Bush, New York, June 1, 2002.

RÉSUMÉ

Cette thèse vise à contribuer, par cette étude du cas sur la Somalie, au débat scientifique actuel relatif à l'impact des organisations terroristes (*Al-Qaïda*, *Daech*, *Al-Shabaab*, etc.) sur les États faillis. En effet, l'expression « État failli » a connu une très large diffusion dans les milieux politiques et académiques depuis une vingtaine d'années. Ensuite, la littérature sur les États faillis est devenue florissante et a produit une ambiguïté sur la définition même de ce concept. Les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité internationale proviennent notamment des États dits « faillis » minés par des guerres civiles et qui sont motivées par le désir de sécession, la défense d'une identité menacée, l'ambition de contrôler les richesses du pays. La dynamique de la faillite de l'État est au cœur de la guerre contre le terrorisme. Privée d'un État qui fonctionne depuis 1991, la Somalie est citée pour exemple par l'ensemble de la communauté académique comme étant l'État « failli » par excellence, manifestant certains dangers à l'égard des États de la région. Les contours du champ de recherche sur les relations entre le terrorisme et des menaces sur la sécurité internationale commencent à se dessiner après les attentats du 11 septembre 2001. Ces préoccupations liées aux répercussions du terrorisme sur la sécurité ont généré un regain d'intérêt pour la Corne de l'Afrique et surtout la Somalie, qui est devenue une base arrière pour les groupes terroristes.

Mots clés (français) : Conflit – État failli/fragile – Guerre – Guerre civile – Jihad – Piraterie – Sécurité – Somalie – Terrorisme.

ABSTRACT

The purpose of this thesis is to contribute the current scientific debate on the impact of terrorist organizations (such as *Al-Qaïda*, *Daesh*, *Al-Shabaab* etc.) on failed States through the study of the case of Somalia. Indeed, the term “failed State” has been widely used in political and academic circles for the past twenty years or so. Then the literature on failed States became flourishing and produced an ambiguity about the very definition of this concept. The new threats to international security are likely to come from so-called “failed” States undermined by civil wars that are motivated by the desire for secession, the defence of an endangered identity, the ambition to control the country’s wealth. The dynamics of State failure are at the heart of the war on terrorism. Deprived of a State that has been functioning since 1991, Somalia is cited by the entire academic community as an example of a “failed” State that manifests certain dangers to the States of the region. The contours of the research field on the relationship between terrorism and their threats to international security began to emerge after the attacks of 11 September 2001. These concerns about the security implications of terrorism have led to renewed interest in the Horn of Africa and especially Somalia, which has become a rear base for terrorist groups.

Keywords: Conflict – failed/fragile State – War – Civil war – Jihad – Piracy – Security – Somalia – Terrorism.

خلاصة

تمثل هذه الأطروحة ومن خلال دراسة حالة الصومال، مشاركة فعالة للنقاش العلمي الحالي حول تأثير المنظمات الإرهابية (القاعدة، داعش، حركة الشباب، إلخ) على الدول الفاشلة. ففي العقد الأخير، تم نشر مصطلح "الدولة الفاشلة" على نطاق واسع في الأوساط السياسية والأكاديمية. كما أصبحت الأدبيات الخاصة بالدول الفاشلة مزدهرة وتُظهر غموضًا حول تعريف المفهوم نفسه، ومن المرجح أن تأتي التهديدات الجديدة للأمن الدولي من ما يسمى بالدول "الفاشلة" التي قوضتها الحروب الأهلية التي تحركها الرغبة في الانفصال، والدفاع عن هوية مهددة، والطموح للسيطرة على ثروات البلاد. إن ديناميات فشل الدولة هي لب الحرب على الإرهاب، وبسبب انعدام حكومة مركزية فعالة منذ عام 1991 فإن المجتمع الأكاديمي بأسره يستشهد بالصومال على أنها دولة "مفلّسة" بامتياز تصدر منها بعض الأخطار التي تهدد دول المنطقة. إذًا، يبدأ البحث عن العلاقة بين الإرهاب وتهديداته للأمن الدولي بعد هجمات 11 سبتمبر 2001. وقد أدت هذه المخاوف بشأن الآثار الأمنية للإرهاب إلى تجدد الاهتمام بالقرن الإفريقي بشكل عام والصومال التي أصبحت عمود الفقري للجماعات الإرهابية بصورة خاصة.

الكلمات المفتاحية: الصومال - دولة فاشلة / هشة - حرب أهلية - جهاد - قرصنة - أمن - إرهاب.

SOMMAIRE

RESUME	II
ABSTRACT	IV
خلاصة	V
REMERCIEMENTS	VI
LITES DES ACRONYMES	VIII
LITES DES CARTES, FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX	XV
TRANSLITTÉRATION	XVIII
GLOSSAIRE	XX
INTRODUCTION GÉNÉRALE	26
PARTIE I : Cadre théorique, méthodologique et conceptuel	41
PARTIE II : La Somalie, une illustration de la faillite étatique	129
PARTIE III : La Somalie, une menace pour la sécurité régionale et internationale	279
CONCLUSION GÉNÉRALE	517
BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE	530
TABLES DES MATIÈRES	596
ANNEXES	605

REMERCIEMENTS

Cette thèse n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de nombreuses personnes qui m'ont apporté leur aide. Je tiens tout d'abord à remercier les membres du comité d'accompagnement (Vincent LEGRAND, Pierre VERCAUTEREN, Amine AÏT-CHAALAL et Moutapha N. AYEH) de cette thèse pour leur disponibilité, leurs conseils, leurs encouragements, et l'intérêt qu'ils ont porté à ce travail. Merci encore au Professeur Yves PALAU (Université de Paris-Est Créteil) de me faire l'honneur de participer à mon jury de thèse.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance et ma gratitude à toutes les personnes qui, par leurs diverses contributions, ont facilité les rencontres avec les responsables politiques (les ministres), militaires (officiers militaires de l'AMISOM), les ONG et la société civile pour les entretiens dans le cadre de cette thèse en France, en Grande-Bretagne, à Djibouti, en Somalie et au Somaliland. J'aimerais ensuite remercier tout particulièrement toutes les personnes qui m'ont accueilli à Muqadisho, surtout Maxamed Nurani Maxamed, ingénieur en chef à Hormud Telecom, qui m'a hébergé et a mis à ma disposition son chauffeur et son véhicule. Je tiens à remercier également les membres de *Hertige Institute*.

Je tiens aussi à remercier les membres du Centre d'études du développement (DVLP), du Centre d'Études des Crises et des Conflits Internationaux (CECRI) et du Groupe d'Études et Recherches du Monde Arabe et Contemporain (GERMAC) de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) qui ont apporté une aide qui s'est avérée précieuse pour la construction de cette thèse. Je suis également très reconnaissant envers tous mes amis et collègues de l'Université de Djibouti pour leur disponibilité et pour la confiance qu'ils m'ont témoignée. En outre, cette thèse n'aurait matériellement pas pu voir le jour sans l'aide financière de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

Merci aussi à tout mon entourage familial et amical qui m'a soutenu pendant ces années, et particulièrement à mes parents, surtout ma mère qui m'a inondé d'amour, et mes amis les plus proches (Amal A. Salman, Daha H. Daher, Habone MSK, Hawa A. Farah, , Mohamed A. Guelleh, Warka-Pino M. Abdi) qui ont toujours cru en moi.

À tous, merci !

LISTE DES ACRONYMES

A.C.L.E.D: Armed Conflict Location & Event Data Project

ADM : Armes de Destruction Massive

AFRICOM : United States Africa Command

AGIP : Azienda Generale Italiana Petroli

ALPC : armes légères et de petit calibre

AMISOM : African Union Mission in Somalia

APL : Armée Populaire de Libération

AQMI : *Al-Qaïda* au Maghreb islamique

AQPA : *Al-Qaïda* dans la Péninsule Arabique

ARS-A : Alliance for the Re-liberation of Somalia-Asmara

ARS-D : Alliance for the Re-liberation of Somalia-Djibouti

ARPCT : Alliance for the Restoration of Peace and Counter-Terrorism

ASG : Abu Sayyaf Group

ATA : Anti-Terrorism Assistance

AWACS : Airborne Warning and Control System

BMZ : Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung

BRI : China's Belt and Road Initiative

BTI :The Bertelsmann Transformation Index

CAD : Comité d'Aide au Développement

CAST : Conflict Assessment Software Tool

CCS : Commercial Crime Service

CENTCOM : United State Central Command

C/FACTS: Conflict and Fragility Alert, Consultation, and Tracking System

CGD : Center for Global Development

CIA : Central Intelligence Agency

CIFP : Country Indicators for Foreign Policy

CIJ : Cour internationale de Justice

CJTTF-HOA : Combined Joint Task Force - Horn of Africa

CMB : Convention de Montego Bay

COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa

CONOCO : Continental Oil and Transportation Company

CPIA : Country Policy and Institutional Assessment

CRISE : Research on Inequality, Human Security and Ethnicity

CSCAP : Council for Security Cooperation in the Asia Pacific

CSP : Center for Systemic Peace

CSRC : Crisis States Research Centre

CSU : Congrès de la Somalie Unifiée

CTF : Counter-Terrorism Financing

CTO : Criminalité Transnationale Organisée

CTT-150 : Combined Task Force 150

DCoD: Djibouti Code of Conduct

DfID: Department for International Development

DoD : Department of Defense

DoS : Department of State

DITIB : Turkish-Islamic Union for Religious Affairs

DRTC : Regional Maritime Training Centre

EACTI : East African Counter-Terrorism Initiative

EAL : Elephant Action League

ENI : Ente Nazionale Idrocarburi

EU NAVFOR: European Union Naval Force

EUTM : EU Training Mission

FBI : Federal Bureau of Investigation

FFP : Fund for Peace

FMF : Foreign Military Financing

FPLE : Front populaire de libération de l'Érythrée

FRELIMO : Frente de Libertação de Moçambique

FSI : Failed States Index

GAO : Government Accountability Office

GFT : Gouvernement Fédéral de Transition

GFS : Gouvernement fédéral somalien

GoAGT : Gulf of Aden Group Transit

GTD : Global Terrorism Database

HDR : Human Development Report

IDH : Indice du Développement Humain

ICC : International Chamber of Commerce

IHEDN : Institut des Hautes Études de Défense Nationale

IMB : International Maritime Bureau

IMET : International Military Education and Training

INN : pêche illicite, non déclarée et non réglementée

ISE : Institute for State Effectiveness

ISS : Islamic State in Somalia

IMO : International Maritime Organization

JEM : Justice and Equality Movement

JWC : Lloyd's Joint War Council

ISC : Information Sharing Center

LICUS : Low Income Unders Stress

LAO : limited-access orders

MEDN : Mouvement pour l'Émancipation du Delta du Niger

MILF : Moro Islamic Liberation Front

MNLA : Mouvement national pour la libération de l'Azawad

MOD : Mareexaan-Ogaadeen-Dhulbahaante

MRCC : Maritime Rescue Coordination Centre

MSF : Médecins Sans Frontières

MSF : Measuring State Fragility

MSPA : Maritime Security Patrolled Area

MUJAO : Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest

NAVCENT : Naval Forces Central Command

NISA : National Intelligence Security Agency

NVCG : National Volunteer Coastguard

NUF : National United Front

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

OLP : Organisation de Liberation de la Palestine

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

ONI : Office of Naval Intelligence

ONLF : Front national de libération de l'Ogaden

ONU : Organisation des Nations Unies

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord

OUA : Organisation de l'Union Africaine

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PITF : The Political Instability Task Force

PMPF : Puntland Maritime Police Force

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Poly-GCL : Petroleum Group Holdings Limited

PRO : Public Relation Office

PSDC : Politique de Sécurité et de Défense Commune

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RECAMP : Renforcement des Capacités Africaines au Maintien de la Paix

RENAMO : Resistência Nacional Moçambicana

RMIC : Regional Maritime Information Centre

RSC : Regional Security Complex

RSIM : Rajah Suleïman Islamic Mouvement

RUF : Revolutionary United Front

RRA : Raxanweyn Resistance Army

SAMO : Somali African Muki Organization

S/CRS : Office of the Coordinator for Reconstruction and Stabilization

SDM : Somali Democratic Movement

SEAE : Service Européen pour l'Action Extérieure

SFI : The State Fragility Index

SIPRI : Stockholm International Peace Research Institute

SLA : Sudan Liberation Army

SLoC : Securing the Sea Lines of Communication

SMP : Société Militaire Privée

SNA : Somali National Alliance

SNA : Somali National Army

SNDU : Somali National Democratic Union

SNF : Somali National Front

SNM : Somali National Movement

SNU : Somali National Union

SPM : Somali Patriotic Movement

SRC : Supreme Revolutionary Council

SRCC : Sub Regional Coordination Centre

SRSP : Somali Revolutionary Socialist Party

SSA : Somali Salvation Alliance

SSDF: Somali Salvation Democratic Front

SSNM : Southern Somali National Movement

SYL : Somali Youth League

TF-150 : Task Force 150

TIKA : Turkish International Cooperation and Development Agency

UA : Union Africaine

UE : Union Européenne

UKMTO : United Kingdom Marine Trade Operations

UNHCR : United Nations High Commissioner for Refugees

UNICEF : United Nations International Children's Emergency Fund

UNITAF : Unified Task Force

UNOSOM : United Nations Operation in Somalia

UNPOS : United Nations Political Office for Somalia

UNROCA: United Nations Register of Conventional Arms

UNSOA : United Nations Support Office for AMISOM

USAID : United States Agency for International Development

USC : United Somali Congress

USNCB : United States National Central Bureau

USP : United Somali Party

UTI : Union des Tribunaux Islamiques

WSLF : Western Somali Liberation Front

LISTE DES CARTES, FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

CARTES

Carte No. 1 : Guerre et fragilité étatique dans le monde

Carte No. 2 : Les principaux clans Somalis dans la Corne de l'Afrique

Carte No. 3 : Carte administrative de la Somalie

Carte No. 4 : Les secteurs des opérations humanitaires en 1992

Carte No. 5 : Distribution lignagère au Somaliland

Carte No. 6 : Les territoires sous contrôle de l'UTI

Carte No. 7 : Territoire sous contrôle des *Shabaabs* entre 2010 et 2018

Carte No. 8 : Les actes de piraterie attribués aux pirates somaliens entre 2008-2012

Carte No. 9 : Les nouveaux États fédérés de la Somalie

Carte No. 10 : Les régions pétrolifères de la Corne de l'Afrique

Carte No. 11 : Le triangle offshore entre la Somalie et le Kenya

FIGURES

Figure No. 1 : Les variables explicatives

Figure No. 2 : Le modèle triangulaire de l'État selon Barry Buzan

Figure No. 3 : Cercle vicieux de la faillite étatique

Figure No. 4 : Typologie d'État

Figure No. 5 : Les États en extrême fragilité ou faillis

Figure No. 6 : Ethnies et clans principaux en Somalie

Figure No. 7 : Une économie sans État

Figure No. 8 : Les groupes affiliés et associés à l'*Al-Qaïda*

Figure No. 9 : Les acteurs externes de la crise somalienne

GRAPHIQUES

Graphique No. 1 : Les aides américaines aux États fragiles

Graphique No. 2 : Production de bananes en 1961-2012 (en tonne)

Graphique No. 3 : Commerce transfrontalier de bovins en la Somalie et le Kenya

Graphique No. 4 : Les termes *jihâd*, *qital*, *harb* et *naqfir* dans les Versets du Coran

Graphique No. 5 : Les attentats terroristes en Somalie entre 2006-2017

Graphique No. 6 : Les régions ciblées par *Al-Shabaab* entre 2006-2017

Graphique No. 7 : Types d'attaques d'*Al-Shabaab* entre 2006-2017

Graphique No. 8 : Les Cibles d'*Al-Shabaab* en Somalie entre 2006-2017

Graphique No. 9 : Nombres d'actes terroristes au Kenya entre 2006-2017

Graphique No. 10 : Les attaques terroristes au Kenya entre 2006-2017

Graphique No. 11 : Les différents cibles d'*Al-Shabaab* au Kenya entre 2006-2017

Graphique No. 12 : Les cibles de l'État islamique en Somalie entre 2016-2018

Graphique No. 13 : Les attaques de drones au Pakistan, Somalie, Yémen entre 2008-2018

Graphique No. 14 : L'usage des drones armés par administration (Bush, Obama, Trump) entre 2003-2018

Graphique No. 15 : Bombardements aériens et victimes civiles entre 2007-2017

Graphique No. 16 : Coût des activités navales internationales en Afrique de l'Est

Graphique No. 17 : L'impact de la piraterie sur l'économie régionale

Graphique No. 18 : Les actes de piraterie attribués aux pirates somaliens entre 2008-2017

Graphique No. 19 : L'évolution des actes de piraterie entre 2008 à 2017

Graphique No. 20 : La pêche illégale dans les eaux territoriales somaliennes

TABLEAUX

Tableau No. 1 : Phonologie

Tableau No. 2 : Typologie des définitions des États faillis selon les institutions internationales

Tableau No. 3 : Les différences entre les définitions conventionnelles et académiques

Tableau No. 4. Les définitions sectorielles de la sécurité selon Barry Buzan

Tableau No. 5 : Distinction entre « ancienne » et « nouvelle » guerre

Tableau No. 6 : Groupes et factions armées après la chute de Siyaad Barre

Tableau No. 7 : Principaux pays contributeurs des forces de l'UNITAF et de l'ONUSOM

Tableau No. 8 : Les différents acteurs de la violence en Somalie

Tableau No. 9 : Conférences de paix et de réconciliations nationales entre 1991-2004

Tableau No. 10 : Les États fédéraux dans la Corne de l'Afrique

Tableau No. 11 : Les États fédérés et clans majoritaire

Tableau No. 12 : Les mouvements islamiques en Somalie

Tableau No. 13 : Les commandants étrangers d'*Al-Shabaab* en 2008-2011

Tableau No. 14 : Les contingents militaire de l'AMISOM

Tableau No. 15 : Engagement mensuel moyen de l'UE pour l'AMISOM entre 2007-2013

Tableau No. 16 : Retrait des troupes éthiopiennes entre 2016-2017

Tableau No. 17: Stratégie et discours

Tableau No. 18. Les actes de piraterie sur la somalie et Djibouti (1994-2000)

Tableau No. 19 : Les principaux réseaux claniques de piraterie en Somalie

Tableau No. 20 : Total des rançons entre 2008-2014

Tableau No. 21 : Le partage de la rançon

Tableau No. 22 : Contribution militaire pour lutter contre la piraterie

Tableau No. 23 : Les réfugiés somaliens dans les pays de la Corne de l'Afrique

Tableau No. 24 : Conflit d'intérêt entre la Somalie et société pétrolière

TRANSLITTÉRATION

La langue somalie « *af soomali* » a été fixée le 21 octobre 1972, et la transcription en lettres latines fut officiellement adoptée. Un certain nombre de signes latins ont été alors adaptés pour être utilisés en somali. La représentation idéographique, c'est-à-dire la reproduction pure et simple de l'orthographe originale peut provoquer des erreurs de prononciation¹. Certes, il n'est pas confortable d'utiliser l'idiome somali, mais pour ne pas dérouter le lecteur dans la prononciation, tous les mots et notions en somali seront repris en tenant compte des particularités propres à cette langue. Le tableau phonologique ci-dessous ne reprend que les signes nécessitant une transcription ou une translittération spécifique.

Tableau No. 1 : Phonologie

ECRITURE	LETTRE ARABE	PHONÈME	PRONONCIATION	EXEMPLE
C-c	ع	[ʕ]	Une fricative pharyngée voisée impliquant un resserrement de la gorge, suggérant de légers sursauts.	Cabdi (Abdi) Cali (Ali) Caydiid (Aïdid) Cabdullah (Abdullah)
X-x	ح	[ħ]	Une fricative pharyngée sans voix - comme un « h » aspiré dur qui implique une dépression forcée du dos de la langue et un resserrement de la gorge.	Maxamed (Mohamed) Axmed (Ahmed) Xasan (Hassan) Raxanweyn (Rahanwey) Mareexaan (Marehan)
Kh-kh	خ	[χ]	Un son fricatif vélaire sans voix trouvé seulement dans les mots empruntés de la langue arabe.	Sheikh (Cheick)
Dh-dh	ض	[ɖ]	Une rétroflexion post-alvéolaire, prononcée avec une pointe de la langue enroulée légèrement derrière la crête dentaire supérieure.	Dhulbahaante (Dulbahante) Baydhabo (Baïdoa)
Q-q	ق	[q]	Un arrêt uvulaire sans voix, impliquant une dépression forcée de la	Muqdisho (Mogadiscio)

¹ Maxime RODINSON, « Les principes de la translittération, la translittération de l'arabe et la nouvelle norme ISO », *Bulletin des bibliothèques de France*, No. 1, 1964, p. 1-24.

			langue et un resserrement de la gorge.	
Sh-sh	ش	[ʃ]	Ce son existe en français, mais s'écrit « ch ».	Shabeellaha-Dhexe (Moyen-Shabelle) Shabeellaha-Hoose (Bas-Shabelle)
J-j	ج	[ɟ]	C'est une affriquée dont l'équivalent en français est « dj ».	Jubbada-Dhexe (Moyen-Juba) Jubbada-Hoose (Bas-Juba)
'	'	[ʔ]	Glottale	

Source : l'auteur, d'après Mohamed D. ABDULLAH, *Parlons Somali*, 1997.

Dans cette recherche, les mots et les notions en somali peuvent être mentionnés sur les cartes, les documents annexes et parfois même dans le corps du texte lui-même. Les noms seront cités selon l'agnatique traditionnelle, c'est-à-dire le prénom et le nom du père ; en cas de confusion, le nom de l'aïeul sera cité. Dans la plupart des cas, les noms seront suivis de leurs sobriquets en italique comme par exemple Maxamed Cabdullahi *Formaajo*, ou le sobriquet de la personne sera cité dans certains cas pour éviter les répétitions. L'appartenance clanique est importante dans le paysage politique somalien, et les alliances politico-militaires se font et défont selon les liens de parenté. Pour tous les hommes politiques et religieux, nous indiquerons leur clan et leur sous-clan, par exemple Xasan Cali Khayre (Hawiiye/Muruursade). Et enfin certaines notions comme Sheikh, Somalie, seront abrégées (par exemple Sheikh=Sh, Somalie=Som).

GLOSSAIRE

Les noms des auteurs seront cités si les définitions proviennent d'un livre ou d'un dictionnaire.

Al-Amniyat (الأمنيات) : Service de sécurité. Pour les *Shabaabs*, les *Al-Amniyat* sont des unités d'élites responsable des attentats et des assassinats.

Axdiga Nabadgaladyada : Charte sécuritaire. Elle est mise en place lors de la réconciliation des communautés claniques du Somaliland.

Axdiga qameed : Charte nationale.

Argagaxiso : Terroriste.

Beelaha : du singulier *Beel*, veut dire famille.

Boqor : Un titre qui indique principalement ou le rang royal dans un clan ou une confédération de clans. Le titre était principalement utilisé dans la région du Nord-Est du Puntland.

Cuqal : du singulier *Caaqil* : sont les intellectuels d'un clan qui détiennent un savoir reconnu par les autres. Ils sont actifs dans les résolutions des conflits.

Dar-al-Harb (دار الحرب) : Dans la doctrine islamique, *Dar-al-Harb* veut dire terre littéralement « domaine de la guerre », désignant les terres non musulmanes où il est licite de porter le *jihâd*.

Dar-al-Islam (دار الإسلام) : « La demeure de l'islam », désignant les terres musulmanes.

Diya ou Mag : Une indemnisation financière versée à la victime ou à ses héritiers en cas de meurtre, de lésions corporelles ou de dommages matériels.

Fard'ayn (فرض العين) : Obligation individuelle.

Fard kifâya (فرض الكفاية) : Obligation collective.

Fiqh (فقه) : Interprétation juridique temporelle des règles de la *charia*.

Gaashaanbuur : Alliance de clan ou d'individu dans une certaine situation de conflit visant à défendre la survie du groupe et des personnes menacées.

Garaad : Le terme veut dire « sagesse ». C'est un titre honorifique donné à un sage d'une communauté ayant une responsabilité. Il est utilisé par les populations du Nord de la Somalie dans les régions Sool et Sanaag.

Geeddi Socodka Nabadda : Processus de paix.

Golaha Fulinta Sharee'ada Islaamka : Conseil exécutif de la *charia* islamique.

Gollaha Sare ee Kacaanka : Conseil supérieur de la révolution.

Golaha Wakiilada : Chambre basse.

Golaha Guurtida : Chambre haute.

Gu : est une longue période de pluie de mars à juin. Elle correspond à la principale saison des récoltes.

Guban : Terre brûlée en raison de son climat extrêmement chaud et sec.

Guurti : *Guurti(-da)* désigne un conseil de notables, un comité d'experts, etc. Il sera finalement repris pour désigner la chambre Haute - *Golaha Guurtida* - du Parlement de la république du Somaliland lorsque celui-ci sera institué. (Marc Frontrier, 2015, p. 77)

Guulwadayaal : Pluriel de *Guulwade*, "celui qui conduit (verbe, *wad*, conduire) à la victoire (*guul*)". Terme inventé à l'époque de la révolution somalienne de 1969. C'était un corps composé de jeunes militants pour la révolution socialiste, qui s'était peu à peu transformée en une milice du pouvoir.

Hangash (Hay'adda Nabad Gal'yada Gaashaandhiga) : Services de sécurité de la défense. C'est une police secrète sous le régime de Siyaad Barre.

Hantiwadaag : Partage des biens. Un terme pour désigner le communisme.

Harb (الحرب) : Guerre.

Hill Walal : Soutien fraternel. Nom donné au bataillon djiboutien en Somalie.

Ina'adeer : Cousin.

Isimo (au singulier : *Isimada*) : désigne les hautes autorités d'un clan, sur les clans Sud de la Somalie.

Jalle : Camarade.

Jabhat : Milice.

Jihâd (جهاد) : effort sur soi-même (grand jihâd) c'est-à-dire « une ascèse individuelle qui pousse le croyant à parfaire sa foi [...], sa dimension communautaire, par-delà la signification individuelle, en font l'exercice de la violence légitime contre les « ennemis d'Allah » (petit jihâd). (Gilles Kepel, 2003, p. 84).

Kacaan diid : « qui refuse (*diid*), la révolution (*kacaan*) ». Le terme signifie donc "contre-révolutionnaire".

Liibaan : *Liibaan(-ta)* signifie « succès, victoire ». *Liibaan I* est une conférence organisée en juillet 1993 par les Habar Yoonis du clan Isxaaq au cours de laquelle ils font savoir qu'ils ne siègeraient pas au Parlement, pas plus qu'ils n'entretiendraient de relations avec l'État du Somaliland. *Liibaan II* est la deuxième conférence les Habar Yoonis adoptent une ligne résolument hostile à l'indépendance en proclamant illégitime l'administration Cigaal et exhortant à l'union entre le Somaliland et la Somalie. (Marc Frontrier, 2015, p. 321).

Majlis Al Shura (مجلس الشوري) : Assemblée consultative.

Makhamaddaha Islaamiga ee Soomaaliya : Les tribunaux islamiques somaliens.

Maktab (المكتب) : Vient de l'arabe et veut dire bureau.

Manhaj (المنهج) : voie ou chemin à emprunter.

Maxkamada Wareegta : Cour militaire mobile, mise en place par le régime de Siyaad Barre pour faire des jugements expéditifs contre les opposants.

Mooryaan ou Jiri : Milices indépendantes qui commettent toutes sortes d'actes délictueux, du vol à la tire au pillage systématique.

Muqawama (المقاومة) : Résistance

Nabad diid : Celui qui refuse (*diid*), la paix, terme inventé par le régime de Maxamad Siyaad Barre pour qualifier ceux qui sont contre la révolution de 1969. Aujourd'hui, le terme est repris pour désigner les "*Shabaabs*"...une façon de ne pas utiliser le terme controversé de "terroriste".

Nabadoon : Signifie celui qui veut la paix. C'est un sage actif dans les réconciliations entre les clans.

Nafir (النفير) : Sortir ou partir pour le Jihad.

Ogo : Haut plateau

Qital (قتال) : Combat

Reer : Famille

Saab : Deuxième ethnie en Somalie, numériquement moins importante que l'ethnie *Samaal*. Elle est composée principalement d'agriculteurs et localisée dans les régions du Sud de la Somalie.

Samaal : Principale ethnie en Somalie et dans la région de l'Éthiopie. Les clans de l'ethnie *Samaal* sont des pasteurs nomades. *Samaal* est l'ancêtre commun de plusieurs grands clans (Darood, Diir, Hawiye, Issaq) somaliens et constitue la lignée somalienne la plus importante et la plus répandue.

Sariya (سرية) : Unité armée.

Shir : désigne une réunion, quels que soient sa dimension et son niveau, autour des notables traditionnels. Tout Somali est en droit d'y assister et de s'y exprimer. (Marc Frontrier, 2015, p. 73).

Shiirweynaha Walaalaynta Beelaha Waqooyoyiga : Conférence de fraternisation des communautés du Nord.

Soomaaliweyn : La grande Somalie pour désigner les cinq Somalies dans la Corne de l'Afrique à savoir : la Somalie britannique (Somaliland), la Somalie française (Djibouti), la Somalie italienne, la région Somalienne de l'Éthiopie, et le district Nord du Kenya.

Suldaan (سلطان) : Pour les Somalis Suldaan veut dire « chef spirituel ». Ce terme est utilisé par les populations du Nord.

Système 4.5 (4/5 et 1/5) : système informel mis en place lors de la conférence d'Arta, système de partage de pouvoir basé sur l'appartenance ethnique et clanique. Ce système prévoit le partage du pouvoir entre quatre grands groupes claniques. C'est-à-dire que les groupes Darood, Hawiye, Diir (Isxaaq, Gadabuursi, Ciise) et Raxaween obtiennent environ chacun 61 parlementaires sur 275 et les 31 sièges restants reviennent aux minorités claniques (Midgane, Tumul, Bantu etc.).

Takfir (تكفير) : excommunication.

Ufo : Une association créée dans les années 1980 à Hargeysa pour suppléer les carences de l'État sous la dictature militaire.

Ugass : Comme Suldaan et Garaad, Ugass est un titre donné pour toute personne exerçant une responsabilité au sein d'un clan ou d'une confédération de clan. Il est utilisé dans la plupart des régions somaliennes et en Éthiopie.

Villa Somalia : est l'ancien manoir du gouverneur colonial italien. C'est une enclave hautement sécurisée qui se trouve à Muqdisho. Dans cette zone sont localisées les institutions gouvernementales mais aussi les institutions internationales telles que les ambassades et d'autres organismes.

Wilayât (*pluriel*) : ou Wilaya (ولاية) au singulier désigne une division administrative (région). Elles étaient mises en place par l'organisation *Al-Shabaab* lorsqu'ils contrôlaient le Sud de la Somalie.

Xaawalad : est un système de transfert de fonds informel utilisé dans diverses régions du monde pour déplacer des capitaux au sein d'une économie ou d'un pays à l'autre. Sa fonction principale est de transférer des fonds entre des individus ou des familles de la même nationalité ou de nationalités différentes.

Xeer : Coutume.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. FORMULATION DE LA QUESTION DE RECHERCHE

1.1. Présentation de la thématique

Pendant la Guerre froide, les pays occidentaux considéraient que l'Union soviétique était la menace la plus importante à la sécurité internationale. La fin de la Guerre froide a ainsi soulevé des problèmes de sécurité pour l'Occident, mais aussi dans la recherche de nouvelles solutions pour les nouveaux défis. C'est ainsi que les États-Unis et les Européens ont travaillé ensemble pour la résolution des conflits post-guerre froide en ex-Yougoslavie. Pour les États-Unis, les menaces pouvaient venir de l'Iran, de l'Irak, de la Syrie, de la Libye, ou encore de Cuba. C'est dans ce contexte que le concept d'État failli s'est développé.

La matrice de cette thèse est de s'interroger, par l'étude du cas de la Somalie, sur l'impact des États faillis au niveau de la sécurité internationale. En effet, le terme « État failli » a connu une très large diffusion dans les milieux politiques et académiques depuis une trentaine d'années. La littérature sur les États faillis est florissante et produit une ambiguïté sur la définition même de ce concept. Néanmoins, la majeure partie des chercheurs s'accorde à dire que les États faillis ne répondent pas aux critères du traité de Westphalie².

Le système westphalien est caractérisé par quatre points essentiels :

1. L'idée de souveraineté étatique, impliquant un monde décentralisé au sein duquel les seuls acteurs internationaux sont les États ;
2. La non-interférence dans les affaires intérieures de chacun de ces États ;
3. Le choix des États de formuler librement leur politique extérieure ;
4. Et enfin l'usage de la force comme moyen légitime des États.

Ce système résumé en quatre points symbolise le bouleversement des frontières de l'Europe, des empires et la consécration de l'État souverain³. Le paradigme westphalien marque

² Edward NEWMAN, "Failed States and International Order: Constructing a Post-Westphalian World", *Contemporary Security Policy*, Vol. 30, No. 3, December 2009, p. 422.

³ Benno TESCHKE, « La théorisation du système étatique westphalien : les relations internationales de l'absolutisme au capitalisme », *Cahiers de recherche sociologique*, No. 52, 2012, p. 22.

une référence de base pour la discipline des relations internationales afin de définir un État. Avec l'émergence de la mondialisation, les États sont désormais concurrencés par les acteurs non étatiques⁴. Actuellement, de nombreuses indications montrent que les États font face aux défis transnationaux (terrorisme, criminalité) et qu'ils ont des difficultés à les surmonter. Cela pourrait annoncer le déclin du modèle étatique comme mode de gouvernement. Ces nouveaux défis accentuent la fragilité des États, et principalement de la plupart des pays issus de la décolonisation et de l'éclatement de l'Union soviétique.

Cette étude n'aura pas pour but de dresser une représentation exhaustive du problème de l'insécurité dans les États faillis, mais de présenter de manière synthétique et claire les menaces des « *failed States* » ou « États faillis » sur la sécurité internationale en prenant le cas de la Somalie. En effet, la rhétorique de l'État failli est devenue omniprésente dans les débats des relations internationales depuis 1991. La fin de la bipolarité a provoqué une prolifération étatique et a donné naissance à des États « fictifs » et « fragiles » qui sont loin du modèle de l'État westphalien. En 1993, Gerald Helman et Steven Ratner avançaient l'idée que les relations internationales post-guerre froide seraient définies par l'opposition entre les « États réussis » et « les États faillis ». Ces derniers sont dans l'incapacité de se maintenir en tant que membres de la communauté internationale⁵. Pour confirmer leurs thèses, ils donnaient l'exemple d'Haïti, de l'ex-Yougoslavie, de la Somalie, du Soudan, du Liberia et du Cambodge. Les chercheurs et les politistes américains seront les premiers à populariser ce nouveau concept en lui donnant une certaine forme de normativité, le terme est repris par l'ensemble des organismes internationaux. Les différents rapports et articles publiés par les organismes internationaux ou gouvernementaux démontrent que les États « faillis » s'éloignent également de l'idéal-type de l'État « réussi » ou de l'État « moderne », c'est-à-dire l'État-nation territorial et détenteur du monopole de la violence physique légitime tel qu'il est défini par Max Weber. L'État moderne occidental lui-même souffre d'un certain dépérissement, comme le souligne l'ouvrage collectif

⁴ Steven SLAUGHTER, "Globalisation and its Critics" In Richard DEVETAK & Anthony BURKE & Jim GEORGE, *An Introduction to International Relations*, Second Edition, Cambridge: Cambridge University Press, p. 395.

⁵ Gerald B. HELMAN, Steven R. RATNER, "Saving Failed States", *Foreign Policy*, No. 89, Winter 1992-1993, p. 3.

dirigé par Olivier Paye qui pose la question de l'érosion de l'État⁶ face à la mondialisation. Et depuis le 11 septembre 2001, les États sont confrontés, à l'intérieur de leurs frontières, à des menaces de plus en plus diffuses (terrorisme islamiste, criminalité). Les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité internationale proviennent vraisemblablement des États dits « faillis » minés par des guerres civiles qui sont motivées par le désir de sécession, la défense d'une identité menacée, l'ambition de contrôler les richesses du pays. Ils sont devenus « un danger mortel, pour eux-mêmes et pour les autres », selon François Gaulme⁷.

La Somalie est ainsi citée par l'ensemble de la communauté académique comme étant un État « failli » par excellence, qui manifeste certains dangers à l'égard des États de la région. La crise somalienne présente une certaine originalité. Serait-elle un cas unique en son genre par la durée de l'insécurité marquée par une absence totale de pouvoir central de 1991 à 2012 ? Durant deux décennies, la Somalie n'a eu aucun gouvernement reconnu par la communauté internationale⁸. Il est difficile de situer la durée de l'anarchie, mais il est vrai que la Somalie fut sans autorité étatique entre 1991 (la chute du régime de Siyaad Barre) et 2000 (premier gouvernement provisoire issu de la conférence d'Arta). Et depuis 2000 jusqu'à 2012, tous les gouvernements qui se sont succédé furent des gouvernements de transition provisoire. Le premier gouvernement reconnu par la communauté internationale fut celui de Xasan Sh. Maxamoud en 2012. Mais durant la période de 1991 à 2012, la Somalie fut gouvernée par des seigneurs de guerre et par des mouvances islamistes qui ont développé un noyau embryonnaire étatique que la majeure partie de la population avait accueilli. La Somalie suscite un intérêt en 2006 et, avec l'arrivée au pouvoir des islamistes (les tribunaux islamiques), est perçue comme une menace par l'Éthiopie et le Kenya. Et en 2008, la réalité déconcertante des phénomènes de la piraterie dans les côtes somaliennes pousse la communauté internationale (Union européenne, États-Unis, les États de la région) à élaborer un modèle de reconstruction étatique pour la Somalie.

⁶ Olivier PAYE (Ed), *Que reste-t-il de l'État ? Érosion ou renaissance*, Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant, 2004, 160 pages.

⁷ François GAULME, « “États faillis”, “États fragiles” : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale », *Politique étrangère, printemps*, Vol. 1, 2011, p. 17.

⁸ Philippe BOLOPION, « La Somalie abandonnée par la communauté internationale », *le Monde*, 24-09-2009, [En ligne] : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2008/09/24/ahmedou-ould-abdallah-la-somalie-est-abandonnee-par-la-communaute-internationale_1025969_3212.html.

1.2. Objectif et choix du sujet

L'objectif de cette thèse est de participer, par l'étude du cas de la Somalie, au débat scientifique actuel relatif à l'impact des organisations terroristes (*Al-Qaïda*, *Daech*, *Al-Shabaab*⁹, etc.) sur les États faillis. Les contours du champ de recherche sur les relations entre le terrorisme et la sécurité internationale commencent à se dessiner après les attentats du 11 septembre 2001. Ces préoccupations liées aux répercussions du terrorisme sur la sécurité ont entraîné un regain d'intérêt pour la Corne de l'Afrique qui est devenue une base arrière pour les groupes terroristes. La dynamique de la faillite de l'État est au cœur de la guerre contre le terrorisme¹⁰.

Cette thèse n'a nullement pour but de produire des pamphlets ou des diatribes sur les États faillis. Elle se focalise spécifiquement sur l'effondrement de la Somalie et ses conséquences sur la sécurité internationale. Pour autant, cette thèse a aussi l'ambition de croiser les théories réalistes et constructivistes en relations internationales avec le concept d'État failli.

Notre choix du sujet n'est pas une simple curiosité intellectuelle pour comprendre les États faillis et les débats qui les agitent. Il s'agit plutôt d'entamer une recherche sur les relations entre la faillite étatique et la sécurité internationale à travers l'étude du cas de la Somalie, et d'étudier un ensemble d'États considérés, depuis la fin de l'Union soviétique, comme étant des États « fragiles », « faibles », « faillis », « effondrés ». Des États accablés par des conflits régionaux, des dictatures et surtout porteurs de menaces pour la sécurité internationale. Ces nouveaux concepts désignent généralement, comme le démontrent les premiers travaux dans les années 1990 de William I. Zartman, un grand nombre d'États des pays du Sud accablés par des conflits internes. Dès 1993, Gerald Helman et Steven Ratner constatent que les États faillis seront la nouvelle problématique internationale. Les attentats du 11 septembre 2001 placent les

⁹ Organisation terroriste islamiste jihadiste créée en 2006 lors de l'invasion de l'Éthiopie cette même année. Elle est placée sur la liste officielle des organisations terroristes des pays comme les États-Unis, le Canada, l'Australie, etc. Cf. Partie III.

¹⁰ Robert I. ROTBERG, "Failed States in a World of Terror", *Foreign Affairs*, Vol. 81, No. 4, July-August 2002, p. 86.

États faillis au cœur de la sécurité internationale avec le développement du terrorisme islamiste, ils « sont devenus une priorité pour la communauté internationale »¹¹.

Le choix du titre de la thèse : « *Les États faillis, une menace à la sécurité internationale : le cas de la Somalie* » part d'une réflexion théorique sur les réalités de certains États qualifiés par bon nombre de chercheurs comme des États défaillants qui font l'objet d'études passionnantes depuis les années 1990. Le terme « failli » est choisi au détriment d'autres concepts comme celui de « fragile ». Les concepts « fragile », « faible », « effondré » et tout le champ lexical du concept failli (faible, déliquescence, vulnérable, etc.) seront repris tout le long de notre démonstration dans les paragraphes et les chapitres suivants pour démontrer les carences du pouvoir de l'État. Cela ne veut pas dire que les concepts « fragile », « failli » ou « effondré » ne désignent pas une même catégorie d'États faibles. D'après les recherches sur les États faibles, les définitions des concepts (fragile, failli, effondré) sont différentes. De même, la définition du concept « failli » varie selon les chercheurs. Et nous reviendrons sur cette question d'une manière plus élaborée dans le chapitre 2.

Certaines recherches s'accordent à dire que le concept de failli ou effondré est applicable au cas somalien¹². Comme le note Robert Roberge, l'État failli constitue l'étape finale de l'échec de l'État¹³. Ainsi, la Somalie illustre un exemple de la faillite étatique et une menace pour les États de la région. En revanche, l'État est présent et actif au nord de la Somalie (Somaliland). Le Somaliland correspond aux régions du nord-ouest, c'est-à-dire la partie de l'ancienne colonie britannique. Dès l'effondrement de l'État en 1991, le Somaliland avait déclaré son indépendance et emprunté une trajectoire différente de celle du Sud dans la résolution du conflit interclanique et la construction de l'État. Par contre, dans la région sud (la Somalie italienne), les crises sécuritaires (guerre civile, menace terroriste) et humanitaires (sécheresse, famine)

¹¹ Caty CLÉMENT, « Au-delà des élections : Repenser la stabilisation des États fragiles » in Jean-Marc CHÂTAIGNER et Hervé MAGRO (Dir), *États et sociétés fragiles : entre conflits, reconstruction et développement*, Paris : Karthala., 2007, p. 123.

¹² DFID, "Eliminating world poverty: Making governance work for the poor", *Department for International Development*, 2006, [En ligne] : www.bris.ac.uk/poverty/downloads/keyofficialdocuments/Eliminating%20world%20poverty%20governance.pdf.

¹³ Robert I. ROTBERG, "The New Nature of Nation-State Failure", *The Washington Quarterly*, 2002, Vol. 25, No. 3, p. 85.

conjuguées aux ingérences des pays voisins (Éthiopie, Kenya) pérennisent la faillite des institutions de l'État somalien. « Que les États soient “fragiles” ou “faillis”, ils font face à des défis multiples concernant la sécurité régionale et ou internationale »¹⁴, selon Julien Serre. Ces États sont identifiés, dans la plupart des cas, comme des États vecteurs de guerre civile et d'instabilité vis-à-vis de la sécurité internationale.

L'analyse de la menace des États faillis sur la sécurité internationale à travers l'étude du cas de la Somalie nous permettra de mettre en œuvre un cadre théorique basé sur les paradigmes des relations internationales. Cela nous amène à analyser, dans le chapitre 1, la faillite étatique et ses conséquences sur la sécurité internationale par les théories réalistes et constructivistes. Ces deux approches théoriques expliquent la pertinence de la faillite étatique, notamment en matière d'insécurité. Elles apportent un éclairage de la déliquescence des États et analysent aussi les caractéristiques de l'effondrement de l'autorité de l'État et les conséquences qu'elles engendrent. L'une des principales causes de la fragilité étatique pour les réalistes et les constructivistes concerne les facteurs endogènes portant sur la nature conflictuelle de la société qui empêche la reconstruction des institutions politiques de l'État afin de mettre fin aux guerres civiles qui menacent l'ensemble de la région. Les facteurs endogènes de la faillite de l'État ont eu pour conséquence des interventions collectives de la communauté internationale en Somalie pour mettre en place un ordre étatique qui serait un rempart contre l'instabilité et qui, surtout, permettrait de contrer la menace des islamistes dans la région.

Les différentes propositions de sortie de crise n'ont pas permis le retour à un État solide, capable d'affirmer son autorité et d'assurer la sécurité de ses propres citoyens. Malgré les nombreuses publications sur ce sujet, l'énigme sécuritaire de la Somalie est loin d'être résolue. Il n'y a pas de recette unique de *State building*¹⁵ applicable à tous les États faillis. L'argument principal défendu dans cette thèse n'est pas inconnu au regard de la littérature. Sa nouveauté repose sur l'analyse de la contingence de l'anarchie aux États de la sous-région et l'impact

¹⁴ Julien SERRE, *États fragiles : Manuel théorique fragile et pratique*, Paris : Studyrama, 2016, p. 11. Pour certains chercheurs, il n'existe pas de différence entre les deux concepts. Simplement, la notion « fragile » est policée et utilisée le plus souvent par les organisations internationales. Nous verrons ce point d'une manière plus détaillée dans le chapitre 3.

¹⁵ David CHANDLER, « Comment le *State-building* affaiblit les États », *Cahiers marxistes*, Vol. 19, No. 23, 2012, p. 39-52.

possible sur la stabilité mondiale. La durée de l'anarchie somalienne a démontré que la mise en place des politiques de sortie de crise n'a pas donné de solutions tangibles de la part de la communauté internationale (Union européenne, États-Unis) pour résoudre l'épineuse question de la faillite de l'État somalien¹⁶.

¹⁶ Marry HARPER, *Getting Somalia Wrong? Faith War and Hope in a Shattered*, London: Zed Books, 2012, 217 pages. Après l'échec de l'opération Restore Hope, la Somalie est livrée à elle-même. Aucune politique de redressement viable n'est prise par la communauté internationale jusqu'à ce que les islamistes arrivent au pouvoir en 2006.

2. PROBLÉMATIQUE ET ÉLABORATION DE LA RECHERCHE

L'élaboration de cette étude s'efforce de répondre en tout point à un certain nombre de questions de recherche et donne la configuration générale de notre problématique centrale qui se traduit de la manière suivante :

Les États dits « faillis » sont-ils vecteurs d'anarchie dans les relations internationales ?

Cette recherche est centrée sur la problématique d'insécurité des États faillis. Il s'agit de comprendre comment des États dépourvus d'appareils de sécurité fiables et qui sont dans l'incapacité d'exercer leur souveraineté territoriale peuvent générer des conséquences néfastes sur la sécurité internationale.

Pour répondre à cette question, il est primordial d'établir des réponses provisoires sous forme d'hypothèses de travail et d'étayer les variables explicatives de la faillite de l'État.

2.1. Hypothèse de recherche

Comme Alex Mucchielli le souligne, « l'hypothèse n'est jamais qu'un diagnostic provisoire progressivement étayé, nuancé, voire infirmé et transformé in fine en interprétation, une interprétation appelée à être discutée »¹⁷. Pour Barney Glaser et Anselm Strauss, « les hypothèses sont d'abord des suggestions de relations entre les catégories analytiques qui seront vérifiées par la suite. La première version d'une hypothèse va nécessiter uniquement des données suffisantes, mais pas nécessairement des preuves irréfutables et elle peut être ajustée en fonction des données recueillies »¹⁸. Aussi, l'hypothèse se traduit généralement par des affirmations provisoires qui sont, par la suite, testées empiriquement. Cela nous amène à adopter une démarche hypothético-déductive qui consiste à avancer à titre d'essai des

¹⁷ Alex MUCCHIELLI (Dir), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin, 1996, p. 168.

¹⁸ Barney G. GLASER, & Anselm L. STRAUSS, *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago: Aldine Pub & Co, 1967, Renewed 1995. p. 194.

hypothèses qui seront par la suite des conclusions générales à partir de l'étude du cas de la Somalie.

L'apparition de la controverse autour des États faillis, dans les années 1990, n'a pas permis d'établir de liens directs entre ces États et la sécurité internationale. Et en moins d'une décennie, un consensus général s'est répandu selon lequel les États faillis seraient un terrain propice pour des acteurs non étatiques (criminalité transnationale, prolifération d'armes, terrorisme) qui sont une menace réelle pour la sécurité internationale. Stewart Patrick sera le premier à publier son ouvrage avec un titre révélateur : *Weak links : Fragile States, Global Threats, and International Security* et à poser cette question : existe-t-il un lien entre les États faillis et les menaces qui pèsent sur la sécurité internationale¹⁹ ?

En apportant par une analyse approfondie du cas de la Somalie et les nuances à la thèse de Stewart Patrick²⁰, qui relativise l'impact que la faillite des États fait peser sur la sécurité internationale, **l'hypothèse générale dans cette thèse est d'analyser si les États faillis ont un poids réel et un impact significatif sur la sécurité internationale par la propagation de la violence (guerre civile, piraterie, terrorisme) aux États limitrophes**. En outre, désignés comme étant un haut lieu du terrorisme²¹ depuis les attentats du 11 septembre 2001, les États faillis perturbent les relations internationales par l'introduction généralisée d'une guerre asymétrique (le terrorisme)²² loin des guerres clausewitziennes. Ce nouveau type de terrorisme change ainsi les causes et les formes de la grammaire de la guerre sans pourtant modifier son essence²³. La vérification de l'hypothèse principale fait appel à la construction des variables explicatives. La vérification de l'hypothèse principale fait appel à la construction des variables explicatives de l'insécurité internationale générée par les États faillis.

¹⁹ Stewart PATRICK, *Weak Links ; Fragile States, Global Threats, and International Security*, New York: Oxford University Press, 2011, 352 pages.

²⁰ Stewart Patrick considère la Somalie comme un État failli et un foyer pour le terrorisme, mais par contre des États comme le Kenya et Pakistan des États fragiles mais fonctionnelles sont plutôt des bases d'opération pour le terrorisme internationales (p. 10).

²¹ Jakkie CILLIERS, « L'Afrique et le terrorisme », *Afrique contemporaine*, Vol. 1, No. 209, 2004, pp. 81-100.

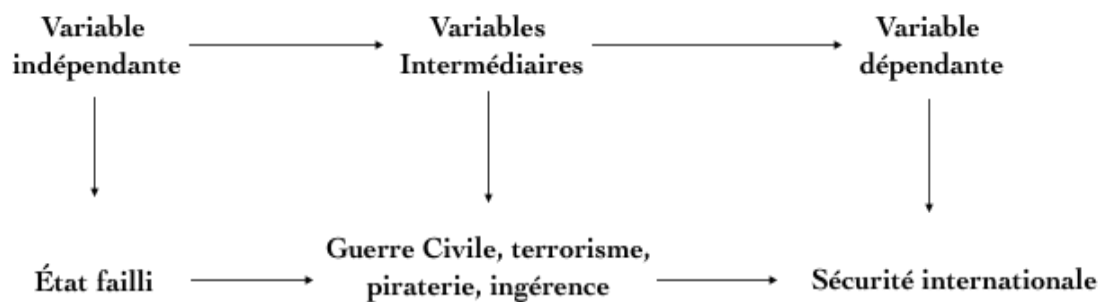
²² Les définitions (politiques, académiques, etc.) du terrorisme seront traitées dans les chapitres suivants (cf. chapitre 6).

²³ Jean-Jacques ROCHE, « Penser les guerres de demain : épistémologie de la prospective sécuritaire », *Revue de Défense nationale*, juillet-août 2009, p. 174.

2.2. Formulation des variables explicatives

Cette étude met en œuvre une conceptualisation et un cadre théorique qui identifie des variables ou des déterminants pouvant expliquer les dangers des États faillis au-delà de leurs frontières. Le travail d'explicitation des variables est indispensable dans les démarches méthodologiques nécessitant une forte standardisation des informations recueillies afin d'exposer, d'une manière synthétique, les effets de la faillite de l'État sur la sécurité internationale à travers une démarche approche hypothético-déductive. Cela nous conduit à la mise en place d'un travail qualitatif, mais aussi à recueillir des informations sur le terrain (la Somalie). L'objectif de cette recherche est de proposer des variables explicatives pour comprendre la faillite étatique dont nous pouvons résumer dans le schéma ci-dessous :

Figure No. 1 : Les variables explicatives



Source : l'auteur

2.2.1. La variable indépendante (l'État failli)

L'État failli est présenté dans cette recherche comme une variable indépendante. C'est-à-dire que les crises internes de l'État failli sont indépendantes de l'anarchie internationale telle qu'elle est définie par les théories réalistes. Autrement dit, l'insécurité internationale n'agit pas directement sur les États pour provoquer sa faillite, voire son effondrement (la Somalie), mais c'est plutôt l'inverse. C'est pourquoi l'État failli est présenté comme une variable exogène. Dans cette thèse l'État failli est défini à la fois comme un concept et une catégorie d'États qui peuvent être identifiés par un ensemble de critères (Cf. Chapitre 2). Ces États (faibles) dont la Somalie fait partie, souffrent des crises internes et peuvent avoir des répercussions sur les États voisins.

Les facteurs matériels comme l'accumulation de la puissance, de la force (militaire) et de la poursuite des intérêts économiques et stratégiques des États sont des variables explicatives principales des relations internationales. Cette configuration du système international marque une dichotomie entre les États. Elle laisse apparaître un ensemble d'États (faillis) marqués par des guerres civiles. Ils sont source de violence et renforcent l'anarchie sur la scène internationale par des menaces, qui sont le terrorisme et la criminalité organisée. Les études sur les États faillis n'ont pu se détacher du paradigme postcolonial fondé sur le rapport de pouvoir de domination d'un monde occidental qui se manifeste par une altérité matérialisée, par une opposition géographique (Nord/Sud)²⁴ ou par un centre/périphérie. Les travaux sur les États faillis ont décelé les mêmes symptômes que ceux apparus dans les années 1970 s'interrogeant sur la capacité des nouveaux États fraîchement décolonisés à se gouverner. Des auteurs tels que Jean-François Bayart se posent la question de la gouvernementalité propre aux États d'Afrique au lendemain de l'indépendance. Selon Jean-François Bayart, certains pays africains s'éloignent davantage du modèle bureaucratique wébérien. Ils ont plutôt adopté un brassage entre les modernités extérieures et les traditions politiques africaines²⁵. Ce processus de métissage fait naître des États atypiques identifiables par leurs caractères néo-patrimoniaux²⁶, marqués par le pouvoir d'un seul homme et par la corruption. Cela renforce les faiblesses des institutions, entraînant ainsi une fragilisation du fonctionnement même de l'État. Nous partons de l'idée selon laquelle les faiblesses institutionnelles peuvent entraîner la faillite étatique. Pour le cas de la Somalie, les troubles et la gestion inefficace de l'économie peuvent se mesurer à travers des variables comme le coup d'État, les crises économiques et les mouvements de guérilla. Ces trois facteurs sont les éléments qui ont entraîné la faillite de l'État. L'effondrement du régime de Siyaad Barre a pu générer la perte d'un pouvoir central ayant le monopole de la coercition qui fut suivie d'une guerre civile entre les différents clans pour la lutte du pouvoir. L'affaiblissement du pouvoir entraîne aussi une gestion prédatrice de l'économie. La gestion de l'économie n'est

²⁴ Pour Pascal Boniface, le clivage Nord-Sud n'existe plus, mais « à côté des pays anciennement développés il y a une cinquantaine d'États faillis qui s'enfoncent dans le chaos, la misère et l'absence d'autorité gouvernementale et un nombre encore plus important d'États qui se développent, qui sont dynamiques. Les deux inquiètent les Occidentaux... ». Cf. Pascal BONIFACE, *Les intellectuels faussaires : le triomphe médiatique des experts en mensonge*, Paris : Jean-Claude Gawsewitch, 2001, p. 41.

²⁵ Jean-François BAYART, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris : Fayard, 2^{ème} édition, 2006, 514 pages.

²⁶ Jean-François MÉDARD, « L'État clientéliste transcendant », *Politique africaine*, No. 1, janvier 1981, p. 120-124.

plus assurée par l'État, mais par des réseaux parallèles qui profitent de la vacance de l'État et des institutions politiques. Elles sont dans l'impossibilité de lutter contre la corruption, l'injustice sociale. Pour Robert I. Rotberg, « l'échec de l'État peut être dû à la suite de facteurs contingents internes à l'appareil d'État lui-même »²⁷. L'État ne peut plus faire face aux défis politiques spécifiques tels que des coups d'État ou des fractures au sein de la classe politique dirigeante qui perd sa crédibilité.

2.2.2. *La variable dépendante (la sécurité internationale)*

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les relations internationales se sont considérablement modifiées. Désormais, l'insécurité internationale n'est plus synonyme de menace militaire à la frontière, puisque les conflits interétatiques sont moins importants. L'insécurité internationale est une variable dépendante dans notre recherche, les risques du terrorisme, la criminalité transnationale, la prolifération des armes de destruction massive, l'immigration clandestine formant les nouvelles menaces. Donc l'instabilité domestique des États faillis peut avoir des répercussions sur la stabilité mondiale. La prolifération de l'insécurité, c'est-à-dire la diffusion et la contingence des conséquences de l'effondrement sont la source de l'instabilité. Si la sécurité internationale est définie comme une variable dépendante, l'objectif de la recherche est de démontrer que l'insécurité domestique des États faillis (la Somalie) a un impact sur la stabilité mondiale par effet de débordement (*escalation effect*)²⁸.

Les conflits infra-étatiques dans les années 1990 sont perçus par les chercheurs comme étant le plus grand danger pour l'ordre international. Les attentats du 11 septembre 2001 ont démontré que les menaces à la sécurité internationale viendraient moins de la puissance des États, mais plutôt de leurs faiblesses. Ce constat est mis à jour par la prolifération des travaux théoriques et empiriques qui mettent au centre les « États faillis » dans la nouvelle problématique sécuritaire internationale. L'État se voit ainsi concurrencé dans sa mission de

²⁷ Robert I. ROTBERG, "The Failure and Collapse of Nation-States Breakdown, Prevention, And Repair" In Robert I. ROTBERG (Ed), *When States Fail: Causes and Consequences*, Princeton: Princeton University Press, 2003, p. 9.

²⁸ Nauro F. CAMPOS & Martin GASSEBNER, "International Terrorism, Political Instability and the Escalation Effect", *Institute for the Study of Labor (IZA)*, Discussion Paper No. 4061, mars 2009, pp. 1-43.

maintien de l'ordre par des acteurs non étatiques profitant de la déliquescence de l'État et usant de la violence terroriste avec une motivation identitaire religieuse et nationaliste. Ainsi, ces acteurs peuvent proliférer une insécurité sur la scène internationale. En outre, l'insécurité interne des États faillis peut entraîner les États géographiquement proche dans la violence par effet de débordement (*escalation effect*). Les États limitrophes sont susceptibles de connaître une guerre civile, et le risque de conflit interétatique reste probable. Les États faillis sont devenus source de violence et renforcent l'anarchie dans les relations internationales par des menaces, qui vont du terrorisme aux formes les plus diverses de la criminalité organisée. D'après cette grille de lecture, la société internationale serait menacée par les États dits faillis. Ce nouveau discours sécuritaire s'est imposé après les attentats du 11 septembre ; selon celui-ci, État failli et insécurité internationale font bon ménage et laissent apparaître certains États comme étant « *un facteur d'instabilité et d'insécurité dans les relations internationales* »²⁹. Cela pourrait remettre en cause « le principe de l'"indivisibilité de la paix" [...] signifie que la rupture de la paix en un endroit de la communauté internationale concerne automatiquement tous les États membres de ladite communauté »³⁰ selon Jean Barrea.

2.2.3. *La variable intermédiaire (guerre civile, ingérence, terrorisme, piraterie)*

Les guerres civiles, le terrorisme et la piraterie sont présentés dans cette recherche comme une variable intermédiaire. Dans le cadre de notre recherche, la variable intermédiaire intervient entre les deux variables, indépendante (la faillite étatique) et dépendante (la sécurité internationale) ; la variable intermédiaire est donc comme le lien causal intermédiaire entre la variable indépendante et la variable dépendante³¹. En se basant sur les premiers travaux, sur les *weak States* de Marshall R. Singer (1972) et de Michael Handel (1981) et même de Gunnar Myrdal (1984), les États faibles n'ont pas été identifiés comme une menace sur la scène

²⁹ Kamal BAYRAMZADEH, « Les États faillis et le terrorisme transnational », *Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège*, No. 1, 2015, p. 100.

³⁰ Jean BARREA, « La « sécurité collective » : ses origines, ses fondements et son institutionnalisation », *Stratégique*, No 54, 1992/2. [En ligne] : http://www.institut-strategie.fr/strat_054_BARREASECU.html

³¹ William FOX, *Statistiques Sociales*, Québec : Presses Université de Laval, Traduit de l'anglais par Louis M. IMBEAU, 1999, p. 306-307.

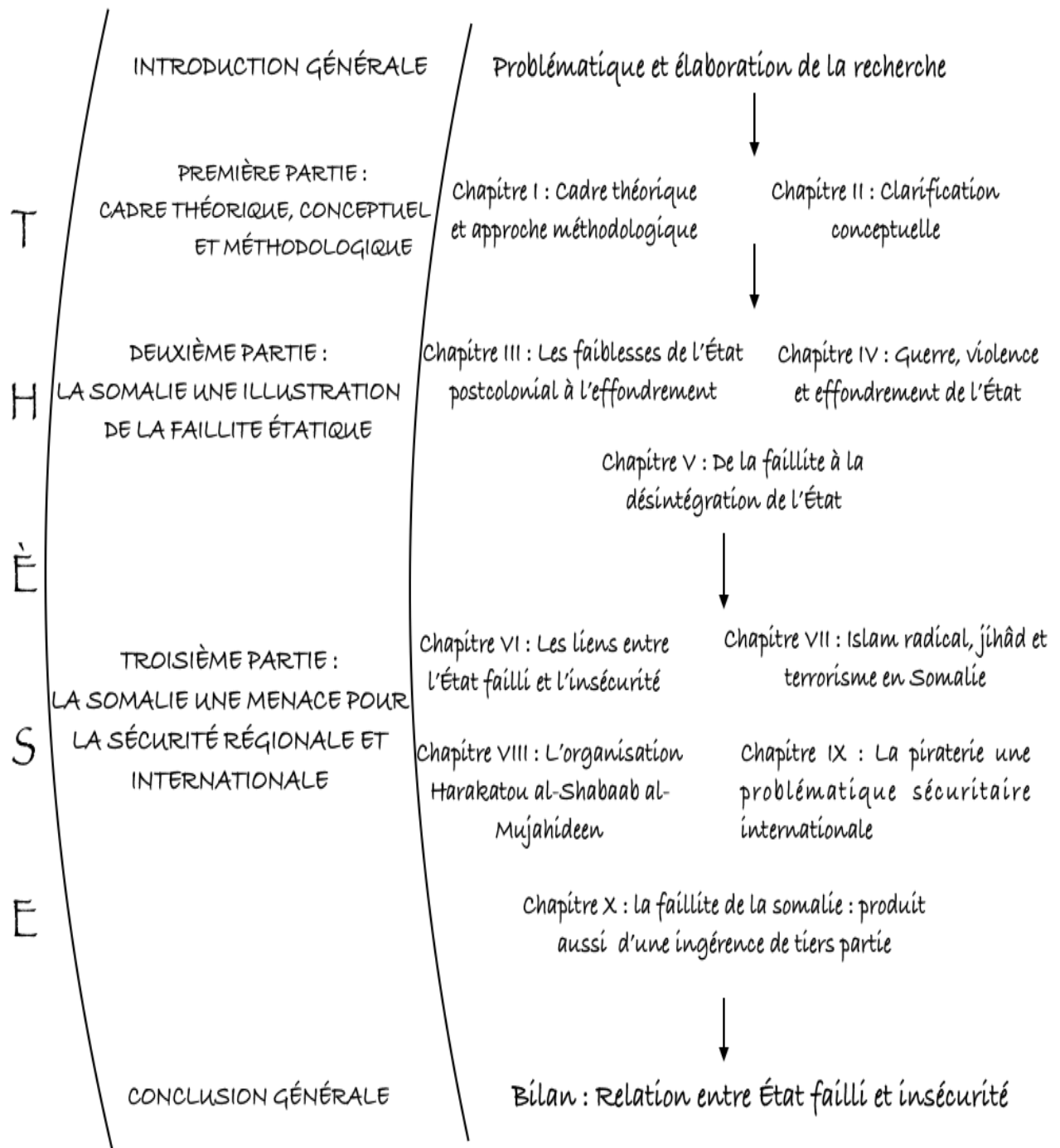
internationale. Mais, c'est lorsque ces États (*weak States*) sont affectés par des guerres civiles, du terrorisme, de la criminalité transnationale (piraterie pour le cas de la Somalie) ou encore d'une ingérence de tierce-partie (variable intermédiaire) qu'ils peuvent être source d'insécurité.

Les nouvelles menaces des États faillis sur la stabilité mondiale sont démontrées par une littérature abondante et généralement pertinente. En revanche, les connaissances existantes n'ont pas démontré d'une manière absolue la menace des États faillis sur la sécurité internationale par l'effet de débordement (*escalation effect*). Notre étude du cas somalien interroge l'hypothèse selon laquelle les États faillis génèrent une insécurité aux États limitrophes » et tente d'apporter, comme nous l'exposerons, une réponse nuancée à ce sujet. C'est pour contenir cette menace que les États limitrophes interviennent, mais ils participent davantage à l'insécurité interne, au même titre que les autres acteurs. Leurs interventions remettent en cause la souveraineté de l'État somalien à conduire ses affaires sans ingérence extérieure. Ainsi, les États frontaliers et les acteurs (groupes terroristes, piraterie, transnationales, etc.) peuvent servir de « courroie de transmission » des menaces. Il existe une interaction entre la faillite étatique et les acteurs comme le terrorisme et la criminalité transnationale. La faiblesse des institutions étatiques, la fragmentation du pouvoir, les « zones grises » (des espaces mal ou plus contrôlés par le pouvoir central)³² sont des failles qui permettent aux cellules terroristes, à la criminalité transnationale et aux mouvements de guérillas de prospérer dans cet environnement dépourvu de tout pouvoir étatique comme c'est le cas de la Somalie. L'État failli ne représenterait pas un gage de stabilité de la société internationale. C'est dans cette logique d'interaction que la Somalie est perçue à la fois comme un terrain propice pour des organisations comme *Al-Qaïda* et *Daech* et comme une menace à l'intégrité des États voisins par le développement du terrorisme et de la piraterie maritime.

Ce sont ces variables qu'il s'agira de tester tout au long des chapitres de la thèse pour appréhender le véritable intérêt de cette recherche, à savoir la compréhension de l'effondrement de l'État somalien et ses connexions avec la sécurité internationale.

³² Stéphane ROSIÈRE, *Dictionnaire de l'espace politique*, Paris : Armand Colin, 2008, 320 pages.

3. OSSATURE DE LA THÈSE



PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE, MÉTHODOLOGIQUE ET CONCEPTUEL

INTRODUCTION DE LA PARTIE I

« Il faudrait, disait Saussure, « montrer aux linguistes ce qu'il fait, se demander ce que c'est de faire la science, ou plus précisément, s'efforcer de savoir ce que fait le savant, qu'il sache ou non c'est qu'il fait, ce n'est pas seulement s'interroger sur l'efficacité et la rigueur formelle des théories et des méthodes disponibles, c'est interroger les méthodes et les théories dans leur mise en œuvre même pour déterminer ce qu'elles font aux objets et les objets qu'elles font » ». Pierre BOURDIEU et al., 1983.

Après avoir présenté la problématique et les variables explicatives relatives à l'objet de notre thématique de recherche, nous progresserons dans la construction du sujet. Étant donné la diversité des procédés, le choix des méthodes et des théories appropriées à notre recherche demande une attention particulière. Le choix d'un cadre théorique et d'une esquisse méthodologique intervient dans tous les domaines d'une recherche scientifique et reposent sur un ensemble de méthodes qui permettent de préciser le sens même de la recherche et de « s'interroger sur l'efficacité et la rigueur formelle des théories et des méthodes disponibles »³³. Ainsi, cette partie vise l'étude de la méthodologie et l'élaboration d'un cadre théorique (chapitre 1). Hervé Dumez précise que « le choix d'une méthodologie permet d'accompagner le chercheur dans sa dynamique de recherche »³⁴. L'essentiel de ce chapitre est de clarifier les aspects méthodologiques et théoriques avant d'aborder la question centrale de la thèse.

³³ Pierre BOURDIEU, Jean-Claude CHAMBOREDON & Jean-Claude PASSERON, *Le métier de sociologue*, 5^e éd., Paris : Mouton éditeur, 2005, p. 24.

³⁴ Hervé DUMEZ, *Méthodologie de la recherche qualitative ; les questions clés de la démarche compréhensive*, Paris : Vuibert, 2013, p. 6.

Le choix d'une méthodologie basée sur l'étude de cas (*case study*) couplé à une analyse qualitative permettra de cerner notre étude sur la Somalie. Les questionnements théoriques du sujet portent sur les paradigmes réalistes et constructivistes des relations internationales dont le but final est de comprendre les relations entre État failli et sécurité internationale. Le choix des théories réalistes, en particulier l'ethno-réalisme et le constructivisme, facilitera notre définition du concept d'État failli et la notion de sécurité internationale.

Au-delà d'une définition, les clarifications conceptuelles (Chapitre 2) permettront d'analyser les positionnements des chercheurs sur la de « l'État failli ». Et pour comprendre la crise somalienne et ses conséquences, une clarification des concepts « d'État failli » et de sécurité internationale sera réalisée ; afin de bien cerner l'objet de la recherche. Cette clarification nous permettra aussi de dégager des critères pour délimiter notre sujet.

1

CADRE THÉORIQUE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.1. Esquisse d'un cadre méthodologique

Le véritable intérêt de cette thèse est d'analyser l'impact des États faillis (variables indépendantes) avec l'étude du cas de la Somalie sur la sécurité internationale (variable dépendante). Un cadre méthodologique s'impose pour délimiter notre sujet. La vérification des hypothèses de départ fait appel à des procédés méthodologiques dont l'objectif est de baliser le terrain et d'étudier la littérature scientifique pour faire émerger des réponses sur la faillite de la Somalie dans tous ses états. Bien que l'utilisation d'un cadre hypothético-déductif « s'impose aujourd'hui comme principale méthode d'analyse, tout travail d'anticipation doit donc reposer sur la formulation d'hypothèses que l'on validera ou qu'on infirmera ensuite à l'aide d'instruments quantitatifs, de modélisations ou d'études de cas »³⁵, comme le souligne Jean-Jacques Roche. Mais pour l'analyse des États faillis et leur impact sur la sécurité internationale, une approche inductive nous permettra, à partir de l'hypothèse centrale, d'en déduire des séquences observables qui seront affirmées à l'aide de l'étude du cas de la Somalie.

1.1.1. La méthode de « l'étude de cas »

Cette recherche est fondée sur la méthode de l'étude de cas (*case study method*). Pour Jacques Hamel, cette technique s'inscrit dans la lignée de l'École de Chicago. Elle est largement utilisée dans les sciences sociales. C'est une démarche qui vise à explorer et tend à découvrir des problématiques nouvelles en partant des perspectives existantes pour établir des conclusions apportant des explications scientifiques. Tel est l'enjeu de cette thèse. L'étude du cas somalien nécessite un éclairage nouveau pour comprendre la rhétorique de l'État failli et ses

³⁵ Jean-Jacques ROCHE « Penser les guerres de demain : épistémologie de la prospective sécuritaire », *Revue de Défense nationale et sécurité collective*, Hors-série, juillet 2009, p. 168.

conséquences sur la sécurité internationale³⁶. Une étude de cas est un compte-rendu détaillé d'un phénomène en cours qui suscite un intérêt. Pour Detlef F. Sprinz et Yael Wolinsky-Nahmias, la méthode de l'étude de cas s'est imposée comme une méthode féconde dans les études des relations internationales depuis les années 1970³⁷.

Robert K. Yin, l'un des précurseurs de cette démarche, la présente comme un outil de recherche qui étudie « un phénomène en profondeur et dans un contexte réel [...] dans laquelle des sources d'information multiples sont utilisées »³⁸. Le recours à cette méthode qualitative obéit à des normes scientifiques. Pour Yves-Chantal Gagnon, « les grandes forces sont bien de fournir une analyse en profondeur des phénomènes dans leur contexte, d'offrir la possibilité de développer des paramètres historiques, d'assurer une forte validité interne, c'est-à-dire que les phénomènes relevés sont des représentations authentiques de la réalité étudiée ».³⁹ L'étude de cas est, par conséquent, une étude détaillée sur les singularités du phénomène étudié en prenant en compte sa dimension historique. Pour John Gerring, « Les études de cas sont plus susceptibles d'être génératrices de paradigmes (...). Je ne veux pas dire par là que les études de cas ne servent jamais à confirmer ou à infirmer des hypothèses. Les preuves tirées d'un seul cas peuvent falsifier une hypothèse nécessaire ou suffisante [...]. En outre, les études de cas sont souvent utiles pour élucider des mécanismes de causalité, ce qui affecte évidemment la plausibilité d'une relation X/Y. Cependant, les théories générales offrent rarement le type de prévisions détaillées et déterminées sur la variation intra-cas qui permettraient de rejeter une hypothèse par le biais d'une correspondance de modèles (sans preuve supplémentaire de cas croisés). Les tests théoriques ne sont pas le point fort de l'étude de cas. La sélection des cas "cruciaux" a du mal à surmonter le fait que le cas croisé N est minimal. Ainsi, il est peu probable que l'on rejette une hypothèse, ou que l'on considère qu'elle est définitivement prouvée, sur la

³⁶ Jacques HAMEL, *Étude de cas et sciences sociales*, Paris : Harmattan, 1997, p. 7-8.

³⁷ Detlef F. SPRINZ & Yael WOLINSKY-NAHMIA, *Models, Numbers, and Cases: Methods for Studying International Relations*, Ann Arbor: University of Michigan Press, 2004, p. 5.

³⁸ Robert K. YIN, *Case study research: design and methods*, 5^e Edition, London: Sage Publications, 2014, p. 16.

³⁹ Yves-Chantal GAGNON, *L'étude de cas comme méthode de recherche : Guide de réalisation*, Québec : Presse universitaire du Québec, 2008, p. 3.

base de l'étude d'un seul cas »⁴⁰. Cette méthode nous permet de tester les variations possibles entre la variable indépendante (l'État failli) et la variable dépendante (la menace à la sécurité internationale). Ainsi, l'étude du cas somalien permet d'apporter des réponses à la théorie omniprésente dans les discours d'après le 11 septembre 2001, selon laquelle les États faillis sont une menace pour la sécurité internationale. Avec des données qualitatives, comme c'est le cas avec notre terrain de recherche particulièrement difficile à pénétrer à cause de l'insécurité, le chercheur peut tenter de mesurer des variations entre ces variables. Le cas de la Somalie est d'abord utilisé ici pour illustrer la problématique de la faillite de l'État et ses conséquences au niveau international. Cette démarche donne une vision générale de l'effondrement de l'État et permet de donner une véracité des résultats par sa « technique de cueillette, de mise en forme et de traitement de l'information »⁴¹. La Somalie partage les mêmes symptômes de déliquescence que les autres États de l'Afrique post-guerre froide. Mais son cas atypique de fragilité s'inscrit dans le contexte historique et social du pays. Sa faiblesse n'est pas due uniquement à l'introduction de l'islam radical qui a façonné le paysage politique de la Somalie ces derniers temps. Les dynamiques propres à la situation de la guerre civile constituent l'une des premières causes de l'érosion des institutions publiques de l'État.

Le déclenchement de la guerre civile et ses inévitables conséquences font apparaître de nouvelles formes de régulation du pouvoir politique incarnées par l'islam politique, et cela constitue une préoccupation importante pour la communauté internationale. Cette recherche essaie de dégager des explications sur la nature des réponses données par les institutions internationales dans l'étude des États faillis. La Somalie constitue un exemple intéressant de l'ampleur de l'engagement international pour la gestion de la menace terroriste et la reconstruction de l'appareil de l'État. Cela permet d'évaluer la viabilité du modèle de reconstruction démocratique conduit sous l'égide des Nations unies.

Cette étude de cas facilite aussi une expertise de la menace du terrorisme et de la piraterie en Somalie. Les priorités de la communauté internationale consistent à poursuivre les

⁴⁰ John GERRING, *Case Study Research Principles and Practices*, Cambridge : Cambridge University Press, p. 42 ; voir également John GERRING, "What Is a Case Study and What Is It Good for?", *The American Political Science Review*, Vol. 98, No. 2, 2004, pp. 341-354.

⁴¹ Pierre COLLERETTE, « Méthodes des Études de cas » In Alex MUCCHIELLI (Dir), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin, 1996, 312 pages.

auteurs de ces actes criminels en déployant des navires de guerre à des fins dissuasives sans s'attaquer aux causes de la faillite de l'État. En outre, le programme de sécurisation des côtes somaliennes a des conséquences sur la pêche locale. Les enseignements qui se dégagent de cette étude de cas vont au-delà des questions de sécurisation (terrorisme et piraterie) et soulèvent la question fondamentale de la construction de l'État en Somalie.

L'étude de cas nous amène à analyser d'une manière limitée dans notre recherche les États en déliquescence avant de nous focaliser sur l'étude de la Somalie. Le choix de cette démarche est d'étayer, à travers des exemples de cas de faillite d'État, la compréhension de l'effondrement de la Somalie. Elle nous permet aussi de détailler les nuances de la situation post-confliktuelle de la Somalie, de l'action entreprise par les Nations unies pour la reconstruction du pays par la mise en place d'une ingénierie d'intervention qui se traduit généralement par une urgence humanitaire, par la reconstruction physique de l'État (infrastructure, réseaux), et politique (*State building*)⁴², et enfin par une consolidation de la paix (*peace keeping*)⁴³ entre les différents acteurs en conflit.

Le travail de terrain s'est principalement effectué en Somalie et à Djibouti⁴⁴. Basée sur la méthode de l'étude de cas, cette recherche combine à la fois des outils de collecte de données (notamment des entretiens et l'observation participante) et des sources primaires (l'analyse de documents).

1.1.2. La méthode de collecte des données

Les sources réunies pour ce travail se répartissent entre documents et entretiens. Ces

⁴² Seth KAPLAN, "Rethinking State-building in a Failed State", *The Washington Quarterly*, Vol. 33, No. 1, pp. 81-97.

⁴³ Séverine AUTESSERRE, « Construire la paix : conceptions collectives de son établissement, de son maintien et de sa consolidation », *Critique internationale*, Vol. 2, No. 51, p. 153-167.

⁴⁴ Les forces armées djiboutiennes participent à la mission de paix en Somalie. Les militaires de retour du terrain ont pu témoigner à propos des missions qu'ils ont effectuées, des difficultés qu'ils ont rencontrées sur le terrain. En outre, Djibouti est la base arrière des opérations de lutte contre le terrorisme et la piraterie maritime. Dans la politique de lutte contre la piraterie maritime, l'Union européenne a construit un centre de formation pour les marines nationales des États de l'Afrique de l'Est pour assurer la formation des marins dans les États de l'Afrique de l'Est.

deux éléments constituent essentiellement nos sources de première main. L'enquête de terrain se fonde sur des entretiens des activités des groupes (terroristes et criminels) que nous analyserons dans notre thèse. Les interviewés sont en grande partie des acteurs politiques somaliens et des personnes (diplomates, militaires) ayant travaillé en Somalie. Ils sont sélectionnés pour leur influence dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme. D'autres groupes (hommes politiques, religieux et coutumiers) ont été choisis pour leur participation à la vie sociale et économique du pays. L'ensemble des acteurs sont censés fournir un apport à la compréhension de l'impact de la crise somalienne sur la sécurité internationale.

1.1.2.1. *L'analyse des documents*

Pour mener à bien cette recherche, plusieurs types de documents seront analysés pour constituer un corpus de textes soumis à l'analyse scientifique. Ce corpus sera aussi composé, en grande partie, de discours oraux retranscrits par les institutions gouvernementales, mais aussi d'ouvrages de référence, de journaux périodiques, de magazines et d'articles de journaux nationaux⁴⁵. À part les enquêtes de terrain, les ressources documentaires apportent en termes quantitatifs et qualitatifs un support significatif à cette étude. L'objectif est donc de décrire et d'analyser les contenus des documents au moyen d'une caractérisation thématique. L'analyse du contenu rapporte les résultats des objectifs fixés et permet d'« éviter le recours à l'intuition et aux impressions personnelles et d'éliminer la subjectivité de l'opérateur »⁴⁶. Le but d'une telle analyse du contenu donne la possibilité de relever, dans le texte, les conceptions du locuteur.

Les données de *Global Terrorism Database (GTD)*⁴⁷ sont reprises pour l'analyse et l'étude de l'évolution des actes d'*Al-Shabaab* et des autres groupes terroristes en Somalie et dans les États

⁴⁵ La consultation et la lecture de la presse nationale (*Jamhuriya, Puntland Post, Mogadishu Time, Gorawe Online*), régionales (*Lettre de l'Océan Indien, Africain.info...*) et internationales (*Le Monde, The Guardian...*), fournissent des informations complémentaires à cette étude.

⁴⁶ Roger MUCCHIELLI, *L'analyse de contenu des documents et des communications*, Paris : ESF, 8^e édition, 1998, p. 23.

⁴⁷ Les données utilisées dans cette recherche sont : *GTD 1996-2013 data file, including data on terrorist attacks between 1996 and 2013 and GTD 2014-2017 data file, including data on terrorist attacks between 2014 and 2017*. *Global Terrorism Database* répertorie tous les actes perpétrés pour des groupes terroristes islamistes, mais aussi par autres groupes rebelles.

voisins. Les données analysées sont celles des années 2006 à 2017. Le choix de 2006 correspond à la prise du pouvoir par les tribunaux islamiques au sud et au centre de la Somalie. Cette date (2006) coïncide aussi avec la naissance du groupe terroriste *Al-Shabaab*. L'objectif de cette analyse est de voir si les organisations terroristes (variable intermédiaire) sont une conséquence de la faillite étatique (variable indépendante) et présentent une menace (variable dépendante) pour les pays de la région (Éthiopie, Djibouti et Kenya), mais aussi dans le monde. De même, pour l'analyse de la piraterie, nous avons choisi les données du *ICC-International Maritime Bureau* qui publie chaque année un rapport sur les activités de la piraterie dans le monde. Pour le cas de la Somalie, nous analyserons les données entre 1991 à 2017⁴⁸. Cela nous permettra d'avoir une vision plus fine sur les évolutions des actes de piraterie sur les côtes somaliennes et dans le golfe d'Aden. Grâce à ces données, nous pouvons voir si la piraterie a un impact réel sur la sécurité maritime.

Les séjours en Somalie nous ont permis de confronter ces données (surtout les données de GTD)⁴⁹ à la réalité du terrain. Il s'agissait d'avoir un contact avec le personnel des institutions de sécurité (policiers, militaires) qui sont au premier plan dans la lutte contre le terrorisme. Ils ont mis à notre disposition toutes les archives des institutions de sécurité concernant les délits liés aux activités de criminalité et de terrorisme. L'analyse de ces archives peut nous permettre d'avoir des données quantitatives. L'objectif est de faire une comparaison et de confronter les données avec celles mises en avant par les institutions internationales et les spécialistes du terrorisme.

Après la guerre civile, les documents officiels sont peu nombreux, et il est difficile de se les procurer. Les archives nationales ont été totalement détruites ou ont disparu. Peu de publications sont disponibles à l'extérieur, sauf au Somaliland où les documentations officielles ne sont pas du tout classées et apportent peu d'informations. Depuis l'apparition du phénomène

⁴⁸ Bien que les activités de piraterie aient connu une baisse depuis 2013. Selon le rapport du *ICC-International Maritime Bureau*, le nombre d'incidents dans la région de la Corne de l'Afrique a doublé en 2017 par rapport à 2016, après une baisse en 2013. Ce rapport indique que la recrudescence de la piraterie au large des côtes somaliennes prouve que les pirates ont encore la capacité d'organiser des attaques et ainsi de perturber la sécurité maritime dans cette zone.

⁴⁹ Il s'agit de vérifier les actes terroristes non revendiqués par le groupe *Al-Shabaab*, ni par d'autres groupes extrémistes comme *Hisbul Islam*. L'objectif était d'identifier les autres acteurs qui utilisent les attentats terroristes et les assassinats ciblés perpétrés dans la ville de Muqdisho.

de la piraterie et du terrorisme en Somalie, les publications sont de plus en plus volumineuses. S'il y a une telle rareté de sources documentaires, c'est parce que, dans la société somalienne, l'empreinte de l'oralité est omniprésente. La parole poétique et politique se transmet encore oralement, donc les entretiens fournissent d'importantes informations, utiles à la production de cette thèse.

1.1.2.2. Les entretiens

Pour compléter la recherche, un guide d'entretien a été établi afin de cadrer les questions correspondant à notre problématique. Mais dans un contexte d'insécurité en Somalie, il était assez difficile d'évoquer des questions liées à la sécurité à savoir : la piraterie, l'islam radical et le terrorisme.

Des entretiens semi-directifs ont été menés sur le terrain :

- **À Djibouti** (automne 2016, été 2017 et hiver 2018) avec des acteurs militaires et politiques. Il s'agit de Somaliens de passage à Djibouti et d'acteurs ayant effectué des missions en Somalie comme les militaires du contingent *Hill Walal*.
- **À Hargeysa** (été 2016, automne 2017 et été 2018) avec les acteurs politiques et religieux. Il existe une paix dans l'ensemble du territoire du Somaliland depuis la proclamation de l'indépendance en 1991 afin d'avoir une perception de la reconstruction politique dans ce territoire et de la réussite du *State building*, voire une consolidation de la paix sans avoir l'aide de la communauté internationale⁵⁰.
- **À Muqdisho** (été 2018) avec les acteurs universitaires, ONG et sociétés civiles. Le séjour à Muqdisho nous a permis de faire une immersion dans la ville pour voir la gestion de la sécurité dans la capitale et le quotidien de la population face à l'insécurité. En outre, nous avons eu la possibilité, durant notre mission, de recueillir des données et de la documentation sur l'état actuel de la Somalie.

⁵⁰ Stig Jarle HANSEN & Mark BRADBURY, « A New Democracy in the Horn of Africa? », *Review of African Political Economy*, Vol. 34, No. 113, 2007, pp. 461-476.

- **À Londres et Bristol** (hiver 2016, hiver 2018) où réside une forte communauté somalienne. Nous avons interviewé le personnel académique sur la relation entre la faillite étatique et l'insécurité.

Les entretiens permettent d'analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés. Grâce aux entretiens, il est possible de dégager des interprétations pour des situations, des enjeux et des interactions entre les différentes parties⁵¹.

Les entretiens semi-directifs seront effectués avec plusieurs catégories d'acteurs.

a. Le premier groupe est composé d'individus ayant des responsabilités politiques comme le ministre des Affaires étrangères du gouvernement fédéral de transition (2011-2012), celui de la Planification et de la Sécurité du Puntland et celui de la Pêche et des Ports du Somaliland. Par rapport à un questionnaire, le résultat des entretiens est de pouvoir aboutir à une compréhension approfondie de leurs rôles dans le processus de normalisation de la Corne de l'Afrique, afin de pouvoir décrire et expliquer les différentes politiques réalisées pour mieux intégrer économiquement et socialement l'ensemble de la région.

b. Le deuxième groupe comprend des personnels employés par les organisations internationales et les ONG (organisations non gouvernementales). Ce groupe comprend les officiers de l'opération Atalante postés à Djibouti. Le but était d'étudier les questions liées à la piraterie maritime, au positionnement stratégique et aux enjeux sécuritaires qui se jouent dans les eaux somaliennes et le golfe d'Aden. De plus, ces enquêtes sont complétées par des entretiens de plusieurs officiers djiboutiens de l'AMISOM de retour de mission dans le sud de la Somalie. Cela nous permettra d'analyser les tâches qui leur ont été assignées, leurs actions et leur degré d'implication dans la lutte contre le terrorisme. Enfin, ces entretiens sont prolongés par des rencontres avec des académiciens qui ont longtemps publié sur la Somalie, à savoir Roland Marchal et Daniel

⁵¹ Luc Van CAMPENHOUDT & Raymond QUIVY, *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, Paris : Dunod, 2011, p. 66-68.

Compagnon. Ils ont contribué à un éclairage pertinent sur la problématique de la faillite de l'État somalien.

c. Des personnalités religieuses font partie des interviewés. Les groupes religieux sont très nombreux en Somalie. Ils sont très actifs dans la vie sociale (éducation, santé, associations, etc.). Ils sont souvent en contact avec la population, le gouvernement fait appel à eux pour la résolution de conflits entre les ethnies et les clans, c'est une pratique courante, les responsables s'appuient sur ces groupes religieux afin d'avoir une certaine légitimité. En Somalie, la pression des groupes islamistes a conduit, en avril 2009, le Parlement fédéral de transition à adopter l'instauration de la *charia* qui était leur revendication. Les flots d'informations donnent un éclairage et renforcent la pertinence du sujet.

Le choix des critères des personnes reflète une catégorie socioprofessionnelle (cadres, professions intellectuelles supérieures)⁵² très active dans la société somalienne. L'objectif est de comprendre la réalité telle qu'elle est perçue par cette catégorie de la population composée uniquement d'officiers de l'armée, de fonctionnaires des organisations internationales et d'intellectuels. Ce choix nous permet de tester nos hypothèses de départ concernant les liens entre la faillite et ses impacts sur la sécurité. Un tel choix permet de nous imprégner du milieu étudié qui est nécessaire à la réalisation des entretiens. Ces trois catégories sont des acteurs de premier plan et apportent à cette recherche un éclairage considérable. Il s'agit de comprendre l'organisation de la société qui est considérée comme la cause de la faillite étatique et d'étudier la résilience de la population somalienne. L'histoire politique somalienne est émaillée de violence politique, de conflits armés entre les différents clans. Les fonctionnaires de sécurité et ceux des organisations internationales ont fourni leur expertise concernant la lutte contre le terrorisme et la piraterie par la mise en place des mécanismes sécuritaires pour la stabilité du pays. Le but est d'étudier leur degré d'implication dans la définition et la mise en œuvre des politiques de sécurité. Enfin, la contribution des religieux à ces entretiens avait pour but de saisir

⁵² Un tiers des interviewés n'appartient à aucune catégorie socio-professionnelle. C'est le cas des personnages religieux et des chefs coutumiers dont la grande partie n'a pas d'activité pécuniaire. En revanche, ils sont très engagés dans la vie politique et sociale.

la pertinence de leurs discours. L'objectif était de savoir si les éléments discursifs des insurgés relèvent d'une rhétorique idéologique islamiste ou nationaliste.

La valeur significative de ces entretiens est d'interpréter la problématisation de la déliquescence de l'État à travers les acteurs de premier plan. Ces trois échantillons apportent une vision plus authentique de la crise somalienne, dénudée des interprétations rapportées généralement par les médias. Les entretiens des responsables politiques et des fonctionnaires de sécurité ont aussi contribué à traduire le positionnement géopolitique de la Somalie dans la Corne de l'Afrique et son impact sur la sécurité de la région. Un grand nombre de responsables et de hauts fonctionnaires somaliens ont été sollicités durant notre période de recherche (2015-2018) avec un retour plutôt satisfaisant, même si les acteurs politiques (ministres), militaires (officiers de l'AMISOM) et les religieux étaient très réticents vis-à-vis des entretiens. Une quarantaine d'entretiens sur les questions de la piraterie, le terrorisme et les faiblesses de l'État ont été effectués durant nos séjours en Somalie et à Djibouti. Ce choix restreint d'entretiens avec des acteurs clés nous a permis de recentrer notre question de recherche autour de la problématique sécuritaire et tous les éléments qui l'influencent. Les entretiens avec des acteurs de la question sécuritaire somalienne ont une valeur significative haute pour notre thèse, puisqu'ils apportent des réponses à la plupart des questions liées à ce sujet.

Les entretiens sont complétés par d'autres interviews, des discours, des tribunes et des communiqués d'anciens fonctionnaires du gouvernement sous l'époque de Siyaad Barre et qui exercent toujours des fonctions dans les nouvelles administrations somaliennes. Ils sont réalisés, dans la plupart des cas, en langue locale, bien que de nombreuses personnes pratiquent l'anglais dans cette région. Le choix de la méthode de l'étude de cas comme approche méthodologique permet de fixer le sujet dans toutes ces dimensions en analysant les phénomènes en profondeur. Et l'usage des théories des relations internationales comme outil d'analyse donne un apport significatif à cette étude.

1.2. Cadre théorique

L'application d'une théorie est une nécessité, car elle permet de fournir à première vue les outils appropriés pour comprendre la réalité, en l'occurrence internationale⁵³. Pour Robert W. Cox et Timothy J. Sinclair, « une théorie est toujours pour quelqu'un et sert un but précis »⁵⁴. Dans la littérature scientifique se trouve une grande diversité d'interprétations, d'utilisations et de définitions lorsque les concepts de *failed*, *weak*, *collapsed States* sont évoqués. Les théories des relations internationales sont diverses, et les grilles d'analyse conceptuelle réaliste apportent des éclairages intéressants et significatifs. Les théories réalistes, avec leurs différentes variantes, à savoir le néoréalisme, le réalisme subalterne et l'ethno-réalisme, permettent d'avancer de nouveaux points de vue et des angles lorsqu'il s'agit de trouver des réponses à la question des États faillis et aux menaces qu'ils engendrent. L'agencement des thèses réalistes avec l'analyse constructiviste de la notion « d'État failli » et de « sécurité » offre des connaissances et des explications pour mieux comprendre l'insécurité en Somalie et la menace qu'elle représente pour la sécurité internationale.

1.2.1. *De la nécessité d'adapter les thèses réalistes et constructivistes aux nouveaux contextes des États faillis*

Dans les paragraphes suivants, il ne s'agit pas de marquer une rupture qui change profondément le paradigme réaliste exposé ci-dessus ni de faire une interférence entre les différentes théories développées dans les relations internationales. Mais le choix d'un agencement des thèses réalistes avec le constructivisme a un apport significatif dans le cadre de cette étude. « La perception réaliste et l'intersubjectivité constructiviste se rejoignent en postulant que le monde est socialement construit et que notre culture, notre expérience et nos valeurs conditionnent nos représentations »⁵⁵, note Jean-Jacques Roche.

⁵³ Jim GEORGE, "International Relation Theory in an Age of Critical Diversity" In Richard DEVETAK & Anthony BURKE & Jim GEORGE (Ed), 2011, op. cit., p. 23.

⁵⁴ Robert Warburton COX & Timothy J. SINCLAIR, *Approaches to World Order*, Cambridge: Cambridge University Press, 1996, p. 87.

⁵⁵ Jean-Jacques ROCHE, op. cit., p. 167.

La synthèse des propositions réalistes et constructivistes permet de dégager de meilleures conclusions concernant la portée des États faillis sur la sécurité internationale.

1.2.1.1. *Le réalisme, un paradigme dominant*

Le réalisme est un paradigme dominant en relations internationales⁵⁶ ; sa tradition philosophique remonte à Thucydide (460-406 av. J.-C.), Machiavel (1469-1587) et Thomas Hobbes (1588-1679). Les auteurs comme Hans J. Morgenthau (1904-1979), Stanley Hoffman (1928-2015), Raymond Aron (1905-1983) ou Kenneth Waltz (1924-2013) s'inscrivent dans cette logique. Ils définissent en général les États comme les acteurs dominants de la politique internationale. Les États sont motivés par la quête de la puissance ou de la sécurité et ils coexistent dans un environnement anarchique où ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour assurer leur survie. Cette anarchie est synonyme d'état de guerre. La société internationale est une société anarchique formée d'États souverains qui sont entièrement libres d'agir selon leurs intérêts égoïstes. Aucune autorité supérieure à l'État ne peut réguler le recours à la violence, chaque État chercherait donc à améliorer sa position et à augmenter sa relative supériorité en matière de puissance par rapport aux autres.

Les critiques de toutes parts à propos du réalisme et le succès du libéralisme comme antithèse à celui-ci ont conduit Kenneth Waltz à publier, en 1975, un nouveau manifeste du réalisme, *The Theory of International Politics*, qui sera le point de départ du néo-réalisme. C'est une sensibilité du réalisme différente de celle incarnée par Hans Morgenthau (le réalisme classique). Le néo-réalisme reconnaît ainsi l'État comme l'acteur principal du système international et considère qu'il ne détient pas « le monopole de la violence organisée », mais seulement « le monopole d'une violence légitime ». Kenneth Waltz explique que le paradigme de la vie internationale n'est pas la recherche de l'équilibre via la puissance, mais seulement la recherche de la sécurité⁵⁷. Cet auteur marqua en effet un tournant radical dans la discipline des relations internationales en substituant la sécurité à la puissance comme dénominateur commun de tous les États. Il ne remet pas en cause la structure anarchique du système international, mais tout

⁵⁶ Dario BATTISTELLA, *Théories des relations internationales*, Paris : Presse Science Po, 5^e édition mise à jour, format ebook, 2015, p. 138.

⁵⁷ Jean Jacques ROCHE, *Théories des Relations Internationales*, Paris : Montchrestien, 8^e édition, 2010, p. 37-41.

État du fait de l'anarchie est contraint à assurer sa sécurité. Pour atténuer cette anarchie et pacifier le système interétatique, Kenneth Waltz met en avant le concept de « *balance of powers* ». L'équilibre des forces conduit à « une certaine autorégulation des intérêts entre des acteurs souverains »⁵⁸, limite les conflits et réduit l'éventail des menaces. Les nouveaux risques et la prolifération des États (faillis, voyous) augmentent la volonté des États de consentir à la coopération internationale. Les États faillis sont loin du modèle d'État de Kenneth Waltz⁵⁹ dont le système interne est hiérarchisé et centralisé ; ils sont en proie à une anarchie interne et secouée par des conflits internes. L'existence d'une menace commune (la globalisation du terrorisme) pousse les États à unir leurs forces. Les nouvelles menaces se sont substituées aux anciennes. Elles sont déstabilisatrices et engendrent de graves incertitudes. Pour lutter contre ces nouvelles menaces, un État a un avantage significatif par rapport à une approche unilatérale. Les perturbations politico-stratégiques amorcées par les attentats du 11 septembre en 2001 et leurs conséquences ont renforcé le réalisme comme paradigme dominant des relations internationales. Le danger de l'anarchie internationale est une réalité, et les États ne peuvent plus se passer de la force militaire pour assurer leur sécurité et le maintien de leurs intérêts⁶⁰.

1.2.1.2. L'apport du constructivisme dans les Relations internationales

Le constructivisme a obtenu une place de choix dans les débats sur la théorie des relations internationales ces dernières années. La théorie constructiviste met l'accent sur l'impact des idées et des identités. Sa tradition intellectuelle remonte historiquement à Emmanuel Kant (1724-1804) qui est considéré comme le pionnier du constructivisme. Peter L. Berger et Thomas Luckman (1966), Michel Foucault (1966), ou John R. Searle (1995) ont contribué au développement du constructivisme dans les sciences sociales⁶¹. C'est dans les années 1980 que les thèses constructivistes s'immiscent dans le débat des relations internationales. Elles tirent leur origine du célèbre ouvrage *World of our making : rules and rule in*

⁵⁸ Charles-Philippe DAVID & Jean-Jacques ROCHE, *Théories de la sécurité*, Paris : Montchrestien, 2002, p. 48.

⁵⁹ Kenneth WALTZ, *Theory of International Politics*, New York: Mac Graw Hill, 1979, p. 88.

⁶⁰ Jean-Jacques ROCHE, 2010, op. cit., p. 69.

⁶¹ Dan O'MEARA, « Le constructivisme » In Alex MACLEOD & Dan O'MEARA (Ed), *Théories des relations internationales : contestation et résistances*, Outremont : Athéna éditions/CEPES, 2007, p. 244.

*social theory and international relations*⁶² de Nicolas Onuf, ainsi que de l'article d'Alexandre Wendt « Anarchy Is What States Make of It » (« L'anarchie est ce que les États en font »)⁶³. Ces deux auteurs seront les premiers à appliquer le constructivisme aux réalités de la scène internationale. Des auteurs comme Thomas Risse-Kappen, Martha Finnemore, Barry Buzan, Ole Waever traitent ces questions liées à la sécurité internationale. Les thèses constructivistes rejettent les perceptions réalistes et donnent des explications sur les origines des conflits et les normes qui influencent les États. Les relations internationales ont été longtemps dominées par les approches objectivistes (réalistes et libérales) qui mettaient en avant l'influence des facteurs matériels sur la politique internationale. Celles-ci sont basées sur la recherche de la puissance ou la recherche de gains économiques. Pour les constructivistes, les relations interétatiques ne sont pas déterminées par des rapports matériels, mais plutôt par un ensemble de structures cognitives (idées, croyances, valeurs, normes). Les constructivistes remettent en cause épistémologiquement les approches positivistes de la connaissance et rejettent l'hégémonie d'une seule méthode scientifique pour offrir une perspective sociale aux relations internationales. Selon Marie-Claude Smouts *et al.*, « le constructivisme complète et conteste à la fois les paradigmes classiques »⁶⁴. Il s'est singularisé comme approche théorique critique et prône une pluralité de méthodes, défendant l'idée de la construction sociale des identités des acteurs. Les thèses constructivistes deviennent populaires après la Guerre froide, les nouveaux États agissent non pas en fonction d'une rationalité économique, mais plutôt selon leur appartenance communautaire. L'émergence de nouvelles formes de politique post-guerre froide dans le tiers-monde, à savoir les nouvelles formes de conflits nationalistes, communautaires et ethniques ont donné aux constructivistes des angles qui complètent les variables explicatives mises en avant par les réalistes (subalterne, ethno-réalisme). Les apports constructivistes tendent

⁶² Nicolas G. ONUF, *World of our making: rules and rule in social theory and international relation*, London: Routledge, Reissued, 2013, 341 pages.

⁶³ Alexandre WENDT, "Anarchy Is What States Make of It. The social Construction of Power Politics", *International Organization*, Vol. 46, No. 2 (Spring, 1992), p. 391-425. Les constructivistes ont une autre vision de l'anarchie de la scène internationale. Dans cet état d'anarchie, les acteurs vont tout faire pour arriver à leurs fins, mais au contraire, si l'anarchie est la conséquence des politiques de puissance, cette dernière peut théoriquement évoluer vers une coopération des États sur l'idée que les intérêts de chacun peuvent être satisfaits.

⁶⁴ Audie KLOTZ, Cecelia LYNCH, Rachel BOUYSSOU & Marie-Claude SMOUTS. Le constructivisme dans la théorie des relations internationales, *Critique internationale*, Vol. 2. 1999, p. 60.

de produire « des applications alternatives à celles avancées » par les paradigmes dominants (réaliste, libéral, voire marxiste) selon Pascal Vennesson et *al.* ⁶⁵.

1.2.2. Les explications théoriques de la menace

1.2.2.1. La menace des États faillis, un discours dominant

La perception, l'idée reçue des États faillis comme étant une menace à la sécurité internationale peuvent considérablement changer si le discours de méfiance de l'élite politique change en conséquence. Les thèses constructivistes accordent une grande attention aux discours prédominants parce que les discours reflètent, façonnent les croyances et les intérêts. Les discours établissent les normes du comportement acceptées⁶⁶. La menace des États faillis depuis les attentats du 11 septembre 2001 entre dans le débat et le discours dominant de l'élite politique américaine, et cela a façonné les croyances du peuple américain et facilité les politiques interventionnistes dans certains États (Afghanistan, Irak...). La construction identitaire peut dépendre de ce que les États font entre eux. Les identités se construisent au regard d'autrui, les États faillis et leurs menaces à la sécurité internationale ne sont que le discours dominant, et cela façonne les identités et les perceptions des acteurs.

Des auteurs comme Ole Wæver parlent plutôt de « sécurisation »⁶⁷ au lieu de « sécurité ». Cette notion est plus adaptée lorsqu'il s'agit d'aborder la question de la déliquescence des États puisqu'elle englobe les risques inhérents à l'introduction des problématiques nationales, ethniques, religieuses ou culturelles dans les études des États faillis. En outre, Ole Wæver avance l'idée qu'une question sociale devient un enjeu de sécurité par le discours des agents grâce à la force performative du langage. En s'appuyant sur le concept de « sécurisation », Ole Wæver traite la question de la sécurité comme un acte de langage. Il considère que les élites politiques sont capables de construire des menaces ou de maximaliser

⁶⁵ Dario BATTISTELLA, Franck PETITEVILLE, Marie-Claude SMOUTS & Pascal VENNESSON, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris : Dalloz, 2012, p. 76.

⁶⁶ Stephen WALT, cité par Dario BATTISTELLA, 2015, op. cit., p. 318.

⁶⁷ Ole WAEVER, "Securitization and desecuritization", In Ronnie D LIPSCHUTZ, *On Security*, New York: Columbia University Press, 1995, pp. 45-86.

un risque par un discours⁶⁸. Ainsi, les attentats du 11 septembre 2001 sont interprétés comme une menace aux peuples et ont imposé une politique étrangère agressive, comme c'était le cas dans les années 1980 où les flux d'immigration ne relevaient pas d'un enjeu sécuritaire. Mais aujourd'hui, dans tous les pays de l'Europe, l'immigration est présentée comme une menace pour l'identité nationale, alors qu'elle était considérée, dans les années précédentes, comme un facteur favorable à l'économie⁶⁹. Dans ce même cas de figure, la stigmatisation des États faillis comme étant un porte-étendard de la criminalité transnationale et du terrorisme international aurait conduit à un remodelage de leurs identités internes. Les diatribes sur ces États sont largement diffusées et sont reprises par les responsables politiques. Selon la vision américaine, ce concept met dans le même panier des États proliférateurs d'armes de destruction massive comme l'Iran, l'Irak, le Pakistan et des États connus pour leur instabilité politique comme les États subsahariens. Madeleine Albright avait, pour sa part, scindé le système international en quatre catégories d'États : les pays industriels avancés, les démocraties émergentes, les *rogue States* et les *failed States*⁷⁰. La politique de catégorisation des États-Unis a soulevé plusieurs critiques de la part de leurs alliés (Union européenne). Cela avait conduit à l'emploi d'un concept politiquement correct de « *State of concern* ». Mais la politique étrangère de George W. Bush a démontré un changement discursif puisque les termes de *rogue State* et de *failed State* refont surface dans les documents stratégiques⁷¹. Comme le note Olivier Nay, le nouveau discours sur les États faillis a « influencé la définition des stratégies nationales de plusieurs pays alliés des États-Unis dans les domaines de la défense, de la sécurité, de l'aide internationale et de l'action humanitaire »⁷².

⁶⁸ Barry BUZAN & Ole WAEVER, "slippery? Contratory? Sociologically Untenable? The Copenhagen School Replies", *Review of International Studies*, Vol. 23, Issues 2, 1997 p. 241-250.

⁶⁹ Dario BATTISTELLA, 2015, op. cit., p. 529-530.

⁷⁰ Raymond TANTER, *Classifying Evil : Bush Administration Rhetoric and Policy toward Rogue Regimes*, Washington DC: The Washington Institute for Near East Policy, 2003, p. 7-8.

⁷¹ The White House, "The National Security Strategy of the United State of America", September 2002.

⁷² Olivier NAY, 2013, op. cit., p. 142.

Dans la scène internationale interagissent plusieurs acteurs, ceci ne fait que renforcer l'anarchie et conforter les thèses selon lesquelles les États faillis sont une menace pour la sécurité internationale.

1.2.2.2. *La menace des États faillis selon les théories réalistes*

Pour les auteurs réalistes, l'effondrement de l'État peut donner naissance à des conflits et à une instabilité qui peut déborder par effet de *spill-over* et menacer les États voisins. Les États faillis sont des trublions marqués par de multiples guerres ethniques. Cette anarchie interne peut atteindre et bifurquer vers la civilisation occidentale comme le soutient Robert Kaplan dans *The Coming Anarchy*. Pour Robert Kaplan, ce cataclysme se rapproche davantage des frontières des États-Unis. Il lance une mise en garde contre la propagation des maladies et la violence des guerres⁷³. Ayant acquis les bases nécessaires au maniement d'armes et d'explosifs dans les zones en crise (Syrie, Irak, Libye, Somalie), les terroristes continuent à s'attaquer aux démocraties. La frontière comme borne ultime contre la menace⁷⁴ n'est plus d'actualité. De même, Robert I. Rotberg soutient que les « États faillis représentent non seulement un danger pour eux-mêmes et leurs voisins, mais aussi pour l'ensemble de la population du globe »⁷⁵. Pour cet auteur, des États faillis comme l'Afghanistan, l'Irak, la Syrie, la Somalie n'ont pas pu contrôler la progression des cartels de la drogue, du marché noir des armes et des réseaux transnationaux de terroristes. Le *Fund for Peace* avait bien affiché ses craintes envers l'Afghanistan pour ses relations avec le terrorisme et redoutait que l'Afrique (le Sahel, la Corne de l'Afrique) devienne la terre d'asile du terrorisme. Ce discours alarmiste est devenu une réalité incontournable puisque des groupes terroristes de tous bords sévissent dans ces régions et parasitent des conflits locaux en renforçant une tendance idéologique radicale qui se traduit par une fracture entre Occident et Islam.

⁷³ Robert KAPLAN, *The Coming Anarchy; Shattering the dreams of the post-cold war*, New-York: Random House, 2001, p. 48-58.

⁷⁴ Jean-Jacques ROCHE, « La délégalisation de la force par la légitimation de la violence est-elle toujours d'actualité ? », *Université Panthéon-Assas (Paris-2)*, avril 2001, p. 11.

⁷⁵ Robert I. ROTBERG, "Failed States in a World of Terror", *Foreign Affairs*, July-August 2002, Vol. 81, No. 4, p. 127.

La faiblesse des institutions de sécurité peut avoir des conséquences qui peuvent toucher l'ensemble d'une région et s'exporter à l'échelle mondiale. Comme le soutient Serge Michailof, « les États faillis exportent leur faillite »⁷⁶, par la circulation des armes légères, le terrorisme, la violence politique, les crimes organisés, le trafic de drogue, les mouvements de réfugiés, les flux d'immigration de masse et les jeux politiques de soutien aux opposants du régime voisin. Le cas de la Libye est, à cet égard, exemplaire. La faillite de l'État libyen s'est exportée dans l'ensemble des États de la bande du Sahel dans lesquels se sont installés des réseaux de toutes sortes, du crime organisé aux terroristes. Se réclamant d'*Al-Qaïda* ou de l'État islamique, ces organisations disposent d'une capacité opérationnelle indépendante et cherchent à avoir un impact global en visant directement les intérêts occidentaux. Ils sont « susceptibles de menacer la sécurité, les intérêts et le bien-être des sociétés occidentales et de leurs ressortissants »⁷⁷.

La Somalie est une priorité pour l'Éthiopie étant donné l'importante minorité somalienne présente dans ce pays, mais aussi compte tenu des effets secondaires d'une crise endémique à ses frontières. Cette crainte a conduit l'Éthiopie à organiser des expéditions militaires en 1996, en 2006 et en 2011. L'insécurité en Somalie pourrait avoir des conséquences dramatiques sur la sécurité nationale des pays de la Corne de l'Afrique. Contrairement aux États forts (*strong States*)⁷⁸, pour Robert I. Rotberg, les États faillis sont généralement définis comme incapables de contrôler efficacement leur territoire et de se conformer à leurs obligations internationales. C'est pourquoi ils constituent une menace pour leur propre population et la sécurité internationale.

Le réalisme classique ne prend pas en compte les insécurités (terrorisme, criminalité) qui se déroulent à l'intérieur d'un État parce qu'elles sont le fruit d'initiatives groupales, voire individuelles, comme le soutient Benoît Gagnon⁷⁹. Les thèses réalistes doivent s'adapter aux nouveaux critères mis en évidence dans le monde post-guerre froide où la menace de la sécurité internationale n'est plus une menace militaire et peut provenir d'un État. Pour Paul Roe, « le

⁷⁶ Serge MICHAÏLOF, « Comment sortir de l'ornière les pays "faillis ?" », *Politique étrangère*, IFRI, 2011, p. 34.

⁷⁷ Dario BATTISTELLA, « Le bel avenir de la théorie de l'État en Relations internationales », *Jus Politicum*, No. 8, 2012, p. 4-5.

⁷⁸ Robert I. ROTBERG, 2002, op. cit., p. 86.

⁷⁹ Benoît GAGNON, « Les théories explicatives du terrorisme » In Henri DORVIL (Ed), *Problèmes sociaux : Théories et méthodologies de la recherche*. Tome III, Québec : Presse Universitaire de Québec, 2007, p. 368.

néoréalisme était longtemps tourné sur l'analyse de la menace de guerre nucléaire entre l'Est et l'Ouest. Depuis l'effondrement du communisme en Europe centrale et orientale, les conflits ethniques ont été fermement mis à l'ordre du jour néoréaliste »⁸⁰. Les acclimatements des thèses réalistes aux conflits internes qui agitent les États faillis ont été proposés par Mohammed Ayoob avec ce qu'il appelle le réalisme subalterne. Pour cet auteur, le réalisme est censé combler des lacunes importantes, dans la littérature, des théories dominantes, en particulier le néoréalisme et le néolibéralisme⁸¹. En outre, les groupes armés qui secouent les États faillis reflètent la composition sociodémographique et religieuse de la population, selon les ethno-réalistes.

1.2.2.3. *Les explications des conflits internes : du réalisme subalterne à l'ethno-réalisme*

En général, lorsqu'il s'agit d'expliquer les conflits en Afrique, les débats scientifiques restent tributaires du paradigme ethnique au détriment des autres paradigmes. Mais la plupart des conflits trouvent leurs sources en dehors du complexe ethnique, comme le Nigeria et la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne. La multiplication des acteurs et la transformation de la menace requièrent donc une adaptation des thèses réalistes. Mohammed Ayoob est l'un des pionniers à se prononcer pour un changement « d'échelle » du réalisme⁸² centré sur les États puissants. Pour Mohamed Ayoob, une attention doit être accordée aux États faibles. Il préconise que le réalisme dépasse le cadre étatique et étudie ce qui se passe à l'intérieur d'un État. Le réalisme subalterne est proposé pour attirer l'attention des auteurs réalistes et néoréalistes des États puissants vers les États faibles⁸³ qui sont le plus souvent exposés à une guerre intra-étatique.

Mohammed Ayoob défend l'idée que les États en voie de consolidation seraient particulièrement portés vers le conflit d'ordre interne plutôt qu'interétatique. Les violences

⁸⁰ Paul ROE, "The Intrastate Security Dilemma: Ethnic Conflict as a 'Tragedy'?", *Journal of Peace Research*, Vol. 36, No. 2, 1999, pp. 188.

⁸¹ Mohammed AYOOB « Inequality and Theorizing in International Relations: The Case for Subaltern Realism », *International Studies Review*, Vol. 4, No. 3 Autumn, 2002, p. 28.

⁸² Mohammed AYOOB, « Defining Security: A Subaltern Realist Perspective », In Keith KRAUSE & Michael C. WILLIAMS (Eds.), *Critical Security Studies*, Minneapolis: Minnesota University Press, 1997, p. 141.

⁸³ Luc SINDJOUN, « L'Afrique au prisme des relations internationales » In Mamoudou GAZIBO & Céline THIRIOT, *Le politique en Afrique : état des débats et pistes de recherche*, Paris : Karthala, 2009, p. 324.

intérieures avaient rarement été prises en considération par les analystes réalistes. Ainsi, le réalisme subalterne peut fournir une explication aux guerres civiles, il s'agit de transposer les explications traditionnelles des conflits interétatiques pour les appliquer aux conflits intraétatiques. Dans ce cas de figure, « l'idée chère aux réalistes comme aux libéraux selon laquelle l'international est le domaine de l'anarchie, et le national celui d'un ordonnancement hiérarchique : en fait et pour beaucoup des États du Tiers monde, c'est exactement l'inverse qui prévaut : anarchie à l'intérieur et hiérarchie à l'international »⁸⁴ avance Afef Benessaïeh. Des auteurs, comme Stephen David (1997), Robert Jervis et Jack Snyder (1999) seront les premiers à reprendre le concept de l'anarchie dans la scène internationale pour démontrer que cette dernière s'opère à l'intérieur des États. Les groupes armés, quelle que soit leur idéologie (indépendantiste, terroriste, etc.), peuvent remettre en cause l'existence même de l'État. Ils sont capables de se comporter comme une unité égale à l'État⁸⁵. L'anarchie interne des États faillis véhicule, au-delà de leurs frontières, de nouveaux risques plus diffus et moins contrôlables.

Pour Charles-Philippe David, « l'ethno-réalisme transpose les postulats de la pensée réaliste aux rapports interétatiques et explique les conflits armés et les guerres par des conditions inhérentes et objectives »⁸⁶. L'ethno-réalisme applique les postulats d'analyse sur les rapports de puissance et de sécurité entre les ethnies comme les réalistes et les néoréalistes l'ont fait dans le cadre des relations interétatiques.

Les ethno-réalistes proposent quatre points pour expliquer les conflits intraétatiques :

- a. Les conflits internes** sont les conséquences des divisions naturelles et entraînent des tensions comme celles sur les États. Les guerres ethniques sont nées des rivalités entre groupes qui se définissent à partir de critères d'identité religieuse, tribale, ou ethnique.

⁸⁴ Afef BENESEAIEH, « La perspective postcoloniale : voir le monde différemment », dans Dan O'MEARA et Alex MC LEOD (Dir) *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, Athéna/Centre d'études des politiques étrangères et sécurité (CEPES), Montréal, 2010, p. 365-377.

⁸⁵ Anthony VINCI « Anarchy, Failed States, and Armed Groups: Reconsidering Conventional Analysis », *International Studies Quarterly*, Vol. 52, No. 2 (Jun. 2008), pp. 296.

⁸⁶ Charles-Philippe DAVID, op. cit., 2006, p. 155.

- b. La faillite des institutions** étatiques donne lieu à une anarchie semblable à celle du système international, marquée par la concurrence entre les ethnies en favorisant des conflits entre les différents groupes. Chaque ethnie cherche à contrôler l'État ou à se séparer pour avoir son propre État⁸⁷. L'expression du pouvoir de l'État se limite à la capitale, le reste du territoire est composé de plusieurs zones ethniquement spécifiques⁸⁸ qui peuvent faire sécession ; c'est le cas des régions du nord-ouest de la Somalie (Somaliland). Le clan majoritaire (Isxaaq) au Somaliland a opté pour l'indépendance après deux années de guerre civile dans les années 1990. Cette nouvelle entité dont la naissance a eu lieu au nom de la paix et la stabilité remet cependant en question la configuration de l'État somalien.
- c. Le dilemme de sécurité** agit sur les ethnies comme sur les États. Barry Posen (1993) sera l'un des pionniers à transposer le concept de « dilemme de sécurité » aux conflits ethniques et l'explication de l'anarchie interne (*domestic anarchy*). Chaque groupe ethnique recherche la sécurité pour se prémunir des attaques des autres. Les entités concurrentes ont amassé plus de puissance que nécessaire pour la sécurité et, par conséquent, commencent à menacer les autres⁸⁹. En conséquence, les ethnies s'arment et manifestent des velléités offensives.
- d. L'escalade des conflits** ethniques est inévitable et suit les mêmes logiques que celles des États. Elle se traduit par des alliances, des conquêtes de territoires et d'acquisition d'armes. Ces types de conflits débordent généralement sur les pays limitrophes et peuvent déboucher sur des guerres interétatiques dans la mesure où les conflits ethniques obéissent à la théorie des « dominos »⁹⁰.

Le constructivisme appréhende également autrement le domaine des relations

⁸⁷ Stephen M. SAIDEMAN "Is Pandora's Box Half-empty or Half-full? The Limited Virulence of Secessionism and the Domestic Sources of Disintegration", *Institute on Global Conflict and Cooperation of university of California*, 1995, p. 2.

⁸⁸ Robert I. ROTBERG, 2002, op. cit., p. 86.

⁸⁹ Barry R. POSEN, "The security dilemma and ethnic conflict", *Survival*, Vol. 35, No. 1, 1993, p. 28.

⁹⁰ Stephen M. SAIDEMAN, 1995, op. cit., p. 3.

internationales et donne des explications significatives sur les conflits internes. Pour les adeptes du constructivisme, les origines des conflits résultent :

a. Des crises identitaires profondes. Pour Charles-Philippe David, les conflits obéissent à une dichotomie entre le soi et l'autre qui se manifeste à travers différents actes⁹¹ : le langage, la culture, les croyances. L'autre est perçu comme une menace. Le manque de reconnaissance d'un groupe entraîne, de sa part, des réactions violentes. C'est dans cette logique que se déclenchent les conflits porteurs de l'empreinte ethnique, et la plupart des États faillis n'échappent pas à ce type de configuration. Depuis la fin de la dictature en 1991, les normes qui influencent la classe politique somalienne s'effacent au profit du clivage clanique. La violence permanente a permis à un groupe restreint partageant les mêmes valeurs ou les mêmes identités d'imposer ses volontés aux autres groupes, pour contrôler l'ensemble du territoire et s'assurer l'alliance des autres groupes par la corruption et le clientélisme. Ce groupe défend ses intérêts au lieu d'organiser le débat politique et d'introduire les normes démocratiques telles que la justice, le respect des droits de l'homme. Depuis la conférence d'Arta en 2000, l'alternance du pouvoir se fait entre deux clans, les Hawiye et les Darood. La compétition du pouvoir se fait entre ces deux clans au détriment des autres, et cela prive et privera la Somalie d'un gouvernement central fort.

b. Des entrepreneurs « ethno-politiques »⁹² qui profitent des faiblesses des institutions étatiques pour attiser la haine. Ils jouent sur la fibre ethnique ou clanique et sur l'histoire collective imaginaire et le passé glorieux des ancêtres pour souder autour d'eux un socle. Par la suite, ils discriminent les autres et véhiculent la peur ethnique pour accroître leur emprise. Selon K. Bush et F. Keyman, « la construction de la menace peut aussi servir à renforcer l'identité »⁹³. Pour assurer la pérennité de leur clan, ils n'hésitent pas à recourir à des milices et à des bandes armées, voire à des mercenaires. Dans certains

⁹¹ Charles-Philippe DAVID, 2006, op. cit., 156.

⁹² Roland J-L BRETON, *L'ethnopolitique*, collection : Que sais-je, 1998, 127 pages.

⁹³ Kenneth D. BUSH, E. Fuat KEYMAN, « Identity-Based Conflict. Rethinking Security in a Post- Cold War World », *Global Governance*, Vol. 3, No. 3, 1997, p. 313.

États fragiles, ils arrivent même à entretenir des relations ambiguës avec la criminalité transnationale y compris des terroristes pour asseoir leur pouvoir. C'est le cas des États du Sahel, déstabilisés par cette collusion entre bandes armées rebelles et des éléments liés au terrorisme international. En outre, l'ethno-nationalisme, sous forme de micro-nationalisme séparatiste, peut entraîner l'éclatement de l'État. Ce nationalisme exacerbé pousse à un dessaisissement partiel ou même total de l'État au profit des entités subétatiques ; ce fut le cas des guerres de Yougoslavie entre 1992 et 1995.

c. Des faiblesses des institutions démocratiques. Les États faillis se crispent sur des formes de gouvernance qui privilégient un cercle restreint de la population. L'autorité politique s'exerce par le biais des rapports de clientèle plutôt qu'à travers une idéologie ou la loi⁹⁴. Ces réseaux s'organisent selon des critères comme l'ethnicité, la parenté et les affinités locales qui traitent l'État comme s'il était une ressource privée. Cela détériore l'économie et les services publics octroyés aux citoyens. La faiblesse des institutions étatiques s'explique aussi par une pénétration hétérogène du pouvoir et l'incapacité de l'État à rendre effectives ses propres normes dans l'ensemble du territoire.

1.2.2.4. *La résolution des conflits internes*

Les thèses réalistes contribuent à apporter une explication, d'une part entre la relation des États faillis et leur impact sur la sécurité internationale, et d'autre part sur la nature des conflits.

Les conflits post-guerre froide, avec les mutations qu'ils ont apportées, entament une remise en question de la prépondérance qu'avaient les réalistes sur les autres théories (libérale, constructiviste, etc.). La vision des relations internationales de l'après-guerre froide marque la consécration des libéraux. Leur influence a permis le lancement de missions de paix, notamment la consolidation de la paix, «*peacekeeping*», et la reconstruction de l'État «*State*

⁹⁴ Michael BRATTON & Nicolas Van De WALLE, "Neopatrimonial Regimes and Political Transitions in Africa", *World Politics*, Vol. 46 No. 4, July 1994, p. 458.

building». L'émergence des notions est une réponse apportée afin de soutenir les États en situation de post-conflit (l'Afghanistan, l'Irak, la Somalie). Mais selon les réalistes, l'intervention en faveur de la paix serait une sorte d'ingérence. Les interventions de la communauté internationale dans les États faillis pour le rétablissement des institutions publiques afin d'assurer la sécurité et les services de base ont toujours des résultats contre-productifs. Le renversement du régime des talibans a laissé une légitimité contestée, une prolifération de groupes armés, une administration publique corrompue et une explosion du trafic d'opium⁹⁵.

Pour Charles-Philippe David, l'analyse réaliste donne une interprétation non subjective concernant les causes et les facteurs qui sont à l'origine des conflits. Les conflits sont le résultat, entre autres, de «la présence d'un État expansionniste, les processus de fragmentation et de polarisation, l'affirmation d'intérêts divergents entre sociétés ou États, la sauvegarde ou la convoitise de territoires, le secours apporté à des alliés»⁹⁶. Les auteurs réalistes ont toujours dénoncé l'utilité des interventions militaires, Hans Morgenthau a ainsi dénoncé les effets négatifs de l'intervention des États-Unis au Viêt-Nam ; pour lui, «les interventions sont inefficaces, mais également contre-productives»⁹⁷. De même, les missions de paix sont une solution temporaire. Pour Edward Luttwak, «les missions de paix aggravent et retardent la résolution d'un conflit, car elles empêchent son déroulement final et naturel»⁹⁸. Les interventions en Somalie pour mettre fin à la guerre civile vont aggraver la situation. Depuis l'échec de l'opération Restore Hope, la Somalie n'arrive pas à sortir de la spirale de la violence. L'Union des tribunaux islamiques qualifiée d'organisation terroriste avait permis la résolution du conflit clanique d'une manière naturelle en mettant fin à l'anarchie et à la prédation, mettant en déroute les seigneurs de guerre. Mais l'intervention éthiopienne soutenue par les États-Unis

⁹⁵ Gilles DORRONSORO, «Afghanistan : chronique d'un échec annoncé», *Critique internationale*, Vol. 4, No. 21, 2004, p. 17-23 ; Astri SUHRKE, «Afghanistan : échecs du State building sous perfusion et coercition», *Alternatives Sud*, Vol. 19, No. 1, 2012, p. 75-76.

⁹⁶ Charles-Philippe DAVID, «Visions constructivistes et réalistes de la consolidation de la paix en Bosnie ou quand Alice au pays des merveilles rencontre le monstre de Frankenstein», *Revue française de science politique*, No. 4-5, 1999, p. 547.

⁹⁷ Hans J. MORGENTHAU, «*We Are Deluding Ourselves*», In Hans J. MORGENTHAU, *Vietnam and the United States*, Washington, D. C., 1965. p. 64-65.

⁹⁸ Edward LUTTWAK, «The End of War and the Future of Political Violence». Texte présenté lors de la conférence Ivan Bloch sur *The Future of War* organisée par la Foundation for War Studies des Pays-Bas, Saint-Petersbourg, 24-27 février 1999, p. 4. Cité par Charles-Philippe DAVID, *ibid.*, p. 548.

a mis fin à un système politique accepté par l'ensemble des Somaliens depuis 1991 et a marqué la naissance de l'organisation terroriste *Al-Shabaab* en 2006. Dès les premiers mois, les attaques dirigées par des mouvances islamistes visaient essentiellement les troupes éthiopiennes, les forces de sécurité somaliennes, les troupes de l'Union africaine et des responsables gouvernementaux.

Dans le domaine de la prévention et de la résolution des conflits internes, les constructivistes insistent sur la valorisation des institutions démocratiques et les interventions en faveur de la paix qui peuvent également influencer ou permettre la diffusion et la construction d'une nouvelle norme. La reconstruction de l'État failli se fait selon les normes souhaitées par les intervenants. L'ingérence et la démocratisation de la Somalie permettent de façonner l'identité de l'État en construction et de réduire les violences et les hostilités entre les différents clans. Depuis l'arrivée de l'AMISOM, les violences n'opposent plus deux clans ou deux sous-clans, mais l'État face à un groupe terroriste (*Al-Shabaab*).

La prise de Kaboul en 2002 n'a pas réglé le problème taliban, pas plus que celle de Bagdad en 2003 ; celle de Muqdisho par l'armée éthiopienne en 2006 s'inscrit dans cette même perspective et ne fait qu'accélérer la violence. Le recours systématique à la force comme moyen de règlement des conflits ne fait qu'empirer les choses. Actuellement, les interventions tous azimuts de la part des pays de la région ne font qu'empirer une situation déjà compliquée et donnent une réponse inadéquate pour lutter contre les groupes terroristes. La guerre contre le terrorisme peut avoir des répercussions sur la stabilité fragile des États, lorsqu'elle a lieu dans des environnements propices à l'émergence du terrorisme.

11

CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Avant de détailler la notion d'« État failli », il est nécessaire de développer le concept « d'État ». Selon Bertrand de Jouvenel, « l'empressement à définir entraîne à sa suite des disputes infinies qui détournent l'attention de l'objet même étudié »⁹⁹, donc il faudra éviter ce risque. Pour Johann Mouton, « le chercheur en sciences sociales a toujours la responsabilité de veiller à ce que ses définitions soient aussi claires et non ambiguës que possible »¹⁰⁰. Donc le but consiste à clarifier le plus possible les concepts clés de la recherche : « État » et « sécurité » dans le présent chapitre. L'analyse conceptuelle est une étape cruciale dans une recherche. Pour Ramona Coman et *al.*, « le concept est une abstraction qui représente une idée ; une construction abstraite qui vise à rendre compte du réel ; un outil qui permet d'organiser la réalité et la recherche »¹⁰¹. L'objectif de cette démarche est de « substituer aux notions de sens commun, une première notion scientifique, de dégager les préjugés courants et de commencer à faire œuvre de science »¹⁰², puisque les concepts et les théories nous orientent vers ce qui mérite d'être observé¹⁰³ qui est l'État failli dans cette étude de cas. Il serait opportun de réaliser une clarification des concepts afin de faire un exposé clair et synthétique de la relation entre « État failli » et « sécurité internationale ».

⁹⁹ Bertrand DE JOUVENEL, *Du Principat et autres réflexions politiques*, Paris : Hachette, 1972, p. 134.

¹⁰⁰ Johann MOUTON, *Understanding Social Research*, Pretoria: Van Schaik, 1996, p. 189.

¹⁰¹ Ramona COMAN et *al.*, *Méthodes de la science politique. De la question de départ à l'analyse des données*, Version numérique, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, 2016, p. 15.

¹⁰² Raymond QUIVY & Luc VAN CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris : Dunod, 1988, p. 29.

¹⁰³ Ramona COMAN et *al.*, *ibid.*, p. 15.

2.1. La notion d'État failli : un concept insaisissable

2.1.1. Une approche définitionnelle de l'État

La phase de clarification du concept d'État est une étape fondamentale dans tout travail de recherche. Il n'existe pas, dans la littérature, de définition monolithique de l'État, mais les théoriciens ont forgé des concepts et des modèles se référant au phénomène de l'État. Le paradigme étatique est le fruit de plusieurs siècles de réflexion politique, économique, sociologique, anthropologique, historique, philosophique, etc. L'État est considéré comme une société juridiquement organisée. C'est une forme de pouvoir qui s'exerce au sein de la société civile¹⁰⁴ et qui peut être caractérisé par un élément matériel (territoire), un élément social (la population) et un élément politique (la présence d'un pouvoir effectif). C'est dans cette optique que R. Carré de Malberg définit l'État comme « une communauté d'hommes, fixée sur un territoire propre et possédant une organisation d'où résulte pour le groupe envisagé dans des rapports avec ses membres, une puissance suprême d'action, de commandement et coercition »¹⁰⁵. Pour Max Weber, pionnier de l'étude des fondements du pouvoir politique et des sources de légitimité justifiant la domination de l'État sur ses citoyens, l'État est « une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque et en tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime » [qui s'exerce] « à l'intérieur d'un territoire géographique déterminable »¹⁰⁶. L'État idéal wébérien est défini comme une autorité contrôlée par la législation, qui contrôle un territoire et dispose d'un droit monopolistique d'utiliser des moyens de coercition pour assurer l'ordre. De même, Charles Tilly, principal auteur de la généalogie de l'État en Europe et du processus de formation de l'État, adopte une définition similaire à celle de Max Weber. Pour Charles Tilly, « une organisation qui contrôle la population occupant un territoire déterminé est un État dans la mesure où (1) elle se distingue des autres organisations opérant sur le même territoire ; (2) elle est autonome ; (3) elle est centralisée ; et (4) ses divisions sont formellement

¹⁰⁴ Philippe BRAUD, *Sociologie politique*, 10^{ème} édition, Paris : L.G.D.J, 2011, p. 186-187.

¹⁰⁵ Raymond CARRÉ DE MALBERG, *Contribution à la théorie générale de l'État*, Paris : Sirey 1921, p. 7.

¹⁰⁶ Max WEBER, *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tubingen: Mohr, 1972, p. 821-2.

coordonnées entre elles »¹⁰⁷.

Dans son article classique sur l'État, J.P. Nettl (1968) suggère que le concept de l'État devrait être perçu comme une variable dans la science sociale. Pour J.P. Nettl, la tradition d'étude de l'État est à la fois historique, intellectuelle et culturelle¹⁰⁸. J.P. Nettl insiste sur le concept de « *stateness* » (la capacité de l'État à exercer ses fonctions fondamentales) repris par Robert I. Rotberg (2003). Selon l'auteur, la capacité de l'État dépend de sa souveraineté et de son autonomie. Ainsi, il résume l'État comme étant à la fois¹⁰⁹ :

- Une collectivité qui rassemble un ensemble de fonctions et de structures de pouvoir souverain qui s'applique sur une population et un territoire donnés ;
- Une unité de relations internationales ;
- Une association autonome avec des secteurs distincts de la société ;
- Et enfin, un phénomène socioculturel qui repose sur la volonté de la participation implicite de ses citoyens.

Dans une perspective sécuritaire, Barry Buzan a mis en avant un modèle de base et souvent cité comme exemple de ce qui constitue un État¹¹⁰. Pour cet auteur, l'État est caractérisé par des expressions physiques qui se manifestent dans ses institutions familières du droit et du gouvernement. Chez Barry Buzan, l'État est représenté comme un triangle, où chaque côté

¹⁰⁷ Charles TILLY, *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton: Princeton University Press, 1975, p. 70.

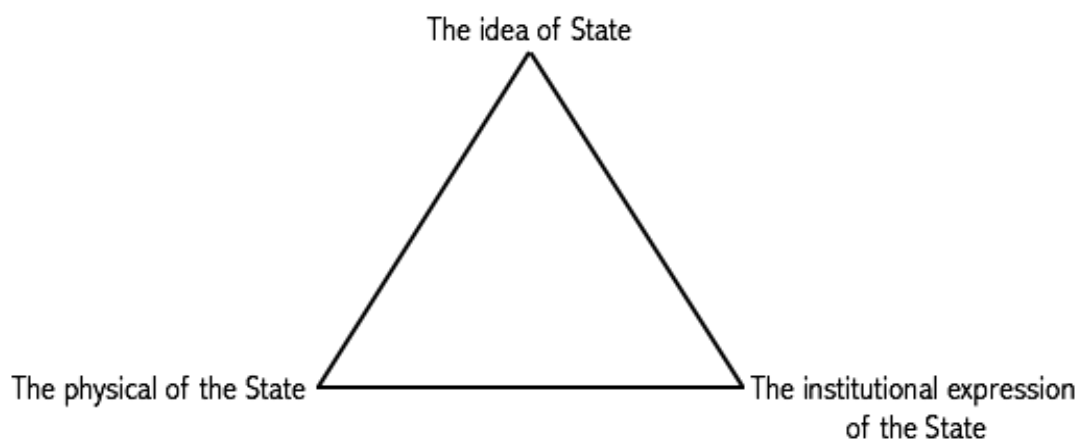
¹⁰⁸ J.P. NETTL, "The State as a Conceptual Variable", *World Politics*, Vol. 20, No. 4, Jul. 1968, pp. 559-592. Pour J.P. Nettl, la formation de l'État s'inscrit dans un long processus historique. L'histoire des développements des États d'Europe (France, Royaume-Uni) est citée pour exemple par l'auteur. L'étude de l'État se fait aussi à travers le rôle qu'a joué la pensée de Hegel sur la genèse de l'État et surtout celui de l'État allemand. L'État est la forme suprême de l'existence sociale et le produit final de l'évolution de l'humanité. D'un point de vue culturel, la notion d'État a été incorporée dans la pensée et les actions des citoyens individuels dans différentes sociétés. Pour J.P. Nettl, il peut y avoir de multiples sous-cultures (constitutionnelle, élitiste) qui contribuent plus ou moins au développement de la qualité de l'État.

¹⁰⁹ *Idem.*, p. 562-565.

¹¹⁰ Buzan BARRY, *People States and fear: an agenda for international security studies in the post-cold war era*, 2^{de} édition, Colchester: ECPR Press, 2007, p. 65.

représente une partie essentielle de l'État. La nature de l'État buzanien recouvre à la fois des éléments matériels qui composent l'État, à savoir sa « base physique » (population, territoire) et son « expression institutionnelle » (gouvernement, souveraineté) ; s'ajoute un troisième point, « l'idée de l'État » (*the idea of the State*), son essence (Cf. figure ci-dessous) :

Figure No. 2 : Le modèle triangulaire de l'État selon Barry Buzan



Source: Barry Buzan, *People states and Fear*, 2007.

1. L'idée commune de l'État (*the idea of the State*)¹¹¹ est définie par Barry Buzan comme le cœur de l'identité politique de l'État. Elle forme l'unité socio-politique de la population et l'adhésion à une nation et à une idéologie. Cette partie du triangle est particulièrement solide dans les États-nations.
2. L'exercice du pouvoir institutionnel (*the institutional expression of the State*)¹¹² de l'État se traduit par la manifestation concrète de son pouvoir. Dans cette partie du triangle se concentre tout l'appareil gouvernemental : les organes administratifs, juridiques et législatifs du gouvernement, les forces de coercition (police, militaire). Les normes et les procédures permettent la hiérarchisation et le fonctionnement des institutions. Il est à noter qu'un dysfonctionnement de cette partie du triangle peut provoquer une défiance au sein de l'appareil, voire une fragilisation de l'État.

¹¹¹ Buzan BARRY, 2007, op. cit., p. 74.

¹¹² *Idem.*, p. 83.

3. Les « éléments constitutifs » (*the physique base*)¹¹³ de l'État, le dernier point développé par Barry Buzan dans son modèle d'État (et c'est d'ailleurs la partie la plus concrète de l'État) ; il comprend une population, un territoire défini par des frontières et les ressources naturelles dont dispose l'État. La perte du monopole de cette partie au profit d'autres acteurs entraîne l'État dans une faillite.

Si l'un de ces trois éléments du triangle faiblit, alors l'État ne parviendra plus à assurer ses fonctions régaliennes. Il sera alors dans l'incapacité de faire face aux menaces que constituent les autres acteurs étatiques composant le système international et aura du mal à exercer son autorité politique et publique qui implique une obéissance de la part de ses gouvernés. Dans les six livres de la République de Jean Bodin (1530-1596), l'État a un rôle unificateur de l'ordre social, la puissance de la souveraineté¹¹⁴, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de pouvoir supérieur à celui de l'État. La souveraineté¹¹⁵ est l'une des conditions préalables permettant à l'État d'être présent sur la scène internationale et d'être reconnu par la communauté internationale. Néanmoins, un État non reconnu peut entretenir des relations *de facto* avec d'autres États (c'est le cas du Somaliland).

La complexité de la définition de l'État donnée par les théoriciens ne peut être résumée en quelques pages, elle peut faire l'objet d'une réflexion à part entière. Mais terminons l'approche définitionnelle de l'État par celle de la convention de Montevideo. Dans son article premier, la convention reconnaît un État comme étant « une personne de droit international s'il réunit les conditions telles que : une population permanente, un territoire déterminé, un

¹¹³ Buzan BARRY, 2007, op. cit., p. 88.

¹¹⁴ Jean BODIN, *Les six livres de la République*, un abrégé du texte de l'édition de Paris de 1583, Université de Québec à Montréal, 1993, p. 15.

¹¹⁵ Selon la définition donnée par Max Huber dans l'affaire de l'arbitrage de l'île de Palmas le 4 avril 1928. D'après cet arbitrage, « la souveraineté dans les relations entre États signifie indépendance. Indépendance au regard d'une portion du globe, c'est le droit d'exercer sur cette partie du globe à l'exclusion de tout autre État, les fonctions de l'État. Le développement de l'organisation nationale des États durant les siècles passés, et en corollaire le développement du droit international établissant le principe de la compétence exclusive de l'État sur son propre territoire comme critère ». Cf. Sentence arbitrale, Max HUBER, 4 avril 1928, RSA, Vol. II., p. 839.

gouvernement et une capacité d'entrer en relation avec les autres États »¹¹⁶. Elle confirme ainsi les caractéristiques de l'État moderne structuré autour d'un pouvoir central et souverain.

Toutes les dimensions de la science politique s'efforcent de valider la progression des modèles occidentaux de gouvernement et confèrent à l'État une place centrale dans l'analyse des relations internationales. Tous les États de la colonisation issus de cette configuration seront des modèles « étatiques importés », selon l'expression de Bertrand Badie. Mais cette affirmation est nuancée par Josepha Laroche, car pour elle, « de nombreux signes indiquent que la forme étatique correspond de moins en moins aux grands enjeux du monde contemporain »¹¹⁷. Ces nouvelles entités étatiques ne sont plus les seules détentrices de l'usage de la force à l'intérieur de leur territoire et n'exercent plus une souveraineté exclusive. Ce sont des États qui correspondent de moins en moins à la conception wébérienne de l'État. Ces formes étatiques en déclin sont-elles des États « faillis » ?

2.1.2. Le caractère polysémique de la notion d'État failli

2.1.2.1. Le regard notionnel de l'État failli

Les terminologies « *failed State* », « *collapsed State* » et « *weak State* » émergent dans le champ des relations internationales dans les années 1990, avec l'effondrement de l'Union soviétique. Le terme « État failli » donne lieu à une multitude de sens et de controverses. La littérature sur les États faillis est abondante, les chercheurs utilisent trois qualifications différentes pour identifier ces États : « *weak* » (faible), « *failed* » (failli) et « *collapsed* » (effondré). Ces terminologies sont les plus utilisées dans le milieu académique. Certains auteurs utilisent l'expression « *collapsed State* »¹¹⁸, comme le politiste William I. Zartman, qui prend pour exemple l'anarchie en Sierra Leone, au Liberia et en Somalie. D'autres auteurs utilisent plutôt le concept de « *failed* »¹¹⁹, à

¹¹⁶ Convention de Montevideo, « Convention concernant les droits et devoirs des États », adoptée par la septième Conférence internationale américaine, 26 décembre 1933, p. 36.

¹¹⁷ Josepha LAROCHE, *Politique internationale*, 2^e édition revue et augmentée, Paris : L.G.D.J., 2000, p. 31.

¹¹⁸ William I. ZARTMAN, (Ed). *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1995, 303 pages.

¹¹⁹ William RENO, *Warlord Politics and African States*, Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1998, 257 pages, Robert I. ROTBERG (Ed), op. cit., 336 pages, Naom CHOMSKY, *Failed States: The abuse of power and the*

savoir William Reno, Robert I. Rotberg, Naom Chomsky, Simon Chesterman, Michael Ignatieff et Ramesh Thakur. En revanche, d'autres retiennent une expression comme « *quasi-States* » de Robert Jackson¹²⁰ pour décrire les pays du tiers-monde, sans souveraineté, avec des « zones non contrôlées » ou des « zones de non-droit ». Pål Kolstø reprend le concept de « *quasi-States* » et souligne que « parfois, ce terme désigne des États reconnus qui ne parviennent pas à mettre en place les structures étatiques nécessaires pour fonctionner en tant qu'États "réels" à part entière »¹²¹. Pour cet auteur le concept de *quasi-State* doit être réservé aux États de facto¹²² non reconnus. Les *quasi-States* sont caractérisés par des faiblesses politico-économiques et parviennent à se maintenir grâce à un soutien populaire qui s'est construit autour d'une identité (ethnique ou clanique) et une canalisation des ressources militaires au profit de la classe dirigeante. Dans leur analyse de la Transnistrie, Vladimir Kolossov et John O'Loughlin parlent plutôt de *pseudo-States*¹²³, c'est-à-dire d'entités qui existent en réalité, mais qui n'ont aucune reconnaissance internationale.

La réflexion sur les États faillis prend un élan dans la sphère académique et dans le monde politique avec l'article de Gerald Helman et Steven Ratner publié en 1993. Pour ces deux auteurs, le clivage Nord-Sud n'existe plus. Ils font une dichotomie entre les États « réussis », qui remplissent les fonctions régaliennes (ordre, justice, défense du territoire), qui garantissent les services rendus à la population en termes de sécurité, de représentation (démocratie, respect des droits et libertés) et qui valorisent le bien-être (alimentation, éducation, santé) et les États « faillis », qui n'arrivent pas à avoir un minimum de contrôle sur l'espace

assault on democracy, New York: Henry Holt and Company, 2006, 320 pages, Simon CHESTERMAN, Michael IGNATIEFF & Ramesh THAKUR, (Ed), *Making States work: State failure and the crisis of governance*, New York: United Nation University Press, 2005, 419 pages, Susan L. WOODWARD, *The Ideology of Failed States: Why Intervention Fails*, Cambridge : Cambridge University Press, 2017, 324 pages. Ce sont les principaux ouvrages à se pencher sur la question de l'État failli, il en existe d'autres portant le même titre ou un titre similaire. Quant aux articles scientifiques sur ce sujet, ils sont pléthoriques.

¹²⁰ Robert H. JACKSON, *Quasi-States: Sovereignty, International Relations and the Third World*, Cambridge: Cambridge University Press, 1993, 240 pages.

¹²¹ Pål KOLSTØ, "The Sustainability and Future of Unrecognized Quasi-States", *Journal of Peace Research*, Vol. 43, No. 6, 2006, p. 747.

¹²² Scott PEGG, *International Society and the De Facto State*, Aldershot: Ashgate Publishers, 1988, 332 pages.

¹²³ Vladimir KOLOSSOV & John O'LOUGHLIN, "Pseudo-States as Harbingers of a New Geopolitics: The Example of the Trans-Dniester Moldovan Republic", *Geopolitics*, 1998, Vol. 3, No. 1, p. 151-176.

politique et économique. Ils sont dans l'incapacité relative de préserver l'ordre, de garantir la sécurité de la population et de normaliser les relations sociales afin d'éviter toutes formes de conflits¹²⁴. L'idée d'« État réussi » et d'« État failli » est reprise par Robert I. Rotberg (2003) qui base son argumentaire sur une opposition entre *strong State* et *weak State*. Les États solides sont des États souverains qui ont le contrôle de leur territoire et réalisent un certain nombre de fonctions fondamentales pour assurer la sécurité et le bien-être de leurs citoyens. Ils offrent le minimum de sécurité contre les violences politiques et criminelles, garantissent la liberté politique et les libertés civiles, et créent des environnements propices à la croissance des opportunités économiques. De leur côté, les *weak States* manifestent des faiblesses internes, des défauts de gestion, du despotisme ou des interventions externes. Pour Robert I. Rotberg, les États faibles abritent généralement des tensions ethniques, religieuses, linguistiques ou autres tensions intercommunautaires.

2.1.2.2. « État failli » : une incertitude conceptuelle

Pour certains auteurs, les travaux sur les États faillis sont loin d'être parcimonieux, et il existe une déconcertante plasticité sémantique du concept. Cela conduit à un manque de consensus sur la définition à donner à « l'État failli », et cette absence donne naissance à une cacophonie dans le milieu académique. Plusieurs chercheurs soutiennent que le terme d'« État failli » pose de nombreuses difficultés, dont la principale serait son acception, son « imprécision frustrante », et son caractère « confus »¹²⁵. Susan L. Woodward porte une critique virulente et considère cette terminologie comme un nouveau « label » dans les relations internationales qui reste « vague et même tautologique »¹²⁶. Et selon cette auteure, « l'État failli est désigné comme la cause première de la menace à la paix et à la sécurité internationale depuis la guerre

¹²⁴ Gerald B. HELMAN et STEVEN R. RATNER, 1993, op. cit., pp. 3-20.

¹²⁵ José FERNANDO, « La Colombie et le discours sur les États faillis État ou concept failli ? », *Politique étrangère*, 2011/1 Printemps, p. 71 et 73, Pinar BILGIN & Aam David MORTON, « From “Rogue” to “Failed” States ? The Fallacy of Short-termism », *Politics*, Vol. 24, No. 3, 2004, p. 169 à 170, Naom CHOMSKY, *Failed State: The Abuse of Power and the Assault on Democracy*, Metropolitan Books, New York, 2006, p. 1.

¹²⁶ Susan L. WOODWARD, « Workshop on State failure: Reframing the International Economic and Political Agenda Program on States and Security – Introduction », *Ralph Bunche Institute/Graduate Center: University of New York*, 9-10 May 2005, p. 1.

froide »¹²⁷. Elle exprime que c'est un nouveau concept creux, et que plusieurs études l'ont enraciné dans les débats des relations internationales, faisant ainsi la connexion entre les menaces qui pèsent sur la stabilité mondiale et les États dits « faillis ». Pour leur part, David Carment *et al.* considèrent que « les États faillis sont souvent considérés comme l'image négative de ce qu'un État devrait être »¹²⁸. Le flou des références théoriques renforce l'impossibilité manifeste d'établir une liste précise de ce qu'on entend par État failli. En somme, la définition d'État failli serait elle-même, selon Tom Porteous, « fragile ou faillite »¹²⁹.

Certains chercheurs réproouvent le caractère trompeur et dangereux du concept « failli » et le lien qui peut exister entre État failli et sécurité internationale. Ces termes sont utilisés de manière contradictoire par les décideurs politiques afin de mener des politiques interventionnistes jugées contreproductives telles que celles rencontrées en Irak et en Afghanistan. Pour Olivier Nay, la notion d'État failli « est entrée dans le langage commun des relations internationales et des études sur le développement »¹³⁰. C'est pourquoi la Belgique, la France et la plupart des organismes de développement préfèrent utiliser le concept d'État « fragile »¹³¹. Pour la coopération belge au développement, un État fragile est un État qui « ne fournit pas, ou n'organise pas des services comme la sécurité, la justice, la santé ou l'éducation. L'État n'est pas perçu comme légitime par sa population »¹³². L'AFD (Agence française de

¹²⁷ Susan L. WOODWARD, 2017, op. cit., p. 12.

¹²⁸ David CARMENT, Stewart PREST & YIAGDEESEN, *Security, Development, and the Fragile State: Bridging the Gap between Theory and Policy*, Londres: Routledge, 2010, p. 4.

¹²⁹ Tom PORTEOUS, « États fragiles ou faillis : une notion à dépasser » In Jean-Marc CHÂTAIGNER et Hervé MAGRO, 2007, op. cit., p. 493.

¹³⁰ Olivier NAY, « “Grand angle” La théorie des “États fragiles” : un nouveau développementalisme politique ? », *Gouvernement et action publique*, Vol. 1, No. 1, 2013, p. 141.

¹³¹ Thijs VAN LAER & Ken MATTHYSEN, « La coopération belge au développement et les États fragiles : un écart entre politique et pratique ? » *La coalition du mouvement Nord-Sud en Flandre*, mai 2014, Rapport « Position de la France sur les États fragiles et les situations de fragilité », *Comité interministériel et du développement*, 2007, Rapport, « La politique de la France dans les pays en situation fragile », *ministère des Affaires étrangères*, No. 103, 2008, Rapport « États et société fragile : prévenir, et guérir les causes de fragilité dans les pays en développement », *Parole d'acteur* No. 9, *Agence française de développement*, [En ligne] : <http://www.afd.fr>. Autre rapport sur ce sujet celui de la Banque mondiale « Conflit, sécurité, et développement », Banque mondiale, 2011.

¹³² Coopération belge au développement, « Note stratégique pour la situation de fragilité », *Coopération belge au développement*, Bruxelles, janvier 2013.

développement) et l'OCDE (Organisation de coopération et de développement Économiques) retiennent des approches similaires. En outre, étant donné la grande variété de situations des États fragiles, les pays de l'OCDE abordent cette question avec une grande prudence et emploient les notions d'insécurité et d'instabilité politique et sociale pour définir ces États¹³³.

Repris par l'ensemble des organismes de développement (Comité d'aide au développement), le concept « fragile », moins péjoratif que celui de « failli », englobe une myriade d'États « pauvres », « en difficultés », « faillis » ou en « post-conflits ». Dans un rapport, le DfID (*Department for International Development*) défend l'idée que « les États fragiles comprennent ceux qui se sont effondrés, comme la Somalie, ou qui ont des difficultés à contrôler leur territoire, comme l'Afghanistan. Ils peuvent être en conflit ou sortir de conflit, comme le Soudan, le Népal ou l'Angola »¹³⁴. Pour le DfID, un État fragile serait un État en post-conflit, un État ayant des problèmes pour contrôler le territoire face aux ingérences des États voisins, mais aussi face aux forces rebelles contre le pouvoir central. Les organisations internationales non gouvernementales (ONG) ont forgé différentes politiques pour les interventions dans les États dits « fragiles ». Les institutions de développement n'abordent pas la question de la fragilité de l'État d'une même manière. Certaines institutions internationales insistent, dans leurs définitions, sur le déséquilibre entre « État et société » alors que d'autres voient la fragilité dans la faiblesse des institutions étatiques. Mais elles se rejoignent sur le fait qu'elles ne prennent pas en compte dans leurs définitions des éléments comme la perte du monopole de la violence, du contrôle du territoire¹³⁵. Ainsi, l'ensemble des institutions internationales abordent la définition de l'État failli en suivant différentes approches pour identifier les causes de la faillite. Les six

¹³³ Rapport « Suivi des Principes d'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires », OCDE, 2010, p. 9 et 16.

¹³⁴ DfID, "Eliminating world poverty: Making governance work for the poor", *Department for International Development*, 2006, [En ligne] : www.bris.ac.uk/poverty/downloads/keyofficialdocuments/Eliminating%20world%20poverty%20governance.pdf.

¹³⁵ Contrairement à la Banque mondiale, du BMZ, du CSRC, etc. les institutions américaines comme le *Fund for Peace* ou *The Brookings Institution* insistent sur les carences sécuritaires de l'État, de la perte du monopole de la violence physique (élément central de la constitution de l'État). Elles parlent plutôt d'une faillite des institutions étatiques et non une fragilité de cette dernière.

catégories de définition mises en avant par Julien Serre peuvent résumer l'ensemble des définitions proposées par ces institutions.

Tableau No. 2 : Typologie des définitions des États faillis selon les institutions internationales

TYPE DE DÉFINITION	ORGANISATIONS	DÉFINITION DE L'ÉTAT FRAGILE
Déséquilibre État-société	OCDE (Organisation de coopération et de développement économique)	« Incapable de répondre aux attentes de leur population ou de gérer le changement dans les attentes et la capacité, au travers d'un processus politique » (2009)
Fonctionnel	DfID (Department for International Development)	« Lorsque le gouvernement ne veut ou ne peut pas remplir ses fonctions essentielles auprès de la majorité de sa population, y compris les plus pauvres » (2005)
Opérationnel	CRISE (Centre for Research on Inequality, Human Security and Ethnicity)	« Qui échoue, ou risque d'échouer, dans son autorité, la fourniture de l'ensemble des services socio-économiques attendus, ou sa légitimité en matière de gouvernance » (2006)
Sensibilité aux risques	CSRC (Crisis States Research Centre)	« Particulièrement vulnérable aux chocs internes ou externes et aux conflits domestiques ou internationaux » (2006)
Institutions	BMZ (German Federal Ministry for Economic Development and Co-operation)	« Dont les institutions sont très faibles ou risquent de s'effondrer, et dont les populations vivent dans une grande pauvreté souffrent de violences et d'un gouvernement arbitraire » (2013)
Basé sur des indicateurs¹³⁶	Banque mondiale (International Development Association)	« Selon plusieurs indicateurs de performance de la gouvernance, dont l'État de droit, l'efficacité du gouvernement, le niveau de corruption et l'adhésion des standards de droit de l'homme » (2012)

Source : Julien SERRE, 2016.

Le CSRC (*Crisis States Research Centre*) de la *London School of Economics* distingue trois sortes de définitions afin de ne pas faire d'amalgame entre « État fragile », « État en crise¹³⁷ » et « État failli ». À l'issue d'un atelier sur les États en crise en mars 2006, le CSRC a rattaché le concept

¹³⁶ Il s'agit l'ensemble des indicateurs (LICUS, CPIA) pour classer les États fragiles dans une volonté d'utiliser efficacement l'aide pour réduire la pauvreté. (Cf. partie 3.2.3. Indexation des États faillis).

¹³⁷ Crisis States Workshop "crisis, fragile and failed States", CSRC, London, March 2006, [En ligne] <http://www.lse.ac.uk/internationalDevelopment/research/crisisStates/download/drc/FailedState.pdf>

d'État failli à celui d'État effondré, et le définit comme un État qui n'est plus capable d'assurer ses fonctions sécuritaires et de développement, et qui n'exerce plus un contrôle efficace sur son territoire et ses frontières. Le CSRC a tenté de classer les États selon leur niveau de vulnérabilité et d'efficacité : « État fragile », « État en crise » et « État défaillant ». Pour le CSRC, un État fragile est un État susceptible d'entrer en crise. L'objectif du CSRC est de ne pas faire d'amalgame entre les concepts d'État « failli », d'État en « crise » et d'État « fragile ». Robert I. Rotberg voit l'État failli comme la forme la plus aboutie de l'échec étatique. Il considère les États faillis comme « des États profondément conflictuels, dangereux et amèrement contestés par des factions armées »¹³⁸. William I. Zartman retient une définition similaire et utilise le terme « effondré ». Pour cet auteur, « il s'agit d'une situation où la structure, l'autorité (le pouvoir légitime), la loi et l'ordre politique se sont écroulés »¹³⁹. Selon lui, la faillite ou l'effondrement d'un État est le résultat d'un « cas extrême de problèmes de gouvernance, de pressions excessives sur les capacités à gouverner. Il s'agit d'une question de degré et non d'une différence de nature par rapport aux difficultés normales rencontrées dans l'exercice de l'autorité »¹⁴⁰.

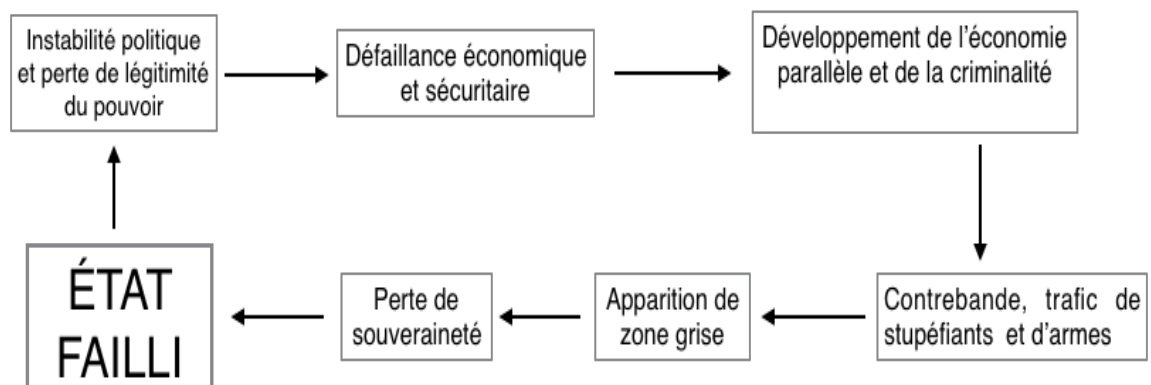
Les tentatives pour définir les États faillis sont nombreuses et, la plupart du temps, le concept de failli est associé à celui de fragile. La précision globale du concept démontre que ces États se trouvent dans un cercle vicieux. (Schéma ci-dessous) :

¹³⁸ Robert I. ROTBERG, op. cit., p. 85.

¹³⁹ Williman I. ZARTMAN, (Ed), 1995, op. cit., p. 1.

¹⁴⁰ *Idem.*, p. 8.

Figure No. 3 : Cercle vicieux de la faillite étatique



Source : l'auteur

L'État failli est incapable de remplir les fonctions qui lui incombent. Il se trouve dans une impasse et pris dans un cercle vicieux.

2.1.2.3. Le choix d'une définition opératoire

Le choix du concept failli au détriment d'autres concepts (fragile, faible, etc.) reflète plus la situation somalienne (aucune autorité entre 1991 à 2012) parce que l'État failli constitue l'étape finale de l'échec de l'État. Afin d'établir une première limitation de notre objet, la définition proposée par Kalevi J. Holsti serait la plus appropriée pour notre étude de cas. Selon cet auteur, « l'État failli n'a pas les capacités de créer une légitimité en offrant sécurité et d'autres services. Dans ses tentatives pour acquérir cette force, il adopte des pratiques prédatrices et cleptomane comme il se joue ou exacerbe les tensions sociales existantes entre les myriades de communautés qui constituent la société. Tout ce qu'il entreprend pour devenir un État fort perpétue en fait sa faiblesse »¹⁴¹. Cette définition explicite plusieurs éléments permettant de distinguer un État failli pour ses faiblesses à fournir des prestations en matière de sécurité physique, économique et sociale. Et ses pratiques prédatrices portent atteinte à sa crédibilité, par conséquent le pacte social entre les individus et la puissance publique en échange de son obéissance risque d'être rompu. Dès lors, nous ne sommes plus dans une communauté où

¹⁴¹ Kalevi J. HOLSTI, *The State, War, and the State of War*, Cambridge: Cambridge University Press, 1996, p. 117.

l'ordre règne et la stabilité des institutions est assurée¹⁴². Cette situation est profitable à tous acteurs (guérilla, groupes terroristes, etc.) qui sont en mesure d'assurer le rôle de l'État.

Tableau No. 3 : Les différences entre les définitions conventionnelles et académiques

NIVEAU	Définitions conventionnelles (Institutions de développement)	Définitions académiques	Définitions politiques
Concept	Fragile, Faible, vulnérable.	Failli, Collapsed State, Quasi-State.	Failli, Paria, Hors-la-loi, Sick nation, State of concern.
État	Affaiblissement de la gouvernance politique.	Disparition de l'autorité de l'État et de l'ordre politique au profit d'autres groupes (mafias, terroristes).	Des États administrés par des acteurs n'ayant aucune légitimité de la population.
Société	Carence des projets de développements (l'éducation, la santé, la justice)	Perte de la légitimité des institutions de sécurité (police, armée).	Une société prise en otage par des acteurs illicites et qui sèment la terreur par des massacres de masses et attentats terroristes.
Conséquences	L'État n'est plus en mesure d'assurer les besoins essentiels de sa population.	Le monopole de la violence légitime de l'État est délaissé au profit d'autres (mafias, terroristes).	Des zones échappant à toute autorité, elles sont devenues des aires où prospèrent le terrorisme, le trafic d'armes. Les États faillis sont devenus une fabrique du terrorisme international.

Source : Auteur.

L'ensemble des définitions dégagées par les chercheurs et les institutions souligne qu'un État failli est un État qui a perdu le pouvoir de coercition au profit d'acteurs multiples (religieux, ethniques, tribaux, claniques), mais aussi économiques (trafics mafieux, économies parallèles). Il s'agit d'un État fragile et en crise perpétuelle. Ce dernier est dépourvu de gouvernance territorialisée et centralisée, le pouvoir politique ne forme pas une seule unité centrale, mais il est dispersé sur l'ensemble du territoire et donne à chaque groupe ou unité le pouvoir de faire prévaloir sa loi et ses intérêts avant l'intérêt général. En luttant pour sa propre survie, l'État

¹⁴² Jean DELUMEAU, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris : Fayard. 1989, p. 26.

n'est plus en mesure de gérer ses fonctions (régaliennes) les plus essentielles ; il est dans l'incapacité d'asseoir sa souveraineté sur l'ensemble du territoire et de maintenir la sécurité intérieure ; il perd ainsi le monopole de la violence légitime. Les États faillis seraient donc une antithèse des États modernes d'après la formule de Max Weber.

Le terme « État failli » peut donc s'avérer problématique, car il risquerait de justifier des politiques d'ingérence à l'égard de certains États en quête de protection, et de remettre en cause principe d'égalité en matière de souveraineté entre les États est ainsi remise en cause. La plupart des définitions sur les États faillis sont l'œuvre des chercheurs américains. Les chercheurs francophones affichent une prudence lorsqu'il s'agit d'utiliser le concept « failli ». Afin d'éviter les difficultés liées au caractère simpliste et confus de cette dénomination, la communauté scientifique préfère la qualification d'« État fragile ». Ainsi, il est possible de désigner une catégorie générale d'États qui permettrait aux organisations internationales d'intervenir dans le cadre des politiques de développement.

En effet, depuis 2001, la problématique d'État failli mobilise le milieu académique sur le délitement du pouvoir étatique. C'est pour cela que la communauté internationale affiche des inquiétudes qui se traduisent par une harmonisation du discours politique sur cette question et la mise en place de réflexions pour remédier aux crises que traversent certains États fragiles.

2.1.2.4. *Choix des critères pour définir la faillite de l'État*

Pour éviter toute dispersion des idées ou perdre le fil de l'argumentation de cette thèse, il s'agit de mettre en relief des critères pertinents pour distinguer un « État failli »¹⁴³ afin de déterminer si ce dernier peut contribuer à une insécurité sur la scène internationale. Rappelons d'abord les critères communément admis pour identifier un État moderne territorial tel qu'il est mis en avant par la célèbre définition de Max Weber, c'est-à-dire l'État moderne structuré

¹⁴³ Michael HANDEL, 1981, op. cit., p. 31. Dans son analyse des États faibles dans les relations internationales, Michael HANDEL retenait deux critères pour définir les États faibles, à savoir les faibles performances économiques et la puissance militaire. Dans la post-guerre froide, la variable militaire n'est pas prise en considération par les chercheurs. Cependant, de nombreux auteurs comme William I. Zartman, William Reno, Robert H. Jackson, etc. ont repris la variable économique comme critère pour démontrer la faillite étatique.

autour d'un pouvoir central et souverain. L'occidentalisation de l'ordre politique¹⁴⁴ s'est construite autour de trois éléments : « celui-ci est une entité constituée par un peuple et un territoire, au sein de laquelle le pouvoir politique s'exerce de façon rationnelle et centralisée sous forme de souveraineté à l'intérieur et d'indépendance à l'extérieur »¹⁴⁵. Donc tous les États qui s'éloignent de ce critère se voient catégoriser comme « faillis » ou « fragiles » parce que l'importation de l'ordre politique occidentalisé a été manquée et a causé à la fois des désordres internes et externes, selon Bertrand Badie. La remise en cause du modèle wébérien de l'État se présente comme étant une variable explicative de la faillite de l'État. En outre, pour Caty Clément, « les États incapables de contrôler leur territoire et de fournir les services de base à leur population ont été étiquetés “faillis” »¹⁴⁶. C'est dans cette perspective que Rosa E. Brooks affirme que l'importation de cette forme d'État souverain moderne n'a apporté ni la paix, ni la garantie de la territorialité, ni la sécurité dans les États faillis¹⁴⁷.

En nous appuyant sur les différents critères dégagés par les chercheurs pour identifier la faillite d'un État, nous retenons celui dégagé par John Yoo qui insiste sur quatre paramètres que l'on retrouve dans la plupart des recherches sur la déliquescence de l'État¹⁴⁸ :

a. L'incapacité de tenir l'ordre et la justice à l'intérieur du territoire.

Pour Susan L. Woodward, l'État failli n'est plus en mesure de faire respecter l'ordre juridique interne.¹⁴⁹ Les États faillis affichent plutôt des échecs en matière de politique interne, c'est-à-dire que leur faillite est ancrée dans le pouvoir politique. Ce pouvoir est dominé par les réseaux de corruption et de clientélisme.

¹⁴⁴ Bertrand BADIE, *L'État importé : essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris : Fayard, 1995, 334 pages.

¹⁴⁵ Thomas FLEINER-GERSTER, *Théorie générale de l'État*, traduit de l'allemand par J.F. BRAILLARD, Paris : PUF, 1986, 149-150.

¹⁴⁶ Caty CLÉMENT, 2007, op. cit., p. 123.

¹⁴⁷ Rosa Ehrenreich BROOKS, op. cit., p. 1166.

¹⁴⁸ John YOO, “Fixing Failed States”, *California Law Review*, Vol. 99, No. 1, 2011, p. 13. Caty CLÉMENT, « Un modèle commun d'effondrement de l'État ? Une aqqc (analyse quali-quantitative comparée) du Liban, de la Somalie et de l'ex-Yougoslavie », *Revue internationale de politique comparée* 2004/1, (Vol. 11), p. 35-50. Caty Clément retient les mêmes critères dégagés par John Yoo et par Susan L. Woodward dans *Ideology of failed State*.

¹⁴⁹ Susan L. WOODWARD, 2017, op. cit., p. 13.

Ces phénomènes font partie de la généalogie bureaucratique, prennent racine dans les institutions publiques et mettent en place, par la suite, un système parallèle. Les régimes autoritaires (Éthiopie, Liberia, Ouganda, République démocratique du Congo, Somalie) se sont affaiblis à cause de la brutalité du pouvoir conjuguée à plusieurs éléments tels que l'émiettement du pouvoir central, la perte de la cohésion sociale, l'incapacité du pouvoir central à assurer la sécurité du territoire et la détérioration de l'économie¹⁵⁰ largement concurrencée par le secteur informel. L'État n'est plus capable de fournir des services publics pour sa population ni de créer des conditions nécessaires pour assurer ses fonctions¹⁵¹. Ainsi l'État doit faire face à d'autres structures de pouvoir (réseaux tribaux traditionnels, réseaux criminels, mafias, etc.) qui revendiquent le monopole de la violence physique légitime. La population reconnaît le système parallèle qui est plus fiable et plus efficace que la bureaucratie traditionnelle. Pour expliquer la faillite étatique, Robert Jackson insiste sur deux points, à savoir : la dépendance extérieure (dettes, investissements étrangers) et les faiblesses des institutions internes. Pour cet auteur, le gouvernement d'un État failli « manque souvent de volonté politique, d'autorité institutionnelle et de pouvoir organisé pour protéger les droits humains ou assurer le bien-être socioéconomique »¹⁵². C'est pourquoi Sandra Eugène retient dans son analyse des États faillis des questions comme les faiblesses des structures institutionnelles, la mauvaise gouvernance politique et le poids de l'endettement qui a des conséquences sur une économie déjà fragile dans ces États.

¹⁵⁰ William I. ZARTMAN, (Ed), 1995, op. cit., p. 6-7.

¹⁵¹ Susan L. WOODWARD, 2017, op. cit., p. 13.

¹⁵² Robert H. JACKSON, 1990, op. cit., p. 21. En abordant la question des *quasi-States* sous l'angle de la souveraineté, Robert H. Jackson souligne la différence entre les États de l'Europe et ceux des États qu'il qualifie de *quasi-States* et qu'il considère comme étant « *far from complete* », c'est-à-dire des États loin des standards des États modernes. Même si la hiérarchie formelle entre les États n'existe plus depuis la fin de la colonisation, selon l'auteur, un classement informel a été considérablement élargi depuis la fin de la guerre froide.

b. La perte du contrôle du territoire. Pour William I. Zartman, l'État n'a plus le contrôle légitime sur les acteurs, et le pouvoir se disperse sur l'ensemble du territoire¹⁵³. Pour Susan L. Woodward, l'État failli est capable de contrôler son territoire ou ne peut pas garantir la sécurité de ses citoyens dans une partie de son territoire¹⁵⁴. Le territoire de l'État se décompose en plusieurs îlots indépendants concurrents les uns avec les autres et qui échappent à la tutelle de l'État qui n'exerce plus aucun pouvoir. Ces îlots ou ces « zones grises » se sont approprié les richesses de l'État ; ils sont en marge des lois et, surtout, ils sont en totale transgression avec les règles du pouvoir central. L'État a délaissé sa population, et la sécurité individuelle et collective est inexistante. Dans ce cas de figure, la population se tourne vers les organisations criminelles pour trouver une protection et établit des relations avec des acteurs rejetant le monopole de l'État.

c. Le non-respect des règles internationales. L'ensemble des organisations d'aide internationale (OCDE, AFD, CARITAS, sauf l'USAID qui privilégie une approche sécuritaire) abordent la question de la faillite de l'État sous l'angle de la promotion du développement qui est le renforcement du pouvoir étatique, la lutte contre la pauvreté, les droits de l'homme, etc. Pour l'approche développementaliste, un État failli, c'est « lorsque les instances étatiques n'ont pas la capacité et/ou la volonté politique d'assumer les fonctions essentielles requises pour faire reculer la pauvreté et promouvoir le développement, ni d'assurer la sécurité de la population et le respect des droits de l'homme »¹⁵⁵. Sur le plan interne, l'État failli est une menace à la survie, la subsistance et la dignité de la population, et ces menaces peuvent induire dans la plupart des cas, comme c'est le cas en Somalie, des conflits déstabilisants¹⁵⁶. Sur plan externe, l'État failli

¹⁵³ Robert H. JACKSON, 1990, op. cit., p. 303.

¹⁵⁴ Susan L. WOODWARD, 2017, op. cit., p. 13.

¹⁵⁵ OCDE, « Concepts et dilemmes pour le renforcement de l'État dans les situations de fragilité », *Revue de l'OCDE sur le développement*, Vol. 9, No. 3, p. 18. Les bailleurs de fonds et les organismes internationaux ont leurs propres critères d'identification et leurs propres approches pour aborder l'épineuse question des États faillis.

¹⁵⁶ Shahrbanou TADJBAKHSI, « La fragilité des États vue sous l'angle de la sécurité humaine », Jean-Marc CHÂTAIGNER et Hervé MAGRO (Dir), op. cit., 2007, p. 518.

est perçu comme étant un État qui n'est pas aux standards internationaux en matière de conventions internationales¹⁵⁷. C'est ainsi que Koffi Annan déclare « que la pauvreté et le non-respect des droits de l'homme sont les “causes” des guerres civiles, du terrorisme et de la criminalité organisée ; on peut cependant affirmer qu'ils augmentent considérablement le risque d'instabilité et de violence »¹⁵⁸.

d. Une prolifération d'acteurs non étatiques à l'intérieur de l'État. En s'inscrivant dans la pensée zartmanienne¹⁵⁹, Robert I. Rotberg énumère les caractéristiques de la perte de qualité (*stateness*) de l'État à savoir la capacité de délivrer les biens et les services de base à sa population pour répondre à leurs besoins essentiels. Dans ses différentes publications sur les « États faillis », Robert I. Rotberg centralise son raisonnement autour deux critères : l'incapacité de gérer ses frontières et la perte des moyens de coercition pour maintenir l'ordre interne¹⁶⁰. Pour cet auteur, les *warlords* et les terroristes profitent de cet environnement délétère. Et selon cet auteur, l'État failli laisse prospérer toutes formes de groupes terroristes qui sont *in fine* un danger pour la sécurité régionale et internationale. Des chercheurs comme John O'Loughlin et Frank Witmer avancent que la perte de la souveraineté et l'incapacité d'un État de former une seule unité étatique favorisent la faillite étatique. Pour ces deux auteurs, les faiblesses d'un État sont une condition favorable au développement des conflits

¹⁵⁷ ONU et les droits de l'homme, « Convention et normes », ONU, [En ligne] : <http://www.un.org/fr/rights/overview/conventions.shtml>

¹⁵⁸ Koffi ANNAN, « Dans une liberté plus grande : vers le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour tous », *Rapport du secrétaire général des Nations unies*, AGNU, A/59/2005, 25 mars 2005, [En ligne] : <http://www.un.org/french/largerfreedom/a592005f.pdf>

¹⁵⁹ William I. Zartman dans son ouvrage *Collapsed States : The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority* étudie la désintégration de l'État. Il prend l'exemple de certains pays d'Afrique en examinant le cas du Tchad, du Ghana, de la Somalie, de l'Ouganda, du Liberia, du Mozambique, de l'Éthiopie, de l'Angola, de la République démocratique du Congo, de l'Algérie et de l'Afrique du Sud. Cela s'explique par le fait que de nombreux exemples d'effondrement se situent dans les pays du tiers-monde. Ces analyses insistent sur les difficultés rencontrées dans le processus de consolidation de l'État dans les pays du Sud (surtout les pays africains). Pour William. I. Zartman, les États faillis sont confrontés à des défaillances politiques et à une dichotomie entre l'État et la société.

¹⁶⁰ Robert I. ROTBERG, op. cit., p. 85-96.

qui peuvent affecter les États voisins dont la situation géopolitique est similaire¹⁶¹. Cette similitude géopolitique comme celle de la Corne de l'Afrique peut produire une multitude de transactions, par exemple les flux de population, de réfugiés, de groupes ethniques et l'existence de fiefs de rébellion, constatent Zaryab Iqbal et Harvey Starr¹⁶². C'est pourquoi les États faillis ne peuvent pas atténuer la diffusion et l'escalade des conflits à l'extérieur de leurs frontières, soulignent O'Loughlin et Frank Witmer.

Dans le cadre de l'étude du cas de la Somalie, les critères mis en avant par ces auteurs, regroupés en quatre critères cités ci-dessus, sont pris en compte pour démontrer la faillite étatique de l'État et les effets déstabilisateurs dans la région.

Après avoir défini le terme « failli », il est nécessaire de revenir sur les débats autour des questions relatives aux faiblesses de l'État. Il s'agit de voir comment le mot « failli » s'est progressivement imposé dans la littérature, et comment ce dernier est repris par les institutions d'aide internationale pour traiter la faillite des États du Sud. Ces deux éléments nous permettront de comprendre l'évolution des discours sur la déliquescence de l'État vers les thématiques sécuritaires après les attentats de 2001.

2.1.3. Les débats autour de la rhétorique « failli »

Le débat sur la faillite étatique a stimulé un intérêt des communautés épistémiques concernées, mais aussi des ONG et des *think tanks*. D'abord, les recherches académiques portaient sur les problèmes des États issus de la décolonisation, ensuite, dans les années 1991 leurs études se sont penchées sur les guerres civiles qui se déroulent dans bon nombre d'États du Sud. C'est à cette époque que les premières réflexions sur les dysfonctionnements de l'État font l'objet d'un intérêt particulier et popularisent de nouveaux concepts pour définir ces États. En outre, la notion de « failli » se diffuse à grande vitesse au sein des institutions internationales

¹⁶¹ John O'LOUGHLIN, & Frank WITMER, « Taking “geography” seriously: Disaggregating the study of civil wars ». Paper presented at the conference on « Disaggregating the Study of Civil War and Transnational Violence », *University of California Institute of Global Conflict and Cooperation*, La Jolla, CA., March 6-8, 2005.

¹⁶² Zaryab IQBAL & Harvey STARR, “Bad Neighbors: Failed States and Their Consequences”, *Conflict Management and Peace Science*, Vol. 25, No. 4, 2008, p. 320.

qui œuvrent pour une politique d'aide publique pour le développement dans des pays largement qualifiés d'États faillis. L'objet de ce chapitre est de revisiter le débat autour de la question de l'État failli, puisque cette dernière avait conduit à la création de nombreuses institutions comme le *Fund for Peace* ou la *Brooking Institution*, dédiés à l'étude de la faillite étatique¹⁶³. Influencée par cette littérature abondante, l'ONU crée spécialement un nouvel organe pour la gestion des États en difficulté : « empêcher les États de retomber dans des conflits ou de devenir des *failed States* doit être une des priorités majeures des Nations unies dans les années à venir »¹⁶⁴. Désormais, cette question devient omniprésente dans le langage international puisqu'elle est constamment répétée dans les discours politiques après les attentats du 11 septembre 2001¹⁶⁵.

2.1.3.1. Les réflexions sur la faillite de l'État

C'est dans les années 1990 que la rhétorique « d'État failli » est lancée dans les débats des relations internationales. Ces nouveaux États sont cités comme étant loin du modèle de l'État moderne. Certes, les concepts d'État « failli » ou « fragile » ne sont pas nouveaux, mais ils sont un prolongement des réflexions et des débats antérieurs concernant les États du Sud.

¹⁶³ *Fund for Peace* est un organisme américain créé en 1957 dont le but est de prévenir les conflits violents et de promouvoir une sécurité durable. Cette organisation développe des programmes dans plusieurs pays comme au Nigeria ou en Ouganda pour promouvoir la sécurité, le développement, etc. Mais en 2005, *Fund for Peace* crée *Fragile Index State (FIS)* pour classer les États selon leur degré de vulnérabilité. *The Brooking Institution*, quant à elle, est spécialisée dans les recherches en sciences sociales. Sa mission est de « fournir des recommandations imaginatives et pratiques sur trois grands points : affermir la démocratie américaine ; améliorer le bien-être économique et social, la sécurité et les opportunités de tous les Américains ; et sécuriser un système international plus ouvert, plus sûr, plus prospère et coopératif ».

¹⁶⁴ « Statement by the President of the United Nations General assembly H.E. Mr. Jan ELIASSON at the first session of the organizational Committee of the peacebuilding Commission United nations headquarters », New York, 23 June 2006, p. 2. [En ligne] : <http://www.un.org/ga/president/60/speeches/060623.pdf>

¹⁶⁵ Michael STOHL & Ellison HALL, « Networks of Terror, Failed States and Failing Policies After September 11. », Strategic Outreach Program of the Army War College, September 9-11, 2002. [En ligne] : http://www.comm.ucsb.edu/faculty/mstohl/failed_states/2002/papers/MStohl.pdf

Gunnar Myrdal serait parmi les premiers auteurs à avoir théorisé le concept de « *soft State* » (État fragile) pour définir les relations entre les sociétés et les États du tiers-monde¹⁶⁶. Les concepts d'État « faible », « failli » ou « effondré » ont supplanté les vieilles appellations telles que « pays sous-développés, pays en voie de développement ou tiers-monde »¹⁶⁷. Des réflexions ont été menées sur les États du tiers-monde dans les relations internationales, mais elles étaient abordées dans la plupart des cas sous l'angle de la puissance militaire. Il existait des États de faible puissance dans l'affrontement des deux blocs. Mais pour survivre dans l'anarchie internationale, les États faibles faisaient plutôt allégeance à l'un des deux blocs, comme le souligne Michael Handel (1981). Les États faibles ont tendance à nouer une alliance avec les États forts. Il est alors quasi impossible pour un État de faible puissance de protéger ses propres intérêts dans un monde où la puissance militaire est la pierre angulaire et où « les relations interétatiques se déroulent à l'ombre de la guerre »¹⁶⁸. Comme Michael Handel, les questions des États faibles furent posées par Marshall R. Singer dans les dynamiques des relations internationales dominées par les États-Unis, l'URSS, la France, la Grande-Bretagne et le Japon¹⁶⁹. Pour cet auteur, les États faibles sont les États issus de la décolonisation et sont associés

¹⁶⁶ Gunnar MYRDAL, "International inequality and foreign aid in retrospect", In Gerald M. MEIER & Dudley SEERS (Ed), *Pioneers of Development*, Oxford: Oxford University Press, 1984, p. 151-164.

¹⁶⁷ Cf. Les travaux publiés sur les pays en voie de développement dans les années 1980 à savoir ; Moïse IKONICOFF « Théorie et stratégie du développement : le rôle de l'État », *Revue Tiers Monde*, Vol. 24, No. 93, 1983, pp. 9-33, et du même auteur « Sous-développement, Tiers Monde ou capitalisme périphérique ? », Vol. 13, No. 52, 1972, *revue du Tiers Monde*, pp. 691-693. Les termes de tiers-monde, pays sous-développé ou pays en voie de développement ont été largement épuisés durant la guerre froide pour désigner une catégorie d'État et généralement les pays issus de la décolonisation. La question du développement prend place au sein de la pensée économique. Tous les pays industrialisés sont désignés comme étant des pays développés, et tous les pays n'ayant pas atteint le stade d'industrialisation sont qualifiés des pays sous-développés ou en voie de développement. La notion de « pays sous-développé » est utilisée pour la première fois par le président américain Harry Truman en 1949, lors de son discours sur l'état de l'Union, justifiant ainsi l'aide que doivent apporter les pays du bloc de l'Ouest aux pays pauvres afin d'éviter la montée du communisme. C'est donc dans un contexte de guerre froide que se forge le débat sur les appellations des pays sous-développés. Par la suite, les dénominations vont se succéder, en 1952 Alfred Sauvy fait émerger le terme de « tiers-monde » faisant référence au tiers état de l'Ancien Régime, il entend dénoncer la marginalité des États de la décolonisation à côté des deux blocs. À cette époque, les États du mouvement des non-alignés ont dénoncé la logique des blocs et ont revendiqué un nouvel ordre économique mondial basé sur le commerce équitable.

¹⁶⁸ Raymond ARON, *Paix et guerre entre les nations*, Paris : Calmann-Lévy, 1962, 2004, 8^e éd., p. 18.

¹⁶⁹ Marshall R. SINGER, 1972, op. cit., p. 5.

à la métropole économiquement, militairement et politiquement¹⁷⁰. Pour Robert H. Jackson, les « *quasi States* » existent grâce aux soutiens extérieurs¹⁷¹, les alliances stratégiques « dans une structure de dépendance fonctionnant à l'avantage d'un "centre"¹⁷² » (l'Occident) au détriment d'une périphérie (les États du Sud). Ainsi, des années 1960 aux années 1980, les réflexions sur les États du Sud sont construites sur une comparaison avec la perception de l'État moderne wébéro-westphalien. Les réflexions sur l'État du Sud s'intéressent aux situations économiques, à la corruption de l'élite politique dirigeante et à la faible représentation de l'État sur l'ensemble du territoire. Les travaux de Jean-François Médard insistent sur l'échec de l'État à cause de la captation des ressources nationales par la classe dirigeante et le développement d'un néo-patrimonialisme¹⁷³. Selon Jean-François Médard, le pouvoir politique est dominé par les relations de clientèle et par des pratiques néo-patrimonialistes qui n'ont pas permis le triomphe de l'État wébérien¹⁷⁴. Pour Jean-François Bayart *et al.*, les États d'Afrique semblent caractérisés par « une trajectoire de longue durée que résume une double propriété : d'une part, une logique [d'accès aux ressources d'extraversion (économiques, militaires, diplomatique)] ; de l'autre, une logique de rente de la dépendance, qui se construit politiquement dans le contrôle »¹⁷⁵. Cette

¹⁷⁰ Marchall R. SINGER, 1972, op. cit., p. 5-6.

¹⁷¹ Robert H. JACKSON, 1993, op. cit. 240 pages.

¹⁷² Jean-François BAYARD, « L'historicité de l'État importé », *Les Cahiers du CERI*, No. 15, 1996, p. 7.

¹⁷³ Jean-François MÉDARD, « l'État néo-patrimonial en Afrique noire », In Jean-François Médard (Dir.), *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris : Karthala, 1991, p. 332. Pour définir ce type de système politique et saisir la réalité politique de l'État en Afrique, Jean-François Médard parle de néo-patrimonialisme. En revisitant les travaux de Shmuel Noah EISENSTADT, *Traditional Patrimonialism and Modern Neo-Patrimonialism*, London : Sage, 1973, 95 pages. Il est l'un des premiers à développer et à actualiser la notion du néo-patrimonialisme. Cette notion découle du patrimonialisme comme type de domination traditionnelle mise en avant par Max Weber. Le préfixe « néo » signifie que le néo-patrimonialisme est un type mixte. Il définit ainsi le néo-patrimonialisme comme étant une « combinaison complexe et instable des traits traditionnels et des traits modernes (et notamment bureaucratiques), des "répertoires" étrangers et autochtones, le traditionnel n'étant pas exactement l'autochtone, ni le moderne l'étranger ». Ce type de régime basé sur la personnalisation du pouvoir et l'accumulation des ressources économiques et politiques est observable dans la plupart des pays de l'Afrique postcoloniale.

¹⁷⁴ Jean-François MÉDARD, « Le modèle unique "d'État en question" », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 13, No. 4, 2006, pp. 681-696.

¹⁷⁵ Jean-François BAYART, Béatrice HIBOU & Boris SAMUEL, « L'Afrique "cent ans après les indépendances" : vers quel gouvernement politique ? », *Politique Africaine*, Vol. 10, No. 119, p. 133.

double trajectoire avait conduit à la mise en place des régimes autoritaires qui seront l'objet d'un rejet de leur population.

Durant les années 1960, les insurrections armées ont été exacerbées, la guerre du Biafra au Nigeria de 1967 à 1970 fait partie de ces guerres civiles basées sur des revendications populaires liées au partage du pouvoir et des ressources. Par exemple, selon Christopher Clapham, « les États africains se sont trouvés de plus en plus sur la scène internationale, à la recherche des ressources nécessaires pour se protéger contre les conséquences d'un échec politique et économique interne »¹⁷⁶. Pour Pierre Hassner, la bipolarité « recouvrait les autres relations et les autres équilibres en détournant, les paralysant ou les masquant [...] là où les conflits locaux ou nationaux étaient gelés par cette rivalité [entre l'Est et l'Ouest] qui imposait une coexistence forcée à des peuples antagonistes et survie artificielle à des entités dépassées »¹⁷⁷. Des auteurs comme Robert H. Jackson et Carl G. Rosberg se sont interrogés sur la persistance de la faiblesse de l'État en Afrique subsaharienne. Et pour ces auteurs, l'État n'exerce plus de contrôle sur son territoire, tandis que le pays et la société sont divisés selon des lignes ethniques¹⁷⁸. L'une des principales menaces internes est la fragmentation ethnique qui donne naissance à des îlots de pouvoir rivaux auxquels le pouvoir central n'arrive plus à imposer son autorité.

L'éclatement des conflits intra-étatiques en 1990 et la désintégration de l'URSS replacent les États du Sud dans une nouvelle perspective de recherche. L'essentiel des études est axé sur la compréhension des mobiles de l'échec des États du Sud. Ainsi, la notion d'« État faible » est prise en compte dans les analyses. Joel S. Migdal parle de *Strong Societies and Weak States* pour étudier la perte du contrôle social de l'État au profit d'autres structures parallèles. Dans ses analyses de l'État faible, l'auteur reprend l'idéal-type de l'État de Max Weber, c'est-à-dire « une organisation, composée de nombreuses agences dirigées et coordonnées par la direction de l'État (autorité exécutive) qui a la capacité ou l'autorité d'établir et d'appliquer les

¹⁷⁶ Christopher CLAPHAM, "Degrees of statehood" *Review of International Studies* Vol. 24, Issue 2, 1998, p. 146.

¹⁷⁷ Pierre HASSNER & Roland MARCHAND, *Guerres et sociétés, État et violence après la Guerre froide*, Paris : Karthala, 2003, p. 14.

¹⁷⁸ Robert H. JACKSON & Carl G. ROSBERG, "Why Africa's Weak States Persist: The Empirical and the Juridical in Statehood", *World Politics*, Vol. 35, No. 1, 1982, pp. 1-24.

règles contraignantes»¹⁷⁹. Selon cet auteur, une lutte a lieu pour le contrôle social entre les dirigeants de l'État qui mobilisent toutes les ressources nécessaires¹⁸⁰ pour imposer ces règles et les autres structures de pouvoir local ayant une autonomie, à savoir les autorités tribales, les milices et, dans certains pays, les seigneurs de guerre. L'apparition d'un « contrôle social fragmenté »¹⁸¹ au sein de l'État est alors inévitable. Pour Joel S. Migdal, le contrôle social dans la société peut être réparti entre de nombreux groupes autonomes au lieu d'être concentré dans les structures étatiques¹⁸².

L'incapacité et le manque de volonté de l'État de prendre le contrôle du territoire affaiblissent son autorité et laissent sa population recourir aux structures parallèles pour satisfaire ses demandes. Pour Christopher Clapham, la perte du contrôle du territoire a permis aux insurgés, dès 1990, de prendre le contrôle de l'espace rural et de son économie pour développer des marchés informels¹⁸³. Selon l'auteur, le rôle des mouvements insurgés a soulevé les faiblesses de la souveraineté interne de l'État¹⁸⁴. William Reno nous parle de *shadow State*, qui est un phénomène observable dans une grande partie des États en Afrique. Il souligne que les « réseaux informels opèrent parallèlement à côté des bureaucraties gouvernementales »¹⁸⁵. Les élites politiques dirigeantes ont affaibli les institutions de l'État pour contrôler les ressources de l'État et accroître le pouvoir à leur profit au détriment d'une population qui n'arrive pas à trouver l'accès aux biens et services de base. William Reno démontre une vision personnaliste¹⁸⁶ du pouvoir où les décisions et les actions sont uniquement prises par le chef de l'État. Ce dernier profite aussi des relations externes pour avoir une légitimité pour couvrir la captation des

¹⁷⁹ Joel S. MIGDAL, *Strong Societies and Weak States: State-society Relations and State Capabilities in the Third World*, New Jersey: Princeton University Press, 1988, p. 19.

¹⁸⁰ *Idem.*, p. 18.

¹⁸¹ *Idem.*, p. 93.

¹⁸² Joel S. MIGDAL, 1990, op. cit., p. 28.

¹⁸³ Christopher CLAPHAM, 1998, op. cit., p. 151.

¹⁸⁴ *Idem.*, p. 150.

¹⁸⁵ William RENO, "Clandestine economies, violence and States in Africa", *Journal of International Affairs* Vol. 53, No. 2, 2000, p. 334-35.

¹⁸⁶ William RENO, *Corruption and State Politics in Sierra Leone*, Cambridge: Cambridge University Press, 1995, 229 pages.

ressources de l'État en sapant les règles des institutions gouvernementales formelles. Ainsi, la bureaucratie perd tous ses aspects fonctionnels et de contrôle du processus politique.

L'opposition entre les États du Nord et du Sud est remplacée désormais par une opposition entre *strong State* et *failed State*. Robert Cooper (2000) explicite l'opposition entre les États postmodernes (État-nation) et les États prémodernes (les États du Sud). Il reprend l'exemple de l'Antiquité où il existait une opposition entre l'empire et le monde extérieur au-delà des *limes* et de la civilisation romaine. Pour cet auteur, le monde actuel a la même caractéristique que celui de l'Antiquité. Il existe des « États échoués », selon l'expression de l'auteur, où se déroule une guerre hobbesienne¹⁸⁷ n'ayant aucun contrôle sur leurs frontières et aucune autorité sur leurs territoires¹⁸⁸. William I. Zartman emploie le concept de « *State collapse* » (État effondré), il développe l'idée de l'érosion de l'autorité de l'État. « L'effondrement de l'État est un phénomène plus profond que la simple rébellion, le coup d'État ou les émeutes. Il s'agit d'une situation où la structure, l'autorité, la loi et l'ordre politique se sont effondrés [...]. Pendant un certain temps, l'État lui-même, comme ordre légitime et fonctionnel, a disparu »¹⁸⁹. Pour cet auteur, « l'effondrement de l'État est un problème beaucoup plus spécifique et a des implications sociales et économiques »¹⁹⁰. Dans le cadre d'un effondrement, l'État perd toute autorité de contrôle de ses institutions avec pour conséquence la perte de la confiance de sa population qui se tourne vers les structures informelles. À cause des guerres civiles et des violences politiques, les États faibles ont tendance à être instables et sujet à l'effondrement.

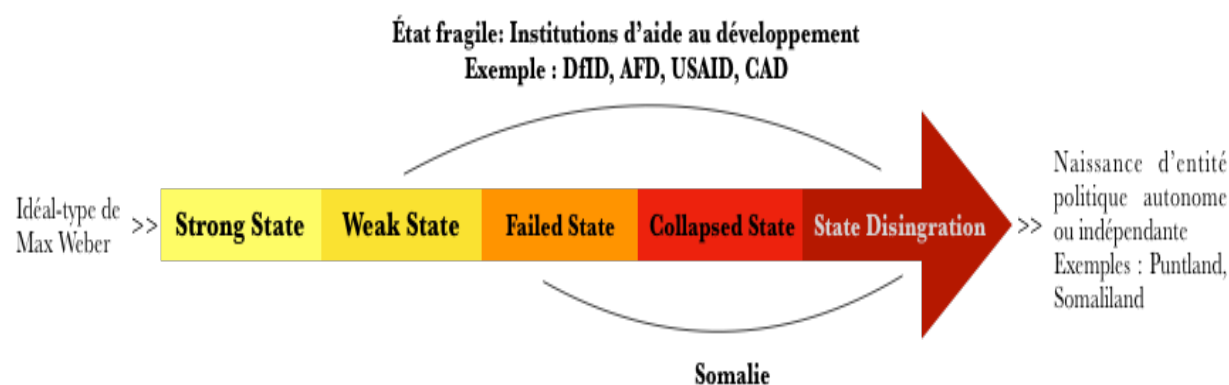
¹⁸⁷ Robert COOPER, *The post-modern State and the world order*, 2nd Edition, London: Demos, 2000, p.22.

¹⁸⁸ *Idem.*, p. 25.

¹⁸⁹ William I. ZARTMAN, 1995, op. cit., p. 1.

¹⁹⁰ *Idem.*, p. 2.

Figure No. 4 : Typologie d'État



Source : l'auteur

Les principaux attributs de l'État moderne sont identifiés, en s'inspirant des travaux de Max Weber. Ainsi, l'idéal-type de Max Weber sert de repère aux chercheurs pour définir l'État. Selon Marian Eabrasu, « l'expression *le monopole de la violence physique légitime* semble être l'outil idéal pour cerner la notion polymorphe d'État »¹⁹¹. C'est dans cette perspective que des auteurs comme Michael Handel ou Marshall R. Singer ont pu faire des études comparatives entre les *strong States* et *weak States* dans les relations internationales en analysant leur puissance (économique et militaire) sans faire une analyse des relations entre l'État et sa société. Mais les recherches sur le dysfonctionnement de l'État et la taxinomie des guerres internes africaines deviennent de plus en plus florissantes. Joel Migdal (1988) s'appuie sur la définition de l'idéal-type de l'État pour analyser les faiblesses de l'État face à une société de plus en plus forte et qui arrive à concurrencer l'État dans ses domaines de prédilection. Pour Robert I. Rotberg, « l'effondrement de l'État est une faillite extrême où l'accès aux biens et services est totalement assuré par des réseaux parallèles et où la sécurité est assimilée à la raison du plus fort »¹⁹². Cet auteur place les faiblesses de l'État dans un continuum allant de faible à failli, de failli à effondré. Les tensions séparatistes et les guerres civiles provoquent, dans la plupart des cas (Somalie), un affaissement des institutions politiques qui peut engager l'État dans un processus de morcellement. L'effondrement de l'État est une menace pour l'intégrité du territoire. Une

¹⁹¹ Marian EABRASU, « Les états de la définition wébérienne de l'État », *Presse de Sciences Po*, Vol. 1, No. 45, p. 188.

¹⁹² Robert I. ROTBERG, 2003, op. cit., p. 9.

désintégration de l'État est alors inévitable au profit d'autres acteurs (criminalité transnationale, terrorisme), et d'autres entités politiques indépendantes peuvent émerger. Robert I. Rotberg fait partie des auteurs qui ont popularisé le concept de « *failed State* » après les attentats du 11 septembre 2001 (où la question de l'insécurité internationale sera liée à celle des États). L'exemple du 11 septembre 2001 avait démontré la menace que les États faillis représentaient pour les intérêts vitaux de l'Occident. Les États prémodernes n'ont aucune similitude avec les démocraties modernes. Cette opposition est caractérisée par une domination intellectuelle, économique et culturelle. Elle est théorisée par Robert I. Rotberg (2003) dans une dichotomie entre « *strong State* » et « *failed State* ». La vision de ce chercheur reflète le discours politique et sécuritaire de l'après 11 septembre 2001, dans lequel les *strong States* sont identifiés par des valeurs comme la démocratie, les droits l'homme et l'économie de marché. Ils sont opposés à un vaste ensemble d'États « imprécis ou mal conceptualisés qu'on range sous la dénomination commode de “terrorisme” », selon Bertrand Badie¹⁹³.

Si la faillite étatique ne cesse d'amener des réflexions dans la science politique et s'il existe une pluralité de terminologies (effondré, failli, faible, fragile), la faiblesse de l'État a aussi posé des questions et suscité un intérêt croissant de la part des institutions internationales pour corriger les carences de l'État. Ainsi, la notion de « *failed State* » s'est imposée dans le débat sur les relations internationales à tel point que l'ONU (Organisation des Nations unies) s'est approprié cette notion afin de justifier les politiques de développement de ces États. Alors les organisations internationales (telles que le PNUD, le CAD, l'OCDE, le DfID, l'USAID) se sont rejointes sur la question d'améliorer la sécurité grâce aux différentes politiques d'aide. Les résultats de ces différentes politiques sont plutôt mitigés ou aboutissent parfois à des échecs.

2.1.3.2. *La réappropriation du concept de faillite par les organismes internationaux et genèse d'un consensus international autour du concept « fragile »*

L'utilisation du terme « État failli » rencontre un large succès dans la littérature internationale et dans le langage commun des études de développement, au point d'être adopté par l'ensemble des bailleurs de fonds et des comités d'aide au développement (CAD). Yves Schemeil et Wolf-Dieter Eberwein ont démontré que la construction d'un discours privé ou

¹⁹³ Bertrand BADIE, « Raymond Aron, penseur des relations internationales. Un penseur “à la française ?” », Centre français de recherche en sciences sociales, No. 5, novembre 2005, p. 6.

public dont l'origine peut se généraliser au niveau mondial peut être reprise par la suite par les organisations intergouvernementales¹⁹⁴. Pour Susan L. Woodward, la rhétorique et l'idéologie sur les États faillis permettent de faire émerger un large consensus parmi les acteurs (États, organisations internationales, ONG) même s'ils abordent cette question d'une manière différente. Le concept d'État fragile s'est substitué à celui d'État failli, étant une notion plus polignée et plus correcte se popularisant à partir des années 2001.

Le terme État fragile s'est propagé dans les documents stratégiques des organisations internationales et surtout au sein du forum du Comité d'Aide au Développement (CAD)¹⁹⁵ des pays de l'OCDE. Il est repris par les autres organismes du développement (USAID, DfID, AFD) et par les bailleurs de fonds (Banque mondiale, Banque africaine de développement). Certains gouvernements (dont la France et le Canada) préfèrent l'utiliser au détriment du concept d'État failli, qui a une certaine connotation péjorative. Les contradictions ne manquent pas au sein des institutions quant aux buts poursuivis et aux moyens utilisés. La réappropriation du concept « fragile » n'entraîne pas de nouvelles politiques de développement, mais plutôt une continuité des APD aux pays du Sud. La nouveauté réside dans la mise en place d'un groupe de travail au sein du CAD en 2005. Ce groupe (*Fragile States Group*) avait pour objectif de produire une expertise sur l'état de santé des États fragiles afin de mieux coordonner les APD. L'emploi du concept d'État fragile s'inscrit alors dans les coordinations stratégiques et normatives des bailleurs de fonds sur le plan international. Pour Benoît Daviron et Thierry Giordano, « la notion d'État fragile devient un élément structurant les aides au développement des pays de l'OCDE et de la Banque mondiale »¹⁹⁶. Le Groupe États Fragiles parvient à adopter une règle commune regroupant l'ensemble des partenaires d'aides au développement sur « les principes d'engagement pour l'intervention dans les États fragiles »¹⁹⁷. Dans son rapport de

¹⁹⁴ Yve SCHEMEIL & Wolf-Dieter. D EBERWEIN., *Normer le monde*, Paris : L'Harmattan, 2009, 390 pages.

¹⁹⁵ Le CAD est un forum qui regroupe l'ensemble des bureaucraties d'aide pour promouvoir la coopération pour le développement. Selon l'OCDE, « c'est un lieu de rencontre entre les gouvernements au service du bon fonctionnement de l'aide ». Cf. OCDE, « Le comité d'aide au développement de l'OCDE », OCDE 2007, [En ligne] : <http://www.oecd.org/fr/cad/39218530.pdf>

¹⁹⁶ Benoît DAVIRON & Thierry GIORDANO, « “États fragiles” : Genèse d'un consensus international », in Jean-Marc CHÂTAIGNER et Hervé MAGRO, op. cit., p. 24.

¹⁹⁷ OCDE, « Principales for good International Engagement in Fragile States », OCDE/CAD, avril 2005. [En ligne] : <http://www.oecd.org/development/incaf/48697077.pdf>

2015, l'OCDE met en avant la nécessité d'inscrire le soutien des États fragiles dans les nouveaux objectifs de développement durable (ODD)¹⁹⁸ adoptés par l'ONU pour 2030.

Les donateurs ont adopté le concept d'État fragile, mais chaque organisme a forgé sa propre définition. La question des États fragiles s'inscrit dans l'agenda des gouvernements et a permis la création de structures traitant la fragilité des États. Dans les travaux mis en avant par les donateurs se dégagent deux types d'États fragiles :

- Des États fragiles ayant des difficultés en matière de sécurité. Les interventions seront axées sur le redressement de l'appareil sécuritaire (formation des agents de sécurité, renouvellement de l'appareil sécuritaire de l'État). Cette approche est soutenue par l'USAID (*United States Agency for International Development*), à la suite des attentats du 11 septembre 2001 dans le souci de prévenir les menaces terroristes.
- Des États fragiles ayant des carences en matière de développement. Cette approche est soutenue par la plupart des organismes internationaux (OCDE-CAD et Union européenne). Pour remédier à la fragilité de ces États, il faut davantage soutenir les politiques publiques en matière de développement (lutte contre la pauvreté, les risques naturels, reconstruction des infrastructures, etc.).

En adoptant le concept d'État fragile, les institutions financières peaufinent leurs politiques d'aides aux États en difficulté. L'objectif, comme le précise John Hilary, est de soutenir « une série d'États en faillite dans lesquels la communauté des bailleurs de fonds internationaux va pouvoir dicter sa politique et exercer un contrôle dans un avenir prévisible »¹⁹⁹. C'est ainsi que la Banque mondiale a créé le LICUS (*Low Income Countries Under*

¹⁹⁸ ONU « Objectif du développement durable », 2016. Ces 17 objectifs s'articulent entre autres sur l'intégration économique, l'accès à l'éducation, la justice, la réduction des inégalités intra-et-inter pays, la promotion d'une croissance et inclusive, etc. [En ligne] : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.

¹⁹⁹ John HILARY, "Building a Failed State?", *The Guardian*, 2008, February 14. <https://www.theguardian.com/commentisfree/2008/feb/14/buildingafailedstate>

Stress), analysant 30 États ayant des revenus faibles et subissant des tensions extrêmes²⁰⁰ par le manque d'institutions politiques et de gouvernance. Pour la Banque mondiale, les aides n'ont aucun impact sur ces États, puisqu'ils n'ont aucune capacité ni volonté d'utiliser les aides d'une manière efficiente pour réduire la pauvreté. Cela démontre que la Banque mondiale a de plus en plus de difficultés à mesurer les effets des aides sur le terrain et lance une tentative de « relégitimation de l'aide et une remobilisation des donateurs »²⁰¹.

Les attentats du 11 septembre 2001 marquent un tournant dans les politiques d'aide au développement, puisque les États fragiles deviennent le cœur de la turbulence mondiale²⁰². Même si les principaux donateurs n'arrivent pas à surmonter les différents écueils concernant la définition du terme « fragile », une évolution des politiques d'aide visant à améliorer les conditions sécuritaires est entreprise. Les politiques d'aide ne mettent plus l'accent sur le développement ni sur la lutte contre la pauvreté. L'USAID privilégie plutôt les aides à la construction de l'architecture sécuritaire de l'État, qui se traduit par le renforcement de la capacité de l'État à contrôler la sécurité de l'ensemble de ses citoyens. À travers ses différentes institutions²⁰³, le gouvernement américain adopte une approche plus sécuritaire pour aborder les États faillis. Les politiques d'aide américaines sont plutôt basées sur la promotion de la sécurité.

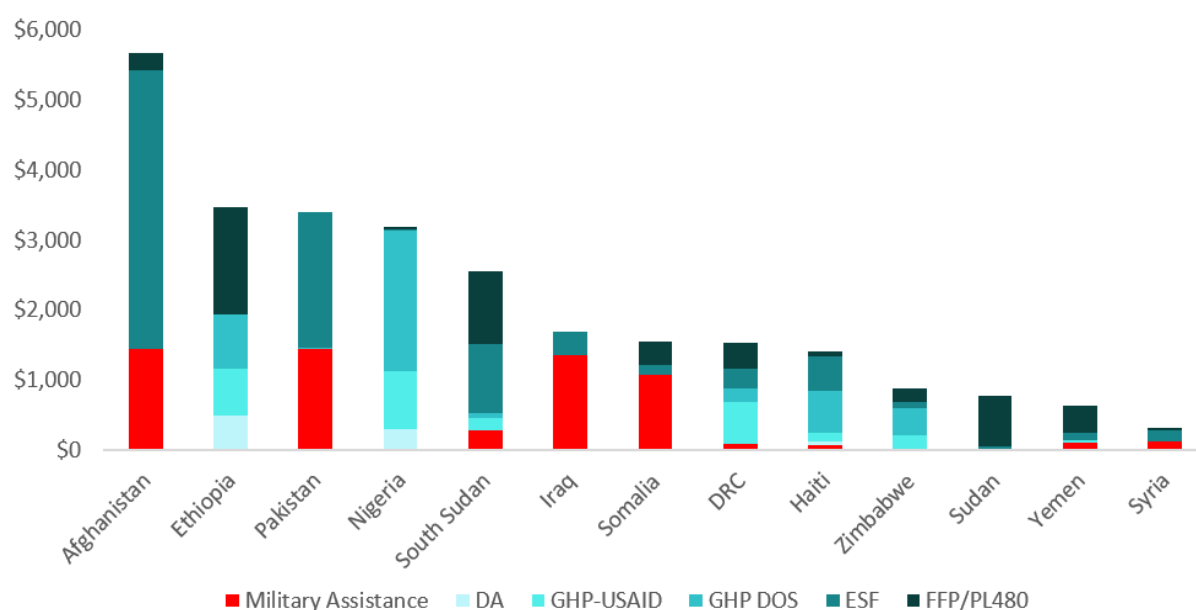
²⁰⁰ World Bank, "Evaluation of World Bank Support to Low-Income Countries Under Stress (LICUS) An Approach Paper", World Bank, Vol. 1, 2005, p. 2.

²⁰¹ Benoît DAVIRON & Thierry GIORDANO, *In* Jean-Marc CHÂTAIGNER et Hervé MAGRO (Dir), 2007, op. cit., p. 33.

²⁰² Jean-Michel SEVERINO & Olivier CHARNOZ, « Les "mutations imprévues". État des lieux de l'aide publique au développement », *Afrique contemporaine*, Vol. 1, No. 213, 2005, p. 23.

²⁰³ National Security Council, le US Government Accountability Office (GAO), la US Agency for International Development (USAID) et même la CIA se sont penchées sur la question d'État fragile. Un bureau pour la coordination et la reconstruction et la stabilisation (S/CRS) au département d'État a été créé pour apporter une réponse plus coordonnée du gouvernement des États-Unis aux efforts de stabilisation des États en situation post-conflit.

Graphique No. 1 : Les aides américaines aux États fragiles



Source: Center for Global Development, 2018: Congressional Budget Justifications 2012-2016 (Actuals). DA = Development Assistance, GHP = Global Health Programs, ESF = Economic Support Fund, FFP/PL480 = Food for Peace.

Les événements du 11 septembre 2001 ont incité à une réévaluation des politiques de développement. Entre 2012-2016, les États-Unis ont consacré 78 % des aides aux États fragiles avec des programmes de soutien au développement. Selon les analyses du CGD, 32 % des fonds en provenance du *Economic Support Fund (ESF)* « soutiennent les intérêts stratégiques américains dans les pays “d’importance particulière” et ne doivent pas servir principalement au développement »²⁰⁴. Le département d’État supervise l’allocation du ESF en coordination avec l’USAID. 24 % des aides seulement sont allouées aux politiques de développement destinées aux États fragiles, dont deux tiers sont gérées par l’USAID et un tiers par le département d’État. Enfin, 18 % des aides économiques sont consacrées à des aides alimentaires d’urgence. En revanche, 22 % de celles-ci sont débloquées pour renforcer les capacités militaires de ses partenaires. L’assistance militaire américaine est concentrée dans quatre pays où les États-Unis ont une présence militaire (Afghanistan, Irak, Pakistan, Somalie). En Somalie, les Américains financent les opérations de maintien de la paix des troupes de l’Union africaine. Enfin, le

²⁰⁴ Drew D’ALELIO, “US Aid to Fragile States : Where Does the Money Go?”, *Center for Global Development*, juin 2018, [En ligne]: <https://www.cgdev.org/blog/us-aid-fragile-states-where-does-money-go>

Pakistan profite aussi des aides militaires, puisqu'il est une base arrière pour l'armée américaine en lutte avec les talibans. En 2016, le département d'État de la Défense avait octroyé plus d'aides aux États fragiles que l'USAID, le département d'État et le département de la Santé²⁰⁵. Il avait concentré 97 % des aides à l'Afghanistan et l'Irak, deux États confrontés au terrorisme international. Aux États-Unis, l'assistance des États fragiles est un défi urgent pour le département des Affaires étrangères et de la Défense. La nécessité de sécuriser les États fragiles est un objectif fondamental de la sécurité nationale des États-Unis²⁰⁶.

Les approches sécuritaires des institutions sont impactées aussi par les visions des autres organismes internationaux. Bien que certains gouvernements, comme la Belgique ou la France, refusent de dresser une liste des États fragiles, ces pays redéfinissent leur agenda en matière d'aide. La France a adopté une position prudente, contrairement aux autres pays (Royaume-Unis, États-Unis). Le gouvernement français préfère l'usage du concept d'État fragile et son approche s'inscrit dans une démarche de promotion de la démocratie²⁰⁷. La France a élaboré une grille de lecture construite autour du niveau de fragilité qui se décline en cinq sous-catégories :

- Défaillance de l'État de droit ;
- État impuissant ;
- État illégitime ou non représentatif ;
- Économie défailante.
- Société fragilisée.

Cette grille de lecture constitue un outil précieux pour établir un état des lieux de la

²⁰⁵ Drew D'ALELIO, juin 2018, op. cit., [En ligne] : <https://www.cgdev.org/blog/us-aid-fragile-states-where-does-money-go>

²⁰⁶ U.S. Agency for International Development "Fragile States Strategy", 2005, p. 1-2, [En ligne] : http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PDACA999.pdf

²⁰⁷ OCDE, « Les principes d'engagement dans les États fragiles : Peut-on mieux faire », adoptés en 2005, réactualisés en 2007, No. 103, 2008.

situation de gouvernance dans les États fragiles. Par la suite, des politiques d'aide sont mises en place pour sauver ces États de la défaillance. La France a donné priorité au renforcement de l'État. La coopération entre la France et les États fragiles est axée sur la promotion du développement durable et l'amélioration des liens entre la population et les pouvoirs publics. Mais la déstabilisation de la région sahélo-saharienne par des éléments terroristes avait conduit la France à axer son aide sur la lutte contre ce phénomène.

Les bailleurs de fonds sont très engagés pour redresser les États fragiles en multipliant les politiques d'aide. Mais il existe une contradiction entre l'efficacité de l'APD, qui est une politique publique lancée dans une perspective de bonne gouvernance, et l'agenda des États fragiles marqué par les rapports politiques et économiques Nord-Sud. L'APD est, dans la plupart des cas, marginalisée au profit d'autres politiques économiques basées sur la recherche des bénéfices pour les pays du Nord. Les politiques d'aide au développement nécessitent des études préalables sur la défaillance des États. Il existe une pléthore d'instituts gouvernementaux et non gouvernementaux²⁰⁸ qui se sont penchés sur la question de la faillite étatique. Le classement et la création d'une base de données sur les États faillis sont devenus incontournables. Les institutions comme les centres universitaires, les *think tanks* et les ONG sont les plus importantes organisations qui mesurent la faillite étatique et ont permis de vulgariser une idéologie sur les États faillis.²⁰⁹

2.1.4. Identification et indexation des États faillis

Dès l'effondrement de l'Union soviétique, la question de l'État failli a suscité un intérêt auprès des nombreuses institutions, à savoir les organisations d'aide, les ONG, les *think tanks* et les centres de recherche universitaires. Ces institutions ont largement vulgarisé les notions d'« État failli » ou « État d'extrême fragilité ». L'indexation des États selon leur vulnérabilité politique, économique, sociale, et sécuritaire démontre donc bien l'importance des États faillis.

²⁰⁸ Susan E. RICE & Stewart PATRICK, "Index of State Weakness in the Developing World", The *Brookings Institution*, Washington, DC, 2008, p. 5-7.

²⁰⁹ Susan L. WOODWARD, 2017, op. cit., 324 pages.

2.1.4.1. Indexation des États faillis pour mieux prévenir la fragilité

Les premières études sur la question de l'État failli proposaient une lecture plutôt axée sur l'échec de l'État (Zartman, 1995). Des États qui n'étaient plus considérés comme capables de subvenir aux besoins de leur population. C'est pourquoi S. Patrick considère que « la force de l'État est un concept relatif et peut être mesurée par la capacité et la volonté de l'État à fournir les biens essentiels à sa population, d'avoir des institutions légitimes et d'assurer la sécurité de son territoire »²¹⁰. Les études récentes menées par R. I. Rotberg (2000, 2002, 2003), Monika François et Inder Sud (2006), Stewart Patrick (2006), Zaryab Iqbal et Harvey Starr (2008) insistent sur les faiblesses des États faillis, mais ils font une connexion entre les États faillis et le terrorisme international. Selon ces auteurs, les États faillis peuvent présenter une menace pour la sécurité internationale. C'est pourquoi ils collaborent avec les institutions universitaires²¹¹ et les *think tanks* pour la mise en place des indicateurs pour mesurer la faillite étatique et par la suite les classer selon leur degré de défaillance. Pour comprendre l'indexation²¹² des États faillis, citons trois exemples d'institutions à savoir : *Fund for Peace*, *Center for Systemic Peace* et la Banque mondiale.

La défaillance des États peut se manifester sous plusieurs formes et à des degrés divers. Il existe une pléthore de groupes de recherches sur les questions d'indexation des États faillis.

²¹⁰ Stewart PATRICK, 2006, op. cit., p. 24.

²¹¹ Les principaux universitaires qui se sont penchés sur la faillite étatique sont : *The Belfer Center's Program on Intrastate Conflict, Conflict Prevention, and Conflict Resolution*, (BCPI/CPCR), *The Institute for State Effectiveness* (ISE), Cf. Erica CHENOWETH & Adria LAWRENCE, *Rethinking Violence States and Non-State Actors In Conflict*, Belfer Center Studies in International Security, Cambridge: The MIT Press, p. 123-125. *The Country Indicators for Foreign Policy Project* (CIFP), Clare LOCKHART, "New Models for Engaging in Fragile States", *Institute for State Effectiveness*, 2014, pp. 1-15, Ashraf GHANI et al. "Closing the Sovereignty Gap: An Approach to State-Building", *Overseas Development Institute*, 2005, 20 pages. *The Country Indicators for Foreign Policy Project* (CIFP), Cf. David CARMENT, Souleima EL-ACHKAR, Stewart PREST & Yiagadeesen SAMY, "The 2006 Country Indicators for Foreign Policy: Opportunities and Challenges for Canada", *Canadian Foreign Policy*, Vol. 13, No. 1, 2006, pp. 1-35, *The State Fragility Index* (SFI) et enfin *The Mo Ibrahim Foundation's Index of African Governance*, Cf. Rapport annuel « Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique 2017 », *Fondation Mo Ibrahim*, 2017, 180 pages.

²¹² Pour plus de détails sur l'indexation des États faillis par les universités, les think tanks et les organisations qui produisent des indexes et des listes de classifications des États faillis Cf. Annexe.

Le *Fund for Peace*, est l'une des ONG de développement les plus importantes aux États-Unis, a entrepris des études avec la publication d'une liste unique des États faillis. *The Fund for Peace* (FFP) définit les États faillis comme « des États en déroute. Ils n'ont plus le contrôle efficace de leurs propres territoires, ne sont pas perçus comme étant légitimes par un grand pourcentage de leur population, n'assurent plus la sécurité nationale ni des services publics de base à ses citoyens et n'ont plus le monopole sur le recours à la force »²¹³. Le Fonds pour la Paix publie chaque année une carte et un classement des États selon leur degré de défaillance. Le FFP utilise une multitude d'indicateurs (*Failed States Index*, FSI), et regroupe au total 41 indicateurs sociaux, économiques et politiques qui sont répartis en 12 catégories, elles-mêmes subdivisées en deux grandes catégories (six indicateurs sociaux et économiques et six indicateurs politico-militaires)²¹⁴. En s'appuyant sur ces indicateurs sociaux, économiques et politiques (12 au total), le magazine *Foreign Policy* édite chaque année un *Failed States Index* (FSI) pour mesurer la « vulnérabilité de l'État » (*State vulnerability*) qui est notée sur une échelle de 1 à 10 (1 étant le plus faible, et 10 le plus stable). Le score final reflète le total obtenu sur ces douze indicateurs qui se situe entre 0 et 120. Pour classer les États, le FST s'est basé sur l'utilisation d'un logiciel appelé *Conflict Assessment Software Tool* (CAST) pour recueillir et distiller des millions d'informations. Le *Fund for Peace* réunit ainsi des milliers de rapports et d'informations du monde entier. En 2013, le Fonds pour la Paix a analysé les situations (sociales, économiques, politiques) de 178 pays et a mis au point un ensemble d'indicateurs capables de fournir une représentation de la capacité des États.

En 2018 et depuis 2007, 178 États étaient pris en compte, contre seulement 46 en 2005. Dans le classement du Fonds pour la Paix, on trouve 11 catégories d'États (du plus faible au plus stable). Trente-cinq pays étaient classés au niveau rouge (*very high alert, very alert, alert*).

²¹³ The Fund for Peace, "Failed States Index, 2006", *Edition of Foreign Policy and further analysis*, May-June 2006, p. 1.

²¹⁴ La première catégorie réunit six indicateurs sociaux et économiques qui sont entre autres : les pressions démographiques, les mouvements massifs de réfugiés, les tensions et les violences entre les groupes (ethniques ou claniques) ; les communautés (les minorités religieuses ou ethniques) frappées par des injustices, la fuite chronique du capital humain et enfin le déclin économique et le développement économique inégal. La deuxième catégorie regroupe six indicateurs politico-militaires qui sont : la criminalisation et la perte de légitimité de l'État, la détérioration progressive des services publics, la violation des droits de l'homme, l'utilisation de l'appareil de sécurité comme un « État dans l'État », l'exclusion politique institutionnalisée, l'intervention extérieure.

Les États les plus défaillants (*very high alert*) sont la Somalie, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Soudan du Sud. Ces quatre États sont confrontés à des guerres civiles pour une quête de richesse et de pouvoir. Et 90 pays sont au niveau orange (*very high warning, very warning, warning*). Dans cet ensemble, on retrouve l'ensemble des États d'Afrique, du Moyen-Orient ainsi que de l'Asie du Sud. Ces blocs d'États sont considérés comme étant les plus instables du monde. Seuls quatorze pays de la liste sont identifiés comme étant des États « durables » (*sustainable*), à savoir l'Allemagne (165^e), la Norvège (175^e), le Danemark (174^e). Un seul État (la Finlande) acquiert le statut d'État « très durable » (*very sustainable*).

Dans son rapport de 2011 sur le conflit, la gouvernance et les États faillis, le *Center for Systemic Peace* (CSP)²¹⁵ a développé sa propre méthode d'analyse pour mesurer la fragilité des États. En effet, pour mesurer la vulnérabilité des États, le CSP prend en compte deux catégories qui font un total de 25 points (0=*No fragility* et 25=*Extreme fragility*) :

- L'efficacité de l'État regroupant 4 indicateurs notés sur 13 points ; l'efficacité en matière de sécurité ainsi que politique, économique, et sociale
- La légitimité de l'État regroupant aussi 4 indicateurs notés sur 12 points : la légitimité en matière de sécurité ainsi que politique, économique et sociale.

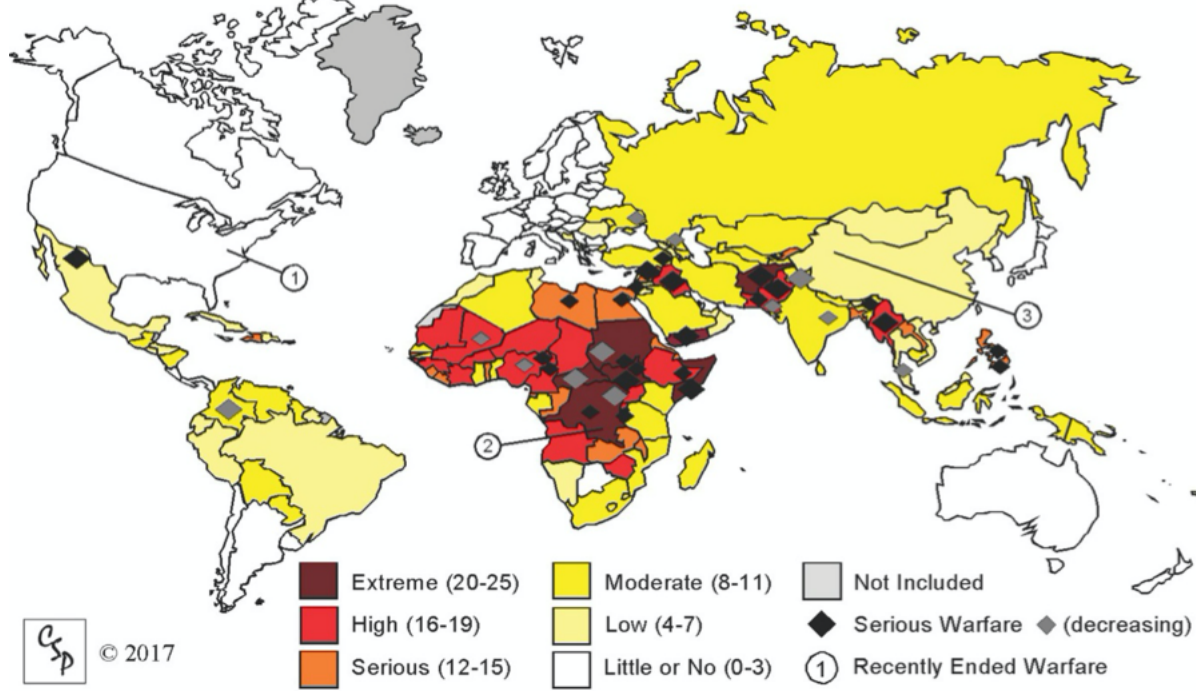
En s'appuyant sur ces indicateurs (*State Fragility Index and Matrix*), le CSP a étudié en 2017 le cas de 167 pays dans le monde dont huit d'entre eux, notamment la Centrafrique (1^{er} rang), le Soudan du Sud (2^e) et la Somalie (8^e rang), sont considérés comme extrêmement fragiles, c'est-à-dire comme des États faillis. Alors que des États comme le Royaume-Uni (167^e rang), Taïwan (166^e rang) ou la Belgique (130^e rang) sont des États qui ne présentent aucune fragilité²¹⁶. Bien que les conflits interétatiques aient tendance à baisser, les conflits de basse intensité (civile, ethnique) sont en augmentation. Ces conflits se concentrent dans les États

²¹⁵ Le *Center for Systemic Peace* (CSP) est un organisme à but non lucratif qui a été fondé en 1997. Le centre fait des recherches sur les problèmes politiques. L'objectif du CSP est axé sur la gestion systémique de toutes sortes de conflits (civilo-militaires). Le centre s'intéresse aussi aux questions liées à la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance.

²¹⁶ Monty G. MARSHALL & Gabrielle C. ELZINGA-MARSHALL, "Conflict, Governance, and State Fragility", *Center for Systemic Peace*, 2017, p. 53.

faillis²¹⁷ et font chaque année des milliers de morts. Pour le CSP, la plupart des États identifiés comme étant extrêmement fragiles sont en proie à des guerres civiles.

Carte No. 1 : Guerre et fragilité étatique dans le monde



Source: Center for Systemic Peace, 2017.

Selon le CSP, trois types de conflits ravagent les États qui sont dans une extrême fragilité :

- Des conflits pour le contrôle de la production des drogues : la Colombie, le Mexique, l'Afghanistan, la Birmanie ;
- Des guerres ethniques qui ruinent l'État et détruisent les symboles physiques du pouvoir étatique : dans la plupart des États postcoloniaux, particulièrement dans les régions de l'Afrique subsaharienne ;
- Des guerres sporadiques lancées par des milices itinérantes déstabilisant les États.

²¹⁷ Monty G. MARSHALL & Benjamin R. COLE, "Conflict, Governance, and State Fragility", *Center for Systemic Peace*, 2011, p. 4.

Comme le PITT, le CSP réalise aussi des analyses des États à travers une étude des régimes et souligne que les États issus de l'indépendance ont tendance à devenir des régimes autocratiques²¹⁸. En outre, le CSP avait recensé, en 2017, 27 États dans la spirale de la violence, contre 21 États en 2011²¹⁹. En revanche, tous ces États ne peuvent être considérés comme des États extrêmement fragiles, car ils sont politiquement et économiquement stables. Parmi ceux-ci figurent : la Turquie, le Mexique et la Russie. Certes, des États tels que le Mexique ou la Colombie sont confrontés à une violence (guerre des narcotrafiquants) démesurée, mais ils arrivent à contrôler l'appareil sécuritaire, et leurs institutions sécuritaires sont loin d'être obsolètes, contrairement aux États faillis où le monopole de la violence physique est entre les mains des organisations criminelles.

Les *think tanks* ne sont pas les seuls à se pencher sur la question de la faillite de l'État. Les agences de développement telles que l'Agence française de développement ou encore les institutions financières comme la Banque mondiale ont développé leurs propres instruments de mesure pour affiner les aides dans les États fragiles. C'est qui démontre bien l'engouement suscité par les recherches sur les États faillis. La Banque mondiale est l'un des principaux pourvoyeurs de l'aide internationale et elle est devenue aussi l'une des premières à développer des indicateurs pour mesurer la fragilité de l'État. L'objectif de la banque est d'apporter une assistance efficace afin de renforcer les institutions étatiques à travers plusieurs programmes d'aide. *The Fragile and Conflict-Affected Countries Group* de la Banque mondiale identifie les *Low Income Countries Under Stress Initiative* (LICUS), dont 30 États ont été considérés comme étant les États les plus pauvres du monde et traversant des conflits où il est difficile d'entreprendre des processus de réforme institutionnelle. Le LICUS repose sur un rapport annuel de la Banque mondiale qui fait une évaluation de la politique et des institutions nationales (*Country Policy Institution Assessment*) en utilisant 16 critères regroupés en quatre groupes : gestion économique, politiques structurelles, politiques d'intégration sociale et gestion des institutions du secteur public. Ainsi, les États sont notés selon des scores de 0 (extrême fragilité) à 5 (aucune fragilité) pour déterminer quels sont les États les plus fragiles. L'analyse du CPIA dégage trois catégories d'États fragiles : les États dans l'extrême fragilité (faillis), dont les scores sont inférieurs ou égaux à 2,5 ; « les États intermédiaires » dont les scores varient entre 2,6 et 3,0 ; et un ensemble

²¹⁸ Monty G. MARSHALL & Gabrielle C. ELZINGA-MARSHALL, 2017, op. cit., p. 31-32.

²¹⁹ *Idem.*, p. 30.

« d'États marginaux » avec des scores compris entre 3.1 et 3.2²²⁰. Ces États sont identifiés pour permettre de surveiller l'évolution de leur situation politique et économique. Bien que l'initiative de la Banque mondiale mette l'accent sur la réduction de la pauvreté, ces analyses ne comprennent que des pays admissibles à une aide et qui font partie de l'*International development Association* (IDA). Les États non reconnus comme le Somaliland et la Corée du Nord sont exclus des programmes études de la Banque mondiale.

Les centres universitaires, les *think tanks* et les organismes d'aide analysent la faillite de l'État en termes de fragilité économique, sociale, politique, sécuritaire. L'indexation des États faillis comme un outil d'observation, d'analyse et de prévention fait débat au sein de la communauté scientifique.

2.1.4.2. Problème de méthodologie et d'identification des États faillis

Le fait de compiler des données sur les États puis de dresser des statistiques peut être contreproductif. Michael Handel avait noté que le principal danger réside dans les tentatives simplistes d'évaluer la position relative des États dans le système international en se concentrant principalement, sinon exclusivement, sur des caractéristiques relativement faciles à quantifier, tout en négligeant de prendre en compte de nombreux critères vraiment importants²²¹. Cet auteur établit la comparaison entre *strong State* et *weak State* en prenant des agrégats économiques dans la plupart des cas, ce qui laisse apparaître des écarts entre les deux.

Les auteurs comme David Carment *et al.* rappellent que « tous les États montrent des degrés de fragilité »²²² et qu'il est difficile de les mettre dans un même panier. Il est difficile de dégager un ensemble d'États faillis, puisque, selon Caty Clément, tous les États « ne sont pas équivalents, ni dans le type de contrôle qu'ils exercent sur leur population, ni dans le type de

²²⁰ World Bank, "CPIA criteria 2017", 9 January 2017, [En ligne] : <http://pubdocs.worldbank.org/en/203511467141304327/CPIA-Criteria-2017v1.pdf> . Voir aussi World Bank, "LICUS liste", 2006, [En ligne] : <http://pubdocs.worldbank.org/en/359521410886172040/FY6toFY9Fragile-States-List-formerly-LICUS.pdf>

²²¹ Michael HANDEL, 1981, op. cit., p. 45-51.

²²² David CARMENT, Stewart PREST & Yiagdeesen SAMY, 2010, op. cit., p. 119.

services collectifs qu'ils assument, ni en termes de position sur le plan international »²²³. L'utilisation du concept « fragile » concerne un nombre élevé de pays en voie de développement, selon les classifications, d'une quarantaine à une cinquantaine d'États. Les listes recensant les États fragiles se recoupent largement (46 États dans la liste du DfID et 56 pour l'OCDE). Pour Julien Serre, « les divers index et la cartographie des États faillis se contredisent »²²⁴. Pour cet auteur, les listes et bases de données disponibles sur les États faillis ont un « pouvoir prédictif limité pour déterminer les tendances, risques et évolutions des situations de fragilités »²²⁵. L'exemple de la Banque mondiale démontre ce problème de méthodologie pour identifier un État failli. Pour mieux canaliser et coordonner les aides, la Banque mondiale met au point dès 2001 le LICUS (*Low income countries under stress*) ; 30 États sont recensés comme étant « les pays à faible revenu et en difficulté ». Des États qui éprouvent des difficultés résultant soit d'un conflit, soit d'une faiblesse des institutions. Dès 2006, la Banque mondiale change de méthode et définit les États les plus vulnérables en fonction de leur classement dans le *Country Policy and Institutional Performance Assessment* (CPIA) utilisant 16 indicateurs²²⁶ pour analyser les situations macroéconomiques, la capacité d'entreprendre des réformes macroéconomiques et financières de 97 États. Le but du CPIA est de bien structurer les aides allouées aux États fragiles. Pour Hélène Lavoix, le CPIA présente plusieurs limites²²⁷ : la plus importante est le fait que le CPIA néglige les aspects sécuritaires tels que les violences qui secouent l'État, à savoir la criminalité, les groupes armés. Le fait d'avoir négligé la sécurité (l'impact des conflits et des violences internes sur les États) a bien « confirmé l'insuffisance de l'approche LICUS par le CPIA »²²⁸. Julien Serre (2016) note qu'en 2010, la liste du CPIA est

²²³ Caty CLÉMENT, 2008, op. cit., p. 36.

²²⁴ Julien SERRE, 2016, op. cit., p. 19.

²²⁵ *Idem.*, p. 19

²²⁶ The World Bank Group « CPIA 2016 Criteria », World Bank, 2016, p. 3. [En ligne] : <http://pubdocs.worldbank.org/en/203511467141304327/CPIA-Criteria-2016.pdf>

²²⁷ Hélène LAVOIX, « Identifier l'État fragile avant l'heure : le rôle des indicateurs de prévision », in Jean-Marc CHÂTAIGNER et Hervé MAGRO, 2008, op. cit., p. 58.

²²⁸ *Idem.*, p. 62. Les insuffisances du LICUS ont conduit la Banque mondiale à changer la stratégie du renforcement des canaux alternatifs à l'État (association, ONG) pour la fourniture des services publics selon Benoît DAVIRON et Thierry GIORDANO. La Banque mondiale abandonne cette stratégie et canalise ses aides dans la réforme de l'appareil étatique dans son ensemble avec l'adoption d'une nouvelle liste plus élargie des États en fragiles.

remplacée par une liste des États dits « pays fragiles et affectés par les conflits » en s'appuyant sur des critères économiques, financiers et monétaires, délaissant le paramètre politique et sécuritaire. Selon l'auteur, cette nouvelle liste est ajustée suite à des insuffisances en 2011 puisque l'approche de la Banque mondiale était jugée inefficace par les autres organisations de recherche indépendantes²²⁹. Cela oblige la Banque mondiale à harmoniser sa liste en incluant les dimensions sécuritaires et politiques dans ses indicateurs. L'OCDE adopte une approche plus large, considérant ainsi comme État « fragile » tout État vulnérable aux risques de violences, au chaos économique et aux catastrophes naturelles. La plupart des États de l'Afrique sont catégorisés dans cette liste au même titre que des États qui peuvent être des États stables économiquement et politiquement comme l'Inde, l'Iran²³⁰.

En outre, il n'y a pas de similarité entre les différentes listes publiées par *The Fund for Peace*, le CSP et *The Brooking Institution*. La liste établie par le Fonds pour la Paix ne concerne que des États membres de l'ONU ; sont exclus de cette liste toutes les entités n'ayant pas un statut politique clair ou qui ne sont pas reconnues par l'ONU. C'est l'exemple de Taïwan, du Kosovo ou de la Palestine. Sur les 192 États reconnus par l'ONU, seuls 177 États sont étudiés par le Fonds pour la Paix. De plus, cet organisme considère les États nordiques (Islande, Norvège, Suède) comme les États les plus stables dans le monde. Pour le CSP, le Royaume-Uni et l'Espagne occupent les premières places de sa liste des États les plus solides. Par ailleurs, le CSP analyse également la vulnérabilité des États non reconnus par l'ONU (Taïwan, Somaliland). *The Brooking Institution* n'étudie que les États d'Afrique, d'Asie et de l'Europe de l'Est. C'est pourquoi Jonathan Di John soutient que les indicateurs agrégés permettant d'établir la faillite d'un État sont toujours trompeurs en raison des grandes variations qui peuvent exister au sein d'un même État et sa capacité à assurer ses différentes fonctions²³¹. Pour cet auteur, les classements détournent l'attention des analyses portant sur le dynamique variable de la capacité de l'État. Des auteurs comme Lars Carlsen et Rainer Burggemann soulignent que la

²²⁹ Mick MOORE, "How well does the World Bank serve Fragile and Conflict-Affected States?", *Economic Development*, Institute of Development, 2014. [En ligne] : <https://www.fragilestates.org/2014/02/05/well-world-bank-serve-fragile-conflict-affected-states/>.

²³⁰ OCDE « États de fragilité 2015 - Réaliser les ambitions de l'après 2015 », Édition révisée, OCDE, 2015, p. 8.

²³¹ Jonathan DIJOHN, "Failed States in Sub-Saharan Africa: A Review of the Literature", Real Instiuto Elcano, 5/2011, p. 2.

compilation des indicateurs peut conduire à des résultats qui sont largement contestables. Pour ces deux auteurs, une simple addition des valeurs peut donner des sommes erronées, car les scores élevés de certains indicateurs peuvent être compensés par de faibles données²³². Par manque de mise à jour des listes des États faillis, essayons de faire une comparaison entre les listes publiées par le CSP et FFP pour l'année 2017.

Figure No. 5 : Les États en extrême fragilité ou faillis

Center for System Peace		Fund for Peace	
Extrem fragility	1. Rep. Démocratique du Congo	1. Sud Soudan	Very High Alert
	2. Centre Afrique	2. Somalie	
	3. Sud Soudan	3. Centre Afrique	
	4. Soudan	4. Yémen	
	5. Afghanistan	5. Syrie	
	6. Burundi	= Soudan	
	7. Yémen		
	8. Somalie		
High fragility	7. Tchad	7. Rep. Du Congo	High Alert
	8. Éthiopie	8. Tchad	
	9. Birmanie	9. Afghanistan	
	10. Guinée	10. Irak	
	11. Iraq	11. Haiti	
	12. Niger	12. Guinée	
	13. Nigeria	13. Zimbabwe	
	14. Angola	13. Nigéria	
	15. Côte d'Ivoire	15. Éthiopie	
	16. Guinée Bissau		
	17. Zimbabwe	16. Guinée Bissau	
	18. Burkina-Faso	17. Burundi	
	19. Cameroun	18. Erhytré	
	20. Mali	19. Niger	
21. Mauritanie	20. Côte d'Ivoire		
22. Pakistan	21. Kenya	Alert	
	22. Libye		

Source : FFP & CSP, 2017.

Il existe, selon le FFP et le CSP, des variations dans l'analyse des données selon lesquelles la fragilité peut se produire à différents niveaux. Dans les deux listes, les États sont classés selon leur degré de fragilité, puisque l'échec étatique (*State failure*) peut se produire à tous les niveaux (politique, sécuritaire, économique et social) comme c'est le cas de la Somalie.

²³² Lars CARLSEN & Rainer BRUGGEMANN, "The « Failed State Index » Offers More than Just a Simple Ranking », *Social Indicators Research*, Vol. 115, No. 1, 2014, p. 526.

Les États sont presque les mêmes dans les deux listes, mais le positionnement des États n'est pas identique. Cela peut s'expliquer par le choix des méthodologies et des indicateurs. À la différence du CSP, le FPP utilise 41 indicateurs contre huit indicateurs pour le CSP mesurant l'efficacité et la légitimité de l'État à travers la sécurité, la politique, l'économie et le social. Le FPP emploie six indicateurs pour mesurer l'insécurité, à savoir la criminalisation et la perte de légitimité de l'État, la détérioration progressive des services publics, la violation des droits de l'homme, l'utilisation de l'appareil de sécurité comme un « État dans l'État », l'exclusion politique institutionnalisée, l'intervention extérieure. Le choix des indicateurs entraîne des différences de positionnement des États selon les listes. Les États comme le Soudan du Sud, la Somalie, le Yémen, la Syrie, la République démocratique du Congo, l'Afghanistan ont été relevés comme étant les zones les plus instables au monde, puisque ces États sont marqués par des violences politiques et des guerres civiles. Les États sont identifiés comme étant extrêmement fragiles (*Very high Alert ou Extrem fragility*) ce qui marque, selon le FFP et le CSP, la phase finale de l'échec de l'État.

La méthodologie des principaux créateurs (FPP, CSP, Banque mondiale, OCDE, etc.) concernant les indices de fragilité consiste à faire une collecte et une compilation d'un volume considérable de données statistiques afin d'élaborer une liste des États en situation de crise. La compilation des données laisse apparaître des incertitudes sur la fiabilité de ces données²³³. La construction des indices (*Failed States Index, State Fragility Index and Matrix Index of State weakness*) est utile pour repérer les États en crise, mais la compilation des données et le choix des méthodes de calcul peuvent avoir un impact sur l'indice final. Des analystes comme Andres Oppenheimer (2005) considèrent que l'échelle manque de sérieux et est assez « arbitraire », mettant au même niveau des pays très différents comme Haïti et la Colombie²³⁴ ou la Syrie, qui est un pays en pleine désintégration, et le Soudan, modérément fragile, à la 5^e place des États les plus vulnérables. Les reproches des auteurs comme Lars Carlsen et Rainer Burggemann résident dans le caractère simpliste des listes qui mettent la Libye à la 32^e position dans la catégorie des

²³³ François GAULME, 2011, op. cit., p. 25.

²³⁴ José Fernando FLOREZ RUIZ, « La Colombie et le discours sur les États faillis État ou concept failli ? », Politique étrangère 2011/1 (Printemps), p. 72.

États modérément fragiles alors que l'ordre public et l'unité institutionnelle se sont effondrés dans ce pays²³⁵.

Le CSP et le FPP ont continuellement adapté et amélioré leurs méthodologies. Cela permet de résoudre certaines difficultés de mesure et des erreurs d'évaluation. Mais ces méthodologies sont contestables et parfois mises en doute par certains chercheurs. Toutefois, les indices permettent de dégager une tendance et d'agir préventivement pour corriger la fragilité des États dits faillis²³⁶. L'ensemble des institutions de mesure des fragilités étatiques (*Fund for Peace, Center for Systemic Peace*) ont placé la Somalie comme l'État le plus vulnérable du monde. Le *Failed States Index* de *Fund for Peace* est le plus approprié pour notre analyse des États faillis et du cas somalien. D'une part, le *Fund for Peace* mesure et classe l'ensemble des États de l'ONU, selon leurs vulnérabilités. Et d'autre part, l'institut actualise chaque année son classement en prenant en compte, comme nous l'avions démontré dans les paragraphes précédents, une pléthore d'indicateurs, à la fois des agrégats économiques, politiques, sociaux et sécuritaires. Contrairement aux autres instituts, *Fund for Peace* met en avant un outil déterminant qui repose sur une démarche qualitative et une méthode quantitative. Cela favorise une meilleure méthode de calcul pour prévenir certains cas de déliquescence, valorise les aides au développement et corrige les dysfonctionnements institutionnels, comme le soulignent Susan E. Rice et Stewart Patrick²³⁷. Et pour faire l'analyse complète de la faillite étatique de la Somalie et surmonter les critiques des chercheurs, l'indicateur du FSI est couplé à d'autres indicateurs comme celui du CSP, la Banque mondiale de l'OCDE et d'autres indicateurs (*Transparency international*). D'un point de vue conceptuel, il convient aussi de réexaminer la notion de sécurité. Le concept de « sécurité » est une pierre angulaire à notre analyse dans la relation entre insécurité et État failli. Donc une démarche analytique et définitionnelle de cette notion permettra de voir s'il existe bien une connexion entre les États faillis et la sécurité internationale.

²³⁵ Dans la liste publiée par l'OCDE en 2016, la Libye était à la 54^e place sur 56 États fragiles étudiés. Cf. OCDE, « Fragile States highlights 2016 », op. cit., p. 32.

²³⁶ François GAULME, op. cit., p. 26.

²³⁷ Susan E. RICE & Stewart PATRICK, « Index of State weakness in the developing world », *The Brookings Institution*, 2008. [En ligne] : https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/02_weak_states_index.pdf

2.2. La notion de sécurité dans les Relations internationales

2.1.1. La sécurité internationale ; de quoi parle-t-on ?

Le discours de la menace des États faillis serait une menace à la sécurité collective, c'est-à-dire la sécurité d'un État pourrait être l'affaire de tous les autres (États). Elle repose sur une coopération et à une adhésion à des valeurs et des principes communs qui assurent à tous les États la paix et la sécurité. Donc, l'insécurité (guerre civile, piraterie, terrorisme) de la Somalie serait un risque pour les États régionaux et internationaux. C'est le cadre de la sécurité collective que seront voté plusieurs missions de maintien de paix (ONUSOM I et II, AMISOM) en Somalie parce la Charte des Nations unies lie les missions en faveurs d'une paix globales à celles de la sécurité internationale²³⁸.

Pour Thierry Balzacq, « les études de sécurité se confondent avec celle des Relations internationales »²³⁹ et sont historiquement basées sur les usages du pouvoir militaire entre les États-nations. Les études classiques des relations internationales ont été abordées dans l'optique d'un axe portant sur la guerre et la paix avec Raymond Aron (1962), la puissance avec Hans Morgenthau (1973), et la sécurité avec les analyses de Kenneth Waltz (1979). La sécurité internationale s'inscrit dans une perspective de lutte entre les deux blocs. Elle est largement développée durant la Guerre froide, et les analyses étaient centrées sur les seuls États occidentaux. Les États faillis ne rentraient pas dans les perspectives de recherche parce qu'ils n'avaient aucun pouvoir pour concurrencer les États puissants²⁴⁰ donc aucun impact sur la sécurité internationale. Selon Thierry Balzacq, « on parle de sécurité nationale et internationale, dès lors que le destin des collectivités humaines est engagé. En tant que forme institutionnalisée des collectivités [...], l'État reste l'unité standard du système international ». Et l'insécurité dont il est question dans cette recherche n'est pas cantonnée aux États puissants

²³⁸ « Le Conseil de sécurité peut toutefois ignorer les normes internationales pour maintenir la paix et la sécurité internationale dans le cadre de la légalité d'exception du Chapitre VII de la Charte des Nations unies ». Cf. Maurizio ARCARI & Louis BALMOND (Dir), *La sécurité collective entre légalité et défis à la légalité*, Milan : Guiffré Editore, 2008, 272 pages.

²³⁹ Thierry BALZACQ, *Théories de la sécurité : les approches critiques*, Paris : Presse de sciences Po. 2016, p. 19.

²⁴⁰ Marshall R. SINGER, *Weak State in a World of Powers: the dynamic of international relationships*, London: Collier-MacMillan Limited, 1972, p. 273-309.

et aux seules menaces militaires. L'insécurité peut provenir d'États plus faibles sans porter une menace militaire à la frontière. Pour Jean-Jacques Roche, « la menace militaire s'est estompée, mais la prise en compte d'une sécurité élargie à de nouveaux domaines fait apparaître de nouveaux dangers et suscite de nouvelles craintes »²⁴¹. Depuis 1991, il existe une littérature abondante et convaincante sur le risque de menaces non militaires aux portes des frontières des États. C'est dans cette optique que les États faillis sont perçus comme une menace pour l'Occident²⁴² à l'intérieur du territoire, mais aussi pour ses intérêts vitaux (les routes commerciales stratégiques, les chaînes d'approvisionnement énergétiques) hors frontières.

2.1.2. La notion de sécurité : essai de définition

La notion de sécurité a été définie, pour la première fois, en 1962 par Arnold Wolfers qui stipule que « la sécurité, dans un sens objectif mesure l'absence de menaces sur les valeurs centrales et dans un sens subjectif, l'absence de peur que ces valeurs centrales ne fassent l'objet d'une attaque » (*Security, in an objective sense, measures the absence of threats to acquired values, in a subjective sense, the absence of fear that such values will be attacked*)²⁴³. Barry Buzan considère la sécurité comme la « poursuite de la liberté de toute menace » (*the pursuit of freedom from threat*)²⁴⁴. Hans Morgenthau la définit comme la prévention de l'intégrité du territoire et de ses institutions²⁴⁵. Dans la perspective d'Hans Morgenthau, Kenneth Waltz voit la question de la sécurité comme étant vitale, dans la mesure où elle est le but ultime des États et de leur survie. L'État est ainsi amené à se prémunir contre toute menace venant d'un autre État²⁴⁶. Dans ce cas de figure, les

²⁴¹ Jean-Jacques ROCHE, 2009, op. cit., p. 178.

²⁴² Discours de George BUSH à l'occasion de la cérémonie de remise de diplômes aux élèves officiers de l'Académie militaire nationale West Point, New York, 1er juin 2002, [En ligne] : http://www.akadem.org//medias/documents/1_discours_Bush.pdf

²⁴³ Arnold WOLFERS, "National Security as an Ambiguous Symbol", *Political Science Quarterly*, Vol. 67, No. 4 December., 1952, p. 485.

²⁴⁴ Barry BUZAN, "New Patterns of Global Security in the Twenty-first Century" *International Affairs*, Vol. 67, Issue 3, 1991, p. 432-433.

²⁴⁵ MORGENTHAU Hans J. *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, 5^e édition, New York: Alfred A. Knopf, 1973, p. 553. Cité par Anthony BURKE, « Security » In Richard DEVETAK & Anthony BURKE & Jim GEORGE, (Ed), op. cit, p. 160.

²⁴⁶ Kenneth WALTZ, *Theory and International Politics*, New York: McGraw-Hill, 1979, p. 91-92.

auteurs ont réduit la notion de sécurité au cadre politico-militaire et à la défense de l'intérêt national. C'est-à-dire à « la capacité d'une nation à poursuivre avec succès ses intérêts nationaux tels qu'elle les voit à n'importe quel endroit du monde »²⁴⁷ ou encore « la création de conditions nationales et internationales favorables à la protection et à l'extension de valeurs vitales nationales contre des adversaires existants ou potentiels »²⁴⁸ selon Franck N. Trager et Frank L. Simonie.

Les premières recherches sur la sécurité internationale s'effectuent dans la vision réaliste des relations internationales, dont l'élément central est l'État et sa quête de puissance à travers la préservation de l'intérêt national. Pour Charles-Philippe David, la notion de sécurité est « diverse et éparse » chez les auteurs et se résume à « l'absence de guerre, la poursuite des intérêts nationaux, la protection des valeurs fondamentales, etc. »²⁴⁹. Comme l'étude de la sécurité fait l'objet de constantes réévaluations et adaptations, Charles-Philippe David propose une définition qui englobe la sécurité dans une dimension miliaire et non militaire. Il définit la sécurité comme étant « l'absence de menaces militaires et non militaires qui peuvent remettre en question les valeurs centrales que veut promouvoir ou préserver une personne ou une communauté, et qui entraînent un risque d'utilisation de la force »²⁵⁰. La menace non militaire que mentionne Charles-Philippe David serait toute menace liée aux activités de criminalité transnationale et de terrorisme. Ces approches assez similaires se ressemblent en isolant les dangers extérieurs des dangers intérieurs. Dans le monde bipolaire, la menace ne pouvait venir que d'un autre État. La « domestication de l'atome »²⁵¹ comme dissuasion était le seul élément ultime pour se prémunir contre toute menace. Actuellement, la menace terroriste est non

²⁴⁷ Penelope HARTLAND-THUMBERG « National Economic Security: Interdependence and Vulnerability », In Frans A. M. ALTING VON GEUSAU & Jacques PELKMANS (Eds.), *National Economic Security*, Tilburg: John F. Kennedy Institute, 1982, p. 50.

²⁴⁸ Franck N. TRAGER & Frank L. SIMONIE « An Introduction to the Study of National Security », In Franck N. TRAGER & Philips. S., KRONENBERG (Eds.), *National Security and American Society*, Kansas : Lawrence, University Press of Kansas, 1973, p. 36.

²⁴⁹ Charles-Philippe DAVID, *La Guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, 2^{de} édition, Paris : Presse Sciences Po, 2006, p. 45.

²⁵⁰ *Idem.*, p. 47.

²⁵¹ Dominique DAVID, *Sécurité : l'après New York*, Paris : Presse de Sciences Po, 2002, p. 15.

étatique et transnationale, elle n'a pas un endroit fixe pour être localisée et elle profite de la mondialisation.

2.1.3. *Une approche élargie de la sécurité*

La sécurité a longtemps été considérée, dans les relations internationales, comme la protection d'un État contre les menaces militaires. Dans l'affrontement des deux blocs, le concept de sécurité était lié à celui des études stratégiques qui l'enfermait dans la sphère strictement militaire. Et les débats sur la sécurité dans les États faillis sont assimilés aux problèmes de défense et aux conflits internes. En revanche, les recherches actuelles montrent que le concept de sécurité va bien au-delà de la simple composante militaire. Le débat sur la notion de sécurité est apparu au début des années 1980 et s'est intensifié tout au long des années 1990. Ce nouveau regard sur le concept de sécurité s'inscrit dans les travaux initiaux de l'école de Copenhague, que l'on va retrouver dans les approches critiques de la sécurité.

Une approche élargie de la sécurité reprenant les théories constructivistes et critiques est incontournable dans cette étude ; en effet, l'approche classique de la sécurité montre certaines failles, pour plusieurs raisons, dans l'analyse de la menace des États faillis. Premièrement, les guerres clausewitziennes c'est-à-dire des conflits armés à forte intensité sont devenus peu probables, puisqu'il n'existe plus de menaces militaires aux frontières. Deuxièmement, les États faillis n'ont pas les capacités d'engager des guerres interétatiques avec d'autres puissances, parce que leurs faiblesses internes ne leur permettent pas d'avoir les forces pour rivaliser avec les grandes puissances. La sécurité ne se résume plus à l'aspect militaire et à la puissance qui sont synonymes de bouclier contre toute menace et agression de la part d'un autre État. Ainsi, les études critiques de la sécurité développées par l'école de Copenhague élargissent la question de la sécurité au-delà des seuls aspects des relations de puissance entre les États. Depuis la fin de la bipolarité, l'État n'est plus l'objet référent de la sécurité, mais la société²⁵². Et enfin, la sécurité se construit autour d'un acte de langage discursif²⁵³. Des auteurs comme Richard Ulmann et Barry Buzan énoncèrent en 1983 le concept de sécurité en définissant les cinq registres de ce

²⁵² Ole WAEVER, Barry BUZAN, Morten KELSTRUP & Pierre LEMAÎTRE (Eds), *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe*, London: Pinter Publishers, 1993, 221 pages.

²⁵³ Ole WAEVER, 1995, op. cit., pp. 45-86.

concept qui devait recouvrir, outre les domaines diplomatico-stratégiques économiques, les valeurs humaines et l'environnement intégrant aussi bien les questions écologiques que sanitaires²⁵⁴. Pour Thierry Balzacq, « l'ontologie de l'approche critique est donc non seulement sociale, mais pluraliste au niveau des acteurs et des menaces »²⁵⁵ puisque l'approche critique adopte une « vision compréhensive de la sécurité dans laquelle les aspects militaires sont limités »²⁵⁶, selon l'auteur. L'approche critique dénonce les lacunes des théories classiques qui enferment la notion de sécurité dans la sphère de la défense militaire ou de la sécurité nationale²⁵⁷. Cette nouvelle approche aborde les nouvelles sources d'insécurité à savoir les désordres économiques, les crises d'identité sociale, les lacunes de santé, autant de critères qui caractérisent les États faillis.

La vision de la sécurité développée Barry Buzan (1983) nous servira de support pour définir le concept de sécurité. Pour cet auteur, l'État reste le principal acteur des études de la sécurité « puisqu'il est à la fois le cadre de l'ordre et la source la plus élevée d'autorité gouvernante »²⁵⁸. La pertinence de cette définition réside dans le fait qu'elle met la sécurité au cœur de l'État, en assimilant le concept de sécurité à l'ordre et à l'autorité. La perte des critères (l'ordre et l'autorité) rend les États vulnérables et susceptibles de s'effondrer. La notion de sécurité n'est pas statique et centrée sur l'État, mais elle est toujours en train de se transformer et de s'élargir, comme le soutient Alex Macleod²⁵⁹. La fin de la Guerre froide a perturbé les grilles de lecture classique de la sécurité, et la reconceptualisation de la sécurité a créé une rupture avec les études traditionnelles concernant ce concept. La sécurité est approfondie et élargie par d'autres menaces que celles exclusivement militaro-étatiques. L'approche critique de la sécurité rompt avec la vision stato-centrée. Barry Buzan et les autres chercheurs de l'école de Copenhague proposent d'étendre la sécurité au-delà du secteur militaire, à d'autres

²⁵⁴ Richard H. ULLMAN, "Redefining Security", *International Security*, Vol. 8, No. 1, 1983, pp. 129-153.

²⁵⁵ Thierry BALZACQ, 2016, op. cit., p. 40

²⁵⁶ *Idem.*, p. 42.

²⁵⁷ Thierry BALZACQ, « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 4, No. 4, 2003, p. 33-50.

²⁵⁸ Thierry BALZACQ, *ibid.*, p. 45.

²⁵⁹ Alex MACLEOD, « Les Études de Sécurité : du Constructivisme Dominant au Constructivisme Critique », *Cultures et Conflit*, No. 54, Été 2004, p. 7.

domaines, comme le domaine économique, politique, environnemental et sociétal tout en conservant l'État comme objet référent principal.

Tableau No. 4. Les définitions sectorielles de la sécurité selon Barry Buzan

SECTEURS D'ANALYSES	FINALITÉS
La sécurité militaire.	La capacité des États à conduire des offensives armées contre d'autres États, à faire face à une offensive armée provenant d'autres États et à percevoir que les États ont de leurs intentions respectives.
La sécurité politique	La stabilité organisationnelle des États, des systèmes de gouvernement et des idéologies qui les légitiment.
La sécurité sociétale	La préservation ou le maintien de valeurs centraux - fondant le Nous, pourrait-on dire – comme la langue, la culture, la religion, l'identité nationale, les coutumes, et les traditions.
La sécurité environnementale	La préservation du milieu naturel ou de l'écosystème comme élément de soutien à toute activité humaine.
La sécurité économique	L'accès et le contrôle de ressources matérielles, financières et commerciales nécessaires à la puissance de l'État et au maintien d'un niveau acceptable de bien-être.

Source : Barry BUZAN, 1991. Cité par Giovanni Arcudi, 2006.

Ainsi, l'État n'est plus l'objet de référence exclusif de la sécurité, de même qu'il n'est plus la principale source de menaces. Johan Galtung parle de « violence structurelle » et de « paix positive ». Il souligne que la violence ne résidait pas uniquement dans l'emploi de la force et que les inégalités de développement, les multiples formes de domination économique et les atteintes aux modèles sociaux et culturels des nations participaient également à l'insécurité du monde²⁶⁰. En outre, une approche élargie de la sécurité permet d'arrondir les angles de la notion de sécurité, puisqu'elle ne se traduit pas seulement dans la nécessité de la sauvegarde des individus, mais qu'elle touche aussi la survie des personnes, d'où l'idée de « sécurité humaine » qui s'est développée au sein de l'ONU et d'autres institutions internationales²⁶¹. Amitav Acharya souligne que la sécurité humaine est en soi un paradigme holiste et fournit une synthèse qui

²⁶⁰ Johan GALTUNG, "Violence, Peace, and Peace Research", *Journal of Peace Research*, Vol. 6, No. 3, 1969, pp. 167-191.

²⁶¹ UNESCO, *La sécurité humaine : approches et défis*, Paris : UNESCO, 2009, 219 p. Le concept de « sécurité humaine » est popularisé depuis la parution du *Human Development Report* en 1994. Il est adopté progressivement par les États, les organisations internationales, et devient un concept intégrant les études de la sécurité dans le milieu académique.

dépasse les logiques stato-centrées et militaires. Pour cet auteur, la sécurité humaine permet de transcender le débat inter-paradigme et même de réconcilier le réalisme, le libéralisme et le constructivisme²⁶². Amitav Acharya souligne que « le réalisme peut nous en apprendre beaucoup sur les conditions matérielles au niveau national et systémique qui encouragent la diffusion des idées et des pratiques de sécurité humaine. Il peut aborder les questions liées à l'impact du pouvoir hégémonique sur la sécurité humaine, ainsi que la relation entre les outils de sécurité nationale (par exemple, les dépenses de défense) et les ressources nécessaires pour promouvoir la sécurité humaine. Le libéralisme nous aide à comprendre comment la sécurité humaine peut être promue par l'interdépendance, la transformation démocratique et les institutions internationales. [Enfin], le constructiviste nous aide à comprendre comment les normes peuvent influencer le comportement des acteurs sur la scène internationale »²⁶³. L'approche de sécurité humaine se focalise sur les besoins en sécurité de l'individu, en abandonnant la perspective traditionnelle de la sécurité. Les communautés humaines ne sont plus menacées par les militaires, mais plutôt par d'autres menaces qui se manifestent en cas d'échec politique et économique. Cependant, le rapport du PNUD de 1994 précise que la notion de sécurité ne devait plus être cantonnée « à la sécurité du territoire face aux agressions extérieures »²⁶⁴, mais devrait être élargie puisque « la sécurité des personnes est compromise, tous les autres pays risquent d'en subir les effets. La famine, la maladie, la pollution, le trafic de drogue, le terrorisme, les conflits ethniques et la désagrégation du tissu social ne sont plus des phénomènes isolés, circonscrits à l'intérieur des frontières nationales : leurs conséquences touchent l'ensemble de la planète »²⁶⁵. Ainsi, Mary Kaldor identifie cinq principes de sécurité humaine, à savoir : la primauté des droits de l'homme, une autorité politique légitime, le multilatéralisme, une approche *bottom-up* et une logique régionale²⁶⁶. Au-delà des menaces classiques, la sécurité humaine permet d'appréhender des dangers largement diversifiés qui

²⁶² Amitav ACHARYA, « A Holistic Paradigm », *Security Dialogue*, vol. 35, No. 3, 2004, pp. 355-356.

²⁶³ Amitav ACHARYA, op. cit., p. 355.

²⁶⁴ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, New York : Economica, 1994, p. 13.

²⁶⁵ *Idem.*, p. 23

²⁶⁶ Mary KALDOR & Sonia MARCOUX, « La sécurité humaine : un concept pertinent ? », *Politique étrangère*, 2006/4 (Hiver), p. 901-914.

concernent les domaines tels que le développement, les droits de l'homme. Et dans les États faillis, les stratégies de sécurité humaine visent à établir une autorité politique légitime et à garantir la sécurité physique des individus. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les approches critiques ont connu un nouveau souffle puisque de nouveaux risques se sont potentialisés du fait de l'accélération des moyens de communication. Le renforcement de l'autorité de l'État, le contrôle des frontières par les phénomènes inhérents à la criminalité transnationale et la protection des individus sont les éléments auxquels doivent faire face la plupart des États faillis. Selon l'Union européenne, les nouvelles menaces auxquelles les États doivent faire face sont : la prolifération des armes de destruction de masse, le terrorisme et la criminalité organisée, les conflits régionaux, ou encore la déliquescence de l'État²⁶⁷. Désormais, la sécurité devient indispensable dans la mise en place des instruments politiques, économiques et de développement pour prévenir les risques de contingence de l'insécurité dans la scène internationale.

²⁶⁷ Rapport du Conseil de l'Europe « Une Europe sûre dans un monde meilleur. Stratégie européenne de sécurité », *Bruxelles*, le 12 décembre 2009, p. 11-12 et 20-31.

CONCLUSION DE LA PARTIE I

Ces deux chapitres sur les approches méthodologiques et théoriques et les clarifications des concepts (État failli et sécurité internationale) constituent la première étape qui définit notre sujet. Le choix de l'étude de cas permet d'aller au-delà d'un simple récit explicatif de la faillite étatique. Cette étude a pour objet d'analyser en quoi la déliquescence de l'État peut engendrer à la fois une insécurité interne et externe. Cette première partie met en exergue les différentes approches théoriques examinées dans cette recherche. Les pistes théoriques permettent de comprendre tous les éléments politiques, économiques et sociaux relatifs à l'échec de l'État. L'apport du réalisme et du constructivisme apporte un éclairage intéressant et pertinent pour expliquer la nature de la faillite étatique et son impact sur la sécurité régionale et internationale. Enfin, la clarification conceptuelle autour de la notion d'État et d'État failli contribue à la réflexion sur les définitions complexes de la faillite étatique. Pour éviter le caractère polysémique de la notion de « failli », nous avons pu dégager des critères capables de déterminer l'objet de notre étude de cas.

Cette clarification du concept nous a permis d'avoir un aperçu de la littérature sur la faiblesse des États faillis et de chercher à comprendre les raisons de leur incapacité à développer de tels attributs « étatiques » performants. Les débats autour de la question de la faillite étatique sont largement liés aux réflexions sur l'échec des États du Sud. C'est pourquoi Gerald Helman et Steven Ratner avaient considéré les États faillis dans les années 1990, comme un nouveau phénomène inquiétant qui est en train de devenir une problématique internationale. Alexandros Yannis souligne que « les questions des conflits internes et leurs ramifications sont apparues comme des défis majeurs pour la sécurité régionale et les droits de l'homme et les préoccupations humanitaires se sont vues attribuer des valeurs plus élevées dans la politique internationale. Le 11 septembre a ajouté un nouveau paramètre : l'effondrement des États et ses conséquences représentent le côté sinistre de la mondialisation et posent de nouvelles menaces à la sécurité internationale »²⁶⁸.

²⁶⁸ Alexandros YANNIS, "State Collapse and its Implications for Peace-Building and Reconstruction", *Development and Change*, Vol. 33, No. 5, 2002, p. 820.

Depuis la fin de la Guerre froide, les problématiques de la déliquescence de l'État sont devenues un centre d'intérêt des institutions académiques et sont également prises en considération par les organismes internationaux dans leurs politiques de développement. Le regain d'intérêt des États faillis témoigne d'une fusion de la sécurité et du développement dans la période post-Guerre froide²⁶⁹. Ainsi, la question de l'effondrement de l'État est aussi liée à des questions d'ordre sociopolitique et de sécuritaire globale.

Une fois le concept d'État failli et ses prolongements explicités, le cadre théorique et l'esquisse méthodologique précisés dans la première partie, il est possible d'entamer la deuxième partie, entièrement consacrée à l'analyse du cas de la Somalie. Il s'agit de discuter dans cette deuxième partie de la faillite étatique de la Somalie (variable indépendante) à travers une analyse minutieuse de la trajectoire de la formation de l'État postcolonial, marqué par un pouvoir néo-patrimonial plutôt qu'une consolidation de l'État.

²⁶⁹ Mark DUFFIELD, *Global Governance and the New Wars*. London: Zed Books, 2001, 304 pages.

DEUXIÈME PARTIE : LA SOMALIE, UNE ILLUSTRATION DE LA FAILLITE ÉTATIQUE

INTRODUCTION DE LA PARTIE II

« State collapse, as a current phenomenon is much more specific, narrow, and identifiable, a political cause and effect with social and economic implications, and one that represents a significant anomaly. », William I. ZARTMAN, 1995.

Cette partie vise à caractériser, à décrire et à définir l'effondrement de l'État (variable indépendante), et la faillite étatique de l'État somalien. Les réflexions des chercheurs sur les crises de l'État nous ramènent à l'analyse minutieuse des faiblesses de l'État postcolonial (chapitre 3). La faillite de l'État somalien s'inscrit dans un long processus historique qui débute lors de son indépendance en 1960 ; la déliquescence de l'État n'est pas une cause directe de la fin du pouvoir de Siyaad Barre. La faillite de l'État est plutôt liée en grande partie aux faiblesses de l'État postcolonial et à la mise en place d'un régime autoritaire, voire totalitaire, avec des velléités belliqueuses envers les États de la région. Et cela a accéléré la chute de régime militaire.

Cette partie a aussi pour but de revenir sur la guerre civile en Somalie tout en nuanciant les analyses hâtives et uniquement centrées sur la violence et le chaos qui a fait de la Somalie un cas unique du *failed State*. En 1991, la Somalie n'a pas échappé aux turbulences de la fin de la Guerre froide qui ont secoué la Corne de l'Afrique. La Somalie fera partie des régions les plus touchées par les guerres civiles, famines, sécheresses au point qu'elle sera mentionnée comme étant parmi les États dits « faillis » (chapitre 4). Une réflexion particulière sera portée sur les mécanismes et les formes d'autorité mis en place pour pallier l'absence de l'État. Enfin, le dernier chapitre (chapitre 5) de cette partie traitera la désintégration de l'État somalien en plusieurs entités soit indépendantes (Somaliland) soit quasi indépendantes (Puntland) malgré la construction d'une autorité politique fédérale.

111

LES FAIBLESSES DE L'ÉTAT POSTCOLONIAL À L'EFFONDREMENT

L'effondrement de l'État en 1990-91 et l'absence totale d'un gouvernement reconnu par la communauté internationale jusqu'en 2012 ne sont pas seulement dus aux guerres civiles, mais s'inscrivent plutôt dans un long processus historique de la formation de l'État postcolonial. Identifier les racines de l'effondrement étatique et les causes profondes des situations de fragilité qui ébranlent les fondations du pouvoir de l'État est devenu un objectif opérationnel désormais intégré dans les efforts des institutions internationales pour comprendre et analyser la faillite de l'État²⁷⁰. Pour améliorer la qualité de l'aide et son impact sur le développement, le programme d'action d'Accra en 2008 préconise que « la construction de la paix et le renforcement de l'État » passent par l'analyse des « causes profondes des conflits et de la fragilité des États »²⁷¹.

John Yoo avance plusieurs explications concernant la faillite des États, qui sont la décolonisation rapide en 1950 et 1960 et la prolifération étatique dans la scène internationale des années 1990 à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique²⁷². Les variables comme la personnalisation du pouvoir, la mauvaise gestion de l'économie, les inégalités et le mouvement pan-somali peuvent être considérés comme les prémices d'une fragilité du pouvoir de l'État. Alors que les variables telles que la désarticulation État-société, l'incapacité à gérer les affaires de l'État par les nouveaux acteurs, le délabrement économique du pays et la position de la Somalie dans les nouvelles relations internationales post-guerre froide constituent les éléments

²⁷⁰ Julien SERRE, 2016, op. cit., p. 47.

²⁷¹ OCDE, « Programme d'action d'Accra 2008 », § 21.b. <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf>. Le programme d'Accra renforce la déclaration de Paris de 2005 sur les aides aux pays en développement. Il donne une légitimité aux discussions internationales sur l'efficacité de l'aide. La déclaration d'Accra lance un mot d'ordre en vue d'accélérer et d'amplifier la déclaration de Paris. Dans son paragraphe 21.b, elle demande, « au niveau des pays, les donateurs et les pays en développement se concerteront et se mettront d'accord sur une série d'objectifs réalistes dans les domaines de la construction de la paix et du renforcement de l'État permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la fragilité des États ».

²⁷² John YOO, 2001, op. cit., p. 98.

de la faillite de l'État somalien, l'ensemble de ces variables permet d'avoir un regard en profondeur sur les causes politiques, sociales et économiques qui caractérisent « l'effondrement de l'État » tel qu'il est défini dans cette recherche.

3.1. Contextualisation de la Somalie

3.1.1. *La composition de la société somalienne*

La couverture médiatique tend à présenter la Somalie comme une société monolithique. Plusieurs études anthropologiques florissantes ont été entreprises et soulignent que si la Somalie est un espace homogène, il existe deux grandes ethnies (Somaal et Saab) en Somalie. L'histoire de la Somalie est faite de guerres violentes exacerbées depuis des générations. La plupart des études considèrent la société somalienne comme étant une société traditionnellement conflictuelle où la haine entre les clans est quasi permanente. Les guerres actuelles qui ravagent le pays ne seraient que le prolongement des fractures claniques anciennes. De plus, les mécanismes traditionnels de régulation de violence comme les lois coutumières (*Xeer*) et les chefs traditionnels (*Boqor*, *Garaad*, *Ugass*) n'ont plus la place prédominante qu'ils avaient jadis.

Marcel Mauss reconnaît les difficultés qui consistent à définir le terme « ethnie »²⁷³. Le *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie* désigne sous ce terme « un ensemble linguistique, culturel et territorial d'une certaine taille, le terme de tribu étant généralement réservé à des groupes de plus faible dimension »²⁷⁴. Le groupe ethnique est défini par Max Weber comme le fondement possible à la croyance en une origine commune. Pour Weber, il consiste à avoir « des similitudes de l'habitus extérieur, des mœurs, le souvenir d'une migration ou d'une colonisation »²⁷⁵. Dans le positionnement de Max Weber, l'ethnie est plutôt large, et les facteurs d'identification sont la langue et la religion. Ted Robert Gurr et Barbara Harff avancent que les membres d'un groupe ethnique partagent une histoire, une identité, des valeurs culturelles, des croyances, une langue

²⁷³ Marcel MAUSS, *Manuel d'ethnographie*, Paris : Petite Bibliothèque Payot, 1971, p. 142.

²⁷⁴ Pierre BONTE & Michelle IZARD, (Ed.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, p. 242.

²⁷⁵ Max WEBER, « Économie et Société » (tome 2, chapitre 4), traduit par Jacques Chavy & Éric de DAMPIERRE, Paris : Plon, 1995, p. 131.

et une « mère-patrie » communes²⁷⁶. Pour Anthony D. Smith, six grandes catégories permettent de reconnaître les bases de l'identité ethnique, à savoir le nom, le passé commun, l'histoire, la culture, le territoire et la solidarité²⁷⁷. Selon l'approche wébérienne de l'ethnie, la population somalienne serait homogène et partage cette particularité avec un seul pays en Afrique : le Botswana (peuplé par les *Tswanas*). À la différence de la Somalie, le Botswana a pu surmonter les divisions internes. En revanche, en Somalie, l'avènement de la dictature de Siyaad Barre a exacerbé les rivalités entre les groupes claniques.

Le sens anthropologique du terme « *somali* » varie selon les auteurs. La plupart des chercheurs s'accordent à renvoyer la société somalienne à deux anthroponymes distincts : *Saab* et *Samaal*. Les travaux des anthropologues laissent entrevoir la société somalienne comme étant une société ethnique plurielle, c'est-à-dire un seul groupe ethnique partageant une langue avec plusieurs autres variétés, mais organisée en clans où chaque groupe clanique a ses propres signes culturels. Chaque groupe maintient une frontière entre les membres et non-membres et use de pratiques discriminatoires à l'égard des autres clans. Dans ses études sur la société somalienne, l'anthropologue Ioan M. Lewis avait mis l'accent sur l'analyse des clans. Dès 1955, il produit la première étude anthropologique du système politique des pasteurs nomades du nord de la Somalie. Les travaux de Ioan M. Lewis en Somalie affirment l'existence de deux ethnies, *Somaal* et les *Saab*²⁷⁸. Les grandes familles claniques de l'ethnie somalie sont localisées dans l'ensemble du territoire somalien et dans la Corne de l'Afrique (à Djibouti, en Éthiopie et au Kenya). Selon cet anthropologue, l'ethnie somalie *Somaal* est la haute caste et représente 75 % de la population tandis que l'ethnie *Saab*, la basse caste, ne serait que 20 %²⁷⁹. Pour Herbert S. Lewis, la société

²⁷⁶ Ted Robert GURR & Barbara HARFF, *Ethnic Conflict in World Politics*, Boulder, Westview Press, 1994, p. 5.

²⁷⁷ Anthony D. SMITH, "The Ethnic Sources of Nationalism", In Michael E. BROWN (Ed.) *Ethnic Conflict and International Security*, Princeton University Press, 1993, p. 29-30. Cf. Les travaux de Anthony D. Smith et de Ted Robert Gurr et Barbara Harff, sont une continuité de ceux de Nathan Glazer et Daniel Moynihan (1975) et G. De Vos et L. Romanucci-Ross (1975) qui définissent l'ethnie comme étant « un groupe humain déterminé, partageant une généalogie commune mythique, une mémoire historique, des éléments de culture, un lien avec une patrie propre, et un sens de solidarité ».

²⁷⁸ Ioan M. LEWIS, *The Somali Lineage System and Total Genealogy*, Hargeisa: Mimeog, 1957, p. 42-94.

²⁷⁹ Peter J. SCHAEDEER, "From irridentism to secession: The Decline of Pan-Somali Nationalism", In Lowell W. BARRINGTON, (Ed), *After Independence: Making and Protecting the Nation in Postcolonial and Postcommunist States*, Michigan: University of Michigan Press, 2006, p. 110.

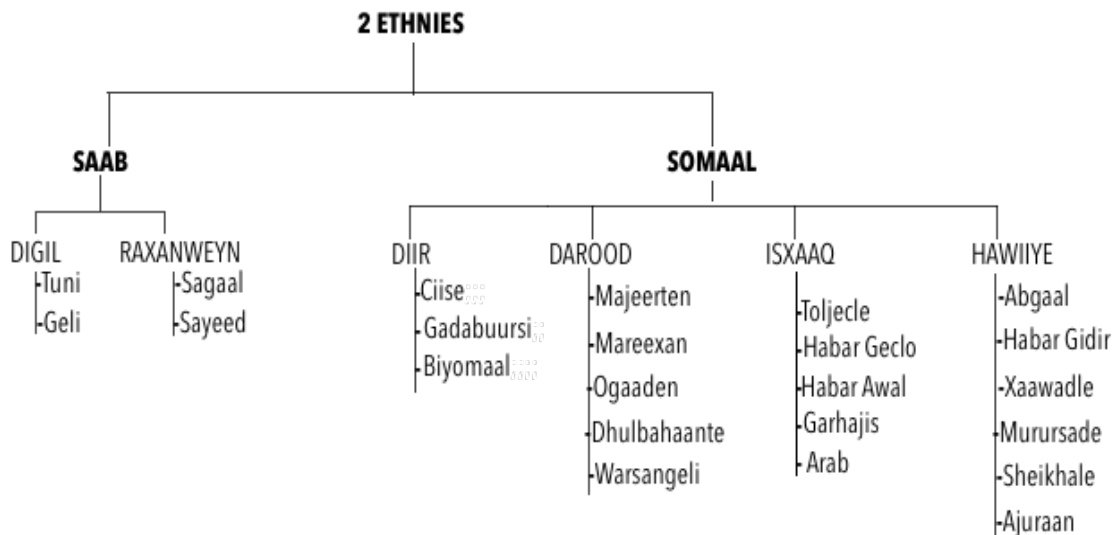
somalienne serait composée de deux ethnies ; les populations du Nord, qui sont des nomades pasteurs (*Somaal*), et celles du Sud, dans les régions de l'entre-deux fleuves qui constituent une société agropastorale (*Saab*)²⁸⁰. L'ethnie *Saab* a une lignée généalogique qui lui est propre et dispose d'un statut différent et inférieur à celui des clans *Somaal*. Ils ne partagent pas la même histoire, la même identité, les mêmes valeurs culturelles, les mêmes croyances, etc. Dans la même vision que Iona M. Lewis, Enrico Cerulli considère que l'ethnie *Saab* serait issue d'un clan *Boran* (*Oromo*), le *Sabo*²⁸¹. C'est de ce nom que pourrait dériver l'appellation *Saab* évoquée ci-dessus. Faire un tableau représentatif fidèle et précis des clans en Somalie qui permettrait un repérage pour expliquer le conflit est difficile à produire, selon Daniel Compagnon. Même s'il y a eu des tentatives pour faire une carte des clans de la part des anthropologues, comme Ioan M. Lewis (1957) ou Jon Abbink (1999), il n'existe pas, dans le cas somalien, de frontières ethniques immuables, définies de façon étanche pour comprendre la grammaire de la parenté. « Les liens de parenté claniques ne sont jamais stables à cause des évolutions politiques et des conflits »²⁸². Donc, l'ethnie, le clan, la famille (*reer*) demeurent insaisissables en Somalie. Les oppositions entre les différents clans sont abordées par les chercheurs sous l'angle du conflit. Cela permet de comprendre les scissiparités des grandes familles claniques puisque, dans un conflit entre deux clans, il peut y avoir des alliances (*gaashaanbuur*) de petits clans autour d'un clan sans appartenir à ce dernier. Ce fut le cas dans les conflits précoloniaux, mais aussi après la chute de Siyaad Barre en 1991 et cela perdure actuellement. Les grandes structures claniques en Somalie peuvent se résumer dans la figure ci-dessous.

²⁸⁰ Herbert S. LEWIS, "The Origins of the Galla and Somali", *The Journal of African History*, Vol. 7, No. 1, 1966, p. 42-43.

²⁸¹ Enrico CERULLI, *Ancora dell ordinamento delle tribu Galla*, Nopoli : Fratelli Ciolfi, 1926, p. 160.

²⁸² Daniel COMPAGNON, Entretien No. 24, 17 novembre 2017.

Figure No. 6 : Ethnies et clans principaux en Somalie



Source : l'auteur, d'après une synthèse de Iona M. Lewis (1957), Jon Abbink (1999) et des entretiens sur la question de l'ethnicité en Somalie. Dans cette figure sont présentées les grands clans visibles dans le paysage politique de la Somalie.

En somme, la société somalienne est constituée de deux ethnies réparties en six grands groupes claniques :

- a. **Deux principaux clans sont localisés au nord de la Somalie**, il s'agit du clan Isxaaq et du Diir (Ciise et Gadabuursi). Ces deux clans se situent principalement au nord (Somaliland et Djibouti). Ils constituent une part importante de la population somalienne.
- b. **La région de Puntland et les localités autour de la ville de Kismaayo jusqu'au sud de l'Ogaden** sont peuplées par le clan Darood. Il est aussi localisé dans le sud-est de l'Éthiopie et le sud du Kenya. Les principaux sous-clans des Darood sont Majeerteen, Warsangali, Dhulbahaante, Mareexaan, Ogaadeen.
- c. **L'État du Koonfur Galbeed et autour de la capitale Muqdisho** est habité par les Hawiye qui sont le groupe majoritaire en Somalie et qui représentent,

selon les estimations, un quart de la population somalienne²⁸³. Les Hawiye sont divisés en plusieurs sous-clans : Abgaal, Habar Gidir, Xawaadle, Muruursade, Galjcel, Sheikhale, Ajuraan. Mais les sous-clans dominants et omniprésents dans l'espace politico-médiatique sont les Abgaal et Habar Gidir.

d. Le centre de la Somalie (la région de Johar) et le sud (Kismaayo) sont peuplés par l'ethnie *Saab*, composée de deux clans, les Raxanweyn et Digil, qui appartiennent à une « basse caste », ils sont dans les lignages de l'ethnie *Saab*. Raxanweyn et Digil sont deux clans qui n'ont pas un réel poids politique en Somalie.

²⁸³ Marc FONTRIER, *l'État démantelé 1991-1995 : annales de Somalie*, Paris : L'Harmattan, 2012, p. 20.

Carte No. 2 : Les principaux clans Somalis dans la Corne de l'Afrique



Source: Andrew Duncan & Michael Opatowski, Trouble spots. The world atlas of strategic information, (2001).

Il existe aussi, dans la société somalienne, d'autres groupes minoritaires comme les Midganes, les Tumals et les Yabirs. Les trois sont des sous-groupes de l'ethnie *Saab* qui ont toujours été considérés comme des «intouchables»²⁸⁴. Il existe des populations négroïdes, les Bantus (Jereer, Gosha), descendants d'esclaves déportés en Somalie au XIX^e siècle. Ils sont localisés au sud, dans les régions agricoles. Ces minorités sont les plus exposées aux risques de

²⁸⁴ Ioan M. LEWIS, 1957, op. cit., p. 8.

violences dus aux conflits armés, à la violence politique, aux déplacements et à l'absence d'État de droit.

La culture somalienne est traditionnellement pastorale, nomade. La société est stratifiée, elle est composée de plusieurs clans (*qolo*) et sous-clans (*jilib*). Chaque sous-clan est constitué de tribus ou familles (*reer*). De même, chaque sous-tribu comprend des factions et sous-factions. Les relations sociales dans la société somalienne sont basées sur un système de contrat coutumier de parenté (*tol*) : l'agnat ; il est renforcé par des contrats ponctuels (*xeer*) et jugé par des comités *ad hoc* d'ânés et souvent assemblés selon les besoins. Les membres de cette assemblée jouent le rôle de garant de la bonne conduite de la communauté, ils gèrent les travaux de la tribu comme le fardeau de la compensation (*mag*). Les tribus (*reer*) partageant des liens de parenté ont une responsabilité collective les unes envers les autres à l'égard des acteurs exogènes (des autres clans). La tribu est l'unité la plus fondamentale et la plus stable de l'organisation sociale somalienne.

L'unité du groupe est fondée non seulement sur la descendance commune d'un ancêtre commun de quatre à huit générations²⁸⁵, mais aussi sur un contrat politique formel entre eux afin que si un membre tue ou blesse quelqu'un en dehors du groupe, les autres membres sont conjointement responsables de cette action et réparent collectivement les dommages. Chaque tribu est représentée par un ou plusieurs leaders informels (*caaqil*) qui ont un rôle d'influence lors des négociations de paix. Il existe une hiérarchie claire des rôles traditionnels dans lesquels le *caaqil* participe aux négociations, aux médiations. Le rôle de chef de tribu est assuré par des *suldaan ou garaad*²⁸⁶. Selon Iona M. Lewis, les liens familiaux sont historiquement enracinés dans

²⁸⁵ Selon Gérard PRUNIER (1997 : 379-401), « la parenté agnatique est la carte d'identité du nomade ». La parenté agnatique commande toute la vie. Ainsi, pour reconnaître son appartenance clanique, l'enfant doit mémoriser sa carte généalogique dès son jeune âge pour se différencier des autres groupes.

²⁸⁶ Maxamed XASAN, Entretien No. 6, 2 juillet 2016. Selon Maxamed XASAN, la nomination des chefs de tribu varie selon les clans. L'appellation *suldaan* est souvent utilisée par les clans du Nord (Somaliland). Ils sont assistés par des *Cugal*. Dans les régions de Puntland majoritairement peuplées de *Daarod* les chefs coutumiers sont des *Gaarad ou Boqor* (roi) assistés par des *Isimo*. Pour les clans Hawiye, ce sont des *Imam* et des *Malaq* (adjoint). Pour les clans Diir (Gadabuursi et Issa) localisés à Djibouti, ce sont des *Ugass*.

la société somalienne²⁸⁷. Ils peuvent être l'objet de la formation de nouvelles alliances entre tribus, et même d'émergence de nouvelles identités en cas de guerre avec d'autres clans.

3.1.2. *Quelques pistes historiques*

La Somalie se situe en Afrique orientale, elle occupe la Corne de l'Afrique. C'est un territoire habité depuis des millénaires, comme les fouilles archéologiques l'ont démontré de même que les récits de l'Égypte ancienne sur le pays du *Punt*. Plusieurs découvertes archéologiques, comme celles menées par l'équipe de Xavier Guthertz à Las Geel dans l'actuel Somaliland datant de 3 500 à 2 500 av. J.-C., attestent bien l'existence de populations anciennes en Somalie²⁸⁸. Ces peintures rupestres illustrent la vie des hommes qui peuplaient une vaste aire qui couvre la péninsule Arabique et l'ensemble de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Érythrée, Somalie)²⁸⁹. *Terra aromatica* pour les Égyptiens, c'est de l'Érythrée et de l'Éthiopie jusqu'aux côtes somaliennes que provenaient les produits exotiques, à savoir les résines aromatiques, l'encens, la myrrhe et les métaux précieux. Au début du VII^e siècle, les persécutions des disciples du prophète Mahomet à La Mecque les poussèrent à immigrer dans le royaume d'Aksoum (Éthiopie) pour y trouver refuge²⁹⁰. Les premières expéditions en Afrique de l'Est ont été menées par les califats des Omeyyades en l'an 700 puis par les califats des Abbassides²⁹¹. Ces différentes expéditions ont permis le contact de la population somalienne avec les immigrants arabes

²⁸⁷ Iona. M. LEWIS, *Making and Breaking States in Africa: the Somali Experience*, Trenton, NJ: Red Sea Press, 2010, p. 8-9.

²⁸⁸ D'autres peintures et gravures préhistoriques ont été mises à jour dans l'ensemble du territoire somalien. Les premières datent de 1940 dans la région de Gan Libah entre les villes de Hargeysa et Shekh. La plupart des peintures et gravures représentent des hommes, des animaux domestiques (bovins) et sauvages (lions, éléphants, girafes, zèbres). Les mêmes représentations ont été découvertes, l'une près de la ville de El-Afwen, l'autre à Kirin Heegan près de Las Qiray. En 1950, des études ont été menées pour enregistrer les peintures et autres objets d'art retrouvés sur l'ensemble de ces trois sites.

²⁸⁹ Xavier GUTHERZ, Jean-Paul CROS & Joséphine LESUR, « Nouvelles découvertes de peintures rupestres dans la Corne de l'Afrique : les abris sous roche de Las Geel, République de Somaliland ». *Annales d'Éthiopie*, Vol. 19, 2003, p. 301.

²⁹⁰ Cet événement est connu dans l'histoire de l'islam comme la première *hijra* (migration). La deuxième hira fut celle qui avait conduit le prophète Mohamed et ses compagnons à Médine.

²⁹¹ Mohamed HAJI MUKHTAR, *Historical Dictionary of Somalia*, New Edition, Oxford: The Scarecrow Press, 2003, p. 35.

sunnites qui avaient établi des colonies le long des côtes de l'océan Indien jusqu'à la côte de l'actuel Kenya. Les côtes somaliennes furent sous l'influence portugaise. En 1593, les Portugais s'emparèrent de la ville de Mombassa et y bâtirent un comptoir : le Fort Jésus pour sécuriser la route de l'Inde. Et c'est en 1698 que les Ottomans expulsèrent les Portugais du territoire.

L'ouverture du Canal de Suez en 1869 modifia la durée des voyages entre l'Asie et l'Europe. En 1883, les Français prirent possession de la ville d'Obock et firent de cette côte la côte française des Somalis. Après une brève occupation turco-égyptienne, les Britanniques s'installèrent en Somalie et instaurèrent un protectorat en 1887 (le Somaliland) afin de protéger le commerce le long du canal allant vers les Indes. La France et la Grande-Bretagne signèrent un accord sur les frontières en 1888 entre la côte française des Somalis et le Somaliland. La fin de l'influence ottomane en Afrique de l'Est conduisit les Anglais, les Français et les Italiens à un partage de cette zone en plusieurs secteurs de domination. Au XIX^e siècle, les côtes somaliennes furent l'objet de compétition renforcée pour le contrôle des voies maritimes et de l'intérieur des terres pour exploiter les richesses. La colonisation de la Somalie s'inscrit dans le cadre de la conquête de l'Afrique et de l'Asie par les Européens.

En décembre 1959 eut lieu un vote à l'Assemblée générale de l'ONU sur l'autonomie (administrée par l'Italie pour une durée de dix ans) du Sud qui serait suivie par une indépendance. Et le 26 juin 1960, le Somaliland accède à son indépendance. Le 1^{er} juillet, c'est au tour de la Somalie italienne. Les deux États décident de former un seul État : la République de Somalie. La nouvelle République est confrontée à des difficultés sans précédent depuis l'avènement de l'indépendance, l'économie du pays s'étant détériorée²⁹². Les maigres allocations de l'ancienne métropole n'ont pas permis la rénovation des infrastructures de l'État. Et l'appareil administratif était quasi inexistant. L'assassinat du président Cabdirashiid Cali Sharmarke, le 15 octobre 1969, conduit la police et l'armée à prendre le pouvoir.

La Somalie bascule dans la dictature avec le putsch militaire du général Siyaad Barre. Un *Supreme Revolutionary Council (SRC)* (*Gollaha Sare ee Kacaanka*) est mis en place et dirige le pays par décrets, épaulé par un conseil du peuple. Le gouvernement formé par les militaires est dominé par d'anciens hauts fonctionnaires, seul le ministère de la Défense reste aux mains des

²⁹² John MARKAKIS, *National and Class Conflict in the Horn of Africa*, Cambridge: Cambridge University Press, 1970, p. 90.

putschistes. Le président Siyaad Barre donne à la Somalie un nouveau nom : la République démocratique de Somalie. Le SRC entreprend des politiques de développement comme l'instauration de la gratuité des soins et de l'éducation, la promotion de la femme, etc. Dès les premières années, la population retrouve la foi en un régime solide, luttant contre la corruption. Et en adoptant la nationalisation de l'économie, le régime militaire fait des performances en matière économique et dans les services sociaux²⁹³. Le SRC se démarque du régime déchu par une culture de bonne gouvernance. La nouvelle architecture administrative reflète l'étroit contrôle du SRC à tous les niveaux de l'administration. Siyaad Barre engage la Somalie dans le « socialisme scientifique » avec la centralisation du pouvoir et la mise en place d'une dictature. Mais la guerre de 1977 avec l'Éthiopie précipite le régime dans une crise économique et politique. Cette guerre contribue à l'affaiblissement du pouvoir de Siyaad Barre et entraîna la Somalie dans une crise (famine, rébellion). La chute de la dictature militaire en 1991 ne permet pas une transition démocratique, mais fait plutôt entrer la Somalie dans une période de grande incertitude ; la Somalie n'arrivera plus à établir un pouvoir central. Cette situation aura un impact conséquent dans une région confrontée à une crise pluridimensionnelle où s'entremêlent des facteurs locaux, régionaux et globaux.

3.1.3. *Quelques éléments géographiques*

La Somalie se situe dans une vaste région de l'Afrique de l'Est dont les limites géographiques ne sont pas bien définies. Sur le plan international, cette région est composée de cinq pays qui sont : Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Kenya et Somalie²⁹⁴. Pour avoir un poids

²⁹³ Iona. M. LEWIS, *A Modern History of the Somali: Nation and State in the Horn of Africa* (4 ed.). Oxford : James Currey, 2002, p. 208.

²⁹⁴ Cf. Jean DORESSE, *Histoire sommaire de la Corne orientale de l'Afrique*, Paris : Librairie orientale P. Geuthner, seconde édition. 1984, seul ouvrage en langue française apparu en 1971. Jean DORESSE mentionne dans son ouvrage que l'expression « Corne de l'Afrique » est d'abord utilisée par les Britanniques pour désigner le triangle de terres, généralement sèches, situées entre le 40° de longitude Est et le cap Guardafui. Cette région correspond aux pays des Afar, des Galla, de Somali, en grande majorité musulmans. Le général de division (2S), Maurice de LANGLOIS considère quatre pays (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Somalie) comme étant la Corne de l'Afrique dans « Approche globale et Union européenne : le cas de la Corne de l'Afrique ». Alain GASCON, « espoir et inquiétudes dans la Corne de l'Afrique », *Revue humanitaire*, No. 22, juillet 2009, retient aussi ces quatre pays comme étant les pays de la Corne de l'Afrique. De même Tadesse TAMRAT, dans « la Corne de l'Afrique les Salomonides en Éthiopie et les États de la Corne de l'Afrique », Chapitre XVII, dans D. TNIANE (Dir), *l'histoire générale de l'Afrique*, Vol. IV, UNESCO,

significatif comme organisation régionale en Afrique, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) intègre des États qui ne font pas partie de la Corne de l'Afrique. Il s'agit du Kenya, de l'Ouganda, du Soudan et du Soudan du Sud. Carrefour de la péninsule arabique, de l'Afrique et l'océan Indien, la Corne de l'Afrique est le deuxième espace est le plus peuplé en Afrique, avec près de 152 millions d'habitants²⁹⁵, après la zone du golfe de Guinée, dont la population avoisine les 275 millions. La superficie de la Somalie est de 637 657 km². Avant la guerre civile, la Somalie était constituée de 18 régions. Les régions sud sont plutôt des régions agricoles connues pour la culture de la banane et de la canne à sucre ; dans les régions nord qui correspondent à l'actuel Somaliland, l'agriculture est quasi inexistante, mais en revanche, la culture de l'élevage est abondante. La frontière avec les pays voisins est de 2 320 kilomètres (Éthiopie : 1 600 km, Djibouti : 58 km, Kenya : 662 km). La Somalie partage une frontière au sud avec le Kenya, et les populations de l'ethnie somalie sont présentes des deux côtés de la délimitation territoriale. Cette zone reste sous l'autorité kenyane et est plus ou moins sécurisée.

2000, définit la Corne de l'Afrique comme étant composée de quatre pays. Mais certaines études, surtout anglophones, élargissent la Corne de l'Afrique à d'autres pays ; ils y ajoutent le Soudan et le Soudan du Sud ainsi que le Kenya lorsqu'il s'agit d'aborder la Corne de l'Afrique sous l'angle sécuritaire ; c'est le cas de Robert I. Rotberg (Ed), *Battling Terrorism in the Horn of Africa*, Baltimore : Brookings Institutions Presse, 2005.

²⁹⁵ Ces données représentent les quatre pays qui ont une frontière avec la Somalie en 2014. Ces données sont disponibles sur le site de la Banque mondiale. [En ligne] : <http://donnees.banquemondiale.org/pays>.

Carte No. 3 : Carte administrative de la Somalie



Source : Encyclopaedia universalis 2008.

À l'ouest, la Somalie a une frontière avec l'Éthiopie, les relations entre les deux pays sont tendues depuis la guerre de 1977 et celle de 2006. Pour des raisons sécuritaires, l'armée éthiopienne fait régulièrement des expéditions afin de pourchasser les groupes rebelles de l'ONLF (Front national de libération de l'Ogaden) et les groupes terroristes. L'État de l'Ogaden est le deuxième État en superficie, et presque 6,2 millions²⁹⁶ de Somalis vivent en Éthiopie soit

²⁹⁶ Les estimations données par le site <http://www.planet-ethiopia.com> en 2011 et la part de la population somalienne sont calculées à partir des chiffres publiés de la Banque mondiale.

6,89 % de sa population nationale, selon les chiffres publiés par la Banque mondiale en 2011. Bien que les deux pays entretiennent des relations diplomatiques harmonieuses, la présence des forces de défense éthiopiennes est perçue par la population comme une occupation. Le soulèvement des deux plus grandes ethnies (Oromo et Amhara) avait obligé les militaires éthiopiens à sortir des zones occupées en Somalie. Et les guerres entre les Oromos et les Somalis n'arrangent guère la situation actuelle.

Au nord, la frontière avec Djibouti est sécurisée. Le pays abrite les forces françaises, américaines et les troupes de l'opération Atalante pour lutter contre la piraterie et les groupes terroristes. De plus, Djibouti contribue de façon significative à l'entraînement des futures forces de sécurité somaliennes. Et depuis les attentats à Djibouti, la sécurisation de la frontière est renforcée, empêchant ainsi la circulation des nomades entre les deux États. La sécurisation des frontières dans une nouvelle configuration assimilée à la lutte contre le terrorisme est devenue un véritable obstacle pour une population ayant des pratiques de nomadisme et de pastoralisme extensifs. La mobilité de ces populations est liée aux conditions environnementales changeantes. La subsistance d'une société nomade dans la Corne de l'Afrique, qui est entièrement basée sur le phénomène de la transhumance saisonnière, met en cause l'imperméabilité des frontières.

Depuis la guerre civile de 1991, les données sur la Somalie n'ont pas été actualisées à cause de la perte de l'autorité étatique. Et les organisations ne peuvent pas donner des chiffres exacts puisque certaines régions de la Somalie sont inaccessibles. Certains chiffres utilisés par les organismes internationaux datent d'avant 1991. Les premiers recensements nationaux en Somalie ont été effectués en février 1975, et aucun autre recensement n'a été réalisé auparavant²⁹⁷. En l'absence de vérification indépendante, ce recensement a été très critiqué, il n'y a donc aucune fiabilité sur ce dernier. Les statistiques sont erronées, puisque chaque clan surestime la taille de ses propres lignages. Presque la majorité de la population non urbaine est composée d'agriculteurs et de nomades et représente respectivement 22,7 % et 25,8 % de la

²⁹⁷ Anne R. CROSS, "Population and family planning research in Somalia", *Demographic Data for Development Wescinghouse Social Sciences International*, Washington D.C: USAID, 1984, p. 1.

population totale²⁹⁸. Selon les dernières estimations de l'UNPF (*United Nations Population Fund*) en 2014, la Somalie compte au total 12 316 895 habitants²⁹⁹.

3.1.1. *Quelques données écologiques*

Les facteurs écologiques et climatiques ont un impact sur l'organisation sociale de la Somalie, qui est essentiellement composée de nomades. Les préoccupations environnementales sont un enjeu direct de sécurité. L'accès aux ressources fait l'objet de conflits entre les différentes communautés en Somalie et dans la région de la Corne de l'Afrique. Les contraintes naturelles et climatiques entraînent des pratiques migratoires relativement lentes et à courte distance des zones arides par des déplacements saisonniers dans l'ensemble de « l'espace somali » à cheval entre Djibouti, l'Éthiopie et le Kenya, à la recherche des points d'eau permanents.

Comme dans tous les pays de la Corne de l'Afrique, le climat est tropical au sud, chaud toute l'année, et généralement aride dans le reste du territoire. Les précipitations moyennes annuelles n'excèdent pas les 280 mm par an. Seule la saison des pluies interrompt la sécheresse de mars à mai. Les précipitations sont, dans la majorité des cas, des pluies torrentielles, parfois certaines régions (Puntland) sont affectées par des cyclones, comme ce fut le cas en 2013 et 2015. Mais, quelles qu'en soient les saisons, les pluies se font rares en Somalie, ce qui explique les sécheresses et les famines répétitives. Le Nord est constitué de plateaux sédimentaires marqués par une série de chaînes de montagnes dont les altitudes varient entre 915 à 2416 mètres. Le point le plus élevé culmine à 2416 mètres (le mont Shimbiris) et 2135 mètres (le mont Surud) au sud du port de Qandal (Puntland). Les régions *Ogo* (haut plateau) reçoivent des pluviométries de l'ordre de 500 mm à 12 000 mm par an. La température moyenne est de 27,8°C, mais peut descendre à 0 °C dans les régions montagneuses. Ces altitudes élevées s'abaissent à l'ouest de la ville de Hargeysa. La zone *Guban* (terre brûlée) borde le rif du golfe d'Aden. Elle s'étend de Bosaso à Zeyla en passant par Barbara, une région aride avec une pluviométrie très faible, qui

²⁹⁸ UNPF, "Population Estimation Suvey 2014: For the 18 pre-war regions of Somalia", UNPF, October 2014.

²⁹⁹ *Idem.*, p. 22. Dans ce rapport, l'UNFP estime la population somalienne à 12 316 895 millions d'habitants dont le sud totalise les 2/3 de l'ensemble de la population somalienne.

dépasse rarement les 70 mm par an, les températures peuvent atteindre 47 °C le long des côtes³⁰⁰.

À l'intérieur des terres, les températures restent douces et varient entre 18 °C en hiver et 24,5°C en été. Les vents de la mousson du nord-ouest, chauds et poussiéreux, amènent une saison sèche de novembre à février. Un peu plus au sud, les plaines du *hawd* s'étendent jusqu'à la région de l'Ogaden à l'océan Indien en passant le bassin du fleuve Shabeellaha et du Jubba. L'abondance de la végétation formée par une steppe à épineux et à acacias de cette immense plaine offre aux nomades des meilleurs pâturages pendant les saisons du *Gu* (printemps : correspond aux mois d'avril et de juin)³⁰¹. C'est un carrefour des nomades des régions du nord, montagneuses, et de ceux du sud, des plaines côtières. Ce territoire partagé avec l'Éthiopie et la vallée de Nugaal est un lieu de rencontre entre ces populations en mouvement pouvant se traduire en champ de bataille entre les différents clans pour la lutte pour les ressources. Cette zone est l'espace vital des clans somalis, ce qui explique l'irréductibilité permanente sur cette région et la province éthiopienne de Harar. Les fleuves (Shabeellaha et Jubbada) dont les ressources proviennent des plateaux du sud et du sud-est de l'Abyssinie traversent les régions de l'Ogaden et longent les régions du sud pour se perdre dans la mer. Cette zone inter-fluviale est une plaine composée de terre rouge, c'est un vaste ensemble agricole grâce à son sol alluvionnaire qui favorise la culture de la banane et toutes sortes de végétations. Elle fait partie des zones les plus arrosées de la Somalie, avec des précipitations pouvant atteindre les 570 mm/an. Les affluents du fleuve Shabeellaha, étroits et tortueux, entaillent les plateaux fertiles des régions du sud-est de Bay. Parallèles au fleuve Jubbada, les cours d'eau de Shabeellaha s'infléchissent vers le sud de Muqdisho et le long des côtes des régions du Shabeellaha Hoose avant de rejoindre les confluents du Jubaada à Jamaame (Jubbada Hoose)³⁰². Ces deux fleuves offrent à la Somalie un potentiel d'irrigation et de développement de l'agriculture. Depuis la

³⁰⁰ Abdi I. SAMATAR, *The State and Rural Transformation in Northern Somalia, 1884-1986*, Wisconsin: Wisconsin University Press, 1989, p. 14-16.

³⁰¹ Les populations nomades distinguent quatre saisons qui sont *Gu* (avril à juin) : le printemps ; *Xagaa* (juillet à septembre) : l'été, *Dayr* (octobre à décembre) : automne, et *Jiilaal* (janvier à mars) : hiver. Le *Jiilaal* et le *Xagaa* sont deux saisons sèches alors que le *Gu* et *Dayr* sont des saisons plutôt pluvieuses.

³⁰² Helen. A. HOUGHTON-CARR, C. R. PRINT, Matt J. FRY, Hussein GADAIN & P. MUCHIRI, "An assessment of the surface water resources of the Juba-Shabelle basin in southern Somalia", *Hydrological Sciences Journal*, 56:5, 2011, pp. 759-774.

guerre civile, les activités agricoles ont fortement baissé (moins de 50 %) en raison de la réduction des surfaces cultivables et de l'effondrement des systèmes d'irrigation³⁰³. De plus, la faune et la flore sont menacées par une déforestation causée par les exploitations du charbon de bois³⁰⁴. La dendroénergie est devenue une activité lucrative puisqu'elle est la première source d'énergie des foyers somaliens. Les gouvernements locaux et même des groupes criminels tels que *Al-Shabaab* tirent profit de ce commerce destructeur de la biodiversité. Comme le note Marc-Antoine Pérouse de Montclos, «la persistance de la guerre en Somalie est également comprise comme un effet de la pauvreté et du manque de ressources d'un territoire semi-aride»³⁰⁵.

Tous ces éléments (histoire, géographie, écologie) apportent davantage de précisions sur la complexité de la société somalienne et les enjeux politiques des différents acteurs (les États de la région et les acteurs non étatiques) dans l'échiquier somalien.

3.2. « Clanisation » du système politique

Comme dans la plupart des États d'Afrique nouvellement indépendants, les faiblesses de la démocratie somalienne découlaient du fait que les institutions se trouvaient influencées par une pensée traditionaliste organisant le pouvoir politique et économique autour du noyau clanique. Ce dernier avait largement influencé les institutions démocratiques qui étaient censées promouvoir l'existence d'une justice équitable, d'une alternance pacifique du pouvoir par les urnes et des services de sécurité pour faire respecter les lois. Les institutions politiques de l'État se sont trouvées sous le monopole d'un seul groupe social. Un pouvoir organisé autour d'un clan remet en cause la qualité du fonctionnement de l'État tel qu'il est développé par J.P. Nettl (1968). L'exercice d'un pouvoir qui s'appuie sur un clan affaiblit la souveraineté et l'autonomie

³⁰³ Helen. A. HOUGHTON-CARR, C. R. PRINT, Matt J. FRY, Hussein GADAIN & P. MUCHIRI, 2011, op. cit., p. 760.

³⁰⁴ FAO "Somalia Water and Land Information Management", *Quarterly Newsletter*, May-July 2013, Issue 2, p. 2-4.

³⁰⁵ Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, «Des limites de l'économie dans la compréhension géopolitique des conflits des pays en développement», *Hérodote*, Vol. 4, No. 151, 2013, p. 187.

de l'État. Dans ce système dit « clano-politique », les entrepreneurs politiques traduisent et alimentent la peur ethnique pour accroître leur propre influence, selon les thèses constructivistes³⁰⁶.

3.2.1. *La lecture clanique des institutions somaliennes 1960-1969*

Le système clano-politique issu du nomadisme pastoral fragilise le système politique actuel de la Somalie. C'est sur ce système que les puissances coloniales se sont appuyées pour marquer la domination du territoire somalien. La présence coloniale en Somalie se traduit par une réappropriation de l'espace en cartographiant et en traçant des frontières sans prendre en compte les divisions socio-politiques traditionnelles. La colonisation n'a pas effacé les mécanismes de régulation traditionnels basés sur les lignages. Ainsi, l'État postcolonial s'est édifié sur une composition mono-ethnique qui laisse peu de place aux ethnies, réduisant le pouvoir étatique à un seul clan. C'est une situation observable dans l'ensemble de l'Afrique postcoloniale, comme le constatent Robert Jackson et Carl G. Rosberg. Pour ces deux auteurs, « la politique africaine est le plus souvent une lutte entre personnes ou entre factions pour contrôler ou influencer le gouvernement national ; une lutte qui est réfrénée par des accords privés et tacites, des intérêts prudents, des liens et des dépendances personnels, plutôt que par l'autorité et les institutions publiques »³⁰⁷. Dès les premières années de l'indépendance, des tensions ont éclaté dans la nouvelle administration basée sur l'appartenance clanique puisque la nouvelle République est dominée par les clans du Sud (Darood, Hawiye)³⁰⁸. Cette situation s'est traduite par un coup d'État manqué des officiers du nord en 1961. Déçus du partage du pouvoir entre le Nord et le Sud, ils voulaient la séparation entre les deux Somalies et une renégociation sur les termes d'une nouvelle union.

³⁰⁶ Charles-Philippe DAVID, 2006, op. cit., p. 159-160.

³⁰⁷ Jackson, ROBERT H., & Carl G. ROSBERG, *Personal Rule in Black Africa: Prince, Autocrat, Prophet, Tyrant*, LA : University of California Press, 1982, p.1.

³⁰⁸ Salem OKONGA, « La Somalie, hier et aujourd'hui », *Présence Africaine*, 1961/3 (No. XXXVIII), p. 230.

Le partage du pouvoir entre le Nord et le Sud est réparti d'une manière inégale. En 1960, les députés du Sud vont être majoritaires dans le nouveau parlement avec 90 sièges sur 123. En outre, les Sudistes raflent les postes clés de la nouvelle République. Dans la première République de Somalie, Adan Abdulle Osman du clan Hawiye a été élu président de la République, *Cabdirashiid Cali Sharmaarke* (Darood) a été nommé Premier ministre. Ainsi, les clans du Sud (Darood, Hawiye) occupèrent la quasi-totalité des postes politiques.

Dans sa démonstration de la crise de l'État en Afrique, Jean-François Médard (1991) insiste sur les faiblesses du gouvernement interne, largement dominé par une régulation traditionnelle du pouvoir. Le mixage entre la tradition et la modernité³⁰⁹ n'avait pas permis à la nouvelle République de surmonter les difficultés politiques liées au partage du pouvoir entre le Nord et le Sud. Il est alors devenu impossible de mener une politique cohérente, et les luttes claniques ont privé la Somalie d'un gouvernement démocratique. L'établissement d'un État fonctionnel était perturbé, selon Iona M. Lewis, par l'apparition de la corruption, du népotisme, le manque de représentativité de certains lignages³¹⁰. Cela a engendré la détérioration de l'économie du pays³¹¹, aggravée par l'explosion de la dette (48 millions de dollars en 1968) à cause du conflit avec l'Éthiopie en 1964. Les maigres allocations de l'ancienne métropole n'ont pas permis la rénovation des infrastructures de l'État, et l'appareil administratif était quasi inexistant. Le nouveau visage de l'État somalien après l'indépendance fut marqué par une faiblesse des institutions politiques. Le pouvoir central n'a pas pu s'éloigner de l'influence des règles traditionnelles. Celles-ci prennent le dessus sur les règles formelles du jeu politique. Dès lors, le pouvoir étatique se caractérise par la mise en place d'un « gouvernement non institutionnalisé, dans lequel les personnes prennent le pas sur les lois, dans lequel l'occupant d'une fonction n'est pas dans les faits rattaché à sa fonction et est en mesure de modifier son autorité et ses pouvoirs au gré de ses besoins personnels ou politiques »³¹².

Dans la République de Somalie (*Jamhuuriyadda Soomaaliya*), entre 1960 et 1969, pour accéder au pouvoir, pour obtenir le vote et pour se faire élire, les candidats se sont toujours appuyés sur les ressources lignagères. Le Parlement somalien, autrefois symbole de la démocratie s'est transformé, selon, Iona M. Lewis, en un « marché sordide où les députés ont échangé leurs votes pour des récompenses personnelles avec peu de respect pour les intérêts de

³⁰⁹ Jean-François MÉDARD, 1991 op. cit., p. 332.

³¹⁰ Iona M. LEWIS, *A Modern History of the Somali: Nation and State in the Horn of Africa*, Oxford: James Currey, 4th. edition, 2002, p. 205.

³¹¹ John MARKAKIS, *National and Class Conflict in the Horn of Africa*, Cambridge: Cambridge University Press, 1970, p. 90.

³¹² Jackson, ROBERT H., & Carl G. ROSBERG, 1982, op. cit., p. 10.

leurs électeurs»³¹³. La corruption et le clientélisme sont devenus un élément régulateur de l'administration somalienne. Pour Iona M. Lewis, l'administration est devenue « un consortium de lignages et d'intérêts claniques rivaux »³¹⁴. La fonction politique était une source de revenus et de pouvoir. Dans le néo-patrimonialisme développé par Jean-François Médard, l'État est le lieu d'accumulation de ressources qui ne sont pas seulement économiques, mais aussi politiques. C'est pourquoi il est, jusqu'à aujourd'hui, un objet très convoité par les clans. C'est dans ce contexte de lutte des clans pour le pouvoir et sur un fond de corruption généralisée que les élections de 1969 se sont déroulées. Plus de 1000 candidats, représentés dans 60 partis politiques pour une population estimée à l'époque à cinq millions d'habitants, participent à cet exercice politique. Les élections se terminent sur une fraude électorale massive³¹⁵ du gouvernement, marquent le début d'une crise politique ouverte entre mars et octobre et finissent par l'assassinat du président le 15 mars 1969. La lutte pour la succession démontre les failles d'un système établi sur un compromis clanique composé d'un *triumvirat* : Darood/Hawiiye/Isxaaq. C'est dans ce cadre d'instabilité politique qu'intervient, une semaine après la mort du président, le putsch des généraux conduit par Siyaad Barre le 21 octobre 1969, qui marque la fin de la République de Somalie et l'avènement d'une nouvelle République démocratique (*Jamhuuriyadda Dimuqraadiga Soomaaliya*).

3.2.2. *Tentative de reconfiguration du système politique : « le socialisme scientifique »*

Dans la logique de confrontation entre le bloc de l'Est et de l'Ouest, les militaires au pouvoir vont opter pour une voie de développement économique et social empruntée du « socialisme scientifique » dont le but était d'avoir le soutien militaire et économique de l'URSS³¹⁶. Le programme du *Supreme Revolutionary Council* a été énoncé dans la première Charte

³¹³ Iona M. LEWIS, "The Politics of the 1969 Somali Coup", *The Journal of Modern African Studies*, 10(3), 1972, 383-408.

³¹⁴ Ioan M. LEWIS, *A pastoral democracy: A study of pastoralism and politics among the northern Somali of the Horn of Africa*, London, Oxford, 1961, 282.

³¹⁵ Robert F. BAUMANN, Lawrence A. YATES, Versalle F. WASHINGTON, "My Clan Against the World" : *US and Coalition Forces in Somalia, 1992-1994*, Newbury: Books Express Publishing, 2003, p.12.

³¹⁶ Zaïki LAIDI, « L'URSS et l'Afrique : vers une extension du système socialiste mondial ? » *Politique étrangère*, No. 3 – 1983, pp. 679-699

de la Révolution. Le SRC affiche sa volonté de lutter contre le tribalisme, qu'il considérait comme responsable de la division de la grande Somalie. Dans son discours, Siyaad Barre déclarait : « Nous allons abolir la corruption, le népotisme et le tribalisme. Le tribalisme était la seule façon dont les étrangers profitaient pour diviser notre peuple. Nous allons effacer toutes sortes d'impérialisme et leurs larbins dans notre pays [...]. Nous allons construire une grande nation somalienne, fortement unie et soudée pour vivre en paix »³¹⁷. Le mot cousin (*ina'adeer*), qui était une référence à l'appartenance clanique, fut remplacé par *Jaalle* (camarade), notion empruntée au communisme. Le conseil interdit les partis politiques, jugeant les responsables du désastre politique de la Somalie. Il abolit toute référence explicite aux clans et prévoit l'introduction d'une société égalitaire. Le nouveau régime va supprimer la fonction de *Cuqal* (chef coutumier), dont les pouvoirs avaient été conservés par les colons pour servir de relais au sein de la société³¹⁸. Le putsch des généraux redonne l'espoir à une opinion publique lassée par la corruption des élites politiques.

De plus, le SRC voulait redresser l'économie du pays et a fait basculer la Somalie dans le bloc communiste en adoptant un « socialisme scientifique » (*Hantiwadaag*), qui débouche sur la centralisation du pouvoir, l'étatisation de l'économie et la nationalisation des entreprises et des banques telles que la *Società Elettrica Italo Somalo*, *Società Nazionale per l'Agricoltura e l'Industria*, *Azienda Generale Italiana Petrolio*, Banca di Romo, Banca Napoli, Grindlays Bank, and Bank Port Said. Jusqu'en 1974, plusieurs ministères clés ont été dirigés par des officiers militaires qui étaient en même temps membres du SRC. Dans un premier temps, la planification fut centralisée sur l'économie avec le modèle soviétique qui conduisit à une captation des ressources économiques par la *nomenklatura* ou *clanklatura* dirigeante. Selon Inyani K. Simala et Michel B. Arrous, « seuls les clans qui ont soutenu son régime sont devenus bénéficiaires d'une vague de nationalisations de toutes les entreprises de taille moyenne, y compris les services publics. Cela a entraîné la création de nombreuses nouvelles agences d'État qui maintiennent des monopoles absolus, à l'exception des secteurs du bétail et des transports, que le régime s'est abstenu de

³¹⁷ Jalle Maxamed SIYAAD BARRE, discours du 24 octobre 1969, Mogadishu : Ministry of Information and National Guidance, Somali Democratic Republic, 1979, p. 2-3.

³¹⁸ Maxamed XASAN, Entretien No. 6, 2 juillet, 2016.

nationaliser »³¹⁹. Devenues un instrument de domination, ces différentes ressources provenaient des exportations agroalimentaires (sucre, banane) et du bétail, etc., mais aussi des aides allouées par les Soviétiques dans la coopération militaire. Ainsi, les solides relations entre les deux États se manifestent dans le cadre de l'accord d'amitié et de coopération signé avec l'Union soviétique en juillet 1974. Entre 1960 et 1978, la Somalie avait obtenu une aide financière à hauteur de 330 millions de dollars, soit 12 % des aides allouées pour l'Afrique subsaharienne³²⁰. La captation des aides étrangères par l'élite politique entraîna une forte réduction des budgets du fonctionnement de l'État pour payer l'armée et les services de sécurité et pour entretenir les élites intermédiaires. Cela fut la cause de la crise de l'État dans de nombreux pays africains, dont la Somalie était un cas extrême.

3.2.3. *Du pouvoir civil à un régime totalitaire*

Zaryab Iqbal et Harvey Starr ont démontré que les « régimes mixtes », c'est-à-dire les régimes moins démocratiques plus autoritaires, ont tendance à être instables politiquement et peuvent entrer dans une crise profonde³²¹. C'est dans cette optique que Monty G. Marshall et *al.* abordent la question des régimes politiques dans l'étude des États faillis. Ces auteurs considèrent que les régimes autocratiques dans les États nouvellement indépendants étaient voués à des crises politiques, puisque les structures et les pratiques autocratiques devaient faire face aux aspirations démocratiques³²².

Bien que le régime militaire fit des progrès économiques et sociaux, les inégalités se sont renforcées, puisqu'un groupe restreint s'est accaparé le pouvoir politique et économique. Comme la plupart des dirigeants des États africains, Maxamed Siyaad Barre finit par succomber à la tentation de la dictature, qui se traduit par la mise en place d'un régime

³¹⁹ Inyani K. SIMALA & Michel Ben ARROUS "Whose Self-Determination? Conflicting Nationalisms and the Collapse of Somalia", In Michel Ben ARROUS & Ki-Zerbo KI-ZERBO, *Études africaines de géographie par le bas*, Dakar : Codesria, 2009, p. 183.

³²⁰ Zaki LAÏDI, « Somalie-golfe Persique : scénario américain », *Politique Africaine*, Vol. 1, No. 2, Mai, 1981, p. 70.

³²¹ Zaryab IQBAL & Harvey STARR, 2008, op. cit., p. 322.

³²² Monty G. MARSHALL & Gabrielle C. ELZINGA-MARSHALL, 2017, op. cit., p. 36.

autoritaire³²³. Pour Jean-François Médard, les régimes autoritaires ne sont pas forcément des régimes de type patrimonial, ni démocratique, mais il s'agit plutôt d'un pouvoir qui cherche à se consolider et à se légitimer³²⁴. Par conséquent, la manifestation de ce type de régime se fait par le développement de la propagande, embrigadement de la jeunesse, réglementation de tous les aspects de la vie sociale et culturelle, restriction des libertés d'association, d'expression et d'opinion, etc. Pour William I. Zartman, l'affaiblissement du pouvoir de l'État est dû à la mise en place des régimes dictatoriaux dans les États nouvellement indépendants. Pour cet auteur, les régimes tyranniques comme celui d'Idi Amin en Ouganda, de Mengistu en Éthiopie, de Samuel Doe au Liberia, ou de Siyaad Barre en Somalie étaient responsables de la destruction des institutions démocratiques³²⁵. L'emprunt du « socialisme scientifique » conduit le SRC à faire l'apologie du système et introduit le culte de la personnalité. Ce culte recourt à toutes les formes d'expression artistique afin d'embrigader les populations. Les affiches de propagande et le cinéma ont ainsi contribué à mettre en avant le rôle du SRC et celui de Maxamed Siyaad Barre. Ces affiches seront placardées dans toutes les grandes villes de la Somalie. Pour consolider son pouvoir, Siyaad va créer une machine de propagande. Tous les moyens de communication sont mis à la disposition du régime pour assurer la diffusion de la rhétorique de la révolution à travers d'innombrables affiches, poèmes, chants de louange et discours³²⁶. Maxamed Siyaad Barre va s'appuyer sur l'influence des clans pour asseoir son pouvoir, en utilisant toutes les ressources étatiques. Pour juguler les contestations et consolider son emprise

³²³ Selon Daniel BOURMAUD dans « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue internationale de politique comparée* 2006/4 (Vol. 13), p. 625-641, les régimes autoritaires se sont généralisés en Afrique subsaharienne au lendemain des indépendances et ont perduré vaille que vaille jusqu'à la fin des années 1980. Pour Daniel Bourmaud, « les racines de l'autoritarisme se nichent soit dans les structures économiques, soit dans les structures sociales, soit dans les structures culturelles. Selon les théoriciens de la dépendance, ce type de régimes se traduit par une prédominance du facteur économique sur la forme du système politique ».

³²⁴ Jean-François MÉDARD, « Autoritarismes et démocraties », *Politique Africaine*, No. 43, 1991, p. 94.

³²⁵ William I. ZARTMAN, 1995, op. cit., p. 7.

³²⁶ John MARKAKIS, *National and Class Conflict in the Horn of Africa*, Cambridge: Cambridge University Press, 1987, p. 219. Pour cet auteur, « à l'exception du service somalien de la British Broadcasting Corporation (BBC), l'État avait le « monopole des médias de la communication et les pièces de théâtre, les chansons et les poèmes étaient largement utilisés pour transmettre le message de la révolution ». Le régime fut installé dans tous les quartiers de la capitale, des haut-parleurs diffusaient les chants et poésies à la gloire du président. En outre, le nouveau « Duce » se donne plusieurs surnoms comme : « le père de la nation », « le père du savoir », « le père de la prospérité », « le victorieux Siyaad ».

sur le pays, le président promulgue une série de lois (No. 1 du 10/01/1970, No. 8 du 26/01/70, No. 14 du 15/02/70, No. 17 du 07/04/70, No. 54 du 10/09/70)³²⁷ visant à réduire les libertés. Ces décrets-lois, d'une part, élargissaient les pouvoirs des services de renseignements et, d'autre part, prévoyaient l'arrestation de toute personne soupçonnée contre la révolution. Pour Élisabeth Picard, dans les régimes autoritaires, « le discours sécuritaire s'inscrit au cœur du dispositif autoritaire de stigmatisation de l'ennemi et de construction de l'éthos normatif commun même ; s'il a pour effet de creuser des divisions identitaires au sein de la communauté nationale (en désignant les individus et les groupes en infraction, en construisant la figure de l'ennemi intérieur) et donc alimenter la violence d'État »³²⁸. Cela confirme les arguments avancés par John Yoo sur l'hypothèse de la faillite étatique due à l'indépendance rapide des États alors qu'ils n'avaient pas de bases solides pour résister aux tentations autoritaires. C'est un argument qu'il partage avec William I. Zartman qui avait démontré que les États effondrés dans les années 1990 avaient une trajectoire autoritaire au lendemain de leur indépendance. Comme le note Jean-François Médard, les variables de l'autoritarisme les plus souvent citées sont le militarisme et le socialisme. Le choix du socialisme scientifique et l'institutionnalisation de l'armée en Somalie confirment les formes autoritaires du régime de Siyaad Barre. La mainmise du pouvoir se manifeste aussi sur la domination des instruments de l'État, le contrôle des organes décisionnels et surtout l'appareil sécuritaire (l'armée et la police). Avant d'entreprendre toute politique de répression, Siyaad Barre écartera le premier cercle qui avait mené le coup d'État essentiellement composé des officiers du nord. Ils furent remplacés par des officiers proches et plus dociles. En outre, Siyaad Barre profita aussi des divergences au sein du Conseil de la révolution concernant le retour de l'État civil ou la continuité de la révolution pour se séparer du noyau dur SRC comme le numéro deux du conseil militaire, Jaamac A. Koorshel et Axmed Maxamoud « *Qoorwenah* ». Ils ont été démis de leur fonction pour corruption. Le général Salaad Gabeere, le général Moxamed Cainanshe et Colonel Cabdulkadir Dhel ont été accusés de complot contre la révolution (*Kaacan diid*) et exécutés en 1972. L'emprunt des techniques du communisme pour encadrer la société passa par la mise en route des services pour surveiller la

³²⁷ The Africa Watch Committee, "Somalia a government at war with its own people: Testimonies about the killings and conflict in the North", Washington, DC: Africa Watch Committee, January 1990, p.17-20.

³²⁸ Élisabeth PICARD, « Armée et sécurité au cœur de l'autoritarisme » In Olivier DABÈNE, Vincent GEISSER et Gilles MASSARDIER (Dir), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle*, Paris : La Découverte, 2008, p. 308.

population. La création d'un *Public Relation Office* (PRO) du SRC permettait d'avoir un relais idéologique dans tout le territoire. Ainsi, la junte militaire disposait d'un arsenal de coercitions. Pour John Markakis, « l'office des relations publiques était une pieuvre à multiples facettes dont les tentacules avaient touché tous les coins de la société somalienne »³²⁹. Ce service était en charge de l'embrigadement de la jeunesse et de la responsabilité des groupes paramilitaires (*Guulwadqyaal*). C'était une milice politique de 10 000 membres sous l'ordre direct du président³³⁰. Elle était au service de la révolution, servant de relais idéologique et sécuritaire dans les quartiers des grandes villes. Le Service de sécurité nationale (NSS) et les tribunaux de sécurité nationale (NSC) dirigeaient la répression contre les éventuels opposants de la révolution. Ainsi, ils portaient des accusations comme le « manque de zèle révolutionnaire » (*Kaacan diid*), l'opposition à la paix (*Naaba diid*) et la trahison³³¹ pour tous ceux qui osaient être contre le régime. Peu de temps après sa création en 1972, cet organe comptait quelque 20 000 membres et collaborait étroitement avec les conseils révolutionnaires. Si, dans les années 1960, Samuel Huntington avançait l'hypothèse selon laquelle le développement du professionnalisme des armées est un gage du respect des autorités civiles et de la stabilité des régimes démocratiques³³², pour de nombreux États d'Afrique comme la Somalie, l'armée constituait un élément central du pouvoir de l'État. Et elle faisait entièrement partie du champ décisionnel du pouvoir de Siyaad Barre.

La parenthèse libérale s'est refermée définitivement avec l'instauration du régime totalitaire et la création du monopartisme. Pour maintenir ce système de répression, Siyaad Barre avait profité des largesses de l'URSS en matière de renseignement, de manipulation de la communication, de planification de l'économie, de centralisation du système politique, de formation et de modernisation de l'armée. Pour parachever la révolution nationale, Siyaad Barre fonda un parti unique, le *Somali Revolutionary Socialist Party* (SRSP) en juillet 1976 ; avec l'abolition du pluripartisme, il sera le seul parti autorisé : un parti dont les caractéristiques et le fonctionnement sont calqués sur celui des partis communistes avec une ligne idéologique

³²⁹ John MARKAKIS, 1987, op. cit., p. 219.

³³⁰ The Africa Watch Committee, 1990, op. cit., p. 17.

³³¹ Iona M. LEWIS, 2002, op. cit., p. 212.

³³² Samuel P. HUNTINGTON, *The Soldier and the State. The Theory and Politics of Civil Military Relations*, Massachusetts: Harvard University Presse., 1981, (1^{re} édition 1957), p. 82.

marxiste-léniniste. Étant un outil de contrôle, les membres exécutifs de ce nouveau parti ne sont que les officiers du SRC, et les membres délégués ont été recrutés au sein du PRO. La dissolution du SRC au profit du SRSP marqua le retour du pouvoir aux civils, mais « le pouvoir réel du parti et celui du gouvernement sont restés aux mains d'un petit groupe d'officiers militaires qui étaient les plus influents dans le SRC »³³³. Le bureau politique était un comité restreint du Conseil suprême qui était composé de cinq anciens membres de SRC. Les officiers du SCR avaient le pouvoir décisionnel du nouveau parti, et Siyaad Barre était son secrétaire général. Le pouvoir étatique qui s'exprime par l'existence d'une bureaucratie hiérarchisée selon la conception wébérienne est ainsi absorbé dans un réseau personnel contrôlé par le président lui-même. Dans ce cas de figure, le régime de Siyaad Barre peut être assimilé à une forme de sultanisme dans lequel, pour Jean-François Médard, « la variable individuelle, la personnalité du tyran joue un rôle décisif dans le degré de la nature de la violence politique »³³⁴. La personnalisation du pouvoir s'effectue en termes de relations patron-client aux tendances prédatrices qui caractérisent le régime autoritaire, selon Jean-François Médard³³⁵. L'État était ainsi caractérisé par deux phénomènes corrélatifs, à savoir la personnalisation du pouvoir et la redistribution clientéliste.

En outre, la dictature militaire et l'introduction du socialisme en Somalie ont fragilisé l'organisation de la société somalienne ; la domination politique de Siyaad Barre ne passe que par l'appui de trois familles, Mareexaan-Ogaadeen-Dhulbahaante (MOD), du clan Darood³³⁶. Ces trois familles étaient majoritaires dans le parti unique (SRSP) et dans toutes les structures étatiques de l'État (armée, police, administration). Même si d'autres clans faisaient partie de l'élite politique et militaire de la Somalie, ils étaient moins nombreux et peu visibles sur la scène politique. Pour Daniel Compagnon, cette alliance tripartite a « été utilisée néanmoins par Siyaad Barre pour isoler ceux visés par la répression de l'État »³³⁷. Ce mode d'organisation du

³³³ Samatar S. SAID, "Historical Setting", In Helen CHAPIN METZ (Ed), *Somalia Country Study*, Washington, D.C.: Federal Research Division, Library of Congress, 1993, p. 45.

³³⁴ Jean-François MÉDARD, 1991, op. cit., 98.

³³⁵ *Idem.*, p. 93.

³³⁶ Iona M. LEWIS, *A Modern History of the Somali: Nation and State in the Horn of Africa*, Ohio: Ohio University Press, Fourth Edition, 2002. p. 256-257.

³³⁷ Daniel COMPAGNON, "State-Sponsored Violence and Conflict under Mahamed Siyaad Barre: The Emergence of Path Dependent Patterns of Violence", In The World Peace Foundation, *Patterns of Violence in*

pouvoir valide les thèses ethno-réalistes selon lesquelles chaque ethnie cherche à contrôler l'État au détriment des autres ethnies. La période du gouvernement civil (1960-1969) fut marquée par une forte instabilité politique entre le Nord et le Sud et une domination des structures étatiques par le parti SYL (*Somali Youth League*) qui prit fin avec le coup d'État. Examinons désormais le « pan-somalisme »,³³⁸ c'est-à-dire l'union des peuples somalis, développé par SYL à l'époque coloniale, qui deviendra à la fois un projet mobilisateur de la société somalienne, mais qui contribuera aussi à la fragilisation de l'État et sera l'une des causes de l'effondrement de l'État.

3.3. Le Pan-Somali : une menace pour la sécurité régionale

3.3.1. *Rappel historique du projet du Pan-somali*

Le projet du Pan-Somali s'est construit autour d'un mythe historique et politique du peuple somali et d'une volonté de construire une seule nation. Comme le pangermanisme du XIX^e siècle qui visait l'unité de tous les germanophones d'Europe, le pan-somalisme est aussi un mouvement politique irrédentiste dont l'objectif est d'unir toutes les populations somaliennes de la Corne de l'Afrique et de mettre place la grande Somalie (*Soomaaliweyn*). Le nationalisme somalien s'est construit autour d'une langue, d'une culture, d'un territoire et d'une histoire commune. Le *State building* s'est développé en Afrique au lendemain de la décolonisation avec l'émergence d'une conscience collective organisée autour de l'ethnie, de la langue, de la culture et d'un territoire, marquant ainsi la rupture et la continuité de l'État colonial qui avait figé les identités nationales dans des frontières coloniales sans rapport avec la réalité culturelle interne³³⁹. Le projet de la construction d'une grande Somalie trouvait sa force dans le rejet des tracés arbitraires des frontières coloniales³⁴⁰. D'ailleurs, la Somalie est considérée comme le seul pays d'Afrique à avoir remis en cause les frontières issues du colonialisme avec le projet

Somalia, Notes from the Seminar, Massachusetts: The Fletcher School of Law and Diplomacy Medford, 26-28 September, 2013, p. 12.

³³⁸ Roland MARCHAL, Entretien No. 21, 27 septembre 2017.

³³⁹ Yves PERSON, « L'État-Nation et l'Afrique », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 68, No. 250-253, Année 1981, pp. 274-282.

³⁴⁰ Yves PERSON, « L'Afrique noire et ses frontières », *Revue d'Études Politique Africaines*, No. 80, août 1972, p. 21.

d'unification entre le Somaliland et la Somalie en 1960. Tous les leaders politiques somaliens préconisaient la reconstruction de la grande Somalie, de même, le *Jihad* de *Sayid* Maxamed Cabdulle Xasan était axé sur ce projet. Il sera repris par les intellectuels somaliens dans la lutte contre le colonialisme, qui était perçu comme étant responsable de la division du peuple somalien. D'ailleurs, le projet a failli se réaliser en 1945 quand quatre des cinq provinces revendiquées, c'est-à-dire l'Ogaden ou le Northern District of Kenya étaient dirigées par l'administration britannique durant la Seconde Guerre mondiale.

La conjoncture internationale n'avait finalement pas permis sa réalisation « la France se cramponnant à l'enclave de Djibouti, refusant d'examiner, même à très long terme, l'éventualité d'un retour du territoire à la "mère-patrie" somalienne »³⁴¹. De plus, la Grande-Bretagne n'a jamais voulu prendre en considération les demandes de révision de la frontière nord-est avec le Kenya. Quant aux États-Unis, ils n'ont pas voulu froisser un allié auquel ils portaient un appui financier et militaire. Et le veto de l'URSS avait fait capoter la perspective d'un peuple somali uni sous le même drapeau. Pourtant, les leaders politiques continueront à exprimer leurs volontés d'unité et d'indépendance de tous les territoires. À la veille de l'indépendance de la Somalie italienne, son Premier ministre marqua foncièrement le Pan-Somali dans la politique somalienne. Le Premier ministre, Cabdullahi Ciise, déclara dans son discours : « Les Somaliens forment une seule race, pratiquent la même religion et parlent une seule langue [...] le gouvernement de la Somalie fera tout son possible [pour construire une seule nation] »³⁴². Le Pan-Somali reste une question centrale dans la politique étrangère après l'indépendance. Lord Francis Rennel Rodd soulignait que la Somalie avait « violé toutes les frontières établies par les Européens »³⁴³. Et la Somalie va multiplier tous les moyens légaux et pacifiques pour conquérir les territoires perdus. Elle n'avait jamais revendiqué la souveraineté sur ces territoires, mais elle souhaite l'autodétermination pour intégrer ces territoires dans la grande Somalie.

L'idée du Pan-Somali s'effrite lorsqu'en 1958, la population djiboutienne choisit de rester une colonie française par référendum. L'indépendance du Kenya n'arrangea pas les

³⁴¹ Georges CHAFFARD, « Regard sur le continent africain : la Grande-Somalie suscite un conflit qui est porteur de germe révolutionnaire », *Le Monde Diplomatique*, avril 1963, p. 8.

³⁴² II Corriere della Somalia, 27 July 1959. Cité par Iona M. Lewis, "Pan-Africanism and Pan-Somalism", *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 1, No. 2 (Jun. 1963), pp. 147-161

³⁴³ Salem OKONGA, « La Somalie, hier et aujourd'hui », *Présence Africaine*, Vol. 3, No. XXXVIII, p. 220.

choses, amenuisant l'espérance d'une nation somalienne au-delà des frontières coloniales. Le gouvernement de Jomo Kenyatta accepta d'accorder une large autonomie aux régions somaliennes et rejeta une intégration totale à la Somalie. Et le Kenya menaça de refaire une demande pour le retour de Jubbaland si la Somalie continuait de revendiquer le Northen District³⁴⁴. Cela conduisit les leaders politiques somaliens à régler cette question par la voie diplomatique et par l'insurrection dans les régions manquantes.

3.3.2. *De l'insurrection armée à la défaite militaire*

La Somalie multiplia les ingérences dans les affaires intérieures de l'Éthiopie. Elle refusa de reconnaître, en particulier, la validité du traité anglo-éthiopien de 1954 définissant les frontières entre la Somalie et l'Éthiopie. Ce traité prévoyait aussi la rétrocession de la région *Hawd* et le reste de la *Reserved Area* en Éthiopie sans consultation des populations concernées. Cette rétrocession fut très mal accueillie par les partisans de la Grande Somalie, qui accusèrent les Anglais de trahison³⁴⁵. Les populations de cette région constituèrent alors une coalition pour former le National United Front (NUF). Au début, les incidents restèrent confinés à des affrontements mineurs entre la police éthiopienne et les parties armées de nomades somaliens, résultant généralement de provocations traditionnelles telles que la contrebande, le vol de bétail, etc. La Somalie soutiendra secrètement le Front de libération de la Somalie occidentale (*Western Somali Liberation Front*, WSLF). En février 1964, un conflit armé éclata sur le long de la frontière somalienne et éthiopienne. Les hostilités prirent fin en avril 1964 par la médiation du Soudan avec le soutien de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). L'insurrection dans la région de l'Éthiopie avait apporté un succès mitigé ; l'objectif de rattacher la région à la Grande Somalie n'a jamais été atteint. En effet, cela poussa Siyaad Barre à changer sa politique dans cette région. Le soutien apporté à la rébellion de l'Ogaden par Siyaad Barre fut alors animé par une logique historique qui remonte aux conquêtes et guerres de Ahmad Ibn Ibrahim *Grāān* (le gaucher). Ces guerres marquèrent le début d'un antagonisme entre les clans somalis et les Éthiopiens. Pour

³⁴⁴ John DRYSDALE, *Somali Dispute*, London : Pall Mall Press, 1964, p. 108.

³⁴⁵ Marc FONTRIER, « La crise de 1963-1964 en Ogaden », *Annales d'Éthiopie*. Vol. 20, 2004, p. 181.

Saadia Touval, *Grāñ* sera vénéré et considéré par la population somalienne comme le grand *Imam* et le chef militaire qui a nourri la mythologie du nationalisme somalien³⁴⁶.

Pour éviter une guerre avec son voisin éthiopien, qui avait embrassé le socialisme avec le coup d'État des communistes en 1974, l'URSS multiplia les pourparlers entre les pays afin de maintenir les deux pays dans sa sphère idéologique. Mais le dernier projet de confédération des pays de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Somalie)³⁴⁷ fut rejeté par Siyaad Barre, considérant qu'une telle fédération serait dominée par l'Éthiopie. La nouvelle relation entre l'Union soviétique et l'Éthiopie conduisit la Somalie à suivre l'exemple de l'Égypte et du Soudan et à expulser tous les coopérants militaires et civils de la Somalie. Le régime de Siyaad Barre mit ainsi fin officiellement au traité soviéto-somalien de 1974. Cette guerre trouve son origine dans les problèmes de délimitation des frontières. Elle s'inscrit aussi dans les guerres périphériques entre les deux blocs et les jeux d'alliances militaires dans la Corne de l'Afrique.

Dans une perspective réaliste, le projet pan-somali s'inscrit dans une logique de quête de puissance et d'extension de territoire. Dans ce cas de figure, l'Éthiopie et le Kenya sont perçus comme une menace à la survie de l'État somalien. Arnold Wolfers nous donne une lecture des comportements des États dans ses relations interétatiques. Cet auteur définit trois catégories d'objectifs poursuivis par l'État. Un État peut chercher l'extension de son territoire (*self-extension*) c'est-à-dire le gain de territoire, d'influence et de ressources. Un État peut aussi tenter de protéger son territoire (*self-preservation*), il peut encore chercher à promouvoir la paix, la réconciliation, la solidarité interétatique (*self-abnegation*)³⁴⁸. Pour Arnold Wolfers, la politique étrangère est un amalgame entre ces trois éléments. La politique étrangère du gouvernement

³⁴⁶ Saadia TOUVAL, *Somali Nationalism: International Politics and the Drive for Unity in the Horn of Africa*, Cambridge: 1963, p. 49-51. La conquête de l'Abyssinie par Ahmad Ibn Ibrahim Grāñ (le Gaucher) est un des derniers grands épisodes des guerres islamo-chrétiennes dans l'Afrique de l'Est. L'armée de l'imam Ahmad était composée essentiellement des troupes somalies du clan Darood/Harti. Il déclara la guerre sainte contre les troupes éthiopiennes en deux ans, il réussit à contrôler une grande partie de l'Abyssinie sauf les régions montagneuses. Pour Joseph DUCOQ, les conquêtes de l'armée de Ahmad Grāñ « sont peut-être l'épisode le plus tragique de toute l'histoire de l'Éthiopie ». Joseph CUOQ, *L'Islam en Éthiopie des origines au XVI^e siècle*, Paris : Nouvelle Édition Latines, 1981, p. 219.

³⁴⁷ Kamal KUMAR, *Indian Ocean as a Zone of Peace: Problems and Prospects*, New Delhi: A.P.H Publishing Corporation, 2000, p. 194.

³⁴⁸ Arnold WOLFERS, "The Pole of Power and the Pole of Indifference", *World Politics*, Vol. 4, No. 1 (Oct. 1951), pp. 39-63.

somalien était axée sur une politique d'extension du territoire (*self-extension*) dont le but était d'intégrer tous les espaces peuplés de Somalis. Siyaad Barre n'avait jamais voulu accepter l'intangibilité des frontières coloniales malgré une mise en garde de l'OUA en 1964. Obnubilé par le désir d'établir la Grande Somalie, Siyaad Barre engagea une guerre ouverte avec l'Éthiopie pour contrôler la région de l'Ogaden en juillet 1977. Cette déclaration de guerre fut tout d'abord motivée par la reprise des territoires perdus sous la colonisation ; par ailleurs, une victoire dans l'Ogaden aurait légitimé le pouvoir, qui était dans la tourmente. De plus, l'Éthiopie avait été considérablement affaiblie par le renversement de l'empereur Haïlé-Sélassié en septembre 1974. L'abolition de la monarchie s'était conjuguée avec une sécheresse qui avait provoqué des tensions au sein de la population avec l'émergence du mouvement séparatiste érythréen (Front populaire de libération de l'Érythrée, FPLE). La querelle frontalière entre les deux pays s'est transformée en une confrontation armée. Il s'agit d'une guerre périphérique qui s'inscrit dans la dimension globale de la Guerre froide et se traduit par des renversements d'alliances stratégiques. L'URSS choisit de porter une aide conséquente à l'Éthiopie en lui accordant un soutien politique, diplomatique et militaire. Elle vient au secours pour défendre la « fraternité socialiste » contre les forces « impérialistes » et pour faire respecter l'inviolabilité des frontières³⁴⁹. Le changement de camp de l'Union soviétique explique le fait que le socialisme-léninisme n'avait pas été bien assimilé par la population et les dirigeants somaliens.

Après une pénétration éclair de l'armée somalienne en Ogaden³⁵⁰, les troupes de Siyaad occupèrent plus 60 % du territoire ainsi que les villes telles que Jigjiga et Dire Dawa. Le projet pan-somali était sur le point de se réaliser avec la percée de l'armée somalienne dans les territoires éthiopiens. Mais en quelques mois, le rapport de force changea au profit des Éthiopiens épaulés par une coalition menée par Moscou qui prit part aux hostilités. De l'autre côté, les États-Unis n'étaient pas impliqués comme l'URSS dans ce conflit, ils refusèrent même de fournir des armes parce que la Somalie poursuivait une politique irrédentiste. C'est à la fin de cette guerre que le soutien des États-Unis sera plus conséquent. Les aides américaines se

³⁴⁹ Pour éviter tout conflit lié aux problèmes des frontières hérités de la colonisation dont la plupart ont été tracés aux mépris des réalités sociales, culturelles et ethniques, l'Organisation de l'Unité africaine adopte une règle juridique sur la reconnaissance des frontières le 21 juillet 1964. Le *statu quo* des frontières coloniales était une condition *sine qua non*, une paix « perpétuelle » entre les États africains.

³⁵⁰ Marina OTTAWAY, *Soviet and America influence in the Horn of Africa*, New-York: Praeger Publishers Inc., 1982, p. 114.

traduisaient par le transfert des équipements militaires et l'entraînement des forces de sécurité³⁵¹. Seuls les pays du Golfe apportèrent un soutien financier à la Somalie dans cette guerre³⁵². Les militaires somaliens n'ont pas pu contenir le rouleau compresseur éthio-pio-cubano-soviétique qui entraîna la chute de Jigjiga en mars 1978. La défaite de l'armée somalienne était alors inévitable. Le gouvernement de Siyaad Barre sonna le retrait de l'armée somalienne de l'Éthiopie. L'armée somalienne perdit quelque 8 000 soldats et trois quarts de ses unités blindées³⁵³. Sans l'intervention des grandes puissances, les conséquences du conflit auraient probablement eu un impact différent sur la Corne de l'Afrique. La défaite et l'indépendance de la Somalie française en juin 1977 ont donné un coup fatal au projet pan-somali ; elles conduisirent à une fragmentation supplémentaire des territoires somalis. En outre, ce conflit avait dévoilé les faiblesses d'un système politique basé sur l'appartenance clanique et la concentration du pouvoir décisionnel aux mains d'une famille. L'afflux des réfugiés et les déséquilibres économiques et politiques entre le Nord et le Sud avaient fragilisé le régime. Plus de 650 000 Somaliens et Oromos résidant en Éthiopie vont alors fuir en Somalie au début de l'année 1978. Siyaad Barre utilisa l'aide humanitaire dans une stratégie de consolidation d'un ordre politique. L'aide aux réfugiés fut employée par le régime comme une rente pour rétribuer et soutenir ses clientèles. Le gouvernement installa les réfugiés dans les régions du nord-ouest où le régime leur avait octroyé des titres fonciers et des armes pour contrer une éventuelle invasion éthiopienne. Mais cette situation créa un malaise au sein de la population du Nord où l'arrivée de ces réfugiés provoqua une crise ouverte qui entraîna le changement du gouverneur du Nord-Ouest par un commandement militaire. Les régions du nord devinrent des provinces « impériales » dirigées par des généraux de la famille du président comme Maxamed Xashi

³⁵¹ Peter J. SCHRAEDER, "The Horn of Africa: US Foreign Policy in an Altered Cold War Environment", *Middle East Journal*, Vol. 46, No. 4 (Autumn), 1992, p. 575-576.

³⁵² Ahmed I. SAMATAR, 1988, op. cit., p. 134.

³⁵³ Thomas OFCANSKY, "The National Security", In Helen CHAPIN METZ, (Ed), 1993, op. cit., p. 183. Les chiffres donnés par le gouvernement somali sont contradictoires, le régime n'a jamais voulu publier ses pertes humaines dans cette guerre. Mais lors d'une interview de la BBC somalie sur l'histoire de la Somalie, l'ancien ministre de la Défense sous le régime de Siyaad Barre, le général Mahamed Ali Samatar avait affirmé la mort de 5 500 (interview disponible sur le site http://www.bbc.com/somali/news/story/2009/12/091222_taariikh.shtml 13aad). Les chiffres donnés par le ministère se rapprochent de ceux publiés par Gebru TEREKE dans « The Ethiopian-Somalian War of 1977 revisited », the international Journal of African Historical Studies, Vol. 33 No. 3, 2000, p. 635-667. Gebru TEREKE avance les chiffres de 6 453 contre 6 133 soldats éthiopiens.

Gaani en 1980 dans la région de Hargeysa. Il fut remplacé en 1986 par le gendre du président, le général Maxhamed Xirsi *Moorgan*. L'afflux de réfugiés entraîna une fragmentation de l'identité somalienne³⁵⁴. Les efforts consentis pour le projet pan-somali furent certes un élément mobilisateur de la société somalienne, mais le soutien financier et matériel aux différents mouvements indépendantistes (Djibouti) ou sécessionnistes (Éthiopie, Kenya) vint fragiliser l'économie du pays. Jeffrey A. Lefebvre souligne que la désintégration de l'État somalien n'était pas seulement une conséquence de la politique des clans, mais elle était aussi imputable en partie à la politique étrangère irrédentiste de l'État, principalement à l'égard de l'Éthiopie³⁵⁵. Pour Charles-Philippe David, « dans le système westphalien, rares sont les cas où la victoire est bénéfique à l'État agresseur »³⁵⁶. « La guerre est un pari : celui qui déchaîne la violence calcule que le prix qu'il paiera (morts, destruction de richesses...) sera inférieur au gain qu'il fera en cas de succès », selon Philippe Moreau Defarges³⁵⁷. La guerre engagée par la SNA aux côtés du WSLF conduisit à la défaite militaire, à l'échec de la politique de Siyaad Barre et à une crise économique.

3.4. Les inégalités et le marasme économique

La variable économique est un élément central dans les études des États faillis. La gestion inefficace de l'économie est un critère qui sert à déterminer la fragilité de l'État. C'est pourquoi Olivier Nay précise que les crises économiques empêchent l'État de fournir des services de base à sa population³⁵⁸. Pour Olivier Nay, la variable économique comme celle de la sécurité est avancée par certains chercheurs³⁵⁹ pour expliquer un lien entre le développement économique

³⁵⁴ John MARKAKIS, *Resource Conflict in the Horn of Africa*. London : Sage Publications. 1998, p. 126.

³⁵⁵ Jeffrey A. LEFEBVRE, "The US Military in Somalia: A hidden Agenda?" *Middle Eastern Policy*, Vol.1, No. 2, 1993, p. 47.

³⁵⁶ Pour Charles-Philippe DAVID, 2006, op. cit., p. 145.

³⁵⁷ Philippe MOREAU DEFARGES, « Terreur, terrorisme, guerre », *Le Débat*, Vol. 1, No. 133, 2005, p. 115.

³⁵⁸ Olivier NAY, "Fragile and failed States : Critical perspectives on conceptual hybrids", *International Political Science Review*, Vol. 34, No. 3, 2013, pp. 329.

³⁵⁹ Paul COLLIER, *The Bottom Billion: Why the Poorest Countries are Failing and What can be Done About It*. Oxford : Oxford University Press, 2007, 224 pages; Jean-Germain GROS, Toward a taxonomy of failed States in the

et la sécurité. Les crises économiques peuvent donc entraîner une fragilité de l'État et, à terme, une insécurité généralisée. Pour d'autres auteurs, la paix, la sécurité et le développement économique sont des conditions préalables à l'existence d'un État fonctionnel et légitime³⁶⁰. Les crises économiques que traversent de nombreux pays d'Afrique comme la Somalie sont liées, dans la plupart des cas, à une patrimonialisation de l'économie de l'État, c'est-à-dire qu'une partie de la population s'est approprié par la violence les ressources de l'État. Cela contribue à une fragilisation, voire à la faillite de l'État.

3.4.1. *La gestion inefficace de l'économie*

Les crises politiques et la gestion inefficace de l'économie sont une variable explicative de la faillite étatique. Les faiblesses de l'économie sont généralement dues à une vaste crise de production, à une accumulation des ressources par un seul groupe et à une mauvaise distribution des richesses. Par conséquent, cette situation place l'État dans une dépendance vis-à-vis des aides extérieures. Entre 1969 et 1974, l'idéologie du socialisme scientifique avait revigoré l'économie somalienne grâce à une nationalisation et à une planification généralisée. La guerre de l'Ogaden avait entraîné un ralentissement de la croissance et une baisse des activités économiques largement basées sur le secteur primaire (80 % de l'économie). L'effort de guerre n'est pas la seule explication de la récession de l'économie, mais l'abandon de la planification au profit d'une libéralisation perturbe une économie et fait disparaître les petites coopératives agricoles. Ces dernières étaient incapables de produire pour le marché intérieur et ainsi d'assurer l'autosuffisance³⁶¹. Le secteur agricole, y compris la culture de la banane, a diminué en termes de valeur absolue durant la grande partie des années 1970. L'économie de la banane des vallées de Shabeellah et de Jubbada fut l'un des secteurs ayant le plus souffert pendant cette décennie. En 1981, pour soutenir la production des bananes, le commerce fut

new world order: Decaying Somalia, Liberia, Rwanda, and Haiti. *Third World Quarterly*, Vol. 7, Issue 3, 1996, pp. 455–471; Zaryab IQBAL & Harvey STARR, 2008, op. cit., pp. 315–331.

³⁶⁰ Derick W. BRINKERHOFF (Ed.) *Governance in Post-Conflict Societies. Rebuilding Fragile States*. London : Routledge, 2007, 292 pages. Robert B. ZOELLICK, « Fragile States: Securing development. », *Survival*, Vol. 50, No. 6, 2008, pp. 67–84.

³⁶¹ Ahmed I. SAMATAR, "Underdevelopment in Somalia: Dictatorship without Hegemony", *Africa Today*, Vol. 32, No. 3, (3rd Qtr., 1985), p. 34.

confié à une *joint-venture*, la *Somali Fruit*, dirigée par la société italienne De Nadai. L'économie agraire planifiée n'a toutefois pas pu suivre le rythme de la croissance démographique qui était de +3 % par an dans les années 1970³⁶². Cette situation impacta les exportations. En 1970, la production du sucre était de 30 600 tonnes et passa à 21 120 tonnes en 1979. En 1975, la Somalie produisit 14,43 millions de boîtes de viande en conserve et 2 220 tonnes de poisson en conserve. En 1979, la Somalie ne parvint à produire que 1,50 million de boîtes de viande en conserve et une quantité négligeable de poisson. Le recul des exportations se manifesta aussi dans la production du lait, des pâtes, des matériaux d'emballage, des cigarettes et des allumettes³⁶³. Entre 1975 et 1985, l'aide alimentaire fut multipliée par quinze, soit un rythme d'accroissement annuel moyen de 31 %³⁶⁴, provoquant ainsi l'appauvrissement des communautés agricoles. Cela entraîna une dépendance accrue vis-à-vis des importations alimentaires en général et de l'aide alimentaire. La vente des bétails constituait la seule ressource nationale. En effet, les ventes d'animaux vivants au Moyen-Orient restaient la plus importante source de recettes d'exportation et, en 1980, elle représentait environ 85 % des recettes de l'État.

La paralysie économique conduisit Siyaad Barre à accepter le diagnostic du Fonds monétaire international (FMI) avec la mise en route d'un plan d'ajustement structurel (PAS). Un programme de réforme fut alors imposé à la Somalie. La libéralisation de l'économie conduisit à l'adoption, par le régime, d'une loi selon laquelle le sol somalien est une propriété nationale³⁶⁵. Une bonne partie des meilleures terres cultivables furent accaparées par des fonctionnaires, des militaires et des commerçants membres du parti. La privatisation de l'économie devint un moyen d'accumuler rapidement de la richesse. Il s'agit bien d'un régime néo-patrimonial poussé à son paroxysme en associant la violence et la prédation, selon Jean-François Médard³⁶⁶. Pour Abdi I. Samatar, les membres supérieurs du gouvernement (y

³⁶² Abdi I. SAMATAR, "Structural Adjustment as Development Strategy? Bananas, Boom, and Poverty in Somalia", *Economic Geography*, Vol. 69, No. 1, (Jan. 1993), p. 28.

³⁶³ Central Bank of Somalia, "Annual Report and Statement of Accounts", 19th Financial Year (1979), p. 12-119. Cité par Ahmed I. SAMATAR, 1993, op. cit., p. 37.

³⁶⁴ Hossein FARZIN, "Food Aid: Positive or Negative Economic Effects in Somalia?", *The Journal of Developing Areas*, Vol. 25, No. 2 (Jan. 1991), pp. 265.

³⁶⁵ Alain GASCON, « Le poids du nombre : La terre et les hommes dans la Corne de l'Afrique », *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 37, Cahier 146, p. 483.

³⁶⁶ Jean-François MÉDARD, 2006, op. cit., p. 695.

compris la femme et la fille du président) devinrent propriétaires de plantations, expulsant ainsi les petits paysans bantous qui exploitaient ces terres depuis des générations. Le cercle du président profita du système pour accumuler un capital grâce à la privatisation de l'économie³⁶⁷. Pour Peter D. Little, le cas de la Somalie est un bon exemple de favoritisme clanique³⁶⁸.

La déréglementation de l'économie avait permis aux membres de la famille de détenir 40 % de la *Somali Fruit* pendant la durée du premier contrat entre 1983 et 1988. Les ressources publiques de l'État seront détournées vers la consommation privée. La corruption et la gestion personnelle de l'économie perturbèrent le développement des institutions étatiques chargées de la régulation de l'ensemble des activités relatives à la production et à la distribution. Cette pratique des affaires de l'État nous renvoie au concept d'« État mou » développé par Gunnar Myrdal. Selon cet auteur, l'État mou est caractérisé par une « absence de discipline qui se traduit par des carences législatives, particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre et le respect de la loi : absence d'obéissance aux règlements et directives édictées par l'autorité, fréquentes collusions entre cette autorité, les individus puissants et les groupes de personnes dont elle devrait contrôler les actes et enfin, tendance sensible dans toutes les couches de la population, à résister au contrôle de l'autorité publique et à ses voies et moyens »³⁶⁹. La gestion néo-patrimoniale de l'État a eu des effets préjudiciables aux activités économiques. L'État était devenu le lieu principal d'enrichissement et de promotion sociale. Dans les années 1970, comme dans tous les pays africains en crise, le programme du Fonds monétaire international (FMI) ne permet pas l'amélioration de l'économie. Le programme d'ajustement structurel (PAS) entraîne une dégradation des termes de l'échange, une pénurie de capitaux privés et un creusement des déficits. Le gouvernement fut empêché par le FMI de mobiliser les ressources nationales, des objectifs sévères furent fixés pour réduire le déficit budgétaire en février 1980. Bien que le déficit de la balance des paiements fût relativement faible et stable durant les premières années du régime militaire, il a brusquement augmenté de 95 millions de dollars en 1976 à 288 millions

³⁶⁷ Abdi I. SAMATAR, op. cit., p. 28.

³⁶⁸ Peter D. LITTLE, *Somalia: Economy without a State*, Oxford: James Current, 2003, p. 31.

³⁶⁹ Gunnar MYRDAL, « L'État « mou » en pays sous-développé. », *Tiers-Monde*, Tome 10, No. 37, 1969, p. 8.

de dollars en 1979³⁷⁰. L'endettement et le fardeau du service de la dette n'ont guère amélioré l'économie. L'augmentation des intérêts de la dette atteignit 28 millions de dollars en 1980. Pour réduire le déficit budgétaire, le FMI et la Banque mondiale ont également demandé au régime de mettre en place une réduction significative de leur appareil administratif et une dévalorisation du shilling de 50 % en 1984. Celle-ci fut suivie périodiquement par d'autres baisses de parité qui entraîna des hausses des prix de consommation. Cette dévaluation de la monnaie enclencha une inflation dont les conséquences furent désastreuses pour la population. Pour faire des économies, le gouvernement somalien renvoya, en 1985, quelque 5 000 fonctionnaires³⁷¹. La crise économique et sociale se traduisit aussi par une baisse des fonds alloués à la santé et à l'éducation. Ainsi, les dépenses sociales par habitant chutèrent à 62 % entre 1980 et 1986³⁷². Cette baisse des budgets dans l'éducation engendra une désertification de l'enseignement dans les villages, puisque l'État n'arrivait plus à payer ses fonctionnaires³⁷³. Afin de maintenir la cohésion entre les administrateurs restants, Siyaad Barre s'appuya sur des officiers militaires loyaux pour administrer la plupart des districts et des régions du pays et mit tous « les meilleurs fonctionnaires du pays sous surveillance militaire »³⁷⁴. L'État n'était plus en mesure de répondre aux attentes de sa population. Cette configuration de l'État fait penser au paradigme de « l'État-fantôme » développé par Robert Jackson. En marge des institutions étatiques formelles existait une autorité parallèle permettant de maintenir l'utilisation et l'accumulation des ressources de l'État.

Le P.A.S n'a pas permis aux pays africains de sortir de la crise, et les programmes économiques prodigués n'ont pas pu répondre aux attentes de la population. Les cures d'austérité encouragées par le FMI n'ont pas amélioré l'économie somalienne. De plus, la guerre de l'Ogaden et les mouvements de réfugiés en provenance de l'Éthiopie ont accéléré le

³⁷⁰ World Bank, "Towards economic recovery and growth", Report No. 5584-SO, Washington DC: World Bank, 1985.

³⁷¹ David LAITIN, "The Economy", In, Helen CHAPIN METZ (Ed), 1993, op. cit., p. 132.

³⁷² Jean-Claude CHASTELAND, Jacques VÉRON, Magali BARBIÉRI (Dir), *Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique : Actes de la Conférence internationale*, Paris : Presses universitaires de France, 1993, p. 131.

³⁷³ Roland MARCHAL, Entretien No. 21, 27 septembre 2017.

³⁷⁴ Iona M. LEWIS, 2002, op. cit., p. 246.

mécontentement de la population. La crise économique des années 1970 va accélérer les inégalités entre les couches sociales et les régions.

3.4.2. *Les inégalités comme vecteur de guerre civile*

Les inégalités ainsi que les éléments qui les érigent en problème politique seraient des vecteurs de conflit civil. Des auteurs comme Göran Holmqvist (2012), Paul Collier (2000) et Francis Stewart (2001) avancent que les causes de la fragmentation des États sont dues à l'inégalité de représentation de la population³⁷⁵. Les inégalités politiques, économiques et sociales entre les différentes communautés peuvent être un facteur de fragilité et provoquer des tensions. Les circuits de créations de richesses constituent l'une des principales clés d'interprétation des guerres entre communautés. Selon la théorie des inégalités horizontales développée par Frances Stewart, il existe des disparités entre les différents groupes selon leur appartenance culturelle³⁷⁶. Les inégalités horizontales se focalisent sur le groupe alors que les inégalités verticales portent sur l'individu ou la famille. Pour Frances Stewart, les inégalités horizontales peuvent être classées en quatre catégories, à savoir : la participation politique, les actifs économiques, les revenus et l'accès à l'emploi et la situation sociale. Dans les premières années, le régime militaire avait pris des initiatives pour lutter contre les inégalités en encourageant les femmes et les minorités à participer au gouvernement et à aller à l'école. Selon le PNUD, neuf pays parmi les dix figurant au bas de l'indice du développement humain (IDH) ont connu un conflit à un moment donné depuis les années 1990.³⁷⁷ Les écarts entre les différents groupes se sont réduits, et une société plus inégalitaire avait alors émergé en Somalie. Mais le marasme économique suite à la guerre de l'Ogaden eut une répercussion sur la politique sociale du régime. La défaite militaire souleva des mécontentements à l'intérieur du pays. Le

³⁷⁵ Paul COLLIER, & Anke HOEFFLER, "Greed and Grievance in Civil War", *Oxford Economic Papers* Vol. 56, No. 4 pp. 563-595., Göran HOLMQVIST, "Inequality and Identity Causes of War?", *Discussion Paper* 72, Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet, 2012., Frances STEWART, "Crisis Prevention: Tackling Horizontal Inequalities", *Oxford Development Studies*, Vol. 28, No. 3, 2000, pp. 245-262.

³⁷⁶ France STEWART, "Horizontal Inequalities as a Source of Conflict", In Fen Osier HAMPTON & David M. MALONE (Eds), *From Reaction to Prevention: Opportunities for the UN System*, Boulder: Lynne Rienner, p. 105-136.

³⁷⁷ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, 2005, Paris : Economica, p. 163, [En ligne] : http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr05_fr_complete.pdf

sentiment national engendré par l'euphorie de l'offensive de l'armée somalienne s'effrita. L'échec donna lieu à une rivalité entre les clans. Cette guerre contribua à l'affaiblissement du pouvoir de Siyaad Barre et entraîna la Somalie dans une crise (famine, rébellion). Elle fut la cause de la rupture de l'État et de l'unité de sa population et de la substitution du sentiment national à celui du renouveau de la conscience clanique après la guerre. Les inégalités comme facteur de conflit civil font débat au sein des chercheurs. Mais des auteurs comme Frances Stewart soutiennent l'idée que les inégalités horizontales sont l'une des causes majeures des conflits armés et des troubles sociaux³⁷⁸. Jaquet C. Porteous soutient que les conflits sont l'extension logique des faiblesses des institutions étatiques et de la faillite économique.

Le recours aux critères ethniques ou claniques en tant que stratégie pour se maintenir au pouvoir selon cet auteur³⁷⁹. Pour Laurent Gayer, « c'est lorsque l'ethnicité et les inégalités régionales en viennent à se croiser »³⁸⁰. Pour le cas de la Somalie, le régime civil et militaire avait longtemps marginalisé les régions du nord (Somaliland) et du sud. Une fois l'union entre les deux Somalie réalisée, le Nord tombe dans l'oubli. La non-représentation politique avait conduit à une opinion dissonante dans le nord (Somaliland) par rapport à la ligne gouvernementale dominée par les clans du sud (Somalie italienne). Cette tendance s'est accentuée avec le régime militaire. La révolution de 1969 n'a pas effacé cette fracture entre le Nord et le Sud dont les projets d'investissement ont été concentrés dans les seules régions du sud. Lors de l'unification entre les deux territoires, les responsables politiques du Somaliland se sont concentrés sur le partage des postes ministériels. Aucune répartition fiscale n'a été signée entre le Nord et le Sud ni aucun système de péréquation permettant de veiller à l'équilibre entre les régions.

L'absence de projet économique au Nord n'a pas été le seul grief de la population, et la situation s'est dégradée lorsque le gouvernement de Muqdisho arrêta le système du *franco valuta*. C'était un système d'échange de devises étrangères sur les marchés parallèles visant à

³⁷⁸ PNUD, 2005, op. cit., p. 106.

³⁷⁹ Jaquet C. PORTEOUS, « L'évolution des conflits en Afrique subsaharienne », *Politique étrangère*, No. 2, 2003, 68 années. p. 314.

³⁸⁰ Laurent GAYER, « Les inégalités, chaînon manquant pour expliquer la violence politique », In Bertrand BADIE & Dominique VIDAL, *Un monde d'inégalités : l'état du monde 2016*, Paris : La découverte, 2015, p. 76.

contrecarrer le dirigisme économique³⁸¹. Il fut remplacé par des lettres de crédit émises par la *Somali Commercial Bank* auxquelles seul le cercle de Siyaad Barre pouvait avoir accès. La fin de ce système multiplia la contrebande, l'émergence de l'économie et des marchés informels. L'arrêt de la *franco valuta* en février 1980 donna un prétexte au gouvernement pour confisquer des marchandises dans le port de Berbera d'une valeur de 50 millions de dollars. À cela s'ajouta une restriction des licences aux commerçants du nord³⁸². Seules 22 licences sur les produits alimentaires furent octroyées par le gouvernement. Pour François Piguet, l'arrêt du *franco valuta* avec le contrôle des échanges et des flux commerciaux est l'une des causes du « conflit et séparatisme nordiste ».³⁸³

Dans les années 1980, les organes de décision, à savoir les institutions politiques, militaires et économiques furent concentrées dans la capitale Muqdisho. Il existait un désert administratif dans le reste des régions de la Somalie. Les services publics étaient quasi inexistantes au Nord (Somaliland), et au Sud, la manifestation du pouvoir n'était visible qu'à travers des postes de police et des militaires. Par exemple, la ville de Hargeysa, qui avait souffert des bombardements aériens lors de la guerre d'Ogaden, n'avait pas d'infrastructure adéquate pour la distribution de l'eau ou de l'électricité. Cette situation marquée par l'absence de l'État dans l'ensemble des services publics creusa le fossé entre le pouvoir et sa population. Les services publics étaient dans l'incapacité de réaliser les tâches qui lui avaient été confiées. Et pour combler les carences de l'État, un groupe de jeunes professionnels (des médecins, des économistes, des hommes d'affaires et des fonctionnaires) appelé *Ufo* organisait des collectes pour subvenir aux besoins de la population puisque l'État n'était plus en mesure d'assurer les services sociaux. Les arrestations des membres du collectif *Ufo* et leurs condamnations à des peines lourdes par la Cour de sécurité nationale le 20 février 1982 conduisirent les jeunes scolarisés à descendre dans la rue pour manifester leur opposition à un régime devenu de plus en plus répressif. Les pressions de 1983 et 1984 contribuèrent au renforcement du socle du

³⁸¹ François PIGUET, « Corruption, détournements et captation du pouvoir au Somaliland », In Giorgio BLUNDO (Ed), *Monnayer les pouvoirs ; Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Genève : Graduate Institute Publications, 2000, p. 275.

³⁸² Daniel COMPAGNON, « Dynamiques de mobilisation dissidence armée et rébellion populaire : le cas du mouvement national somali (1981-1990) », *Africa : Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, Anno 47, No. 4, dicembre 1992, p. 510.

³⁸³ François PIGUET, 2000, op. cit., p. 275.

mouvement séparatiste armé au nord³⁸⁴. Le régime militaire fut amené à utiliser la violence afin d'obtenir ou de maintenir son contrôle sur les institutions étatiques. Ainsi, le régime de Siyaad Barre s'inscrit dans un autoritarisme dur tel qu'il est défini par Jean-François Médard. Pour cet auteur, ce type de régime est caractérisé par un « fort degré de violence politique et il repose sur une peur permanente et insidieuse plus que sur la terreur. La gestion de la violence politique y est à la fois implacable et rationnelle. [...] Son recours est instrumental plus qu'expressif et vise des cibles déterminées plutôt que l'ensemble de la population ou des secteurs de la population. Ce sont des États qui n'hésitent pas à torturer, à arrêter les gens de façon arbitraire, à les enfermer indéfiniment en prison ou dans des camps de concentration, sans même les juger ; ils n'ont aucun scrupule à liquider les suspects ». ³⁸⁵ Les mouvements populaires ont échoué, et cela a influencé un changement de politique. Le gouvernement a finalement réussi à briser temporairement les manifestations et a déclaré une fois de plus l'état d'urgence dans le nord sous la juridiction des tribunaux militaires, de la police politique connue sous l'acronyme *Hangash* (*Hay'adda Nabad Gal'yada Gaashaandhiga*) et des tribunaux militaires mobiles (*Maxkamada Wareegta*), qui ont été mandatés pour prononcer des peines de mort³⁸⁶. La persécution des autres groupes n'appartenant pas aux clans du président comme les Darood/Majeerteen dans les régions du nord-est a conduit à la création de mouvements armés (*Somali National Movement et Somali Salvation Democratic Front*).

La guerre civile de 1988 semble être le résultat direct ou indirect des inégalités horizontales. Dès les premières années, le régime militaire remet en cause l'importance des clans et des lignages. Mais l'échec du coup d'État du 9 avril 1978 par des officiers montre à Siyaad Barre qu'il ne peut plus compter sur l'armée, alors que cette dernière était l'organe qui avait constitué son outil principal pour la normalisation du régime avant la guerre. Conséquence, Siyaad Barre va s'arc-bouter sur le lien clanique. Il réintroduit les missions des chefs de tribus

³⁸⁴ Daniel COMPAGNON, « Somaliland, un ordre politique en gestation ? », *Politique africaine*, No. 50, (juin), 1993, pp. 9-20. Selon cet auteur les manifestations ont fait 47 morts tués, des dizaines de blessés et plus de 300 arrestations. Mais le Journal de l'Océan indien quant à lui avançait dans son numéro du 27 février 1982 de 100 morts.

³⁸⁵ Jean-François MÉDARD, 1991, op. cit., p. 99. L'auteur analyse d'autoritarisme dur par opposition au concept d'autoritarisme modéré caractérisé par une fluctuation de la violence politique.

³⁸⁶ Jama M. JAMA, « *A note on my teachers group* » : *New report of an injustice*, Pisa: Ponte Invisible Edizioni, 2003, p. 43.

(*Cuqaal*), jadis interdites par la révolution de 1969, pour les recrutements dans l'appareil sécuritaire et dans les différents services de l'État. Le cercle MOD va avoir des promotions dans l'armée et dans la fonction publique. Les nominations ont été principalement orientées par les prébendes et avantages qu'elles génèrent à ses affidés. Les officiers Mareexaan ont systématiquement eu des promotions, et les ex-officiers du WSLF ont été intégrés dans l'armée. En outre, la majeure partie des combattants du WSLF devient une force d'appui pour l'armée somalienne dans sa lutte contre les groupes rebelles du Nord et du Nord-est. Ce retour au système clan-politique permet aux membres de la famille de Siyaad Barre d'avoir des postes à responsabilités dans tous les organes décisionnels de l'État. Ce népotisme va renforcer, selon Maria Brons, le pouvoir de contrôle de l'État³⁸⁷. Siyaad Barre avait admis une structure unique et une concentration administrative du pouvoir. Seuls le chef de l'exécutif et les membres SRC disposaient de pouvoirs de décision. Les échelons hiérarchiquement subordonnés n'avaient qu'un rôle de transmission. Il s'est construit une autorité politique parallèle, dans un contexte où les institutions formelles sont presque entièrement inexistantes. Le style prédateur de Siyaad Barre³⁸⁸ et de son entourage (M.O.D) a eu un impact considérable sur le pays, avec des effets sociaux et économiques dévastateurs. Ce dernier est resté au pouvoir en manipulant les clans et en anéantissant l'autonomie et l'émancipation des autres clans. Pour exercer une hégémonie sur l'ensemble du territoire, Siyaad Barre va recourir à une politique de fidélisation de certains clans afin d'en affaiblir d'autres. Il met en place des structures clano-régionales spécifiques constituées par des canaux de redistribution des richesses pour maintenir la continuité de son pouvoir. La patrimonialisation de l'État par Siyaad Barre reposait sur l'intégration des logiques d'alliances claniques d'affiliation partisans et d'échanges autour d'intérêts politiques et matériels. Ainsi, pour récompenser l'alliance des Diir/Gadabuursi, Siyaad Barre leur octroie une région (Awdal) qui permet de contrecarrer l'influence des clans Isxaaq. De même, pour briser la domination des Hawiye, la grande province de Bannadir est divisée en deux régions : Shabeellah Hoose et Shabellah Dhexe. Elles sont créées pour une population Darood

³⁸⁷ Maria H. BRONS, *Society, Security, Sovereignty and the State in Somalia—From Statelessness to Statelessness?* Utrecht : International Books, 2001, p. 184.

³⁸⁸ Le style prédateur est utilisé dans ce paragraphe en faisant référence à la définition donnée par Daniel G. Bach. Cet auteur définit le patrimonialisme prédateur comme « des processus de personnalisation du pouvoir et de centralisation des ressources politiques qui sont portés à leur paroxysme ». Cf., Daniel G. BACH, « Patrimonialisation et néopatrimonialisation : lecture et interprétations comparées » In Daniel G. BACH & Mamoudou GAZIBO (Dir), *l'État néopatrimonial, Génèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa : Presse Universitaire d'Ottawa, 2001, p. 45.

minoritaire sur ces territoires. En somme, les 8 provinces de l'époque coloniale passent à 18 régions, dont 9 sont attribuées ou créées pour les Darood³⁸⁹. Par exemple, des populations minoritaires comme les Darood/Ogaden obtiennent ainsi des régions et districts après la guerre de l'Ogaden³⁹⁰. Cette politique de « clanisation » des régions s'est conjuguée avec une politique de répression et d'expropriation des terres dans la vallée inter-fluviale du Sud. La corruption et l'instrumentalisation des clans ont affecté beaucoup d'institutions politiques de l'État. Siyaad Barre a adopté un mode de gouvernement personnel et s'est appuyé sur un réseau de liens patrimoniaux caractérisés par des espaces informels d'échanges économiques permettant de maintenir la prépondérance d'un pouvoir politique autoritaire. Ce mode de régulation politique permet d'identifier l'État somalien comme un *quasi-State* selon les caractéristiques mises en avant par Pål Kolstø. Le régime parvient à se maintenir grâce à la propagande, à un repli identitaire, à l'usage de la force militaire pour contrôler la population et bénéficie d'un soutien extérieur d'un État patron³⁹¹ (l'URSS).

À la fin des années 1980, la sécurité publique n'était garantie que dans la capitale tandis que les campagnes avaient été délaissées. Pour Laurent Gayer, la concentration d'un groupe ethnique dans une région donnée peut entraîner un risque de conflits entre les communautés³⁹². Cette situation de reconfiguration des régions avait exacerbé des tensions entre le pouvoir central et sa périphérie. Le pouvoir étatique s'est réduit à Muqdisho, qui est devenu le siège de la dictature. La montée des inégalités et le caractère répressif de l'État au début des années 1980 expliqueraient les mouvements insurrectionnels dans les années 1980. La mauvaise gestion de

³⁸⁹ Mohamed HAJI INGIRIIS, *The Suicidal State in Somalia: The Rise and Fall of the Siad Barre Regime, 1969–1991*, Lanham, Md.: University Press of America 2016, p. 185. En 1960, la carte administrative de la Somalie était de 8 provinces (Bannadir, Jubba Hoose, Juba Dhexe, Hiiran, Mudug, Marjertenia, Hargeysa, Burao) réparties d'une manière égale entre 4 clans (Hawiye, Darrood, Raxanweyn, Isxaaq). La nouvelle politique d'aménagement du territoire entreprise par Siyaad Barre s'est résumée à une redistribution des territoires aux clans. Sept régions sur les dix nouvellement créées sont des territoires peuplés ou repeuplés par le clan Darood.

³⁹⁰ Cabdiqadir MAXAMED, Entretien No. 2, 23 mars 2016. Selon Cabdiqadir MAXAMED, pour favoriser son lignage et diviser les clans, Siyaad Barre créa des régions quasiment vides comportant quelques villages seulement. Il donna des statuts de région à des territoires dépeuplés et des statuts de district à de petits villages.

³⁹¹ Pål KOLSTØ, 2006, op. cit., p. 747.

³⁹² Laurent GAYER, 2015, op. cit., p. 76.

l'économie explique à la fois les causes de la faillite de l'État et l'évolution de la guerre civile en Somalie.

3.5. Les mouvements insurrectionnels une des caractéristiques de la faillite étatique

3.5.1. Les mouvements insurrectionnels

L'émergence des mouvements insurrectionnels est aussi l'un des critères de la faillite, voire de l'effondrement de l'État. L'apparition d'une insurrection armée manifeste l'incapacité de l'État à répondre aux demandes d'une partie de sa population. Pour Christopher Clapham, l'ensemble des pays d'Afrique était confronté à une opposition armée³⁹³. Pour cet auteur, les mouvements insurrectionnels étaient le résultat de la faillite des régimes issus de la décolonisation qui étaient, dans la plupart des cas, des régimes autocratiques³⁹⁴. Bien que la guerre de l'Ogaden eût ravivé le sentiment national au sein de l'armée somalienne, elle a eu de mauvaises répercussions. Dans le cercle de l'armée, une réticence de la part des hauts gradés au Conseil suprême de la Révolution se fait de plus en plus remarquer. La plupart des officiers du Nord (Puntland, Somaliland) ont fait défection. Cette défaite a fait apparaître un désespoir au sein de la population et a provoqué le déclin du sentiment national³⁹⁵. Certains officiers de l'armée vont critiquer les responsables politiques dans la gestion de la guerre. François Marcot définit l'insurrection armée comme une lutte armée dont l'objectif est la conquête du pouvoir³⁹⁶. Le mouvement insurrectionnel somalien était donc essentiellement une mobilisation d'individus manifestant, dans un premier temps, dans la clandestinité comme ce fut le cas du SNM (*Somali National Movement*) avant de passer à la lutte armée.

La défaite de la guerre d'Ogaden marqua l'échec du projet pan-somali et les prémisses de la chute du régime. Le Pan-Somali était le seul mécanisme institutionnel capable de forger

³⁹³ Christopher S. CLAPHAM, « Introduction : Analysing African Insurgencies » In Christopher S. CLAPHAM (Ed), *African Guerrillas*, Oxford: James Curry Ltd, 1998, p. 4.

³⁹⁴ *Idem.*, p. 3.

³⁹⁵ Said. S. SAMATAR, « Historical Setting » In Helen CHAPIN METZ (Ed), 1993, op. cit., p. 45.

³⁹⁶ François MARCOT, « La Résistance et les Français, lutte armée et maquis », colloque international de Besançon, 15-17 juin 1995, p. 32.

une identité nationale. Aucun autre dispositif n'a été en mesure de promouvoir une identité collective. La déroute militaire avait fait émerger des identités claniques polarisées à travers des revendications et des compétitions pour le pouvoir et les ressources. C'est le début des dissidences armées opposées ouvertement à Muqdisho. Durant les années 1980, les tensions se sont multipliées et ont mis en scène les divisions profondes de la société somalienne entre le Nord et le Sud. Par conséquent, un front commun contre la dictature s'est mis en place sans engager une opposition armée classique, c'est-à-dire l'opposition de deux armées, mais sous forme de guérilla. À la suite de plusieurs études de terrain conflictuel, Gérard Chaliand souligne que le terme « guérilla » fait son apparition avec la résistance espagnole (1808–1813). C'est en réaction aux conquêtes napoléoniennes du Tyrol en 1809, à celles de la Russie en 1812 et de la Prusse en 1813 qu'apparaissent les premières études conceptuelles consacrées à la « petite guerre » (guérilla)³⁹⁷. Pour Gérard Chaliand, les techniques de guérilla reposent sur « la stratégie du faible au fort, et son mode d'approche est par nature indirect. » C'est une « technique fondée sur le harcèlement grâce à la mobilité, sur la surprise et le refus du combat frontal décisif »³⁹⁸. L'usage de la guérilla par les mouvements insurrectionnels contre Siyaad Barre se présente comme un conflit régulier entre une armée conventionnelle qui doit s'adapter aux combats irréguliers. L'opposition armée s'organise autour de trois mouvements n'ayant aucun objectif politique commun sauf le fait de combattre la dictature³⁹⁹. Les mouvements du SSDF (*Somali Salvation Democratic Front*) et du USC (*United Somali Congress*) correspondaient à l'un des critères mis en avant par Gérard Chaliand, c'est-à-dire « la lutte sociale pour le changement d'un régime »⁴⁰⁰. Alors que le SNM, quant à lui, partage les mêmes luttes que le SSDF et l'USC.

³⁹⁷ Gérard CHALIAND, *Voyage dans 40 ans de guérillas*, Paris : Lignes de Repères, 2006, p. 210. Voir aussi Beatrice HEUSER, “Small Wars in the Age of Clausewitz: The Watershed Between Partisan War and People's War”, *Journal of Strategic Studies*, No. 33, 2010-1, pp. 139-162. Elle reprend dans son explication de la guérilla la définition de la petite guerre comme étant une manœuvre indirecte, effectuée par une force militaire légère et spécialisée, afin de recueillir des informations ou affaiblir le potentiel de l'ennemi.

³⁹⁸ *Idem.*, p. 210.

³⁹⁹ Abdi Y. DUCALE Boobe, Entretien No. 30, 15 août 2018. Boobe, qui était chargé de la communication de SNM à l'époque, souligne qu'il n'y a pas eu un projet commun avec les autres mouvements au Sud. Selon lui, il y a bien eu un accord entre le SNM et SPM de Cumar Jess pour lutter contre Siyaad Barre.

⁴⁰⁰ *Idem.*, p. 15.

D'après l'analyse de Gérard Chaliand, le SNM peut être considéré comme « un mouvements minoritaires, ethniques, religieux, ou ethnico-religieux, à caractère sécessionniste »⁴⁰¹.

3.5.2. *Les mouvements insurrectionnels contre le régime Siyaad Barre*

3.5.2.1. *Le Somali Salvation Democratic Front (SSDF)*

Le SSDF est l'un des plus anciens mouvements d'opposition contre Siyaad Barre, créé en 1979, après la défaite de l'Ogaden par le lieutenant-colonel Cabdullaahi Yuusuf et des militaires dissidents qui ont fui en Éthiopie. Le SSDF était dominé par les lignagers du clan Darood/Majeerteen. D'autres familles du clan Darood, à savoir Warsangali et Dhulbahaante, avaient rejoint ce mouvement. Le SSDF a été financé par les Libyens et a obtenu un soutien politique et militaire du régime de Mengistu. Les actions du SSDF étaient basées sur des formes de guérilla classique qui consiste à faire des guets-apens et embuscades, des assassinats contre les colonels de l'armée nationale. Il n'a pas pu mener des manœuvres centralisées d'opération et de combat. Faute de moyens et d'ambition, le mouvement n'a pas réussi à lancer d'opération d'envergure contre le pouvoir et n'arrivera pas à renverser le pouvoir de Siyaad Barre. C'est dans les années 1980 que le SSDF a lancé des attaques réussies sur les installations du gouvernement de la Somalie. Ses activités militaires ont été centrées principalement sur la région de Mudug, mais sans donner de résultats. Le régime parvenait à sécuriser la région de Mudug, et les membres du SSDF, pourchassés par le régime, ont, pour beaucoup d'entre eux, fait cesser leurs opérations de résistance. En octobre 1985, Cabdullaahi Yuusuf est arrêté par la police éthiopienne. Par la suite, le mouvement disparaît. Il redevient actif dans la région de Puntland (Mudug, Nugaal) en 1988. Pendant la guerre civile, le mouvement est affaibli par une crise de leadership divisant le mouvement en deux branches, l'une dirigée par Maxaamed Abshir Muse, un ancien général de la police somalienne, et l'autre dirigée par Cabdullaahi

⁴⁰¹ Gérard CHALIAND, 2006, op. cit., p. 15. Dans ses travaux, Gérard CHALIAND propose une classification des mouvements de guérilla. Il distingue trois types de guérilla, à savoir : les mouvements de libération nationale combattant une puissance coloniale ou un occupant étranger ; les luttes sociales pour un changement de régime en pays indépendant ; les luttes de mouvements minoritaires, ethniques, religieux, ou ethnico-religieux, à caractère sécessionniste ou non. Selon Gérard CHALIAND, les missions des guérillas sont d'abord d'ordre politique et elles sont animées par la libération du peuple.

Yuusuf, le fondateur du mouvement. Les deux branches du SSDF ont été actives dans le processus de réconciliation lors de la conférence de Djibouti en 1991. Néanmoins, l'année suivant les déclarations de Sodere de 1997, appelant les factions somaliennes à préserver l'unité et à promouvoir la paix en Somalie, le SSDF appelle à la sécession de sa région. Le 24 juillet 1998, il crée un État autonome dans le nord : l'État du Puntland.

3.5.2.2. *Somali National Movement (SNM)*

L'oppression grandissante au nord du pays avait étouffé toute inspiration d'une société civile revendicatrice de ses droits. Mais elle avait conduit à la création d'un mouvement armé. Le SNM est fondé à Londres en avril 1981 par deux groupes, l'un représentant des communautés Isxaaq au Royaume-Uni, l'autre représentant celle de l'Arabie saoudite. C'est un mouvement opposé au régime qui prend une orientation indépendantiste à la fin des années 1980. Les autres principaux clans du Somaliland, à savoir Darood/Dhulbahaante et Diir/Gadaboursi⁴⁰² ne participaient pas à ce mouvement. L'objectif du SNM était le retour de son intégrité territoriale suite à la désillusion d'une union qui s'était effectuée dans l'euphorie nationaliste et anticolonialiste⁴⁰³. La création du mouvement démontre une rupture de la population du Nord avec le gouvernement central. Ce mouvement parvient à transformer la guérilla « en guerre révolutionnaire, c'est-à-dire en technique militaire irrégulière destinée non seulement à affaiblir une armée régulière, mais à s'emparer du pouvoir »⁴⁰⁴. Dans ce type de combat, il était nécessaire, pour les forces de guérilla du SNM, d'avoir le soutien de la population locale. Le mécontentement de la population de Hargeysa dans les années 1980 sera le premier socle de sa contestation et l'une des bases solides de la poursuite de la guerre et de la

⁴⁰² Pour affaiblir la rébellion au nord, Siyaad Barre avait créé des milices armées parmi les clans voisins non-Isaaq, les Dhulbahaante les régions Sool et Sanaag et les Gadabuursi dans la région de Awdal pour contenir les incursions du SNM.

⁴⁰³ Daniel COMPAGNON, « Dynamiques de mobilisation. Dissidence armée et rébellion populaire : le cas du mouvement national somali (1981-1990) », *Africa : Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, Anno 47, No. 4 (DICEMBRE 1992), pp. 507.

⁴⁰⁴ Ernesto CHE GUEVARA, *Guerrilla Warfare*. 3rd Edition, Wilmington Delawre : SR Books, 1997, p. 7.

création d'un nouveau régime⁴⁰⁵. Selon les travaux de Gérard Chaliand, le SNM peut ainsi être catégorisé comme étant à la fois un mouvement minoritaire dominé par un seul clan (Isxaaq), tout en étant considéré comme un mouvement religieux puisque ses combattants se considèrent comme étant des *moujahidines* (combattants de Dieu). Les objectifs du mouvement étaient notamment de proposer une alternative démocratique à la dictature et la transformation de la société somalienne. Il voulait proposer « un nouveau système politique fondé sur les valeurs culturelles somaliennes, basé sur la coopération et non sur la coercition ; un système qui élève la notion somalienne d'un contrat social dans lequel aucun homme n'exerce le pouvoir politique sur un autre sauf selon la loi et la coutume établies »⁴⁰⁶. Dans sa charte constitutive, le mouvement évite les questions de sécession avec le Sud et n'affirme pas d'une manière explicite la dissolution de l'Union de la Grande Somalie. Le soutien financier du mouvement vient essentiellement de la diaspora Isxaaq de Londres et de celle des pays du Golfe. En effet, ce mouvement est mieux organisé militairement et politiquement. En 1982, le SNM installe ses bases d'opérations clandestines en Éthiopie. Il organise et dirige ses premières opérations de guérilla contre le régime. En 1988, le SNM établit des relations étroites avec deux autres mouvements insurgés du Sud comme *United Somali Congress*, et *Somali Patriotic Movement* (mouvement patriotique somalien) ; ce mouvement fut très actif au sud-ouest de la Somalie. Ces trois mouvements ont manifesté une attitude commune au groupe *manifesto* du 15 mai 1990⁴⁰⁷. La signature d'accords de paix avec l'Éthiopie mit fin au soutien logistique et poussa le mouvement à engager une guerre ouverte. La réaction de Siyaad Barre fut disproportionnée avec le bombardement des villes de Hargeysa et Burco. Cette guerre civile jeta 400 000 civils dans les camps de réfugiés en Éthiopie et 40 000 autres à Djibouti⁴⁰⁸. En septembre 1990, les trois mouvements (SNM, USC, SPM) conviennent de poursuivre une stratégie militaire commune contre le régime militaire et d'adopter un front politique intérieur et extérieur unifié. Le mouvement parvient à chasser les troupes de Siyaad du Somaliland et refuse de reconnaître

⁴⁰⁵ Daniel COMPAGNON, "Somali Armed Movements: The interplay of Political Entrepreneurship and Clan-based Factions" In Christopher S. CLAPHAM, *African Guerrillas, Africa*, Oxford: James Curry Ltd, 1998, p. 75-77.

⁴⁰⁶ Ahmed I. SAMATAR, *Socialist Somalia: Rhetoric and Reality*, London: Zed Books, 1988, p.142.

⁴⁰⁷ Le 15 mai 1990, 114 élites intellectuelles et économiques ont publié un manifeste et l'ont envoyé au président somalien Siyaad Barre, l'exhortant à démissionner afin de sauver la nation de l'effondrement complet.

⁴⁰⁸ Daniel COMPAGNON, op. cit., p. 523.

la légitimité du gouvernement provisoire établi par l'USC. Le 18 mai 1991, le SNM déclare une République indépendante dans la région qui avait constitué le Somaliland britannique avant l'indépendance et l'unification avec l'ancienne colonie de la Somalie italienne en 1960. L'espoir d'une réalisation de la *Somaliweyen* est définitivement abandonné avec l'auto-proclamation de l'indépendance du Somaliland.

3.5.2.3. L'United Somali Congress (USC)

L'USC (le Congrès de la Somalie Unie), une organisation politico-militaire, est fondé à Rome en 1989 par le clan Hawiye. Contrairement au SNM, l'USC lutte pour un changement de pouvoir. Face à la violence du régime de Siyaad Barre, l'USC obtient une large adhésion de la population à sa cause. Bien que miné par des rivalités internes, l'USC parvient à prendre la capitale Muqdisho en janvier 1991 et provoque la chute de régime militaire. L'USC proclame la victoire, et le groupe du *manifesto* propose Cali Mahdi comme président de la Somalie par intérim. L'USC se fragmente dans le courant de l'année 1991 et entraîne le Sud dans une guerre civile opposant Cali Mahdi et le général Maxamed Farah *Caydiid*. Le SSDF, le SNM et l'USC étaient les principaux groupes d'opposition qui sont parvenus à déstabiliser un régime en pleine désintégration. Sous la pression de la communauté internationale, Siyaad Barre instaure, en novembre 1990, une constitution autorisant le multipartisme. Cependant, le président conserve la maîtrise de l'armée et des services paramilitaires. La majeure partie de la population n'était pas convaincue des manœuvres du gouvernement. En été 1989, les premières manifestations contre le pouvoir éclatèrent. La réaction des militaires fut brutale lors de la manifestation du 6 juillet 1990, et les manifestations provoquèrent, dès le début de l'année 1991, le départ de Siyaad Barre. La chute de la dictature militaire n'a pas permis une transition démocratique, mais elle a entraîné la Somalie dans une période de grande incertitude marquée par une absence d'État et par une guerre civile inter-clanique.

IV

GUERRE, VIOLENCE ET EFFONDREMENT DE L'ÉTAT

La fin de la Guerre froide marque le déclin des guerres interétatiques et donne une prévalence aux guerres civiles sous forme de conflit armé, selon Stathis N. Kalyvas⁴⁰⁹. Au cours des années 1990 prolifèrent des acteurs « hors souveraineté », selon l'expression de Pierre de Senarclens, concurrençant l'État dans ses fonctions traditionnelles et tirant profit de sa faiblesse. L'État, considéré comme pôle d'autorité et maître dans la conduite de guerre par les réalistes, ne remplit plus son rôle décisif dans les relations internationales⁴¹⁰. La disparition de l'URSS, avec laquelle plusieurs États africains entretenaient des relations étroites, provoque plusieurs guerres civiles, et la Corne de l'Afrique ne sera pas épargnée par ces turbulences. Pour le cas de la Somalie, des auteurs comme Terrence Lyons, Walter S. Clarke, Robert Gosende et Ken Menkhaus⁴¹¹ soutiennent que le retrait du soutien de l'URSS et la fin de l'aide étrangère sont les causes de l'affaiblissement du régime de Siyaad Barre. Jeffrey A. Lefebvre et Peter Woodward se concentrent sur l'effet de l'irrédentisme somalien et de la guerre avec l'Éthiopie, qui sont, selon eux, des éléments centraux de la faillite étatique⁴¹².

⁴⁰⁹ Stathis N. KALYVAS, « Les guerres civiles après la Guerre froide », In Pierre HASSNER & Roland 2003, op. cit., p. 107.

⁴¹⁰ Pierre DE SENARCLENS, « Théories et pratiques des relations internationales depuis la fin de la Guerre froide », *Politique étrangère*, 2006/4 (Hiver), p. 750.

⁴¹¹ Terrence LYONS & Ahmed I. SAMATAR, *Somalia: State Collapse, Multilateral intervention, and Strategies for Political Reconstruction*, Washington: The Brooking Institution Occasional Paper, 1995, p. 1. Walter S. CLARKE & Robert GOSENDE, *Somalia : Can a Collapsed State Reconstitute itself?* In Robert I. ROTBERG (Ed.), *State Failure and State Weakness in a Time of Terror* Washington: Brooking Institution Press, 2000, p. 129 - 158. Ken MENKHAUS, « US Foreign Assistance Somalia: Phoenix from the Ashes? » *Middle Eastern Policy* Vol. 1, No. 5, 1997, 124-149.

⁴¹² Jeffrey A. LEFEBVRE, 1993, op. cit., 44-62; Peter WOODWARD, *The Horn of Africa: State Politics and International Relations*, New York: Tauris Academic Studies, 1996, p. 82.

4.1 Guerre civile, insécurité et fragmentation de l'État

L'effondrement de la Somalie se situe entre 1990 et 1991. La Somalie est ensuite marquée par une absence totale d'État due à la lutte des factions politiques au pouvoir. Plusieurs variables explicatives permettent de comprendre la faillite étatique, notamment les révolutions, les sécessions, les violences des milices, etc. S'agissant du cas de la Somalie, les facteurs explicatifs de l'effondrement peuvent se résumer en quatre grands axes, à savoir : l'émergence de nouveaux acteurs qui se dessine à travers la lutte des différentes factions pour le pouvoir, l'effondrement de l'économie, l'échec de l'élite politique et enfin l'intervention extérieure.

4.1.1. Émergence de nouveaux acteurs

Dès la chute de l'Union soviétique, les chercheurs se sont penchés sur la question des acteurs et de leurs impacts dans les guerres civiles. Martin van Creveld avait déjà fait une étude sur la transformation de la guerre et la fin des guerres interétatiques. Cet auteur développe l'idée d'une déstructuration de la guerre par le retrait des institutions étatiques puisqu'il n'y a pas de « frontières qui séparent ceux qui combattent de ceux qui observent, paient et souffrent. C'est pourquoi les conventions de guerre actuelles tomberont elles aussi dans les oubliettes »⁴¹³. Pour Martin van Creveld, les nouvelles guerres civiles se démarquent de la logique clausewitzienne organisée autour de l'État, de l'armée et de la population. Pour cet auteur, les nouvelles guerres seraient un foisonnement de conflits ethniques et tribaux dépourvus de toute rationalité stratégique et politique. Pour Mary Kaldor dans *New and Old Wars*, trois paramètres ont changé dans les conflits contemporains : les acteurs, les moyens et les buts. L'avènement des auteurs et la guerre civile se produisirent, comme le souligne Mary Kaldor, « dans des situations où les recettes de l'État diminuent en raison du déclin de l'économie et de la propagation de la criminalité, de la corruption et de l'inefficacité (de l'État), où la violence est de plus en plus privatisée en raison de la croissance de la criminalité organisée et de l'émergence de groupes paramilitaires, et où la légitimité politique disparaît »⁴¹⁴. Comme Mary Kaldor, Stathis N.

⁴¹³ Martin Van CREVELD, *La transformation de la guerre*, Paris : Éditions du Rocher, 1998, p. 257.

⁴¹⁴ Mary KALDOR, *New and Old Wars: Organised Violence in a Global Era*, Third Edition, Cambridge: Polity Press, 2012, p. 6.

Kalyvas, retrace les différences entre « nouvelle guerre » et « ancienne guerre » à plusieurs niveaux et qui peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous :

Tableau No. 5 : Distinction entre « ancienne » et « nouvelle » guerre

ANCIENNE GUERRE	NOUVELLE GUERRE
Causalité idéologique : nationalisme, marxisme	Guerre identitaire : ethnique, tribale, religieuse
Soutien populaire	Absence de soutien populaire
Violence contrôlée et centralisation de la guerre	Violence gratuite, décentralisation et transfrontalière
Basées sur des revendications	Basées sur l'avidité et le pillage

Source : Stathis N. Kalyvas, 2003.

La guerre civile somalienne s'inscrit dans la description faite par Bertrand Badie. Pour cet auteur, la « guerre nouvelle » est « loin d'être le résultat d'une compétition interétatique, elle dérive d'un échec de l'État, de sa faiblesse, de son incapacité à s'affirmer et de son manque de légitimité »⁴¹⁵. L'absence d'un gouvernement central en Somalie entre 1991 et 2000 démontre bien la capacité des acteurs (milices claniques ou organisations islamistes) de supplanter l'État lui-même. Les guerres civiles qui ravagent la Somalie sont à la fois des conflits claniques en 1991, et confessionnels avec l'émergence des groupuscules terroristes dans les années 2000, ou régionaux avec l'apparition des États fédérés à partir de 2012. La lutte des nouveaux acteurs comme dans les autres guerres des années 1991 sera marquée par des haines ethniques ou tribales, par l'absence de soutien populaire, par une violence gratuite et par des pillages⁴¹⁶.

L'émergence de nouveaux acteurs comme une cause de l'effondrement de l'État ne peut se faire qu'à travers une lecture minutieuse des tensions claniques et des divisions inter-claniques⁴¹⁷. La chute de Siyaad Barre fait basculer la Somalie dans une déstructuration de la

⁴¹⁵ Bertrand BADIE « Introduction. Guerre d'hier et d'aujourd'hui » In Bertrand BADIE & Dominique VIDAL, (Dir), *Nouvelles guerres. Comprendre les conflits du XXI^e siècle*, Paris : La Découverte, 2016, p. 16.

⁴¹⁶ Stathis N. KALYVAS, 2003, op. cit., p. 111.

⁴¹⁷ Catherine BESTEMAN, "Representing Violence and "Othering" Somalia", *Cultural Anthropology*, Vol. 11, No. 1, (Feb. 1996), p. 130.

société et ouvre une période d'incertitude. Les identités claniques sont socialement construites dans les conflits. Elles s'affirment, dans la plupart des cas, dans les fluctuations des tensions (guerres) et de la politique⁴¹⁸. Les guerres inter-claniques et intra-claniques mettent fin au fonctionnement des institutions étatiques. Les trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) sur lesquels repose l'État ont cessé de fonctionner. La société s'est recroquevillée sur les liens de parenté au détriment des institutions censées représenter le pouvoir de l'État. L'opposition et les tensions entre les différents clans persistent toujours en Somalie. Pour les ethno-réalistes comme Barry Posen, les guerres civiles résultent souvent du fait de l'effondrement de l'autorité centrale, qui crée un dilemme de sécurité pour les groupes ethniques⁴¹⁹.

Le conflit somalien se distingue par sa dimension intra-étatique et porte l'empreinte du dilemme de sécurité. C'est John Herz qui met en avant le concept de « dilemme de sécurité » en 1958. Pour lui, « partout où il existe une société anarchique émerge ce qu'on appelle le dilemme de sécurité. Pour les groupes ou individus vivant dans une telle configuration, les risques d'être attaqués, assujettis, dominés, voire annihilés par d'autres groupes ou individus sont importants »⁴²⁰. Les ethno-réalistes se basent sur le dilemme de sécurité pour expliquer les conflits ethniques. La guerre entre les différents clans somaliens avec une forte connotation religieuse répond à des logiques primordialistes, c'est-à-dire des divisions naturelles entre les clans. Ce primordialisme empêche l'ensemble des clans somaliens d'avoir un consensus autour d'une seule autorité politique. Cette vision archaïque prive les minorités d'une visibilité dans la vie politique et économique. Les minorités claniques n'ont qu'une seule option : combattre les injustices par les armes et, dans la plupart des cas, elles gonflent les effectifs des groupes terroristes. Ainsi, les thèses ethno-réalistes sont dominantes dans l'explication de l'histoire politique somalienne⁴²¹.

⁴¹⁸ Daniel COMPAGNON Entretien No. 24, 17 novembre 2017.

⁴¹⁹ Barry POSEN, 1993, op. cit., 47-93.

⁴²⁰ John HERZ, "Idealist Internationalism and the security dilemma", *World Politics*, Vol. 2, Issues 2, 1950, p. 157. Le conflit somalien n'est pas comparable aux conflits ethniques qui ont secoué une grande partie des pays de l'Afrique sub-saharienne. Il se distingue par sa dimension intra-ethnique. Le nombre de clans engagés dans la guerre civile somalienne et la spirale de la violence démontrent bien la complexité de conflits.

⁴²¹ Des auteurs comme Iona M. LEWIS (1994), Said SAMATAR (2001), Anna SIMONS (1995) ont souligné que le primordialisme était un facteur important de l'histoire et de la politique somalienne et ont soutenu que le mode de vie pastoral et nomade de la Somalie combiné à sa structure de clans a longtemps déterminé la

L'absence d'un gouvernement central permettant de maintenir la cohésion a généré de nouveaux acteurs pour la lutte pour le pouvoir. À part le Somaliland qui avait évité de sombrer dans les luttes claniques, l'ensemble du territoire du sud (Somalie italienne) est touché par des guerres claniques. Des guerres fratricides où règlements de comptes et luttes pour le pouvoir sont exacerbés. Les régions autour de la capitale ont connu plusieurs types de violences. La poursuite de la sécurité de l'un se présente comme une menace pour l'autre. Pour David Lake, chaque groupe développe une crainte pour sa vie et pour son intégrité physique dans un conflit ethnique. Cette dernière est justifiée par l'absence de volonté de l'État de faire respecter l'ordre et l'éclatement des structures de la société⁴²². En Somalie, chaque clan, sous-clan ou tribu ressent la frustration d'être effacé du champ politique ou écarté du pouvoir. Leurs membres mettent donc tous leurs moyens en place pour rester dans la sphère politique afin de défendre les intérêts du clan ou du sous-clan. Pour se mettre à l'abri des risques, chaque clan ou sous-clan est amené à acquérir de plus en plus de puissance en vue d'échapper à l'impact de la puissance des autres clans. La lutte pour la puissance s'ensuit, d'où le cercle vicieux de la sécurité et de la puissance. Cette situation a donné lieu à des affrontements sanglants entre les seigneurs de guerre qui ont partagé la capitale et l'ensemble du territoire de la Somalie en zones d'influence selon l'appartenance clanique ou sous-clanique.

À la fin de la Guerre froide, aux guerres clausewitziennes s'est ajouté un autre type de conflit, déplaçant les menaces aux frontières des États à l'intérieur de ceux-ci, particulièrement dans le cas des États faillis. Plusieurs nouveaux acteurs apparaissent avec une démultiplication et une permanente recomposition-décomposition des acteurs de la violence⁴²³. Selon Mary Kaldor, les nouvelles guerres civiles sont menées par divers acteurs étatiques et non étatiques allant des forces armées régulières à des entreprises privées de sécurité, des mercenaires,

vie politique et sociale dans le pays. Iona M. Lewis, pionnier du rôle de la culture somalienne dans la politique, oppose la vision constructiviste axée sur une approche structurelle et économique développée par Abdi I. Samatar (1992) et Ahmed I. Samatar (1993). Pour ces deux auteurs, l'origine de la faillite de l'État somalien réside dans la domination coloniale qui a divisé le territoire et la société somalienne.

⁴²² David LAKE & Donald ROTCHILD (Ed.), *The International Spread of Ethnic Conflict: Fear, Diffusion, and Escalation*, Princeton: Princeton University Press, 1998, p. 8.

⁴²³ Philippe HUGON, « Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains », *Hérodote*, Vol. 3, No. 134, p. 66.

djihadistes, seigneurs de guerre, paramilitaires, etc.⁴²⁴ Les premières guerres civiles sont marquées par un manque total d'objectifs, elles sont plutôt basées sur des motivations tribales. Dans ce contexte, Hans M. Enzensberger souligne « ce qui donne aujourd'hui aux guerres civiles une perspective nouvelle et terrifiante c'est qu'elles sont menées sans enjeu de chaque côté, qu'elles sont des guerres sans aucun but »⁴²⁵. Les premiers affrontements opposaient le général Maxamed Faarax *Caydiid* et Cali Mahdi ; tous les deux étaient membres du CSU et appartenaient au même clan. Lorsque les rebelles du CSU s'emparent de Muqdisho en janvier 1991, Cali Mahdi est élu président par intérim. Il est fragilisé lors du congrès du CSU du 2 juillet 1991 qui élit le général Maxamed Faarax *Caydiid*. Un jeu d'alliance complexe se met en place, et les différents clans vont se ranger derrière les deux camps. Ce qui explique que la guerre civile devient à la fois une guerre inter et intra-clanique. D'un côté, Cali Mahdi est soutenu par certains membres du régime de Siyaad Barre, à savoir le général Maxamed S. Xirsi *Moorgan* du clan Darood/Majeerteen. De l'autre côté, le général Maxamed Faarax *Caydiid* est soutenu par des officiers comme Adam Cabdillahi « *Gabiyow* » et Cumar Jess du clan Darood/Ogaden. La guerre civile oppose essentiellement deux faisceaux du clan Hawiye (Abgaal et Habar Gidir). Les Abgaal sont localisés dans la région autour de Muqdisho, la zone côtière et le long du fleuve Shebelle ; ce sont plutôt des citadins. Quant aux Habar Gidir, ce sont plutôt des pasteurs-nomades, ils vivent dans les régions semi-désertiques de Galgaduud et Mudug. La compétition au sein du clan Hawiye pour le pouvoir a entraîné la Somalie dans une guerre civile infernale.

Les affrontements entre les différents groupes claniques se sont déroulés sur trois théâtres, à savoir Muqdisho, Kismaayo et la région de Gaalkacyo. Mais les combats les plus violents ont eu lieu dans la capitale Muqdisho où s'affrontaient les milices armées des lignagers du clan Hawiye. Au sud, les troupes de M. Said Hirsi *Moorgan* se sont emparées des régions agricoles de Geedo, peuplé par les clans Raxanweyn, et la ville de Baydhabo. Tout le pays sombre dans une guerre civile où les groupes armés se multiplient dans une logique d'alliance clanique dans la plupart des cas. Dans les villes comme Kismaayo, les troupes du général Maxamed Faarax *Caydiid* luttent contre des éléments des clans Darood. Et dans le centre, des tensions éclataient entre les Hawiye et les Darood dans la ville de Gaalkacyo entre des éléments du SSDF et des troupes du général Maxamed Faarax *Caydiid*. En somme, les acteurs du conflit

⁴²⁴ Mary KALDOR, "In Defence of New War", *Stability*, Vol. 2 No. 1, 2013, p. 2.

⁴²⁵ Hans M. ENZENSBERGER, 1994, op. cit., p. 30.

somalien se sont multipliés. Et selon Philippe Hugon, « les acteurs des conflits armés ne sont pas réductibles aux armées nationales s'affrontant ou aux oppositions entre les forces gouvernementales et les rebelles. De nouveaux acteurs apparaissent avec une démultiplication et une permanente recomposition-décomposition des acteurs de la violence »⁴²⁶. Cette confrontation démontre que la logique du clan est souvent remise en cause et que les alliances se font et se défont au gré des intérêts. C'est fut le cas du colonel Axmed Cumar Jees (Darood/Ogaadeen/Maxamed Subeer) qui va soutenir les Habar Gidir du général *Caydiid* et d'Aadan Cabdullaahi *Gabiyow* (Darood/Ogaadeen/Cawlyahan) qui va plutôt coopérer avec les Abgaal de Cali Mahdi. De même Cismaan *Caato* (Hawiiye/Habar Gidir) avait fait défection à *Caydiid* (Hawiiye/Habar Gidir) et avait conclu une entente avec le général *Moorgan* (Darood) et Cali Mahdi (Hawiiye/Abgaal)⁴²⁷. Le système de lignage segmentaire n'était donc plus respecté. Cela démontre que les liens de parenté claniques ne sont pas stables et qu'ils sont influencés par les évolutions politiques.

À part les affrontements des factions claniques, des mouvances religieuses émergent dans ce contexte d'anarchie⁴²⁸. Il s'agit des organisations *Al-Ittihad* et *Islaah* faisant toutes les deux acte d'obédience aux frères musulmans. Ces deux organisations avaient des positions communes au début de la guerre civile sur un projet politique, mais *Al-Ittihad* s'est tourné vers le salafisme djihadiste et a adopté une approche militariste dès la chute de Siyaad Barre. Après un désaccord entre les deux groupes, *Al-Ittihad* a pris part aux hostilités et a créé un camp d'entraînement militaire dans la ville de Kismaayo pour la première fois. Ils ont inauguré des camps similaires dans toutes les régions de la Somalie. La branche armée de *Al-Ittihad* s'illustra pour la première fois dans des combats qui se sont déroulés dans la région de Kismaayo et dans la ville d'Araare. Ce groupe affrontait des troupes du général Maxamed Faarax *Caydiid*. La mouvance de *Al-Ittihad* fit une alliance avec le général *Moorgan*. Dominé par les clans Darood, le groupe choisit de défendre Kismaayo contre les troupes du Maxamed Faarax *Caydiid*. Suite à la défaite militaire, le groupe se disloqua, et l'affaire d'Araare fut un véritable désastre pour le groupe.

⁴²⁶ Philippe HUGON, 2009, op. cit., p. 66.

⁴²⁷ *Africa Confidential*, 36, No. 13, 23 juin 1995. Cité par Günther SCHLEE, « Régularités dans le chaos » Traits récurrents dans l'organisation politico-religieuse et militaire des Somalis, *L'Homme*, 2002, Vol. 1 No. 161, p. 35.

⁴²⁸ Pour plus de détails sur les organisations islamistes et leurs impacts sur la sécurité nationale et régionale, cf. Partie II.

Dans sa guerre contre Maxamed Faarax *Caydiid*, le groupe *Al-Ittihad* était soutenu par *Ansar al-Sunna* qui prône le renforcement du groupe dans le *Jihâd*. Composé essentiellement de clans Hawiye, *Ansar al-Sunna* se désolidarisa de *Al-Ittihad* et ne participa pas au combat avec la coalition composée de *Al-Ittihad* et des miliciens de *Moorgan*.

Le conflit entre les différents acteurs fut essentiellement localisé dans la région de Muqdisho. Du 5 au 9 septembre 1991, une guerre violente détruisit la capitale et confirma la domination militaire du Maxamed Faarax *Caydiid* qui occupait une bonne partie de la capitale. Les troupes de Cali Mahdi se sont retranchées dans la *villa Somalia* et ont contrôlé la Radio. En novembre, plusieurs accrochages ont eu lieu, dont certains ont dégénéré en une guerre ouverte. Plusieurs tentatives pour un cessez-le-feu ont été entreprises, mais les combats ont duré quatre mois, réduisant la capitale Muqdisho en un vaste champ de ruines. Cette guerre fit 14 000 morts et près de 27 000 blessés. La guerre pour le pouvoir entre clans Hawiye se transforma en une guerre civile destructrice à laquelle l'ensemble des clans participa. Au total, les guerres entre 1991 et 1992 dans la ville de Muqdisho ont fait 35 000 morts parmi la population civile⁴²⁹. Le cessez-le-feu du 3 mars 1992 sous les auspices de la communauté internationale soucieuse de la situation humanitaire dans le pays entérina la division de la capitale en deux grandes zones. Le Nord fut contrôlé par les miliciens de Cali Mahdi, et le Sud par ceux de Maxamed Faarax *Caydiid*. Cette partition de la ville sera effective jusqu'à sa mort et l'apparition de plusieurs chefs de guerre revendiquant et contrôlant la ville en plusieurs zones jusqu'à leur défaite face aux tribunaux islamiques en 2006. La lutte pour le pouvoir des nouveaux acteurs va largement contribuer à l'effondrement des éléments physiques de l'État et de l'appareil productif.

4.1.2. L'effondrement de l'économie

L'effondrement de l'économie peut être considéré comme une composante majeure des conflits armés. Les ressources naturelles, agricoles, industrielles font l'objet de convoitise par les différents acteurs et maintiennent la poursuite du combat. Les acteurs se comportent comme « des entrepreneurs de la guerre, c'est-à-dire comme des agents rationnels faisant des calculs

⁴²⁹ Walter S. CLARKE & Robert GOSENDE, 2003, op. cit., p. 140.

coûts/avantages »⁴³⁰. La prédation et le pillage de l'économie somalienne sont aussi un facteur clé de la faillite de l'État. La guerre civile entre les factions politiques avait déclenché une violence sans précédent, surtout dans les régions autour de la capitale. La lutte pour le contrôle de l'économie provoqua la destruction des infrastructures et de l'appareil productif. Pour Jean-Pierre Derriennic, « la multiplication de groupes armés irréguliers aux préoccupations plus économiques que politiques produit des situations de concurrence violentes sur des “marchés” de prédation »⁴³¹. La guerre avait aussi dévasté le pays, mais également traumatisé la population entière. Dans le processus de désintégration de l'État, les écoles, les centres de formation et les universités étaient les premiers touchés par la destruction. Par exemple, sur les 70 hôpitaux qui fonctionnaient en Somalie en 1988, quinze seulement restent partiellement opérationnels en juillet 1992, la plupart n'ayant ni eau, ni électricité, ni médicaments⁴³². Tous les hôpitaux du pays fonctionnaient grâce aux aides des agences internationales pour la fourniture de médicaments. Pour Roland Marchal, « tout ce qui concerne le gouvernement a été anéanti et a disparu »⁴³³.

Les grandes villes souffraient du manque de nourriture, d'électricité et d'eau potable. La lutte pour le pouvoir entre bandes rivales avait détruit toutes les infrastructures, causant une famine affectant l'ensemble du territoire. De 1991 à 1993, la plupart des écoles publiques des grandes villes ont cessé de fonctionner⁴³⁴. La guerre civile a anéanti toutes les activités agricoles dans les régions du sud et, par conséquent, elle a stoppé toutes les activités du secteur primaire. Hormis la lutte pour le pouvoir entre les clans, cette guerre répond aussi à des logiques d'appropriation de ressources⁴³⁵. Le conflit semble s'organiser autour de la capitale et des régions agricoles dans le centre. La plupart des infrastructures et des zones productives tombent

⁴³⁰ Philippe HUGON, 2009, op. cit., p. 68.

⁴³¹ Jean-Pierre DERRIENNIC, « Quelle est la Nouveauté des « Nouvelles Guerres » ? », *Verão & Defesa*, No. 111-3, 2005, p. 70.

⁴³² Marc FRONTRIER, 2012, op. cit., p. 230.

⁴³³ Roland MARCHAL, “A Survey of Mogadishu's Economy”, *European Commission/Somali Unit (Nairobi)*, August 2002, p. 29.

⁴³⁴ Mohamed MOHAMED-ABDI, « Retour vers les dugsi, écoles coraniques en Somalie », *Cahiers d'études africaines*, Vol. 1, No. 169-170, 2003, p. 351-364.

⁴³⁵ Jean-Bernard VÉRON, La Somalie : cas d'école des États dits « faillis », *Politique étrangère*, Vol. 1, 2011 (Printemps), p. 51.

dans les mains des miliciens du général Maxamed Faarax *Caydiid*. Cela n'empêche pas d'autres groupes d'occuper les ports et les aéroports pour la captation des droits de douane ou des droits d'atterrissage. Ainsi, l'aéroport de Muqdisho était fermé au trafic aérien à cause des tentatives d'extorsion des droits exorbitants par des miliciens Hawiye/Xawaadle.

Selon Mary Kaldor, les acteurs s'engagent dans des activités économiques prédatrices pour financer leur cause politique⁴³⁶. Le contrôle des activités économiques du pays permet d'entretenir la poursuite de la guerre. L'effondrement de l'État s'est conjugué à la perte du contrôle frontalier des flux de marchandises des pays voisins et à une absence totale des taxes douanières. Les différents acteurs ont profité de cette situation pour organiser et lever des taxes sur les marchandises. La population est alors associée aux bandes armées pour organiser leurs commerces. À part les groupes armés, il n'y avait aucune autorité pour gérer les recettes fiscales et réinvestir dans les infrastructures du pays, ce qui a entraîné la chute de la production de bananes dès les années 1990 en raison de l'insécurité généralisée. L'absence d'État avait permis à de nombreux acteurs de jouer un rôle important dans le commerce de la banane. Cela avait perturbé le transport et les exportations des produits agricoles.

Graphique No. 2 : Production de banane en 1961-2012 (en tonne)



Source : FAO, création : atualitix.com, 2016.

⁴³⁶ Mary KALDOR, 2013, op. cit., p. 3.

L'agriculture a cessé de produire, le secteur n'était plus capable de fournir les proportions nécessaires afin d'éliminer les carences alimentaires. Les agriculteurs des grandes plantations du Sud avaient fui la guerre. La *Somali Fruit* avait abandonné ses activités somaliennes en raison de l'insécurité du conflit, et la production de bananes avait été suspendue. Les grandes exploitations agricoles et les systèmes d'irrigation se sont détériorés ou ont été saisis par les miliciens de Maxamed Faarax Caydiid ou par les nomades pastoraux de son clan, ce qui explique les violents combats pour le contrôle des terres dans les régions du fleuve Jubba et Shabeellaha Dhexe. Les groupes armés se sont emparés de la production et de la vente des bananes, mais aussi d'autres activités comme l'exploitation du charbon de bois avec sa destruction environnementale concomitante et la pêche pour soutenir l'effort de guerre. Ainsi, les chefs de guerre et leurs milices prélevaient des taxes d'exportation sur les productions. Malgré le conflit en cours, la production et les exportations de bananes somaliennes ont repris en 1994 lorsque la multinationale américaine *Dole Food Company* est entrée sur le marché via *Sombanana* payant des taxes d'exportation aux milices du général Maxamed Faarax Caydiid. Les compagnies étrangères sous-traitaient leurs activités pour la protection des activités de transport permettant la libre circulation des marchandises sur les routes les plus dangereuses de la Somalie.

L'effondrement de l'État a entraîné de nouvelles formes de financement privé de la guerre. La *Somali Fruit* et la *Dole Food Company* vont participer à la guerre en armant les différentes milices pour sécuriser les exportations⁴³⁷. Ainsi, les acteurs privés comme les firmes multinationales profitèrent de l'absence de l'État pour tirer un avantage du conflit somalien. Les compagnies américaine et italienne, notamment la *Somali Fruit*, se sont livrées à une guerre dans la région de Shabeellaha en finançant les milices locales⁴³⁸. Selon Philippe Hugon, il est important «de prendre en compte les enchevêtrements (straddling) entre les intérêts économiques des acteurs privés, des firmes et des réseaux et les intérêts des oligopoles de la

⁴³⁷ Jamil ABDALLA MUBARAK, *From Bad Policy to Chaos in Somalia: How an Economy Fell Apart*, London: Praeger, 1996, p. 152.

⁴³⁸ Jean-Philippe CEPI, « Guerre de la banane en Somalie », *Libération*, 10 février 1995, [En ligne] : http://www.libération.fr/planete/1995/02/10/guerre-de-la-banane-en-somalie_123789

violence bénéficiant du marché de la violence, contrôlant les rentes de manière officielle, ou non, et les forces politiques et militaires officielles ou parallèles »⁴³⁹.

La persistance de la guerre civile semble être liée, de diverses manières, aux activités économiques. Tous les acteurs (marchands d'armes, leaders politiques et militaires) tirent profit de la prolongation du conflit⁴⁴⁰. Les travaux de Paul Collier et d'Anke Hoeffler (2000) démontrent que les guerres civiles répondent à une logique de protestation qui est menée pour l'accès aux biens publics de l'État et répond à des injustices et à des discriminations (*grievances*), ou bien les acteurs de la guerre civile cherchent un gain et la prédation (*greed*) de l'économie. Paul Collier souligne que les rébellions sont perçues dans les analyses économiques comme étant une forme de crime organisé. Il note que « la rébellion est une prédation à grande échelle des activités économiques productives »⁴⁴¹. Les analyses de Philippe Hugon vont dans le sens de l'approche économique mise en avant par Paul Collier et Anke Hoeffler⁴⁴². Ainsi, l'effondrement de l'économie somalienne s'inscrit dans des logiques de rentes où l'enrichissement résulte davantage de la captation de richesses que de leur création. Des hommes d'affaires comme Cisman *Cato* ont profité de la guerre en finançant le général Maxamed Faarax *Caydiid*. L'incitation délibérée à la violence clanique à des fins politiques est devenue, pour certains acteurs, une entreprise rémunératrice. Malgré une amélioration précaire de la sécurité et une reprise des activités économiques, les leaders politiques somaliens n'ont jamais trouvé une entente pour édifier un gouvernement.

⁴³⁹ Philippe HUGON, 2009, op. cit., p. 73.

⁴⁴⁰ Conseil de Sécurité, CS/RES/733, , l'ONU, 23 janvier 1992. C'est en vertu du chap. VII de la charte des Nations unies que la résolution 733 impose un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armes et d'équipements militaires en Somalie.

⁴⁴¹ Paul COLLIER, "Economic causes of civil conflict and their implications for policy", *Development Research Group World Bank*, 2000, p. 2.

⁴⁴² Philippe HUGON, « Les conflits armés en Afrique : apports, mythes et limites de l'analyse économique », *Revue Tiers Monde*, Vol. 4, No. 176, 2003, p. 829-855.

4.1.3. *L'échec de l'élite politique*

« L'élite » existe dans toute société où il y a une inégalité de l'accès aux ressources. Une minorité en bénéficie en raison de l'influence et de sa capacité d'organisation. C'est Max Weber qui met en exergue les liens entre l'élite politique et le pouvoir. Il définit la politique comme la direction ou le contrôle de l'État par un groupe restreint (élite). Ainsi, pour Max Weber, la politique serait « l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État »⁴⁴³. Il avance l'idée selon laquelle la répartition inégale du pouvoir et la lutte entre les divers groupes s'effectuent dans le but de conquérir un pouvoir ou bien de la conserver. La thèse de la manipulation élitiste fait partie des interprétations des guerres civiles. Ainsi, des auteurs comme Jack Snyder et Edward D. Mansfield démontrent que les élites menacées par des transitions politiques ou par des processus de démocratisation s'appuieraient sur l'ethnie en réinventant le clivage identitaire⁴⁴⁴. Selon Charles-Philippe David, « les rivalités politiques se sont fondées sur "l'exclusivité étatique" pour une ethnie au détriment des autres »⁴⁴⁵. Ainsi, l'échec de l'élite politique est une conséquence inévitable de la concurrence tribale. Le nombre de conférences de paix et des pourparlers directs entre les différentes factions en conflit témoignent de la crise de légitimité de l'élite politique. Elle est l'un des traits majeurs de l'effondrement de l'État. La faillite collective de l'élite politique somalienne est l'une des causes majeures de l'effondrement de l'État. La rencontre des protagonistes de la crise à Djibouti en juin-juillet 1991, dont l'objectif était de réconcilier les différentes factions armées et d'éviter une guerre civile, n'avait donné aucun résultat. Maxamed Faarax Caydiid ne reconnaissait pas les conclusions de la conférence, puisque cette dernière entérinait la nomination de son rival Cali Mahdi à la présidence de la Somalie. De plus, des désaccords secouaient le CSU sur le partage des pouvoirs entre les deux hommes. Alors, concrétiser une paix durable en Somalie est devenue une tâche difficile. C'est une guerre civile qui se manifesta par le manque d'une puissance commune capable de maintenir la cohésion sociale et l'existence d'un pouvoir de coercition. La chute du pouvoir militaire se caractérise par un retour de l'État

⁴⁴³ Max WEBER, *Le savant et le politique*, traduction française., Paris : Plon, Cou., 2002 (1919), p. 125.

⁴⁴⁴ Jack SNYDER & Edward D. MANFIELD, "Democratization and the Danger of War", *International Security*, Vol. 20, No. 1, Summer 1995, pp. 5-38.

⁴⁴⁵ Charles-Philippe DAVID, 2006, op. cit., p. 156.

de nature hobbesienne dans lequel chaque individu vit selon ses besoins et ses désirs personnels⁴⁴⁶. Les ambitions personnelles et l'équilibre clanique étaient omniprésents dans le paysage politique, privant ainsi la Somalie d'institutions libres. John Stuart Mill avait bien posé ce problème concernant l'impossibilité d'établir des institutions libres. Pour J. Stuart Mill, « les institutions libres sont presque impossibles dans un pays composé de plusieurs nationalités différentes, chez un peuple où il n'existe pas de lien sympathique, surtout si ce peuple lit et parle des langues différentes. L'opinion publique et générale, nécessaire à l'œuvre du gouvernement représentatif, ne peut exister »⁴⁴⁷. En Somalie, il n'existe pas de complexité linguistique ou de disparité des nationalités, mais le « lien sympathique » ou « le bon vouloir vivre ensemble » de l'ethnie *Saamale* et *Saab* s'est éclipsé. Elle est touchée par un phénomène unique dans les pays d'Afrique subsaharienne : la régulation de la société se fait par des procédures intra et inter-claniques à défaut d'autres régulateurs (partis politiques, associations, etc.). Aussi, la violence politico-militaire s'articule autour de l'opposition entre les différents clans, tribus, familles. La vision de l'ethno-réalisme caractérise l'anarchie interne à une lutte incessante pour l'influence du pouvoir, c'est-à-dire que les individus sont à la quête de la survie, du profit et de l'identité⁴⁴⁸. Dans cette optique, les leaders sont indépendants, égoïstes et calculateurs et ne peuvent compter que sur leurs propres forces. Ainsi, cette situation prive la Somalie d'un gouvernement d'union, puisqu'aucun leader politique ne veut se réduire à une contrainte politique supérieure (État). En revanche, une compétition accrue s'installe pour la conquête du pouvoir et du territoire qui se finit par un jeu d'alliance et une confrontation armée. Seules les régions du Somaliland échappent à ce désordre et restent plutôt au calme. Les clans parviennent à régler leurs différends entre eux, ayant renoncé à l'égoïsme clanique. Ils parviennent à fédérer les différents groupes tribaux (Isxaaq, Gadaboursi, Dhulbahaante, Warsangeli et Ciise) dans un seul État et

⁴⁴⁶ Thomas HOBBS, *Le Léviathan*, I, XIII, traduction et introduction de Gérard MAIRET, Paris : Gallimard, 2017. Pour Hobbes, il « est manifeste que tant que les hommes vivent sans une puissance commune qui les maintienne tous en crainte, ils sont dans cette condition que l'on appelle guerre et qui est la guerre de chacun contre chacun. Ils sont dans cette condition que l'on appelle guerre et qui est la guerre de chacun contre chacun ». Le cas de la Somalie se traduirait par l'urgente nécessité dans laquelle sont les clans protagonistes de faire le choix de la soumission à un pouvoir commun qui garantirait leur paix et leur sécurité.

⁴⁴⁷ John STUART MILL, *Le Gouvernement Représentatif*, traduit et précédé d'une introduction de M. DUPONT-WHITE, Paris : Guillaumin et Cie., 1865, p. 349.

⁴⁴⁸ Cynthia J. ARNISON & William I. ZARTMAN (Eds.), *Rethinking the Economics of War. The Intersection of Need, Creed, and Greed*, Baltimore: John Hopkins University Press, 2005, 312 pages.

proclament l'indépendance du Somaliland en 1991 aux frontières de l'ancienne administration coloniale britannique.

Le chaos amorcé en 1991 débouche sur une anarchie et un retour à une lecture clanique dont le mode de fonctionnement était caractérisé par une « anarchie égalitaire » entre les différents clans. Cette anarchie égalitaire est un signe distinctif des nomades somaliens où l'accès aux ressources (point d'eau, pâturage, territoire) est source de conflits⁴⁴⁹. Les différents acteurs tiraient profit du contrôle des ressources politiques et économiques. Le clivage entre les différents clans ou sous-clans se dessine dans l'appareil dirigeant et provoque une instabilité politique. Dès lors, le gouvernement n'est plus en mesure de fournir des services et d'améliorer la sécurité. Le modèle d'organisation politique issu des différentes négociations comporte un handicap de taille, puisque les factions politiques ne se sont jamais mises d'accord sur le choix d'un gouvernement⁴⁵⁰.

Tableau No. 6 : Groupes et factions armées après la chute de Siyaad Barre

Mouvement politique	Clan	Sous-clan	Leaders politiques	Zone d'influence
RRA (Raxanweyn Resistance Army)	Raxanweyn	Digil et Mirifle	Col. Xasan Maxamoud « Shatigoudoud »	Sud de la Somalie entre le fleuve Jubbada et Shabeleehha
SAMO (Somali African Muki Organization)	Bantu	/	Moxamed Ramadan Abrow	Sud de la Somalie
SDM (Somali Democratic Movement)	Raxanweyn	Digil et Mirifle	Cabdi Muse Mayo et Col. Moxamed Nour Alio	Au Sud dans la région de Baydhabo
SNDU (Somali National Democratic Union)	Darood	Lelkasse et Awrtabley	Cali Ismacil Cabdi	Au centre dans les régions de

⁴⁴⁹ Maxamed A. BILEH, Entretien, No. 15, 19-mars 2017. Pour Maxamed A. BILEH la culture du nomadisme est toujours un mode régulation de la société somalienne malgré l'avènement des institutions démocratiques. Le clanisme fait partie des composantes essentielles de la culture somalienne.

⁴⁵⁰ Toutes les factions armées au sud de la Somalie présentent lors de la conférence de paix à Addis-Abeba le 15 janvier. Aucun mouvement armé du Nord n'est présent dans cette conférence de paix organisée pour les différentes factions politiques sauf l'USP. Avec la crise le nombre des factions politiques augmentera et l'on dénombrera 26 factions lors de la conférence du Caire en janvier 1997.

				Galgaduud et Mudug
SNA (Somali National Alliance)	Hawiiye	Habar Gidir, H-Xawadle et Galjecl	Général Moxamed Faxah Caydiid	Autour des régions de Muqdisho
SNF (Somali National Front)	Darood	Mareexaan	Général Cumar Xagi	Au Sud et dans les régions du centre
SPM (Somali Patriotic Movement)	Darood	Ogaadeen	Général Aden Cabdillahi et Col. Axmed Cumar Jess	Dans la région de Kismaayo
SSA (Somali Salvation Alliance)	Hawiiye	Abgaal et Murruussade	Cali Mahdi Maxamed et Maxamed Qanyare	Autour des régions de Muqdisho
SSNM (Southern Somali National Movement)	Diir	Biyomaal	Col. Cabdi Warsama Isxaaq	Au Sud de la Somalie
SNU (Somali National Union)	Plusieurs petits clans		Maxamed Ragis	Au centre et dans la région de Muqdisho
USP (United Somali Party)	Darood	Warsangali et Dhulbaahante	Maxmed Cabdi Xaji	Au Sud du Somaliland

Source: Agreement on the establishment of an ad hoc committee in Addis-Abeba, 15 January 1993⁴⁵¹.

L'échec de l'élite politique et la lutte du pouvoir entre les factions ne peuvent pas se traduire par des mobiles de la quête de gains matériels comme le défendent les réalistes, mais elles peuvent s'expliquer par la confirmation des identités, selon les constructivistes. Ainsi, les entrepreneurs politiques utilisent davantage les symboles ethniques et font référence à l'imaginaire collectif, aux mythes historiques pour avoir l'appui populaire dans un contexte de faiblesse, voire d'effondrement des institutions. Les entrepreneurs politiques traduisent et alimentent la peur ethnique, « les sentiments de frustration, d'humiliation et de la perte d'estime

⁴⁵¹ Toutes les factions armées au Sud de la Somalie présentent lors de la conférence de paix à Addis-Abeba le 15 janvier. Aucun mouvement armé du Nord n'est présent dans cette conférence de paix organisée pour les différents factions politiques sauf l'USP. Avec la crise le nombre des factions politiques augmenteront et 26 factions lors de la conférence du Caire en janvier 1997.

de soi »⁴⁵² pour accroître leurs propres influences. Chaque groupe ou faction armée a créé plusieurs zones indépendantes *de facto* et lutte aussi pour avoir le contrôle sur l'ensemble du pays. Les factions armées se font et se défont, le SDM et le RRA issus d'une même ethnie (*Saab*) et d'un même clan (Rahanwyen) luttent pour le contrôle de la région autour de Baydhabo. L'USC, quant à lui du clan Hawiye, se scinde en une faction armée rivale ; d'un côté se forme le SSA dominé par le lignage Abgaal et de l'autre le SNA dominé par le lignage Habar Gidir. La plupart des leaders politiques étaient d'anciens officiers supérieurs. Frères d'armes dans la *Somali National Army* (l'armée somalienne), ces derniers se sont recyclés en seigneurs de guerre et se sont livrés à une guerre sans merci pour le contrôle de l'ensemble du territoire. Il n'existe pas de parti politique organisé capable de rassembler la population par une philosophie et une idéologie commune ; les clans ont été l'unique repli pour structurer le passage politique. Aucun clan ne voit la capacité d'un autre clan à gouverner, ce qui avait démontré les limites du soutien clanique puisqu'aucune faction politique n'avait eu un soutien populaire. La crise de légitimité des leaders politiques renvoie aux mauvaises stratégies de gestion politique qui, non seulement, affaiblissent l'État, mais encore sapent systématiquement ses fondements. Aucune autre autorité n'est mise en place pour remplacer l'État afin de maintenir la sécurité et surtout les circuits de production économique. L'insécurité totale a stoppé la circulation des biens et des services dans les autres régions. La désorganisation de l'économie et la destruction des circuits d'approvisionnement ont provoqué une famine en Somalie. C'est pour répondre à cette crise humanitaire que l'ONU a entrepris ses premières missions en Somalie au printemps 1992.

4.1.4. Réponse de la communauté internationale face à l'insécurité

La fin de la bipolarité offre à l'ONU de nouveaux champs d'intervention dans les États frappés par des guerres civiles. Désormais, l'intervention humanitaire est présentée comme un progrès dans l'évolution des relations internationales⁴⁵³ et aboutit à une institutionnalisation progressive au sein des institutions et organisations internationales. Ces opérations humanitaires sont axées sur la préservation de la sécurité internationale, le développement et l'assistance des

⁴⁵² Thomas LINDEMANN, *La guerre* ; Paris : Armand Colin, 2010, p. 50.

⁴⁵³ Pascal VENNESSON, « Les « réalistes » contre les interventions : arguments, délibérations et politique étrangère », *Annuaire français de relations internationales*, Bruxelles : Bruylant, Vol. 2, 2001, pp. 234-252.

sociétés fragiles victimes de guerre civile. En fait, dès 1988, l'Assemblée générale vote à l'unanimité la résolution 43 131 sur « l'assistance humanitaire pour les victimes de catastrophe naturelle et situation d'urgence du même ordre »⁴⁵⁴. Cette nouvelle résolution ouvre un débat concernant l'État moderne westphalien sur deux points, à savoir : le respect de la souveraineté et celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État.

Ce nouveau « droit d'ingérence »⁴⁵⁵ ou responsabilité de protéger (*Responsibility to Protect, R2P*) permet à l'ONU d'intervenir en Somalie au nom de l'urgence humanitaire par le biais d'une « force d'imposition » de la paix dans un environnement politico-militaire délétère.

4.1.4.1. Une mission humanitaire aux apparences militaires

Plusieurs chercheurs avaient posé la complexité et la définition même d'une intervention humanitaire. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer sous-entend que les interventions humanitaires sont destinées à « tuer des civils pour sauver des civils »⁴⁵⁶. Dans la plupart des cas, les missions humanitaires sont considérées comme un instrument de politique étrangère destiné à promouvoir les intérêts des États. Ainsi, pour Ghassan Salamé, une intervention est « comme l'usage calculé d'instruments politiques, économiques et militaires par un pays, pour influencer la politique interne ou externe d'un autre ». Selon Pascal Vennesson, c'est James Rosenau qui a dégagé une définition opérationnelle de la notion d'intervention. Pour James Rosenau, une intervention comporte deux caractéristiques, à savoir « le fait qu'elle interrompt brutalement le cours des relations établies entre unités politiques et qu'elle vise à changer ou à préserver la

⁴⁵⁴ Assemblée générale, A/RES/43.131, ONU, 18 décembre 1988, p. 216.

⁴⁵⁵ Mario BETTATI & Bernard KOUCHNER, *Le devoir d'ingérence : peut-on laisser mourir ?* Paris : Denoël, 1987, 300 pages. « Droit d'ingérence » ou « devoir d'ingérence » est présenté pour la première fois en 1987 par ces deux auteurs. Ils proposent une initiative diplomatique pour le droit de l'homme. C'est une formule qui fait recette dans les années 1990 et qui permet à l'ONU d'intervenir dans plusieurs pays. Le concept d'ingérence humanitaire est au centre du débat sur l'évolution des relations internationales. L'ingérence humanitaire dépasse le cadre de la souveraineté étatique en intervenant dans des États faibles n'ayant plus l'aptitude de gérer leurs propres affaires internes. Une intervention militaire peut donc être admise lorsqu'il s'agit de considérations humanitaires et lorsqu'une population est victime de guerre civile, d'insurrection, de répression massive ou de famine. Voir aussi, Mario BETTATI, *le droit d'ingérence. Mutation de l'ordre international*, Paris : Odile Jacob, 1996, 388 pages.

⁴⁵⁶ Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, « Pourquoi intervenir ? Le critère de la cause juste dans la théorie de l'intervention humanitaire armée », *Critique internationale*, Vol. 1, No. 54, 2012, p. 145.

structure de l'autorité politique dans la société visée »⁴⁵⁷. Selon l'analyse de Pascal Vennesson, « l'action d'un acteur international est considérée comme une intervention lorsque la forme de son action altère significativement les formes de relations préexistantes »⁴⁵⁸.

Comme nous l'avons prédéfini dans nos critères, le non-respect des règles internationales (les violations des droits humains) et les faiblesses des institutions sont des caractéristiques de la faillite étatique. C'est pourquoi Mohammed Ayoob souligne que « l'objectif proclamé de l'intervention humanitaire est de protéger les citoyens de l'État cible des violations flagrantes de leurs droits humains fondamentaux, généralement par des agents de l'État »⁴⁵⁹. Pour cet auteur, « les interventions humanitaires ont également été menées dans certains cas où les institutions étatiques existantes, pour une raison ou une autre, ont été rendues incapables d'assurer même le minimum de sécurité et d'ordre à leurs populations »⁴⁶⁰. L'intervention humanitaire en Somalie avait donc pour vocation de gérer une crise humanitaire issue du conflit politique avec les moyens d'une intervention politique (mettre fin à la guerre civile), économique (redressement de l'économie), et militaire (désarmement des factions armées). La vacance du pouvoir central et la guerre civile avaient provoqué des morts et des déplacements à l'intérieur du pays. Près de 300 000 personnes étaient mortes de faim, et deux millions d'autres étaient menacées⁴⁶¹. Selon Stephen Smith, en 1991, 10 % des adultes somaliens sont morts de faim en un an, et 90 % des déplacés dans les camps sont atteints de malnutrition⁴⁶². C'est au printemps 1992 que la situation somalienne commence à être prise en compte par la communauté internationale. L'ONU réagit aux souffrances de la population civile en organisant une aide humanitaire rapide suivie d'une vaste intervention militaire. En 1992, la communauté internationale s'intéresse de près au problème de la Somalie et craint une contingence de l'insécurité dans l'ensemble des pays de la Corne de l'Afrique. Pour le secrétaire général de l'ONU, B. Boutros Ghali, « le conflit

⁴⁵⁷ James N. ROSENAU, « Intervention as a Scientific Concept », *The Journal of Conflict Resolution*, 13 (2), juin 1969, pp. 161-165, cité par Pascal VENNESSON, 2001, op. cit., p. 237.

⁴⁵⁸ Pascal VENNESSON, 2001, op. cit., p. 237.

⁴⁵⁹ Mohammed AYOOB, « Humanitarian Intervention and State Sovereignty », *International Journal of Human Rights*, Vol. 6, Issue: 1, 2002, p. 81.

⁴⁶⁰ *Idem.*, p. 82.

⁴⁶¹ Stephen SMITH, *Somalie : la guerre perdue des humanitaires*, Paris : Calmann-Lévy, 1993, p. 10.

⁴⁶² *Idem.*, p. 125.

a mis en danger la stabilité dans la Corne de l'Afrique et sa persistance constitue une menace pour la paix et la sécurité internationale dans la région »⁴⁶³. L'intervention en Somalie s'effectue dans une dimension de sécurité humaine. Le but est d'interposer des forces militaires internationales pour mettre fin au conflit ou pour assurer la sécurité des populations. C'est dans cette perspective que des États interviennent militairement dans les affaires d'un État tiers pour protéger les populations civiles. C'est pourquoi James Jonah avait exprimé son inquiétude face à la situation de la Somalie et évoquait, dans la résolution 733 du 23 janvier 1992, « les lourdes pertes en vies humaines, les destructions de biens et une menace pour la stabilité régionale »⁴⁶⁴. La résolution 746 réaffirme les dispositifs de la résolution 733 et prend acte du cessez-le-feu du 3 mars 1992. Cette résolution prévoit la mise en place d'une mission technique pour superviser l'arrêt des hostilités et a également pour tâche la préparation de l'acheminement de l'aide humanitaire⁴⁶⁵. Par la suite, le Conseil de sécurité des Nations unies a approuvé une mission des Nations unies en Somalie (ONUSOM I) composée de troupes et du personnel dans la résolution 751 du 24 avril 1992 pour assurer et protéger les cargaisons humanitaires destinées aux populations civiles⁴⁶⁶. Faute de coopération avec les factions armées sur le terrain, la résolution 767 est votée pour le déploiement d'une mission technique et d'une force de sécurité⁴⁶⁷ sous la direction de l'envoyé spécial de la Somalie, Mohamed Sahnoun. Le conseil de sécurité prend la responsabilité de la planification et de la distribution des aides alimentaires. Cette mission prévoit d'établir des zones opérationnelles sur l'ensemble de la Somalie (Berbera, Bossaso, Muqdisho, Kismaayo). Son objectif est de sécuriser la Somalie et de mettre fin aux conflits armés qui opposent, d'un côté, les Hawiye entre eux et, de l'autre, les Hawiye et les Darood.

⁴⁶³ Rapport du 11 mars 1992 (S/23-693). Cité par Jean-Marc SOREL, « La Somalie et les Nations Unies », *Annuaire français de droit international*, Vol. 38, 1992, p. 68.

⁴⁶⁴ Conseil de sécurité, S/RES/733, op. cit. Dans la résolution 733, le Conseil de sécurité s'est fixé deux objectifs. Le premier est la fin des hostilités entre les factions de Ali Mahdi et *Caydiid* pour permettre la distribution de l'aide humanitaire. Et dans un second temps, l'ONU voulait apporter son aide au processus de règlement politique de la guerre civile.

⁴⁶⁵ Conseil de Sécurité, CS/RES/746, ONU, 17 mars 1992.

⁴⁶⁶ Conseil de Sécurité, CS/RES/751, ONU, 24 avril 1992.

⁴⁶⁷ Conseil de Sécurité, CS/RES/767, ONU, 27 juin 1992.

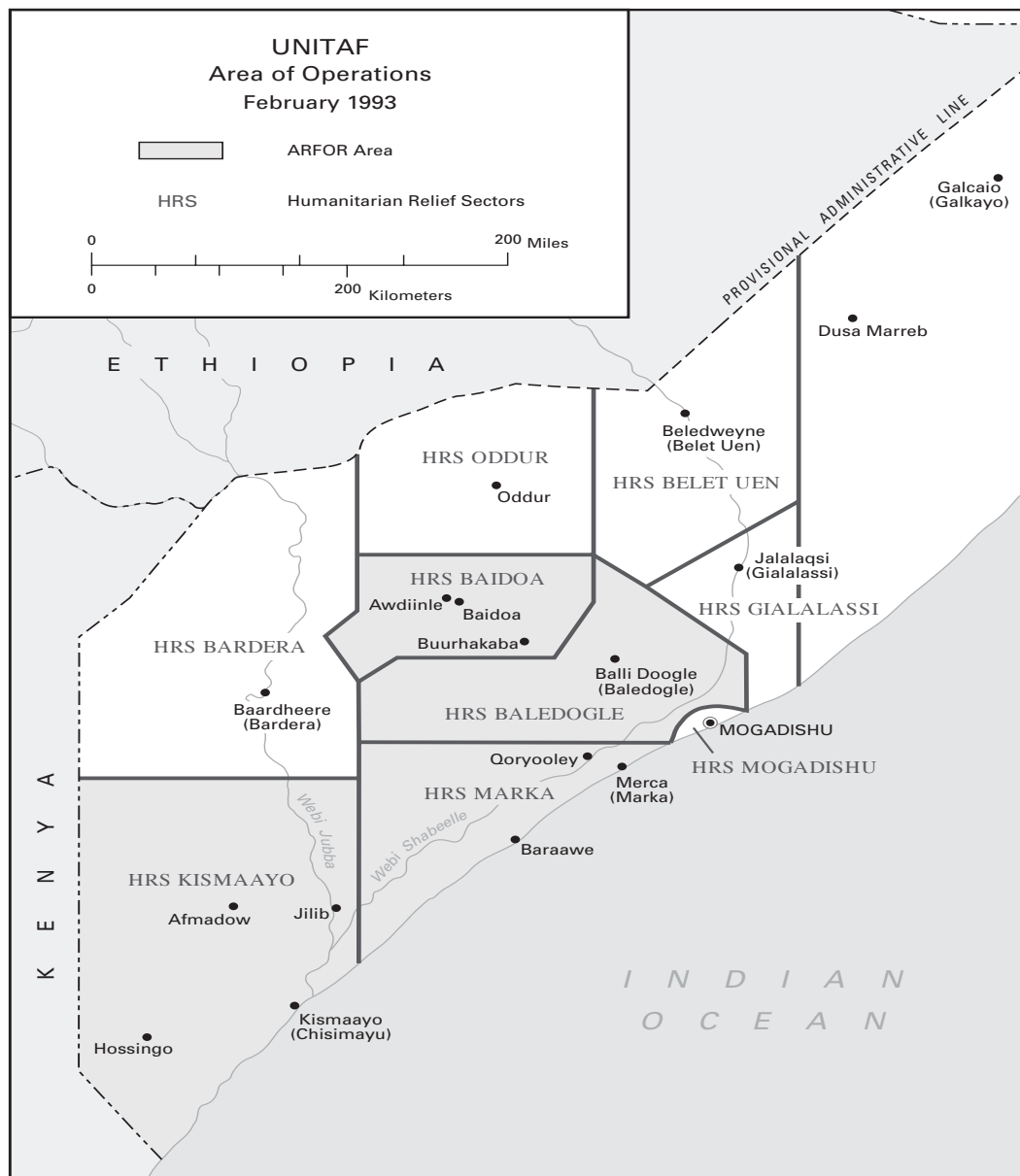
L'intervention s'accélère avec la famine de Baydhabo. Les images transmises par les télévisions occidentales sont insupportables. Une deuxième résolution est votée (la résolution 775)⁴⁶⁸ ; celle-ci permet d'élargir le mandat de l'ONUSOM I dont l'objectif est d'augmenter les effectifs pour protéger les convois humanitaires dans l'ensemble du pays. Les troupes de l'ONUSOM I sont renforcées par une intervention militaire de l'UNITAF (*United Task Force*), dirigées et financées par les Américains ; la Belgique envoie un détachement de 859 hommes dans le cadre de l'opération *Restore Hope* et a la tâche de sécuriser les régions du sud autour de la ville de Kismaayo.

Les États-Unis envoient en Somalie 13 884 soldats dans le cadre de la force d'intervention unifiée. Cette opération s'effectue alors en trois étapes :

- Les Marines débarquent à Muqdisho pour sécuriser les infrastructures telles que l'aéroport et le port ;
- Les forces américaines remettent à niveau les lignes de communication dans le centre et le sud de la Somalie ;
- L'armée étend ses opérations pour sécuriser les convois humanitaires.

⁴⁶⁸ Conseil de Sécurité, CS/RES/775, ONU, 7 août 1992.

Carte No. 4 : Les secteurs des opérations humanitaires en 1992



Source: Center of Military History United States Army Washington, D.C., 2003

Sur l'ensemble des secteurs humanitaires (*Humanitarian Relief Sectors, HRS*), l'armée américaine participe aux interventions avec les autres forces, comme dans la région de Bardheere avec le détachement de l'armée australienne et dans la région Baydhabo avec les forces belges. Les HRS de Xudur dans la région de Bakool étaient confiés à la France. Alors que le Canada assurait la sécurité du HRS de Baley Cun de Hiraan, et les Italiens celui de Jalaqsi dans la région de Shabeellah Dhexe.

Les opérations couvrent alors l'ensemble du territoire et plus particulièrement le triangle de la famine situé entre les villes de Kismaayo, Baardheere et Baydhabo. Les aides humanitaires sont effectuées de manière efficace⁴⁶⁹. Cependant, en raison de la complexité de la situation clanique et de la présence des seigneurs de guerre dans le pays, l'ONUSOM I n'a pas pu remplir son mandat. De plus, les Américains ont négocié, mais n'ont pas pu désarmer les factions armées. Il est devenu très délicat d'associer aux négociations des seigneurs de guerre. Les missions de l'ONU sont tout de même parvenues à établir des aides humanitaires, mais ne parviennent pas à réconcilier les différents groupes armés. De plus, l'ONU n'arrive pas à pacifier l'ensemble du pays. Les troupes des ONUSOM I n'ont jamais été bien accueillies par les miliciens de Maxamed Faarax Caydiid. En mai 1993, les pouvoirs de l'UNITAF sont transférés à l'ONUSOM II⁴⁷⁰ pour la mise en place de l'opération de *Continue Hope*. C'est une mission plus élargie et placée sous la direction du secrétaire général de l'ONU. Elle avait pour mandat d'instaurer des conditions de sécurité pour les opérations de secours humanitaires, y compris par des mesures de coercition. Des États comme l'Indonésie ou la Jordanie, qui n'avaient pas participé à la première mission, vont envoyer des contingents, alors que les États-Unis et la France vont réduire leurs effectifs dans le cadre l'ONUSOM II. En somme, l'ONU envoie 28 000 militaires et 2 800 civils en provenance de 19 pays⁴⁷¹. (Voir tableau ci-dessous).

Tableau No. 7 : Principaux pays contributeurs des forces de l'UNITAF et de l'ONUSOM

PAYS	Effectifs UNITAF	Effectifs ONUSOM II
Allemagne	55	1500 (environ)
Arabie saoudite	669	669
Australie	1129	45

⁴⁶⁹ Marc FRONTRIER, op. cit., 2002, p. 231. Pour cet auteur, en 1992, le CICR et le PAM ont respectivement délivré 60 000 et 19 000 tonnes d'aide alimentaire ; à la mi-juillet, 113 500 tonnes sont en cours d'acheminement, pour des besoins estimés entre 30 à 35 000 tonnes par mois. De son côté, l'UNICEF a rétabli l'approvisionnement en eau potable dans les villes, les villages et les camps de déplacés.

⁴⁷⁰ Conseil de sécurité, CS/RES/837, ONU, 7 juin 1993.

⁴⁷¹ Walter S. POOLE, *The effort to save Somalia, August 1992-March 1994*, Joint History Office, Office of the Chairman of the Joint Chiefs of Staff Washington, DC, 2005, p. 41.

Belgique	859	875
Canada	1039	0
États-Unis	13884	4000
France	1572	1000
Inde	189	4000 (environ)
Indonésie	0	850
Jordanie	0	900
Maroc	1264	1250 (environ)
Pakistan	880	4000
Turquie	300	300

Source: Walter S. POOLE, August 1992-March 1994.

De résolution en résolution, les actions de la communauté internationale n'ont pas couvert l'énorme besoin de la population. Dévasté par la guerre, le chantier de l'État nécessitait à la fois une aide d'urgence pour pallier les insuffisances alimentaires, une réhabilitation des infrastructures (port, aéroport...), un renforcement des installations sanitaires et un aménagement du système d'approvisionnement d'eau. Pour s'adapter aux contraintes politiques et militaires, les forces de l'ONU ont désormais l'autorisation de sécuriser le pays. Les missions, qui étaient initialement humanitaires, finissent par devenir une intervention militaire.

4.1.4.2. Les difficultés d'adaptation sur le terrain et l'échec de la mission

Pour les constructivistes, les missions de paix visent à reconstruire des États dévastés par des conflits avec la mise en place d'une stratégie destinée à établir des normes afin de limiter les hostilités. Pour le cas de la Somalie, les normes (l'institutionnalisation des processus démocratiques, l'instauration d'une économie de libre marché et la sécurité des individus)⁴⁷², censées changer la dynamique de la guerre civile, n'ont pas été enclenchées par un processus de paix soutenu par l'ONU. L'intervention n'avait pas apporté les effets escomptés à cause de l'imprécision des objectifs de la mission et du manque d'une feuille de route pour sortir de la

⁴⁷² Charles-Philippe DAVID, 1999, op. cit., p. 546.

crise. Ceci donne crédit aux thèses réalistes qui ont toujours dénoncé la perversité des interventions militaires puisqu'elles avaient produit le contraire de l'effet recherché⁴⁷³.

En outre, les tentatives de l'ONU pour altérer le cours des événements en Somalie n'avaient produit aucun effet. Les moyens déployés par l'ONU démontraient que la communauté internationale avait donné une grande importance à la Somalie. Mais cette mission n'avait pas une dimension politico-sociale visant à mettre en place une paix durable. L'ONU ne s'est pas contentée d'assurer la coordination et la mission de secours aux populations, elle s'est engouffrée dans une mission de réconciliation politique et de stabilisation du pays sans discuter préalablement avec l'ensemble des acteurs de la crise somalienne.

Les priorités de l'ONUSOM se résumaient à une mission policière pour faire respecter la trêve conclue entre les deux principales factions et assurer la protection des installations du personnel et l'approvisionnement des aides alimentaires. L'UNITAF n'était pas une mission classique de « maintien de la paix », mais cette *Task Force* avait pour objectif de sécuriser les tâches des personnels et des ONG sur le terrain puisqu'aucune structure sécuritaire n'existait pour garantir leur sécurité. Dans la plupart des cas, les ONG étaient amenées à faire appel aux miliciens pour effectuer la distribution des vivres. Ainsi, les groupes au service des ONG n'avaient pas hésité à piller les aides humanitaires pour financer et recruter de nouveaux partisans. L'aide internationale était détournée pour soutenir les clans. La résolution 794 a été votée en ce sens pour faire pression sur les groupes qui ralentissaient les aides humanitaires⁴⁷⁴. La protection des lignes de communication pour l'acheminement des aides ne suffisait pas à résoudre le problème d'insécurité sur le terrain. Les questions centrales de la faillite étatique, à savoir le désarmement des bandes armées (*mooryaan*) et la démobilisation des milices, n'avaient pas été abordées.

La méconnaissance du terrain avait entraîné des complications pour trouver des interlocuteurs viables permettant de favoriser un climat de paix entre les différents belligérants du conflit somalien. L'ONU avait seulement trouvé un accord de paix précaire entre les

⁴⁷³ Pascal VENNESSON, 2001, op. cit., p. 242. Pour expliquer les réticences des réalistes, Pascal Vennesson reprend les arguments de Raymond Aron sur les échecs de la guerre de la France en Algérie et de Hans Morgenthau sur la guerre du Vietnam.

⁴⁷⁴ Conseil de Sécurité, CS/RES/794, ONU, 3 décembre 1992.

membres de l'USC. Elle marginalisait les autres factions que les ONG utilisaient pour l'encadrement et la distribution des aides. Les deux antagonistes du conflit, Maxamed Faarax Caydiid et Cali Mahdi, n'ont jamais appliqué les accords de paix négociés. La conférence de paix d'Addis-Abeba en janvier 1993 et celle de Gaalkacyo en mai 1993 avaient pour objectif d'établir un Conseil national de transition pour assurer l'autorité de l'État et faciliter les processus politiques en cours en Somalie afin de mettre en place un gouvernement démocratiquement élu. Cependant, faute d'un consensus entre les différentes parties qui n'ont pas pu surmonter leurs différences, les deux conférences de paix étaient un échec. La scissiparité clanique en Somalie avait rendu difficile le dialogue intercommunautaire.

La politique parallèle des États-Unis avait affaibli les efforts de paix. En effet, il existait des divergences de points de vue entre l'administration américaine et le secrétaire général de l'ONU. Ces cacophonies se sont traduites par un conflit de compétences sur le terrain. Au côté du représentant spécial de l'ONU, Mohamed Sahnoun, Washington avait confié à Peter Jon de Vos, ancien ambassadeur du Liberia, la conduite des discussions politiques avec les factions et la coordination des aides. Cette situation avait fragilisé Mohammed Sahnoun qui avait entrepris une diplomatie « laborieuse et fructueuse »⁴⁷⁵. Cela lui avait valu la confiance et le soutien à la fois des interlocuteurs somaliens et des organisations humanitaires, mais pas de l'administration américaine. Mohamed Sahnoun s'attelait, avec des moyens dérisoires, à une tâche politique de rassemblement des factions et de négociation, selon Médecins sans frontières⁴⁷⁶. De plus, la mission de l'ONU était critiquée par les organisations loin du terrain telles que l'OMC et le FAO pour la mauvaise gestion des opérations. Mais cela avait été démenti par tous les intervenants (UNICEF) en Somalie⁴⁷⁷. Dans un livre publié en 1994, Mohamed Sahnoun mit en évidence les inefficacités bureaucratiques, la prudence excessive et l'absence

⁴⁷⁵ Jonathan STEVENSON, "Hope Restored in Somalia?", *Foreign Policy*, No. 91, (Summer, 1993), p. 149-150.

⁴⁷⁶ Rony BRAUMAN, « La Somalie, le crime humanitaire », *Médecins sans Frontières*, 1er septembre 1993, [En ligne] : <https://www.msf-crash.org/fr/publications/guerre-et-humanitaire/somalie-le-crime-humanitaire>

⁴⁷⁷ Marc FRONTRIER, 2002, op. cit., p. 231. Voir aussi Roland MARCHAL, « La militarisation de l'humanitaire : l'exemple somalien », *Culture et Conflits*, No. 11, Automne 1993, p. 7, [En ligne] : <https://conflits.revues.org/429>

d'action adéquate sur le terrain⁴⁷⁸. En outre, les Nations unies ont toujours affiché une certaine méfiance vis-à-vis de Maxamed Faarax Caydiid dont les miliciens détenaient les deux tiers du territoire après sa victoire à Kismaayo⁴⁷⁹. Il était aussi devenu peu recommandable pour les Américains. Il n'était plus vu comme un interlocuteur valable, et son élimination était une condition nécessaire pour ramener l'ordre et la légalité dans la partie méridionale de Moqdisho et accomplir, selon le secrétaire général de l'ONU, le «travail de Dieu»⁴⁸⁰ pour le rétablissement de la paix en Somalie. Le départ de Mohamed Sahnoun mit fin à la réconciliation entre les différentes factions politiques. Les acteurs politiques avaient la confiance de tous les protagonistes de la crise somalienne, et son remplacement avec James Jonah interrompit tous les efforts de réconciliation entrepris par Mohamed Sahnoun.

L'assassinat de 23 Casques bleus pakistanais, le 5 juin 1993, ainsi que de Casques bleus malaisiens démontrait bien, selon Roland Marchal, «les impasses de l'intervention internationale, son improvisation et l'absence de stratégie politique»⁴⁸¹ de l'ONUSOM. Pour Mohamed Sahnoun, «la recherche d'une solution politique rapide sans tenir compte des réalités locales était une grande absurdité»⁴⁸². La guerre contre le général Maxamed Faarax Caydiid est un échec pour les troupes américaines. L'opération des troupes d'élite américaines (*Task Force Ranger*) à l'hôtel Olympia de Muqdisho, où des cadres de la SNA tenaient une réunion, aboutit à un affrontement entre les troupes américaines et celles de Maxamed Faarax Caydiid. Dans les accrochages, l'armée américaine perdit 18 rangers et compta 73 blessés. La profanation du corps d'un soldat américain par une foule à Muqdisho provoqua un scandale dans l'opinion publique américaine. Le président Clinton annonça le départ de toutes les forces

⁴⁷⁸ Mohamed SAHNOUN, *Somalia: The Missed Opportunities*, Washington DC : United States Institute of Peace Press, 1994, 105 pages.

⁴⁷⁹ Marc FRONTRIER, op. cit., 2002, p. 240.

⁴⁸⁰ Gérard PRUNIER, «L'inconcevable aveuglement de l'ONU en Somalie», *Le Monde Diplomatique*, p. 7, [En ligne] : <https://www.monde-diplomatique.fr/1993/11/PRUNIER/45727>

⁴⁸¹ Roland MARCHAL, op. cit., p. 8-9. Dans cette embuscade, Caydiid avait été désigné sans que l'ONU ne fasse une enquête appropriée sur cet incident. L'offensive contre Caydiid avait donc conduit une fronde des clans alliés contre l'ONU.

⁴⁸² Mohamed M. SAHNOUN, «Prevention in Conflict Resolution: The Case of Somalia», *Irish Studies International Affairs*, Vol. 5 (1994), p. 12. Dans cet article, M. M. Sahnoun représentant de l'ONU en Somalie en 1991, épingle les erreurs de la mission de l'ONU qui était, selon lui, mal préparée.

américaines présentes en Somalie le 31 mars 1994. Au total, les pertes militaires dans cette opération furent de 143 militaires⁴⁸³.

Après la mésaventure de l'armée américaine en Somalie, le président Clinton renoncera à un débarquement à Haïti dont la situation est similaire à celle de la Somalie. La résolution 954 du 4 novembre 1994 engage le retrait total des troupes de l'UNOSOM II de la Somalie⁴⁸⁴, mettant fin à l'opération *Continue Hope*. L'ONU quitte le pays sur un constat d'échec sans que les questions centrales comme la « réforme » et la « construction » de l'État aient été abordées et laisse le pays aux mains des seigneurs de guerre. Pour Mohamed Sahnoun, « les forces de l'ONU ont été initialement déployées en Somalie dans un but très clair et limité : assurer la sécurité des secours d'urgence. C'est parce qu'ils ont progressivement dévié de ce rôle que de nombreux Somaliens ont été persuadés de l'existence d'un agenda caché »⁴⁸⁵. Charles-Philippe David résume l'intervention en Somalie comme une mission de paix qui s'est transformée en une mission de guerre à cause de l'incohérence du commandement, la formation insuffisante des troupes et la confusion sur la nature des objectifs. Ainsi, les missions d'imposition de la paix en Somalie étaient « la consécration la plus vigoureuse du droit d'ingérence »⁴⁸⁶. Par la suite, la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE) a souligné dans son rapport que « les puissances capables d'intervenir militairement ont été critiquées aussi bien lorsqu'elles ont agi pour protéger des populations en danger, comme en Somalie, en Bosnie et au Kosovo que lorsqu'elles se sont abstenues d'agir, comme au Rwanda (...). Selon certains, la multiplication des interventions témoigne d'une prise de conscience à une échelle authentiquement internationale, dont l'avènement n'a que trop tardé. D'autres s'alarment en revanche à la perspective de voir ce phénomène battre en brèche un ordre international fondé sur la souveraineté des États et l'inviolabilité de leur territoire »⁴⁸⁷.

⁴⁸³ ONU, « Opération des Nations Unies en Somalie II », [En Ligne] <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/unosom2/facts.shtml>

⁴⁸⁴ Conseil de sécurité, CS/RES/954, ONU, 04 novembre 1994.

⁴⁸⁵ Mohamed M. SAHNOUN, op. cit., 1994, p. 13.

⁴⁸⁶ Mario BETTATI, « L'usage de la force par l'ONU », *Pouvoirs*, Vol. 2., No. 109, 2004, p. 114.

⁴⁸⁷ Rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE), « La responsabilité de protéger », *Centre de Recherche pour le développement international*, Ottawa, décembre 2001, p. VII. [En ligne] : <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/17566/IDL-17566.pdf>

Les guerres civiles ponctuées de pillage et de détournement des aides, l'effondrement de l'économie et l'avènement des seigneurs de guerre ont accéléré la désintégration de l'État.

4.2. Les corollaires de l'effondrement de l'État

L'absence d'un pouvoir reconnu par la communauté internationale entre 1991 et 2012 avait donné à la Somalie le statut d'État failli par excellence⁴⁸⁸. Certes, des gouvernements transitoires ont été formés, dont la plupart exerçaient à l'extérieur du pays, mais ils n'ont jamais trouvé la légitimité des groupes armés. C'est pourquoi, après le départ de l'ONU, de 1995 à 2006, la lutte du pouvoir sera l'objet d'une convoitise entre les chefs de guerre privant ainsi la construction d'une autorité centrale.

4.2.1. La lutte du pouvoir et l'avènement des « seigneurs de guerre »

La lutte pour le pouvoir oppose principalement les différents clans et sous-clans. Chaque clan essaie d'organiser sa zone d'influence et n'hésite pas à élargir son territoire. Le Sud, et surtout la région autour de la capitale, est exposé à des conflits ayant de multiples facettes. Ces violences sont loin d'être anoniques, mais elles répondent globalement à des règles et des stratégies propres à chaque groupe social, ce qui rend difficiles les ententes entre les différentes milices claniques sur l'organisation d'une autorité représentant l'État. Pour expliquer l'anarchie et l'absence d'autorité, les ethno-réalistes mettent l'accent sur les craintes dans les conflits ethniques. Les dérives tribales du pouvoir de Siyaad Barre ont fait resurgir les craintes d'un clan hégémonique ayant tous les leviers du pouvoir. Cela a entraîné une perte de la cohésion identitaire et mené à une fragmentation de la société somalienne⁴⁸⁹. Dans ce cas de figure, il devient difficile de faire émerger une autorité représentative de la population. Cependant, la compétition entre différents groupes claniques pour le contrôle de l'État est engagée. L'avènement des seigneurs de guerre témoigne de cet anéantissement de toute norme de

⁴⁸⁸ Statement by H.E. Mr. Hassan SHEIKH MOHAMUD, president of the Federal Republic of Somalia at 69 th Session of the General Assembly of the United Nations, New York, 26 September 2014, 10 pages.

⁴⁸⁹ John, P. LEDERACH, *Building Peace: Sustainable Reconciliation in Divided Societies*, Washington DC: United States Institute of Peace, 1997, p. 14.

représentation politique. Ils remplissaient parfois le vide institutionnel provoqué par la guerre civile et ont profité de la disponibilité d'énormes quantités d'armes faisant suite à la désintégration des forces de sécurité (militaire, police). Si, pour William Reno, l'émergence de seigneurs de guerre est une cause et non une conséquence de l'affaiblissement d'États (*shadow States*)⁴⁹⁰, pour le cas de la Somalie, le *warlordism*, est une conséquence de la guerre civile après l'affaiblissement du gouvernement central.

Pour définir les seigneurs de guerre, Antonio Giustozzi fait une distinction entre les seigneurs de guerre et les autres acteurs non étatiques. Il part de l'analyse de la situation de la Chine des années 1911-1939 qui connut une montée en puissance des milices locales sous le contrôle de la noblesse et la décomposition de l'armée chinoise en une armée privée sous le joug des puissances coloniales européennes. Antonio Giustozzi présente le profil atypique d'un seigneur de guerre :

- 1) Il a un contrôle total et autonome sur une force militaire, qu'il peut utiliser à volonté ;
- 2) Il opère au niveau infra-étatique, dans les régions desquelles l'État s'est retiré ;
- 3) Il vise à bénéficier autant que possible du désordre, de l'effondrement ou de l'affaiblissement de l'État ;
- 4) Il est néopatrimonialiste, c'est-à-dire qu'il ne s'occupe que de son propre intérêt ou principalement de son propre intérêt et ne se bat pas pour une cause « supérieure », bien qu'il puisse prétendre représenter une cause régionale ou des intérêts sectaires [ethniques et tribaux ou claniques] ;
- 5) Il utilise la violence et la coercition pour maintenir son pouvoir ;
- 6) Il s'appuie sur un noyau dur de partisans (« officiers » ou « commandants »), mais la plupart de ses membres sont recrutés de force⁴⁹¹, etc.

⁴⁹⁰ William RENO, 1998, op. cit., p. 5.

⁴⁹¹ Antonio GIUSTOZZI, "The debate on warlordism: the importance of military legitimacy", *Crisis States Research Centre: LSEPS*, Discussion Paper No. 3, October 2005, p. 5

Kimberly Marten retient quatre caractéristiques dans son analyse comparative entre la Somalie et l'Afghanistan. Pour cet auteur, les *warlords* sont tout d'abord des hommes armés et entraînés profitant de la désintégration de l'autorité centrale pour prendre le contrôle du territoire. Deuxièmement, leurs actions sont basées sur l'intérêt personnel, pas sur une idéologie. Troisièmement, leur autorité est basée sur le charisme et les liens de patronage. Quatrièmement, cette règle personnaliste conduit à la fragmentation des arrangements politiques et économiques à travers le pays, ce qui perturbe la libre circulation des échanges⁴⁹². À la différence des bandits qui livrent des pillages systématiques, les seigneurs de guerre sont des acteurs avisés et se comportent comme de véritables administrateurs. Ils lèvent des taxes, maintiennent un minimum d'ordre et de justice et assument les fonctions de gouvernement dans leurs zones d'influence. En outre, ils organisent des transactions économiques avec des entreprises étrangères qui contrôlent les activités des matières premières et fournissent des armées aux miliciens⁴⁹³ comme ce fut le cas entre le général *Caydiid* et les firmes américaines *Dole Food Company* et italienne *Somali Fruit*.

Après le départ de l'ONU, les seigneurs de guerre participent à la dynamique politique interne de l'État. Ils arrivent à s'imposer en faisant usage d'une répression disproportionnée contre la population, à armer des gangs pour combattre leurs ennemis. Leurs modes d'emploi sont la prédation, le racket, ou la protection. Par exemple, l'ONU avait sollicité leur aide pour la sécurisation et la distribution de l'aide humanitaire. De même, ils servaient d'agents de sécurité pour les ONG présentes sur le terrain. Leurs agendas n'étaient pas d'améliorer le bien-être de la population, ni de rétablir les services publics. L'ONU n'avait jamais intégré ces nouveaux acteurs dans les négociations de paix. Seuls Cali Mahdi et le général Maxamed Faarax *Caydiid* étaient considérés comme des leaders politiques, alors que d'autres étaient considérés comme des commandants militaires qui avaient fait défection et sans antécédents politiques. Comme Robert Kaplan l'indiquait concernant les guerres civiles en Afrique⁴⁹⁴, le conflit en Somalie se résumait en une guerre menée par des criminels, des soldats n'ayant aucunes considérations idéologiques et des enfants soldats. Selon Marc Frontrier, les seigneurs

⁴⁹² Kimberly MARTEN, "Warlordism in Comparative Perspective", *International Security*, Vol. 31, No. 3 (Winter, 2006/2007), pp. 41-73

⁴⁹³ William RENO, 1998, op. cit., p. 219.

⁴⁹⁴ Stathis N. KALYVAS, 2003, op. cit., p. 112.

de guerre mettent en place une stratégie de sanctuarisation en sollicitant trois éléments : un chef, un territoire, un espace sécurisé⁴⁹⁵. Ainsi, ils remettent en question le pouvoir des chefs traditionnels. Pour Roland Marchal, un chef de guerre comme Maxamed Faarax Caydiid n'autorisait pas son clan à se réunir sans son autorisation personnelle. De même que Maxamed Qanyere Afrah contraignait son propre clan à éviter toute contestation. « Il était très détesté parce qu'il était un voyou brutal »⁴⁹⁶. Les seigneurs de guerre perturbent ainsi les consultations des chefs coutumiers dans leurs missions traditionnelles pour la prévention et la gestion des conflits entre les clans.

Le Nord échappe plus ou moins à la spirale de la violence. Cependant, Cabdullaahi Yusuf parvint à s'imposer dans les régions de Bari et Nugal grâce au soutien des Éthiopiens pour établir, en 1998, un État semi-autonome. Le reste du pays était comparable à la situation de celle de la région de Muqdisho. Des conflits violents opposaient plusieurs miliciens dans les régions autour de Baydhabo et Xudur où des éléments armés de la RRA de Xasan Shaatigudud se battaient avec des miliciens de Xuseen Caydiid (le fils du général Maxamed Faarax Caydiid) pour le contrôle de la ville de Baydhabo. Au sud, dans la vallée de Jubba, la ville de Kismaayo fut l'objet de plusieurs combats en raison de sa géographie factionnelle complexe. Elle fut longtemps dominée par les miliciens du général Moorgan avant qu'il soit chassé, en 1999, par la *Allied Somali Forces (ASF)*, une coalition composée de plusieurs factions (SPM de Cumar Jees, de la SNA de Xuseen Caydiid et du SNF de Maxamed Masalle)⁴⁹⁷. Les revenus générés par le port de Kismaayo avaient toujours été convoités par les milices locales. Les derniers affrontements entre chefs de guerre étaient ceux entre le colonel Barre Hirale (Darood/Mareexaan) et Axmed Madobe (Darood/Ogaadeen), l'actuel président du Jabbaland, après le départ en 2013 d'*Al-Shabaab*. En somme, toutes les grandes aires urbaines (Muqdisho, Baydhabo, Kismaayo) du sud furent accablées par des violences. Les populations furent les premières victimes des échanges de tirs, des embuscades et des assassinats. La guerre est devenue pour une catégorie de la

⁴⁹⁵ Marc FRONTRIER, *L'illusion du chaos 1995-2000 : annales de Somalie*, Paris : L'Harmattan, 2015, p. 25.

⁴⁹⁶ Roland MARCHAL, « Warlordism and Terrorism: How to Obscure an Already Confusing Crisis? The Case of Somalia », *International Affairs Royal Institute of International Affairs*, Vol. 83, No. 6, pp. 1099.

⁴⁹⁷ Marc FRONTRIER, 2015, op. cit., p. 302.

population un moyen d'enrichissement. Le chaos et l'insécurité permanente en Somalie ont éloigné la Somalie du modèle étatique westphalien.

4.2.2. *La Somalie : « une gouvernance sans État »*

L'absence totale de gouvernement entre la chute du régime militaire en 1991 et la conférence d'Arta en 2000 constitue « le plus long cas d'absence d'une administration centrale de l'ère postcoloniale »⁴⁹⁸ selon Ken Menkhaus. Cela soulève cette question : comment la Somalie a-t-elle été gouvernée ?

4.2.2.1. *Gouvernance et gestion locale des rebelles dans les États faillis*

La gouvernance dans les sociétés modernes serait, selon cet auteur, comme « un mélange de toutes sortes d'efforts de gestion déployés par toutes sortes d'acteurs socio-politiques, publics comme privés, qui se produisent entre eux à différents niveaux, dans des modes et styles de gouvernance différents. Ces mélanges sont les réponses sociétales aux demandes de la gestion interne, persistantes et changeantes contre la diversité, la dynamique et la complexité croissante des sociétés »⁴⁹⁹. Ainsi, selon Jan Kooiman, « l'action de gouvernance est multiple et variée »⁵⁰⁰. Depuis les années 1990, la gouvernance est devenue un concept clé « et se résumer à lui seul l'ensemble des transformations qui affectent l'exercice du pouvoir dans les sociétés

⁴⁹⁸ Ken MENKHAUS, « Arrangements sécuritaires locaux dans les régions somaliennes de la Corne de l'Afrique », *Politique africaine*, Vol. 3, No. 111, p. 27

⁴⁹⁹ Jan KOOIMAN, *Governing as Governance*, London : Sage Publications, 2003, p. 4. La Commission de la Gouvernance Globale (*Commission for Global Governance*) définit la gouvernance comme « l'ensemble des différents moyens par lesquels les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodements entre des intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutifs tout aussi bien que les arrangements informels sur lesquels les peuples et les institutions sont tombés d'accord ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt ». La « gouvernance sans gouvernement » est aussi un concept développé dans les théories des relations internationales par James ROSENAU & Ernst-Otto CZEMPIEL, dans *Gouvernance without government Order and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992. Ces auteurs analysent l'environnement international anarchique et sans gouvernement. Dans cette partie, le concept nous permettra d'analyser comment des options de gouvernances diverses ont été développées par les acteurs internes (groupes armés) qui ont joué le rôle l'État à travers cette gouvernance.

⁵⁰⁰ Jan KOOIMAN, *ibid.*, p. 4.

contemporaines : promue à tous les niveaux et dans les organisations sociales de toute nature, la logique de la gouvernance affecterait en tout premier lieu l'État, en remettant en cause ses modes d'emprise sociale et, au-delà, les assises de son institution ; la substitution aux techniques classiques de "gouvernement" des méthodes nouvelles de "gouvernance" serait indissociable d'un ébranlement plus profond d'un modèle étatique »⁵⁰¹.

Plusieurs auteurs se sont penchés sur la question de la gouvernance par des acteurs non étatiques comme les rebelles, les seigneurs de guerre. Des exemples de gestion de la gouvernance par les acteurs non étatiques ne manquent pas en Afrique. Dans un premier temps, les groupes armés obtiennent une certaine légitimité auprès des populations locales, puis ils parviennent à administrer les territoires qu'ils contrôlent en mettant en place une structure politique semblable à celle d'un État. Citons quelques exemples avant de fermer cette parenthèse et d'aborder d'une manière explicite le cas de la Somalie. Daniel Balint-Kurti aborde la question des rebelles ivoiriens qui ont pris 60 % du territoire nord et qui sont parvenus à établir une administration non étatique pour lever des impôts et fournir à la population certains services comme la sécurité⁵⁰² ; les réseaux ethniques transfrontaliers ont remplacé l'État dans les échanges nationaux. Les rebelles exploitaient les richesses des zones qu'ils occupaient avec les États limitrophes comme le Burkina Faso et le Mali. Ils organisaient les distributions à travers les villages et les villes dans l'ensemble du Nord. Christian Geffray analyse aussi les guerres civiles et la gouvernance par les rebelles en Afrique avec une étude du cas de la gestion de la gouvernance par le RENAMO en Mozambique⁵⁰³. Selon cet auteur, les différents protagonistes du conflit comme le RENAMO se sont appuyés sur les pouvoirs des chefferies pour former un pouvoir local tout en échappant à l'emprise de la faction concurrente le FRELIMO. Grâce à cette gouvernance locale, le RENAMO a bénéficié d'un large soutien populaire qui lui a permis d'obtenir un tiers des voix lors des élections de 1994. Michel Cahen souligne que des « "des

⁵⁰¹ Jacques CHEVALLIER, « La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? », *Revue française d'administration publique*, Vol. 1, No. 105-106, p. 203.

⁵⁰² Daniel BALINT-KURTI, « Côte d'Ivoire's Forces Nouvelles ». *Africa Programme Paper*, London : Chatham House, September 2007, p. 16. Le coup d'État du 19 septembre avait provoqué la scission du pays en deux zones géographiques, une grande partie du territoire échappait au contrôle de l'État. La Côte d'Ivoire peut donc être considérée comme un État failli selon notre critère prédéfini dans le chapitre 2.

⁵⁰³ Christian GEFFRAY, *La cause des armes au Mozambique : anthropologie d'une guerre civile*. Paris : Karthala, 1990, 256 pages.

bandits” ont prouvé qu’ils représentaient presque quatre Mozambicains sur dix et la majorité dans les provinces les plus peuplées »⁵⁰⁴. Le RUF (*Revolutionary United Front*) de la Sierra Leone est, lui aussi, parvenu à mettre en place une gouvernance pour administrer l’ensemble des territoires qu’il occupait entre 1991 et 2002 (date officielle de la fin de la guerre civile). Selon Morten Bøås et Anne Hatløy, les rebelles du RUF ont pu produire une gouvernance similaire à celle d’une administration étatique⁵⁰⁵.

4.2.2.2. Gouvernance sans structure étatique : le repli sur les réseaux traditionnels

La gouvernance de la Somalie par les groupes armés est différente de celles observées dans certains pays d’Afrique. Si, au Somaliland, l’autorité étatique est assurée par un gouvernement autoproclamé choisi par les chefs coutumiers, dans le Sud (Somalie italienne), plusieurs acteurs ont érigé une gouvernance sans structure étatique. Les tribunaux islamiques, les autorités traditionnelles ont exercé des activités sociopolitiques. Ces groupes ont complété le rôle de l’État dans le contrôle et la gestion du territoire. L’anarchie hobbesienne décrite par les ethno-réalistes permet de démontrer cette logique de concurrence des ethnies à cause du dilemme de sécurité. Mais la dissuasion et la menace de représailles permettent de réguler la violence entre les groupes claniques.

Bien que la Somalie soit un État en déliquescence, ce n’est pas une société en déliquescence selon James Kraska Jagc. Pour cet auteur, « le gouvernement central s’est effondré, mais d’autres formes d’autorité subsistent. Certaines formes d’autorité sont locales, limitées à des villes et villages individuels. Les clans, les sous-clans et les anciens ont été capables d’exercer leur autorité par des moyens traditionnels »⁵⁰⁶. En Somalie, la structure clanique demeure le fondement de la société, et la primauté des intérêts claniques est le reflet naturel d’une division au niveau politique. Ainsi, trois principaux mécanismes (les aînés, les coutumes

⁵⁰⁴ Michel CAHEN, “Nationalism and Ethnicities: Lessons from Mozambique” In Einar BRAATHEN, Morten BØÅS & Gjermund SÆTHER (Eds.), *Ethnicity Kills? The Politics of War, Peace and Ethnicity in Sub-Saharan Africa*, London: Macmillan, 2000, p. 174.

⁵⁰⁵ Morten BØÅS & Anne HATLØY, « Getting in, getting out: militia membership and prospects for re-integration in post-war Liberia », *Journal of Modern African Studies* Vol. 46, Issue 1, 2008, pp. 33-55.

⁵⁰⁶ James Kraska JAGC, “Fresh Thinking for an Old Problem”, *Naval War College Review*, Vol. 62, No. 4, 2009, p. 143.

et la *charia*) permettent de réguler les conflits. Les aînés des clans (*Suldaan, Caaqil, Boqor, Nabadoon*) négocient et gèrent les différends entre les clans. Les chefs traditionnels sont généralement perçus comme les chefs les plus légitimes par les membres de leur clan. Les règles coutumières (*Xeer*) sont des codes non écrits qui permettent la régulation des affaires inter-claniques.

La *charia* islamique est, dans une large mesure, intégrée dans le développement du *xeer*, principalement sous l'influence de l'école *Shafi'i* de l'islam sunnite qui a historiquement prédominé la Corne de l'Afrique. Au contraire, plusieurs éléments de la *charia* n'ont pas été repris par le *xeer*, en particulier l'organisation de la famille ou les questions relatives aux responsabilités collectives qui l'emportent sur la responsabilité personnelle et la nature des punitions. Selon André Lesage, « *des préceptes et des pratiques de la shari'a ont été assimilés dans le xeer*⁵⁰⁷ ». Cependant, après 1991, le *xeer* perd de son importance au détriment de la *charia* grâce à l'influence idéologique et au financement de l'Arabie saoudite. Enfin, citons les groupes de *diya* ou (*mag-groups*), dont le nombre varie selon la taille du clan : ils sont entre 100 à 600 voire 1000 hommes ayant les mêmes apparentés et sont unis par un contrat⁵⁰⁸. Le groupe de *diya* est incontournable dans la société somalienne du fait de l'appartenance tribale, puisque le principe coutumier prévoit la responsabilité collective d'un crime. Ce groupe se réunit pour gérer les problèmes de sang qui se règlent souvent par des compensations financières payées, dans la majorité des cas, par du bétail.

Michael van Notten souligne que la nation somalie est la première nation de taille importante à s'appuyer sur le droit coutumier en l'absence d'une structure étatique⁵⁰⁹. Selon Ken Menkhaus, ce système a permis, durant des siècles, la gestion sécuritaire entre les clans⁵¹⁰ et fonctionne comme un réseau de solidarité. Pour cet auteur, le *xeer* peut être considéré comme ce que les théoriciens des relations internationales appellent « régimes internationaux ». L'on reprend ici la définition donnée par Stephen D. Krasner selon lequel un régime est un ensemble

⁵⁰⁷ André LE SAGE, *Stateless Justice in Somalia : Formal and Informal Rule of Law Initiatives*, Geneve: Centre for Humanitarian Dialogue, 2005, p. 16.

⁵⁰⁸ Iona M. LEWIS « Shaikhs and Warriors in Somaliland », In Meyer FORBES & Germaine DIETERLEN (Eds) *Africans System of Thought* International African Institute: Oxford University Press, 1965, p. 205.

⁵⁰⁹ Michael VAN NOTTEN & Spencer H. MACCALLUM, (Ed), *The Law of the Somalis: A Stable Foundation for Economic Development in the Horn of Africa*, Lawrenceville, N.J.: Red Sea Press, 2005, p. 3-10.

⁵¹⁰ Ken MENKHAUS, 2008, op. cit., p. 30.

de « principes, normes, règles et procédures de prise de décision implicites ou explicites, autour desquels les attentes des acteurs convergent dans un domaine donné des relations internationales »⁵¹¹. La définition de Stephen Krasner reste la plus célèbre pour définir les régimes internationaux, mais plusieurs auteurs ont expliqué cette notion. Oran Young considère les régimes comme « des institutions sociales régissant les actions de ceux qui s'intéressent à des activités spécifiées (ou ensemble d'activités accepté) »⁵¹². Pour Robert O. Keohane, ce sont « des ensembles de principes, de normes, de règles et de procédures de prise de décision, implicites ou explicites, autour desquels convergent les attentes des acteurs dans un domaine donné »⁵¹³. Le *xeer* est donc un modèle de comportement ou de pratiques autour duquel convergent des attentes reconnues par l'ensemble de la société. Ken Menkhaus souligne, malgré l'absence formelle de pouvoir étatique, que cela a permis la coexistence entre les clans puissants et les plus faibles, « dans la mesure où il est important de maintenir des “règles de base”, car il faut penser à long terme et sauvegarder un environnement sûr »⁵¹⁴. Les néoréalistes soulignaient que la nature anarchique pousse les États à coopérer avec d'autres États dans certains domaines dans lesquels ils ont un intérêt commun. L'existence d'une puissance hostile pousse un groupe d'États à établir entre eux des relations suivant une logique de coopération⁵¹⁵. De même, Stephen Walt explique que, dans un contexte d'équilibre de menace (*balance of threat*), les États sont motivés à consentir une coopération internationale⁵¹⁶. Quant au réalisme subalterne tel qu'il est décrit par Mohammed Ayoob, la nature anarchique interne incite l'ensemble des acteurs à l'intérieur d'un État à institutionnaliser leurs rapports dans certains domaines d'intérêt commun comme la sécurité et l'économie. Bien que le système traditionnel ait été intégré dans l'organisation politique au nord et au sud, en revanche, le *xeer* avait perdu

⁵¹¹ Stephen D. KRASNER, “Structural Causes and Regime Consequences: Regimes as Intervening Variables”, In Stephen KRASNER (Ed.), *International Regimes*, Ithaca: Cornell University Press, 1983, p. 1. Cité par Ken MENKHAUS, 2008, op. cit., p. 30.

⁵¹² Oran R. YOUNG, “Regime Dynamics: The Rise and Fall of International Regimes”, In Stephen D. Krasner, 1983, op. cit., p. 93.

⁵¹³ Robert O. KEOHANE, “The demand for international regimes”, In Stephen D. Krasner (Ed.), 1983, op. cit., p. 325.

⁵¹⁴ Ken MENKHAUS, 2008, op. cit., p. 30.

⁵¹⁵ Kenneth N. WALTZ, 1979, op. cit., 251 pages.

⁵¹⁶ Stephen WALT, *The Origins of Alliances*, New York: Cornell University Press, 1987, 321 pages.

sa force et était largement concurrencé par la *charia* qui prenait de plus en plus d'ampleur en Somalie puisque les tribunaux islamiques apportaient une solution immédiate aux défis auxquels était confrontée la société somalienne. En outre, la fonction des aînés avait connu de profondes mutations. Les activités des chefs coutumiers, autrefois apolitiques et non lucratives, étaient devenues rémunératrices, et beaucoup d'adultes pouvaient prétendre au poste d'aîné sans en avoir les qualifications.

4.2.2.3. La gouvernance politico-sécuritaire sans structure étatique

La chute du gouvernement central avait entraîné la multiplication et le renforcement d'une gouvernance plurielle sur laquelle s'appuyaient les populations locales pour la régulation des affaires quotidiennes. Les entrepreneurs politico-militaires ont pris le pouvoir pour exercer des activités sociopolitiques et économiques. Ces substituants ont pu compléter l'État dans le contrôle des territoires locaux et dans le paysage politique de la Somalie. Ces nouveaux acteurs sont motivés par la captation des ressources. L'ensemble des activités commerciales dans les territoires qu'ils contrôlent sont exercées à leur profit. Dans cette forme de gouvernance, les acteurs ne cherchaient pas à créer un État, mais plutôt à profiter du vide institutionnel pour accumuler les ressources de l'État. De ce système informel de gouvernance avaient émergé des mécanismes de sécurité destinés à offrir un minimum d'ordre, assuré par les miliciens ou les comités de vigilance des quartiers. Dans les régions du Somaliland et du Puntland, la question de la sécurité est assurée par des forces de police et des militaires recrutés par le gouvernement. Tandis qu'au sud, la sécurité est régie par plusieurs entités rivales. (Voir tableau ci-dessous).

Tableau No. 8 : Les différents acteurs de la violence en Somalie

GROUPES	DESCRIPTION	MISSIONS
Factions armées	Les groupes insurgés de l'après-guerre comprenaient le Front démocratique du salut somalien, le Congrès somalien uni et le Mouvement patriotique somalien.	Ils défendent l'intérêt du groupe et ils luttent pour avoir le pouvoir.

Milices claniques	Il s'agit généralement de milices composées des gardes de sécurité privés, des jeunes armés, d'anciens policiers, des forces de sécurité des tribunaux de la <i>charia</i> et des criminels. Les milices de clans sont à deux niveaux, avec un équipement permanent et un autre élément de "réserve" qui peut être mobilisé à court terme.	Ils sont constitués dans la plupart des cas pour défendre les intérêts et le territoire de leur clan.
Bandes armées	Connu sous le nom de <i>Mooryaan</i> ou <i>Jiri</i> , ce sont de petits groupes de jeunes armés qui dépendent de diverses sources de revenus criminels.	Ils sont responsables des barrages routiers illégaux pour extorquer de l'argent ou des paiements de protection. Ils monnaient leurs services à d'autres groupes (milices clanique, commerçants).
Forces de sécurités privés	Des combattants régulièrement rémunérés, ils sont engagés par des hommes d'affaires, des commerçants ou des entreprises (Hormud, Dahabshill).	Ils sont en charge de protéger des lieux, tels que les ports maritimes et les pistes d'atterrissage, les commerces dans les villes.
Milices des tribunaux islamiques	Les groupes de la <i>charia</i> se composent de jeunes hommes armés attirés par le salaire régulier et l'attrait de la respectabilité.	Ils sont responsables de la sécurité des zones qu'ils contrôlent et veillent au respect de la <i>charia</i> .
Forces de polices et militaires	Forces de sécurité, quasi-étatique et servent la volonté du gouvernement non reconnu du Somaliland et de l'entité autonome du Puntland.	Ils fonctionnent comme de force sécurité et effectuent des missions d'ordre publics.

Source : Paul Christopher & *al.*, RAND Corporation, 2014.

L'absence de structure étatique capable d'établir la sécurité donne naissance à un environnement moins réglementé dans lequel les acteurs se comportent de manière égoïste. En revanche, les différents acteurs accordent à une coopération mutuelle afin de gouverner les territoires qu'ils contrôlent respectivement. Ainsi, commerçants, artisans, hommes d'affaires payaient à la fois des taxes et d'autres frais (rackets, rançons)⁵¹⁷ pour la sécurisation des grandes artères commerçantes contre les bandits. C'est ainsi que la ville capitale Muqdisho et les régions avoisinantes étaient organisées. La capitale est à la fois le centre du commerce, mais aussi l'épicentre des violences qui affectent la Somalie depuis 1991. Actuellement, la concentration

⁵¹⁷ Les demandes de rançon pouvaient atteindre les 100 000 \$ par otage lorsqu'il s'agissait d'otages occidentaux. Les preneurs d'otages du personnel de la Croix rouge, une milice Abgaal contrôlant le nord de la capitale, avaient demandé la même somme. Par la suite, l'ONU avait suspendu toutes ses opérations humanitaires.

d'attentats terroristes et de règlements de comptes entre bandes rivales démontre l'importance stratégique et économique de cette ville. Dans un premier temps, Muqdisho était divisée en deux zones : le Nord, dominé par les miliciens de Cali Mahdi et le Sud, par ceux de *Caydiid*. Après le départ de l'ONUSOM II, la ville plongea dans une guerre interminable et fut divisée en plusieurs zones.

La mort du général *Caydiid* en 1996 n'apporta pas la paix entre les Abgaal et les Habar Gidir. Son fils, Xusen M. Faarax, le remplaça, mais ne parvint pas à imposer son autorité. Quant à Cali Mahdi, il fut chassé par ses propres hommes et destitué par son vice-président, Husen Hadj Bod. La capitale et la région de Banaadir furent divisées en plusieurs zones partagées par des seigneurs de guerre comme Musa Sudi *Yalaxoow*, Maxamed Qanyare⁵¹⁸. Seul le marché de *Bakaaraha* était une zone tampon qui échappait à cette parcellisation. Ce groupe restreint détient le monopole de la violence physique, sapant ainsi les lois et les institutions étatiques à son profit. Les seigneurs de guerre sont rassemblés sur les bases d'une affiliation clanique, et la fidélisation du clan est une stratégie payante pour les factions belligérantes pour représenter, selon le discours, les intérêts de leurs clans.

4.2.2.4. *La gouvernance économique sans structure étatique*

Pour Jamil A. Mubarak, compte tenu de la chute de l'économie, la perte de la capacité de production causée par les guerres civiles et l'absence de toute autorité de gestion, le marché économique fonctionnait relativement bien dans des circonstances difficiles⁵¹⁹. L'effondrement de l'économie somalienne en 1991 donne naissance à une économie décentralisée dans laquelle les décisions sont prises d'une manière indépendante et sans coordination explicite. Peter D. Little (2003) souligne que les activités commerciales n'avaient pas ralenti au moment de la déliquescence de l'État. La population somalienne s'est organisée économiquement sans

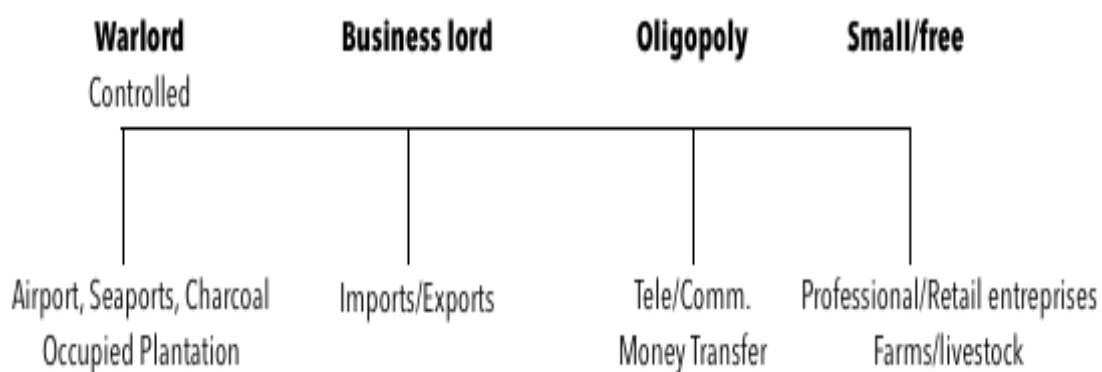
⁵¹⁸ Sh. Salax XASAN, Entretien No 24, 25 octobre 2017. Après la mort du général *Caydiid* Musa Sudi *Yalaxoow*, Maxmed Qanyare ou Cumar Finish seront les principaux chefs de guerre bien implantés dans la région de Mogadishu. Mais il existe aussi des secteurs de la ville tenus par d'autres acteurs comme les miliciens de Cabdi Qaybidid, Cabdi Waal ou Maxamed H. Rageh.

⁵¹⁹ Jamil A. MUBARAK, *From Bad Policy to Chaos in Somalia: How an Economy Fell Apart*, Westport, Conn. : Praeger, 1996, p. 155.

structure étatique. Selon cet auteur, les Somaliens ont soutenu des activités commerciales impliquant des réseaux financiers complexes et une logistique au-delà de leurs frontières.

Selon Ahmed I. Samatar, cette gouvernance locale de l'économie avait donné aux entrepreneurs politiques (chefs de guerre, commerçants, hommes politiques)⁵²⁰ l'opportunité de développer des activités commerciales profitant ainsi de l'absence totale d'un État régulateur de l'économie.

Figure No. 7 : Une économie sans État



Source : Abdi I. Samatar, 2007.

Pour travailler dans la capitale, même les organisations humanitaires devaient s'acquitter d'une contribution afin de mener à bien leurs missions⁵²¹. C'est avec ces taxes que les seigneurs de guerre finançaient l'entretien de leurs milices. L'occupation de l'aéroport et du port de Muqdisho par les miliciens du SNA avait conduit les autres factions à développer de nouvelles plateformes aéroportuaires tout le long de la côte de Banaadir, permettant le fonctionnement des activités commerciales, conventionnelles ou de trafic en tous genres. Cismaan Caato, Mussa Sudi Yalaxoos utilisaient l'aérodrome Baali Doogle pour le trafic du *Kat* et des armes, trafic qui était assuré par les compagnies aériennes kényanes *Knight Aviation* et

⁵²⁰ Abdi I. SAMATAR, "Somalia's Post-Conflict Economy: A Political Economy Approach", *Bildhaan: International Journal of Somali Studies*, Vol. 7, 2007, pp. 126-168.

⁵²¹ Frédérique SPRANG, « Sous perfusion internationale, la Somalie survit - Une conférence nationale, la sixième, est évoquée pour mettre un terme au conflit entre clans », *Libération*, 3 octobre 1996, [En ligne] : <http://www.libération.fr/planete/1996/10/03/sous-perfusion-internationale-la-somalie-survitune-conference-nationale-la-sixieme-est-evoquee-pour-185057>

*Bluebird Aviation*⁵²². Ces activités économiques privées et criminelles étaient difficiles à quantifier, à décrire et à analyser. Cette privatisation de l'économie a également créé une grande économie non réglementée dans laquelle les activités criminelles (trafic d'armes, exportation du charbon de bois, *kat*) et le secteur formel ont largement contribué aux revenus des chefs de guerre.

Le secteur privé avait remplacé la quasi-totalité des fonctions de l'État, à savoir l'exploitation des ports maritimes, des aéroports et des réseaux locaux d'eau, d'électricité, des télécommunications et les agences de transfert d'argent, les *xawaalas* (Dahabshill, *Al-Barakaat*). Le système de *xawaalas* (*hawalas*) est le seul secteur qui avait résisté à la guerre ; il ne cessait de se sophistiquer. Il existe une pléthore de sociétés de transfert d'argent⁵²³. Mais la majorité des transactions se font dans les structures comme Dahabshill, *Al-Barakaat*. Ces sociétés de transfert disposent de services bancaires. Par exemple, Dahabshill Group est aujourd'hui présent sur les quatre continents et affiche une stratégie d'internationalisation. Selon Ahmed I. Samatar, le montant transféré par an avoisine les 500 millions de dollars pour le Somaliland et le milliard de dollars pour l'ensemble de la Somalie⁵²⁴.

Tous les attributs de l'État ont été démantelés, sauf certains hôpitaux qui étaient assurés par des ONG comme MSF (Médecins sans frontières). Le patrimoine de l'État est accaparé par des acteurs privés, et l'ensemble des activités économiques fait l'objet d'une appropriation. Les services publics comme l'éducation, l'entretien des routes (barrages, activités de transport) et l'assainissement ont été délaissés. Mais en analysant 18 indicateurs de développement, Peter T. Leeson a constaté que « 14 de ces indicateurs montrent sans ambiguïté une amélioration du pays depuis l'effondrement de l'État. L'espérance de vie s'est améliorée, la mortalité infantile a diminué de 24 %, la mortalité maternelle a chuté de plus de 30 %, le taux de nourrissons avec un faible poids à la naissance a été réduit de plus de 15 %, l'accès aux établissements de santé a augmenté de plus de 25 %, celui aux installations sanitaires a augmenté de 8 % et enfin

⁵²² Marc FRONTRIER, 2015, op. cit., p. 43.

⁵²³ Les sociétés de transfert (*Amaana Express, Amal Express, Hodan Global, Horyaal Money Service, , Iftin Express, Juba Express, Mustaqbal Express, Olympic International Money Transfert, Qaran, Taaj, Taran Express Worldwid, Tawakal*) se sont développées après l'effondrement de l'économie. Elles sont aujourd'hui présentes dans la plupart des grandes villes du Golfe, d'Europe et de l'Amérique du Nord.

⁵²⁴ Ahmed I. ISMAIL, "Remittances and their economic impact in post-war Somaliland", *Disasters*, Vol. 24, No. 4, 2000, pp. 380-390.

l'extrême pauvreté a baissé de 20 %. Parallèlement, l'accès aux technologies de l'information et de la communication a été multiplié entre 3 et 25 fois »⁵²⁵. Peter T. Leeson estime que, *sur la majorité des indicateurs et sur une même période, la Somalie s'est davantage améliorée que ses voisins, laissant supposer que l'effondrement de l'État a permis un plus grand développement du pays*⁵²⁶. En se basant sur les données publiées par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, Heribert Weiland souligne que « la Somalie a connu une croissance économique non négligeable depuis l'effondrement de l'État : 6 % par an, dépassant de beaucoup la moyenne des États d'Afrique noire »⁵²⁷. Ainsi, l'économie somalienne basée sur l'agriculture et l'élevage s'est diversifiée avec le développement d'une économie largement privatisée et connectée à l'économie mondiale. C'est pourquoi les exportations avec les pays voisins se sont nettement améliorées malgré l'absence d'une structure étatique. Pour Peter D. Little, les pays voisins avaient maintenu le commerce avec la Somalie même si ce dernier était peu réglementé à cause de l'absence de service de douanes du côté de la Somalie. Pour cet auteur, les exportations concernaient, dans la plupart des cas, le bétail et le potentiel agricole et couvraient trois zones : celle située entre le sud de la Somalie et le Kenya, celle entre la frontière orientale de l'Éthiopie et le centre de la Somalie et, enfin, celle entre la frontière orientale de l'Éthiopie et le Somaliland⁵²⁸. En s'appuyant sur les données publiées par le ministère de l'Agriculture du Kenya concernant les exportations entre le Kenya et la Somalie, Peter D. Little a présenté, dans une étude ciblée, la dynamique du commerce transfrontalier de bovins, de la gestion des risques et de l'adaptation de la population dans une région où le pouvoir étatique s'est effondré.

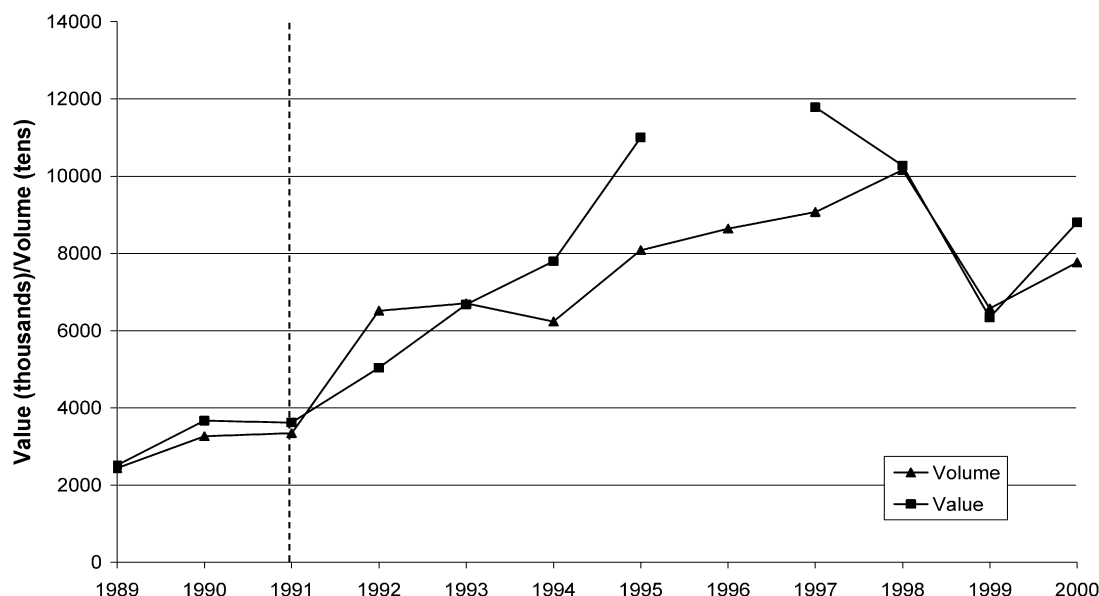
⁵²⁵ Peter T. LEESON, "Better off stateless: Somalia before and after government collapse", *Journal of Comparative Economics*, Vol. 35, No. 4, 2007, p. 696.

⁵²⁶ *Idem.*, p. 699.

⁵²⁷ Heribert WEILAND, « La défaillance de l'État et l'organisation politique à l'heure de la globalisation. La Somalie, une société sans État », In Sophia MAPPA (Dir), *Les métamorphoses du politique au Nord et au Sud*, Paris : Karthala, 2004, p. 201.

⁵²⁸ Peter D. LITTLE, "The global dimensions of cross-border trade in the Somalia borderlands", In Taye ASSEFA, Severine M. RUGUMAMU & Abdel Gaffard M. AHMED (Ed), *Globalisation, Democracy, and Development in Africa: Future Prospects*, Addis Ababa, Ethiopia: Organisation for Social Science Research in Eastern and Southern Africa (OSSREA), 2002, p. 180-200.

Graphique No. 3 : Commerce transfrontalier de bovins en la Somalie et le Kenya



Source : Peter D. Little, 2003.

Les ventes de bovins ont augmenté d'environ 400 % entre 1991 et 1998, et de 600 % entre 1989 et 1998. Et entre 1989 et 2000, la valeur et le volume du commerce du bétail ont augmenté de 250 et 218 % respectivement. En termes de volume, les ventes annuelles sont passées de moins de 25 000 bovins en 1989 à plus de 100 000 en 1998⁵²⁹. En revanche, les exportations de bétail vers le Moyen-Orient se sont arrêtées en 1991, seul le nord de la Somalie (Somaliland) avait maintenu ses exportations et représentait entre 50 et 60 % des marchandises en provenance de l'Éthiopie, selon les estimations données par Peter D. Little⁵³⁰. Selon cet auteur, pour l'année 1998, 1,4 million de têtes de bétail ont été exportées du port de Barbara, dont 700 000 à 840 000 provenaient de l'autre côté de la frontière, dans l'est de l'Éthiopie⁵³¹. Les villes à la frontière du Kenya et de l'Éthiopie importaient de Somalie les vêtements et les biens de consommation⁵³². Les produits comme le sucre, le riz, les produits manufacturés, l'électronique, les cigarettes et le pétrole étaient importés des Émirats arabes unis, de l'Inde, du Pakistan et de la Thaïlande, puis transitaient dans les petits ports contrôlés par les seigneurs de

⁵²⁹ Peter D. LITTLE, 2003, op. cit., p. 91-96.

⁵³⁰ *Idem.*, p. 194.

⁵³¹ *Idem.*, p. 195.

⁵³² *Idem.*, p. 194.

guerre. Ces marchandises passaient, clandestinement dans la plupart des cas, les frontières des pays voisins (Kenya, Éthiopie)⁵³³. L'absence de perspective d'emploi dans ces régions oblige de nombreuses personnes à s'engager dans le commerce transfrontalier, puisque ce dernier augmenterait les revenus et améliorerait ainsi la sécurité alimentaire. Les activités économiques se déploient sur des espaces frontaliers en s'appuyant sur les réseaux ethniques et claniques structurés depuis longtemps. Des deux côtés de la frontière éthiopienne et kenyane, la population somalienne est implantée depuis des siècles. En d'autres termes, dans un État effondré comme la Somalie, les fonctions sociales, économiques et politiques sont dévolues à l'informalité⁵³⁴ en raison de la défaillance en matière de réglementation de l'État (taxe, fiscalité...) et de l'inexistence de politique macro-économique. À cause de l'anarchie, l'économie somalienne est devenue une économie largement informelle incompatible avec l'économie de marché et la pensée walrasienne⁵³⁵. Cela n'a toutefois pas empêché les multinationales d'investir dans l'économie. *Dole Food Company* s'investira dans l'exportation des bananes en passant par une filiale locale, la *Sombanana*. Durant les 1994-1995, la *Dole Food Company* et la *Somalifruit* se lanceront dans une concurrence acharnée impliquant des meurtres pour le contrôle du commerce⁵³⁶. Une guerre entre les deux sociétés engendrera des tensions entre les membres du SNA, Maxamed Caydiid et Cismaan Caato. Au Somaliland, la société énergétique Total prendra le contrôle du terminal pétrolier de Barbara en 1998. Plusieurs entreprises avaient montré un intérêt réel à investir dans l'économie somalienne, surtout des compagnies énergétiques et de pêche industrielle en provenance d'Europe et d'Asie⁵³⁷.

Cette « économie sans État » ne permet pas d'engendrer une croissance économique répartie d'une manière uniforme. La Somalie était devenue un espace vide de toute structure étatique. Cependant, il existait des arrangements locaux entre les miliciens, hommes d'affaires

⁵³³ Christian WEBERSIK, "Mogadishu : An Economy without a State", *Third World Quarterly*, Vol. 27, No. 8, 2006, p. 1469.

⁵³⁴ L'économie informelle désigne toutes les activités qui sont exclues du droit ou échappent au cadre de la réglementation et de la taxation. Cf. Organisation internationale du travail (OIT), *Employment, incomes and equality : A strategy for increasing productive employment in Kenya*, Genève, 1972.

⁵³⁵ Jean-Claude VÉREZ, « Le rôle du secteur informel dans un contexte de régionalisation », *Tiers-Monde*, Tome 39, No. 155, 1998 p. 583.

⁵³⁶ Marc FRONTRIER, 2015, op. cit., p. 44.

⁵³⁷ Peter D. LITTLE, 2003, op. cit., p. 166.

et leaders traditionnels pour l'organisation de ce mécanisme supplétif à celui de l'État. C'est ce que Ken Menkhaus appelle « la gouvernance sans gouvernement »⁵³⁸. Cette situation est aussi proche de « l'anarcho-capitalisme » défendu par Murray Rothbard et David Friedman⁵³⁹. Ces auteurs soutiennent un désengagement total de l'État, même lorsqu'il s'agit d'offrir des services publics (police, tribunaux, défense nationale) au détriment de systèmes d'arbitrage privés (associations libres)⁵⁴⁰. Ainsi, le rôle de l'État a été remplacé par des arrangements privés. En l'absence d'une violence légitime, le *xeer* permettait de maintenir une certaine anarchie égalitaire entre les différents clans. Dans ce système anarchique et dépourvu d'un régime stable d'autorité, la nouvelle classe émergente arrivait à conserver ou reconstruire des activités fiables et pérennes. Selon Christian Webersik, beaucoup « d'acteurs avaient tiré profit de l'anarchie en Somalie et avaient un intérêt dans la poursuite de la violence. La violence est devenue un moyen d'atteindre des objectifs économiques, diminuant ainsi toutes perspectives de paix »⁵⁴¹.

4.2.3. Les échecs répétés des médiations et négociations : une caractéristique de la faillite étatique

Depuis 1991, toutes les tentatives pour restaurer l'État n'ont pas permis d'apporter des résultats tangibles. Les échecs répétitifs des négociations et médiations dans le conflit somalien peuvent s'expliquer par l'implication d'une diversité d'acteurs régionaux (Éthiopie, Djibouti, Kenya) et internationaux (ONU), par des méthodes et stratégies de sortie de crise ne donnant pas lieu à des alternatives pour la résolution du conflit et la pacification de la Somalie.

4.2.3.1. Médiation et négociation dans la résolution des conflits

Les diverses tentatives de résolution de la crise politique, de la guerre civile et de réconciliation nationale, menées tant par les acteurs internationaux (l'ONU), régionaux (Djibouti, Éthiopie, Kenya) que nationaux (ethniques), n'ont pas permis d'aboutir à une solution

⁵³⁸ Ken MENKHAUS, 2008, op. cit., p. 24.

⁵³⁹ Murray N. ROTHBARD, *For a New Liberty*, New York, Macmillan, 1973; David FRIEDMAN, *The Machinery of Freedom. Guide to a Radical Capitalism*, New York, Harper & Row, 1973.

⁵⁴⁰ Pierre LEMIEUX, *L'anarcho-capitalisme*, Paris : PUF, 1988, p. 13.

⁵⁴¹ Christian WEBERSIK, 2006, op. cit., p. 1464.

durable et à la fin de la violence armée. La faillite de la structure étatique est un élément central qui peut expliquer les échecs des négociations et la durabilité de la crise politique. Les négociations constituent un tournant pour trouver une issue à la faillite étatique. Les négociations et les médiations sont devenues un mode privilégié de gestion et de résolution de conflits dans les relations internationales de l'après-guerre froide. La médiation apparaît comme une méthode de résolution adaptée à des conflits de plus en plus intra-étatiques. Ainsi, William I. Zartman définit la négociation comme un « processus consistant à rendre compatibles des positions initialement conflictuelles »⁵⁴². En analysant la définition de Roger Launey (1982), Valérie Rosoux présente la négociation comme « une dynamique complexe, qui combine les processus conflictuels et coopératifs visant à régler un conflit en excluant, provisoirement au moins, la force, la violence et le recours à l'autorité »⁵⁴³. La vision libérale considère la négociation comme un moyen de résoudre les conflits et « d'effacer les préjugés et de transformer les valeurs des sociétés [...] elles ont pour objectif de réduire les écarts d'incompréhension et de favoriser un dialogue ouvert entre les leaders »⁵⁴⁴. La négociation devrait donc changer la nouvelle culture qui s'est développée tout au long de la dictature militaire et qui s'est renforcée durant la guerre civile ; il s'agit de l'appartenance clanique au détriment de la force politique. Les acteurs politiques se sont constitués selon les identités tribales ; ainsi une anarchie égalitaire s'est installée, empêchant ainsi une sortie de crise et la résolution rapide du conflit. C'est pourquoi les réalistes perçoivent la guerre comme un jeu de pouvoir. Selon eux, l'aboutissement n'est lié qu'à la détermination et à la capacité des acteurs à dépasser leurs différends. La lutte pour le pouvoir entre les différents protagonistes en 1991 avait entraîné un déséquilibre dans le partage des avantages et des coûts entre les parties dans le conflit somalien. En outre, les réalistes considèrent la médiation comme étant la poursuite des négociations par d'autres moyens⁵⁴⁵. Pour Jacob Bercovitch et Richard Jackson, la médiation est, d'une certaine façon, une extension de la négociation, dans laquelle de nouvelles ressources, relations et possibilités de communication sont apportées par l'intermédiaire d'un médiateur

⁵⁴² William I. ZARTMAN, « La politique étrangère et le règlement des conflits » In Frédéric CHARILLON (Dir), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris : Presses de Sciences Po, 2002, p. 286.

⁵⁴³ Valérie ROSOUX, « chapitre 32 : La négociation internationale », In Thierry BALZAC & Frédéric RAMEL, *Traité de relations internationales*, Paris : Sciences Po, 2003, pp. 795-822.

⁵⁴⁴ Charles-Philippe DAVID, 2006, op. cit., p. 294.

⁵⁴⁵ *Idem.*, p. 296.

(État, groupe d'États ou organisations gouvernementales internationales)⁵⁴⁶. Jacob Bercovitch la définit comme « un processus de gestion de conflit, où les parties en conflit demandent ou acceptent l'aide d'un tiers (qu'il s'agit d'un individu, d'une organisation, d'un groupe ou d'un État) pour changer leurs perceptions ou leur comportement, sans recourir à la force physique ou invoquer les règles de droit »⁵⁴⁷. Vu l'importance des négociations dans la scène internationale, le chapitre VI de la Charte des Nations unies mentionne dans son article 33 que les parties ayant un différend doivent rechercher une solution pacifique, notamment « par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix »⁵⁴⁸. L'utilité d'une médiation est d'empêcher ou de réduire le déclenchement d'un conflit pour limiter une éventuelle contingence sur l'ensemble du territoire et dans les États voisins. Cela explique l'intervention de l'ONU dans les négociations de paix dans la plupart des États faillis, et la Somalie en est un exemple à part entière.

4.2.3.2. *La difficile réconciliation des factions politiques*

L'effondrement de l'État est suivi d'une période de désintégration progressive au cours de laquelle le monde des affaires et les chefs de guerre n'ont cessé de prendre de l'importance dans la sphère politico-économique. L'idée de l'État échappait à l'ensemble des leaders politiques somaliens, puisque la notion d'État faisait référence à celle développée sous le régime de Siyaad Barre. Le défi de taille était de savoir comment concilier les attentes de la communauté internationale qui souhaitait mettre en place une autorité étatique moderne telle que définie par Max Weber, c'est-à-dire un État qui exerce le monopole de la violence légitime, et celle des réalités du terrain où chaque autorité clanique revendiquait son indépendance au détriment d'un pouvoir central. Les négociations de paix entre les différentes factions avaient,

⁵⁴⁶ Jacob BERCOVITCH & Richard JACKSON « Negotiation or Mediation? : An Exploration of Factors Affecting the Choice of conflict Management in International Conflict », *Negotiation Journal*, 2001, p. 60.

⁵⁴⁷ Jacob BERCOVITCH, « Mediation in International Conflict: An Overview of Theory, A Review of Practice » In William I. ZARTMAN & Lewis J. RASMUSSEN, (Eds), *Peacemaking in International Conflict: Methods and Techniques*, Washington DC: United States Institute of Peace Press, 1997, p. 131.

⁵⁴⁸ CHARTE DES NATIONS-UNIES, « Chapitre IV : Règlement pacifique des différends », Art. 33, ONU, [En ligne] : <http://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-vi/index.html>

dans la plupart des cas, nécessité une médiation impliquant la présence d'un tiers, c'est-à-dire, comme le disent William I. Zartman et Saadia Touval, « l'intervention d'un tiers dans un conflit avec l'objectif affiché de contribuer à sa réduction ou sa résolution au moyen de la négociation »⁵⁴⁹. Après l'échec de l'opération *Restore Hope*, les médiations exclusivement conduites par l'ONU sont abandonnées et sont reprises par les États de la région. Et des États comme l'Éthiopie et le Kenya ne peuvent être vus comme des acteurs neutres dans les négociations en raison des découpages territoriaux. Des auteurs comme Saadia Touval et William I. Zartman soulignent que le médiateur, qu'il soit une grande puissance, une puissance moyenne ou une organisation internationale, agira pour promouvoir ses propres intérêts dans la résolution du conflit⁵⁵⁰. Après la fin des opérations humanitaires en 1995, la résolution du conflit somalien n'était plus une question prioritaire de l'ONU. Les États voisins cherchaient à satisfaire leurs intérêts et à modifier les rapports de force sur le terrain, comme l'a montré la succession, sans succès, des conférences de paix.

La conférence d'Arta de 2000 fera partie d'une quinzaine de conférences et de rencontres directes⁵⁵¹. Elles étaient toutes organisées à l'étranger, et surtout dans les États voisins. Autant de pourparlers et de négociations ont aussi été organisés par les chefs coutumiers à l'intérieur du pays, mais sans donner les résultats escomptés. Dès juin 1991, une première conférence se tient à Djibouti afin de trouver une issue politique au conflit somalien. L'objectif de cette conférence était de construire un *continuum* de l'État de Siyaad Barre, c'est-à-dire une autorité centrale dotée d'une capacité coercitive pour sécuriser et démobiliser les groupes armés. Les six parties présentes à cette conférence signent l'acte final qui confirme comme président Cali Mahdi. En effet, l'ensemble des groupes militaires en Somalie n'a pas participé à ces négociations. De même que le SNM n'avait pas pris part à cette rencontre. *Caydiid* avait renié la signature de cet accord paraphé par ses envoyés, prétextant que l'accord ne traduisait pas la réalité du terrain. En outre, l'absence de soutien de la part de l'ONU mena aux affrontements

⁵⁴⁹ William I. ZARTMAN et Saadia TOUVAL, "International Mediation: Conflict Resolution and Power Politics", *Journal of Social Issues*, Vol. 41. No. 2, 1985, pp. 27-45.

⁵⁵⁰ Saadia TOUVAL et William I. ZARTMAN, "International Mediation in the Post Cold-War Era", *In* Chester A. CROCKER, Fen Osler HAMPSON, et Pamela AALL (Ed.), *Turbulent Peace: The Challenges of Managing International Conflict*, Washington: United States Institute of Peace Press, 2001, pp. 426-443.

⁵⁵¹ Emma LEONARD & Gilbert RAMSAY (Ed), *Globalizing Somalia : Multilateral, International and Transnational Repercussions of Conflict*, New-York: Bloomsburg, 2013, p. 11-12.

à Muqdisho entre *Caydiid* et Cali Mahdi. Entre 1991 et 1993, les factions armées se multiplient ; désormais chaque faction clanique dispose de sa propre milice. Lors de la conférence de réconciliation nationale d'Addis-Abeba de 1993, quinze factions militaires sont présentes pour signer un accord de principe sur la constitution d'un « conseil national de transition » qui doit, dans l'avenir, mettre en place une structure étatique. Cet accord de paix n'a jamais été appliqué par les différentes parties. Profitant de l'échec de la rencontre de Sodere en Éthiopie en novembre 1996⁵⁵², l'Égypte et la Ligue arabe lancèrent un appel pour une réconciliation nationale. Malgré la présence de 26 factions armées, la conférence du Caire se termina sur le même constat d'échec. Ces différentes conférences de réconciliation nationale n'aboutirent à aucun résultat⁵⁵³. Après près de dix années sans État, Djibouti organisa une deuxième conférence en mai 2000, après l'échec de celle de 1991.

Le président Ismaaciil Cumar Guelleh propose un processus de paix (*Geeddi Socodka Nabadda*) pour la Somalie. Tous les faisceaux lignagers (Darood., Hawiye, Raxanweyn, Isaaq, Digil, Dir) de la Somalie sont présents pour former un panel qui conduit les négociations ; le Somaliland et le Puntland rejettent toutefois cette conférence. En outre, cette dernière avait disqualifié les chefs de guerre dans la réconciliation. Les seuls chefs de guerre ayant fait le déplacement sont : Maxamed Xirsi *Moorgan* et Adan Maxamed *Shaatiguduud*. Ils quitteront néanmoins les négociations après quelques jours de présence, jugeant que cette dernière ne respectait pas les aspirations de leurs communautés⁵⁵⁴. Seul Cali Mahdi participera à cette conférence. En août, une première assemblée transitoire (*Transitional National Assembly*) est constituée. Elle est composée de 245 députés répartis selon l'appartenance clanique. Elle élit à son tour le président Cabdikasim Salaad Xasan (Hawiye/Habar Gidir) comme chef du gouvernement national de transition (GNT). Le nouveau président n'arrive pas à s'imposer dans un pays fragmenté en de nombreuses petites entités dirigées par des chefs de guerre, qui refusent toute idée de désarmement. D'ailleurs, en 2001, une nouvelle alliance (*Somali Restoration and Reconciliation Council, SRRC*) est formée par les seigneurs de guerre pour concurrencer le nouveau

⁵⁵² Abdulqawi A. YUSSUF, "The Sodere peace agreement", *African Yearbook of International Law*, 1997, Vol. 5, p. 338. Malgré la présence de 26 factions politiques lors de la signature finale, la faction de *T* qui contrôlait la majeure partie de Muqdisho avait boycotté le processus de Sodere.

⁵⁵³ Marc FRONTRIER, 2015, op. cit., p. 68.

⁵⁵⁴ *Idem.*, p. 68.

gouvernement d'Arta. Le GNT ne réussit pas à étendre son emprise au-delà de Muqdisho, son autorité ne dépassant pas quelques quartiers de la capitale. Pour Marc Frontrier, le GNT était un « gouvernement virtuel, isolé sur le terrain, [qui] n'est guère reconnu qu'au-delà des frontières du pays lui-même »⁵⁵⁵. La conférence d'Eldoret au Kenya en 2002, menée par l'IGAD, met fin au processus d'Arta. La seule réussite de la conférence d'Arta est d'avoir institutionnalisé l'idée d'un gouvernement somalien uni avec des régions décentralisées. Après deux années de tractations et de négociations entre les membres du GNT et du SRRC, la conférence du Kenya pérennise l'idée d'un État fédéral avec un parlement fédéral de transition composé de 275 membres. Celui-ci élit lui-même le président du gouvernement fédéral de transition, Cabdullaahi Yuusuf, l'homme fort de Puntland, pour une période de cinq années.

Tableau No. 9 : Conférences de paix et de réconciliations nationales entre 1991-2004

CONFÉRENCE	PARTIES	ORGANISATEUR	LIEU	DATE
Djibouti I	SSDF, SPM, USC, SNU, SDN	Djibouti	Djibouti	5-11 juin 1991
Djibouti II	SSDF, SPM, USC, SNU, SDN	Djibouti	Djibouti	15-21 juillet 1991
Rencontre informelle pour la préparation de la conférence de réconciliation nationale somalienne	15 factions	ONU	Addis-Abeba	Janvier 1993
Conférence pour la réconciliation nationale somalienne	15 factions	ONU/Éthiopie	Éthiopie	Mars 1993
Conseil National du Salut	26 factions	Éthiopie	Sodore	Novembre 1996-Janvier 1997
Conférence du Caire	27 factions	Égypte/Ligue Arabe	Caire	Novembre 1997
Conférence nationale pour la paix d'Art	Sociétés civiles, intellectuels, hommes politiques	Djibouti	Arta	Mai-Août 2000
Conférence pour la réconciliation nationale somalienne	Toutes factions armées	IGAD	Eldoret/Mbagathi	2002-2004

Source : Emma LEONARD & Gilbert RAMSAY, 2013, Abdulahi A. Osman, Issaka 2007.

⁵⁵⁵ Marc FRONTRIER, 2015, op. cit., p. 404.

Entre la première conférence de Djibouti en 1991 et celle de 2004 au Kenya, les dirigeants somaliens ont plutôt eu tendance à satisfaire leur propre intérêt et celui de leur clan. Plusieurs auteurs, comme Philippe Moraux Defarges (1990) ou Jonathan Winkenfel *et al.*, (2000) s'accordent à dire que les succès et les échecs des négociations dépendent de plusieurs variables, à savoir le nombre d'acteurs et de factions politiques impliqués dans la négociation, la nature des enjeux, les pressions internes et externes. Pour le cas de la Somalie, l'absence de structure étatique rendait encore plus difficiles les négociations entre les différents groupes. Il était complexe de trouver une formule d'entente entre les partis en négociation. Cela peut s'expliquer par la croyance de chaque faction politique à la victoire militaire sur le terrain et non pas par la voie de la négociation. Par conséquent, les calculs coûts-avantages sur lesquels repose le comportement de négociation peuvent ne plus fonctionner selon William I. Zartman⁵⁵⁶. Les réconciliations ou les médiations entre les différents groupes sont toujours d'actualité. N'ayant pas confiance dans le gouvernement central, certaines factions politiques en Somalie choisissent la médiation des pays voisins dans la résolution de paix. Comme le souligne l'ancien médiateur Xamoud A. Sultan, « la direction des médiations en Somalie est devenue une affaire de concurrence entre les différents pays de la région. C'est pourquoi le président de Djibouti percevait les négociations d'Eldore puis de Mbagathi au Kenya comme un échec de la conférence d'Arta en 2000. En outre, aucun pays parmi les États limitrophes ne souhaitait voir une Somalie en paix. Et pour les États de la région (Éthiopie, Kenya) une Somalie stabilisée est toujours perçue comme une menace pour leur sécurité »⁵⁵⁷. L'intervention d'un tiers pour la résolution d'un conflit « ne fonctionne que lorsque les parties en conflit croient que le tiers est là pour faire respecter un règlement entre les groupes ethniques dans un avenir indéfini »⁵⁵⁸, selon David Carment.

⁵⁵⁶ William I. ZARTMAN, « Mediating Conflicts of Need, Greed, and Creed », *Orbis*, Vol. 44, No. 2, 2000, p. 260.

⁵⁵⁷ Xamoud A. SULTAN, Entretien, No. 27, 17 Mai 2018.

⁵⁵⁸ David CARMENT & Rowlands DANE. « Three's Company: Evaluating Third-Party Intervention in Intrastate Conflict. », *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 42, No. 5, 1998, p. 580.

4.3. Le Bottom-up : la construction de l'État vers le bas

Les concepts de *Bottom-up*, de « partenariat », de « base locale » ou de « participation » sont des notions clés des politiques de développement qui s'appliquent aussi aux politiques de sécurité⁵⁵⁹. Le *bottom-up* ou l'approche ascendante est une démarche participative empruntée par le Somaliland pour la construction d'un nouvel ordre politique après la fin de la guerre civile. Cette initiative vise à valoriser les acteurs locaux, c'est-à-dire les clans (Isaxaq, Gadabuursi, Dhulbahaante), parce que « les acteurs dans les zones d'insécurité constituent aussi la meilleure source d'information »⁵⁶⁰ dans la résolution des conflits. L'ensemble des acteurs dans les régions du nord-ouest vont participer à la construction d'une structure étatique indépendante de la Somalie. Cette construction se fait en plusieurs étapes et est marquée par des guerres inter-claniques et un processus de paix.

4.3.1. De la consolidation de la paix à la construction de l'État

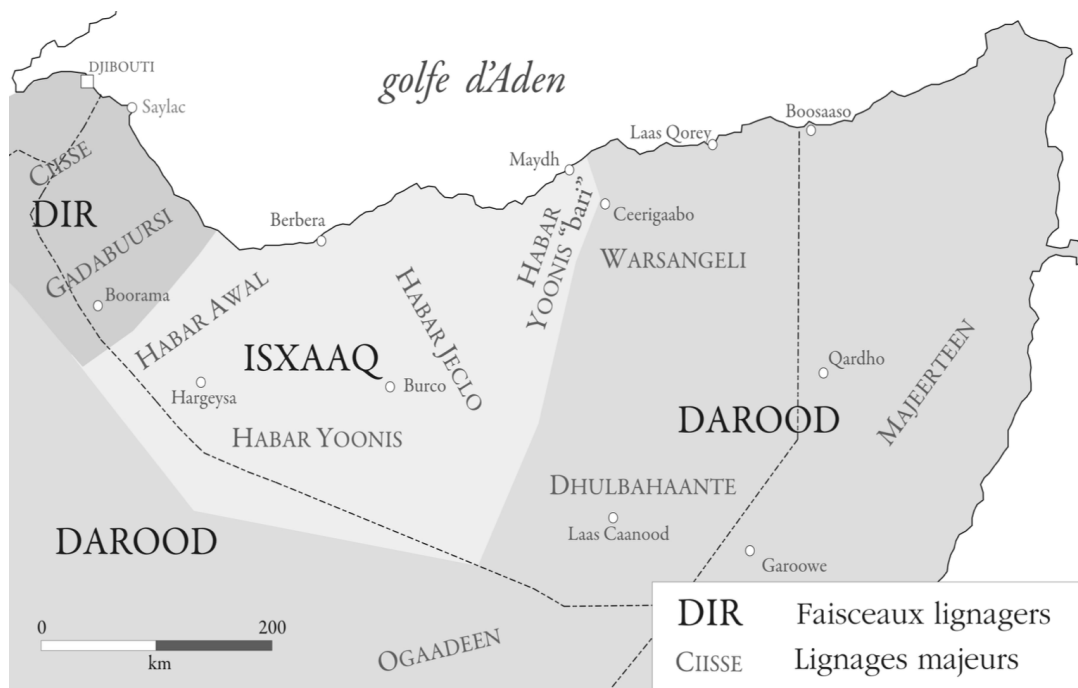
Le régime militaire marqué par un clanisme exacerbé, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, avait engendré la faiblesse et la vacuité des institutions de l'État et avait entraîné une opposition armée conduite par le SNM dont l'objectif premier était de renverser le pouvoir en place. Mais l'effondrement, en 1991, de l'autorité centrale et les guerres inter-claniques avaient accéléré la formation d'une nouvelle autorité au Somaliland. Le cas du Somaliland peut être considéré comme ce que Marry Kaldor appelle « *islands of civility* » dans une Somalie en proie à une guerre civile destructrice. Le choix de construction d'une structure politique par le bas avait permis d'instaurer une alternative fiable. Par ailleurs, dans son ouvrage, Marry Kaldor présente le Somaliland comme un succès d'une approche cosmopolite qui consiste à privilégier « la tolérance, le multiculturalisme, le civisme et la démocratie »⁵⁶¹. Après avoir chassé les troupes de Siyaad Barre dans l'ensemble des régions du nord, le SNM va entreprendre une politique de réconciliation entre les différents clans du Somaliland, à savoir les lignages Darood Harti (Dhulbahaante et Warsangeli) et les lignages Dir (Gadabuursi et Ciise).

⁵⁵⁹ Mary KALDOR & Sonia MARCOUX, 2006, op. cit., p. 909.

⁵⁶⁰ *Idem.*, p. 909.

⁵⁶¹ Marry KALDOR, 2013, op. cit., p. 123.

Carte No. 5 : Distribution lignagère au Somaliland



Source : Marc FRONTRIER, 2012.

Le SNM avait obtenu des accords de cessez-le-feu avec les Gadabuursi et les Dhulbahaante, les anciens alliés avec le gouvernement de Siyaad Barré. Dans sa quête pour contrôle du territoire, le SNM rencontre une résistance de la part de la milice Gadabuursi dans la ville de Dilla sur la route de Hargeysa vers Borama. Les affrontements entre les deux armées avaient provoqué la destruction totale de la ville⁵⁶². La chute du gouvernement de Siyaad Barre avait conduit l'Alliance démocratique somalienne (*Somali Democratic Alliance, SDA*) à une réconciliation avec le SNM qui avait obtenu les alliances des groupes claniques (Ciise et Warsangeli). Les contacts entre le SNM et la SDA ont été facilités par l'intervention de Cabdirahman Aw Cali, le seul responsable politique Gadabuursi membre du SNM. Les réconciliations avec les Dhulbahaante ont été facilitées par l'implication des *Garaad* dans cette région. *Garaad* Cabdiqani *Garaad* Jamac et *Garaad* Suleiman avaient obtenu les accords de cessez-le-feu en février 1991. Ainsi, le SNM parvint à stabiliser le Somaliland en établissant des relations constructives avec ses anciens ennemis. L'étape suivante était de consolider le contrôle des régions du nord et de finaliser les accords de paix avec les clans en entamant des

⁵⁶² Maria H. BRONS, *Somaliland zwei Jahre nach der Unabhängigkeitserklärung*, Hambourg : Institut für Afrika-Studien, 1993, p. 33

consultations et des discussions collectives afin de créer une entité ayant une capacité administrative. La situation au sud du pays où les Hawiye avaient formé un gouvernement intérimaire sans consulter les nouveaux leaders politiques au nord, conduit le SNM à proclamé l'indépendance de la Somaliland. L'organisation de la conférence de réconciliation de Berbera en mars en 1991 pose les bases de l'indépendance et de la révision de l'accord portant sur l'union entre la Somalie britannique du nord et la Somalie italienne du sud, même si l'article 6 de la Constitution du SNM de 1984 stipulait la préservation de l'intégrité du territoire somalien⁵⁶³. Cette conférence avait permis de confirmer les cessez-le-feu bilatéraux convenus entre le SNM et les Gadabuursi et Dhulbahaante. Les membres de la conférence s'étaient mis d'accord sur l'organisation d'une deuxième conférence qui se tiendrait à Burco, à laquelle participeraient à nouveau tous les clans dans l'ancienne colonie britannique.

La conférence *Shiirweynaha Walaalaynta Beelaha Waqooyiyiga* (la conférence de la fraternisation des clans du Nord) était consacrée à une réunion des aînés représentant tous les clans du Nord. Le comité central du SNM s'est ensuite réuni pour débattre et ajuster, rejeter ou approuver les recommandations des aînés. À la suite des manifestations rejetant la continuité de l'union, cette conférence avait entraîné la cession du Somaliland au détriment d'une fédération avec Muqdisho soutenue au début par Cabdirahman Axmed *Tuur*. Mais cette hypothèse n'était pas soutenue par les *guurti*, et les arguments en faveur de la sécession avaient obtenu un large soutien de la part des clans, d'abord les Gadabuursi puis les Dhulbahaante, comme le souligne Daniel Compagnon⁵⁶⁴. Les différents délégués sont convenus de créer un comité élargi, et le SNM garde le pouvoir pour une période de deux ans. Son président Cabdirahman Axmed *Tuur* devient alors le premier président du Somaliland. En associant les différents clans à la construction de l'État, le Somaliland avait fait une construction du pouvoir politique en consultant les autorités traditionnelles. Les cycles des conférences de réconciliation se poursuivent, et la conférence de Boorama en 1993 marque la première étape de la construction du Somaliland. Les différentes composantes claniques ont envoyé des délégués. En outre, des autorités traditionnelles, religieuses, politiques, hommes d'affaires, etc. sont présentes. Selon Musa Bixi, « l'objectif de la conférence était d'abord de recueillir les opinions des

⁵⁶³ Daniel COMPAGNON, "The Somali opposition fronts: some comments and questions", *Horn of Africa*, Vol. 13, 1990, p. 32.

⁵⁶⁴ Daniel COMPAGNON, 1993, op. cit., p. 13.

différentes délégations présentes à la conférence. Les pourparlers et consultations ont duré pendant plus de trois mois pour se mettre d'accord sur le choix d'un régime politique »⁵⁶⁵. Deux résolutions majeures ont été prises dans cette conférence, à savoir une charte de sécurité des communautés somalilandaises (*Axdiga Nabadgaladyada ee Beelaha Soomaaliland*) et une charte nationale (*Axdiga qarameed*). Les débats finaux portent sur le choix d'un régime présidentiel avec un président élu pour 5 ans et un parlement bicaméral composé d'une chambre haute (*Golaha Guurtida*) ayant une autorité traditionnelle et d'une chambre basse (*Golaha Wakiilada*). La chambre des chefs traditionnels (*Golaha Guurtida*) est un conseil indépendant choisi par les clans respectifs pour un mandat de six ans. Il est considéré comme l'organe suprême de l'État puisque la question de la religion et celle de la sécurité sont de son ressort.

Les chefs traditionnels avaient la lourde tâche de désarmer les milices claniques. La sécurité deviendrait ensuite la responsabilité du gouvernement, dès que celui-ci serait formé. En attendant que la sécurité du pays soit confiée à une force de police qui serait formée dans tous les districts et les grandes villes et dans l'attente d'une phase de démobilisation des milices claniques pour former une armée nationale, la charte nationale (*Axdiga qarameed*) prévoyait que :

- « chaque communauté responsable sur son territoire établira un Conseil de sécurité pour superviser l'ordre public ;
- chaque communauté dissoudra sa milice ; toutes les armes seront désormais considérées comme propriété gouvernementale et leur port interdit dans les espaces urbains et lors des réunions publiques ;
- chaque communauté coopérera en vue d'interdire toute intrusion provenant de l'extérieur du Somaliland ;
- chaque communauté s'engage par serment à ne pas en aggraver une autre. »⁵⁶⁶

Le système *bottom-up* avait permis de réunir des opinions diverses et avait donné naissance à un système politique hybride (traditionnel et moderne) de gouvernance, caractérisé

⁵⁶⁵ Musa B. CABDI, Entretien No. 29, 4 août 2018.

⁵⁶⁶ Marc FRONTRIER, 2012, op. cit., p. 316

par une « démocratie vivante »⁵⁶⁷. Pour des auteurs comme Seth Kaplan, le succès du processus de démocratisation ascendante mené par la société est une réponse à l'échec répété des tentatives internationales visant à construire « l'État de type occidental » dans le reste de la Somalie. L'approche *bottom-up* remet en question les hypothèses fondamentales de la construction de l'État unitaire en privilégiant une approche descendante (*top-up*) qui est souvent entreprise dans les États en post-conflit⁵⁶⁸. Mais la construction de l'État Somaliland n'est pas seulement l'objet d'un consensus clanique, il est aussi le fruit d'une guerre inter-clanique interne.

4.3.2. *Les guerres internes comme construction de l'État*

Une littérature abondante laisse penser que les guerres internes (ethniques) jouent un rôle majeur dans la faillite de l'État. C'est une théorie largement défendue par les ethno-réalistes qui soulignent que l'échec de l'État est en grande partie dû à une concurrence des ethnies pour le pouvoir et à une exaspération d'un dilemme de sécurité qui a entraîné une décomposition des forces de sécurité en milices concurrentes les unes aux autres. L'exemple de la guerre civile au sud de la Somalie est un parfait exemple. En revanche, pour le cas du Somaliland, les guerres internes ont joué un rôle véritable dans la formation de l'État somalilandais comme Charles Tilly (1975) l'avait démontré pour le cas de la formation de l'État et de la nation européenne. Pour cet auteur, il existe une interdépendance entre la guerre et la construction de l'État. Autrement dit, « la guerre fait l'État »⁵⁶⁹. Selon cet auteur, « la formation des États-nations résulte de la manière dont des “faiseurs d'État” ont réussi à assurer la protection d'une large partie de la population sur un territoire déterminé et dont ils ont utilisé pour ce faire des instruments organisés de violence »⁵⁷⁰. L'idée avancée par Charles Tilly n'est pas applicable aux réalités des États faillis, mais les guerres internes somalilandaises et la maîtrise du territoire de l'ancienne colonie britannique (le Somaliland) démontrent bien que la guerre est une composante importante dans la formation de l'État et le développement d'un modèle étatique

⁵⁶⁷ Seth KAPLAN, “The Remarkable Story of Somaliland”, *Journal of Democracy*, Vol. 19, Issue: 3, 2008, pp. 143-157.

⁵⁶⁸ *Idem.*, p. 144.

⁵⁶⁹ Charles TILLY, « La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé », *Politix*, Vol. 13, No. 49, 2000, p. 98.

⁵⁷⁰ *Idem.*, p. 97.

propre à la réalité du terrain. André Corvisier et Hervé Couteau-Bégarie ont aussi démontré l'impact stabilisateur de la guerre, en particulier dans les premières phases de la construction de l'État⁵⁷¹.

Si la guerre de l'Ogaden avait entamé le démantèlement de l'État, l'insurrection armée du SNM a donné une nouvelle entité politique. La défaite de l'armée de Siyaad Barre avait donné au mouvement armé SNM le statut de vainqueur. Pour Ian Spears, le Somaliland était un « produit de la guerre »⁵⁷². Cette thèse n'est pas valable pour le sud de la Somalie où la guerre civile avait précipité la fragmentation de l'État. Mais au nord, la fin de l'insurrection armée avait aussi entraîné des guerres inter-claniques des populations Isxaaq et Dhulbahaantes ainsi que les Isxaaq et les Gabuurisi entre 1991 et 1993. Ces guerres inter-claniques ont été rythmées par des négociations qui ont abouti à un projet d'État et ont façonné l'émergence d'État embryonnaire au Somaliland dès le 18 mai 1991. Si les guerres inter-claniques n'ont pas dérapé comme dans le sud, c'est parce que le SNM influençait largement les décisions politiques, et les mouvements armés comme la SDA des Gadabuursi et l'USP (*United Somali Party*) des Dhulbahaante et des Warsangali ne pouvaient pas rivaliser avec le SNM. Ils n'avaient pas le choix puisque le retour à un État somalien n'était plus d'actualité. La guerre a joué un rôle crucial dans la formation d'un fort sentiment d'identité, qui s'est imposé à l'ensemble de la population du Nord. La construction d'une nouvelle communauté imaginée s'est avérée être un élément central dans la construction du Somaliland. Pour Markus V. Höhne, à « la suite de la guerre civile et de certains événements [les guerres inter-claniques], dans le nord de la Somalie, de nouvelles identités se sont formées sur le terrain. Ces identités ne sont pas nouvelles en ce sens qu'elles sont inventées à partir de zéro, mais elles combinent des marqueurs d'identité existants d'une manière qui est particulièrement significative dans le contexte politique actuel »⁵⁷³.

⁵⁷¹ André CORVISIER & Hervé COUTEAU-BÉGARIE, *La Guerre. Essais historiques*. Paris : Perrin 2005, p. 48.

⁵⁷² Ian SPEARS, "Reflections on Somaliland and Africa's Territorial Order", In Richard FORD, Hussein ADAM & Edna A. ISMAIL (Eds.), *War Destroys : Peace Nurtures – Somali Reconciliation and Development*, Asmara: The Red Sea Press, 2004, p. 185.

⁵⁷³ Markus V. HÖHNE, "Political Identity, Emerging State Structures and Conflict in Northern Somalia" *Journal of Modern African Studies*, Vol. 44, No. 3, pp. 398.

La prise du port de Berbera en 1991 et de l'aéroport de Hargeysa en 1997 était l'un des objectifs de l'État embryonnaire pour avoir le monopole fiscal et militaire contre les milices locales. Dans ses travaux «la dynamique de l'Occident»⁵⁷⁴, Norbert Elias explique la construction de l'État par le double monopole fiscal et la violence physique légitime avec une armée pour garantir la sécurité. Pour cet auteur, la formation de l'État se fait d'abord par l'établissement d'une domination sur un territoire. Ensuite, les acteurs sur le terrain se concurrencent pour avoir le monopole par la force et éliminer les détenteurs du monopole. Pour Norbert Elias, le monopole du territoire est synonyme de monopole fiscal. Ainsi, la prise du port et de l'aéroport permettrait à l'État embryonnaire de faire fonctionner et de développer l'administration. En outre, les taxes serviraient à payer la nouvelle armée. Ensuite, «un processus de monopolisation du pouvoir se développe suivant des axes territorial et fonctionnel»⁵⁷⁵. Les milices pro-gouvernementales parviennent à s'imposer dans l'ensemble du territoire et à être acceptées par la majeure partie de la population. Le monopole privé «devient le monopole de couches sociales tout entières»⁵⁷⁶.

Les guerres inter-claniques pour le contrôle des infrastructures vont pérenniser la construction de l'État. La guerre de Berbera d'octobre 1991 permet aux miliciens pro-gouvernementaux de prendre le port qui était aux mains de miliciens locaux qui prélevaient des taxes aux commerçants sans les reverser au trésor du jeune État sans ressources financières. Le port était d'une importance cruciale pour que le président Maxamed I. Cigaal puisse assurer le fonctionnement de l'État. Les taxes du port permettaient de payer les salaires de l'administration et des forces armées ainsi que le financement de la démobilisation des milices claniques. La guerre de l'aéroport en 1994 posera plus de problème au président Maxamed I. Cigaal. Le contrôle de l'aéroport finaliserait la formation du monopole de la violence légitime de l'État. L'aéroport était occupé par une milice Isxaaq/Garxajis/Cidagale dirigée par le général Jamac Ghalib (ancien ministre et général de Siyaad Barre). Le complexe permettait à

⁵⁷⁴ Norbert ELIAS, *La dynamique de l'Occident*. Paris : Presses pocket, 2003, 320 pages.

⁵⁷⁵ Jean-François MEDARD, 2006, op. cit., p. 684.

⁵⁷⁶ Norbert ELIAS, *ibid.*, p. 31

la milice de tirer des revenus sous forme de taxe. La donne change lorsque Cabdirahman *Tuur*⁵⁷⁷ (Isxaaq/Garxajis/Habar Yonis) perd la présidence. Les clans Habar Yonis et Darood/Warsangeli refusent de participer aux gouvernements et indiquent qu'ils ne siégeront pas au Parlement à la conférence (*Liibaan I*). Puis à la conférence de *Liibaan II* le 7 septembre 1994 adopte une ligne dure contre l'administration Maxamed I. Cigaal et rejette l'indépendance du Somaliland⁵⁷⁸. Pour forcer la négociation, Maxamed I. Cigaal décide de fermer l'aéroport pour des raisons de sécurité, et les vols sont déviés à Berbera, Boorama et Kalabedh. Avec le soutien des chefs traditionnels Cidagale le gouvernement décide d'utiliser la force. Cette guerre ravive les tensions entre les Habar Yonis et Habar Awal qui occupaient une position dominante dans le système politico-économique du Somaliland. La position du gouvernement était confortée par les autres clans (Arab, Gadabuursi, Habar Jeclo, etc.) qui participaient au gouvernement, et l'opposition armée des Garxajis était considérée comme une dangereuse initiative unilatérale visant à saper les acquis des conférences de Burco et Boorama. Bien que les Habar Yonis aient déclaré la « guerre totale »⁵⁷⁹ contre le gouvernement, le combat se limitait à la zone autour de la ville de Burco en 1995. L'affaire de l'aéroport s'est transformée en un conflit politique entre le gouvernement et les partisans de Cabdiraxman *Tuur*. Ce conflit révèle aussi des intérêts politiques divers entre les séparatistes (le gouvernement) et les anti-sécessionnistes organisés autour de l'ancien président Cabdiraxman *Tuur*. En outre, l'aéroport représentait aussi un intérêt économique pour les deux camps. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) avait recensé 90 000 réfugiés en Éthiopie à cause de la guerre de l'aéroport⁵⁸⁰. D'un point de vue ethno-réaliste, cette guerre adhère au concept de dilemme de sécurité. La perte de l'aéroport et le désarmement de la milice Cidagale étaient considérés par les Garxajis (Cidagale et Habar Yonis) comme un renforcement du clan du président (Habar Awal). Les hostilités prennent fin en juillet 1996, et de longues tractations

⁵⁷⁷ Après avoir été évincé de la présidence du Somaliland à la conférence de Boorama en 1993, Cabdiraxmaan *Tuur* s'est prononcé le 29 avril contre l'indépendance du Somaliland pour une unité de la Somalie fondée sur un système fédéral.

⁵⁷⁸ Marc FRONTRIER, 2012, op. cit., p. 458-459.

⁵⁷⁹ Patrick GILKES, *Acceptance but not Recognition: The Republic of Somaliland 1993–1995*, London : Save the Children Fund, 1995, p. 2

⁵⁸⁰ Guido AMBROSE, « Pastoral Society and Transnational Refugees: Population Movements in Somaliland and Eastern Ethiopia 1988–2000 », *United Nations High Commissioner for Refugees*, Working Paper No. 65, 2002, p. 7.

entre les deux camps commencent en octobre 1996 pour se terminer en février 1997. Les négociations ont été facilitées par des acteurs locaux comme le *Peace Committee for Somaliland*, fondé sur la diaspora, les autorités traditionnelles locales et des membres du *Guurti* du Somaliland. L'accord entre les deux parties prévoyait la réélection du Président Maxamed I. Cigaal et l'intégration des membres du clan Garxaijs dans les deux chambres et dans le gouvernement et enfin l'incorporation des miliciens dans les forces de sécurité.

Cette guerre confirme la thèse de la résolution naturelle de la guerre sans l'intervention d'une tierce partie comme le soutiennent les réalistes⁵⁸¹. Pour les réalistes subalternes comme Mohammed Ayooob, « la violence accompagnera inévitablement le processus d'édification de l'État et de construction de la nation »⁵⁸². Ce fut le cas des États issus de la désintégration de l'Union soviétique et de l'ex-Yougoslavie où des États (Bosnie, Croatie, Slovénie) se sont établis pour prendre le contrôle de la population et du territoire⁵⁸³. C'est dans cette même configuration que le Somaliland va édifier une autorité étatique à la suite de la désintégration de la Somalie. Ainsi, le SNM dans sa guerre contre le régime de Siyaad Barre, puis les guerres inter-claniques pour le monopole fiscal et militaire permet de renforcer la construction du Somaliland. Pour Markus V. Höhne, « la formation de l'État du Somaliland s'accéléra avec la tenue du dernier shiir national à Hargeysa d'octobre 1996 à début 1997 [...] marqua la fin des combats de grande ampleur au Somaliland »⁵⁸⁴. L'approche *bottom-up* présente des avantages et des limites, mais la désintégration du Sud dans cette démarche présente certains avantages. La capacité de gestion du conflit inter-clanique dans ce modèle participatif avait permis la résolution des conflits et la construction de l'État. Le processus de formation était l'une des causes de fragmentation de l'État et une conséquence de la guerre civile. Le concept d'État failli est communément admis pour l'ensemble du territoire somalien, mais les régions du nord-ouest sont une exception à cette règle, et le Somaliland peut être défini comme un État ayant réuni toutes les caractéristiques d'un « État moderne ».

⁵⁸¹ Charles-Philippe DAVIS, 1995, op. cit., p. 548.

⁵⁸² Mohammed AYOOB, 2002, op. cit., p. 94.

⁵⁸³ *Idem.*, p. 94.

⁵⁸⁴ Markus Virgil HOEHNE, « L'État « de facto » du Somaliland », *Politique Africaine*, Vol. 4, No. 120, 2010, p. 184-185.

4.3.3. *Le Somaliland, une exception à la faillite étatique*

Contrairement à la Somalie du Sud, la trajectoire prise par les régions du nord-ouest peut être considérée comme une exception à la faillite étatique. Nos critères préétablis relatifs à la faillite étatique ne s'appliqueraient pas au Somaliland pour plusieurs raisons :

- Contrairement aux États faillis, le Somaliland a pu contrôler les frontières de l'ancienne colonie britannique en proclamant son indépendance vis-à-vis de la Somalie. Contrairement aux États faillis qui affichent des échecs politiques internes, le Somaliland a construit une structure politico-administrative ayant la capacité de tenir l'ordre interne et qui « revendique avec succès le monopole de la contrainte physique légitime »⁵⁸⁵. Une autorité politique s'est imposée progressivement dans l'ensemble du territoire. Cela a permis d'éviter le développement de zones grises. L'État a pris le relais dans les régions Sool, à l'est de Sanaag, même si les clans Dhulbahaante et les Warsangeeli revendiquent une plus grande représentation dans les institutions gouvernementales du Somaliland.
- Le mariage de la tradition et de la modernité : les responsables politiques ont créé un système politique accepté par l'ensemble des clans et qui est rythmé par des élections présidentielles (2005, 2010, 2017)⁵⁸⁶, parlementaires (2005) et régionales (2012). Cela a permis l'imprégnation d'une culture démocratique tout en évitant les conflits inter-claniques pour le pouvoir.
- Enfin, grâce au secteur privé de plus en plus développé, la population parvient à avoir un accès aux services de base (l'éducation, la santé). Il faut aussi souligner les investissements de la diaspora qui ont permis, en grande partie, la

⁵⁸⁵ Max WEBER, 1972, op. cit., p. 186.

⁵⁸⁶ Cabdiqadir IMAN, Entretien No. 32, 4 septembre 2018. Selon Cabdiqadir Iman, directeur de la commission électorale, le Somaliland s'est habitué à la culture démocratique en organisant des élections sur l'ensemble du territoire en 2017.

reconstruction du pays : « la diaspora a joué un rôle clé dans la stabilisation et le développement du Somaliland »⁵⁸⁷.

Ainsi, la dimension étatique du Somaliland laisse entrevoir une utilisation du concept de « facto » au détriment du concept « failli ». Le terme de « quasi-État » ne serait pas approprié pour définir le Somaliland. Le Somaliland est plutôt un État de « facto ». Le concept réservé aux entités indépendantes *de facto*, mais non reconnues par la communauté internationale. Pour Scott Pegg, les États *de facto* « sont caractérisés par l'existence d'un leadership politique organisé sur le long terme, effectif et jouissant d'un soutien populaire, qui fournit des services gouvernementaux à une population donnée sur un territoire défini. Ils recherchent une reconnaissance internationale et se considèrent comme étant à même de remplir les obligations afférentes au statut d'État. Cependant, incapables de s'assurer une large reconnaissance juridique, ils fonctionnent en dehors des limites de la légitimité internationale »⁵⁸⁸. Au fil du temps, alors que le Sud sombrait dans la violence, le Somaliland avait pris une voie différente, finalisant la construction de l'État ; « des symboles et les commémorations ont facilité le développement d'une "communauté imaginée" »⁵⁸⁹. Grâce aux investissements de la diaspora et des commerçants locaux, le gouvernement a reconstruit les villes détruites durant la guerre de 1988-1991. Il a également introduit une nouvelle monnaie et un système fiscal. Dans le secteur sécuritaire, le gouvernement est parvenu à maîtriser les courants religieux salafistes. C'est pourquoi les organisations terroristes et les pirates n'ont pas pu s'établir au Somaliland. La construction de l'État s'est achevée avec la création de partis politiques qui adhèrent largement à l'état de droit et respectent les libertés civiles. Seuls trois partis sont autorisés pour éviter une prolifération des partis à caractère clanique. Pour Michael Horton, « le Somaliland est un succès, il s'est construit sans l'injection de milliards de dollars ni par des bombes »⁵⁹⁰,

⁵⁸⁷ Daniel R. FORTI, "A Pocket of Stability: Understanding Somaliland", *The African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD)*, Issue 2, 2011, p. 24.

⁵⁸⁸ Scott PEGG, 1998, op. cit., p. 4.

⁵⁸⁹ Markus Virgil HOEHNE, 2010, op. cit., p. 189.

⁵⁹⁰ Michael HORTON, "Somaliland: A Success Story Without the Billions and Bombs", *The American Conservative*, 20 March 2019, [En ligne]: <https://www.theamericanconservative.com/articles/somaliland-a-success-story-without-the-billions-and-bombs/>

tandis que le Sud (la Somalie italienne) se dirige vers une désintégration en plusieurs entités indépendantes du pouvoir central.



DE LA FAILLITE À LA DÉSINTÉGRATION DE L'ÉTAT

Depuis la première édition en 2005 du *Failed States Index* publié par le *Fund for Peace*, la Somalie fait partie des pays les plus vulnérables de la planète. En 2013, elle occupait la première place pour la sixième année consécutive depuis 2008. Sur les douze indicateurs du FSI, notés sur 10, la Somalie comptabilise des scores supérieurs à 9. L'intervention de l'ONU fut un échec. Elle n'a pas permis une médiation entre les protagonistes du conflit et le désarmement des milices pour rétablir la paix. Elle n'a pas non plus permis d'achever la construction de l'État (*State-building*), même si des tentatives ont été entreprises. Comme les théories réalistes l'ont souligné, les opérations militaires (ONUSOM I et II, AGASOM, AMISOM) ont perturbé la résolution naturelle du conflit somalien. Comme nous l'avons démontré dans les chapitres précédents, l'effondrement de l'État n'est pas le fruit d'une sorte d'anarchie spontanée, mais plutôt le résultat d'une longue période entrecoupée par des coups d'État, la dictature militaire et des conflits interétatiques.

De la chute de Siyaad Barre en 1991 à la conférence d'Arta de 2000, la Somalie est marquée par une absence totale de gouvernement central. La poursuite de la lutte pour le pouvoir entre différentes factions claniques, les *warlords*, les mouvances religieuses et les ingérences étrangères précipitent la Somalie dans une continuelle désintégration dans laquelle rien ne fonctionne correctement. L'État failli, comme une variable indépendante, se traduit par une diversité de symptômes découlant de l'absence de pouvoir coercitif dans l'espace politique et économique. Bien que des présidents aient été élus lors des différentes conférences de paix, il existe toujours une absence de structure étatique capable d'exercer un contrôle sur son territoire et sur sa population. De plus, la légitimité du gouvernement central est toujours contestée par les différents acteurs (clans, mouvances religieuses).

5.1. Le fédéralisme ou la désintégration de l'État

L'adoption du fédéralisme suscite un intérêt dans les États en post-conflit pour apaiser des protagonistes et obtenir une représentativité des ethnies dans le paysage politique. Quelques pays d'Afrique, dont l'Éthiopie, ont choisi ce mode de gouvernement pour répondre aux défis multiculturels de leur pays. L'Éthiopie a opté en 1991 pour un fédéralisme ethnique dont les États fédérés portent les noms des ethnies. La région de l'Ogaden est désormais l'État somali. Après les échecs répétitifs des conférences de paix, le fédéralisme est devenu un *aggiornamento* politique pour sortir de la faillite étatique. La crise permanente somalienne avait donc posé la question : comment concilier les clans à former une autorité politique ? L'option du fédéralisme devait renforcer la formule ou le « système 4.5 » sur le partage du pouvoir et réorganiser le territoire pour mieux intégrer les clans au sein d'un État composé de régions fédérées (*Maamul Goboleed*). Mais l'adoption du fédéralisme a produit le résultat inverse et a conduit la Somalie vers une désintégration de l'État.

5.1.1. Le fédéralisme Somalien

5.1.1.1. Le système fédéral

Depuis l'indépendance, la Somalie a testé plusieurs types de régimes politiques, qu'il s'agisse du régime parlementaire de l'indépendance ou du régime socialiste. En 1991, l'anarchie politique n'a pas permis de faire émerger un régime politique susceptible d'organiser politiquement et économiquement le pays. Les tentations des régimes islamistes avec l'Union des tribunaux islamiques ont certes apporté une sécurité dans les régions du sud, mais leur expérience étatique a été avortée par l'intervention éthiopienne. Depuis 2012, la Somalie a adopté une constitution fédérale provisoire afin de mettre en avant une nouvelle communauté politique et un nouvel ordre de gouvernement.

La Constitution des États-Unis de 1787 est considérée comme étant la première à expérimenter un système fédéral. Par la suite, le fédéralisme en tant que mode d'organisation politique est adopté par plusieurs pays dans le monde, à savoir l'Allemagne, le Brésil, l'Inde, le Mexique, la Suisse, etc. Le fédéralisme a été considéré comme un moyen d'unité politique pour les États nouvellement indépendants. Il peut être aussi « un réflexe de défense contre l'État

national fermé »⁵⁹¹ comme le souligne Raymond Aron. La doctrine du fédéralisme donne diverses définitions exposées par de nombreux auteurs. Maurice Croizat résume le fédéralisme comme « un mode de gouvernement qui repose sur une certaine manière de distribuer et d'exercer le pouvoir politique dans une société, sur une base territoriale »⁵⁹².

Le fédéralisme est considéré comme une solution pour les pays multiethniques et multiculturels. Pour les États faillis, le fédéral est censé « décentraliser des pouvoirs autoritaires, apaiser des tensions internes ou reconstruire des pays déchirés par des guerres civiles comme en Somalie ». ⁵⁹³ Selon David Cameron, dans les États en crise, « le fédéralisme dilue les conflits en les transférant aux unités constituantes et aux pouvoirs locaux ; il situe ces dissensions au sein des mêmes groupes ethniques quand diverses factions sollicitent le contrôle des gouvernements des unités constituantes »⁵⁹⁴. Pour le cas de la Somalie, le fédéralisme est une nécessité pour atténuer les violences claniques. La doctrine du fédéralisme donne diverses définitions exposées par de nombreux auteurs. Pour le cas de la Somalie, prenons les éléments avancés par Philippe Schmitter sur l'État fédéral. Pour cet auteur, les critères constitutifs d'un État fédéral⁵⁹⁵ sont :

⁵⁹¹ Raymond ARON, « Comment étudier le fédéralisme ? », *Commentaire*, Vol. 4, No. 92, 2000, p. 824.

⁵⁹² Maurice Croizat, *Le fédéralisme dans les démocraties contemporaines*, 3^e éd., Montchrestien, Paris 1999, p. 18. Robert Garan définit le fédéralisme dans le *Report of the Royal Commission on the Australian Constitution* de 1926 comme une « forme de gouvernement dans lequel la souveraineté ou le pouvoir politique est divisé entre les gouvernements central et local ». Citons une dernière définition, celle de Georges Scelle, dans *Précis de droit des gens. Principes et systématique*, I et II, Éditions du CNRS, Paris 1984 [impression anastatique des éditions de 1932 et 1934], p. 192. Pour George Scelle, « l'État fédéral [...] réalise l'intégration fédérative maxima. C'est un véritable État qui absorbe au point de vue international tous les États particuliers qui en sont les associés. Il a son territoire, ses sujets, son gouvernement, ses administrations propres ; la souveraineté intérieure qu'il partage avec les États membres, la souveraineté extérieure qu'il détient seul [...]. Il agit directement, non seulement sur les États associés, mais sur les citoyens ».

⁵⁹³ Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS « Le fédéralisme au secours de l'Afrique ? Du Nigeria au Soudan, des expériences contrastées », *Afrique contemporaine*, Vol. 4, No. 208, 2003, p. 101.

⁵⁹⁴ David CAMERON, « Le fédéralisme en Afghanistan après les talibans », *Fédération*, octobre 2001, p. 3

⁵⁹⁵ Philippe C. SCHMITTER, « Federalism and Democracy: Tocqueville Inverted or Perverted? », *Instituto Universitario Europeo*, Revised, October 1999, p. 4.

- Des entités politiques territorialement définies⁵⁹⁶ ;
- La garantie constitutionnelle de l'existence et de l'autonomie de décision ;
- La participation des entités à la prise de décision du gouvernement central par le biais d'une assemblée à 2 chambres ;
- Le non-unilatéralisme du droit de sécession.

L'État fédéral est un système politique décentralisé dans sa structure territoriale, accordant une autonomie large aux entités régionales et une déconcentration de l'administration fonctionnelle du pouvoir central. L'État fédéral lègue la gestion de la police, de l'éducation et de la santé. Enfin, dans les États fédérés, la liberté constitutionnelle et législative des États fédérés est limitée, car leurs lois et constitutions doivent respecter la Constitution de l'État fédéral. Le fédéralisme a débarqué dans les pays du Sud après la décolonisation pour permettre la cohabitation des ethnies dans un seul espace. Les tentations fédéralistes en Afrique ont été, dans la plupart des cas, des échecs⁵⁹⁷ (Voir tableau ci-dessous pour la Corne de l'Afrique).

Tableau No. 10 : Les États fédéraux dans la Corne de l'Afrique

PAYS	LONGÉVITÉ
Éthiopie*	1952-1962
Kenya	1963-1965
Ouganda	1962-1966
Tanzanie	1964-

⁵⁹⁶ Arend LIJPHART, « Not-Majoritarian Democracy: a Comparison of Federal Land Consociational Themes, », Publius, 1988, Cité par Elazar, DANIEL JUDAH, *Exploring Federalism*, Tuscaloosa: University of Alabama Press, 1991, p. 22. Selon Arend Lijphart, dans un État fédéral, une constitution écrite doit préciser la répartition des pouvoirs et garantir à la fois les gouvernements centraux et régionaux que les pouvoirs qui leur sont attribués ne peuvent pas être plus importants que celui du pouvoir central.

⁵⁹⁷ Dean E. MCHENRY JR, « Federalism in Africa: Is it a Solution to, or a Cause of, Ethnic problems », *The Annual Meeting of African Studies Association in Columbus*, Ohio, Nov. 1997, p. 4-6, E. Ike UDOGU, *confronting the Challenges and Prospects in the Creation of a Union of African States in the 21st Century*, UK: Cambridge School Press publishing, 2010, p. 183.

Somalie	2012-
Soudan	1972-1983

Source: Dean E McHenry, Columbus, Ohio, Nov. 1997.

* Après la chute de Mingistu en 1991, l'Éthiopie adopte à nouveau le fédéralisme en 1995.

Selon Ronald L. Watts, « la plupart des expériences fédérales de l'après-guerre ont connu des difficultés et un nombre important d'entre elles ont dû être abandonnées ou temporairement suspendues »⁵⁹⁸. La Tanzanie est le seul pays de la Corne d'Afrique à avoir préservé sa fédération depuis l'indépendance. Les autres pays de l'Afrique ayant expérimenté cette idée novatrice pour dépasser la problématique ethnique, comme le Cameroun, l'Ouganda, le Soudan ou l'ex-Zaïre, ou pour renforcer la faiblesse du pouvoir central ont eu une longévité éphémère. Mais dans les années 1990, un regain d'intérêt pour l'idée du fédéralisme se manifeste parce que « l'État-nation s'affaiblit à la fois par les pressions internationales et locales »⁵⁹⁹. Les crises internes (guerre civile, violence, etc.) ont poussé les différents acteurs à considérer le fédéralisme comme l'unique solution. Le fédéralisme somalien est censé permettre la cohabitation des différents clans par le biais du partage du pouvoir entre les régions en préservant l'unité des différentes entités politiques et la promotion de la démocratie locale avec une meilleure gestion des affaires publiques. Mais le pays est loin de cette configuration et se rapproche plutôt d'une fédération importée du style éthiopien⁶⁰⁰. La situation entre les deux pays est toutefois loin d'être identique. La réflexion du fédéralisme en Somalie est comme une alternative à l'échec du gouvernement centralisé dès l'intervention de l'ONU en 1992.

5.1.1.2. *La balkanisation du territoire : du building-block à l'État fédéral*

L'idée du fédéralisme en Somalie est issue d'un long processus initié par la communauté internationale. L'ONU et les États de la région (IGAD) sont les premières à forger ce mode de

⁵⁹⁸ Ronald L. WATTS, « Les principales tendances du fédéralisme au XXe siècle », *revue internationale de politique comparée* Vol. 10, No. 1, p. 14.

⁵⁹⁹ *Idem.*, p. 15.

⁶⁰⁰ L'Éthiopie est très influente dans les affaires somaliennes ; elle a toujours été présente dans les différents accords de paix en Somalie en raison des découpages territoriaux puisque les deux pays ont une frontière commune peuplée par l'ethnie somalie.

gouvernement pour résoudre l'épineuse question du partage du pouvoir entre les différents clans. Dans sa définition du réalisme subalterne⁶⁰¹, Mohammed Ayoob souligne que les questions d'ordre interne ne sont pas à l'abri de l'influence externe. La construction d'un nouvel État était toujours influencée indirectement par l'ONU et directement par les États voisins (Éthiopie, Kenya) puisque, selon Mohammed Ayoob, les questions d'ordre interne et externe sont liées en matière de conflit et de résolution de conflit. La question de savoir comment construire un État somalien a été remplacée par la question de savoir quel type d'État construire. La formule de l'État à construire ne venait pas des acteurs internes en conflit, mais est un « objet importé » et fera l'objet d'un long processus qui a abouti à un système fédéral. Pour avoir un environnement sécuritaire stable en Somalie, l'envoyé spécial de l'ONU Mohammad Sahnoun met en avant l'idée de *building-block* (approche modulaire)⁶⁰². En d'autres termes, il s'agit d'organiser le territoire autour des mouvements insurrectionnels. Selon la vision onusienne, la Somalie est divisée en quatre blocs dominés par les quatre mouvements : le SNM dans le nord-ouest, le SSDF au nord-Est (Nugal, Bari), l'USC dans la région Muqdisho et son arrière-pays et enfin les coalitions Darood à l'ouest du fleuve Jubba. Cette configuration du territoire était approuvée par la Résolution 767 pour l'acheminement des aides humanitaires. Avec l'approche *building-block*, les organismes d'aide en Somalie prévoyaient la construction de blocs de territoire autour des noyaux claniques. Ainsi, l'État somalien post-Siyaad Barre devait être composé de territoires semi-autonomes selon l'appartenance clanique, et organisé de la manière suivante⁶⁰³ :

- Un État dominé par les Isxaaq dans le nord-ouest, dont les frontières correspondent plus ou moins à celle de la *British Somali* ;
- Dans le nord-est et dans les régions de Sool et Sanaag, une entité composée principalement de la confédération Harti (Majeerteen, Dhulbahaante,

⁶⁰¹ Mohammed AYOOB, "Subaltern realism: international relations theory meets the third world" *In* Stephanie G. NEUMAN (Ed.), *International Relations Theory and the Third World*. St. Martin's Press, 1998, pp. 31-54.

⁶⁰² Matt BRYDEN, « New Hope for Somalia? The Building Block Approach », *Review of African Political Economy*, Vol. 26, No. 79, 1999, pp. 134-140.

⁶⁰³ Matt BRYDEN, 1999, op. cit., p. 136.

Warsangali). Cette entité correspond actuellement à l'État de Puntland sans les régions Sool et Sanaag qui font partie du Somaliland ;

- Le pays Hawiye au centre, qui comprend les régions de Galgaduud, Hirran, Shabeellah Dhexe qui sont aujourd'hui les États de Galmudug et Hirshabelle ;
- L'entité de Digil-Mirifle au centre et qui couvre les régions de Bay et Bokool et une partie du bas Shabeellah qui est aujourd'hui l'État du Koonfur Galbeed ;
- À l'ouest du fleuve Jubba et de la région de Geedo, une entité dominée par des clans Darood et des petits clans de lignages différents forment actuellement l'État du Jabbaland ;
- La capitale Muqdisho, ville cosmopolite qui aurait un statut spécial. Muqdisho et la région de Banaadir conservent ce statut.

La finalité de l'approche modulaire était de faire coexister pacifiquement les différents clans dans un même État subdivisé en petites entités claniques. Cette approche n'était pas applicable à la vision indépendantiste somalilandaise. Et l'attachement à un État unitaire par les chefs de guerre ne donnait pas de crédibilité à l'idée du *building-block*. L'obsession d'un État centralisé de la part des leaders politiques somaliens, dont la plupart sont obnubilés par le Pan-Somali, faisait obstacle à toute idée de décentralisation du pouvoir. Et toutes les tentatives d'un gouvernement central organisé autour des chefs de factions n'avaient engendré aucun résultat. Les conclusions présentées par Iona M. Lewis et John Mayall sur la crise politique somalienne proposaient un principe de partage basé sur le fédéralisme avec la constitution de régions autonomes en vue de reconstituer un nouvel État somalien⁶⁰⁴.

La création de l'État du Puntland avec l'aide de l'Éthiopie⁶⁰⁵ en 1998 marque l'abandon progressif de l'État jacobin pour un État décentralisé. En 1999, lors du premier anniversaire du

⁶⁰⁴ Iona M. LEWIS, & John MAYALL, *A Menu of Options: A Study of Decentralised Political Structures for Somalia*, London: London School of Economics/EC Somalia Unit, 1995, 97 pages.

⁶⁰⁵ Roland MARCHAL, op. cit., 2007, p. 1098.

Puntland, Cabdullaahi Yuusuf réunit l'ensemble des factions politiques en Somalie sous une nouvelle alliance, la *Somali Peace Alliance*. Lors de cette conférence, les dirigeants du Puntland défendent l'idée d'une reconstruction de l'État par la base « *bottom-up* », c'est-à-dire la création de régions autonomes à l'image du Puntland. C'est lors de la conférence d'Arta que l'idée d'un pouvoir décentralisé donnant plus d'autonomie de gestion aux régions a été adoptée. La construction d'une gouvernance fédérale est définitivement adoptée à la conférence du Kenya en 2004 sans remettre en cause le système 4.5 pour le partage du pouvoir adopté lors de la conférence d'Arta.

5.1.1.3. *La désintégration de l'État et la construction des entités politiques « indépendante »*

Les États fédérés sont nés à la suite de la Constitution provisoire de 2012. C'est l'article 49 qui détermine le nombre d'États fédérés dans la nouvelle fédération somalienne. Après 1991, trois grandes entités spatio-politiques se sont formées, à savoir le Somaliland, le Puntland, les zones du centre et du sud. Au sein de ces trois entités politiques, le Somaliland est un État autonome disposant des attributs de la convention de Montevideo⁶⁰⁶. En outre, la communauté académique souligne le succès s'agissant de la maîtrise de la sécurité et de la construction des institutions étatiques, sans avoir eu besoin de l'aide de la communauté internationale⁶⁰⁷. Il s'agit d'un État fragile, mais qui a pu résoudre le problème d'insécurité et les conflits entre les différentes communautés même si des tensions liées au partage du pouvoir persistent entre les différents clans (Dhulbahaante, Gadabuursi, Isxaaq). Le Somaliland a réussi à maintenir la paix et la stabilité dans ses frontières. Le Somaliland a ses propres institutions politiques et ne se considère pas comme une entité fédérée à la Somalie. Le plus grand défi pour

⁶⁰⁶ La convention de Montevideo sur les droits et devoirs des États, signée le 29 décembre 1933, pose les critères d'un État en quatre points : une population, un territoire, une souveraineté avec des frontières bien définies, et enfin la capacité d'entretenir des relations avec d'autres États.

⁶⁰⁷ International Crisis Group, "Somaliland: The Strains of Success", *Crisis Group Africa Briefing* No. 113, 5 October 2015. pp. 24, International Crisis Group, « Somaliland: à l'Union Africaine de montrer le chemin », Rapport Afrique No. 110 – 23 mai 2006, pp. 28, Chatham House, « Somaliland's Place in the World », *Africa Programme Conference Summary*, December 2011, pp. 6. Harriet GORKA, « Somaliland – a walk on thin ice », Kas International reports, 2011, pp.20. Jean-Louis GUÉBOURG, « Le Somaliland, un jeune « État » en quête de reconnaissance », *Mappemonde* 67 (2002.3), p. 3. Sarah PHILLIPS, *Political Settlements and State Formation: The Case of Somaliland, Policy and Practice for Developmental*, Research Paper 23, December 2013. pp. 1-95.

la communauté internationale et le gouvernement fédéral est de savoir comment intégrer ce territoire indépendant depuis 29 ans, alors que l'État fédéral est embourbé dans la violence.

En revanche, la région de Puntland, créée en août 1998, a développé des dispositifs pour mettre en place des institutions gouvernementales ; elle est toutefois confrontée à des défis d'ordre sécuritaire. C'est une entité qui est composée de deux anciennes régions (Nugal, Bari et une partie de Mudug), et ses frontières sont mal définies. Puntland se définit comme le territoire du « clan Darood », au sein duquel le sous-clan Majeerteen est majoritaire. En même temps, sa constitution englobe les clans au sein d'un territoire défini dont les frontières sont contestées par le Somaliland et le gouvernement fédéral. Elle a pu mettre en place des institutions politiques (président, parlement, justice) et son armée (derviches). Mais ce petit État embryonnaire souffre des rivalités claniques qui remontent à la période précoloniale au sein de la confédération Harti. La création de Khatumo *State* est devenue un défi majeur pour Puntland. Selon *International Crisis Group*, la région semi-autonome du Puntland était autrefois considérée comme une réussite de l'approche modulaire visant à rétablir la stabilité⁶⁰⁸.

Le sud de la Somalie est en pleine désintégration et se caractérise par une grande instabilité chronique, par des frontières mal définies et, enfin, une souveraineté divisée. Le pouvoir central et les pouvoirs régionaux sont chacun dans leur sphère souveraine, et leurs actions sont loin d'être coordonnées. Actuellement, la Somalie est divisée en zones d'influence entre Éthiopie, Djibouti, Kenya, Ouganda et Burundi. Les troupes de l'AMISOM ont libéré les villes, mais les insurgés gardent un contrôle sur les campagnes et les axes routiers pour asphyxier les régions libérées. La présence de plusieurs clans au sud a entraîné la multiplication des États fédérés dans cette zone ; cinq au total. Et cela reflète plus ou moins le *building-block* mis en avant par l'ONU en 1995. Ainsi, la capitale Muqdisho et sa région Banaadir ont gardé le statut spécial préconisé par l'approche modulaire. Galmudug *State* est confronté à un conflit entre le gouvernement fédéral et Puntland sur la délimitation des frontières régionales d'avant 1991. Galmudug *State* n'est pas constitué de deux régions (Galgaduud, Mudug). Cette division de la région de Mudug est contraire à l'article 49 qui reconnaît la constitution d'un État fédéré à partir d'au moins deux régions. Galmudug *State* est en conflit avec Puntland dans la région de Mudug autour de la ville de Galkaayo. Le fédéralisme s'est appuyé sur des considérations

⁶⁰⁸ International Crisis Group, August 2009, op. cit., p. 1.

claniques et non pas sur la géographie des régions. Ce mode de création d'États fédérés favorise la prédominance des grands ensembles claniques. C'est pourquoi, parmi les cinq États fédérés, deux sont gouvernés par les clans Darood (Puntland et Jubbaland), deux par les Hawiye (Galmudug et Hirshabelle), et un autre par Raxanweyne (l'État du Koonfur Galbeed).

La construction de l'État de Jubbaland n'était approuvée ni par le gouvernement ni par le Parlement fédéral, puisque l'État de Jubbaland n'avait pas respecté les critères imposés par l'article 49 de la Constitution fédérale. Et c'est d'ailleurs le cas pour les États fédérés, sauf le Puntland dont la construction avait été achevée avant la constitution du fédéralisme⁶⁰⁹. Après une année de tractation entre les communautés et le pouvoir central, l'État de Jubbaland est créé autour de trois régions (Geedo, Jubbada Dhexe et Jubba Hoose). Avant même la construction d'un parlement local, les responsables politiques de Hiiran et Middle Shabeellah ont engagé des initiatives pour réconcilier l'ensemble des clans dans cette région en formant une administration intérimaire comparable à celle de Puntland. Malheureusement, cela n'a abouti à aucun résultat, puisque des querelles ont éclaté entre les responsables politiques de la région et les chefs coutumiers. Mais avant les élections de 2017, les régions Hiiran et Shabeellah Dhexe parviennent à former l'État de Hirshabelle et enfin l'État du Koonfur Galbeed dont la formation avait provoqué certaines querelles ; certains leaders politiques avaient en effet rejeté le modèle de construction de l'État, la reconnaissance de la feuille de route mise en place par l'émissaire des Nations unies afin de réconcilier et de construire l'autorité des régions. Mais avec la pression de l'ONU et du gouvernement fédéral, la construction de l'État s'est finalisée en 2015.

Tableau No. 11 : Les États fédérés et clans majoritaires

LES ÉTATS FÉDÉRÉS	CLANS MAJORITAIRES	NOMBRES DE POPULATION
Puntland	Darood (Majeerteen)	1112210
Banaadir State (Muqdisho)*	Hawiye (Abgaal & Habar Gidir)	1650227
Hirshabelle State	Rahanwein, Hawiye (Abgaal)	1036721
Southwest State	Rahanwein, Hawiye (Abgaal)	2361627

⁶⁰⁹ Maxamoud GADHLEH & Mahad WASOUGEH, Entretien No. 42 et 43, 9 septembre 2018.

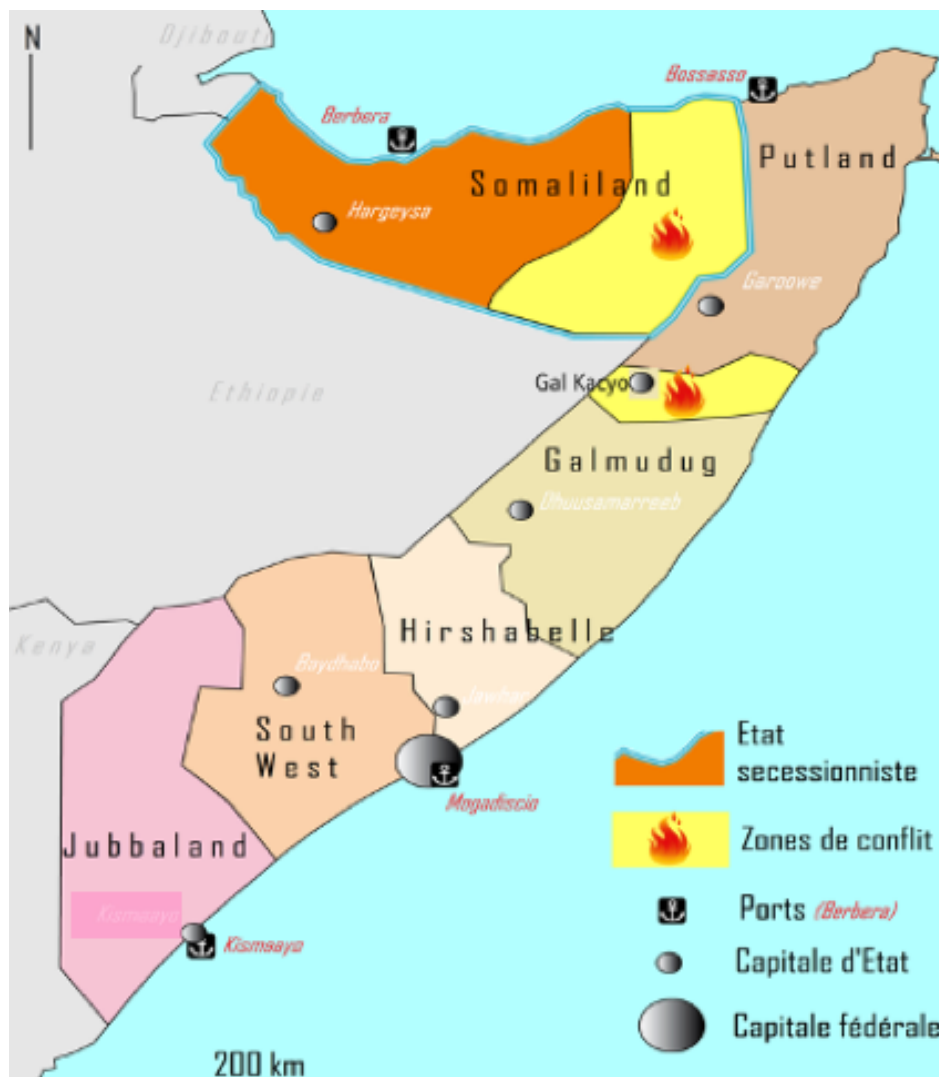
Jubbaland State	Darood (Ogaadeen, Mareexaan), Raxanwen, Digil.	1360633
Galmudug State	Hawiiye (Habar Gidir)	1287297
TOTAL		8808715

Source : D'après les données de la population des régions, UNFPA, 2014.

(*) Banaadir State a un statut spécial et n'est pas considéré comme un État fédéré.

Trois clans (Darood, Hawiye, Raxanwen) dominent l'ensemble des États fédérés alors qu'il existe plusieurs petits clans. Et de peur d'être marginalisé, chaque clan revendique son État, ce qui renforce l'instabilité politique en Somalie et la faiblesse du gouvernement fédéral, puisque ce dernier n'obtient pas la légitimité de l'ensemble des clans. Les structures administratives censées accomplir la volonté de l'État sont quasi inexistantes. De l'autre côté, le groupe terroriste *Al-Shabaab* maintient ses guerres asymétriques et s'attaque à tous les symboles représentant l'État. Le Sud est loin d'amorcer la paix et la stabilité. En effet, la recomposition du territoire en États fédérés complique la relation entre les clans et le gouvernement central ; par ailleurs, elle renforce les unionistes (les islamistes) qui sont favorables à l'établissement de régions autonomes dans un État unitaire et centralisé.

Carte No. 9 : Les États nouveaux États fédérés



Source : Moustapha N. AYEY, 2018.

L'organisation politique à l'intérieur des États fédérés est identique. Les anciennes régions deviennent des États fédérés et les anciens districts deviennent des régions. Chaque État fédéré est constitué de plusieurs régions et districts (*degmo*). Avec le système fédéral, l'organisation de la géographie change largement et soulève, dans la plupart des cas, des querelles au sein des communautés, puisque chaque clan veut avoir une région ou, au minimum, un district. Une compétition territoriale s'est ainsi amorcée, entraînant parfois l'expulsion de certains clans de leur territoire. Les frontières claniques, autrefois poreuses, sont en train de devenir des frontières fixes. Chaque État fédéré dispose d'un parlement choisi par les chefs coutumiers et de ministres choisis par le président de l'État fédéré. Tous les postes politiques sont partagés par les différents clans de la région. Toutes les ressources de l'État fédéré

sont principalement destinées à l'entretien des responsables politiques et au fonctionnement de l'administration locale. À part les maigres allocations des ONG et du gouvernement fédéral, il est difficile, pour les États fédérés, de mener des politiques en matière de santé, d'éducation, de transport, de police.

5.2. L'émiettement du pouvoir fédéral

Bien que la Somalie soit sortie de la période de transition politique, le gouvernement fédéral est confronté à une instabilité politique provoquée par l'effondrement de l'État en 1991. L'État est toujours dans l'incapacité de garantir la sécurité et d'exercer le monopole de la violence dans l'ensemble des territoires. Le gouvernement fédéral a des difficultés à consolider sa légitimité populaire et à mettre en œuvre des services de base pour sa population. Cette crise de légitimité engendre l'instabilité politique du pouvoir fédéral et a des conséquences sur la gouvernance des territoires fédérés.

5.2.1. *La recomposition du territoire en des États fédérés « indépendants »*

La Constitution fédérale n'est pas explicite sur l'organisation du territoire en États fédérés, alors que ce territoire fait l'objet de disputes entre les différentes communautés. Après l'effondrement de l'État, le territoire est devenu un objet d'appropriation et un enjeu de pouvoir pour les clans. Deux approches donnent des solutions très nuancées à la notion de « territoire »⁶¹⁰. L'approche anglo-saxonne voit le territoire comme un espace plus ou moins délimité par une frontière que les individus et les groupes occupent et où ils se déploient. La frontière est l'élément marqueur du territoire où les groupes vivent et imposent leur contrôle. Le territoire est l'élément central qui détermine un espace délimité par une frontière. Dans l'approche francophone, le territoire serait une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par un groupe humain. La construction du territoire est un élément

⁶¹⁰ Du latin *territorium*, le terme « territoire » fait l'objet de plusieurs discussions dans les approches des sciences sociales. En éthologie, le territoire est défini comme une « étendue limitée de la surface de la terre sur laquelle vit un ensemble donné d'individus d'une même espèce » (Aristide H. ESSER, 1971 : 1-9) ; et selon le *Dictionnaire de géographie*, un territoire est un « espace socialisé, approprié par ses habitants, quelle que soit sa taille », (Pascal BAUD, 2013).

essentiel à l'approche de l'État avec son contrôle... le maintien de son intégrité grâce à l'exercice d'une autorité politique. Le territoire est le champ d'application du pouvoir de l'État⁶¹¹. Le territoire constitue une composante de l'État, à côté de la population et de la souveraineté.

L'usage du concept de territoire renvoie à l'idée d'un espace ou d'un milieu revendiqué par un groupe entretenant des relations belliqueuses avec ses voisins. Comme toutes les sociétés apolitiques, les tribus s'organisaient autour d'un territoire ; la razzia, les guerres entre les clans étaient monnaie courante. Le territoire a un lien avec l'identité et l'appartenance à une race. Et actuellement, dans les différentes régions, les questions qui reviennent sont « qui vous êtes ? ». Le territoire est le signe d'une réappropriation des groupes claniques et donne une représentation d'eux-mêmes, revendiquant parfois dans la violence l'exercice de la fonction politique. En Somalie, le territoire est devenu un espace appartenant aux groupes. L'idée d'un territoire étatique a disparu de la conscience collective.

Le territoire est à la fois une substance de l'État, un objet de son pouvoir et de sa compétence sur l'espace. Le déploiement de cette notion peut obéir à des logiques diverses, notamment selon que les pays sont ou non centralisés. Pour Michel Bussi, la décomposition ou le découpage territorial⁶¹² répond à deux logiques, à savoir des frontières administratives héritées des empires coloniaux ou bien une déconcentration du pouvoir de la capitale vers la périphérie. Et durant la dictature militaire, la recomposition du territoire est apparue comme l'une des priorités, se traduisant par la forte centralité du pouvoir et la revendication des territoires peuplés des Somalis. Durant cette époque, la recomposition du territoire ne se traduisait pas par une déconcentration du pouvoir allant d'une autonomisation à une réelle délégation de pouvoirs administratifs aux régions. La déconcentration du pouvoir aux régions se faisait par clientélisme, qui consistait à récompenser certains clans proches du pouvoir. Le pouvoir militaire avait considéré des territoires non peuplés comme des régions, et ces régions revendiquent aujourd'hui le statut d'État fédéré.

La recomposition dont il est question aujourd'hui consiste à construire et à finaliser

⁶¹¹ Philippe PINCHEMEL, *Face de la terre*, Paris : Armand Colin, 1997, p. 407-412.

⁶¹² Michel BUSSI (Dir), *Un monde en recomposition : géographie des coopérations territoriales*, Mont-Saint-Aignan : Universités de Rouen et du Havre, 2009, p. 37.

l'intégration des « micro-territoires »⁶¹³, c'est-à-dire la remise en cause des frontières administratives d'avant 1991 pour la formation des États fédérés. Cette refonte du territoire somalien n'est liée ni à la demande des acteurs politiques locaux souhaitant avoir davantage de pouvoir, ni aux dynamismes économiques, sociaux ou territoriaux, ni aux attentes des populations. Elle est davantage issue des différentes négociations de paix de la communauté internationale qui s'inscrit dans une logique de *top-down* déconnectée des réalités du terrain.

Les compétences des entités territoriales s'éloignent de l'exemple d'État fédéré classique (juridiction locale, sécurité publique, politique fiscale locale) pour accomplir efficacement les tâches qui leur incombent en fonction de leur dimension et de leur capacité. La Constitution fédérale provisoire précise que les affaires étrangères, la défense nationale, la citoyenneté et l'immigration ainsi que la politique monétaire relèvent des pouvoirs et de la responsabilité du gouvernement fédéral⁶¹⁴. Les autres domaines relèvent de la compétence des États fédérés en principe. Mais les États fédérés n'ont la capacité ni de réorganiser les régions et districts en matière de transport et d'urbanisme ni d'améliorer l'équipement et le financement des écoles, des universités et des services de santé. Bien que tous les antagonistes de la crise somalienne, à l'exception des insurgés islamistes, aient participé aux négociations et à la finalisation de la Constitution, ils n'ont pas pu définir d'une manière explicite ce qu'est un État fédéré. Cette cacophonie entre le pouvoir fédéral et ses entités fédérées est principalement due à l'ambiguïté de la Constitution somalienne. Cette dernière souligne qu'un État fédéré devrait être constitué d'au moins deux régions. Cette règle n'est pas toutefois respectée, puisque la région de Mudug est revendiquée par Galmudug *State* et Puntland⁶¹⁵. Le principe de fusion des régions pour former un État fédéré n'est pas défini dans la Constitution et n'a jamais fait l'objet de négociations entre le pouvoir fédéral et les entités territoriales. Ce problème avait provoqué des

⁶¹³ Les anciennes régions (Gobol) administratives ou l'association de plusieurs districts habités par un même clan pour former un État fédéré.

⁶¹⁴ Provisional Constitution, « Allocation of powers », Art. 54.

⁶¹⁵ Trois districts (*Dagmo*) font partie de l'État de Galmudug et deux de l'État de Puntland. Selon l'accord du 14 octobre 2014, les districts habités par les Darood sont gouvernés par le Puntland, tandis que ceux habités par les Hawiye sont gouvernés par les Hawiye ; d'autres clans de la région de Mudug n'appartiennent pas à ces deux grands clans. Cet accord est contraire à l'article 49 paragraphe 5 de la Constitution qui prévoit que les frontières des États membres fédéraux seront basées sur les limites des régions administratives telles qu'elles existaient avant 1991. La Constitution favorise le clan originaire d'une région et a le droit de représenter l'ensemble des populations.

tensions entre le gouvernement fédéral et ses États fédérés comme entre le Puntland et Muqdisho, sur les frontières de Puntland et Galmudug *State*⁶¹⁶ ainsi que sur le cas de la région de Mudug qui fait l'objet d'un conflit entre les deux entités fédérées⁶¹⁷. Et cela remet en cause l'article 49 de la Constitution sur l'organisation du territoire. Il a fallu l'intervention des représentants de l'ONU et de l'IGAD, le 14 octobre 2014, pour parvenir à un accord. À la suite de cet accord, les régions administratives n'ont pas été reprises pour former les futurs États fédérés. La prise en considération des régions pour former les États fédérés aurait dû faciliter l'établissement des frontières. Les clans formant les États fédérés souhaitent en effet avoir un pouvoir et non pas être soumis à un processus de décision allant du haut vers le bas. Entre autres, ils ne veulent pas d'une forme de gouvernement imposée par la structure fédérale, mais souhaitent plutôt un processus par lequel leurs préoccupations locales deviennent des préoccupations régionales, qui deviennent à leur tour des préoccupations de l'État et du gouvernement fédéral. Le problème des États fédérés est le fait qu'ils n'ont ni la volonté ni les ressources pour faire plier le gouvernement et le faire accepter leurs demandes. Les conflits de territoire entre les États fédérés ne se résument pas au conflit entre Puntland et Galmudug. L'État du Koonfur Galbeed avait revendiqué le district de Jazira qui fait partie de la région de Banaadir. De même, le président de Hirshabelle avait revendiqué le port de Eel Maan qui est situé aussi dans la région de Banadir. Pour *Hiritage Institut for Policy Studies* (HIPS), cette refonte du territoire de la Somalie pose problème sur plusieurs points :

- Le cas du Somaliland et son intégration à la fédération somalienne ;
- Le statut spécial de Puntland comme région autonome et quasi indépendante ;

⁶¹⁶ La construction de Galmudug *State* avait posé beaucoup de problèmes entre les différents clans. Trois d'entre eux avaient déclaré leur propre région, à savoir Ximan iyo Xeeb, Galmudug et *Ahlou Suna Wal Jama*. La formation de Galmudug *State* est finalisée lors de la conférence de Djibouti entre le président de Galmudug, Maxamed *Xaaf* et Sh. Shakir de *Ahlou Suna Wal Jama*. Pour parvenir à cet accord, le poste de Premier ministre est créé pour satisfaire les demandes de *Ahlou Suna Wal Jama*. En somme, Galmudug *State* dispose d'un président, d'un vice-président, d'un président du Parlement et d'un Premier ministre, chacun appartenant à un clan différent.

⁶¹⁷ "Gaalkacyo Conflict: Drivers, Contribution and Potential Solution", *Hiritage Institut for Policy Studies*, Mogadishu, December 2016, p. 1-9.

- Et enfin sur le statut final des États fédérés, ceux-ci n'étant pas encore validés par le Parlement à cause des disputes concernant les frontières⁶¹⁸.

Selon HIPS, le gouvernement fédéral est aussi confronté à une crise de légitimité au sein de la fédération sur les questions de la distribution des pouvoirs, des responsabilités et des ressources de l'État⁶¹⁹. Pour l'instant, l'autorité limitée de l'État proviendrait de sa faible capacité, et cela est un signe de la fragilité du pouvoir fédéral.

5.2.2. *Les limites de la souveraineté de l'État fédéral*

Jean Bodin définit la souveraineté comme « la puissance absolue et perpétuelle d'une République »⁶²⁰. En relations internationales, la souveraineté est comprise comme l'indépendance de l'État par rapport à tout autre sujet de l'arène internationale (souveraineté externe). Elle est aussi l'exclusivité de l'État sur un territoire, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune autorité au-dessus de l'État (souveraineté interne). La souveraineté est donc le « fondement à la fois de l'ordre intra-étatique et de l'ordre interétatique »⁶²¹. De nos jours, la notion de souveraineté est « à la fois empiriquement et épistémologiquement »⁶²² revisitée par les chercheurs. La souveraineté telle qu'elle est perçue par l'avènement du monde westphalien est aujourd'hui remise en cause par l'apparition des « zones de turbulences »⁶²³ où désormais la responsabilité de protéger, le droit et le devoir d'ingérence permettent d'intervenir dans les affaires internes de certains États qui sont dans l'incapacité d'exercer leur souveraineté. Ces États correspondraient aux *quasi States* de Robert Jackson et ont une souveraineté négative. C'est-à-dire qu'ils ont une reconnaissance internationale, mais qu'ils sont exposés « aux

⁶¹⁸ “Somalia’s parliament should produce a constitution by and for the people”, *Heritage Institut for Policy Studies*, Mogadishu, February 2017, p. 7-8.

⁶¹⁹ *Idem*, p. 8-9.

⁶²⁰ Jean BODIN, Chapitre VIII : De la souveraineté, 1593 (1993), op. cit., p. 74.

⁶²¹ Raymond ARON, 2004, op. cit., p. 824.

⁶²² Xavier MATHIEU, « Souveraineté. Évolution conceptuelle d'une notion-clé » In Dario BATTISTELLA (Cord), *Relations Internationales. Bilan et perspectives*, Paris : Ellipses, 2013, p. 196.

⁶²³ James ROSENAU, *Turbulence in World Politics: A Theory of Change and Continuity*, Princeton: Princeton University Press, 1990, 540 pages.

interférences extérieures »⁶²⁴. Contrairement aux États qui disposent d'une souveraineté positive, caractérisée par un « gouvernement qui possède les capacités qui leur permettent d'être maîtres d'eux-mêmes »⁶²⁵.

La question de la souveraineté pose un problème lorsqu'il s'agit de fédéralisme. Les auteurs réalistes comme Raymond Aron soulignent « les difficultés sur les chances de réalisation d'une double transformation de l'État-nation, de la déconcentration et de la subordination de l'État fédéral »⁶²⁶. Cet auteur rejette l'idée d'une souveraineté partagée entre l'État fédéral et les États membres, parce que « administration et décision politique tendent à se concentrer dans l'État et celui-ci rejette tout transfert de souveraineté »⁶²⁷. Pour les réalistes, l'État constitue une unité indivisible, et les États fédéraux sont des entités unitaires des relations internationales. Dans une situation de souveraineté partagée, chaque entité à « l'intérieur de sa sphère de compétence législative est tout aussi souveraine que l'État fédéré »⁶²⁸. Chaque État abandonne une partie de sa souveraineté à l'État central. Dans le cas où la souveraineté est indivisible, les États membres de la fédération sont dotés d'une autonomie et ne partagent pas la souveraineté avec l'État fédéral. Ainsi, il est évident qu'un État fédéré ne possède d'aucune façon une souveraineté lui permettant d'exercer une souveraineté externe. En réalité, le fédéralisme somalien est plus complexe. Et cela est dû aux faiblesses du pouvoir central et à la complexité du terrain qui est en inadéquation avec l'idée du fédéralisme.

La notion de « *federal* » revient dans la Constitution plus de 634 fois⁶²⁹. Mais comme le souligne Anne Bruzzone, « on écrit “fédéralisme”, mais on lit “clan” »⁶³⁰. Un fédéralisme fondé sur le « clan » risque d'aboutir à un émiettement du territoire somalien et à une exacerbation des violences inter-claniques. Le choix de l'État fédéral était un outil de désamorçage du conflit.

⁶²⁴ Robert JACKSON, 1993, op. cit., p. 27

⁶²⁵ *Idem.*, p. 29.

⁶²⁶ Raymond ARON, 2000, op. cit., p. 727.

⁶²⁷ *Idem.*, p. 824.

⁶²⁸ Gil RÉMILLARD, « Souveraineté et fédéralisme » *Les Cahiers de droit*, Vol. 20, No. 1-2, 1979, p. 240.

⁶²⁹ Provisional Constitution, 1 August 2012, pp. 1-66.

⁶³⁰ Anna BRUZZONE, 2013, op. cit., 168.

Mais le fédéralisme somalien laisse penser, comme le note Alice Bettis Hashim, à une confédération d'États selon le modèle suisse qui consiste en la création de communes (*Degmo*), de régions (*Gobol*) et de la confédération somalienne dont l'objectif principal est d'affaiblir la Somalie⁶³¹. En outre, l'article 6 de la Constitution « *Qolabaa Calankeed* » (chaque groupe a son drapeau) des statuts des États fédérés prête à confusion. Il incite chaque clan à revendiquer un territoire, une autonomie vis-à-vis du gouvernement et se réserve même le droit de sécession. Les États et le gouvernement fédéral font l'éloge du fédéralisme sans réellement adhérer au système.

En réalité, la République fédérale somalienne correspondrait à une fédération de plusieurs clans en une confédération étatique. Puntland, qui a le plus investi dans ce processus de vulgarisation du fédéral, adopte une habitude contraire à l'esprit du fédéralisme puisqu'il ne délègue pas de pouvoir de gestion à ses régions.

Chaque région se désolidarise du gouvernement central. L'article 54, précisant le pouvoir du gouvernement fédéral, n'est même pas respecté sur les questions suivantes :

- La défense : chaque État dispose de sa propre armée ou milice clanique, et il est difficile jusqu'à aujourd'hui de construire une armée. En outre, il existe parfois des accrochages entre les armées des États fédérés. C'est le cas de l'armée de Puntland et de Galmudug ;
- Les affaires étrangères : chaque État mène sa propre politique et n'hésite pas à signer des accords internationaux sans passer par le gouvernement central. Par exemple, Puntland a sa représentation consulaire à Addis-Abeba ;
- La politique monétaire : par exemple, Puntland dispose de sa propre banque centrale qui ne dépend pas de la Banque fédérale. Ainsi, elle a la capacité d'émettre des billets de banque en circulation sans l'avis des instances fédérales.

⁶³¹ Alice BETTIS HASHIM, « Globalisation and Africa: reconstructing the Failed Somali State and reviving national Identity », In JALATA Asafa (Ed), *Crises, Globalisation and National Movements in North-East Africa: The Horn's Dilemma*, London: Routledge, 2004, p. 199.

La Constitution fédérale précise le pouvoir des États fédérés, mais les États fédérés ne la respectent pas et se comportent comme des États n'ayant aucun compte à rendre au pouvoir central⁶³². L'article 4 donne le gouvernement fédéral les initiatives politiques et les décisions dans tous les secteurs du gouvernement. Mais certains États fédérés comme le Puntland prennent des initiatives politiques sans passer par l'État fédéral parce que le projet du fédéralisme n'est pas encore finalisé. Dans l'article 10 de la Constitution, l'État de Puntland est prêt à abandonner une partie de sa souveraineté à savoir la citoyenneté, la défense, la politique étrangère et la politique monétaire à l'État fédéral dans le cadre d'une souveraineté partagée. En attendant l'avènement d'un État fédéral solide, l'État de Puntland se considère comme une région autonome et peut prendre des initiatives en matière de politique de défense, de politique étrangère, etc. Le président, Cabdiwali Cali Gaas, avait directement négocié avec *DP World* pour la gestion du port de Bossaso. C'est le cas en matière de politique étrangère : lors de la crise du Golfe, les États comme Puntland, Galmudug, du Konfur Galbeed Somalia et Jubbaland avaient rejeté la neutralité du gouvernement fédéral sur cette crise et ont soutenu la coalition menée par l'Arabie saoudite. Les libertés exercées par les États fédérés démontrent bien qu'il s'agit d'une confédération, puisque les États membres de la fédération ont la capacité de conclure des traités de sécurité avec les États voisins comme l'Éthiopie.

Le cas du Puntland est contraire à l'idée de l'unité de l'État dans les relations internationales qui ne reconnaissent aucune souveraineté aux entités fédérées. Elle est loin aussi de la formule sur le fédéralisme avancée par R. Carré de Malberg, qui considère que « si le criterium de l'État est la souveraineté, les collectivités membres d'un État fédéral ne sont pas des États, car elles ne sont pas souveraines »⁶³³. L'exemple du Puntland reflète bien le cas d'une confédération, parce que « la souveraineté de l'État fédéral et la non-souveraineté des États membres »⁶³⁴ ne se manifestent pas dans leurs relations de coopération en raison des faiblesses de l'État somalien. Le cas du Somaliland, État sécessionniste, remet aussi en cause cette logique fédéraliste et même confédéraliste.

⁶³² Maxamed IBRAHIM, Entretien, No. 25, 27 octobre 2017.

⁶³³ Raymond CARRÉ de MALBERG, 1921, op. cit., p. 123.

⁶³⁴ *Idem.*, p. 123.

L'expression de la puissance de l'État fédéral est limitée à la capitale. Le reste échappant au contrôle de l'État, il est impossible d'établir une politique à l'échelle nationale. Le gouvernement somalien ne contrôle que la capitale Muqdisho, le reste du territoire échappe à son contrôle au profit des groupes claniques ou religieux. Lors de la réunion avec les États fédérés, le président Maxamed Cabdillahi *Formaajo* déclare qu'en « dehors de la capitale et des grandes villes personne ne peut circuler librement. Et la situation serait pire s'il n'y avait pas la présence des troupes de l'AMISOM qui assure l'ensemble des déplacements des responsables politiques »⁶³⁵. Ce pouvoir de l'État limité à la capitale nous rappelle la vision développée par Thomas Risse sur les fonctions de l'État limité (*limited statehood*). Il apporte une compréhension des dysfonctionnements des États faillis où « les gouvernements ne contrôlent pas l'ensemble du territoire et ne jouissent pas entièrement d'un monopole de la violence, ou ont seulement une capacité limitée à faire respecter et à mettre en œuvre des décisions centrales »⁶³⁶. La vision de Thomas Risse reflète les limites de l'État fédéral par le manque d'une tradition démocratique dans l'exercice du pouvoir et des contraintes externes qui rendent difficiles les décisions de l'État.

5.2.3. *Le Somaliland, un État à part entière*

Depuis 1991, le Nord (le Somaliland) s'est organisé en toute indépendance de l'État central qui sombrait dans la guerre civile. Si le Puntland est considéré comme une région semi-autonome, le Somaliland est un État à part entière respectant les critères de la convention de Montevideo concernant les droits et devoirs des États, du 26 décembre 1933. Son article 1^{er} dispose que : « *L'État comme personne de Droit international doit réunir les conditions suivantes*⁶³⁷ :

⁶³⁵ Discours de Maxamed Cabdillahi *Formaajo*, lors de la rencontre entre le gouvernement fédéral et les États fédérés, 30 octobre 2017 à Muqdisho, [En ligne] : <http://somaliiptv.com/somali-national-tv-live/> . Le 7 septembre 2018, une fronde des États fédérés sur la gestion de la sécurité et sur les tentations centralistes du gouvernement *Formaajo* avait conduit à une crise entre l'État fédéral et les membres de la fédération réunis dans le *Council of Interstate cooperation (Golaha iskaashiga maamul goboleedyada)* pour défendre leurs intérêts. Depuis, les États fédérés ont arrêté toute collaboration avec le gouvernement fédéral.

⁶³⁶ Thomas RISSE, "Two-Thirds of the World: Governance in Areas of Limited Statehood is a Global Problem", *Transnationale Politik (Transatlantic Edition)*, 2005, p. 64.

⁶³⁷ Convention de Montevideo, « Convention concernant les droits et devoirs des États », adoptée par la septième Conférence internationale américaine. Signée à Montevideo, le 26 décembre 1933, p. 36. De même, dans l'affaire *Deutsche Continental Gas-Gesellschaft c. Pologne* avait déclaré qu'un État existe à condition qu'il possède un

- a. Une population permanente.** La population du Somaliland est principalement composée de 5 clans : Ciise, Gadabuursi, Dhulbahaante, Warsangali et Isxaaq qui est le clan majoritaire.
- b. Un territoire déterminé.** Le territoire du Somaliland correspond aux régions du Nord de l'ancienne colonie britannique devenue indépendante le 26 juin 1960 et qui avait intégré la Somalie italienne le 1^{er} juillet 1960. Le territoire est délimité par trois traités coloniaux qui ont permis la constitution du Somaliland sous protectorat de la Grande-Bretagne. Ces traités ont été conclus, d'une part, entre les Britanniques et les Français (1888), les Italiens (1894) et les Éthiopiens (1897) d'autre part. Le Somaliland fait une superficie de 137 600 kilomètres carrés. Après la chute du régime de Siyaad Barre, le Somaliland a autoproclamé son indépendance le 18 mai 1991.
- c. Un gouvernement.** Le Somaliland dispose d'un gouvernement totalement indépendant de la Somalie avec ses propres institutions politiques. Son gouvernement a rempli plus ou moins, et sans aide internationale, les fonctions régaliennes d'un État. Les conférences de réconciliation de 1991, 1993 et 1998 ont fait émerger une unité centrale consensuelle à partir de laquelle la société est gouvernée. Depuis sa création, le 18 mai 1991, à la suite d'une guerre civile, le Somaliland en est à sa cinquième élection présidentielle : une pure « démocratie ». Le mouvement nationaliste SNM (*Somali National Movement*) qui avait libéré le pays contre le dictateur Siyaad Barre a pacifié sa population en lui donnant le pouvoir dès 1993 avec l'élection du premier président par les *Cuqals* (chefs des clans). L'innovation politique somalilandaise avait permis d'épouser la modernité (un parlement élu au suffrage universel) et la tradition (une assemblée des aînés [*Golaha Guurtida*] issue de la période pré-coloniale au sein de laquelle chaque famille

territoire, une collectivité d'hommes habitant sur ce territoire, une puissance publique s'exerçant sur cette collectivité et ce territoire » Cf. Giovanni DISTEFANO & Gionata P. BUZZINI, Bréviaire de jurisprudence internationale. Les fondamentaux du droit international public, Partie III, Sentences arbitrales et décisions assimilées : *Deutsche Continental Gas-Gesellschaft tc. Etat polonais, Tribunal arbitral mixte germano-polonais, sentence du 1 août 1929* : Recueil des décisions des Tribunaux arbitraux mixtes. Vol. IX (Deutsche Continental Gas-Gesellschaft), 2^{ème} Édition Revue et Augmentée Bruylant : Bruxelles, 2010, p. 1272.

clanique est représentée par un membre choisi par le clan). L'ensemble a lieu sous l'œil attentif de la cour constitutionnelle, qui arbitre les litiges entre l'exécutif et le législatif, et des chefs coutumiers (*Caaqil, Suldaan*) qui négocient et résolvent les conflits entre les différentes communautés. La vie politique est rythmée par les « élections pluralistes qui se déroulent dans le calme, une rareté dans la Corne de l'Afrique »⁶³⁸.

d. La capacité d'entrer en relation avec les autres États. Non reconnu par la communauté internationale, le Somaliland bénéficie d'une reconnaissance tacite de la part de nombreux États. Il entretient des relations diplomatiques avec plusieurs États (Djibouti, Éthiopie, Les Émirats arabes unis, le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, etc.) et dispose, dans ces États, d'une représentation diplomatique.

Selon Gérard Prunier, « le Somaliland est un contraste frappant face à une Somalie qui symbolise l'État failli »⁶³⁹. Contrairement au Sud, le Somaliland a tout fait pour maintenir la paix, la sécurité et la démocratie à l'intérieur de ses frontières. En quête d'une reconnaissance internationale, ses demandes de reconnaissance comme étant un État indépendant de la Somalie n'ont pas donné de résultats. La reconnaissance est un acte unilatéral, elle peut être expresse ou tacite. Contrairement à la Palestine qui est reconnue par 130 États, mais pas par les États les plus influents sur la scène internationale (États-Unis, Royaume-Uni, France), aucun État ni organisation internationale (ONU, UA, IGAD, et Ligue arabe) ne reconnaît le Somaliland comme une autorité politique indépendante. En 2005, le président Dahir Riyale Kahin avait déposé une candidature comme État membre à l'UA, mais elle n'avait pas abouti à une reconnaissance du Somaliland sur l'ancien territoire colonial. De même, le gouvernement de Muqdisho ne souhaite pas remettre en cause l'union des deux Somalie de 1960. Pour Musa B. Axmed, « il est impossible de revenir à l'union parce que toutes les conditions ne sont pas réunies. La Somalie est une menace pour nous et nous ne voulons pas des infiltrations des terroristes comme c'est le cas en Puntland. Il ne peut y avoir que deux États, comme ce fut le

⁶³⁸ Gérard PRUNIER, « Le Somaliland, une exception africaine », *Le Monde Diplomatique*, octobre 2010, [En ligne] : <https://www.monde-diplomatique.fr/2010/10/PRUNIER/19778>

⁶³⁹ *Idem.*, [En ligne] : <https://www.monde-diplomatique.fr/2010/10/PRUNIER/19778>

cas avant le 1^{er} juillet 1960 »⁶⁴⁰. Pour Mahad Wasougeh, « les politiciens à Muqdisho ne veulent pas une union entre les deux Somalie parce qu'une nouvelle fusion va engendrer un nouveau partage de pouvoir et certains clans vont perdre leurs acquis »⁶⁴¹.

Mais cela n'empêche pas le Somaliland d'entretenir des relations diplomatiques et commerciales avec certains États. En ayant des relations diplomatiques avec des États comme les Émirats arabes unis ou le Royaume-Uni, le Somaliland fait l'objet d'une reconnaissance tacite. Ainsi, sa stabilité lui a permis d'avoir la crédibilité suffisante pour attirer les investisseurs internationaux, comme le géant de l'industrie portuaire *DP World* pour la rénovation et la gestion du port de Berbera pour une concession de 30 ans avec une extension automatique de 10 ans pour la gestion et le développement d'un projet portuaire polyvalent et la construction d'une base militaire émiratie. Cela pourrait profiter à une économie en croissance, soutenue par le secteur privé dominé par des entreprises locales comme *Telesom*, *Dahabshiil Group* et *Somacable*. Depuis le chamboulement de la géopolitique de la Corne de l'Afrique et les tensions entre les pays du Golfe, la Somalie et le Somaliland sont au cœur d'une redéfinition géostratégique. Cela pourrait constituer un danger pour le Somaliland, puisque les conséquences juridiques ne sont, en pratique, pas les mêmes pour un État reconnu et un État non reconnu. La guerre des ports entre Dubaï à Berbera, la Turquie à Muqdisho et la lutte géostratégique sino-américaine dans la Corne de l'Afrique pourraient définitivement changer le destin du Somaliland.

Le Somaliland a construit une gouvernance territorialisée et centralisée et un pouvoir politique qui forme une seule unité centrale. Pour Adna A. Imaciil, « la présentation numérique de chaque clan dans le gouvernement et l'administration permet d'atténuer la concentration du pouvoir au sein d'un seul clan et les violences que cela peut engendrer »⁶⁴². Ce qui n'est pas le cas du reste de la Somalie en proie à une guerre civile sans fin et à une instabilité politique due à l'incapacité à instaurer un État solide, de lutter contre la montée de l'islamisme radical et l'ingérence fréquente des États voisins. Le Somaliland est donc la preuve que des entités

⁶⁴⁰ Musa B. CABDI, Entretien No. 29, 4 août 2018.

⁶⁴¹ Mahad WASOUGEH, Entretien No. 42, 9 septembre 2018.

⁶⁴² Adna A. ISMCIL, Entretien No. 28, 26 octobre 2017.

somalies peuvent s'organiser efficacement tant qu'il n'y a pas d'interférences extérieures négatives.

5.3. L'instabilité politique et la corruption

5.3.1. *Faiblesse de l'État et instabilité politique*

Le fédéralisme comme mode d'organisation politique a créé un désordre, il n'est plus l'unique solution pour sortir la Somalie du maelström politique. « L'objet importé », c'est-à-dire le fédéralisme, la formule 4.5, le quota des femmes au Parlement, etc. ont « bousculé les systèmes de sens, le processus d'identification, les modes d'action collective tout comme les formes de gouvernements »⁶⁴³. Depuis son adoption en 2012, la Somalie est à la recherche d'un équilibre introuvable et traverse plusieurs crises politiques qui se résument à une lutte entre l'exécutif et le législatif. La reconnaissance internationale de l'État fédéral en 2012 marque la renaissance de la Somalie, mais c'est « une renaissance manquée » selon l'expression d'Anne Bruzonne⁶⁴⁴. Certes, la situation est loin d'être comparable à celle du TNG et du TFG, mais rien n'a changé en matière d'organisation politique. Si en 2012, l'élection à Muqdisho — la première sur le territoire — avait suscité l'enthousiasme avec l'élection de Xasan Sh. Maxamoud, en revanche, le mode de partage du pouvoir est toujours le même. La formule des 4,5 adoptée lors de la conférence d'Arta en 2000 attribuait une représentation aux quatre principaux clans (Hawiiye, Dorod, Diir et Isxaaq, Raxanweyn et Digil) avec 1/5^e restant pour les groupes minoritaires (Midgane, Tumal, Yibirs, etc.). Elle est devenue le mode de calcul pour choisir les 275 représentants de la chambre basse (*Agalka hoose*) et les 72 sénateurs de la chambre haute (*Agalka Sare*)⁶⁴⁵ ainsi que la répartition des postes ministériels. Les deux chambres réunies élisent à leur tour le président pour une durée de quatre ans. Cette configuration du pouvoir

⁶⁴³ Bertrand BADIE, 1992, op. cit., 224.

⁶⁴⁴ Anna BRUZZONE, « Somalie, la renaissance manquée », *Politique africaine*, Vol. 4, No. 13, 2013pp. 161-174.

⁶⁴⁵ Les élections de 2017 étaient différentes des précédentes où le Parlement et le président étaient élus par des chefs coutumiers. Dans chaque État fédéré, les chefs coutumiers choisissent des délégués qui élisent les parlementaires. Au total, les délégués étaient au nombre de 14 025, répartis dans six grandes régions (Galmudug, Koonfur Galbeed Somalia, Hirshebeelle, Banaadir, Jubbabland Puntland). Trois représentants sont choisis par région pour représenter les États fédérés dans la chambre haute.

évince les minorités du paysage politique et confirme la domination de deux clans (Darood et Hawiye) par l'absence des autres clans (Diir, Raxanweyn, Isxaaq) dans la vie politique somalienne.

Même si la Constitution fédérale provisoire avait prévu la formation de partis politiques et des élections dans l'ensemble du pays, l'insécurité généralisée n'a pas permis la mise en œuvre d'une telle initiative. Les élections de février 2017 se sont déroulées dans la même configuration que celles de 2012, et celles de 2020 au suffrage universel sont loin d'être gagnées. Le mode de scrutin actuel permet de favoriser la réélection des anciens membres du Parlement. Lors de chaque élection, tous les clans ont leurs propres candidats, mais seuls les grands clans Hawiye (Abgaal ou Habar Gidir) ou Darood (Majeerteen ou Mareexaan) peuvent conquérir la magistrature suprême pour influencer les autres clans (Diir, Raxanweyn, Isxaaq). Et depuis la conférence d'Arta, l'alternance politique a toujours été assurée par deux clans sans que cette dernière soit prescrite par la Constitution. Cela a engendré une stagnation du pouvoir sans un réel changement. La présidence ne peut donc être assurée que par deux clans : Hawiye et Darood. Si le premier obtient la présidence, le deuxième devient automatiquement le chef du gouvernement, tandis que la présidence du Parlement revient aux Raxanweyn. Cette nouvelle représentation ne peut être que source d'instabilité politique et ravive la compétition entre ces deux clans. Selon le ministre des Affaires étrangères de 2011-2012, Maxamed Ibrahim, « une entente entre le président et son Premier ministre est quasi inexistante »⁶⁴⁶. Pour Maxamed Ibrahim, tant que ces deux clans dominant la politique somalienne, il y aura toujours une absence de pouvoir central efficace, puisqu'il est difficile d'avoir une loyauté du gouvernement. Cette configuration donne à ces deux clans la possibilité d'être représentés dans tous les arcanes décisionnels de l'État.

Malgré la présence d'un parlement, le débat démocratique est absent : un parlement non élu par le peuple, fabriqué sur des bases claniques. Les débats se résument à des affrontements verbaux, voire physiques. La séance du 14 décembre 2011 dégénéra en une bagarre où ont volé coups de poing et coups de pied à la suite du renvoi controversé du président

⁶⁴⁶ Maxamed IBRAHIM Entretien, No. 23, 27 octobre 2017. Le choix d'un Premier ministre n'appartenant pas au clan Hawiye (Abgaal et Habar Geri), mais Hawiye/Murursade, cela a évité les querelles entre le Président et son Premier ministre. Mais cette situation a unifié les clans Hawiye qui sont devenus des opposants farouches à la politique de *Formaajo* selon Maxamed IBRAHIM.

de l'assemblée. Ce dernier entretenait des relations notoirement très mauvaises avec le président somalien de l'époque, Cheikh Sharif Cheikh Ahmed⁶⁴⁷. De même, le nouveau président est confronté à des problèmes similaires. Chaque nouveau gouvernement somalien est une réplique du précédent. En septembre 2018 déjà, le gouvernement de Xasan Kayreh faisait face à une motion de censure signée par 70 députés sans atteindre le tiers (91 députés)⁶⁴⁸ nécessaire à son adoption. Aucun gouvernement depuis la conférence d'Arta en 2000⁶⁴⁹ n'a échappé à l'instabilité politique. En décembre 2013, le président Xasan Sh. Mahamoud avait fait l'objet d'une motion de censure déposée par 128 députés l'accusant d'avoir mal géré le pays, mais cette motion de censure n'avait pas obtenu les 2/3 requis. De même, le président actuel Maxamed Cabdillahi *Formaajo* est sous la menace de certains députés qui essaient de réunir un nombre conséquent de députés pour déposer une motion de censure⁶⁵⁰. En revanche, le président du Parlement, Maxamed Sh. Cusman Jawahiri, avait démissionné le 9 avril 2018 sans attendre le vote de défiance qui le visait après deux semaines de crise politique. Les tensions, les querelles et les enjeux de pouvoir basés sur un système clanique paralysent le fonctionnement des institutions. Car ces instabilités politiques témoignent de l'absence de perspective de sortie de crise. La rotation rapide des gouvernants conduit à une paralysie politique. La formule 4.5 doit être repensée. Cette configuration du pouvoir favorise l'émiettement de la représentation politique et est la cause principale de l'instabilité politique. Cette formule ne permet pas de dégager une majorité au Parlement et est source d'instabilité politique puisqu'il est facile de déposer une motion de censure et de renverser le gouvernement. À tout moment, le

⁶⁴⁷ Jeune Afrique, « Une séance du Parlement somalien dégénère en bagarre », *le journal Jeune Afrique*, 14 décembre 2011. [En ligne] : <http://www.jeuneafrique.com/depeches/61552/politique/une-seance-du-parlement-somalien-degenere-en-bagarre/>

⁶⁴⁸ Constitution provisoire, Art. 92 (2), 2012.

⁶⁴⁹ Entre 2000 et 2004, quatre gouvernements ont été destitués, dont Cusman Jamac Cali fut le Premier ministre pendant quelques semaines (28 octobre et 12 novembre). Et entre 2004 et 2011, sept gouvernements se sont succédé. Et sous la présidence de Xasan Sh. Mohamed, quatre gouvernements ont été renversés. En somme, chaque année, un gouvernement est destitué par le Parlement.

⁶⁵⁰ Pour éviter cette motion de censure, le gouvernement fédéral a mis en congé le Parlement, a interdit toute réunion des opposants à la politique de *Formaajo*. Le procureur fédéral Dr. Ahmed Ali Daher avait lancé des mandats contre certains députés comme Cabdirahman Cabdichakur Warsama (Hirab/Habar Gidir) pour complot contre l'État. Il est arrêté par les forces spéciales NISA puis relâché deux jours plus tard par Aweys Sh. Cabdillahi juge du tribunal de Banaadir. Cette arrestation a fait couler beaucoup d'encre dans la communauté Hirab ainsi qu'au sein du comité de coopération des États fédérés accusant le gouvernement de *Farmaajo* d'être une réplique du régime de Siyaad Barre.

gouvernement peut être mis en minorité par un clan ou une coalition de clans souvent hétérogène et être contraint à la démission. Le régime fédéral, avec un contrôle accru des députés et un rôle central du Parlement dominé par des clans (Darood, Hawiye, Raxanyen) et des présidents des États fédérés quasi autonomes, affaiblit le gouvernement et la fonction de président.

Le gouvernement actuel affiche une volonté de construire une autorité centralisée qui ne serait pas un obstacle au pouvoir exécutif. Pour cela, l'exécutif veut éliminer tout le système de contre-pouvoir. Cette stratégie s'est faite en trois phases, à savoir contrôler le Parlement, en remplaçant Maxamed Sh. Cusman Jawahiri par un homme de confiance, le ministre de la Défense⁶⁵¹ ; contrôler le pouvoir judiciaire par la nomination d'un nouveau président de la Cour suprême proche du cercle du Vice-Premier ministre⁶⁵² ; et enfin profiter des élections des nouveaux présidents des États fédérés en 2018 pour placer les candidats de *Villa Somalia*⁶⁵³. Cette situation démontre la faiblesse des institutions et des règles constitutionnelles qui ne sont pas bien définies par la Constitution provisoire. Pour Abdi Ismail Samatar, ces agissements ne respectent pas les règles juridiques de la Constitution provisoire. L'exécutif essaie de verrouiller le système et ne veut pas avoir de contre-pouvoirs.⁶⁵⁴ Cette situation permet de consolider le pouvoir du président et de son entourage qui souhaitent renforcer les liens d'allégeance et les intérêts corporatistes. Tout cela permet d'entretenir le flou sur une alternative démocratique en Somalie puisque l'homme politique doit satisfaire, comme le note Luc P. Boumba, une fonction de demande de biens économiques ; une fonction nécessitant la demande de solidarité

⁶⁵¹ Abdi I. SAMATAR, « Entretien sur la mention de censure du président du Parlement », *Universal TV Minneapolis*, 4 avril 2018, [En ligne] : <https://www.youtube.com/watch?v=Zy2COvSudmw&t=555s>

⁶⁵² Abdi I. SAMATAR, « Entretien sur la destitution du président de la Cour suprême », *Universal TV Minneapolis*, 27 Mai 2018, [En ligne] : <https://www.youtube.com/watch?v=0fFrDY4XoEA&t=12s>

⁶⁵³ Le candidat Cabdicasiis Xasan Maxamed Laftagaren, ministre du Commerce du gouvernement Xasan Cali Kheyre, soutenu par la présidence, avait gagné les élections de l'État Koonfur Galbeed. Les élections se sont déroulées dans un contexte de violence à la suite de l'arrestation de l'un des candidats, Mukhtar Robow Abu Mansour, ancien porte-parole d'*Al-Shabaab*.

⁶⁵⁴ Pour Abdi I. SAMATAR, les nominations des personnalités proches du pouvoir signifient que ce gouvernement souhaite rester au pouvoir le plus longtemps possible et est en train de se préparer pour les élections de 2020. Et selon le journal *La Lettre de l'océan Indien* No. 1483, le Premier ministre a déjà enregistré le nom de domaine de hassankhaire2020.com pour les élections de 2020.

familiale ; une fonction d'accumulation personnelle du pouvoir et de prestige⁶⁵⁵. La fonction politique s'articule dans les relations de clientèle et la pratique de la corruption.

5.3.2. *La corruption de l'élite politique*

La Somalie est l'un des pays les plus corrompus selon les statistiques publiées par l'ONG *Transparency international*. Sur les 183 États étudiés par l'ONG en 2018, la Somalie occupe la dernière place (183)⁶⁵⁶. La corruption et la bureaucratie peu ouverte au contrôle entravent le développement de la gouvernance en Somalie. La corruption touche l'ensemble des institutions somaliennes, elle est pratiquée par l'ensemble des agents subalternes qui profitent de leur poste pour s'enrichir. Pour le cas de la Somalie, le manque de transparence et le bas niveau des salaires des employés justifient les pratiques de corruption⁶⁵⁷. Et elle touche aussi les politiques qui détournent les ressources de l'État à des fins privées. Pour Jonathan Di John, « la criminalisation de l'État et la corruption qui lui est associée à tous les niveaux en Afrique sont un signe “d'échec” de l'État »⁶⁵⁸. La corruption politique pose plus de problèmes puisqu'elle concerne le sommet de la hiérarchie de l'État. Elle pose un problème « de contrôle du contrôleur »⁶⁵⁹ dû essentiellement aux faiblesses qui subsistent dans les services publics, dans la lutte contre la corruption, la transparence. « La corruption a un effet corrosif sur la croissance, les affaires, et renforce les inégalités et affecte la redistribution des revenus »⁶⁶⁰. Dans les États faillis, la corruption est devenue comme « l'huile dans les rouages, elle aurait un effet distributif important, elle serait un substitut fonctionnel à la participation directe au pouvoir, elle

⁶⁵⁵ Luc P. BOUMBA, *La violence du développement. Pouvoir politique et rationalité économique des élites africaines*, Paris : L'Harmattan, 2002, p. 157.

⁶⁵⁶ Transparency international, “Corruption Perceptions Index 2017 : Global Scores”, 2018.

⁶⁵⁷ MARQAATI, “Somalia State of Accountability 2016”, pp. 1-14, [En ligne] : www.marqaati.org

⁶⁵⁸ Jonathan DIJOHN, 2011, op. cit., p. 5.

⁶⁵⁹ David MARTIMORT & Jean-Charles ROCHET, « Le partage public-privé dans le financement de l'économie », *Revue française d'économie*, Vol. 14, No. 3, 1999, p. 56-58.

⁶⁶⁰ Marie CHÊNE, « L'impact de la corruption sur la croissance et les inégalités », *Transparency International*, 15 mars 2014, pp. 1-11.

constituerait le ciment des élites et des partis, elle conditionnerait l'efficacité du pouvoir »⁶⁶¹. Le constat de Jeanne Becquart-Leclercq ne peut être généralisé à l'ensemble des États déliquescents et reste contestable, mais pour la Somalie, la corruption est devenue un phénomène intégré à la vie politique et sociale. Il arrive parfois que la population se tourne vers les *Shabaabs* à cause de la corruption pour régler certaines situations (la justice, l'insécurité, etc.).

Les dernières élections de 2016 (élection parlementaire) et 2017 (élection présidentielle) ont démontré l'ampleur de ce phénomène en Somalie. Selon l'ONG somalienne *Marqaati*, de nombreux cas de pots-de-vin, fraudes, achats de votes et d'intimidation ont eu lieu durant les élections législative et présidentielle d'août 2016 à février 2017⁶⁶². Grâce à la corruption, certains candidats ont obtenu plus de 80 % des suffrages et beaucoup ont obtenu 100 % des suffrages, ce qui est statistiquement impossible dans une election libre et équitable⁶⁶³. L'élection présidentielle s'est déroulée dans la même configuration. Elle était devenue « une election aux enchères pour les puissances régionales »⁶⁶⁴ parce que les candidats favoris ont eu le soutien financier des États de la région. « Les politiciens cherchent à maximiser leur soutien politique, c'est-à-dire le nombre de voix en leur faveur lors des élections, et les électeurs [...] n'utilisent pas l'information disponible (solde de politique passée, respect des engagements) et ils sont prêts à vendre leur voix »⁶⁶⁵. Abdi Ismail Samatar, membre du comité contre la corruption lors des élections présidentielles, avait rapporté que le président avait dépensé 30 000 dollars par vote pour être élu⁶⁶⁶. Dans le système politique somalien, la corruption facilite la création d'un environnement politique stable. En Somalie, comme le note J. Becquart-Leclercq, « la

⁶⁶¹ Jeanne BECQUART-LECLERCQ, « Paradoxes de la corruption politique », *Pouvoir*, No. 31, 1984, p. 21.

⁶⁶² MARQAATI, op. cit., 2016, p. 5. Pour connaître l'ampleur de la corruption, l'ONG avait apporté des preuves indiquant que certains chefs coutumiers avaient obtenu de la part des candidats une somme allant de 100 000 à 150 000 dollars pour créer une liste favorable de délégués pour choisir un candidat.

⁶⁶³ *Idem.*, p. 6.

⁶⁶⁴ La Lettre de l'océan Indien, « une election aux enchères des puissances régionales », *L.O.I.*, No. 1441, 23 décembre 2016.

⁶⁶⁵ Muganga EMMANUEL & Liu QIJUN, "The Impact of Corruption on Government Public Services Quality, Justice and Cost of Businesses Regulations in Developing World", *International Journal of Innovation and Research in Educational Sciences*, Vol. 6, Issue 1, 2019, p. 26.

⁶⁶⁶ Abdi Ismail SAMATAR, "State Building and Constitution Review", *Somali Students Association of South Africa*, 10 February 2018.

corruption permet la redistribution de ressources publiques par des voies parallèles accessibles à des groupes qui autrement en seraient exclus »⁶⁶⁷. Quant à Roland Marchal, il indique que « la corruption et l'usage de l'argent sont vus comme absolument légitimes dans un environnement clanique »⁶⁶⁸. Sahr J. Kpundeh souligne que l'ethno-politisation en Afrique est « une source importante de corruption généralisée, particulièrement de ceux qui occupent les postes les plus importants au sein du gouvernement »⁶⁶⁹. Ce système de clanisation de la vie politique est la compétition des élites pour l'accès aux ressources d'État par la corruption. Cette situation est comparable à celle des élections de 1969 décrites par Iona M. Lewis. Le Parlement est devenu un « marché sordide où les députés ont échangé leurs votes pour des récompenses personnelles avec peu de respect pour les intérêts de leurs électeurs »⁶⁷⁰. Actuellement, les motions de défiance contre le gouvernement sont devenues un fonds de commerce pour les parlementaires. Dans certains cas, les motions de censure n'aboutissent pas à une révocation du gouvernement parce qu'elles sont négociées par des récompenses personnelles. Grâce à ce mécanisme de corruption et de négociation, une motion de destitution est votée ou rejetée⁶⁷¹. En outre, le gouvernement utilise l'argent des contribuables pour acheter le silence des opposants politiques en détournant les fonds collectés de la région Banaadir et de l'argent en provenance des pays du Golfe⁶⁷². Pour J. Radon et *al.*, dans les États faillis comme la Somalie, « la corruption, le détournement de fonds et la fraude ne sont plus des symptômes de la mauvaise gestion, mais ils sont devenus en fait un système de gestion... le recours à la corruption est un moyen de gouvernance et de transaction dans la vie de tous les jours »⁶⁷³.

⁶⁶⁷ Jeanne BECQUART-LECLERCQ, 1984, op. cit., p. 22.

⁶⁶⁸ Roland MARCHAL, « Une élection somalienne », *L'Observatoire de l'Afrique de l'Est*, Note 1, avril 2007, p. 14.

⁶⁶⁹ Sahr J. KPUNDEH, *Politics and Corruption in Africa: A case study of Sierra Leone*, Lanham: University Press of America, 1995, p. 33.

⁶⁷⁰ Iona M. LEWIS, 1972, op. cit., 399.

⁶⁷¹ *La Lettre de l'océan Indien*, « Les raisons de la fronde contre le président de l'Assemblée », *L.O.I.*, No. 1472, 13 avril 2018 ; *La Lettre de l'océan Indien*, « Khayre se prépare pour la présidentielle », *L.O.I.*, No. 1483, 10 octobre 2018. Selon le quotidien, le Premier ministre avait échappé une à une motion de censure en août.

⁶⁷² Marqaati, "Somalia State of Accountability 2017/18", 1 September 2018, p. 4.

⁶⁷³ J. RADON, A. BURNS, N. COLLIER, Y. KAWAMOTO, C. MICHELSEN, K. PHAN, R. SO, M. SYVERTSEN, L. UPANS & J. WILKINSON, "Implementation of Humanitarian Aid Agencies Anti-Corruption Policies in Their Operations in Afghanistan, Lebanon, Somalia and Guinea: Challenges and

Pour combattre cette corruption endémique, l'ONU prévoyait des sanctions contre les dirigeants corrompus en Somalie dès 2012. Selon le rapport de 2012, la Banque mondiale avait perdu la trace de 68 % des ressources de l'État⁶⁷⁴. Le FMI avait souligné que la Somalie avait introduit les réformes recommandées et avait enregistré un léger excédent budgétaire en 2017⁶⁷⁵ en raison d'une mobilisation des recettes intérieures plus importantes que prévu et des versements de dons budgétaires⁶⁷⁶. Mais le rapport de l'ONU de 2018 pointe des irrégularités financières. Le groupe de contrôle de la Somalie avait souligné des détournements aux ministères des Ports et des Transports maritimes, des Transports et de l'Aviation civile et des Affaires religieuses, ainsi qu'à l'administration régionale du Banaadir⁶⁷⁷. Ces détournements concernent des contrats passés à des entités privées. Les prélèvements sur les aides extérieures étaient « devenus un système de gouvernement, ce qui est illustré par l'expression somalienne populaire “*Maxaa igu jiraa ?*” (Qu'est-ce qu'il y a pour moi ?) »⁶⁷⁸ ; ils raréfient les ressources de l'État et favorisent un système néo-patrimonial comparable à celui du régime de Siyaad Barre. « Cependant, la pauvreté, des institutions faibles et la corruption peuvent rendre des États faibles vulnérables aux réseaux terroristes et aux cartels de la drogue à l'intérieur de leurs frontières »⁶⁷⁹. La corruption endémique et la dépendance envers les acteurs externes

Successes”. Unpublished background paper for the CREATE study, *Undertaken by School of International and Public Affairs and Columbia Law School, Columbia University*, 2016, p 3 et 48. Cité par Nisar MAJID and Adele HARMER, “Collective Resolution to Enhance Accountability and Transparency in Emergencies, Southern Somalia Report, Transparency International, 2016, p. 9.

⁶⁷⁴ Conseil de sécurité, « Rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et L'Érythrée », S/2012/544, 13 juillet 2012, p. 28.

⁶⁷⁵ Abdirahman D. BEYLE, “Federal Budget Speech 2018”, November 2017, p. 2. [En ligne] : <https://www.cabri-sbo.org/en/documents/federal-budget-seech-2018>, selon le ministre des Finances du gouvernement fédéral, les revenus intérieurs sont passés de 84,3 millions de dollars en 2014 à 112,7 millions de dollars en 2016. Pour l'exercice 2017, l'objectif de recettes intérieures a été fixé à 137 millions de dollars compte tenu des recouvrements effectués à ce jour.

⁶⁷⁶ IMF, Press Release, No. 18/283, 6, Jun 2018, [En ligne]: <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/07/06/pr18283-somalia-2nd-and-final-review-under-the-staff-monitored-program>

⁶⁷⁷ Conseil de sécurité, « Rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et L'Érythrée », S/2018/1002, 9 novembre 2018, p. 37-38.

⁶⁷⁸ Conseil de sécurité, 2012, op. cit., p. 7.

⁶⁷⁹ The White House, “The National Security Strategy of the United States of America”, 2002, op. cit., p. 4.

démontrent bien l'étendue des efforts qu'il reste à accomplir afin de construire un État solide en Somalie.

CONCLUSION DE LA PARTIE II

Comme la plupart des États africains, la Somalie a été confrontée à des crises. L'État postcolonial n'a pas eu les conditions propices à l'acquisition de la capacité d'administrer l'ensemble du territoire. Il était plutôt fragilisé par une corruption endémique et une dépendance croissante vis-à-vis des aides internationales. Le régime militaire de 1969 accorda une grande importance au projet pan-somali (la conquête des terres somaliennes dans la Corne de l'Afrique). Sur le plan interne, il devint un régime totalitaire, et la gestion de l'État fut assurée par un cercle restreint de la famille du président Siyaad Barre. La guerre de 1977 avec l'Éthiopie avait rendu le régime de plus en plus vulnérable. Dans les années 1980, la Somalie rentra dans une crise économique caractérisée par le déclin des revenus, une baisse de la production agricole et une augmentation de la dette extérieure. La situation devint de plus en plus difficile avec l'apparition des premiers groupes armés qui finirent par prendre le pouvoir et provoquer l'effondrement de l'État. Ravagé par une guerre civile depuis 1991, l'État somalien n'est plus en mesure d'assurer les fonctions régaliennes et n'a plus le contrôle minimal de l'espace politique et économique. L'État n'avait plus le monopole de la violence légitime, il est en lutte permanente contre plusieurs groupes rebelles qui ont profité de l'absence de l'État sur certaines zones du territoire. La carence du pouvoir et le faible contrôle des frontières ont permis l'infiltration des groupes terroristes. Aucune autorité politique reconnue par la communauté internationale n'a pu émerger entre 1991 et 2012. Des mécanismes alternatifs reposant sur la parenté, l'appartenance clanique et les tribunaux de la *charia* ont assuré la continuité de l'État dans les régions du sud. Ces réseaux interlopes ont pris le relais de l'État pour assurer une certaine gouvernabilité et la sécurité. Ainsi, un groupe restreint a profité de la carence de l'État pour s'enrichir et entretenir un large réseau clientéliste en mettant en place des milices pour défendre ses intérêts. Depuis 2012, le gouvernement fédéral affiche une volonté pour imposer son autorité par la force aux États fédérés même si cette dernière est loin d'être effective. Cette nouvelle politique a provoqué l'effet inverse depuis l'arrivée de président *Formaajo* au pouvoir. Le risque de retour des guerres claniques est fort probable après ce qui s'est passé lors des élections du président de l'État fédéré de Koonfur Galbeed en 2018, celui de Jubbaland en 2019 ou encore celui de Galmudug en 2020.

En revanche, au nord, le Somaliland est une autorité politique qui a pris le relais de l'État après avoir déclaré son indépendance en 1991, puis en 1998, les régions du nord-est

(Puntland) se sont désolidarisées du Sud (la Somalie italienne) en déclarant leur autonomie. Après avoir adopté le fédéralisme, la Somalie est en voie de désintégration dans la mesure où les entités fédérées organisées autour des clans et ayant leur armée (milices claniques) affichent leur indépendance vis-à-vis du pouvoir fédéral. La présence des institutions fédérales dans les entités fédérées est quasi inexistante, tandis que le contrôle physique du territoire n'est plus assuré. Malgré l'instauration d'un gouvernement de transition puis fédéral, la Somalie est toujours confrontée à des troubles politiques. L'ensemble du territoire du Sud morcelé en *State* quasi indépendant est loin d'être pacifié. Ainsi, les faiblesses de l'État postcolonial et les guerres inter et intra-étatiques ont engendré l'effondrement de l'État et ensuite sa désintégration en plusieurs entités.

C'est dans ce contexte d'anarchie interne et d'ingérences externes que la Somalie perd, au regard du monde extérieur, la forme wébérienne de l'État au profit d'une fragmentation de celui-ci (*failed State*) avec une multitude de zones grises sous le contrôle de milices claniques qui assurent le monopole de la violence. Mais, cette situation d'autant plus compliquée fait émerger deux phénomènes (le terrorisme et la piraterie) considérés comme une menace à la stabilité régionale et internationale.

TROISIÈME PARTIE : LA SOMALIE, UNE MENACE POUR LA SÉCURITÉ RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

INTRODUCTION DE LA PARTIE III

« One lesson learned since September 11 is that expanded war on terrorism has created a lens that tends to distort our vision of the complex political dynamics of countries like Somalia. Local political realities are not always assessed in their own right, but instead are interpreted through, and reduced to, the logic of the war on terrorism », Ken MENKHAUS, 2002.

« Les nouvelles recrues d'Al-Qaïda opèrent librement dans les pays pauvres et effondrés. Les zones échappant à toute autorité sont devenues des aires où prospère le terrorisme, le trafic d'armes » Barack OBAMA, 23 avril 2007.

Il s'agit, dans cette partie, de discuter sur la variable dépendante (la sécurité internationale). Pour cela, nous allons, dans le chapitre 6, revenir sur les débats de la menace des États faillis avant d'analyser le cas de la Somalie.

Les nouvelles menaces (terrorisme et piraterie) sont les corollaires des vagues de violences qui ont laissé se propager par des acteurs minoritaires et non influents durant les périodes de dictature militaire. Les années de vacance du pouvoir ont aussi laissé émerger des mouvances islamistes qui vont tenter de construire une autorité politique (chapitre 7). La concurrence entre les groupes va propulser des groupes violents comme les *Shabaabs*, qui n'hésitent pas à utiliser le terrorisme comme une arme pour s'opposer à toute action nationale ou internationale visant à remédier à la fragilité étatique (chapitre 8). D'autres acteurs comme la criminalité transnationale (piraterie) sont davantage motivés par des considérations

économiques et perturbent la sécurité maritime (chapitre 9). Pour ces acteurs, la rente en temps de guerre est plus profitable qu'en temps de paix.

La persistance du terrorisme et de la piraterie n'est qu'une conséquence de la continuelle faiblesse de l'État. Des États comme l'Éthiopie et le Kenya contribuent directement à la faillite étatique. Pour ces deux États, un État somalien stable et indépendant de la sphère d'influence éthiopo-kenyane est perçu comme une menace. En outre, la Somalie évolue dans un environnement géopolitique fragile où plusieurs États occidentaux comme les États-Unis ou la Grande-Bretagne interfèrent dans les affaires somaliennes au nom de la lutte contre le terrorisme international. D'autres États, comme les pays du Golfe (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Qatar, Turquie) interviennent en Somalie dans des missions humanitaires (chapitre 10). Mais ces États n'obéissent pas à la même conception de la politique et se réclament de valeurs contradictoires⁶⁸⁰. Pour ces États, la Somalie est devenue un réel enjeu stratégique depuis la guerre du Yémen en 2012.

⁶⁸⁰ Aron RAYMOND, 2004, op. cit., p. 108.



LES LIENS ENTRE L'ÉTAT FAILLI ET L'INSÉCURITÉ

Depuis son apparition dans les années 1990 avec la fin de la guerre froide et sa popularisation dans les 2001, la notion « d'État failli » fait l'objet de divers débats et autres critiques tant sur ses faiblesses politiques que sur ses conséquences sur la sécurité internationale. Les analystes sont assez partagés sur la définition de la notion, comme nous l'avons vu précédemment. En revanche, la notion d'État failli trouve un engouement dans les discours politiques depuis les attentats du 11 septembre 2001. Le concept est utilisé par une communauté épistémique américaine et diffusé largement au sein du gouvernement américain⁶⁸¹ qui perçoit l'État failli comme une nouvelle problématique sécuritaire internationale. La situation de l'échec de l'État et son effondrement sont avancés comme étant les causes principales de l'insécurité qui pèse sur la scène internationale. C'est pourquoi Gerald Helman et Steven Ratner proposent une nouvelle lecture de la sécurité internationale sur la base de la réussite de l'État, indiquant que les États en situation d'échec (*failed States*) seraient « totalement incapables de se maintenir en tant que membre de la communauté internationale »⁶⁸².

6.1. Lien entre menace et État failli

6.1.1. Aperçu littéraire de la menace des États faillis

La menace serait, comme le dictionnaire de la langue française *le Petit Robert* la définit dans un premier sens, « les paroles, comportements par lesquels on indique à quelqu'un qu'on

⁶⁸¹ La diffusion de la notion se fait par l'intermédiaire de nombreuses publications universitaires aux États-Unis. Cf. Marla C. HAIMS *et al.*, *Breaking the Failed-State Cycle* RAND Corporation, 2008, pp. 1-56. Martin DOORNBOS, « State Collapse and Fresh Starts: Some critical reflections », In, Jennifer MILLIKEN (Ed.), *State Failure, Collapse and Reconstruction*, Malden, Blackwell, 2003. Ruth GORDON, « Saving *Failed State*: Sometimes a Neocolonialist Notion », *American University Journal of International Law & Policy*, 1997, Vol. 12, No. 6, pp. 903-974.

⁶⁸² Gerald B. HELMAN & Steven R. RATNER, 1992-1993, op. cit., p. 3.

a l'intention de lui nuire, de lui faire du mal ». Dans un deuxième sens, une menace est « le signe par lequel un indice de danger se manifeste ». Cette dernière définition ne peut être qu'une menace de guerre ou d'épidémie. Pour se prémunir contre les menaces, les États peuvent entreprendre un acte promissif⁶⁸³, c'est-à-dire s'engager à entamer une action d'un certain type. La menace des États faillis est perçue par les autres États (*strong States*) comme un « refus primitif de dialoguer et un désir de semer la perturbation et le trouble »⁶⁸⁴ sur la scène internationale. D'ailleurs, pour les réalistes, l'État reste l'unité de base des relations internationales, et chaque État est en quête de puissance pour se prémunir des menaces des autres États. L'ethno-réalisme considère que les rivalités internes entre les ethnies, clans et groupes rendent l'État ponctuellement faible. Cette situation laisse se propager, dans les États limitrophes, des phénomènes comme la criminalité ou le terrorisme et peut constituer un risque pour la stabilité internationale. Ces nouvelles menaces sont donc prises au sérieux par les gouvernements ; elles sont imprévisibles et difficiles à localiser, elles sont dispersées et confuses. Selon Pierre Vercauteren, « les menaces nouvelles et polymorphes ont impliqué l'éclatement du cadre de réflexion traditionnel et contribué à la prise en compte de nouveaux destinataires des politiques sécuritaires »⁶⁸⁵ (l'individu, la société, l'environnement, etc.). En outre, elle dépasse le cadre des menaces militaires classiques et s'étend aux problèmes de sécurité au sens large. La fin de la bipolarité a été accompagnée de la disparition des menaces militaires aux frontières des États. Pour Didier Bigo, la fin de la guerre froide a donné lieu à une « capillarisation »⁶⁸⁶ des menaces qui a eu pour conséquence l'augmentation du sentiment d'insécurité dans la mesure où il n'y avait plus, alors, de frontières pour les menaces. Ce constat coïncide avec une accélération des recherches et un intérêt grandissant pour les États en crise.

Les contours du champ de recherche sur les relations entre les « États faillis » et la menace sur la sécurité internationale commencent à se dessiner après les attentats du

⁶⁸³ Isabelle WEILL, « La menace comme acte de langage : étude diachronique de quelques formules de français », *Linx*, No. 28, 1993. pp. 85.

⁶⁸⁴ *Idem.*, p. 104.

⁶⁸⁵ Pierre VERCAUTEREN, « L'État dans les relations internationales : entre chaos et ordre, entre indépendance et interdépendance » In Olivier PAYE (Ed), op. cit., p. 133.

⁶⁸⁶ Didier BIGO, « Guerres, conflits, transnational et territoire », *Cultures et Conflits*, Partie 1, 21-22, printemps-été, 1996, pp. 397-418.

11 septembre 2001. C'est à ce moment-là que cette problématique est revisitée par les chercheurs et la classe politique. Les préoccupations, liées aux répercussions du terrorisme sur la sécurité internationale, ont permis un regain d'intérêt pour ces États qui peuvent devenir une base arrière pour les groupes terroristes et la criminalité transnationale. Désormais, cette question prend une place importante dans le discours des hommes politiques américains. Ce renouveau du discours serait lié à un désordre international ou un clash civilisationnel. Ce pessimisme s'est renforcé avec les attentats de Paris et de Bruxelles qui se traduit par une extension du domaine de la guerre⁶⁸⁷.

Depuis la fin de la guerre froide, les États faillis sont sans doute devenus le problème le plus important pour l'ordre international. Le triomphe de la paix démocratique grâce à la circulation des idéaux libéraux si chers à Francis Fukuyama n'a pas eu lieu⁶⁸⁸. La nature anarchique de la scène internationale perdure, avec la guerre en ex-Yougoslavie, au Rwanda, en Somalie et actuellement dans les États du Sahel, la Libye, la Syrie, l'Irak, etc. Ces États faillis sont confrontés à une hybridation croissante des activités criminelles (guérilla et bandes armées, guerre tribale et confessionnelle, terrorisme). Ces États sont balisés comme étant les plus dangereux au monde et constituent désormais une préoccupation pour la communauté internationale. Ainsi, Shahrbanou Tadjbakhsh précise que ce nouveau concept a entraîné la création d'une myriade d'institutions nouvelles et a donné lieu à de multiples stratégies nationales et bilatérales⁶⁸⁹. Pour cet auteur, ce nouveau cas de faillite est préoccupant pour la sécurité nationale et internationale. Les réponses données à cette nouvelle situation doivent être centrées sur la nécessité de rétablir la sécurité et la stabilité.

Les contributions récentes s'intéressent davantage à l'impact du terrorisme international sur la sécurité des nations. Dans le contexte de l'après 11 septembre, les États faillis engendrent les conflits et le terrorisme. Pour Stuart E. Eizenstat *et al.*, « les États faibles et en faillite et le chaos qu'ils nourrissent vont inévitablement nuire à la sécurité américaine et à l'économie

⁶⁸⁷ Pierre SERVENT, *Extension du domaine de la guerre. Après les attentats, comment affronter l'avenir*, Paris : Robert Laffont, 2016, 306 pages.

⁶⁸⁸ Francis FUKUYAMA, *La Fin de l'histoire et le dernier Homme*, Paris : Flammarion, 1992, 452 pages.

⁶⁸⁹ Shahrbanou TADJBAKHSH, In Jean-Marc CHÂTAIGNER & Hervé MAGRO (Dir), op. cit., 2007, p. 509.

mondiale »⁶⁹⁰. Les groupes terroristes ou insurrectionnels ont trouvé un nouvel élan dans ces États. Michael T. Klare met l'accent sur les conséquences désastreuses que peuvent avoir les bandes armées (milices ethniques, guérillas, seigneurs de guerre) et la prolifération généralisée des armes légères⁶⁹¹. Ces bandes armées luttent pour la conquête du pouvoir et arrivent parfois à contrôler de vastes territoires, mais ils n'ont aucune influence directe sur la sécurité internationale. L'impact de ces groupes armés se fait sentir dans certaines parties du globe. (Afrique subsaharienne, Moyen-Orient, Corne de l'Afrique). L'essayiste allemand Hans M. Enzensberger avait mené une réflexion sur l'accroissement des guerres civiles à la suite de la chute du mur de Berlin en prenant notamment l'exemple de la Bosnie, de l'Afghanistan ou de la Somalie⁶⁹². Robert D. Kaplan dans « *The coming anarchy : How scarcity, crime, over population, tribalism, and disease are rapidly destroying the social fabric of our planet* »⁶⁹³, avance l'idée que certains pays d'Afrique prolifèrent des menaces et sont un danger pour la civilisation occidentale. Avec la montée du terrorisme et de la criminalité transnationale, la notion d'État failli s'inscrit dans une dimension sécuritaire. Elle est doublée, selon François Gaulme, par celle « "d'État fragile" [qui], plus administrative et plus neutre, est d'abord le produit d'une réflexion sur les relations internationales dans un contexte de bouleversement de l'ordre mondial »⁶⁹⁴.

6.1.2. La menace des États faillis dans les discours politiques

Parmi les nombreuses menaces qui pèsent sur l'ordre international, la question des États faillis et la nouvelle dimension du terrorisme international ont mobilisé les spécialistes des relations internationales. Les menaces provenant des États sont prises en considération par les

⁶⁹⁰ Stuart E. EIZENSTAT, John Edward PORTER & Jeremy M. WEINSTEIN, "Rebuilding Weak States", *Foreign Affairs*, Vol. 84, No. 1, Jan-Feb. 2005, p. 134.

⁶⁹¹ Michael T. KLARE, "Deadly connection: paramilitary bands small arms diffusion and State failure" In Robert I. ROTBERG, (Ed), *When States fail; Cause and Quenseances*, Princeton (N.J): Princeton University Press, 2004. p. 119.

⁶⁹² Hans M. ENZENSBERGER, *Assischten auf den Burgerkrieg*, traduction anglaise; *Civil war: from LA to Bosnia* de Piers SPENCE & Martin CHALMERS, New-York: The New Press, 1994, 144 pages.

⁶⁹³ Robert D. KAPLAN, « The coming anarchy: How scarcity, crime, overpopulation, tribalism, and disease are rapidly destroying the social fabric of our planet », *Atlantic Monthly*, février 1994, pp. 44-76.

⁶⁹⁴ François GAULME, 2011, op. cit., p. 19-20.

auteurs néoréalistes qui défendent que la sécurité soit l'unique intérêt de l'État dans un système international marqué par une anarchie où la sécurité est le but ultime de l'État⁶⁹⁵. En revanche, selon Philippe Marchesin, les « nouvelles menaces »⁶⁹⁶ qui pèsent sur l'Occident proviendraient du Sud. Ce nouveau discours consiste à maximiser la sécurité nationale des États en renforçant des mesures préventives comme le blindage des frontières⁶⁹⁷ et en les conjuguant à des interventions dans les États en crise afin de combattre les groupes sub-étatiques qui présenteraient une menace pour les autres. La préoccupation vis-à-vis des menaces des États faillis touche l'ensemble des pays (les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, la France, etc.). Pour le Canada, la sécurité nationale est associée à la sécurité internationale, c'est pourquoi le gouvernement canadien a développé le concept des 3D (défense, diplomatie, développement). Dans le cadre de la politique des 3D, le Canada a participé à toutes les opérations de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Le Canada fait ainsi de nombreux efforts pour aider les États faillis grâce aux diverses politiques de développement puisque l'insécurité ne présage rien de bon pour ces États ni pour le reste du monde⁶⁹⁸. Les forces canadiennes sont engagées dans le cadre d'un prolongement de la politique des 3D pour établir la sécurité et aident le gouvernement somalien dans le processus de paix. Les Canadiens travaillent avec les dirigeants locaux pour subvenir aux besoins de la population somalienne et développent des projets communautaires. Des politiques de développement locales en Somalie et dans d'autres États faillis nécessitent des engagements à long terme, un financement conséquent et une volonté politique⁶⁹⁹.

Bien que le gouvernement français se refuse à dresser une liste et une définition des États faillis, le Président Jacques Chirac soulignait la nécessité d'endiguer « la menace que les États

⁶⁹⁵ Kenneth N. WALTZ, 1979, op. cit., p. 126.

⁶⁹⁶ Philippe MARCHESIN, *Les nouvelles menaces. Les relations Nord-Sud des années 1980 à nos jours*, Paris : Karthala, 2001, 260 pages.

⁶⁹⁷ Charles-Philippe DAVID et Philippe BEAULIEU - BROSSARD, « Le blindage des frontières selon les théories des Relations internationales : contribution et dialogue », *L'espace politique*, Vol. 20, juillet 2013, p. 2-15.

⁶⁹⁸ Bureau du Conseil Privé, « Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale », Canada, avril 2004. p. 57, [En ligne] : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/CP22-77-2004F.pdf>

⁶⁹⁹ Grant DAWSON, "Success in Failed States: Canadian Military Strategy in Somalia and the Implications for Afghanistan", *The Journal of Conflict Studies*, 2008, p. 39-41.

en faillite faisaient porter sur l'équilibre des puissances»⁷⁰⁰. En 2005, lors d'un discours à l'IHEDN (Institut des Hautes Études de Défense Nationale), le ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, déclarait que ces « États sont à la source de troubles politiques, humanitaires, économiques et qui peuvent exporter dans les pays voisins et chez nous »⁷⁰¹. Elle a réitéré ses craintes envers ces États lors du discours au conseil national de l'UMP (Union pour un mouvement populaire) le 6 mars 2005, affirmant que « depuis quelques années nous voyons de nouvelles menaces, de nouveaux risques, monter. C'est d'abord la menace du terrorisme, qui prend aujourd'hui des formes nouvelles, des formes multiples. Il menace chacun de nos pays, chacune de nos villes, chacun de nos citoyens à n'importe quel moment »⁷⁰². Compte tenu des changements de l'environnement international, le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale française évoque cette menace : « Nos forces, en lien avec les autres services de l'État, devront disposer de la réactivité nécessaire pour protéger le pays et les infrastructures ou institutions essentielles à sa vie économique et sociale face aux risques de la mondialisation (cybermenaces, terrorisme, actes visant la sécurité des approvisionnements, risques naturels, sanitaires ou technologiques) »⁷⁰³. Et c'est pour des raisons préventives que l'armée française est intervenue, au Mali, pour sauver l'État de la faillite programmée par *Al-Qaïda* et les groupes sécessionnistes. L'armée française, avec une force rapide, a pu reprendre le territoire perdu par l'armée malienne, repousser l'avance des jihadistes, mais a rencontré, comme les alliés en Afghanistan, des problèmes de sécurisation du pays. Dans le cadre d'une coalition contre l'État islamique, la France continue son soutien aux autorités irakiennes afin d'affaiblir le groupe *Daech* et permettre le retour à la stabilité et à la sécurité dans le pays. Elle poursuit également son soutien aux forces de l'opposition syrienne qui combattent aujourd'hui les groupes *jihadistes*. Pour sa part, la Belgique participe, par le biais de son agence de développement, au renforcement de l'État, de la légitimité des acteurs constitutifs de l'État et de sa société en Afrique de l'Ouest et particulièrement dans les régions des Grands Lacs. Pour remédier aux situations de fragilité des sociétés, le gouvernement belge s'attache, entre autres, à une approche

⁷⁰⁰ "The Failed States Index 2005", *Foreign Policy*, No. 149 (Jul. - Aug. 2005), p. 57.

⁷⁰¹ 57^e session nationale de l'IHEDN, 2005, cité par François GAULME, 2011, op. cit., p. 23.

⁷⁰² Déclaration de Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense, sur le renforcement de la défense européenne dans la perspective de l'adoption de la Constitution européenne, Paris le 6 mars 2005. [En ligne] : <http://discours.vie-publique.fr/notices/053000839.html>.

⁷⁰³ Ministère de la Défense, *Livre blanc sur la défense et la sécurité*, Paris, 2013, p. 89

pangouvernementale qui consiste à promouvoir tous les acteurs gouvernementaux. Elle insiste aussi sur la prévention des conflits et la gouvernance démocratique par des actions humanitaires et de diplomatie⁷⁰⁴.

Sans faire un lien de causalité entre les États faillis et la sécurité internationale, l'administration de Bill Clinton a mis en place, entre 1995 et 2000, une *Task Failure Force* visant à identifier les pays qui sont affectés par des risques graves d'instabilité politique. La *Task Failure Force* cherche à identifier les conditions structurelles associées à l'apparition d'une défaillance. Dans la majorité des cas, ses États sont affectés par des guerres révolutionnaires, ethniques et de lutte de pouvoir⁷⁰⁵. Si le gouvernement américain donnait initialement peu d'importance stratégique aux États faillis, sa perception a toutefois évolué depuis les attentats du *World Trade Center* en 2001. Il a ainsi fait des progrès dans la conception de nouvelles stratégies et s'est procuré des instruments pour aider à rétablir la sécurité et promouvoir le développement. Dans son discours, le président des États-Unis, George Bush, affirmait que « même des États faibles et de petits groupes peuvent accumuler une puissance catastrophique leur permettant de frapper de grandes nations. Nos ennemis ont indiqué qu'ils avaient l'intention de le faire et nous les avons surpris en train d'essayer de se procurer ces armes terribles. Ils veulent avoir la capacité de nous faire du chantage, de nous faire du mal ou de faire du mal à nos amis, et nous nous opposerons à eux avec toute notre force »⁷⁰⁶. En outre, dans son discours de politique étrangère, le sénateur Barack Obama déclarait que « les nouvelles recrues d'Al-Qaïda opèrent librement dans les pays pauvres et effondrés. Les zones échappant à toute autorité sont devenues des aires où prospère le terrorisme, le trafic d'armes »⁷⁰⁷.

⁷⁰⁴ Coopération belge au développement, « Note stratégique pour la situation de fragilité », 2013, op. cit., p. 10 et 11.

⁷⁰⁵ State Failure Task Force Report: Phase III Findings, January 2000, [En ligne] : https://www.researchgate.net/publication/247639865_State_Failure_Task_Force_Report_Phase_III_Findings

⁷⁰⁶ Discours de George BUSH à l'occasion de la cérémonie de remise de diplômes aux élèves-officiers de l'Académie militaire nationale West Point, New York, 1er juin 2002, [En ligne] : http://www.akadem.org//medias/documents/1_discours_Bush.pdf

⁷⁰⁷ Barak OBAMA, "Foreign Policy Speech", The Chicago Council on Global Affairs, 23 April 2007, [En ligne]: <http://www.presidency.ucsb.edu/ws/?pid=77043>

La *National Security Strategy* (NSS) déclarait en 2002 que « l'Amérique est maintenant moins menacée par des États conquérants que par des États faillis ». Désormais, la menace des États faillis est loin d'être une fiction pour le gouvernement américain. Dès le mois d'août 2004, le gouvernement américain décidait la création du *S/CRS (Office of the Coordinator for Reconstruction and Stabilization)*, un service spécifiquement consacré aux missions de *State-building*. En 2006, la secrétaire d'État Condoleezza Rice déclarait que les nations incapables d'exercer leur souveraineté étaient une aubaine dans la formation du terrorisme et la prolifération des armes⁷⁰⁸. L'échec de la souveraineté interne est associé à une incapacité d'assurer le respect des normes et standards internationaux⁷⁰⁹. Dans l'administration Obama, la menace des États faillis persiste ; « les menaces les plus mortelles pour les États-Unis et sa sécurité sont susceptibles d'émaner par des États qui n'arrivent pas à assurer la sécurité de leur propre territoire »⁷¹⁰. La préoccupation vis-à-vis des menaces terroristes touche l'ensemble des pays (le Canada, le Royaume-Uni, la France, etc.). Les actions privilégiées par la coalition sont purement militaires ; depuis la proclamation de l'État islamique, les opérations militaires n'ont pas eu le succès escompté, et la menace est toujours présente.

Les gouvernements ne sont pas les seuls à avoir un discours alarmiste sur les risques des États faillis. Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies de 1997 à 2006, déclarait qu'« ignorer les États en faillite crée des problèmes qui parfois nous reviennent en pleine face »⁷¹¹. C'est pourquoi les organisations internationales, telles que le PUND (Programme des Nations unies pour le développement), le CAD (Comité d'aide au développement), l'OCDE, le DfID (*Department for International Development*) et l'USAID (*United States Agency for International Development*) travaillent pour améliorer la sécurité dans la Corne de l'Afrique grâce aux différentes politiques d'aide. Cela permet de replacer les États comme la Somalie dans les

⁷⁰⁸Adam GARFINLE, "A Conversation with Condoleezza Rice", *American Interest*, Vol. 1, No.1 (Autumn 2005), p. 47–50.

⁷⁰⁹Ashraf GHANI & Clare LOCKHART, *Fixing Failed States: A Framework for Rebuilding a Fractured World*, London: Oxford university press, p. 8.

⁷¹⁰Stewart PATRICK « Why failed States shouldn't be our biggest national security fear », Washington Post, April 15, 2011, [En ligne] : https://www.washingtonpost.com/opinions/why-failed-states-shouldnt-be-our-biggest-national-security-fear/2011/04/11/AFqWmjKD_story.html?utm_term=.8d2c7bc14c3c

⁷¹¹"The Failed States Index 2005", *Foreign Policy*, No. 149 (Jul. - Aug. 2005), p. 56.

normes internationales et de renforcer leurs fonctions régaliennes pour contrer la montée de l'islam radical et accélérer l'intégration économique de la Somalie dans la Corne de l'Afrique.

6.2. Les nouvelles menaces des États faillis

Pour Barry Buzan et Ole Wæver, les États faillis sont marqués par une faible cohésion sociopolitique ainsi que par une faible puissance économique, politique et militaire par rapport aux autres États identifiés comme « *strong* »⁷¹². Ils sont confrontés à des problèmes d'ordre interne, à savoir des guerres civiles, des famines, des migrations de réfugiés, et des conflits communautaires. L'insécurité interne peut donner lieu à une contingence aux États voisins. Pour Stephen D. Krasner et Carlos Pascual, les États faillis constituent aujourd'hui un risque pour la sécurité des États-Unis et la sécurité mondiale, ils démontrent également que le terrorisme, le commerce des stupéfiants, la prolifération des armes et d'autres formes de crimes organisés⁷¹³ ont des conséquences dévastatrices. Les États faillis constituent une menace structurelle, Stephen D. Krasner et Carlos Pascual prennent l'exemple de feuilles mortes qui s'accumulent dans une forêt où personne « ne sait quelle étincelle peut les enflammer, ni quand »⁷¹⁴.

Stewart Patrick souligne que « l'inquiétude croissante à l'égard des États faibles et défaillants repose en fait sur deux propositions distinctes : premièrement, que les concepts traditionnels de sécurité tels que la violence entre États devraient s'étendre pour englober les menaces transfrontalières dirigées par des acteurs non étatiques (comme les terroristes), les activités (criminalité) ou les forces (pandémies ou dégradation environnementale); et deuxièmement, que ces menaces trouvent leur origine dans une large mesure dans une gouvernance faible dans le monde en développement »⁷¹⁵. Pour cet auteur, depuis 2001, les menaces comme la criminalité transnationale, le terrorisme, la prolifération des armes de

⁷¹² Barry BUZAN & Ole WÆVER, *Regions and Powers; The Structure of International Security*, Cambridge: Cambridge University Press, 2004, p. 19-23.

⁷¹³ Stephen D. KRASNER et Carlos PASCUAL, "Addressing State Failure", *Foreign Policy*, Vol. 84, No. 4, august 2005, p. 153.

⁷¹⁴ *Idem.*, p. 155.

⁷¹⁵ Stewart PATRICK, 2011, op. cit., p. 6.

destruction massive, l'insécurité énergétique et les maladies infectieuses proviennent des États faillis⁷¹⁶. La question des maladies infectieuses a toujours mobilisé une solidarité internationale. Et les épidémies et les pandémies, comme le cas de l'Ebola, ont toujours été maîtrisées. Mais pour Stewart Patrick, l'existence des liens entre la fragilité et le développement de certaines maladies (sida, Ebola, malaria, SRAS...) dans la plupart des États en crise sont bien avérés⁷¹⁷. À part les maladies infectieuses, faisons un panorama des nouvelles menaces.

6.2.1. *La prolifération des armes*

Il est difficile pour un État failli de développer des armes de destruction massive (ADM) puisque les régimes d'interdiction mis en place, comme pour les armes bactériologiques en 1972 ou chimiques en 1993, limitent une telle entreprise. De plus, ces interdictions d'armes prohibées sont accompagnées de mécanismes de vérification stricts, sauf si un État les produit dans la clandestinité. Ce fut le cas de l'Irak qui avait reconnu avoir produit des armes bactériologiques, qui furent détruites en grande partie en 1991. D'autres pays comme la Libye ou la Syrie ont mis sur pied des programmes d'armement similaires⁷¹⁸. La crainte d'une action terroriste à grande échelle utilisant des armes biologiques n'a cessé de croître⁷¹⁹.

L'acquisition des technologies, équipements et matières utiles pour la fabrication d'armes nucléaires par un État « non responsable » (ne respectant le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)) serait le plus grand danger menaçant la stabilité mondiale. La prolifération de l'arme nucléaire est interdite par un traité en 1968, qui s'inscrit dans une logique de la maîtrise des armements. L'application de ce traité pour une durée de 25 ans est garantie par l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA)⁷²⁰. Le risque réside dans le

⁷¹⁶ Stewart PATRICK, 2011, op. cit., p. 6. United State Institute of Peace (USIP) en 2004 soulignait que la menace terroriste n'était pas la seule menace qui pouvait provenir des États faillis. Cf. Banning GARRETT & Jonathan ADAMS, "US China on failed State" *United State Institute of Peace*, Special Report No. 126, p. 2.

⁷¹⁷ *Idem.*, p. 15.

⁷¹⁸ Philippe JURGENSEN, *Erreur de l'Occident : Face à la mondialisation*, Paris : Odile Jacob, 2004, p. 206.

⁷¹⁹ Manuel VALLS, « Projet de loi sur la prorogation de l'état d'urgence Assemblée nationale », *Service de communication de l'hôtel de Matignon*, 19 novembre 2015, p. 2.

⁷²⁰ Les États signataires du traité s'engagent à ne pas transférer d'armes nucléaires et à ne pas aider un État non doté de l'arme nucléaire à acquérir des armes nucléaires et des technologies connexes. La Chine

développement d'un programme clandestin comme le fait la Corée du Nord. C'est dans ce sens que la résolution 1540 essaie de redessiner une « nouvelle architecture de sécurité internationale »⁷²¹ en associant l'ensemble des États pour lutter contre la prolifération des ADM et surtout faire tous les efforts nécessaires pour éviter un transfert des armes prohibées à des acteurs non étatiques. Pour Stewart Patrick, les menaces sont tout aussi susceptibles de provenir des États plus stables, c'est le cas du Pakistan qui est accusé de trafic nucléaire⁷²². En effet, le père de la bombe pakistanaise, *Abdul-Qadir Khan*, était soupçonné d'avoir procédé au transfert de technologies à plusieurs pays, notamment l'Arabie saoudite et la Corée du Nord. Le père de la bombe pakistanaise a reconnu être le responsable du transfert clandestin de technologies nucléaires vers des États faillis⁷²³. La vulnérabilité de l'État irakien a causé le transfert des matériels militaires dans de mauvaises mains. Selon un rapport publié par *Amnesty International* qui pointe du doigt le peu de réglementation sur le transfert d'armes de 20 pays, dont la Belgique, les États-Unis, la Chine, la Russie⁷²⁴, etc., les failles du gouvernement irakien ont facilité le pillage de son stock d'armement par l'État islamique.

Le commerce des armes est l'affaire de multiples intermédiaires et de trafiquants qui échappent aux contrôles des États. Le dérèglement du bloc de l'Est a facilité l'accès aux armes. En 2002, plus de 640 millions⁷²⁵ d'armes légères circulaient dans le monde et se trouvaient dans des mains des milices para-étatiques. Cela se manifeste avec plus d'acuité dans certaines régions particulièrement instables. Certes, en avril 2013, l'Assemblée de l'ONU a voté un traité sur le commerce des armes à destination des pays en conflit pour limiter l'impact des armes dans les

et la France ont été intégrées au traité en 1992. Actuellement trois pays, l'Inde, Israël et le Pakistan n'ont pas ratifié ce traité.

⁷²¹ Conseil de sécurité, « Non-prolifération des armes de destruction massive », S/RES/1540, ONU, 28 avril 2004.

⁷²² Albert LEGAULT Michel FORTMANN & Gérard HERVOUET, *Les conflits dans le monde. Rapport annuel sur les conflits internationaux*, Québec : Presse université de Laval, 2005, p. 55-58.

⁷²³ Stewart PATRICK, 2011, op. cit., p. 132.

⁷²⁴ Amnesty International, « Les stocks sont pleins : l'armement de l'État islamique », *Amnesty International*, décembre 2015. Ce rapport démontre que des armes de la société belge FN Herstal se sont trouvées dans les mains des terroristes de *Daech*. Ces armes devaient servir l'armée irakienne, mais la débâcle devant l'armée de *Daech* a permis au groupe terroriste d'avoir un stock d'armes conséquent.

⁷²⁵ Robert MUGGAH & MARTIN GRIFFITHS, « Reconsidering the tools of wars: smart arms and humanitarian », *Humanitarian Practive Network*, july, 2002, p. 3.

sociétés en conflit. Mais l'application de ce traité dans son intégralité est loin d'être effective. Par exemple, aucune restriction n'est imposée pour les livraisons d'armes à la Syrie. De même, l'utilisation des armes chimiques dans le conflit syrien démontre les failles des mécanismes de restriction des armes chimiques et bactériologiques⁷²⁶.

La prolifération des armes est facilitée par le manque de transparence de la part des États. Aucune vérification n'est effectuée sur les livraisons aux États faillis. Le nombre de pays déclarant leurs exportations d'armes au registre des Nations unies sur les armes classiques reste faible (UNROCA)⁷²⁷. Selon Jihan Seniora, sur les 28 pays de l'Union européenne, seuls 18 États publient régulièrement des rapports nationaux sur leurs transferts d'armements. Pour le SIPRI (*Stockholm International Peace Research Institute*), sur les cinq dernières années de déclaration (2008-2012), plusieurs parmi les 10 plus importants fournisseurs d'armes lourdes n'ont pas soumis de rapport à l'UNROCA. Ce manque de transparence sur les ventes d'armes a des conséquences sur la sécurité internationale. Elle pose aussi un risque manifeste que les armes puissent être utilisées à des fins de répression interne. Ce manque de transparence avait obligé l'ONU à adopter le traité sur le commerce des armes le 2 avril 2013. Ce traité sera l'un des instruments pour assurer la paix et renforcer la sécurité ainsi que la stabilité internationale. L'acquisition des armes par les États faillis sert à commettre de graves violations des droits humains, ou à transgresser le droit humanitaire. Les civils syriens font l'objet d'attaques indiscriminées, ou délibérées, le gouvernement syrien a franchi le pas en utilisant des armes chimiques contre sa population.

La chute du régime de Kadhafi en 2011 a entraîné une dispersion des armes libyennes dans l'ensemble du Saharo-Sahel. Cette situation a favorisé la multiplication des épisodes de violence dans un pays comme le Mali, considéré jadis comme étant un modèle démocratique. Le coup d'État de 2012 avait bien démontré la faillite d'un modèle politique au Mali. Comme tous les États faillis, le Mali est confronté à une crise politico-sécuritaire due à la conjonction du mouvement indépendantiste du MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad), des milices jihadistes du MUJAO (Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest) et

⁷²⁶ SIPRI, « Armements Disarmament and Internationale Security », *SIPRI*, 2014, p. 16.

⁷²⁷ Jihan SENIORA, « Échange et Notification d'informations sur les transferts d'armements conventionnels Transparence et Responsabilité des États », *groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)*, 09 juin 2011, p. 7. [En ligne], <https://www.grip.org/fr/node/134>

Ansar Dine AQMI (*Al-Qaïda* au Maghreb islamique), « transformant la région en une plateforme du terrorisme international »⁷²⁸. La situation malienne présente un risque de contingence dans l'ensemble de la région. L'extension géographique des différents groupes terroristes présente un danger à des États stables comme le Sénégal⁷²⁹. Les auteurs réalistes, comme Robert I. Rodberg, soutiennent que la déstabilisation d'un État est une menace aux États limitrophes, la faillite d'un État pouvant déborder par l'effet « *spill over* ». Pour Serge Michailof, sept États (Angola, Burundi, Ouganda, Centrafrique, République du Congo, Rwanda, Soudan du Sud) voisins de la République démocratique du Congo (RDC), se sont impliqués dans une grande guerre régionale africaine. Selon le constat de cet auteur, « les pays “faillis” constituent donc bien de véritables menaces pour la stabilité régionale et ne peuvent relever du simple *benign neglect* ». ⁷³⁰

Les États post-confliktuels jouent un rôle dans la circulation des armes légères et de petit calibre (ALPC). Pour le conseil de sécurité, la circulation des armes représente une menace pour la paix mondiale et le terrorisme, et la criminalité transnationale profite du trafic d'armes pour maintenir et financer ses activités⁷³¹. Pour l'ancien secrétaire des Nations unies, Kofi Annan, « les armes légères font infiniment plus de victimes que les autres types d'armes. La plupart des années, le nombre de morts attribuable à ce type d'arme dépasse largement celui des victimes des bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. De fait, au regard des carnages qu'elles provoquent, elles pourraient être assimilées à des “armes de destruction massive” »⁷³². Leurs effets se font sentir localement et constituent un risque pour la sécurité mondiale. Ils peuvent déstabiliser des régions et des pays entiers. Le commerce des armes légères est l'une des activités les plus lucratives des organisations criminelles.

⁷²⁸ Marc-Antoine PÉROUSE de MONTCLOS, « Du Nigeria au Maghreb : le chaînon manquant entre Boko Haram et Al-Qaïda », *Maghreb-Machrek*, Vol. 4, No. 222, p. 122.

⁷²⁹ Cyril LAMBOLEZ, « Contrôle des armes légères et de petit calibre au Sénégal : pratiques et enjeux », *Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité*, Note d'analyse ; 25 mai 2016.

⁷³⁰ Serge MICHAÏLOF, 2011, op. cit., p. 34.

⁷³¹ Conseil de sécurité, « Menaces contre la paix et la sécurité internationales », ONU, 24 février 2010, S/PRST/2010/4, § 2.

⁷³² Kofi ANNAN, « Nous les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle », Rapport du Secrétaire général, Assemblée générale des Nations Unies, 27 mars 2000, A/54/2000, § 238. p. 41.

6.2.2. *La criminalité transnationale organisée*

La criminalité transnationale organisée (CTO) est une question centrale dans les agendas des institutions internationales⁷³³. Le concept de criminalité transnationale organisée suscite des réticences de la part des États, mais la convention des Nations unies de décembre 2000 contre la criminalité transnationale organisée à Palerme avait proposé une définition aux 120 pays réunis lors de cette convention ; elle désigne la criminalité transnationale organisée comme « un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre un ou plusieurs crimes graves (...) pour tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel ». Les CTO sont devenues un acteur dans les relations internationales et posent un grand défi aux États. Elles ont pu profiter d'un cadre juridique flou et de règles internationales moins restrictives⁷³⁴. Malgré une adhésion des États à la convention des Nations unies contre la lutte de la criminalité, « les relations internationales illicites », selon l'expression de Pierre Conesa, doivent être décelées et contrôlées, soit par le renforcement des outils juridiques soit par le renforcement de l'appareil étatique, et ce, pour mieux appréhender cette menace.

Bien qu'il s'agisse d'un phénomène mondial qui n'épargne pas même les États les plus démocratiques, les CTO ébranlent d'une manière violente les États faillis. Il s'agit de l'une des principales menaces à la sécurité internationale qui entrave le développement social, économique et politique à travers le monde. La CTO se manifeste au sein de différentes activités, parmi lesquelles : le trafic de drogue, le trafic d'êtres humains, le trafic d'armes, l'immigration clandestine, la contrefaçon, le blanchiment d'argent, etc.⁷³⁵ Le trafic de drogue et le terrorisme sont les activités principales des groupes criminels organisés les plus dangereux ;

⁷³³ Cette convention comptait, en 2008, 147 pays signataires reconnaissant la gravité du problème et la nécessité de créer et renforcer une coopération internationale afin d'appréhender ces problématiques liées à la criminalité. Son directeur déclarait à l'époque que les CTO étaient un risque pour la paix, le développement, voire la souveraineté des États, [En ligne] : <http://www.unodc.org/unodc/fr/>.

⁷³⁴ Amandine SCHERRER, Antoine MÉGIE & Valsamis MITSILEGAS, « La stratégie de l'Union européenne contre la criminalité organisée : entre lacunes et inquiétudes » *Culture & Conflit*, Vol. 2, No. 74, 2009, p. 95.

⁷³⁵ Xavier RAUFER, *Géopolitique de la mondialisation criminelle. La face obscure de la mondialisation*, Paris : Presse universitaire de France, 2013, p. 39-40.

elles génèrent des profits considérables⁷³⁶. L'explosion de la criminalité est un indicateur de la faillite de l'État. Les carences de l'appareil étatique, la porosité des frontières, la perte de contrôle, etc., tous ces paramètres ont permis à la criminalité transnationale de s'infiltrer au sein des États faillis, créant des « zones criminalisées » ou « zones grises » qui ignorent les législations nationales et internationales. Comme le souligne Philippe Moreau Defarges, ce sont des zones dépourvues de normes législatives ou administratives « ou, plus exactement, des espaces tenus par des règles propres et fluctuantes, auto-élaborées et autoproclamées par des groupes divers : mouvements de guérilla, mafias, etc. »⁷³⁷. Dans les États faillis, les CTO vont davantage participer à la faillite et au désordre. Les faiblesses de la structure étatique sont exploitées par des éléments criminels dans la recherche du profit comme dans celle du pouvoir. Pour Claire Sterling, « le pouvoir criminel moderne a dépassé la capacité des gouvernements à le contenir »⁷³⁸. Ces entités subétatiques disposent des ressources et des compétences qui leur permettent d'assurer les fonctions et de concurrencer l'État lui-même. Phillip Bayart et Béatrice Hibou soulignent que les gouvernements sont devenus prisonniers des liens qu'ils entretiennent avec la criminalité transnationale⁷³⁹ ; cela contribue à l'échec de l'État qui n'a plus de leviers pour sanctionner le commerce illicite.

Prenons l'exemple de la drogue qui est une menace persistante. En Amérique du Sud, les États comme la Colombie et le Mexique sont en grande difficulté pour contrôler ce fléau. C'est la raison pour laquelle « la Colombie a été qualifiée d'État en voie d'échec »⁷⁴⁰. Dans la société colombienne, les cartels de la drogue ont pénétré dans plusieurs domaines d'activité : la construction, le commerce, l'industrie, l'architecture, le sport et la politique. Ils participent à l'instabilité du pays. Le marché de la drogue est en pleine expansion dans l'ensemble de la région et dans les paradis fiscaux caribéens. Pour Ivelaw L. Griffith, les narcotrafiquants

⁷³⁶ L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) estimait en 2009 les revenus générés par la criminalité transnationale à 870 milliards de dollars par an (statistiques disponibles sur le site de l'agence, [En ligne] : <https://www.unodc.org>).

⁷³⁷ Philippe MOREAU DEFARGES, « La gestion des zones grises », *Ramsès*, 2003, p. 62.

⁷³⁸ Claire STERLING, « Crimes sans frontière », *Trimestre du monde*, No. 1, 1995, p. 26. Cité par Christian CHOQUET, *Terrorisme et criminalité organisée*, Paris : L'Harmattan, 2003, 293 pages.

⁷³⁹ Jean-François BAYART, Stephen ELLIS, & Béatrice HIBOU, *The criminalization of the State in Africa*, Indianapolis: James Currey & Indiana University Press, 1999, p. 26-30.

⁷⁴⁰ José Fernando FLOREZ RUIZ, 2011, op. cit., (Printemps), p. 71.

remettent en cause la souveraineté des petits États des Caraïbes⁷⁴¹ par le passage des produits illicites et les transferts des flux de capitaux. Ils sont une menace à la fois pour l'indépendance et l'existence de l'État, perturbant l'ordre politique⁷⁴². Le commerce de la drogue en provenance d'Amérique latine est la principale préoccupation du gouvernement américain.

L'immense étendue de l'Asie, à savoir l'Afghanistan et le nord-ouest du Pakistan ainsi que les pays d'Asie centrale, est confrontée à une forme de criminalité. La culture illicite du pavot à opium et le trafic illicite de méthamphétamine ont poursuivi leur progression en 2010, profitant des crises qui sévissent dans la région. Dans des pays comme l'Afghanistan, la narco-économie est un potentiel de développement économique et politique nourri par l'instabilité depuis l'invasion des Soviétiques. Malgré une interdiction de la culture du pavot avec l'arrivée au pouvoir des talibans en 1996, cette culture est importante dans l'économie du pays⁷⁴³. Pour le directeur de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), « la culture, la production et le trafic de drogue sont menés à grande échelle grâce à la connivence des fonctionnaires, des propriétaires fonciers et des seigneurs de guerre »⁷⁴⁴. Ainsi, elle permet aussi d'entretenir les activités des groupes criminels et des terroristes.

Les crises politiques et les tensions ouvertes entre les groupes donnent un accès aux CTO en Afrique de l'Ouest. Cette région (Sierra Leone, Liberia, Casamance, delta du Niger, etc.) est devenue une zone de prédilection des trafics en tous genres. Les CTO ont un impact direct sur la gouvernance et la stabilité de ces pays. À mi-chemin entre l'Amérique du Sud et l'Europe,

⁷⁴¹ Ivelaw LLOYD GRIFFITH, *Drugs and Security in the Caribbean: Sovereignty Under Siege*, Pennsylvania: Pennsylvania University Press, 1997, p. 21-22. Pour Ivelaw L. Griffith, la géonarcotique concerne les Caraïbes, l'Amérique du Sud jusqu'à l'Amérique du Nord et est connue pour ces trafics illicites : drogue, blanchiment d'argent, armes, etc. Actuellement l'Afrique de l'Ouest est devenue une nouvelle géonarcotique : l'essentiel des produits illicites vers l'Europe transite dans cet espace.

⁷⁴² Monica SERRANO « Transnational Organized Crime and International Security: Business as Usual? » In Mats R. BERDAL & Monica SERRANO (Ed), *Transnational Organized Crime and International Security: Business as Usual?* London : Lynne Rienner Publishers, 2003, p. 29.

⁷⁴³ Jean-Bernard VÉRON, « L'économie de l'opium en Afghanistan et ses implications en termes de développement », *Afrique contemporaine*, Vol. 3, No. 215, 2005, p. 219-241.

⁷⁴⁴ Antonio MARIA COSTA, « L'opium du terrorisme », *Le monde*, 2008, [En ligne], https://www.lemonde.fr/idees/article/2008/09/18/l-opium-du-terrorisme-par-antonio-maria-costa_1096735_3232.html

l'Afrique de l'Ouest est devenue un lieu de transit des produits illégaux⁷⁴⁵. Les criminels transnationaux ont su exploiter les faiblesses de l'État et utilisent la corruption et la complicité de fonctionnaires employés dans les hautes sphères du gouvernement. Cette situation génère une instabilité qui se traduit par un obstacle aux investissements licites susceptibles d'être réalisés dans différents secteurs de l'économie. Le commerce de la drogue devient une entrave au développement social, économique, et politique des États qu'il affecte.

L'Afrique de l'Est n'est pas un pôle mondialement reconnu pour les commerces illicites de la drogue⁷⁴⁶, mais c'est une région porteuse de risque multiforme. Elle partage avec la région du golfe de Guinée et l'Asie du Sud-Est, en particulier dans le détroit de Malacca, la piraterie maritime qui est une menace à la sécurité énergétique. L'explosion de la piraterie est un phénomène récent lié à la guerre civile. Les pirates somaliens s'attaquent à tous types de navires marchands. Le golfe d'Aden est la zone maritime la plus fréquentée au monde pour les échanges commerciaux en forte expansion entre l'Est et l'Ouest via le canal de Suez. Cette nouvelle menace à la sécurité maritime a suscité une coopération internationale impliquant officiellement 45 pays et pas moins de 7 organisations internationales⁷⁴⁷. Dans le golfe de Guinée, les pirates ciblent pour l'essentiel des navires transportant des produits pétroliers pour le marché noir du pétrole en Afrique de l'Ouest. Cela représente un manque à gagner pour le gouvernement nigérian dont l'industrie pétrolière, qui constitue le premier secteur d'activité de la région, se trouve menacée par la criminalité transnationale organisée⁷⁴⁸. Les activités de

⁷⁴⁵ Selon l'UNODC 2011, quelque 21 tonnes de cocaïne, en provenance d'Amérique du Sud, ont été introduites en Europe en 2009, après avoir transité par l'Afrique de l'Ouest. Elles ont généré, pour les CTO de l'Afrique de l'Ouest, entre un et deux milliards de dollars au cours de la même année selon les estimations de l'agence, [En ligne], <http://www.unodc.org>

⁷⁴⁶ Seul le *Kat*, un opiacé classé parmi les stupéfiants, est cultivé dans cette région et au Yémen. Il occupe une place très importante dans la culture de cette région et n'est pas considéré comme étant une drogue. Sa structure chimique (cathinone et noréphédrine) ressemble beaucoup à celle des amphétamines. Cette drogue est interdite dans plusieurs pays de l'Union européenne et aux États-Unis. D'ailleurs, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies considère que le Kat peut entraîner des problèmes sanitaires et sociaux.

⁷⁴⁷ European Union Naval Force Somalia Operation Atalanta, « Brochure d'information », [En ligne] : <http://eunavfor.eu/>, pp. 1-28. Cette brochure détaille les missions de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie maritime dans les côtes somaliennes.

⁷⁴⁸ Rapport sur « la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : une évolution de la menace », UNODC, février 2013, p. 47.

piraterie bénéficient des distorsions entre les possibilités de répression universelle qu'offre le droit international et le souci qu'ont les États côtiers de voir leur souveraineté respectée.

L'immigration clandestine est une autre composante dont profitent les CTO. Elle est devenue un commerce juteux pour ces organisations criminelles. En l'absence de perspectives d'emploi dans le Moyen-Orient (Syrie, Irak), au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, de nombreux jeunes quittent leur pays⁷⁴⁹. D'autres partent pour se prémunir contre les persécutions ou les préjudices graves liés à la pauvreté et aux guerres civiles ou pour construire une vie meilleure à l'étranger. Les guerres civiles qui ravagent les États faillis sont une conséquence directe des flux migratoires. Les partisans de la sécurité humaine comme Mary Kaldor considèrent que la sécurité des populations est liée à la sécurité internationale⁷⁵⁰. Les flux d'immigration génèrent un sentiment d'insécurité, des angoisses et peurs irrationnelles dans les territoires d'accueil (particulièrement en Europe et aux États-Unis) et y nourrissent le populisme. Les enquêtes sur les attentats de Paris et Bruxelles ont révélé que les terroristes ont emprunté les routes migratoires de la Syrie vers l'Europe⁷⁵¹. Le terrorisme, la drogue, l'immigration clandestine sont devenus les nouvelles figures de l'insécurité mondiale.

La pauvreté, la corruption et les crises sociopolitiques constituent autant de facteurs favorables au développement de la criminalité transnationale organisée. Le commerce mondial sur le marché illicite a permis le tissage des liens entre différents groupes criminels et une interconnexion des diverses organisations terroristes et des cartels de la drogue. Pour l'UNODC, les profits réalisés par les OCT peuvent être utilisés pour financer d'autres activités

⁷⁴⁹ L'agence pour la surveillance des frontières de l'Union européenne Frontex précise que 274 000 immigrants étaient illégalement sur le territoire européen en 2014, soit une augmentation de 180 %. Le porte-parole de l'agence Ewa Moncure affirme que ces flux sont directement impactés par les crises internationales, comme la guerre en Syrie et en Irak ou la faillite de la Libye, la majeure partie des immigrants venus de l'Afrique l'Ouest et de l'Est passant par ce pays. Voir le rapport FRAN sur le nombre d'interceptions d'immigrants clandestins sur le territoire européen. Quarterly, Quarter 1, January-March 2106, [En ligne]: <http://frontex.europa.eu/>.

⁷⁵⁰ Mary KALDOR & Sonia MARCOUX, « La sécurité humaine : un concept pertinent ? », *Politique étrangère*, 2006/4 (Hiver), p. 901-914.

⁷⁵¹ Pierre BRETEAU, Agathe DAHYOT, Élise VINCENT, Soren SEEOW, Jules GRANDIN & Flavie HOLZINGER, « Les attentats du 13 novembre, une histoire européenne », 12 novembre 2016, *Le Monde*, [En ligne] : <http://www.lemonde.fr/>.

criminelles et même insurrectionnelles.⁷⁵² Il est bien évident que des « entrepreneurs criminels » agissent à la solde des groupes terroristes islamistes dans la bande du Sahel. Ces « narco-djihadistes » opèrent dans cette zone où ils tirent profit du commerce illicite très lucratif et fragilisent les États de la région. C'est dans le cadre d'une résolution (2085/2012) de l'ONU que la France est intervenue au Mali pour éviter l'émergence d'un foyer du terrorisme dans les pays saharo-sahéliens. Les dangers suscités par les CTO inquiètent également la communauté internationale en raison du risque d'émergence d'États mafieux, du danger encouru pour la sécurité internationale et du risque d'effritement des fondements même de l'autorité étatique. L'effondrement de l'État favorise la structuration de la criminalité, et surtout des mouvements terroristes.

6.2.3. *Le terrorisme*⁷⁵³

Incapables de contrôler leurs frontières, les États faillis offrent un terrain favorable à tous types d'acteurs criminels et tous types de conflits. Les États faibles ou en faillite offrent des opportunités aux acteurs non étatiques qu'ils soient des fondamentalistes religieux, des citoyens mécontents ou simplement des opportunistes en quête de pouvoir pour tenter de s'emparer du pouvoir par la violence⁷⁵⁴. Pour Rosa E. Brooks, depuis les attentats du 11 septembre, les États faillis sont reconnus pour être un lieu fertile pour les groupes extrémistes, les activités économiques illicites au profit de groupes terroristes (*Al-Qaïda*, *Daech*, *Al-Shabaab*...) et même pour certains dirigeants voyous⁷⁵⁵. Pour les organisations terroristes, ces États présentent de multiples avantages ; ils sont à la fois un refuge et permettent l'accès à des paramètres pour la formation, l'endoctrinement et l'accès aux armes et aux équipements. Le terrorisme et les États

⁷⁵² « World Drug Report 2007 », *UNODC*, 2016, p. 97.

⁷⁵³ Pour toutes les questions (concept, définition, histoire etc.) du terrorisme seront abordées dans le chapitre suivant (La Somalie une menace pour la sécurité internationale).

⁷⁵⁴ Valentin COJANU & Alina Irina POPESCU, "Analysis of Failed States: Some Problems of Definition and Measurement", *The Romanian Economic Journal*, Year X, No. 25 bis, November 2007, p. 117.

⁷⁵⁵ Rosa Ehrenreich BROOKS, "Failed States, or the State as Failure?", *The University of Chicago Law Review*, Vol. 72, No. 4 (Autumn, 2005), p. 1162.

faillis sont, en effet, les deux phénomènes les plus dangereux pour la sécurité internationale⁷⁵⁶.

Si la communauté internationale n'est pas arrivée à trouver un consensus sur les « *rogues States* » et s'est finalement heurtée à l'épineuse question de savoir en quels termes qualifier ce type de phénomène, en revanche, le concept d'État failli a mobilisé l'ensemble des États dans la lutte contre la mondialisation de la menace terroriste. Pour Francis Fukuyama, depuis la fin de la Guerre froide, les États faillis sont sans doute devenus le problème le plus important pour l'ordre international. Le triomphe des institutions internationales, de la paix démocratique n'a pas eu lieu, la nature anarchique de la scène internationale perdure, avec la guerre en ex-Yougoslavie, au Rwanda, en Somalie, etc. Le pessimisme de Fukuyama est bien fondé, car l'existence d'États faillis constitue bien une menace à la sécurité internationale⁷⁵⁷.

Le terrorisme serait l'une des principales menaces à la sécurité internationale, et son usage est devenu petit à petit l'unique arme pour des groupes islamistes (*Al-Qaïda*, *Daech*, *Al-Shabaab*...). Différents types d'acteurs (terroristes, réseaux criminels, trafiquants de drogue) y trouvent en effet des zones pour lancer leurs opérations : *Al-Qaïda*, par exemple, a préparé ses opérations en toute impunité depuis l'Afghanistan. Ainsi, les États faillis représentent « une bombe à retardement [...] les États faillis sont un danger pour le monde et pour notre sécurité »⁷⁵⁸. Pierre Conesa fait le même constat en donnant l'exemple du Pakistan et démontre que « les organisations étatiques ne maîtrisant plus la totalité de l'espace, la carte du globe est dorénavant parsemée de “zones grises”, territoires livrés à l'action d'acteurs qui n'ont pas toujours comme objectifs la prise de la capitale ou la reconquête du pouvoir, mais qui peuvent engendrer des risques d'insécurité internationale majeurs, comme le montre le cas des zones tribales du Nord-Pakistan où se réfugièrent l'essentiel des forces d'Al-Qaïda ou des talibans »⁷⁵⁹. Ces États sont essentiellement les refuges des forces d'*Al-Qaïda*, devenant de fait la « base » (*Al-qaïda*) logistique du jihadisme. Mais celle-ci est aujourd'hui largement dépassée par *Daech* (*Al-*

⁷⁵⁶ Richard DEVETAK & Anthony BURKE & Jim GEORGE, 2011, op. cit., p. 162.

⁷⁵⁷ Francis FUKUYAMA, *State-Building, Governance and World in the 21st century*, New-York: Cornell University Press, 2005, 137 pages.

⁷⁵⁸ Aline LEBOEUF et Alain ANTIL, « États fragiles et terrorisme, un lien ambigu » In Jean-Marc CHÂTAIGNER et Hervé MAGRO (Dir.), 2007, op. cit., p. 191.

⁷⁵⁹ Pierre CONESA, « La sécurité internationale sans les États », *La revue internationale et stratégique*, No. 49, printemps 2003, p. 102.

Dawla Islamiya)⁷⁶⁰. Les États faillis doivent faire face à une multitude de risques comportant des ramifications. Ces risques sont un danger pour l'existence même de l'État et parasitent la sécurité des autres États.

⁷⁶⁰ Mario BETTATI, *Le Terrorisme : Les voies de la coopération internationale*, Paris : Odile Jacob, 2013, p. 47.

VII

ISLAM RADICAL, JIHÂD ET TERRORISME EN SOMALIE

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, l'administration américaine perçoit la Somalie comme un foyer pour le terrorisme international. De même, la presse internationale affiche le même constat, considérant la Somalie comme « *un formidable réservoir de terroristes* »⁷⁶¹. L'absence d'autorité centrale est l'une des hypothèses permettant d'expliquer l'implantation des groupes terroristes en Somalie. Mais l'idéologie intégriste date de bien avant l'effondrement de l'État. C'est pourquoi, dans ce chapitre, après avoir défini les concepts « terrorisme » et « *jihâd* », nous reviendrons sur l'historique des mouvements islamistes afin de comprendre l'idéologie d'*Al-Shabaab*.

7.1. L'islamisme radical et le terrorisme en Somalie

7.1.1. Le terrorisme un concept aux multiples facettes

Tout comme le concept « État failli », la définition du terrorisme est loin de faire l'unanimité. Pour Pierre Mannoni, « le substantif terroriste est l'enjeu d'une bataille qui se livre dans le champ sémantique, au cœur de l'emploi contrasté d'images et de significations »⁷⁶². D'un point de vue sémantique, la notion fait l'objet de recherches au sein des différents acteurs (universitaires, *think tanks*, institutions, organisations non gouvernementales, etc.), mais la littérature pléthorique sur cette notion est difficilement exploitable. Chaque définition porte ses ambiguïtés et ses parts de vérité. La grande majorité des États s'entendent pourtant pour combattre ce phénomène qui est devenu l'un des principaux risques auxquels le monde est confronté.

⁷⁶¹ Jon SWAIN & Michael GILLARD, « Somalie. Un formidable réservoir de terroristes », *Courrier international*, Hebdo No. 982, 28 Aout 2009.

⁷⁶² Pierre MANNONI, *Les Logiques du terrorisme*, Paris : Press Éditions, 2004, p. 40.

7.1.1.1. Les définitions du terrorisme

En reconnaissant les difficultés à définir le terrorisme, l'*International Encyclopedia of Terrorism* résume le terrorisme comme étant « l'utilisation aveugle de la force pour atteindre des objectifs politiques »⁷⁶³. Raymond Aron donne une explication du terrorisme en insistant sur son côté spectaculaire qui provoque une onde de choc. Pour cet auteur, « une action violente est dénommée terroriste lorsque ses effets psychologiques sont hors de proportion avec ses résultats purement physiques »⁷⁶⁴. L'impact des attentats du 11 septembre avait les mêmes finalités. La profusion de définitions du terrorisme rend difficile l'analyse scientifique. Mais le terrorisme est une violence politique, comme le souligne Pierre-Alain Clément⁷⁶⁵. Et dans la pensée stratégique, la réflexion sur le terrorisme est présentée comme un nouveau paradigme⁷⁶⁶ des relations internationales, comme une technique insurrectionnelle spécifique usant de divers procédés, notamment la terreur, dans le but « d'amener le pouvoir, de lui-même ou sous la pression de l'opinion, à composer, sinon à capituler »⁷⁶⁷.

À la suite d'une enquête menée auprès des universitaires et des fonctionnaires sur la définition du terrorisme, Alex Schmid et Albert Jongman (de l'université de Leyde) ont répertorié 109 définitions. Dans leur conclusion, le mot « violence » apparaît dans 83,5 % des définitions, et différentes expressions sont régulièrement retrouvées : « les objectifs politiques » (65 %), « la peur » et « la terreur » (51 %), ou encore « la menace » (47 %) ⁷⁶⁸. Pour Charles-Philippe David et Benoît Gagnon, le problème de définition et de l'absence de consensus autour

⁷⁶³ John PIMLOTT, *International Encyclopedia of Terrorism*, Chicago: Fitzroy Dearborn, 1997, p. 9.

⁷⁶⁴ Raymond ARON, 2004, op. cit., p. 176.

⁷⁶⁵ Pierre-Alain CLÉMENT, « Le terrorisme est une violence politique comme les autres : Vers une normalisation typologique du terrorisme », *Études internationales*, Vol. 45, No. 3, 2014, p. 355-378.

⁷⁶⁶ Robert HUNTER, « La lutte contre le terrorisme, vecteur d'un renouveau de la pensée stratégique ? », *Politique américaine* Vol. 1, No. 1, 2005, p. 31.

⁷⁶⁷ Hervé COUTAU-BEGARIE, « Guerres irrégulières : de quoi parle-t-on ? », In Hervé COUTAU-BEGARIE, (Ed) *Stratégies irrégulières*, Paris : Economica, 2009, p. 28.

⁷⁶⁸ Alex P. SCHMID & Albert J. JONGMAN, *Political Terrorism: A New Guide to Actors, Authors, Concepts, Data Basas, Theories and Literature*, Amsterdam: North-Holland Pub. Co., 1988, p. 5.

du terrorisme porte sur cinq difficultés⁷⁶⁹. Tout d'abord, le terme comporte une connotation péjorative et peut être instrumentalisé au gré des situations ; cela prive les auteurs de la possibilité de trouver une méthodologie et un cadre théorique pour cerner ce problème. Le terrorisme recouvre des réalités contrastées. Le champ d'études du terrorisme est « *faiblement conceptualisé, dépourvu de rigueur, dénué de théories de données et de méthodes adéquates* »⁷⁷⁰. De plus, c'est un phénomène en constante évolution. Il ne cesse de se renouveler et profite des révolutions technologiques. C'est une forme de violence et sa manifestation est infiniment diverse. En outre, il n'existe pas un seul type de terrorisme, mais un pluralisme, à la fois par ses composantes (moyens, motivations et types d'organisations) et par ses variantes (écoterrorisme, bioterrorisme, narcoterrorisme, terrorisme religieux, etc.). Finalement, la problématique de la définition du terrorisme est liée au langage. Les niveaux de traduction ne sont pas les mêmes à l'échelle internationale. Les traductions des définitions donnent donc lieu à plusieurs interprétations.

Plusieurs définitions ont été émises par les institutions gouvernementales pour mettre en place des dispositifs et des mesures visant à lutter contre ce phénomène. Le rapport public de 1986 de la *Task Force* du vice-président des États-Unis définissait le terrorisme comme « l'utilisation illégale ou la menace de violence contre des personnes ou des biens, pour servir des objectifs politiques et sociaux. Le but en est généralement d'intimider ou de contraindre un gouvernement, des individus ou des groupes à modifier leur comportement ou leur politique »⁷⁷¹. En dépit de la définition de la *Task Force*, chaque département (*Federal Bureau of Investigation, The Homeland Security, Department of Defense*) dispose de ses propres interprétations du terrorisme. En outre, chaque département a étudié le terrorisme en fonction de son champ d'action⁷⁷².

⁷⁶⁹ Charles-Philippe DAVID et Benoît GAGNON (Dir), *Repenser le Terrorisme : Concept, Acteurs et Réponses*, Québec : P.U.L., 2007, p. 27-33.

⁷⁷⁰ Lisa STAMPNITZKY, « Discipling and unruly field: terrorism experts and theories of scientific/intellectual production », *Qualitative Sociology*, Vol 34. No. 1, 2011, p 13-14.

⁷⁷¹ U.S Department of Justice, "Public report of the vice president's task force on combatting terrorism", Washington DC: National Institut of Justice, february 1986, p. 1.

⁷⁷² Bruce HOFFMAN, *Inside Terrorism*, Revised and Expanded edition, New York: Colombia University Press, 2006. p. 31.

L'Assemblée générale des Nations unies, quant à elle, a créé un comité spécial chargé d'examiner le cadre juridique relatif au terrorisme, dont l'objectif est d'élaborer une convention générale sur le terrorisme international⁷⁷³.

L'article 2 de la convention définit le terrorisme comme :

1. toute personne qui commet une infraction qui par tous les moyens cause illicitement et intentionnellement :
 - a. la mort de quiconque ou des blessures graves à quiconque ; ou
 - b. d'importants dommages à un bien public ou privé notamment un lieu public, une installation publique, un système de transport, une infrastructure ou l'environnement ;
 - c. ou des dommages aux biens, lieux, installations ou systèmes mentionnés à l'alinéa b) du paragraphe 1 du présent article qui entraîne ou risque d'entraîner des pertes économiques considérables lorsque le comportement incriminé par sa nature ou son contexte a pour but d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à faire ou à ne pas faire quelque chose.

Suite aux attentats de Nairobi et de Dar es Salam en 1998, l'ONU avait souligné dans la résolution 1189 que « les actes ont un effet préjudiciable sur les relations internationales et qui mettent en danger la sécurité des États » et que « la répression des actes de terrorisme est essentielle pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale »⁷⁷⁴. Ces déclarations seront réitérées lors des attentats du 11 septembre 2001 dans la résolution 1368.

Certains gouvernements ont montré leurs réticences face à cette convention. Pour eux, cette dernière est inapplicable dans les situations de conflits armés, et surtout dans le cas de la résistance des peuples à une occupation étrangère. C'est pourquoi l'Union européenne a développé sa propre vision du terrorisme. Elle est parvenue à un consensus sur la définition

⁷⁷³ Nations unies, « Convention générale sur le terrorisme international », *Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale*, 17 décembre 1996.

⁷⁷⁴ Conseil de sécurité, S/RES/1189, ONU, 13 août 1998.

après un long processus qui a commencé par la Convention européenne pour la répression du terrorisme en 1997 et qui s'est terminé par la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme en 2005⁷⁷⁵. Bruce Hoffman remarque que tout le monde est d'accord : le terrorisme est un terme péjoratif à connotation intrinsèquement négative qui est généralement appliqué aux ennemis et aux adversaires⁷⁷⁶. Les désaccords sur la définition du terrorisme sont essentiellement liés à la difficulté de s'accorder sur l'identité des acteurs qui doivent être ou non qualifiés de terroristes. En outre, les experts du terrorisme n'arrivent pas à obtenir un consensus définitionnel, cela est dû à leurs connaissances politisées. Ils ont en effet du mal à gérer le domaine d'expertise et, en même temps, à dégager une définition⁷⁷⁷.

L'embarras pour trouver une explication à ce terme peut exister à différents niveaux. Premièrement, les experts et les décideurs politiques sont confrontés à la difficulté de qualifier de terroristes des luttes pour une cause légitime : par exemple l'autodétermination, les luttes pour l'indépendance. Deuxièmement, comment définir les actes menés par certains États ? Faut-il les considérer comme des actes terroristes ou non ? Dans ce cas, le largage de bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki, par exemple, correspondrait à ces définitions du terrorisme, car il s'agissait d'actes de violence perpétrés à des fins politiques, dans l'intention de semer la peur dans la population japonaise⁷⁷⁸. La perception du terrorisme change donc selon les opinions. Les Syriens, Libyens ou Iraniens ont un point de vue totalement différent de celui avancé par les Occidentaux, affirme Ariel Merari⁷⁷⁹. La qualification du terrorisme « évolue en fonction des intérêts ou du mode de communication des adversaires »⁷⁸⁰.

Le constat est quasi unanime sur la profusion des définitions du terrorisme⁷⁸¹. Mais l'usage du terrorisme est comme une violence politique spécifique définie « comme l'usage

⁷⁷⁵ Alain BAUE & Christophe SOULLEZ, *Terrorismes*, 2^{ème} édition, Paris : Dalloz, 2018, p. 35-42

⁷⁷⁶ Bruce HOFFMAN, 2006, op. cit. p. 24.

⁷⁷⁷ Lisa STAMPNITZKY, *Disciplining Terror: How Experts Invented « Terrorism*, Cambridge : Cambridge University Press, 2013, p. 8.

⁷⁷⁸ Ariel MERARI, « Du terrorisme comme une stratégie d'insurrection » In Gérard CHALLAND, Arnaud BLIN, *Histoire du terrorisme : de l'antiquité à Daech*, Paris : Fayard, 2015, p. 31.

⁷⁷⁹ *Idem.*, p 25.

⁷⁸⁰ Alain BAUE & Christophe SOULLEZ, *ibid.*, p. 1.

⁷⁸¹ Alex P. SCHMID Albert J. JONGMAN, 1988, op. cit., p. 3

actuel ou potentiel de la violence pour forcer autrui à faire ce qu'autrement il ne ferait pas »⁷⁸². Pour Ted Gurr, la violence politique est comme un acte qui vise un objet politique. Ainsi, selon lui, « toute attaque collective, lancée à l'intérieur d'une communauté politique, dirigée contre le régime politique... »⁷⁸³. Les organisations combattantes en Somalie usent de cette violence politique pour modifier le régime politique. Cette violence destructrice est « dirigée vers un changement de politiques, de personnel politique ou de système de gouvernement et, aussi, dirigé vers des changements dans l'existence des individus dans la société... »⁷⁸⁴. C'est pourquoi les groupes islamistes ont longtemps voulu que la Somalie soit un État régi par les lois islamiques. Le type de terrorisme pratiqué en Somalie serait donc d'origine idéologique ou d'inspiration nationalitaire et impliquerait plusieurs ensembles de modalités : le recours à la menace et à la violence, l'instauration d'un climat d'incertitude et de peur, la recherche d'une médiatisation et la poursuite d'un objectif politique.

7.1.1.2. *Les manifestations du terrorisme dans l'histoire*

Le terrorisme est un phénomène récurrent dans l'histoire politique des sociétés qui se manifeste sous plusieurs formes (de l'attaque au couteau à l'emploi d'engins explosifs). Dans l'Antiquité, cette violence date du VI^e siècle av. J.-C. lorsque deux jeunes athéniens (Harmodion et Aristogiton) assassinèrent le tyran Hipparque. Les Zélotes juifs l'avaient utilisé comme moyen de soulèvement pour avoir leur indépendance face à Rome⁷⁸⁵. Au Moyen Âge, les Assassins, secte de chiites ismaélites, constituaient également une forme d'organisation terroriste classique.

Le terme « terrorisme » renvoie à la matrice de la terreur. Il fut popularisé durant la Révolution française avec le régime de la Terreur, de 1793-1794. Cette période est mise en place avec le gouvernement révolutionnaire de juin 1793 et prend fin avec l'arrestation de

⁷⁸² Ted R. CURR & Hugh D. GRAHAM, (Ed), *The History of Violence in America : Historical and Comparative Perspectives*, Newbury Park : Praeger, 1969, p. 32.

⁷⁸³ *Idem.*, p. 32

⁷⁸⁴ Ted HONDERICH, *Political Violence: A Philosophical Analysis of Terrorism*, Itaca: Cornell University Press, 1976, p. 9.

⁷⁸⁵ Françoise BIOTTI-MACHE, « La foi et la mort, petite esquisse historique », *Études sur la mort*, Vol. 2, No. 146, 2014, p. 34.

Robespierre en juillet 1974. À cette époque, la signification du terrorisme renvoie aux techniques utilisées par les partisans de la Terreur de Robespierre. Le mot sera aussi utilisé parfois pour désigner la répression menée par les membres du Directoire⁷⁸⁶.

Le début du XIX^e siècle et la fin du XX^e furent marqués par l'émergence des mouvements terroristes à l'échelle mondiale. Le terrorisme devient l'outil insurrectionnel des groupuscules populistes, nationalistes, indépendantistes⁷⁸⁷. Jean-François Gayraud et David Sénat dans leur ouvrage, *Le terrorisme*⁷⁸⁸, ont démontré l'évolution du terrorisme en cycles :

- Le premier cycle se situe à la charnière des XIX^e et XX^e siècles, ce type de terrorisme fut l'œuvre des anarchistes. Il s'agissait plutôt d'un terrorisme idéologique et révolutionnaire ayant pour objectif d'entraîner les masses et de susciter la révolution. Ce type de terrorisme prend fin avec la Première Guerre mondiale ;
- La deuxième vague de terreur est balkanique et peut être définie comme un terrorisme ethno-nationaliste. Les mouvements nationalistes pour l'autonomie et l'indépendance sont alors amorcés contre la présence de l'Empire ottoman dans les Balkans (Albanie, Bulgarie, Macédoine, Yougoslavie, etc.). Cette phase de terreur prend fin avec la Seconde Guerre mondiale ;
- La troisième vague de terreur (1950-1991) est marquée par des mouvements indépendantistes nationaux et de la Guerre froide. Les indépendantistes combattent pour une autonomie contre le pouvoir colonial. Ainsi l'usage du terrorisme est devenu un mode opératoire lors de guerres de décolonisation. La fin de la guerre marque une première du terrorisme nationaliste. Et la guerre en Afghanistan en 1991 entraîne l'émergence du terrorisme islamiste. Les attentats du 11 septembre 2001 changent le paradigme du *jihâd* ; les *moudjahidines* ou *freedom fighters*, terme largement utilisé par Ronald Reagan dans la guerre contre l'Union

⁷⁸⁶ Pierre MANNONI, 2004, op. cit., p. 52.

⁷⁸⁷ Gérard CHALIAND et Arnaud BLIN, « “La belle Époque” du terrorisme », In Gérard CHALIAND & Arnaud BLIN, 2015, op. cit., p. 189.

⁷⁸⁸ Jean-François GAYRAUD & David SÉNAT, *Le terrorisme*, Paris : P.U.F, 2006, 128 pages.

soviétique, sont devenus des terroristes et des ennemis du monde libre selon Georges W. Bush. Le Président Ronald Reagan avait décidé d'augmenter les aides militaires aux *moudjahidines* en 1985. Les crédits annuels consacrés à l'aide afghane avaient augmenté pour atteindre 650 millions de dollars, « rendant ainsi le soutien aux moudjahidines plus coûteux que toute opération secrète précédente »⁷⁸⁹. En outre, la CIA, par l'intermédiaire du service de renseignement pakistanais, avait livré du matériel militaire et surtout « des missiles Stinger, à visée infrarouge, capables d'atteindre tout aéronef à 5000 mètres de distance »⁷⁹⁰ selon Jean-Charles Jauffret. Le retour des anciens *moudjahidines* dans leur pays soulève de nouvelles interrogations sur le terrorisme. Ils engagent une lutte au nom du *jihād* contre leurs gouvernements, et le terrorisme devient un moyen pour atteindre leur objectif. C'est durant cette période (1991) que vont se multiplier les groupes islamistes dans les régions du monde, à savoir le Groupe islamique armé (GIA) en Algérie, le Jihad islamiste en Égypte, le mouvement Abou Sayyaf aux Philippines, la Jamaat islamiya aux Philippines et en Indonésie, etc. Et la création en 1996 d'*Al-Qaïda* par Oussama Ben Laden marque l'avènement d'un terrorisme international.

Les attentats du 11 septembre 2001 ont ensuite ouvert une nouvelle ère : celle de l'hyperterrorisme, par opposition au mini-terrorisme ; paradoxalement, ce nouveau type de terrorisme est qualifié de religieux. Pour Jean-François Guilhaudis, le « méga-terrorisme » sort de la logique clausewitzienne de la guerre. L'hyperterrorisme serait « apocalyptique » et « irrationnel »⁷⁹¹. François Heisbourg apporte une précision au sujet de l'hyperterrorisme, il le considère comme la « conjonction de la destruction de masse rendue possible par l'accès de la technologie [...] il marque aussi, de façon paroxysmique, la place occupée dorénavant des

⁷⁸⁹ Chester PACH, "The Reagan Doctrine : Principle, Pragmatism, and Policy", *Presidential Studies Quarterly*, Vol. 36, No. 1, pp. 82.

⁷⁹⁰ Jean-Charles JAUFFRET, *La Guerre inachevée : Afghanistan, 2001-2013*, Paris : Autrement, 2013, 352 pages.

⁷⁹¹ Jean-François GUILHAUDIS, « Terrorisme et relations internationales. Après le 11 septembre, la relation terroriste au cœur des relations internationales », *Annuaire Français de Relations Internationales (AFRI)*, 2007, p. 41.

acteurs non étatiques»⁷⁹². Pour Jean-Claude Zarka, l'hyperterrorisme apparu en 2001 « a conduit à redéfinir les relations internationales »⁷⁹³. Depuis cette date, la lutte contre le terrorisme est devenue le nouveau credo des relations internationales. Comme l'affirme Dominique David, « le 11 septembre a marqué l'irruption de la guerre chez nous »⁷⁹⁴. Sous le nom « terrorisme », l'adversaire désigné est désormais l'islam radical⁷⁹⁵.

7.1.2. *Terrorisme et jihâd*

Le terrorisme actuel pratiqué par les mouvances jihâdistes se distingue de celui des mouvements nationalistes, identitaires ou séparatistes comme ceux de l'ETA basque en France et en Espagne, de l'IRA en Irlande, du PKK en Turquie, etc. En outre, il marque une grande différence avec l'idéologie d'extrême gauche et marxiste comme la fraction d'Armée rouge en Allemagne, les Brigades rouges en Italie. La plus grande partie des mouvements jihâdistes revendiquent un islam universel qui passe par l'application de la *charia* et la restauration d'un califat, à travers l'unité des musulmans (*Al-Oumma al-Islamiyya*). Les moyens pour parvenir à cette fin varient d'un groupe à un autre, mais l'appel au jihad revient longuement dans leur texte de propagande.

7.1.1.2. *Le concept de jihâd*

Dans les textes doctrinaux de l'islam (*Coran* et *Suna*), le mot *jihâd* (جهاد) n'est pas uniquement affilié aux domaines de la guerre (*Harb* : حرب) et du combat (*Qital* : قتال), avec des normes et des règles prescrites. Dérivé de la racine « JHD », le mot *jihâd* signifie littéralement

⁷⁹² François HEISBOURG, *Hyperterrorisme : le nouvelle guerre*, Paris : Odile Jacob, 2001, p. 11 à 13.

⁷⁹³ Jean-Claude ZARKA, *Relations internationales*, Paris : Ellipses, 2010, p. 129.

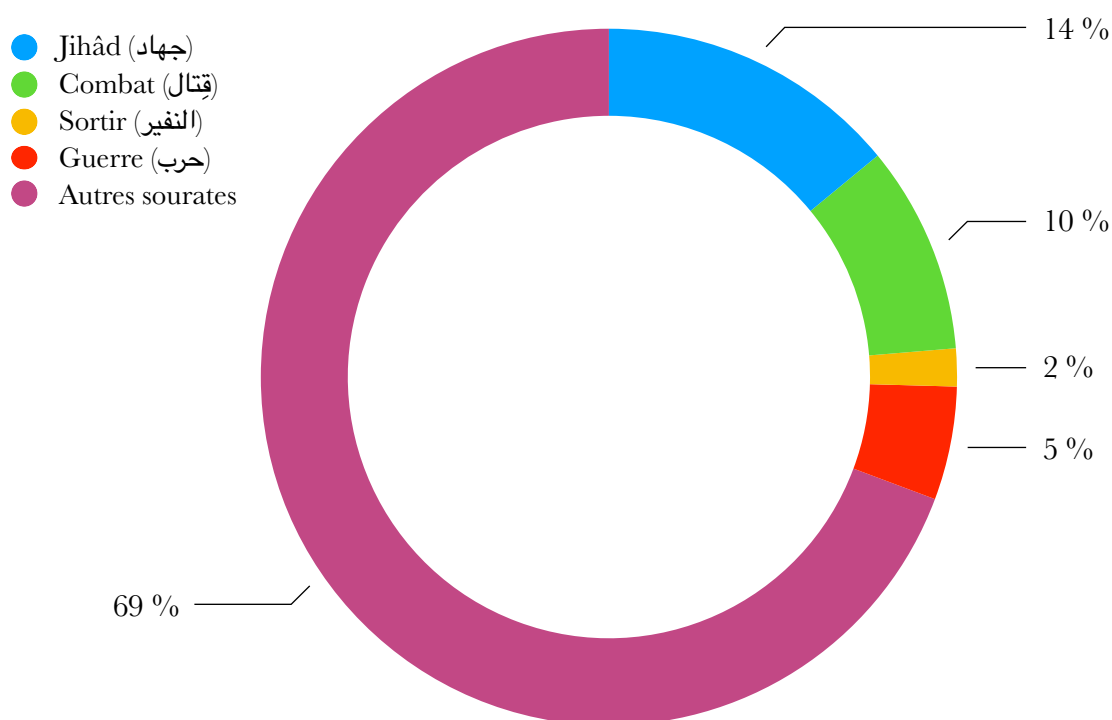
⁷⁹⁴ Dominique DAVID, 2002, op. cit., p 8.

⁷⁹⁵ Discours de François HOLLANDE, « Démocratie face au terrorisme », *Terra Nova*, Paris, 8 septembre 2016, [En ligne] : <http://tnova.fr/>.

« effort ». C'est une notion équivoque et qui renvoie à la fois à la lutte armée et à la lutte spirituelle⁷⁹⁶.

Dans la plupart des cas, il est suivi de l'expression *fī sabīl Allāh* (sur le chemin de Dieu) et il prend le sens de « combat pour Dieu », « guerre sainte ». Mais plusieurs autres termes sont étroitement liés au *jihād*. Dans les textes coraniques, *jihād*, *qital*, *harb* et *naafir* (sortir : النفير) reviennent dans 35 sourates sur les 114 existantes. Le mot « *jihād* » revient dans 16 sourates ; le mot « combat » est employé dans 11 sourates ; sortir pour le *jihād* (النفير) n'apparaît que dans 2 sourates et enfin le terme « guerre » est mentionné dans 6 sourates. Ainsi, le Coran accorde une importance capitale au *jihād*. Donc, d'après les versets du Coran, le mot *jihād* apparaît 26 fois, *qital* 38 fois, *naafir* 6 fois et enfin le mot *harb* guerre 9 fois.

Graphique No. 4 : Les termes *jihād*, *qital*, *harb* et *naafir* dans les Versets du Coran



Source : l'auteur

⁷⁹⁶ Makram ABBÈS, « Pour un djihad contre le djihadisme », *Esprit*, No. 12, 20016, pp. 64-75.

Sur les 6 236 versets⁷⁹⁷ du Coran, seuls 72 versets concernent les questions liées au *jihād*, soit 1,15 %. D'après Alfred Morabia (1993), le *jihād* revêt deux aspects ; le premier est le *jihād* coercitif et défensif qui invite tous les musulmans à faire allégeance à leurs dirigeants et à combattre toutes formes d'hérésie ou de sédition. Le second est un combat contre soi-même vers la réalisation de l'éthique musulmane. Les six grands livres des collections des hadiths du prophète (Sahih Al Boukhari, Sahih Muslim, Jāmi at-Tirmidhi, Sunan Abu Dawud, Sunan An-Nassā'i, Sunan Ibn Majah) ont consacré un livre à toutes les questions relatives aux *jihād* et *sariya* (expédition). Ainsi, les hadiths vont dans le sens de la voie militaire du *jihād* et soulignent son importance dans la communauté religieuse. Par la suite, le *jihād* est codifié par les quatre grandes écoles juridiques (habalite, hanafite, malikite, shafiite)⁷⁹⁸. Le *jihād* est une guerre ou un combat conditionné par des normes dans la tradition coranique et la *Suna* prophétique. Il est devenu, selon Bruno Étienne, « une obligation juridique au nom du principe fondamental d'universalisme, car l'islam doit s'étendre à tout l'univers, au besoin par la force »⁷⁹⁹. L'existence du *jihād* et sa légitimation ne sont donc pas contestées.

7.1.2.2. La vocation spirituelle du *jihād*

La pensée dominante de l'islam circonscrit le *jihād* à l'action militaire, mais il existe une approche minoritaire qui perçoit le *jihād* comme étant essentiellement un effort pour soi (الكبير الجهاد, *jihād al-akbar*). L'on distingue, d'une part, le grand *jihād* qui est une action spirituelle et individuelle ou le *jihād* interne d'après Ibn Khaldûn (1332-1406) qui consiste à combattre ses pulsions et, d'autre part, le *jihād* mineur ou le petit *jihād* (الجهاد الصغير) qui est, quant à lui, réservé

⁷⁹⁷ Le Coran contient en fait 6 348 versets avec la Basmalah (البسملة), c'est-à-dire (Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux) citée au début de chaque Sourate. Mais sans la Basmalah (البسملة), le nombre de versets est 6 236 versets. Cf. « Combien de versets du Coran et ses lettres et le nombre de partis (كم عدد آيات القرآن الكريم وحروفه وعدد أحزابه) » [En ligne] : <https://hyatok.com>

⁷⁹⁸ Pour Alfred MORABIA, « les différentes écoles juridiques, bien que conservant chacune leur coloration distinctive due aux conditions de leur propre élaboration, diffusion et surtout du degré d'évolution sociologique de leurs bases premières, se rejoignent pour l'essentiel dans la présentation des principes généraux du *jihād*. Il y eut, certes, au cours de ce long « murissement » de la doctrine officielle, des divergences quelquefois importantes, mais le temps, et surtout l'esprit de consensus se chargèrent de les estomper » (p. 195).

⁷⁹⁹ Bruno ETIENNE, *L'islamisme radical*. Paris : Hachette, 1987, p. 190.

à toutes les actions individuelles et collectives dans le domaine militaire. D'ailleurs Ibn Khaldûn reconnaît que le *jihâd* est un devoir religieux et que les hommes doivent être convertis de gré ou de force⁸⁰⁰.

Pour les soufistes tels que Abd al-Qadir al-Jilani (1078-1116), Ibn al-Arabî (1165-1240), etc. insistent sur la dimension spirituelle et morale du *jihâd*. Selon Abderrahim Lamchichi, le grand *jihâd* « doit livrer le croyant d'abord contre lui-même, "à l'aide de son cœur", pour expulser de soi les pulsions négatives »⁸⁰¹. Pour les soufistes, le grand *jihâd* est celui de l'âme, c'est une lutte permanente, un effort de purification de l'âme et un moyen d'atteindre la sagesse. Ainsi, « le jihâd est une des manifestations du sabr (patience) musulman, il peut être mené, non seulement par le fer, mais également par la parole et par le cœur »⁸⁰², selon Alfred Morabia. De même, les Mu'tazilites avancent une doctrine de tendance rationalisante étayée en cinq principes, à savoir : l'unicité de Dieu, la justice de Dieu, le statut intermédiaire du pécheur, l'exécution des promesses et des menaces dans l'Au-delà, l'obligation d'ordonner le bien et de défendre le mal⁸⁰³. Pour les Mu'tazilites, le *jihâd* serait donc l'obligation d'ordonner le bien et de défendre le mal, et ils « accordent la raison comme garde-fou, endiguant l'opinion aveugle de la passion et du préjugé ».

Donc la vocation spirituelle du *jihâd* doit être prise en considération, et le *jihâd* serait le combat du fidèle contre ses passions. L'imam Al-Bayhaqî (994-1066) rapporte que le Prophète a dit à ses compagnons, au retour de ceux-ci d'une expédition militaire : « Nous voici revenus du Djihad mineur pour nous livrer au Djihad majeur »⁸⁰⁴ ; et quand les compagnons lui

⁸⁰⁰ Abd al-Rahman KHALDÛN, *Muqaddimatu Ibn Khaldûn* (مقدمة ابن خلدون) [L'introduction d'Ibn Khaldûn], Beyrouth : Dar Al-Qalam. 1984, p. 5. Cité par Jabeur FATHALLY, « La vocation défensive du *jihâd*, son histoire et sa réalité juridique contemporaine », *Études internationales*, Vol. 49, No. 1, 2018, p. 135.

⁸⁰¹ Abderrahim LAMCHICHI, « *Jihâd*. Un combat contre quel adversaire ? », Mots. *Les langages du politique*, No. 79, novembre 2005, p. 29.

⁸⁰² Alfred MORABIA, « La notion de Jihâd dans l'Islam médiéval, des origines à al-Gazâlî », *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, No. 9-10, 1987, p. 102.

⁸⁰³ Marie BERNAND, « La Notion de » Ilm chez les premiers Mu'tazilites », *Studia Islamica*, No. 36, 1972, pp. 23-45, Marie BERNAND, « La Notion de » Ilm chez les premiers Mu'tazilites (suite) », *Studia Islamica*, No. 37, 1973, pp. 27-56.

⁸⁰⁴ Catheribe GOLLIAU, « Ce que dit le Coran sur le djihad », *Le Point*, 2016, [En ligne] : https://www.lepoint.fr/societe/ce-que-dit-le-coran-6-le-djihad-02-11-2015-1978649_23.php

demandèrent de quoi il s'agissait, il répondit : « Celui du cœur ! ». Ou encore, d'après Jāmi at-Tirmidhi : « Le vrai combattant (*moujahid*) sur le chemin de Dieu est celui qui lutte contre son ego »⁸⁰⁵. Par contre, il est difficile d'écarter le sens militaire du mot *jihād*, donc certains auteurs comme Muhammad al-Ghazālī (1917-1995) rejettent l'idée d'une dichotomie des relations internationales entre *Dar-al-Harb* (دار الحرب) et *Dar-al-Islam* (دار الإسلام) ; ils soulignent que les « rapports interétatiques conçus par l'islam sont basés sur la promotion de la paix »⁸⁰⁶ et que le *jihād* ne peut être déclaré qu'en cas de légitime de défense.

Bien que la vocation offensive du *jihād* se soit imposée comme dans l'école sunnite, l'usage du *jihād* comme un instrument de défense est défendu par d'immenses juristes, à savoir Sufyan al-Thawri (719-777), Amr b. Dīnār (666-744), Atāa Ibn Abi Rabaāh (647-732), ect. Ces juristes rejettent la doctrine offensive du *jihād* et la considèrent « comme immorale et [elle] contredit les principes de l'Islam »⁸⁰⁷. Ils vont même affirmer que « le *jihād* n'est pas une obligation religieuse au même titre que les cinq piliers de l'islam et que les musulmans ne sont pas tenus de combattre les mécréants si aucune menace ne pèse sur eux »⁸⁰⁸. En outre, des juristes comme Al-Fārābī (872-950), Ibn Rushd (1126-1198) n'ont pas voulu réduire le concept du *jihād* au seul domaine de la guerre ou « à l'idée de guerre sainte, de guerre juste »⁸⁰⁹. C'est pourquoi une grande partie de la tradition islamique « employait indistinctement le terme de “jihad” ou de “harb” dans les différents textes »⁸¹⁰ selon Makram Abbas.

Les doctrines du *jihād* à la fois spirituel et défensif sont minoritaires et peu connues. La pensée dominante de l'islam considère certaines écoles (soufisme, mu'tazilisme) comme des

⁸⁰⁵ Catheribe GOLLIAU, 2016, op. cit., [En ligne] : https://www.lepoint.fr/societe/ce-que-dit-le-coran-6-le-djihad-02-11-2015-1978649_23.php

⁸⁰⁶ Jabeur FATHALLY, 2018, op. cit., p. 154.

⁸⁰⁷ Asma AFSARUDDIN, *Contemporary Issues in Islam*, Édinburgh : Edinburgh, University Press. 2015. Cité par Jabeur FATHALLY, 2018, op. cit., p. 144.

⁸⁰⁸ Yūssuf QARADĀWĪ Fiqh al-jihād dirasah muqaranah li-ahkamih wa falsafatih fi daw al-quran wa al-sunnah (فقه الجهاد دراسة مقارنة لأحكامه وفلسفته في ضوء القرآن والسنة), [Le droit du jihād, étude comparative], Le Caire : Wahba Bookshop, 2009, p. 79. Cité par Jabeur FATHALLY, 2018, op. cit., p. 145.

⁸⁰⁹ Makram ABBES, « Réflexions sur la guerre en Islam », *Extrême-Orient Extrême-Occident*, No. 38, 2015, p. 223.

⁸¹⁰ *Idem.*, p. 223.

« branches égarées ». Les partisans de la raison et de la spiritualité font l'objet des attaques *ad personam* par le courant salafiste et surtout par des théologiens comme Ibn Taymiyya (1263-1328) ou Abdal-Wahhab (1703-1791). La compréhension du *jihād* comme un devoir religieux et l'obligation pour les sociétés « non musulmanes » d'être converties par la force par le biais du *jihād* offensif trouvent leur expression dans l'action militaire qui accompagne l'expansion de l'islam au fil des siècles. Ainsi, le *jihād* a connu une évolution historique pour désigner uniquement le domaine de la guerre. À la chute du dernier califat en 1924, il existe une ambiguïté sur l'obligation du *jihād* dans la pensée islamique contemporaine puisqu'il n'y a plus un califat ou *Dar al-islam* (demeure des musulmans)⁸¹¹. Pour Olivier Roy, c'est lors de l'échec de l'offensive des États arabes contre Israël en 1948 que le *jihād* prend une nouvelle tournure : « le djihad passe alors des mains des États à celles des militants »⁸¹². Mais il existait déjà une littérature sur obligation du *jihād* pour tous les musulmans sans l'existence d'un État islamique ou d'une autorité (calife, imam, etc.). Dès lors le *jihād* n'est plus considéré comme une obligation collective (*fard kifâya*), mais plutôt une obligation individuelle (*fard'ayn*)⁸¹³.

7.1.2.3. La reprise du concept *jihād* par les groupes terroristes

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, de nombreux observateurs, « réduisent l'emploi de ce concept aux actes terroristes des groupuscules autoproclamés jihâdistes »⁸¹⁴. Ainsi, le terrorisme est devenu comme une stratégie d'insurrection portant une idéologie religieuse radicale incarnée par deux grands pôles (*Al-Qaïda*, *Daech*, *Al-Shabaab*...) avec plusieurs groupes affiliés à ces pôles et qui sont présents dans la plupart des États de culture islamique.

⁸¹¹ Selon la tradition islamique, le monde est divisé en deux : *dar al-islam* et *dar al-harb* ou *dar al-kufr*. *Dar al-islam* désigne le territoire des musulmans dans lequel la loi islamique est appliquée sans restriction. Par opposition, il existe *dar al-harb* ou *dar al-kufr* (demeure de la guerre ou des infidèles) c'est-à-dire le territoire des non - musulmans dans lequel la loi islamique ne s'applique pas. La guerre entre ces deux territoires est permanente.

⁸¹² Olivier ROY, *Le djihad et la mort*, Paris : Seuil, p. 24.

⁸¹³ Dr. Abdallah Bin ABDUL MOHSIN, *Tafsir Ibn Jarir Al-Tabari*, Dar al-Hijra, 2001, Vol. 3, p. 645, Abdul Salam Abdul Shafi MOHAMED, *Bref interprétation du Coran de Ibn Attiyah* (المحرر الوجيز في تفسير الكتاب العزيز تفسیر), Beirut : Dar al-fikr, 1992, Vol. 1 p. 275, Mohammad Sadiq QAMHAWI, *Les dispositions du Coran de Razi Jassas* (أحكام القرآن للجصاص), Beirut : Dar al-Kotob al-Ilmiyah, 1994, Vol. 3, p. 313.

⁸¹⁴ Abderrahim LAMCHICHI, op. cit., p. 21.

Ce radicalisme islamiste se traduit par une longue lignée dogmatique politico-spirituelle d'Ibn Taymiyya publiée dans ses *Majmou' al-Fatâwa*, dans son volume 28 « *fiqoul Jihâd* » sur la question du statut des « Tatars qui se réclament de l'Islam ». La *fatwa* d'Ibn Taymiyya est de combattre tout groupe qui se soustrait aux lois de l'islam⁸¹⁵. Ces thèses ont été popularisées dans l'ensemble de la péninsule arabique par Abdal-Wahhab grâce au soutien de Mohamed Ibn Souad (1710-1765). La lignée dogmatique d'Ibn Taymiyya sera reprise par les différents courants réformistes, à savoir le courant salafiste qui apparaît à la fin du XIX^e siècle avec des auteurs tels que Jamal Din al-Afghani (1838-1898) ou Rachid Rida (1865-1935) qui vont poser les premières pierres de l'islamisation de la société. Les idées d'Al-Afghani et de Rida ont été reprises et enrichies par Hassan Al-Banna (1906-1949) et Abdul Ala Al-Mawdudi (1903-1979) : le premier est le fondateur des frères musulmans en 1928, et le deuxième a créé la *Jamat al-islamiyya* en 1941. Ils seront les précurseurs de l'islam politique, c'est-à-dire l'islamisation de l'espace public. Sayyed Qutb (1929-1966) entreprend une reformulation du *jihâd* selon Ibn Taymiyya⁸¹⁶, afin d'établir l'islam dans sa droiture. Il introduit dans cette nouvelle pensée le droit de se soulever contre les princes injustes et il légalise ainsi la théorie du tyrannicide. Chez Sayyed Qutb, le terroriste est levé au rang de *Chahîd* (martyr). Cette nouvelle doctrine du *jihâd* se traduit par l'assassinat du président égyptien Anwar el-Sadate en 1981. Dès 1990 s'amorce un redéploiement sur le néo-fondamentalisme dont l'axe central sera la conquête des institutions politiques par la violence. Cette nouvelle forme d'islamisme a pour objectif de renverser l'ordre établi et d'imposer un nouvel ordre dans les pays musulmans afin de rétablir la communauté musulmane et, par la suite, d'exporter le *jihâd* dans le monde.

Les doctrines du *jihâd* prennent un nouveau souffle avec la guerre des moudjahidines (combattant de la foi) en Afghanistan. Une politisation et une légitimation du *jihâd* sont alors développées à partir des années 1980 par Abdallah Azzam, largement soutenues par les plus

⁸¹⁵ Abdourahman Ibn MOHAMED KASIN & Mohamed Ibn ABDOURAHMAN, *Majmou' Al-Fatâwa* (مجموع الفتاوى) (collection des fatwas de Ibn Taymiyya), Vol. 28 « Fiqou'l Jihâd », Riyad : ministère des Affaires musulmanes et des Da'wa, 1995, p. 502-508. Pour Ibn Taymiyya, il faut combattre toute personne qui s'abstient des cinq prières, du versement de l'aumône, du jeûne le mois de Ramadan ou d'accomplir le pèlerinage. De même, il faut combattre ceux qui s'abstiennent d'interdire les abominations, ou la fornication, ou les jeux de hasard, ou le vin, ou d'autres d'entre les choses interdites par la loi.

⁸¹⁶ Matthew CARR, *How terrorist transformed the Modern World*, Essai traduit de l'anglais par Agnès MICHAUX sous le titre : *La Mécanique infernale : L'Histoire du XX^e siècle à travers le terrorisme, Des nihilistes russes à Al-Qaïda*, Paris : Héloïse d'Ormesson, 2008, p. 369.

grands oulémas de l'époque comme il l'atteste dans son livre sur la défense des territoires des musulmans (الدفاع عن أراضي المسلمين)⁸¹⁷. Puis, dans les années 1990, le *jihād* au nom de la résistance contre l'impérialisme américain à la suite de la guerre du Golfe prend une autre dimension avec Ayman Al-Zawahiri et Oussama ben Laden en vulgarisant le *jihād* comme obligation individuelle (*fard'ayn*). Le terrorisme devient alors un moyen pour combattre ceux qu'ils appellent l'impérialisme américain et leurs soutiens (monarchies du Golfe). C'est Youssouf al-Qardawi en 1996 qui souligne l'existence d'un terrorisme légitime (*al-irhab machrou*) afin de justifier les attentats-suicides⁸¹⁸. Vidé de son sens initial par les interprétations et réinterprétations du corpus juridique, le *jihād* est devenu aujourd'hui, pour les militants islamistes (*Al-Qaïda*, *Al-Shabaab*), un moyen politique appelant à la mobilisation de masse.

Les attentats de 2001 démontrent qu'une organisation (*Al-Qaïda*) sans attaches étatiques se manifeste par l'organisation des actes terroristes dans le monde depuis sa base dans un État failli (l'Afghanistan) et s'implante dans les pays souffrant d'une fragilité interne et incapables d'avoir le contrôle de leur territoire (Nigeria, Mali, Libye, Somalie, etc.). Une seconde étape est franchie par l'État islamique qui réussit là où *Al-Qaïda* avait échoué la proclamation d'un Califat sur un territoire (Syrie, Irak) en 2014. Désormais, le concept *jihād* est devenu porteur d'amalgames et conduit davantage à une incompréhension dans les opinions publiques. Les groupes terroristes ou les salafistes-jihâdistes comme les nomme Gilles Kepel (2003), se sont approprié la notion du *jihād* et ont détourné la pensée islamique de la guerre en une violence aveugle qui touche même les communautés islamiques. Leur credo se résume en « tuer au nom Dieu, vouer une haine inextinguible à l'autre parce qu'il est différent théologiquement »⁸¹⁹ comme l'affirme Makram Abbes.

Les attentats de Bruxelles (22 mars 2016), Paris (12 janvier et 13 novembre 2015), de Londres (7 juillet 2005), de Madrid (11 mars 2004) et de New York (11 septembre 2001) semblent faire le constat à l'unanimité que l'islam politique serait la pire menace pour l'Occident. Le point de départ de cette nouvelle menace se situe dans les États faillis

⁸¹⁷ Abdallah AZZAM, *La défense des territoires des musulmans et l'importance des obligations individuelles* (الدفاع عن أراضي المسلمين أهم فروض الأعيان), Riyad : Minbar at-Tawhīd wa'l-Jihād, 1984, p. 4-5.

⁸¹⁸ Pierre-Alain CLÉMENT, *G.I. contre jihad, le match nul*, Québec : PUQ, 2010, p. 48.

⁸¹⁹ Makram ABBES, op. cit., p. 219-233.

(Afghanistan, Irak, Syrie, Somalie, etc.) avec l'implantation de cellules islamistes dont l'objectif est de préparer le *jihād* pour construire une communauté islamique et combattre son ennemi.

7.1.3. *Les mouvements islamistes dans l'anarchie somalienne*

7.1.3.1. *Historique des groupes islamistes : origine et influence*

L'introduction de l'islam dans la Corne de l'Afrique date du VII^e siècle. Les premiers immigrants arrivèrent en Éthiopie gouvernée par le Négus. Ils furent la persécution en Arabie. L'islam est bien implanté dans cette région et surtout en Somalie où il représente 99 % de la population⁸²⁰. Majoritairement sunnite, la Somalie est sous l'influence du soufisme avec l'arrivée des Ottomans. L'ordre des soufis est alors très actif dans la société somalienne, ils ont même été impliqués dans la lutte pour l'indépendance, comme l'ordre de Sayid Cabdilla Xasan (*Mad Mullah*) qui était dans la résistance anticoloniale. Il déclare ensuite la guerre sainte contre les colons. Selon Mohamed Mohamed-Abdi, Sayid Cabdilla Xasan se sert alors de la bannière de l'islam pour rassembler la population dans une seule nation et pour combattre les colons sur plusieurs fronts⁸²¹. Au nord, il lutte contre les Britanniques, au Sud contre les Italiens et en Abyssinie contre les Éthiopiens. Depuis l'indépendance en 1960, le soufisme n'a plus de place prépondérante dans la société.

Les groupes comme la formation *Wahdad al-Shabaab al-Islami* et la *Jamaat al-Alhl al - Islam* arrivent à imposer leurs idées et, comme les frères musulmans d'Égypte, ils souhaitent l'instauration d'un État islamique fondé sur l'application de la *charia*. Leur projet politique sera avorté par le général Siyaad Barre en 1969. Leurs activités seront contrôlées par le régime militaire. La législation votée en 1975 sur la famille a provoqué un tollé des religieux. Pour réduire l'influence des deux confréries, le régime condamne à mort dix éminents *oulémas* et en emprisonne des dizaines d'autres. La *Jamaat al-Alhl Al-Islam* est dissoute, et *Wahdad al-Shabaab al-Islami* ainsi que d'autres organisations islamiques sont contraintes à la clandestinité. Les

⁸²⁰ « Mapping the Global Muslim Population. A Report on the Size and Distribution of the World's Muslim Population », *Pew Research Center's Forum on Religion & Public Life*, Washington DC, 2009, p. 19-20.

⁸²¹ Mohamed MOHAMED-ABDI, « Un multipartisme non démocratique. La montée des intégristes musulmans en Somalie » In François CONSTANTIN Christian COULON (Dir), *Religion et transition démocratique en Afrique*, Paris : Kartala, 1997, p. 164.

oulémas fuyant les exactions du régime choisissent l'exil dans les pays du golfe. L'exil des *oulémas* a contribué à l'endoctrinement, et certains groupes se rapprochent davantage de la confrérie des Frères musulmans. D'autres ont été exposés aux idées salafistes et ont adopté l'idéologie wahhabite qui est l'un des quatre courants des sunnites les plus rigoristes. Partisans de l'origine divine exclusive du droit, les Wahhabites rejettent le raisonnement analogique (*qiyas*) et le droit de l'opinion personnelle (*rayi*) utilisé dans d'autres écoles, comme si la spéculation humaine ne pouvait qu'introduire des innovations (*bidah*) pécheresses par rapport au Coran, aux *hadiths* (commentaires) du Prophète.

La fin de la guerre d'Afghanistan en 1989, qui marqua la fin du communisme, souleva un nouveau problème ; le retour d'anciens combattants somaliens de la lutte antisoviétique à Muqdisho, apportant avec eux un empressement pour le *jihâd* armé et l'islam radical⁸²². La résurgence du salafisme en Somalie s'accélère. Au sein du salafisme, les défenseurs de la *Dawa* (la parole) deviennent minoritaires. La branche *takfir* ou jihâdiste connaît un large succès partout dans le monde musulman. En Somalie, le gouvernement suit alors de très près toutes les activités des groupes islamistes. Cela n'a pas empêché le développement de l'islamisme dans le milieu universitaire. Les étudiants font pression pour la ségrégation des sexes et le port du voile (*hidjab*). Confronté à une rébellion au nord, le régime n'a pas pu démanteler ces groupes.

La *Jamaat al-Alhl Al-Islam* entreprend des négociations avec *Wahdad al-Shabaab Al-Islam* 1980 qui était très active au nord pour former *Al-Ittihad al-islamiyya* (l'Union islamique). Mais la guerre civile laisse paraître une fracture au sein du groupe sur la légitimité de l'insurrection du SNM. Les membres de *Al-Ittihad* du Nord soutiennent le «*jihâd*» du SNM contre Siyaad Barre, alors que les membres du Sud considèrent la rébellion comme une guerre illégitime. Les membres issus des clans du Nord quittent alors le groupe. L'une des particularités des mouvances religieuses en Somalie est le fait que l'appartenance clanique est plus importante que la défense d'une cause ou d'une idéologie. Et les groupes se font et se défont au gré des intérêts claniques⁸²³ en premier ; viennent ensuite d'autres considérations à savoir l'idéologie, l'influence étrangère. C'est en 1990 à Londres que le reste du groupe s'est doté d'une

⁸²² Crisis Group Africa Report, « Somalia's Islamists », No. 100, 12 December 2005, p. 4.

⁸²³ Sh. Almis YAXYA, Entretien No. 18, 24 mars 2017.

constitution et d'un programme politique. Il souhaite l'établissement d'un État islamique en Somalie, rejette le capitalisme, le communisme, la démocratie et le clanisme.

Tableau No. 12 : Les mouvements islamiques en Somalie

CATÉGORIES	GROUPE	OBJECTIFS
Islam politique	<i>Islaah, Mujtamaa al-Ouléma, Wahdad al-Shabaab al-islam, Muslimum al-Mustaqliyum</i>	Ils sont parmi les plus anciens mouvements islamiques en Somalie. Ces groupes militent pour un islam politique et partagent les idéaux des Frères musulmans égyptiens. Ils sont favorables à la construction d'une société régie par les lois islamiques et souhaitent réconcilier les principes de l'islam avec les notions de démocratie.
Islam jihâdiste	<i>Al - Takfir wal Hijra, Al-Ansar al-Souna, Al-Falah, Al-Ittihad,</i>	Ils souhaitent un ordre religieux rigoriste. D'obédience wahhabite sauf <i>Al-Takfir wal Hijra</i> , ils luttent pour la construction d'un État islamique et placent la violence politique au cœur de leurs actions.
Islam missionnaire	<i>Harakat Al-Tablik, Salafiya Jadida</i>	Ces deux groupes n'ont pas les mêmes objectifs, mais ils sont favorables à un islam qui s'impose dans les mœurs sans violence. <i>Harakat Al-Tablik</i> est généralement focalisé sur le prêche apolitique et la propagation du message du prophète. <i>Salafiya Jadida</i> souhaite une relecture théorique des questions comme le <i>jihâd</i> (<i>Salafiya Jadida</i>).
Islam confrériste	<i>Ansarou Din, Ahlu Sunna wal Jama'a</i>	Ces deux groupes sont d'obédience soufie. Pour eux, la religion entretient et élève le sens moral de ses fidèles et le conduit dans le respect de la dignité humaine. Généralement, le soufisme prêche un islam non violent, mais cela n'a pas empêché <i>Ahlu Sunna wal-Jama'a</i> par exemple de faire appel au <i>jihâd</i> contre les <i>Shabaab</i> .

Source : l'auteur, d'après l'entretien Sh. Almis YAXYA, 2018.

Ces mouvements sont opposés les uns aux autres. Certains groupes prônent un islam modéré et ont adopté les idéaux des frères musulmans, c'est le cas de *Al-Wouhda*, d'*Al-Islaah*, du *Mujtamaa al-Ouléma* et de la *Wahdad al-Shabbab*. Mais ces groupes restent minoritaires dans les débats politico-religieux en Somalie. Alors que les groupes *Al-Ittihad* et d'*Al-Ansar al-Souna* ont une tendance *wahhabite* et défendent un islam radical.

En somme, la Somalie a subi l'influence de divers courants de pensée. Après le départ de Siyaad Barre, l'islam radical s'est imposé dans l'ensemble du territoire au détriment des autres courants idéologiques (Frères musulmans, soufisme). Les salafistes deviennent très actifs dans la société civile, plusieurs associations et écoles islamiques se forment. L'objectif des groupes radicaux est de créer un État islamique en Somalie.

7.1.3.2. *L'introduction de l'islam radical et les tentatives de mises place d'un État islamique*

L'islamisme en Somalie partage beaucoup de similitudes avec d'autres mouvements dans le monde musulman. Le militantisme islamique trouve ses racines dans l'histoire somalienne. Il est souvent impacté par le contexte local très particulier de la Somalie et l'organisation de sa société en clan. La construction d'une société régie par les lois islamiques ne date pas de la chute du régime militaire. Plusieurs tentatives ont été entreprises sans donner de réel succès. Pour concurrencer la vision de l'État importée par les colons à la fin du XIX^e siècle, Seyid Cabdullah Xasan avait tenté de construire un régime de gouvernance avec un système emprunté à la structure de la confrérie la *Saalihiya*. La milice des derviches s'organisait de la manière suivante⁸²⁴ :

- Au sommet, il y avait le Seyyid qui exerçait les fonctions d'imam et de commandant militaire ;
- Il était épaulé par les *Qussusi* : des ministres, des érudits qui conseillaient l'imam ;

⁸²⁴ Aw Jamac OMAR ISSA, *Tarriikhdiid Daraawiishta & Sayyid Maxamad Cabdulle Xasan (l'histoire des derviches et Sayyid Maxamad Cabdulle Xasan)*, (1895-1920), (2^e Édition), Djibouti: Centre d'études et de recherches de Djibouti, 2005, p. 173.

- La troisième catégorie était les *Gaar-haye*, une sorte de police des frontières, ils assuraient la sécurité des bâtiments de la milice, la surveillance au-delà des territoires des derviches ;
- Le quatrième groupe était les *Maaraweyen* composés de l'armée régulière et les jihâdistes qui combattaient les colons ;
- Le dernier groupe, les *Reer-Beede*, était responsable de l'approvisionnement des troupes. Les financements par l'aumône et la bienveillance des clans étaient dérisoires pour soutenir une armée permanente visant à contrôler les territoires qu'il contrôlait. Il mit en place un système de taxation qui consistait à taxer les clans refusant de soutenir la rébellion.

Les disciples de la confrérie des derviches portaient comme tenue une robe et un ruban blanc pour se différencier de la population. Cette innovation politique introduite par le Seyyid concurrença les coutumes et les traditions. De plus, elle devint une forme de gouvernance politique en réponse à l'administration coloniale.

Depuis leur apparition dans la sphère politique somalienne, les mouvements islamistes étaient actifs pour créer un État islamique afin d'échapper à un désastre, puisque ni le communisme, ni le capitalisme, ni la démocratie n'ont pu sauver la Somalie⁸²⁵. Ainsi, le groupe tel qu'*Al-Ittihad* se présentait comme une alternative. Présente dans les conflits inter-claniques pour défendre la cause d'une communauté islamique, l'organisation *Al-Ittihad* créa un camp d'entraînement militaire dans la ville de Kismaayo pour la première fois et ouvrit des camps similaires dans toutes les régions de la Somalie. La branche armée d'*Al-Ittihad* s'illustra pour la première fois dans des combats qui se sont déroulés dans la région de Kismaayo dans la ville d'Araare. Le groupe *Al-Ittihad* affronta pour la première fois les troupes du général *Caydiid*. La mouvance *Al-Ittihad* fit une alliance avec le général *Moorgan*, dominée par les clans Daarod. Le groupe choisit de défendre Kismaayo contre les troupes du général *Caydiid*. À la suite de la défaite militaire, le groupe se disloqua, l'affaire d'Araare fut un véritable désastre. Le groupe *Ansar Al-Sunna* se constitua, prônant le renforcement du groupe dans le *jihâd*. Composé essentiellement de clans Hawiye, *Ansar al-Sunna* se désolidarisa de ses frères d'armes et ne

⁸²⁵ Mohamed MOHAMED-ABDI, 1997, op. cit., p. 170.

participa pas au combat avec *Al-Ittihad*. Les mobiles du conflit sont loin d'être une affaire religieuse, mais plutôt une opposition entre deux rivaux : les Hawiye et les Darood. *Ansar al-Sunna* s'organise autour du Sheikh Xasan Alasow, un ancien colonel de l'armée de Siyaad Barre reconverti à l'islam radical⁸²⁶. Il établit leur base au nord de Muqdisho dans la mosquée *Lafweyne* et entretient des relations avec l'Arabie saoudite. Il dénonce les dérives tribales d'*Al-Ittihad*. Ce groupe abandonne l'exaltation du *jihād*, prêche le salafisme et la constitution d'une communauté de croyants. C'est dans le quartier de Medina sous contrôle de *Musa Sudi Yalaxoow* en 1996 qu'il établit le premier tribunal islamique de la région. Après la défaite de Kismaayo, le reste des membres d'*Al-Ittihad* et d'*Islah* trouve refuge au nord-est du pays dans la ville de Bossaso. C'est la première fois que l'islam radical s'installe au nord. Il établit leur base à Qoow. Cette base devient le centre d'activités de la région. Il parvient à s'implanter dans une société déréglée et ruinée par la guerre civile, et le nombre de sympathisants ne cesse d'augmenter. Le groupe tire ses revenus des taxes du port de Bossaso et bénéficie de l'appui financier de donateurs étrangers (Soudan, Arabie saoudite).

Dans le nord de la Somalie, la progression des islamistes est lente. Les islamistes n'étaient pas dans la résistance aux côtés des mouvements sécessionnistes et n'arrivent pas à imposer leur idéologie. De plus, la branche *Al-Ittihad* du Nord a une vision différente. Les partisans défendent une vision plutôt modérée de l'islam. Le discours modéré du groupe se radicalise. Il met en place une milice qui assure la logistique entre Djibouti et le Somaliland. De plus, le groupe monte un camp d'entraînement dans la localité de Borama. Il étale son influence sur l'ensemble du territoire. Il crée d'autres centres d'entraînement au Somaliland près de la ville de Burco et dans d'autres petites villes comme Las Anod. C'est par la suite qu'il appelle au *jihād*. Comme dans la guerre de Kismaayo, la branche du Nord ne suit pas l'appel au *jihād*.

Pour transmettre le message de l'islam sur l'ensemble du territoire et instaurer un État islamique, le groupe met en place une stratégie pour restructurer le mouvement. C'est lors d'une conférence à Djibouti en juin 1991 que la nouvelle stratégie désigne des leaders politiques et un bureau militaire⁸²⁷. Le mot d'ordre est de poursuivre le *jihād* sur trois axes principaux :

⁸²⁶ Shaul SHAY, *Somalia between Jihad and Restoration*, London: Transaction Publishers, first Edition, 2008, p. 41.

⁸²⁷ Marc FONTRIER, 2012, op. cit., p. 148.

- Progression d'une milice vers Mudug et Galgaduud en passant par Bur-Acaba et Gaalkacyo ;
- Les milices de la zone de Dobaley et de Baled Hahaw ont la lourde tâche de sécuriser les régions autour de ces deux villes ;
- les milices d'*Al-Ittihad* se projettent pour intervenir dans les régions de l'Ogaden éthiopien.

La ville de Bossaso sert de base d'opérations pour le groupe. La relation entre le SSDF et les islamistes devient tendue, et les maladroites de certains membres du groupe entraînent la colère de la population et la méfiance à l'égard des membres du SSDF. Les tensions entre *Al-Ittihad* et le SSDF ne cessent de croître. Les attentats à Bossaso en janvier 1992 marquent la fin de l'influence du groupe dans la région. Soutenus par les Éthiopiens, les islamistes sont chassés de tout le nord-est de la Somalie.

Al-Ittihad n'a eu aucun succès au nord (Somaliland)⁸²⁸, ils sont chassés de Bossaso en juin 1992 puis de la région du Sanaag parce que leur projet de construire un État islamique n'était pas accueilli favorablement par les clans⁸²⁹. Certains membres du groupe abandonnent les structures communautaires pour se rapprocher d'*Islaah*. D'autres continuent la lutte et se réorganisent dans la région de Muqdisho et de Geedo. La région de Geedo devient la nouvelle base des fondamentalistes. Dans certaines villes comme Luuq, le groupe parvient à mettre en place une administration et un tribunal islamique. Dans le Sud, Marka devient le nouveau fief d'*Al-Ittihad*, cette ville est tenue par des *Islaah* qui contrôlaient le tissu économique et les exportations des bananes.

Le renforcement du pouvoir central en Somaliland n'est guère une situation favorable pour les groupes islamistes. Cependant, dans le sud, ils profitent du chaos et de l'absence de

⁸²⁸ Marleen RENDERS, « Turbans and Tribes the building of a State the political role of Islam in Somaliland » In Muriel GOMEZ-PEREZ (Dir), *L'islam politique au sud du Sahara : identités, discours et enjeux*, Paris : Karthala, 2009, p. 494.

⁸²⁹ Axmed I. CAWALEH, Entretien No. 31, 20 août 2018. Pour les clans somaliens, le projet d'un État islamique remettait en cause l'organisation territoriale, c'est pourquoi les idées des islamistes n'avaient pas trouvé un écho favorable.

l'État. Ils ont su tisser un lien avec les populations et trouvent un écho favorable dans la société. La stratégie du groupe *Al-Ittihad* ne se limite pas seulement à la Somalie, le groupe veut transmettre ses idéaux dans l'ensemble des pays de la Corne de l'Afrique. C'est une mauvaise stratégie pour la plupart des membres du groupe, puisqu'ils s'attirent les foudres des Éthiopiens. L'organisation est affaiblie à la suite de la défaite de Geedo en 1996 contre l'armée éthiopienne. De plus, elle n'a jamais remporté une victoire militaire, ni contre les milices tribales ni contre l'armée éthiopienne. *Al-Ittihad* était l'une des organisations les plus puissantes en Somalie, mais au fil des années, elle perd son influence au profit d'autres groupes. Elle ne possède alors pas de bureau politique capable de mettre en place un programme politique et les actions du groupe. Toutes les tentatives pour maintenir le contrôle du territoire étaient contreproductives. Pour Ken Menkhaus, le fait d'avoir pris des villes importantes était donc une mauvaise tactique puisqu'elle attirait l'attention des pays comme l'Éthiopie qui voyait l'organisation comme une menace. De plus, il était difficile pour un mouvement multiclanique de tenir une ville et des territoires monoclaniques. Il était perçu comme une « force occupante »⁸³⁰.

Quelques semaines après les attentats du 11 septembre, les États-Unis placent le groupe *Al-Ittihad* sur la liste des organisations terroristes⁸³¹ bien qu'il n'y ait pas de lien direct entre *Al-Qaïda* et *Al-Ittihad*. Le groupe avait formé des milliers d'hommes pour la lutte du pouvoir à l'intérieur du pays et non pour des actions à dimension internationale. Pour Roland Marchal, *Al-Ittihad* n'avait jamais défini un programme terroriste international, mais il exprimait une solidarité avec les autres groupes islamiques radicaux dans le monde⁸³². De même, le groupe n'avait jamais menacé directement l'Éthiopie et n'avait aucun programme sur une politique axée sur la région, mais c'était dans l'intérêt de l'Éthiopie de le décrire comme une organisation terroriste afin d'obtenir le soutien des États-Unis⁸³³. Pour Marc Fronrier « l'absence d'un gouvernement central coercitif, des frontières sans surveillance et un marché d'armes non régulé

⁸³⁰ Ken MENKHAUS, "Political Islam in Somalia", *Middle East Policy*, Vol. IX, No. 1, March 2002, p. 112.

⁸³¹ « Executive Order 13224: Blocking Property and Prohibiting Transactions with Persons Who Commit, Threaten to Commit, or Support Terrorism », *Federal Register*, Vol. 66, No. 186, 23 September 2001.

⁸³² Roland MARCHAL, "Islamic Political Dynamics in the Somali Civil War" In Alex de WAAL (Ed.), *Islamism and Its Enemies in the Horn of Africa*, Indiana University Press, 2004, p. 140.

⁸³³ Roland MARCHAL, 2004, op. cit., p. 140.

n'ont pas suffi à faire du pays un refuge suffisamment attrayant »⁸³⁴ pour les terroristes, et en premier lieu *Al-Qaïda*. L'introduction de l'islam dans la vie politique somalienne n'a guère levé les soupçons d'une éventuelle radicalisation. Les États de la région étaient plutôt engagés sur la mise en place d'un dialogue entre les différentes factions qui luttaient pour le pouvoir.

7.2. La Somalie perçue comme une menace

7.2.1. Les tribunaux islamiques : gestation d'un ordre politique

La dispute des factions politiques pour le pouvoir à Muqdisho empêche d'une part la construction d'une autorité centrale. Et d'autre part, elle laisse émerger d'autres formes d'autorité en mesure d'imposer leur volonté aux populations. Les mouvements religieux ont « commencé à exercer des fonctions normalement tenues par le gouvernement. [Par la suite] les tribunaux islamiques ont pris une importance particulière en établissant des îlots de sécurité à Muqdisho »⁸³⁵. C'est en 1991 que les premiers tribunaux islamiques ont été créés⁸³⁶ par le groupe *Al-Ansar Suna* dans le nord de la capitale contrôlée par un chef de guerre Cali Mahdi Moxamed. Ils ont été sous l'autorité de Sheikh Cali Maxamuud Raage *Dheere* (Hawiiye/Abgaal), et les milices claniques (Hawiiye/Abgaal) assuraient leur sécurité. D'après Cedric Barnes et Harun Hassan, les premiers ont été créés en mai 1998 au sud de Muqdisho par un sous-clan de Habar Gidir/Saleban, puis l'année suivante, deux autres sous-clans Habar Gidir les Ayr et Duduble disposèrent de leurs propres tribunaux⁸³⁷. Leur nombre augmente d'année en année et, selon Jon Abbink, en 2000, il existait une dizaine de tribunaux représentant chacun un clan

⁸³⁴ Mar FRONTRIER, 2015, op. cit., p. 251.

⁸³⁵ David H. SHINN, "Al Qaeda in East Africa and the Horn", *The Journal of Conflict Studies*, Vol. 27, No. 1, 2007, p. 58.

⁸³⁶ À la suite de l'effondrement de l'État, chaque quartier avait une autorité religieuse qui s'occupait des mariages et des questions de divorce. Parfois, elle était consultée pour régler les litiges concernant les terres dans les zones urbaines. En outre, elle a permis le fonctionnement des écoles islamiques malgré la dégradation de la situation.

⁸³⁷ Cedric BARNES & Harun HASSAN, "The Rise and Fall of Mogadishu's Islamic Courts", *Journal of Eastern African Studies*, Vol. 1, No. 2, 2007, p. 152.

ou un sous-clan (dix du clan Hawiye et un de l'ethnie Gerre/Bantou)⁸³⁸. Leurs activités deviennent de plus en plus importantes et trouvent un large écho au sein de la population. Les tribunaux jugent certaines déviances de la société en appliquant la *charia*, ils ont ainsi pallié le vide judiciaire causé par la disparition des juridictions civiles. Ils renforcent l'action sociale à une population désespérée et démunie. Ils instaurent un ordre dans plusieurs quartiers de la capitale. Au départ, les tribunaux étaient dépourvus de toute influence politique à cause de leur enracinement clanique et n'avaient aucune relation directe avec *Al-Ittihad*. La vision d'une politique sécuritaire était venue par l'intermédiaire des anciens activistes de *Al-Ittihad*. Face à l'insécurité dans la capitale et dans la plupart des grandes villes, les différentes organisations religieuses s'unissent en dépassant ainsi leurs divergences de principe et claniques sur l'organisation sécuritaire. En revanche, les dirigeants des tribunaux n'affichaient pas d'objectifs sur l'avenir politique de la Somalie.

Le développement des tribunaux dépasse les frontières de la capitale Muqdisho et s'étend dans la région de Basse Shabeellah et dans la ville de Marka grâce aux réseaux claniques Habar Gidir. La lassitude face à l'anarchie et le besoin de la population d'une force de sécurité capable de faire respecter un minimum d'ordre avaient permis à des tribunaux de la *charia* d'imposer un relatif ordre dans certains quartiers de Muqdisho. Les initiatives pour construire un ordre politique ne manquaient pas, puisque l'établissement d'une paix et la construction d'un État n'étaient plus d'actualité. En 2000, les religieux des différents tribunaux lancèrent la création d'un conseil exécutif de la *charia* (*Golaha Fulinta Sharee'ada Islaamka*) composé de 63 membres élus⁸³⁹. La présidence de ce conseil a été confiée au Sheikh Cali Maxamuud Raage *Dheere*, et Xasan Dahir Aweys (Hawiye/Habar Gidir) était placé à la tête du secrétariat général. Ces mouvements islamistes montent en puissance en 2004 avec la création d'un conseil suprême des tribunaux islamiques de la Somalie (*Golaha Sare ee Makhamaddaha Islaamiga ee Soomaaliya*) et qui sera connu en 2006 sous le nom de l'Union des tribunaux islamiques (UTI). Cheikh Sharif

⁸³⁸ Jon ABBINK, "The Islamic Court Union: The ebb and Flow of a Somali Islamist Movement" In Stephen Ellis & Ineke van KESSEL, *Movers and Shakers: Social Movement in Africa*, Leiden: Brill, 2009, p. 99.

⁸³⁹ International Crisis Group, "Somalia's Islamists", *Africa Report*, No. 100 – 12 December 2005, p. 20.

Cheikh Ahmed (Hawiiye/Abgaal) est élu président du nouveau conseil, et Xasan Dahir Aweys était à la tête du comité consultatif, qui comptait plus de 90 membres⁸⁴⁰.

Bien qu'il soit influencé par différents courants idéologiques (salafiste, frériste, traditionnaliste), l'UTI rassemble toutes les tendances de l'islam somalien⁸⁴¹, même certains membres du groupe *Harakat al-Tablik*, *Salafiya jadida* participent à cette alliance⁸⁴². Il est clair que l'UTI, composée par des éléments plus rigoristes, souhaitait instaurer un État islamique à l'instar de Xasan Daher Aways. Ce groupe était opposé à la branche de Cheikh Sharif Cheikh Axmed, plus modéré et favorable aux négociations. L'UTI comprenait aussi un troisième groupe qui incarnait un islam radical, bien qu'il soit dans les chaînes de commandements de l'UTI comme Axmed Cabdi Godane (Isxaaq/Arab) qui fut secrétaire général du comité exécutif. Ce groupe n'avait pas affiché sa réelle ambition et n'intervenait pas dans les débats médiatiques contrairement aux deux autres. Il menait principalement les opérations sur le terrain et s'est emparé de tous les stocks d'armes des villes libérées par les seigneurs de guerre⁸⁴³.

Au départ, n'ayant aucune force de sécurité, seuls les cours d'Ifka Xalane et Shirkoolo affichèrent un militantisme islamiste et finirent former une force conjointe⁸⁴⁴. Ils arrivèrent par la suite à mettre sur pied une milice armée en dépassant les divisions claniques. La milice armée profite de l'instabilité politique du gouvernement formé en 2004 à Nairobi. Le GFT n'a jamais eu aucune autorité en Somalie. D'abord basé à l'étranger (Nairobi) puis à Baydhoba, ce gouvernement est déchiré par des querelles fratricides entre le président Cabdillahi Yusuf (Darood), son Premier ministre Cali Maxamed Gedi (Hawiiye) et le président du parlement Sharif Xasan Sheikh Adan (Raxanweyn). De plus, les relations diplomatiques très ouvertes avec l'ennemi historique (Éthiopie) du pays lui attirent une certaine méfiance de la population. La nomination des seigneurs de guerre pour des postes de ministère n'avait pas renforcé le GFT. La population somalienne soutient les tribunaux non pas par idéologie, mais, car ils ont créé un

⁸⁴⁰ Markus Virgil HOEHNE, « Counter-terrorism in Somalia: How external interference helped to produce militant Islamism », *Max Planck Institute for Social Anthropology*, p. 17.

⁸⁴¹ Anne-Claire de GAYFFIER-BONNEVILLE, « Les organisations combattantes irrégulières de Somalie », *Stratégique* Vol. 2, No. 103, 2013, p. 143.

⁸⁴² Sh. Almis YAXYA, Entretien No. 18, 24 mars 2017.

⁸⁴³ Sh. Almis YAXYA, Entretien No. 18, 24 mars 2017.

⁸⁴⁴ Jon ABBINK, 2009, op. cit., p. 106.

climat de sécurité propice aux activités économiques. Pour l'*International Crisis Group*, « peu de gens partageaient le point de vue religieux puritain des tribunaux, mais ceux-ci étaient populaires grâce à leur capacité à procurer de la sécurité »⁸⁴⁵.

7.2.2. *L'UTI, le Gouvernement de Transition Fédéral (GTF) et la question sécuritaire*

L'Union des tribunaux islamiques se présente comme une force capable de répondre à l'insécurité ambiante. Ainsi, elle parvient à construire un système hybride, mais fonctionnel qui devient de plus en plus une alternative au développement des milices et du banditisme. Deux situations fragilisent les chefs de guerre. Premièrement, les hommes d'affaires ne font plus appel à leurs services et recrutent leurs propres services de sécurité. Deuxièmement, les tribunaux islamiques ramènent une relative accalmie dans le secteur qu'ils contrôlent. Une autre hypothèse marque la fin du *warlordism*, celle de la transformation de la jeunesse somalienne qui « préfère un métier plus "respectable" d'agent de sécurité privée plutôt que de végéter dans une milice »⁸⁴⁶. En outre, les chefs de guerre perdaient de plus en plus le soutien de leurs clans. La perte du soutien clanique avait conduit les principaux hommes d'affaires du pays à se révolter contre les chefs de guerre et à refuser de payer les taxes. Ainsi des forces de sécurité privée contrôlées par le milieu des affaires protégeaient les pistes d'atterrissage, les ports maritimes et les artères commerciales de la région de Muqdisho⁸⁴⁷, tandis que les hommes d'affaires somaliens apportaient un soutien de plus en plus actif aux tribunaux islamiques. L'UTI était aussi une réponse pour faire face à la chasse aux islamistes lancée par la CIA en collaborant avec les seigneurs de guerre. Pour Jeremy Scahill, 17 terroristes présumés ont été appréhendés en 2003 à Muqdisho et transférés dans la base américaine de Djibouti. Seuls trois avaient un lien avec *Al-Qaïda*⁸⁴⁸.

⁸⁴⁵ International Crisis Group, 2005, op. cit., p. 20.

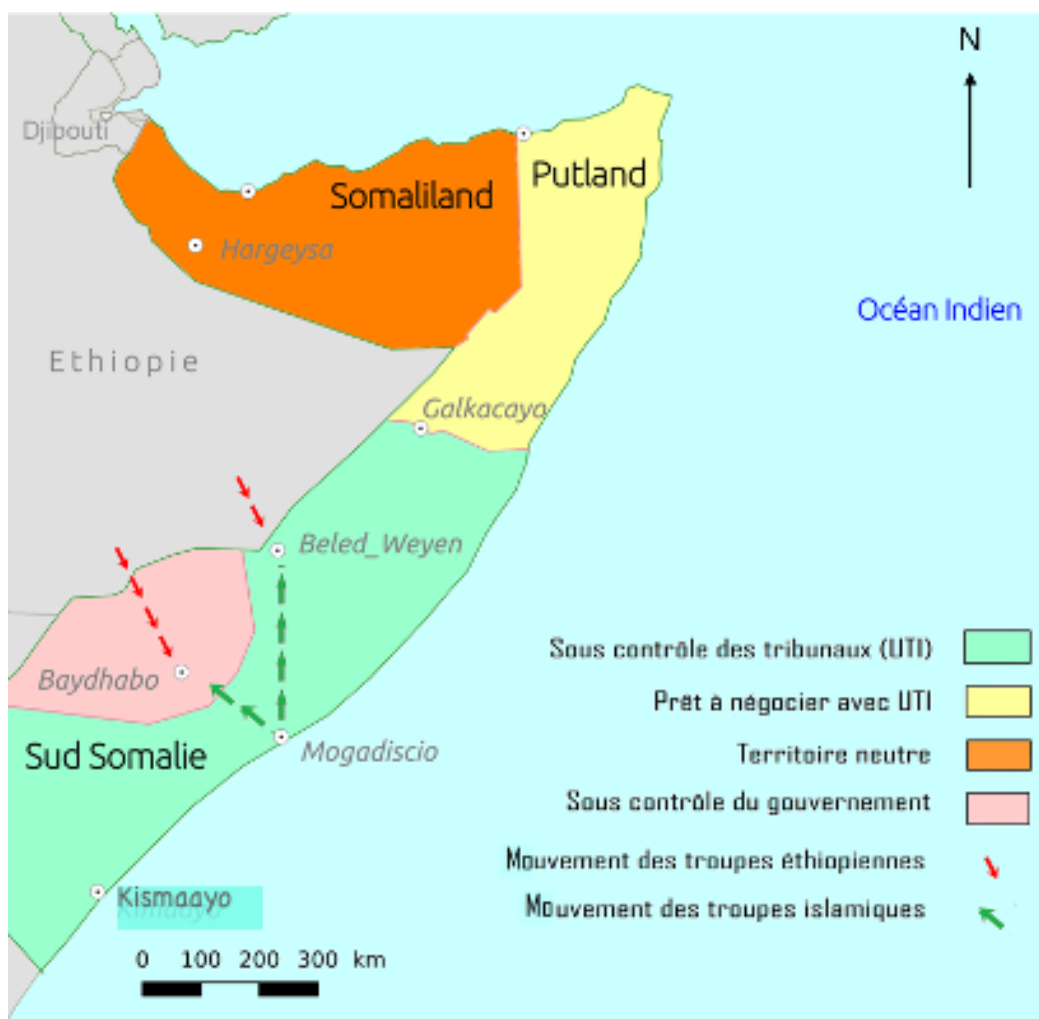
⁸⁴⁶ Ken MENKHAUS, 2008, op. cit., p. 28.

⁸⁴⁷ Ken MENKHAUS, "Governance without Government in Somalia Spoilers, State Building, and the Politics of Coping", *International Security*, Vol. 31, No. 3 (Winter, 2006/2007), p. 88.

⁸⁴⁸ Jeremy SCAHILL, *Le nouvel art de la guerre*, Traduction française de Geneviève BOULANGER & Nicolas CALVÉS, Québec : Lux Éditeur, 2014, p. 160.

La rivalité au sein des membres du GTF permet aux islamistes de contrôler plusieurs quartiers de la capitale. Désormais, la montée en puissance de l'UTI se confirme et concurrence le GTF qui n'est pas encore installé dans la capitale. Ayant réussi à établir un tribunal unique et des institutions dès 2006, ils engagent une lutte contre toutes les formes de banditisme, démantèlent les *check-points*, interdisent l'usage des drogues et le port d'armes (K47) dans les rues. L'UTI profite aussi de l'incapacité du GTF à apporter de l'ordre dans la capitale et le reste du pays. Les seigneurs de guerre sont chassés de leur dernier fief, la ville de Jowhar. Les islamistes contrôlent l'ensemble des grandes villes du Sud (Jowhar, Kismaayo, Beledweyne, etc.).

Carte No. 6 : Les territoires sous contrôle de l'UTI fin 2006



Source : Moustapha N. AYEYEH, 2018.

Le GFT ne disposait pas d'une force militaire. La seule milice tribale Majeerteen venue du Puntland, fief du président Cabdillahi Yusuf, était la force pour sa propre sécurité. Les zones détenues par l'UTI étaient plus sécurisées, et la population de Muqdisho meurtrie par les guerres retrouve l'espoir d'avoir une autorité qui fait respecter l'ordre. Les chefs de factions, pourtant ministres et parlementaires, reviennent dans la capitale et n'arrivent pas à dépasser leur égoïsme. L'UTI profite de cette situation pour prendre la capitale et chasser les seigneurs de guerre. Perçus comme une menace, les seigneurs de guerre comme Musa Sudi *Yalaxoow* ou Cabdi Qeydiid se regroupent en 2006 sous l'organisation ARPCT (*Alliance for the Restoration of Peace and Counter-Terrorism*) soutenue secrètement par les États-Unis⁸⁴⁹, mais ils échouent face à une organisation qui avait le soutien de la population. Cette coalition réunit Musa Sudi *Yalaxoow* (ministre du Commerce), Maxamed Cumar Xabeeb (Maxamed Dheere), Moxamed Qanyare Afrax (ministre de la Sécurité nationale), Omar Maxamoud *Finish* (ministre des Affaires religieuses), Bachir Rageh, Cabdi Nour Siyaad, Cabdi Xasan Cawaale (Qeybdiid) et Botan Ciise Calin⁸⁵⁰. Elle avait implanté un quartier général dans le district de Daynile. L'ARPCT servait de relais à la CIA dans ses « *shadow war* »⁸⁵¹ contre l'influence grandissante des islamistes soupçonnés d'être liés à *Al-Qaïda* et au terrorisme international. Pour soutenir l'ARPCT en 2006, les États-Unis versaient 150 000 dollars⁸⁵² par mois à chaque seigneur de guerre, alors qu'ils contribuaient pour environ 250 000 à 10 millions de dollars pour le GTF et pour les opérations humanitaires selon John Prendergast et Colin Thomas-Jensen. Le programme de lutte contre le terrorisme participait davantage à la déstabilisation de l'UTI.

L'UTI était devenue une menace directe pour le gouvernement fédéral de transition installé à Baydhaba sous la protection des miliciens Raxanweyn. Après l'échec des négociations

⁸⁴⁹ Roland MARCHAL, « La Somalie : un nouveau front antiterroriste ? », *Les Études du CERI*, No. 135, juin 2007, p. 9.

⁸⁵⁰ La plupart des membres du ARPCT avaient des portefeuilles ministériels dans le gouvernement de fédéral de transition (TFG). Et actuellement certains d'entre eux comme Musa Sudi *Yalaxoow* ou Abdi Xassan Qaybdiid sont devenus membres de la chambre haute créée en 2016.

⁸⁵¹ Michael WOLDEMARIAM, *Insurgent Fragmentation in the Horn of Africa: Rebellion and its Discontents*, Cambridge: Cambridge University Press, 2018, p. 245; Anouar BOUKHARS « Somalia's Regional Proxy War and its Internal Dynamics », *Terrorism Monitor*, Vol. 4, Issue 13, June 29, 2006. Pour Anouar Boukhars a fait plus de 300 morts et plus de 1 700 blessés.

⁸⁵² John PRENDERGAST & Colin THOMAS-JENSEN, « Blowing the Horn » *Foreign Affairs*, Vol. 86, No. 2 (Mar. - Apr. 2007), p. 67.

entre le GFT et l'UTI au Soudan, initiées par la Ligue arabe, l'intervention de l'Éthiopie à la demande du GTF met fin à un rapprochement entre le GFT et les tribunaux islamiques. L'État embryonnaire doit désormais faire face à l'intervention de l'armée éthiopienne au nom de la lutte contre le terrorisme.

7.2.3. Un front commun contre la menace terroriste

7.2.3.1. L'intervention de l'Éthiopie en 2006

Pour Roland Marchal, l'intervention éthiopienne en 2006 marque un front commun contre la Somalie dans la lutte contre le terrorisme international⁸⁵³. Une fois encore, la notion de *failed State* est utilisée pour justifier l'intervention en Somalie puisque les organisations terroristes opèrent librement dans les pays pauvres et effondrés⁸⁵⁴. Dans son discours après le 11 septembre 2001, George Bush déclare qu'à « partir de ce jour, toute nation qui continuera à abriter ou à soutenir le terrorisme sera considérée par les États-Unis comme un régime hostile »⁸⁵⁵. La Somalie était considérée comme une base de groupe terroriste ayant des relations avec *Al-Qaïda*. Le discours du président George Bush marque la volonté des États-Unis de soutenir les États engagés dans la lutte contre le terrorisme. Ainsi, l'Éthiopie obtint un soutien de la part des États-Unis et bénéficia de plusieurs aides militaires de la part de l'*US Foreign Military Financing* (FMF), de l'*International Military Education and Training* (IMET) et de l'*Anti-Terrorism Assistance* (ATA). Pour le gouvernement éthiopien, une adhésion à la stratégie américaine de lutte contre « l'internationale terroriste » était une opportunité pour masquer les crises politiques qui ont suivi les élections législatives remportées par l'opposition en 2005. D'ailleurs, les observateurs des pays de l'Union européenne avaient publié un rapport sur la répression qui a suivi les élections. Cette situation avait conduit certains pays de l'Union comme la Grande-Bretagne à suspendre leurs relations et de geler leurs aides.

⁸⁵³ Roland MARCHAL, 2007, op. cit., pp. 1-28.

⁸⁵⁴ Barak OBAMA, op. cit., 23 April 2007

⁸⁵⁵ George W. BUSH, "President Bush Addresses the Nation", 20 September 2001, *In Selected Speeches of President George W. BUSH, White House*, 2001-2008, p. 57-58.

En outre, cette intervention était perçue comme une nécessité pour contenir l'anarchie somalienne dans ses frontières. Mais pour l'Éthiopie, une Somalie stable serait une menace pour sa sécurité. Rappelons que, dans la conception des réalistes, l'anarchie internationale conduit les États à être en concurrence perpétuelle. L'Éthiopie ne tolérerait pas une Somalie stable. Pour Meles Zanawi, « un État somalien fort, indépendant de l'influence éthiopienne, pourrait poursuivre des griefs irrédentistes dans l'Ogaden »⁸⁵⁶. Les mêmes arguments avaient été utilisés en 1996 et 1997 pour intervenir dans la région de Geedo en réponse à des attentats commis dans les villes de Dire Dawa en 1995 et à Addis-Abeba en 1996. Le groupe *Al-Ittihad* avait revendiqué les attentats⁸⁵⁷. Le discours belliciste de la part de certains dirigeants de l'UTI comme Xasan Dahir Aweys qui avait proclamé le *jihād* contre l'Éthiopie⁸⁵⁸ tout en niant un lien avec *Al-Qaïda* avait servi de mobile pour l'armée éthiopienne. L'escalade verbale était à son paroxysme puisque, en 2001, le président Meles Zanawi déclarait que son pays était « à l'épicentre du terrorisme et d'une île laïque dans la mer de l'Islam [la Somalie] »⁸⁵⁹. Pour Meles Zanawi, son pays avait pris des mesures de légitime défense et avait lancé une contre-attaque contre les forces extrémistes agressives des tribunaux islamiques et des groupes terroristes étrangers⁸⁶⁰. De leur côté, les responsables de l'UTI avaient nié avoir donné refuge à des membres supposés de groupes terroristes internationaux et avaient réitéré la demande de la venue d'une mission internationale afin de vérifier si la Somalie était une base arrière pour *Al-Qaïda*⁸⁶¹. Mais les affirmations de l'UTI étaient contredites par les membres du GTF. En effet, les élites politiques somaliennes se sont emparées de cette question, déclarant que la Somalie était prise en otage par des islamistes et qu'elle était « un refuge potentiel pour les terroristes »⁸⁶². C'est dans ce cadre que le discours de la menace somalienne avait pris de l'ampleur. Pour les constructivistes,

⁸⁵⁶ Ashley ELLIOT & Georg-Sebastian HOLZER, "The invention of "terroris" in Somalia: paradigms and policy in US foreign relations", *South African Journal of International Affairs*, Vol. 16, No. 2, 2009, p. 229.

⁸⁵⁷ Marc FRONTRIER, 2015, op. cit., p. 177-178.

⁸⁵⁸ *La Lettre de l'océan Indien*, « Les États-Unis dans la tourmente », *L.O.I.*, No. 1205, 6 janvier 2007.

⁸⁵⁹ Senator SPECTER, "Senator Specter Comments on his Trip to Africa," 30 September 2002, cité par Ashley ELLIOT & Georg-Sebastian HOLZER, *ibid.*, p. 228.

⁸⁶⁰ Conseil de sécurité, S/PV. 5614^e séance, ONU, 26 décembre 2006, p. 3.

⁸⁶¹ *Idem.*, p. 4.

⁸⁶² Matt BRYDEN, "No quick fixes: coming to terms with terrorism, Islam, and statelessness in Somalia", *The Journal of Conflict Studies*, Vol. 23, No. 2, 2003, p. 24

le discours participe à formuler, à défendre et à légitimer une norme. Ensuite, les agents s'efforcent de justifier cette norme et la défendent dans l'espace public⁸⁶³. Depuis les attentats du 11 septembre, la menace du terrorisme est devenue un élément dans les discours de la politique étrangère américaine. Ce nouveau discours avait été porté par les conservateurs lors de la guerre d'Irak en 2003. L'arrivée brutale de l'UTI dans le paysage politique avait modifié le discours américain dans la région. Désormais, la Somalie était perçue comme un foyer du terrorisme en Afrique. Pour John Abizaid commandant du CENTCOM (*United State Central Command*), l'UTI était une couverture d'*Al-Qaïda* en Afrique de l'Est⁸⁶⁴. Jandayi Frazer, secrétaire d'État adjointe aux affaires africaines, soulignait que « le sommet de la hiérarchie de l'UTI est constitué d'extrémistes radicaux. Ce sont des terroristes et ils contrôlent le pays »⁸⁶⁵. Les grands médias américains (CBS, CNN) avaient repris ce discours de menace présentant la Somalie comme un refuge d'*Al-Qaïda* depuis le retrait des troupes américaines en 1995. Et « si l'on n'empêche pas la Somalie d'être un repaire des terroristes, la menace d'une nouvelle attaque restera bien réelle »⁸⁶⁶. Le seul lien entre l'UTI et *Al-Qaïda* était un message de Ben Laden adressé aux Somaliens en juillet 2006 où il exhortait les tribunaux à mettre en place un État islamique⁸⁶⁷. Ce message de soutien avait été renouvelé par Ayman Al-Zawahiri en septembre. Il appelait les Somaliens à combattre et à chasser les croisés de la Corne de l'Afrique. D'ailleurs, Ayman Al-Zawahiri a repris le cas somalien dans son dernier livre « L'absolution »⁸⁶⁸.

7.2.3.2. La « guerre préventive » pour contenir l'anarchie

L'argument de la « guerre préventive » contre une menace imminente est utilisé par l'Éthiopie pour justifier son intervention. Le discours d'une guerre préventive permet de

⁸⁶³ Audie KLOTZ, Cecelia LYNCH, Rachel BOUYSSOU & Marie-Claude SMOUTS, 1999, op. cit., p. 58.

⁸⁶⁴ Jeremy SCAHILL, 2014, op. cit., p. 245.

⁸⁶⁵ *Idem.*, p. 245.

⁸⁶⁶ *Idem.*, p. 246.

⁸⁶⁷ Anne-Claire de GAYFFIER-BONNEVILLE, 2013, op. cit., p. 158.

⁸⁶⁸ Ayman AL-ZAWAHIRI, *L'absolution*, Traduction de l'Arabe de Jean-Pierre MILELLI, Paris : Edition Milelli, 2008, p. 30, 118, 124, 141 et 166.

légitimer dans la plupart des cas des interventions qui dépassent le cadre fixé par l'article 51 de la Charte des Nations unies sur la légitime défense qui pose une conception très restrictive, alors que la guerre préventive peut avoir une définition extensive de l'usage de la force. Elle est utilisée par le président Ronald Reagan dans sa guerre contre le terrorisme. Selon lui, la guerre préventive est une « nécessité de se prémunir contre des dangers futurs »⁸⁶⁹. R. Reagan fait de la politique de « *preemptive and retaliatory* » (la prévention et les représailles) pour lutter contre le terrorisme international⁸⁷⁰. L'utilité de la prévention dans le cadre militaire fait débat. Une action préventive consiste à prendre des mesures pour empêcher ou répondre à des risques, quelle que soit la nature du risque. R. Reagan fait entrer ce concept dans le jargon politico-militaire dont les premières réflexions ont été abordées par des auteurs comme Richard Lebow, Jack Levy, ou encore par Stephen M. Walt et Ariel Colonomos⁸⁷¹. L'administration Bush a utilisé le concept de guerre « “préemptive” de façon assez calculée, afin de donner à la nouvelle doctrine une apparence de légalité et de légitimité »⁸⁷². Et l'idée d'une guerre préventive est utilisée par le président George W. Bush pour valider la guerre contre le terrorisme international. Il affirme ainsi dans son discours à l'académie militaire de West Point, le 1^{er} juin 2002, que la volonté des États-Unis est de « porter le champ de bataille chez l'ennemi, devancer ses plans et supprimer la menace avant que l'ennemi ne puisse la mettre à exécution »⁸⁷³. Cette nouvelle doctrine (guerre préventive contre le terrorisme) est devenue un axe majeur de la stratégie militaire américaine. Cela donne le droit d'attaquer d'autres États pour l'unique raison d'être une menace pour la sécurité des États-Unis. C'est dans ce même contexte (guerre contre le terrorisme international) que l'Éthiopie va utiliser le concept de guerre préventive.

⁸⁶⁹ Ronald REAGAN, « Address to the Nation on the United States Air Strike Against Libya », April 14, 1986, [En ligne], <http://www.presidency.ucsb.edu/ws/index.php?pid=37131>

⁸⁷⁰ Marc A. CELMER, *Terrorism, U.S. Strategy, and Reagan Policies*, New York: Greenwood Press, 1987, p. 25.

⁸⁷¹ Ariel COLONOMOS, *Le pari de la guerre : guerre préventive, guerre juste ?* Paris : Denoël, 2009, p. 368, Stephen M. WALT « La guerre préventive : une stratégie illogique », *AFRI*, Vol. IV, 2005, Richard N. LEBOW, « Windows of opportunity: Do States jumps through them? », *International Security*, Vol. 9, 1984. Jack LEVY, « Declining power and the preventive motivation for war », *World Politics*, Vol. 40, No. 1, October 1987, pp. 344-374.

⁸⁷² Stephen M. WALT, *ibid.*, p. 140.

⁸⁷³ George W. BUSH, 2002, op. cit., [En ligne] : http://www.akadem.org//medias/documents/1_discours_Bush.pdf

Le gouvernement de Meles Zenawi ne disposait pas d'éléments pour justifier cette intervention. Mais, pour le président éthiopien, « les forces de défense éthiopiennes ont été contraintes d'entrer en guerre pour protéger la souveraineté de la nation et repousser les attaques répétées des terroristes des tribunaux islamiques et des éléments anti-éthiopiens qui les soutiennent »⁸⁷⁴. Il ne s'agit donc pas d'une action préemptive⁸⁷⁵ qui consiste en « *l'anticipation d'une attaque imminente, afin d'obtenir un avantage militaire* »⁸⁷⁶, mais plutôt d'une guerre préventive pour éliminer une menace imminente de l'UTI et empêcher un revirement adverse dans l'équilibre du pouvoir de la Corne de l'Afrique. Pour Stephen M. Walt, « à la différence de la guerre préemptive, la guerre préventive est menée pour empêcher un revirement adverse dans l'équilibre du pouvoir, par exemple pour empêcher un adversaire potentiel d'acquérir des moyens qui amélioreraient sa position stratégique »⁸⁷⁷. Pour l'Éthiopie, l'objectif était d'empêcher la Somalie d'acquérir des moyens qui amélioreraient sa position stratégique et qui menaceraient l'intégrité de l'Éthiopie. Cette guerre ne s'inscrit pas dans une logique de guerre préemptive, mais elle fait partie des guerres entre l'Éthiopie et la Somalie qui remonteraient, selon Alain Gascon, au XVI^e siècle. Pour ce géographe, la guerre de 2006 peut être interprétée comme une guerre entre la « croix et le croissant » et confirmerait les thèses de Samuel Huntington de choc des civilisations⁸⁷⁸. Pour Alain Gascon, « le Premier ministre a réalisé l'union sacrée en réveillant, chez les Éthiopiens, le syndrome de Graññ »⁸⁷⁹ pour sauver une Éthiopie en danger.

⁸⁷⁴ « L'Éthiopie annonce son entrée en guerre en Somalie et bombarde les positions islamistes », *Le Monde*, 25 décembre 2006, [En ligne] : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2006/12/25/l-ethiopie-annonce-son-entree-en-guerre-en-somalie_849183_3212.html

⁸⁷⁵ Dan REITER, "Exploding the Powder Keg Myth: Preemptive Wars Almost Never Happen", *International Security*, Vol. 20, No. 2, 1995, p. 5-34; Sean D. MURPHY, The Doctrine of Preemptive Self-Defense, *International Law Commons*, Volume 50, Issue 3, pp. 698-748.

⁸⁷⁶ Stephen M. WALT, 2005, op. cit., p. 139.

⁸⁷⁷ *Idem.*, p. 140.

⁸⁷⁸ Alain GASCON, « L'intervention éthiopienne en Somalie : la croix contre le croissant ? », *Outre-Terre*, Vol. 3, No. 20, 2007, pp. 417-463.

⁸⁷⁹ *Idem.*, p. 454. Pour Alain Gascon, Ahmed ibn Ibrahim Graññ (le gaucher) était l'émir du Harar, en 1524, il proclama le *jihad*, obtint des armes à feu des Turcs, conquiert les hautes terres chrétiennes de l'Éthiopie.

L'argument de la « guerre préventive » n'avait pas trouvé un écho favorable, cependant pour justifier juridiquement son intervention en Somalie, le gouvernement éthiopien avait déclaré que ses troupes avaient traversé la frontière à la demande du GTF. Selon le porte-parole du ministre de l'Information éthiopien, ils avaient le « droit d'agir sur le terrain par tous les moyens pour arriver à leurs fins »⁸⁸⁰. Mais une action préemptive contre un acteur non étatique (terroriste) ne peut pas avoir le caractère de légitime défense, puisque ce dernier n'a pas réellement menacé l'intégrité du territoire éthiopien. Et comme l'a démontré Olivier Corten, l'argument de « l'intervention consentie » pose un problème vis-à-vis de la licéité de l'action militaire de l'Éthiopie en Somalie puisque le but de cette dernière était de soutenir l'une des parties à un conflit interne⁸⁸¹. Plusieurs États avaient dénoncé l'illicéité de l'agression éthiopienne.

Sur le terrain, rien ne confirmait la présence des membres d'*Al-Qaïda*. Le directeur du renseignement national, John Negroponte, avait exprimé son scepticisme à l'égard d'une présence des membres *Al-Qaïda* dans les organes décisionnels de l'UTI⁸⁸². D'autres responsables politiques avaient aussi décrié l'intervention éthiopienne en Somalie. Ce fut le cas de John Prendergast qui avait considéré que le soutien de l'Éthiopie dans sa guerre rendait inapplicable le programme de lutte contre le terrorisme⁸⁸³. De nombreuses initiatives avaient été entreprises pour éviter des hostilités entre l'Éthiopie et la Somalie ; le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avait demandé au Premier ministre éthiopien et au président du Kenya de privilégier les pourparlers avec l'UTI. De même, l'Union européenne avait fait des efforts pour la paix entre le GTF et les tribunaux en envoyant son commissaire chargé du développement et de l'aide humanitaire, Louis Michel. Malgré les requêtes de la communauté internationale, le 24 décembre 2006, les chars éthiopiens traversent la frontière. Face à la pression des troupes

⁸⁸⁰ « La guerre s'est installée en Somalie », *Le Monde*, 26 décembre 2006, [En ligne] : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2006/12/26/la-guerre-s-est-installee-en-somalie_849335_3212.html

⁸⁸¹ Olivier CORTEN, « La licéité douteuse de l'action militaire de l'Éthiopie en Somalie et ses implications sur l'argument de l'« intervention consentie », *Revue Générale de Droit International Public*, Tome 111, No. 3, 2007, p. 513-537.

⁸⁸² Jeremy SCAHILL, 2014, op. cit., p. 246.

⁸⁸³ *Idem.*, p. 246.

éthiopiennes bénéficiant de l'appui aérien de l'armée américaine⁸⁸⁴, les islamistes ont évacué leurs positions dans le sud et le centre (Dinsoor, Burxakaba). Ainsi, la ville de Muqdisho tombe le 26 décembre 2006. Le secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) avait appelé l'Éthiopie à mettre fin à l'intervention militaire ; la Ligue arabe, quant à elle, avait publié un communiqué dans lequel elle avait appelé à un retrait de toutes les troupes étrangères de la Somalie. L'intervention de l'armée éthiopienne était une erreur de la part du gouvernement de Meles Zenawi, puisque l'armée éthiopienne s'est enlisée dans un bourbier⁸⁸⁵. L'intervention avait scellé les rangs des islamistes et avait transformé une structure modeste en une résistance capable de mener une insurrection. Ainsi, plusieurs organisations sont apparues, à savoir les *Shabaabs* ou le Front islamique en Somalie (*Jabahadda Islamaiga Soomaaliyeed, JABISO*) créé à Muqdisho en 2007. Ces deux groupes sont les principaux mouvements opposés à l'invasion éthiopienne.

Fin 2008, l'armée éthiopienne entame son retrait et abandonne la Somalie sur un constat d'échec⁸⁸⁶ selon Roland Marchal. Les mêmes arguments sont avancés par le Kenya pour entrer sur le territoire somalien en octobre 2011. Comme le souligne George Saitoti, le ministre de l'Intérieur de l'époque, « *notre intégrité nationale est compromise par de graves menaces de terrorisme, nous ne pouvons pas tolérer que cela se produise* »⁸⁸⁷. D'après Roland Marchal, la présence de jihadistes étrangers qui avait justifié l'intervention n'a pas été prouvée, à part quelques titulaires de passeports étrangers arrêtés par l'armée éthiopienne qui étaient d'origine somalienne ou éthiopienne⁸⁸⁸. Et la défaite rapide de l'UTI démontrait bien qu'ils ne constituaient pas réellement une menace sérieuse. En 2012, l'armée éthiopienne revient une fois encore sur le

⁸⁸⁴ Roland MARCHAL, 2007, op. cit., p. 4.

⁸⁸⁵ Tanguy BERTHEMET, « L'Éthiopie s'enlise dans le bourbier somalien », *Le Figaro*, octobre 2007, [En ligne] : <http://www.lefigaro.fr/international/2007/03/31/>

⁸⁸⁶ Jean-Philippe RÉMY, « L'armée éthiopienne se retire de Somalie sur un constat d'échec », *Le Monde*, 9 janvier 2009, [En ligne] : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2009/01/09/l-armee-ethiopienne-se-retire-de-somalie-sur-un-constat-d-echec_1139832_3212.html

⁸⁸⁷ Jean-Philippe RÉMY, « Le Kenya entre dans la guerre en Somalie », *Le Monde*, 18 octobre 2011, [En ligne] : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/10/18/le-kenya-entre-dans-la-guerre-ensomalie_1589711_3212.html

⁸⁸⁸ Roland MARCHAL, « Warlordism and Terrorism: How to Obscure an Already Confusing Crisis? The Case of Somalia », *International Affairs*, Vol. 83, No. 6, November 2007, pp. 1091-1106.

territoire somalien après l'intervention de 2006 contre l'UTI. Les interventions militaires (Éthiopie, Kenya) ont profité à *Al-Shabaab* et ont sans doute favorisé la percée d'*Al-Qaïda* puisque le groupe *Al-Shabaab* était devenu une franchise d'*Al-Qaïda* dans la Corne de l'Afrique.

VIII

L'ORGANISATION HARAKATOU AL-SHABAAB-AL-MOUJAHIDEEN

L'intervention éthiopienne ne peut être la seule explication de l'échec de l'UTI, mais elle est la cause principale de l'apparition des groupes terroristes affiliés à *Al-Qaïda* en Somalie. L'émergence d'*Al-Shabaab* est d'abord liée à la faiblesse interne des tribunaux. Pour Cedric Barnes & Harun, les tribunaux « n'étaient pas présidés par des juges islamiques experts, pas plus qu'ils n'adhéraient à une école spécifique du droit islamique »⁸⁸⁹. L'UTI était composé de plusieurs courants de pensée « traditionalistes, confréristes, salafistes et jhâdistes »⁸⁹⁰. Le rapport de pouvoir entre ces différents groupes était difficile puisqu'ils ne poursuivaient pas les mêmes objectifs. L'UTI était une alliance conjoncturelle composée de groupes islamistes allant des modérés favorables aux négociations aux radicaux souhaitant continuer la lutte.

8.1. Les *Shabaab*, une organisation bien structurée

8.1.1. Histoire et structure de l'organisation

8.1.1.1. Bref historique d'*Al-Shabaab*

Les tentations d'un islam jhâdiste prennent naissance avec l'éclatement du groupe *Al-Ittihad*. Deux lignes idéologiques s'opposent lors d'une réunion des responsables d'*Al-Ittihad* en septembre 1997 à Muqdisho⁸⁹¹. D'un côté, ceux qui souhaitaient la fermeture des camps

⁸⁸⁹ Cedric BARNES & Harun HASSAN, 2007, op. cit., p. 152.

⁸⁹⁰ Roland MARCHAL, 2007, op. cit., p. 11.

⁸⁹¹ Haaruun MACRUUF, « Aas-aaskii Ururka Al-Shabab (Q-3aad) (la naissance de Al-Shaabab) », Voice of America (VOA), 10 août 2011. Lors de cette conférence étaient présents l'ancien chef Sheikh Cali Warsama et son successeur Sheikh Mahamoud Said, qui souhaitait la fin du *jhâd*. D'autres membres du groupe *Al-Ittihad* comme Cumar Cali Mireh *Dheree* ou Ibrahim Haji Jamac *Al-Afgani* voulaient continuer le *jhâd*. La branche radicale du groupe obtint le soutien du comité exécutif d'*Al-Ittihad* à savoir Xasan Dahir Aweys,

d'entraînement et la mise en route d'une nouvelle politique axée sur la *Dawah* (mission de renouveler l'appel de Dieu) ; de l'autre, ceux qui plaçaient le *jihād* au centre de la nouvelle politique et voulaient se remettre de la défaite contre l'armée éthiopienne en 1996. Le groupe *Al-Ittihad* se scinde en deux mouvements distincts, à savoir *Al-I'tisam Bil Kitab Wal Sunnah* et *Salafia al-Jihadiya* qui deviendra officiellement en 2006 le groupe *Al-Shabaab*. Partie intégrante des tribunaux islamiques en 2006, ils n'ont jamais manifesté leur ambition. Au sein de l'UTI, ils agissaient d'une manière autonome, ils étaient mieux organisés que les groupes, disposaient de moyens financiers et d'un projet politique différent de celui de l'UTI⁸⁹². L'organisation est composée de quatre branches : deux branches militaires issues des camps d'entraînement (*Salahoudine* de Muqdisho et Ras Kamboni) et deux tribunaux islamiques (celui du quartier Yaqshid de Muqdisho et celui de la région de Galgaduud). La nouvelle mouvance a choisi comme émir Sh. Ismacil Caraleh. Sans l'aval de l'UTI, le groupe avait lancé les attaques dans les régions du sud de la Somalie, dans les villes de Kismaayo et Jilib et atteignait les frontières du Kenya. C'est après la défaite des tribunaux que le groupe s'est fixé pour objectif de combattre les troupes éthiopiennes, les forces du GFT et l'AMISOM. L'objectif principal d'*Al-Shabaab* était, au départ, de libérer la Somalie de l'occupation étrangère. La construction un État islamique était l'objectif immédiat, contrairement aux autres organisations comme *Al-Ittihad* ou l'UTI.

8.1.1.2. Les structures de l'organisation

Après le départ de l'armée éthiopienne de la Somalie, le groupe se fait connaître. *Al-Shabaab* s'organise comme un proto-étatique avec un amir à la tête de l'organisation, des bureaux ou ministères (*Maktab*), une assemblée consultative (*Majlis Al Shura*) composée de 30 membres et enfin des bureaux qui vont appliquer les décisions prises⁸⁹³. L'émir prend les décisions finales et les transmet à des *Maktab* (cabinets ou bureau) qui assurent l'exécution des décisions. Il existe plusieurs *Maktab* comme celui de l'information, des régions (*Wilayat*), des

Xasan Cabdillahi *Al-Turki* & Sheikh Maxamad HAJI YUSSUF. [En ligne] : <https://www.voasomali.com/a/aas-aaskii-ururka-al-shabab-q-3aad-127473348/1251427.html>

⁸⁹² Sh. Almis YAXYA, Entretien No. 18, 24 mars 2017.

⁸⁹³ Harun MARUF & Dan JOSEPH, *Inside Al-Shabaab: The Secret History of Al-Qaeda's Most Powerful Ally*, Indiana: Indiana University Press, 2018, p. 84-6.

affaires étrangères, des finances, etc. Enfin une assemblée consultative (*Majlis Al Shura*) composée de 30 membres fait des propositions à l'émir et aux *Maktab* qui sont chargés du pouvoir exécutif. Ni les *Maktab* ni le *Majlis Al Shura* ne se réunissent pour discuter des affaires courantes, et ce vide renforçait le pouvoir de l'émir. L'émir dispose d'une cellule de sécurité puissante qui reçoit directement ses ordres. Personne n'est au courant des actions de cette cellule, pas même les gouvernements des régions.

Selon un rapport de l'ONU, l'organisation comptait environ 5000 hommes⁸⁹⁴. La discipline de ses membres est une rigueur. Ils ont une capacité opérationnelle bien supérieure à celle de l'armée somalienne et une chaîne de commandement très efficace. Les capacités de communication de l'organisation sont très développées, et celle-ci utilise des moyens de communication modernes. *Al-Kitaib Media*, l'organe de presse du groupe terroriste⁸⁹⁵ *Al-Shabaab*, diffuse les discours des leaders, des attaques contre les troupes de l'AMISOM en Somalie et des policiers au Kenya. Ils publient chaque mois un rapport détaillé sur leurs activités et des vidéos de propagande. *Al-Kitaib* n'est pas comparable à *Al-furqan* de l'État islamique en Irak, mais c'est un outil de propagande qui arrive à enrôler des combattants.

Les *Shabaabs* disposaient d'un ministère de la Défense (*Maktabatu Difaa'*) et d'une armée bien entraînée et bien équipée. Les forces armées des *Shabaabs* sont composées de trois unités :

- La première est appelée *Al-Amniyat*⁸⁹⁶. Elle est composée de plusieurs unités et elle est la plus importante. Elle regroupe les commandos militaires, les renseignements, des experts en explosifs. Cette unité ne participe pas

⁸⁹⁴ Rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée présenté conformément à la résolution 2060 du Conseil de sécurité de l'ONU, 2012, p. 12.

⁸⁹⁵ Cf. « News reports from Harakat al-Shabāb al-Mujāhidīn », July/August 2018, [En ligne]: <https://azelin.files.wordpress.com/2018/09/hcca3arakat-al-shabacc84b-al-mujacc84hidicc84n-news-report-for-july-august-2018.pdf> Le groupe fait un rapport mensuel sur la situation en Somalie, met en ligne des vidéos et des audios de propagande en plusieurs langues. Par exemple, en août 2017, le groupe publie des vidéos de propagande mettant en scène des messages de divers combattants d'Afrique de l'Est adressés à l'électorat kenyan en plusieurs langues, à savoir le swahili et l'oromo, dialecte du swahili.

⁸⁹⁶ Cette cellule est responsable des assassinats ciblés contre les membres du GFT, elle était responsable des exécutions de plusieurs hauts dignitaires religieux à Bassaso et à Muqdisho a même commandité la mort de membres fidèles du groupe, comme Ibrahim Hadji Djama *Al-Afgani*.

directement aux combats, mais elle sert de soutien. Sa principale tâche reste le renseignement et la planification des attentats.

- La deuxième composante assure la sécurité dans les villes conquises. Elle est responsable de la sécurité publique et fonctionne comme une police religieuse à l'image de la *Muttawa* saoudienne.
- La troisième unité est une milice (*Jabhat*), elle coordonne et conduit les opérations sur les fronts.

L'appareil de sécurité de la mouvance est très structuré. Le jihâdiste reçoit un salaire mensuel⁸⁹⁷, dispose de femmes et de plusieurs autres privilèges (terrains, commerces). Ils sont mieux organisés que l'armée nationale somalienne.

Le *Maktabatu Maaliyat* (ministère des Finances) s'occupait des opérations financières et collectait la *zakat* (aumône), *sadaqa* (œuvres généreuses) et des taxes sur les services portuaires. Les *Shabaabs* exploitent le secteur d'organisation à but non lucratif. Une partie des fonds levés pour les associations humanitaires en Somalie atterrit dans les mains de cette organisation. De plus, ils attirent à leur profit la corruption généralisée du gouvernement somalien, ce qui leur permet d'avoir accès aux équipements militaires (uniformes, armes légères)⁸⁹⁸. Ils assurent aussi le commerce du charbon du bois au sud et prélèvent une taxe sur les marchandises puisqu'ils contrôlent, la plupart du temps, des axes stratégiques. Pour l'acquisition des équipements, ils participent à la sécurité privée des bateaux pêchant sans permis dans les eaux somaliennes et sont liés à la contrebande d'armes au nord-est de la Somalie. Dans un article publié par l'ONG *Elephant Action League* (EAL) en 2012, les *Shabaabs* financent leurs opérations avec la contrebande des défenses de pachydermes africains. Selon l'ONG, le trafic de l'ivoire pourrait alors représenter jusqu'à 40 % des fonds de l'organisation⁸⁹⁹. Pour les transferts de fonds,

⁸⁹⁷ Maxamed. X. CATTEYEH, Entretien No. 5, 13 mai 2016, Djibouti. Les salaires des « mujahidines », ne sont pas réellement fixés elle varie selon le travail à accomplir. Un membre peut avoir une solde qui se situe entre 100 dollars à 500 dollars. Selon Maxamed X. Catteyeh les *Shabaabs* sont mieux payés que les soldats somaliens.

⁸⁹⁸ Nous reviendrons sur cette question en détail dans le chapitre 7.

⁸⁹⁹ Andrea CROSTA & Kimberly SUTHERLAND, "White Gold of Jihad: The 2010-2012 groundbreaking investigation into al-Shabaab's link to ivory trafficking in Eastern Africa" Los Angeles, CA: Elephant Action League (EAL), July 2016, 1-34.

l'organisation utilise le plus souvent les sociétés de transfert d'argent : les « *xaawalad* »⁹⁰⁰. Ces sociétés de transfert d'argent ont supplanté les banques et sont utilisées par un grand nombre de personnes. Elles ne sont ni surveillées ni réglementées. La banque britannique Barclays avait prévu de suspendre ses services de grands fournisseurs de services de transfert de fonds (Daahaabshil) en raison de craintes de blanchiment d'argent⁹⁰¹. Les ressources du groupe sont inépuisables, et cela leur permet de contrôler le territoire et les esprits. Une fois encore, une autorité subétatique émerge de l'anarchie interne. Les faiblesses des structures étatiques laissent prospérer toutes formes d'organisation. Des groupes comme *Al-Shabaab*, *Boko Haram* ou AQMI « se sont [développés] par défaut d'État dans des régions pauvres dépourvues d'infrastructures »⁹⁰². La corruption des élites, l'insécurité et les carences des services publics de base sont des terrains favorables pour l'exaspération du radicalisme. Selon Marc-Antoine Pérouse de Montclos, la version radicale de l'islam se nourrit aussi de l'ingérence occidentale⁹⁰³. Et le *jihâd* comme mode d'insurrection permet de mobiliser un large public.

8.1.2. *Le jihâd et l'insurrection au cœur de la stratégie d'Al-Shabaab*

8.1.2.1. *Le jihâd pour contrôler la Somalie*

L'irruption du phénomène du *jihâd* n'est pas une nouveauté dans la culture somalienne⁹⁰⁴. Durant la colonisation, Sayid Cabdulle Xasan avait lancé le *jihâd* contre les Anglais entre 1900 à 1920⁹⁰⁵. Au sud, les Italiens furent confrontés à la révolution d'inspiration islamique des

⁹⁰⁰ Les *Hawaalas* ont suscité un intérêt accru après les attentats du 11 septembre 2001. Ils ont été soupçonnés d'avoir joué un rôle dans le financement illégal d'activités terroristes.

⁹⁰¹ Mark TRAN, "Somali remittances: Dahabshiil granted Barclays reprieve", The Guardian, 5 novembre 2013, [En ligne]: <https://www.theguardian.com/global-development/2013/nov/05/somali-remittances-dahabshiil-barclays-ban>

⁹⁰² Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, *L'Afrique nouvelle frontière du Djihad*, Paris : La Découverte, 2018, p. 79.

⁹⁰³ *Idem.*, p. 79

⁹⁰⁴ Gérard PRUNIER, « Segmentarité et violence dans l'espace somali, 1840-1992 », *Cahiers d'études africaines*, Vol. 37, No. 146, 1997, pp. 379-401.

⁹⁰⁵ Douglas JARDINE, *The Mad Mullah of Somaliland*, London: Herbert Jenkins, 1923, 336 pages.

Biyyomal (clan Diir) entre 1907 à 1911⁹⁰⁶. En outre, le *jihād* est repris par les groupes insurrectionnels comme SNM contre le régime de Siyaad Barre dans les années 1990. La rhétorique du *jihād* est souvent utilisée lorsqu'il s'agit de s'opposer à un ennemi.

Le groupe *Al-Shabaab* profite de la guerre contre l'Éthiopie et se présente comme le groupe nationaliste et islamique au sein de la résistance (*muqawama*) à une occupation étrangère « chrétienne »⁹⁰⁷. Dans sa lutte pour le contrôle du pays, le groupe fait une alliance avec un groupe terroriste (*Hezbou-al-Islam*) issu du démantèlement de l'UTI. Les membres de *Hezbou-al-Islam* intègrent le *Majlis al Shura*. Les membres du *Majlis al Shura* passent de 30 à 52 membres. Les deux groupes vont participer activement à la *muqawama* en adoptant une stratégie irrégulière basée sur la clandestinité avec des embuscades, accrochages, sabotages et attentats. Le groupe contrôle temporairement, dès 2006, certains endroits stratégiques à Muqdisho et dans d'autres villes du pays. Ils arrivent parfois à repousser les troupes de maintien de paix en utilisant les tactiques de guérilla et des actions terroristes contre le gouvernement fédéral de transition (TFG), l'AMISOM, les fonctionnaires des organisations non gouvernementales et des journalistes.

Les *Shabaabs* rejettent toute négociation avec le TFG, puisque la paix sert à saper la volonté de combattre l'adversaire. Une médiation conduite par l'ONU à Djibouti est alors entreprise pour un partage du pouvoir avec les modérés réunis sous l'*Alliance for the Re-liberation of Somalia (ARS)*⁹⁰⁸. En octobre 2008, ils rejettent l'accord de paix négocié lors de la conférence de réconciliation organisée sous l'égide de l'ONU à Djibouti. L'ARS et le TFG parviennent à un cessez-le-feu de 90 jours et au retrait des troupes éthiopiennes. En avril 2009, le Parlement de transition adopte l'instauration de la *charia* qui était l'une des revendications des insurgés⁹⁰⁹. Ces négociations finissent par l'intégration des membres de l'ARS-D dans un parlement fédéral

⁹⁰⁶ Virginia LULING, *Somali Sultanate: The Geledi City-State over 150 Years*, New Jersey: Transaction Publishers, 2002, p. 193-204.

⁹⁰⁷ Alain GASCON, 2007, op. cit. pp. 698-748.

⁹⁰⁸ L'ARS se divise en deux camps ; d'un côté l'*Alliance for the Re-Liberation of Somalia-Djibouti*, (ARS-D) mener par le président de l'UTI Sheikh Sharif Ahmed, et de l'autre l'*Alliance for the Re-Liberation of Somalia-Asmara* (ARS-A) conduite par Sheikh Aweys. Il est resté en Asmara pour former sa propre faction après que la direction de l'ARS-D signa un accord à Djibouti avec le gouvernement fédéral de transition.

⁹⁰⁹ L'instauration de la *charia* en Somalie était l'une des conditions fixées par les milices *Shabaabs* pour mettre fin à leur insurrection. Depuis, les attentats terroristes continuent à Muqdisho.

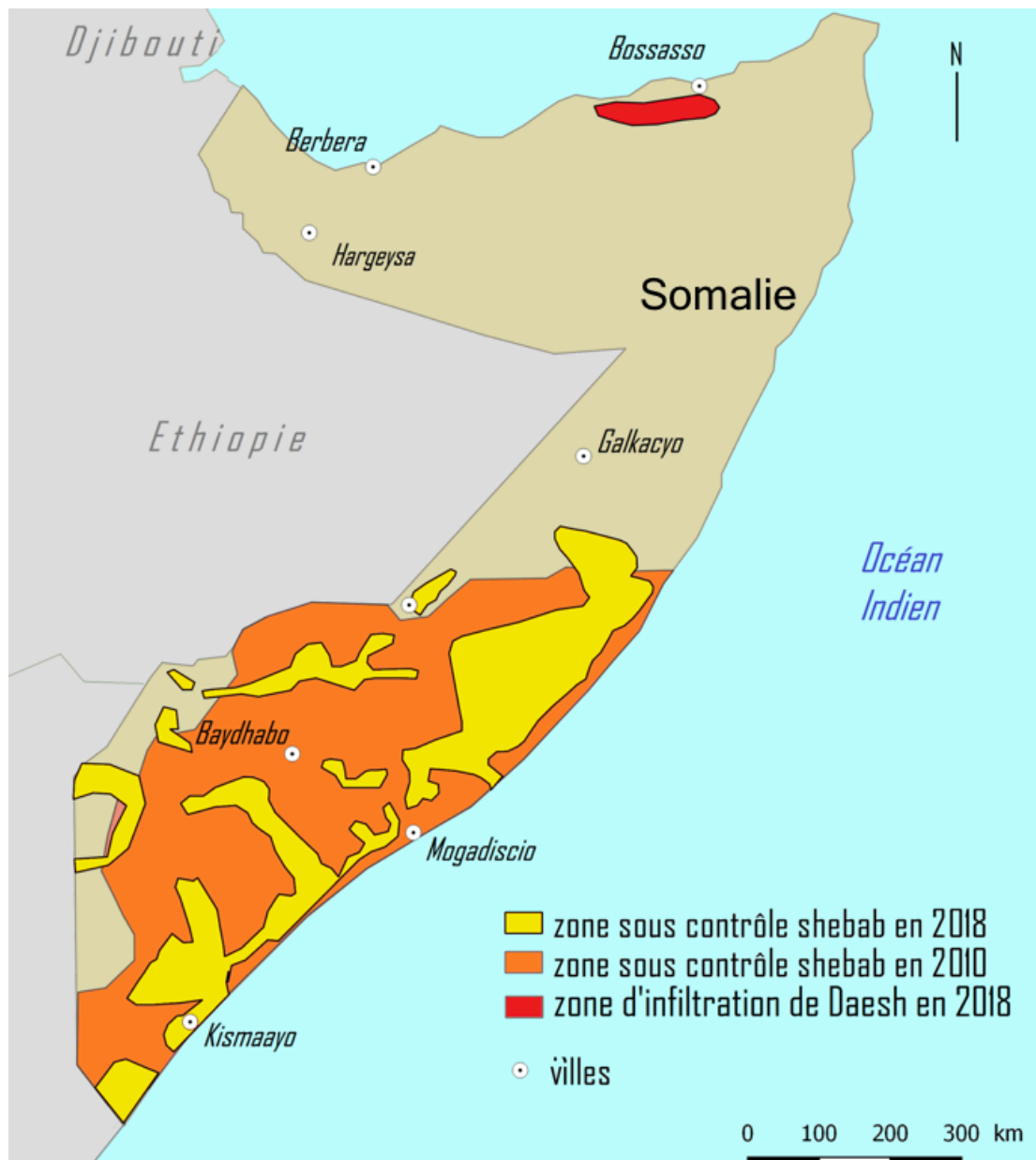
de transition élargi et l'élection d'un nouveau président, Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, en janvier 2009. Non seulement l'accord a isolé politiquement *Al-Shabaab*, mais le retrait des troupes éthiopiennes en janvier 2009 a privé le groupe de sa source de soutien populaire et de légitimité. En outre, les engagements des bailleurs de fonds se sont accrus en 2009, comme la formation et l'armement directs. La secrétaire d'État américaine Hillary Clinton s'est publiquement engagée à soutenir militairement le gouvernement de Sheikh Sharif Sheikh Ahmed. Et les États-Unis ont fourni au TFG quarante tonnes d'armes et de matériel militaire⁹¹⁰. L'embargo contre les armes de 1991 a été levé partiellement pour armer les troupes gouvernementales. Mais parfois les armes destinées à l'armée somalienne finissent dans les mains des terroristes.

Les six années (2006-2012) de guerre contre l'armée du TFG associée aux troupes de l'AMISOM n'ont pas eu l'effet escompté. C'est pourquoi les réalistes se montrent hostiles aux interventions militaires compte tenu de leurs effets pervers, de leur inanité et de leurs coûts⁹¹¹. Certes, l'intervention éthiopienne avait mis en échec le projet de l'UTI, mais elle avait consolidé le pouvoir d'influence et de contrôle du groupe. Les opérations militaires sur le terrain n'avaient rien changé. *Al-Shabaab* a pu utiliser la ferveur nationaliste pour prendre le contrôle de près de huit régions du centre et du Sud de la Somalie. Le but envisagé de l'intervention avait, au contraire, produit l'effet inverse.

⁹¹⁰ Amnesty International, « Somalie. Réexaminer les conditions de l'aide internationale à destination de l'armée et de la police », Document public, AFR 52/001/2010, p. 7-9.

⁹¹¹ Pascal VENNESSON, 2001, op. cit., p. 238.

Carte No. 7 : Territoire sous contrôle des *Shabaabs* entre 2010-2018



Source : Moustapha N. AYEYEH, 2018.

En 2008-2010, le groupe *Al-Shabaab* contrôlait la majeure partie du centre et du Sud de la Somalie. Cette période correspond à l'âge d'or du groupe⁹¹² selon Stig Jarle Hansen, puisqu'après le retrait de l'armée éthiopienne, le groupe contrôlait tout le sud et les grandes villes. Actuellement, il est toujours actif dans la même région et contrôle les grands axes de communication, mais n'occupe plus les grandes villes. Les troupes de l'AMISOM, du Kenya,

⁹¹² Sig Jarle HANSEN, *shabaab in somalia: the history and ideology of a militant islamist group* 2005-2012, Oxford: Oxford University Press, 2013, p. 73-102.

le retour des troupes éthiopiennes ont fait perdre aux *Shabaabs* les grandes villes au sud et à l'ouest. Mais ils n'en continuent pas moins à dominer une bonne partie du territoire (cf. carte ci-dessus).

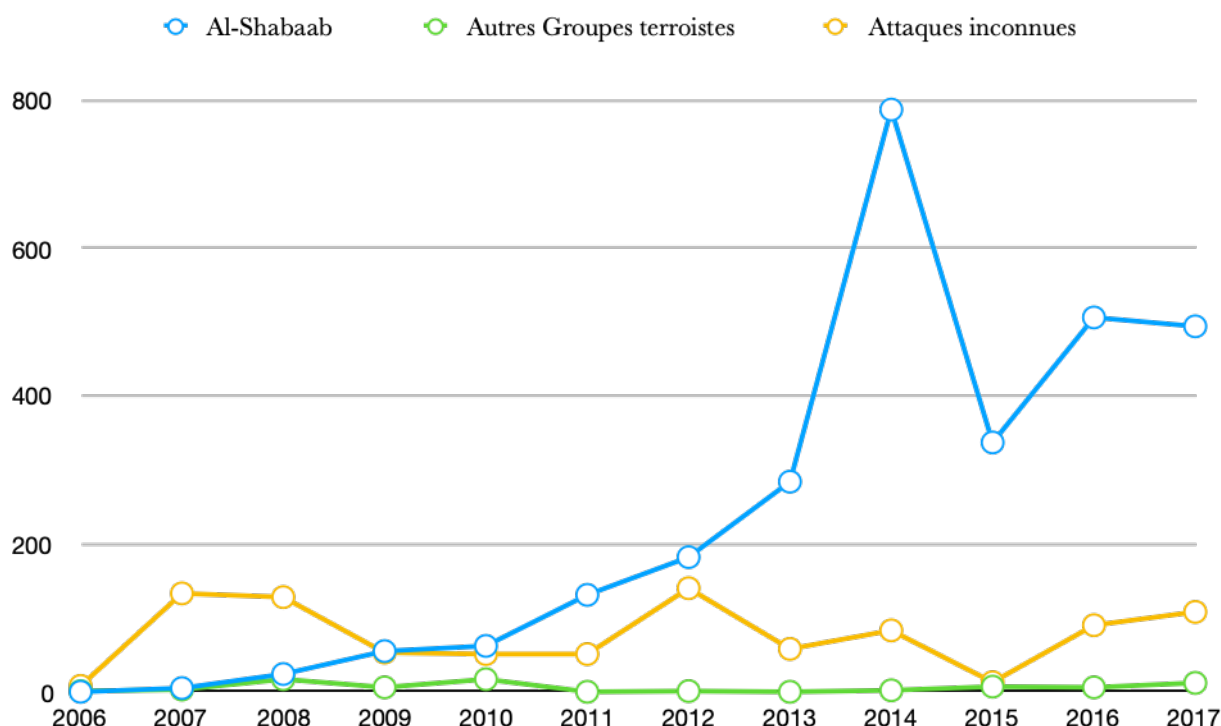
8.1.2.2. *Stratégie irrégulière et terrorisme urbain*

Après avoir perdu les grandes villes, les *Shabaabs* engagent une stratégie asymétrique pour continuer le combat et cherchent à avoir un avantage pour s'opposer à un adversaire jugé supérieur militairement et politiquement et à le faire plier. Pour Gérard Chaliand, « si toute guerre est politique, la guerre irrégulière l'est encore davantage, tant elle se joue dans les esprits et les volontés »⁹¹³. Les engagements militaires dans les villes rendent plus difficile le fait, pour l'armée, de mener des opérations sans dommages collatéraux. La guérilla urbaine est une forme nouvelle de combat où l'essentiel des combats se déroule au sein de la population. Le but pour les insurgés est soit d'avoir un ralliement de la population soit de produire des effets disproportionnés pour atteindre leurs objectifs. Une telle stratégie est adoptée lorsque l'adversaire a une supériorité militaire. Ainsi, les *Shabaabs* vont diversifier leurs moyens d'intervention (attentat, embuscade, assassinat). Ils concentrent leurs activités sur les grands axes de communication et les grandes aires urbaines (Muqdisho, Kismaayo, Baydhabo, etc.) et évitent toute confrontation frontale avec les troupes de l'AMISOM et l'armée somalienne.

En outre, les *Shabaabs* adoptent aussi plusieurs approches (politiques, religieuses et idéologiques) pour avoir une base solide au sein de la population. Pour cela, la rhétorique du *jihâd* reste omniprésente dans le discours du groupe, et le terrorisme devient une stratégie insurrectionnelle pour combattre leurs ennemis et tous ceux qui sont contre leurs idéologies, à savoir le gouvernement fédéral et des organisations islamistes comme *Ahlu Sunna wal Jama'a*. La perte des villes clés avait conduit le groupe *Al-Shabaab* à adopter une stratégie irrégulière rythmée par des attentats terroristes dans les grandes villes.

⁹¹³ Gérard CHALIAND, *Le nouvel art de la guerre*, Paris : L'Archipel, 2008, p. 143.

Graphique No. 5 : Les attentats terroristes en Somalie entre 2006-2017



Source : l'auteur, d'après les données Global Terrorism Database, 2006-2017.

Certes, les *Shabaabs* ont le monopole des attaques terroristes en Somalie (85 % des actes), mais il existe d'autres groupes terroristes comme *Ahlu-Sunah Wal-Jamea*, *Jabha East Africa*, *Raskamboni Movement* ; leurs actes ne sont toutefois pas comparables à ceux de *Al-Shabaab*. *Jabha East Africa*, un groupe associé à *Al-Shabaab*, est parvenu à commettre des attentats (15 attentats entre 2006 à 2017, soit 1 % du total). Les autres groupes n'avaient pas les capacités d'*Al-Shabaab*. *Global Terrorism Database* (GTD) dénombre un nombre conséquent d'actes terroristes qui n'ont pas été perpétrés par des organisations terroristes islamistes. Il s'agit des actes commis par des groupes inconnus non affiliés au groupe d'*Al-Shabaab* ni à un autre groupe islamiste. Il s'agit des attentats produits dans la plupart des cas par des milices tribales. Par exemple, l'assassinat de Sister Leonella Sgorbati en 2006 est considéré par GTD comme un acte terroriste inconnu parce que son assassinat n'a pas été revendiqué par un groupe terroriste. De même, le *Babadoan Cali Warsama* a été tué par une voiture-kamikaze parce qu'il était au cœur d'une affaire opposant les camionneurs du port de Muqdisho et le port. Selon son fils, son père n'a pas été tué par les *Shabaabs*, mais plutôt lors d'un règlement de comptes, parce qu'il était devenu un

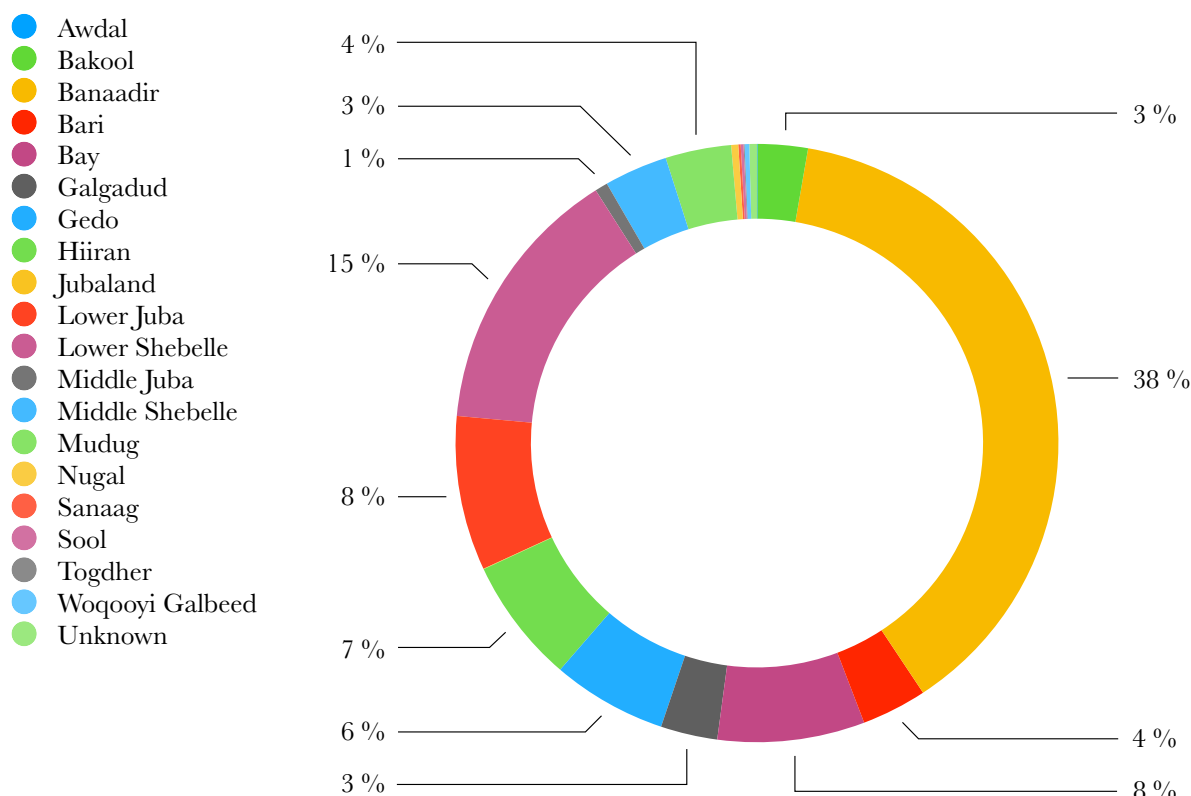
obstacle pour les nouveaux contractants du port de Muqdisho⁹¹⁴. Les criminels utilisent donc les mêmes procédés que ceux d'*Al-Shabaab* pour leurs règlements de comptes. La totalité des attentats non revendiqués est comptabilisée comme des actes inconnus. Et de 2006 à 2017, 354 attentats n'ont été revendiqués par aucun groupe (soit 14 % du total). Pour Hervé Coutau-Bégarie, le terrorisme fait partie des modalités utilisées par les guérillas, et le terrorisme en milieu urbain est souvent pratiqué pour déstabiliser l'adversaire⁹¹⁵. Dans un contexte de déliquescence de l'État, toute organisation combattante peut être qualifiée d'irrégulière. D'ailleurs, dans les relations internationales, la réflexion sur le terrorisme considère ce phénomène comme une technique insurrectionnelle spécifique usant de la terreur dans un but de changement politique. Selon David Shinn, d'un point de vue tactique, *Al-Shabaab* est fortement inspiré des livres de jeu des talibans et d'*Al-Qaïda*. « Les attentats-suicides à la bombe, qui étaient inconnus en Somalie avant 2006 et qui sont même étrangers à la culture somalienne, sont devenus monnaie courante »⁹¹⁶. Ces attentats se concentrent dans les aires urbaines, à savoir dans les grandes villes des régions du Sud comme Muqdisho, Kismaayo, Gaalkacyo, etc.

⁹¹⁴ Cabdixakim A. WARSAMA, Entretien No. 25, 2 février 2018.

⁹¹⁵ Hervé COUTAU-BÉGARIE, 2009, op. cit., p. 24.

⁹¹⁶ David SHINN, "Al-Shabaab's Foreign Threat to Somalia", *Orbis*, Vol. 55, Issue 2, 2011, p. 208.

Graphique No. 6 : Les régions ciblées par *Al-Shabaab* entre 2006-2017



Source : l'auteur, d'après Global Terrorism Database, 2006-2017.

Les *Shabaabs* sont très actifs dans les régions du Sud, comparés aux régions du Nord (Woqooyi Galbeed, Togdher, Sanaag, Sool,) qui enregistrent 23 attaques de la part des *Shabaabs*⁹¹⁷. En octobre 2005, cinq attentats-suicides commis quasi simultanément visant des lieux stratégiques retentissent dans la capitale du Somaliland et dans la région semi-autonome du Puntland. À Hargeysa, les attentats ont touché le palais présidentiel, un bureau appartenant aux autorités éthiopiennes et des bureaux du PNUD. Et à Bossaso, les attentats visaient les bâtiments du service des renseignements (*Puntland Intelligence Service*). Ces attentats n'ont pas été revendiqués, mais ils portaient la marque de l'organisation *Al-Shabaab*⁹¹⁸. L'ensemble des

⁹¹⁷ Il existe des attaques répertoriées par *Global Terrorism Database*, 2006-2017, mais les endroits n'ont pas été bien déterminés. Par exemple, le 4 juin 2016 où une attaque a eu lieu entre la ville de Ceel Buur, Galgaduud et la ville de Mahas. L'ensemble des attaques ne sont pas l'œuvre des *Shabaabs*. *Global Terrorism Database* prend en compte aussi par exemple, l'attaque dans la région de Awdal où des assaillants avait ouvert le feu sur des résidents.

⁹¹⁸ Roland MARCHAL, "The rise of jihadi movement in country at war: Harakat-Al-Shabaab-Al-Mujaheddin in Somalia", March 2011, p. 54-55.

attaques terroristes se concentrent dans le sud (la Somalie italienne). Les zones les plus touchées par les attentats sont les régions entre les fleuves (Shabeelleha et Jubbada). Ces régions totalisent la majorité des attentats terroristes après Banaadir où sont perpétrées presque la moitié des attaques d'*Al-Shabaab* (1497 attaques, soit 38 % du total). Bien que les *Shabaabs* soient présents dans la ville de Muqdisho, ils s'appuient aussi sur certaines zones périphériques pour asseoir et financer leur action. Cette stratégie d'insurrection a été théorisée par le lieutenant-colonel David Galula en 1963. Pour ce militaire, « les insurgés doivent opérer avant tout dans les zones que les loyalistes peuvent difficilement contrôler et où les bandes de guérillas peuvent donc survivre et se développer. Les critères à prendre en compte dans la sélection des premières zones d'opération sont :

- le niveau d'implantation de l'organisation insurgée dans la population, atteint au cours des étapes précédentes ;
- l'éloignement entre ces zones et le centre du pouvoir loyaliste ;
- leur inaccessibilité en raison du terrain et de l'état des communications ;
- leur étalement de chaque côté des frontières administratives, qui rend plus difficile la coordination de la réaction par le loyaliste »⁹¹⁹.

Ainsi, les *Shabaabs* ont pu s'établir dans les zones rurales et agricoles loin des grandes villes. Les régions inter-fluviales (Jubbada Hoose (lower Jaba), shabeellaha hoose, (lower Shebelle)) sont les bastions du groupe terroriste. Ils livrent des attaques de guérillas contre les troupes de l'AMISOM et l'armée somalienne. Les méthodes de guérilla sont largement utilisées et visent les campements ou les convois militaires. Selon Adjuc. Maxamed X. Catteyeh, « pour atteindre le camp, les *Shabaabs* utilisent des voitures-kamikazes et puis ils pénètrent dans l'enceinte pour tuer et s'emparer des vivres et des matériels »⁹²⁰. C'est en utilisant cette stratégie irrégulière que les *Shabaabs* avaient pris, le 15 janvier 2016, un camp de l'armée kenyane de Ceel Cado, dans

⁹¹⁹ David GALULA, *Contre-insurrection. Théorie et pratique*, Paris : Économica, 2008, p. 78-79.

⁹²⁰ Maxamed X. CATTEYEH, Entretien No. 5, 1^{er} juin 2016.

la région de Geedo, causant la mort de 200 soldats⁹²¹. Il s'agissait de l'attaque la plus meurtrière subie par l'AMISOM depuis sa création en 2007. Les *Shabaabs* utilisent aussi d'autres procédés, à savoir les sièges des villes en contrôlant les axes de communication. Ils ont utilisé ce procédé contre des villes comme Boule Burda ; l'armée djiboutienne n'était ravitaillée que par voie aérienne⁹²². Bien que certaines grandes villes soient libérées par les troupes de l'AMISOM, les *Shabaabs* restent largement présents dans les zones rurales environnantes. Et depuis 2013, les villes passent de main en main, dès que les troupes AMISOM quittent une ville, cette dernière est reprise par *Al-Shabaab*. L'armée somalienne ne parvient pas à tenir ses positions par manque d'effectif et de matériel, mais aussi par manque de volonté de combattre. Actuellement, plusieurs axes de communication des régions entre les fleuves sont contrôlés par les insurgés. Les routes entre la capitale et les autres villes sont loin d'être sécurisées. Selon le rapport de l'ONU du 9 novembre 2018, les *Shabaabs* contrôlent les localités de Jilib, Jamaame, Bu'aale et Saacow et de vastes zones côtières autour des villes de Xarardheere et Ceeldheere, enfin, le centre demeure également sous leur contrôle direct⁹²³. Par ailleurs, Muqdisho concentre à elle seule toutes les activités terroristes d'*Al-Shabaab*. Selon les données du GTD, 1 497 attaques (assassinats, attaque à la bombe, assauts, etc.) ont été perpétrées par le groupe entre 2006 et 2017.

8.1.2.3. Les cibles d'*Al-Shabaab*

Malgré les tensions internes du groupe entre 2011 et 2013 sur la stratégie, l'idéologie et les tactiques, les partisans d'une ligne modérée soutenue par Ibrahim Al-Afgani et Xasan Dahir Aweys n'ont pas trouvé un écho favorable au sein du groupe. Et les troupes de maintien de la paix n'ont pas profité des crises internes du groupe pour gagner du terrain. En juin 2013, Axmed Godone a réussi à purger le mouvement contestataire le plus véhément⁹²⁴. Ibrahim Al-Afgani

⁹²¹ Simon TISDALL, "Somalia attacks signal escalation of al-Shabaab offensive", The Guardian, 15 January 2016, [En ligne]: <https://www.theguardian.com/world/2016/feb/29/somalia-attacks-signal-escalation-of-al-shabaab-offensive>

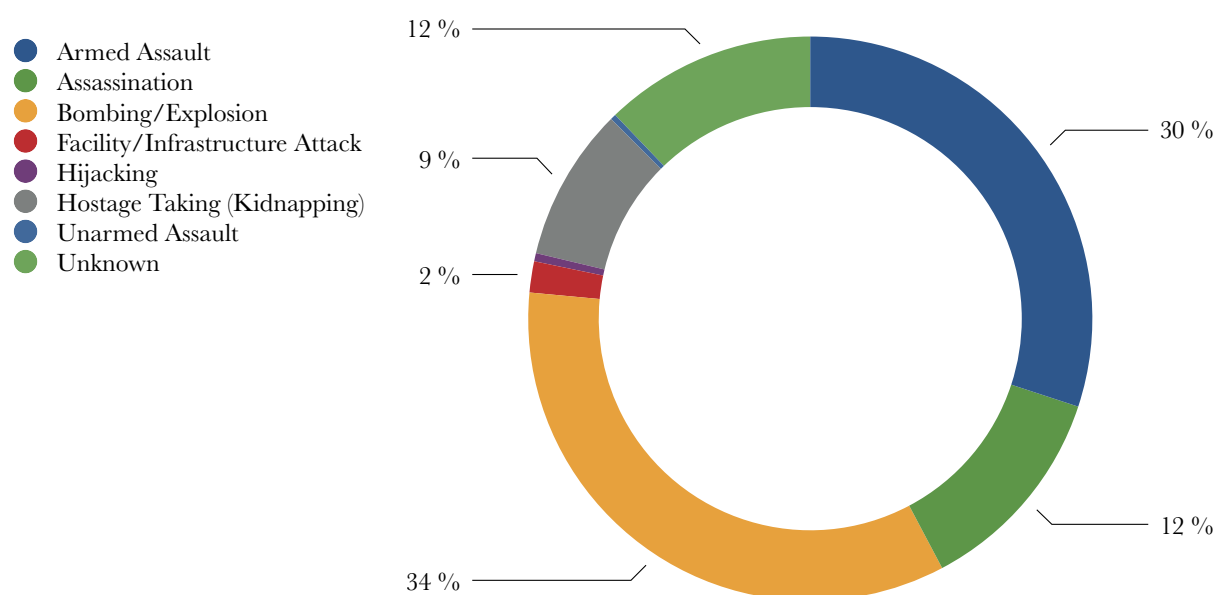
⁹²² Maxamed X. CATTEYEH, Entretien No. 5, 1^{er} juin 2016.

⁹²³ Conseil de sécurité, « Rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée ». ONU, S/2018/1002, 9 novembre 2018, p. 22.

⁹²⁴ Matt BRYDEN, "The Reinvention of Al-Shabaab A Strategy of Choice or Necessity?" *A Report of the Center for Strategic & International Studies Africa Program*, 2014, p. 1.

fut assassiné par le groupe, et Xasan Dahir Aweys s'est livré aux autorités pour échapper aux *Amniyats*. Ainsi, selon Matt Bryden, « la question de l'identité idéologique et de l'appartenance d'*Al-Shabaab* semble avoir été définitivement réglée »⁹²⁵. Désormais, les leaders nationalistes, politiquement pragmatiques comme Xasan Dahir Aweys et Mukhtar Roobow se sont rendus au gouvernement⁹²⁶. En 2011, les *Shabaabs* subissent une série de revers et adoptent une stratégie insurrectionnelle combinant plusieurs types d'actions allant des attaques à la bombe aux assassinats et aux assauts.

Graphique No. 7 : Types d'attaques d'*Al-Shabaab* en Somalie



Source : l'auteur, d'après les données *Global Terrorism Database*, 2006-2017.

Selon les données de GTD représentées ci-dessous, les *Shabaabs* utilisent le plus souvent des attaques à la bombe, des assauts de type militaire et des assassinats ciblés. Entre 2006 et 2017, les milices d'*Al-Shabaab* ont mené 729 attaques à la bombe sur 2130 attaques, soit 34 % et 640 assauts soit 30 % et enfin 260 des assassinats ciblés soit 12 %. Ces attaques sont les

⁹²⁵ Matt BRYDEN, 2014, op. cit., p. 1.

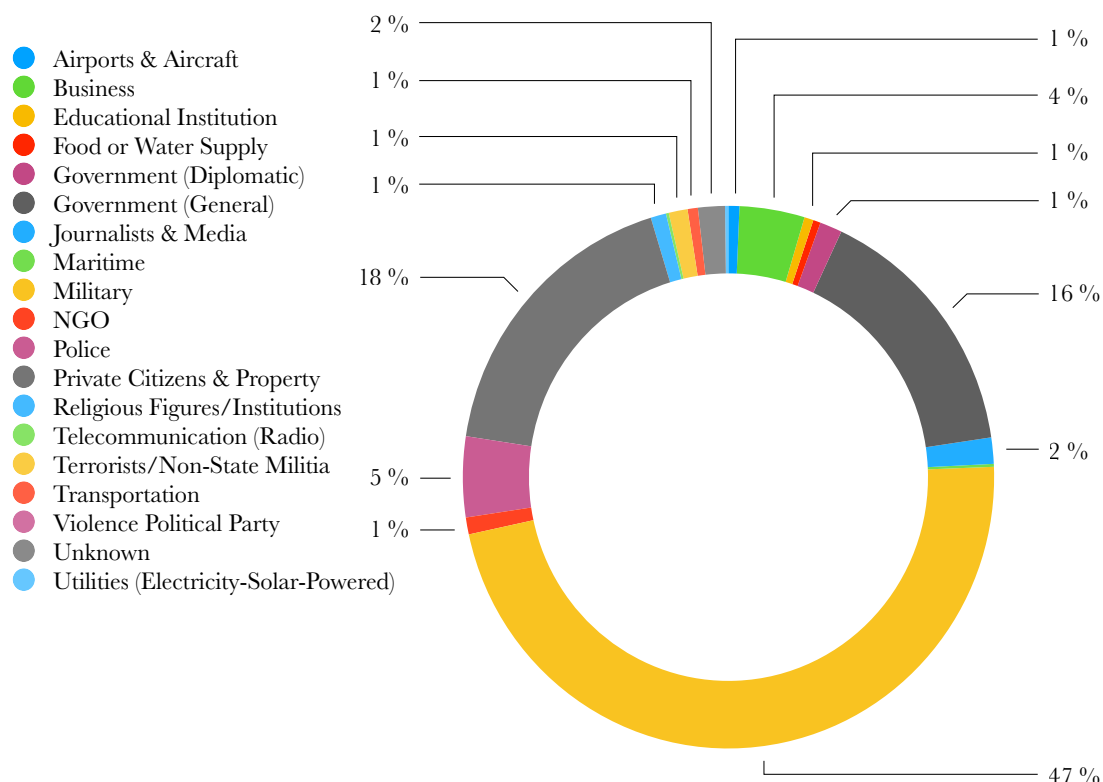
⁹²⁶ *Idem.*, p. 1. Mukhtar Roobow avait négocié avec le gouvernement et il avait totalement renoncé à la pensée jihadiste alors que Xasan Dahir Aweys n'avait pas abandonné l'idéologie du Jihad ; il est en résidence surveillée.

principaux moyens utilisés par le groupe. Pour attaquer les bâtiments officiels (ministère, postes de police, hôtels, etc.), ils utilisent d'abord une voiture-kamikaze pour ouvrir le passage puis ils lancent l'assaut. Généralement, les commandos qui exécutent une opération ne se livrent pas aux autorités et préfèrent mourir en martyrs⁹²⁷. Les assassinats visent le plus souvent les officiels, c'est-à-dire les ministres, les députés, le personnel de sécurité (militaires et police) et enfin les personnalités religieuses qu'ils soupçonnent d'aller à l'encontre de leurs idéologies.

Al-Shabaab s'est approprié les techniques traditionnelles de la guérilla. Ainsi, le groupe va baser sa stratégie « sur la surprise, la mobilité, le harcèlement [afin], d'affaiblir, voire tenir en échec une armée régulière [les troupes de l'AMISOM et l'armée somalienne] »⁹²⁸. Les cibles visées par les *Shabaabs* sont nombreuses, ces derniers ciblent le plus souvent les forces de sécurité, les officiels (les agents de l'État, les membres du gouvernement et du Parlement, les fonctionnaires des Nations unies et de l'AMISOM ainsi que les ONG) et les civils.

⁹²⁷ Lt. Gouled XASAN, Entretien No. 8, 1^{er} octobre 2016.

⁹²⁸ Gérard CHALIAND, « Guérilla et terrorisme », *Politique étrangère*, Vol. 2, 2011, p. 281.

Graphique No. 8 : Les Cibles d'*Al-Shabaab* en Somalie entre 2006-2017

Source : l'auteur, d'après les données Global Terrorism Database, 2006-2017.

Les cibles des groupes *Al-Shabaab* sont les militaires de l'AMISOM, les forces de sécurité somaliennes. Cela représente plus de la moitié des attaques, soit 51 %. Les représentations du gouvernement somalien sont aussi les plus visées par les *Shabaabs*. Les civils ne sont pas épargnés par les *Shabaabs*, 18 % des attaques les visent spécifiquement. Dans la plupart des cas, les civils sont victimes des effets collatéraux de la guerre menée par les *Shabaabs*. La plupart des attaques visent des commerces (restaurants, boutiques, hôtels) et ce sont souvent les commerçants qui refusent de payer la zakat. Bien qu'ils soient chassés de la capitale, « les *Shabaabs* continuent de lever des taxes et tout commerçant qui refuse d'acquitter la zakat peut faire l'objet de représailles ou son commerce peut être attaqué »⁹²⁹. Les journalistes, les militants des droits de l'homme et les employés d'ONG sont également des cibles. Les autres cibles (les attaques contre le centre des télécommunications, les centrales électriques) ne sont pas assez représentatives, elles varient entre 1 à 5 % du total des cibles. D'après les analyses des données de GTD, les victimes des affrontements sont, dans la plupart des cas, des civils, mais les militants visent d'abord les

⁹²⁹ Mawlid M. CABDI, Entretien No. 37, 8 septembre 2018.

membres du gouvernement somalien. Selon A.C.L.E.D (*Armed Conflict Location & Event Data Project*), *Al-Shabaab* est devenue l'une des organisations les plus meurtrières au monde. Depuis 2008, les attaques du groupe ont fait plus de 8 400 morts et ont été impliquées dans le décès de plus 22 000⁹³⁰ civils et militaires.

8.2. Les *Shabaabs* de plus en plus influents

La persistance de l'insécurité à Muqdisho et dans d'autres grandes villes sert non seulement un objectif militaire stratégique pour *Al-Shabaab*, mais permet également au groupe de continuer à extorquer des fonds aux hommes d'affaires somaliens en échange de leur protection. La situation sécuritaire en Somalie s'est considérablement améliorée dans les zones récupérées à ce jour, mais elle reste assez fragile à cause des attaques d'*Al-Shabaab*. Et les efforts peuvent être inversés s'ils ne sont pas consolidés. Il existe toujours des querelles politiques qui retardent encore le développement d'institutions gouvernementales dans l'ensemble du pays. Bien qu'il y ait un gouvernement fédéral, il y a une vacance de la puissance publique sur le territoire. Et l'absence d'une autorité centrale solide laisse prospérer toute forme de terrorisme. Depuis 2015, la Somalie (Sud) est devenue un nouveau comptoir de l'État islamique

8.2.1. L'ancrage territorial du groupe d'*Al-Shabaab*

Dans la ville de Muqdisho. Selon une enquête menée par l'ONU, les commerçants de la capitale paient des taxes (zakat) pouvant aller de 10 mille à 70 mille dollars par commerçant⁹³¹. Le gouvernement fédéral n'a pas les capacités de surveiller les activités du groupe et n'est pas non plus en mesure d'assurer la sécurité des commerçants s'ils refusent de payer la zakat. À la fin de l'année, toutes les entreprises sont tenues de payer la zakat annuelle (2,5 % de la valeur totale des marchandises) au *Maktabka Maliyada* (Bureau des finances) en espèces. La plupart des attaques contre des commerces ou hôtels sont des représailles d'*Al-Shabaab*. Les Amniyats ciblent régulièrement les hommes d'affaires qui refusent de payer la

⁹³⁰ A.C.L.E.D, « Crisis Profile: The Rise of Al-Shabaab », A.C.L.E.D, 2019, [En ligne]: <https://www.acleddata.com/dashboard/>

⁹³¹ Conseil de sécurité, 2018, op. cit. p. 14.

zakat⁹³². Après le retrait des *Shabaabs* des grandes villes en 2011, leur système financier reste encore efficace dans les petites villes et les villages ;

Dans les régions, *Al-Shabaab* taxe les produits agricoles, l'élevage et le commerce et prélève une taxe sur les moyens de transport qui circulent sur les axes de communication qu'il contrôle. Chaque véhicule qui emprunte les routes contrôlées par les *Shabaabs* doit avoir un certificat de circulation et de contrôle (*Warqadda Lasocodka Dhaqhaqaaqa Gadidka*). Le système fiscal a décentralisé chaque région (Wilayat), gère ses propres ressources qui sont contrôlées par le *Maktabka Maliyada* l'équivalent de ministère des Finances. Selon le rapport de l'ONU de 2017, « Al-Shabaab divise son système fiscal en quatre sources de recettes distinctes : l'immatriculation et la taxation des véhicules en transit (« gadiid »), la taxation des marchandises transportées (« badeeco »)⁹³³. Les marchandises qui circulent sur les axes tenus par les *Shabaabs* sont taxées une seule fois durant tous les trajets. Les taxes des *Shabaabs* sont moins élevées que celles prélevées sur les *checkpoints* tenus par l'armée nationale⁹³⁴. Les *Shabaabs* pratiquent une taxation des fermes et des produits agricoles (« dalag ») et la taxation des ventes de bétail (« xoolo »)⁹³⁵. La collecte des zakats s'effectue de manière uniforme dans toutes les régions du Sud et du centre de la Somalie, y compris dans les districts contrôlés par le gouvernement. Les responsables de la zakat délivrent des reçus aux pasteurs. Cela permet d'éviter aux pasteurs qui ont quitté le territoire des *Shabaabs* de repayer la zakat s'ils quittent le territoire au cours de la même année.

À part les zakats, les populations sont amenées à payer l'*infaq*. Elle est différente de la zakat, qui est obligatoire et qui est acceptée. L'*infaq* est facultative, mais cette pratique est devenue une obligation dans les zones contrôlées par le groupe. Elle est demandée par les *Shabaabs* pour soutenir les salaires des militants. Ainsi, les *Shabaabs* sont dotés d'un réseau financier parallèle. Cela représente une source majeure de revenus pour les militants, même dans les zones sous contrôle gouvernemental. Ses capacités financières lui permettent de soutenir l'insurrection. Les *Shabaabs* ont aussi développé un système judiciaire plus équitable que les tribunaux du gouvernement fédéral. À cause de la corruption généralisée dans les

⁹³² Mawlid M. ABDI, Entretien, No. 37, 8 septembre 2018.

⁹³³ Conseil de sécurité, 2018, op. cit., p. 14.

⁹³⁴ Cabdiqadir W. KULANEH, Entretien No. 43, 10 septembre 2018.

⁹³⁵ Conseil de sécurité, 2018, ibid., p. 96.

administrations (police, justice), certaines personnes privilégient le système judiciaire des *Shabaabs* et se rendent dans les régions qu'ils contrôlent pour obtenir gain de cause parce que les tribunaux locaux ne rendent pas de verdicts équitables. « Les tribunaux d'*Al-Shabaab* sont considérés comme moins corrompus, moins chers et efficaces »⁹³⁶. Les décisions des tribunaux d'*Al-Shabaab* sont respectées à Muqdisho, et personne ne s'oppose aux verdicts. Le soutien apporté aux *Shabaabs* s'explique par les réponses qu'ils apportent à l'insécurité et au banditisme. Ils ont réussi à sécuriser le pays là où certains acteurs (seigneurs de guerre, milices claniques) ont échoué. Les violations des droits de l'homme ne sont pas exclusivement liées à *Al-Shabaab*. « Les violences commises par les troupes de l'AMISOM et l'armée nationale lors de nettoyages des zones libérées constituent un facteur essentiel pour comprendre le niveau de soutien populaire à *Al-Shabaab* »⁹³⁷. C'est dans cette perspective qu'ils s'inscrivent comme une force de résistance qui lutte contre l'ennemi extérieur (Éthiopie, Kenya, États-Unis). Tant que les troupes étrangères seront présentes en Somalie, il y aura toujours des sympathisants pour ce mouvement.

8.2.2. *Les faiblesses des services de sécurité pour faire face aux Shabaabs*

Al-Shabaab aurait infiltré les institutions gouvernementales, la police et la SNA et, selon une source des Nations unies, même l'aéroport international à Muqdisho serait infiltré⁹³⁸. Cela avait facilité l'attentat du 2 février 2016 lors du vol de *Daallo Airlines* à destination de Djibouti. La bombe avait été dissimulée dans un ordinateur portable et avait passé le scanner de l'aéroport. De nombreux analystes, y compris les membres de l'opposition, pensent qu'*Al-Shabaab* a infiltré la NISA et d'autres services de sécurité somaliens pour avoir accès aux informations et mener des attaques très médiatisées dans la capitale⁹³⁹. À la suite de l'attentat du complexe du ministère de la Sécurité et de l'Intérieur situé près du parlement, une zone

⁹³⁶ Danish Immigration Service, "South and Central Somalia Security Situation, al-Shabaab Presence, and Target Groups", March 2017, p. 11, [En ligne]: https://www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/57D4CD96-E97D-4003-A42A-C119BE069792/0/South_and_Central_Somalia_Report_March_2017.pdf

⁹³⁷ *Idem.*, p. 8

⁹³⁸ *Idem.*, p. 10.

⁹³⁹ Garowe Online, "Somalia: NISA in trouble as deputy chief's office raided", 21, July 2018, [En ligne]: <https://www.garoweonline.com/en/news/somalia/somalia-nisa-in-trouble-as-deputy-chiefs-office-raided>

hautement fortifiée, et qui avait fait 14 morts, des policiers et des agents de la police et de la NISA ont été arrêtés dans le cadre d'une enquête ouverte par le ministère de la Sécurité intérieure, Maxamed Abukar Islow⁹⁴⁰. Un mémo confidentiel datant du 10 septembre 2018 et adressé aux Nations unies accusait « la National Intelligence Security Agency (NISA) somalienne d'être sous le contrôle de groupes d'individus qui ont des liens avec les fondamentalistes d'Al-Shabaab »⁹⁴¹. D'ailleurs, la NISA était soupçonnée de rançonner les *Shabaabs* pour qu'ils ne commettent pas d'attentats. Fahad Yasin, le numéro deux de l'agence, « aurait par ailleurs payé 1,8 million \$ à Abdirahim Mohamed Warsame [Maxamed Warsame] dit Warsame Karate pour qu'*Al-Shabaab* ne réalise pas d'attentats pendant le ramadan »⁹⁴². Les attentats dans les grandes villes, et surtout à Muqdisho, sont quasi quotidiens malgré la fortification de la ville avec de nombreux *checkpoints* de la police et de l'armée⁹⁴³. La fermeture des intersections et carrefours est devenue l'unique solution pour combattre les attentats. Après l'attentat de Soobe, le 14 octobre 2017, qui a fait plus de 500 morts, plus de 300 blessés et plus de 70 disparus⁹⁴⁴, le gouvernement avait fermé la totalité des routes de Muqdisho⁹⁴⁵. Mais cela n'avait pas permis de faire baisser le nombre d'attentats dans la capitale, et le gouvernement avait été contraint de les rouvrir. Le gouvernement ferme tous les axes routiers lors des visites officielles.

⁹⁴⁰ EUTM –Somalia, “Press Summary” 10 July 2018, [En ligne]: <https://www.eutm-somalia.eu/wp-content/uploads/2018/07/Press-Summary-10072018.pdf>

⁹⁴¹ *La Lettre de l'océan Indien*, « La NISA est-elle phagocytée par Al-Shabaab ? » *L.O.I.* No. 1481, 18 septembre 2018, p. 4, [En ligne] : <https://www.africaintelligence.fr/loi/premier-cercle/2018/09/14/la-nisa-est-elle-phagocytée-par-al-shabaab,108323608-art>

⁹⁴² *Idem.*, p. 4.

⁹⁴³ Dans presque toutes les intersections, des policiers et des militaires sont postés, parfois ils vérifient les papiers du véhicule et demandent du bakchich pour passer. Mon chauffeur avait payé une fois des bérêts rouges pour passer l'intersection Soobe (isgoyska soobe) fermée par la garde du 1^{er} ministre. Le Premier ministre était présent le 9 septembre avec une délégation qatarie pour le lancement officiel des travaux de construction de l'ancien complexe du ministère de la Planification.

⁹⁴⁴ Jason BURKE, “Mogadishu truck bomb: 500 casualties in Somalia's worst terrorist attack”, *The Guardian*, 16 octobre, 2017, [En ligne]: <https://www.theguardian.com/world/2017/oct/15/truck-bomb-mogadishu-kills-people-somalia>

⁹⁴⁵ Les intersections et carrefours fermés par le gouvernement étaient: Isgoyska Kaaran, Sanco, Afarta Jardiino, Siinay, Mareexaan, Holwadag, Bakaara, Kaasa Babalare, Talex, Tarabunka, Banaadir, K4, K5, Buulaxubay, Danwadagta, Excontrol, Fagax, Cali Kamiin, Furayaasa, Carwa Edko, Bar Ubax, Kuliya Jalla Siyaad.

Si les *Shabaabs* sont loin d'être affaiblis, c'est parce qu'ils ont un avantage sur le terrain et que leur stratégie insurrectionnelle leur permet de tenir leurs positions. Et ils font en même temps des raids dans les zones tenues par l'AMISOM et l'armée nationale. *Al-Shabaab* s'est renforcé au cours des deux dernières années et tire un grand avantage de la situation chaotique dans l'armée. L'instabilité politique a aussi affecté une armée qui est composée de plusieurs milices claniques. Selon un rapport de l'ONU, l'armée nationale somalienne et les forces régionales avaient pris part, à diverses reprises, à des conflits intercommunautaires⁹⁴⁶. En 2017, une nouvelle architecture de sécurité nationale avait été approuvée par le *London Security Pact*⁹⁴⁷. Ce nouveau pacte était censé offrir un meilleur cadre pour établir un consensus politique entre les autorités régionales et le gouvernement. Mais en réalité, le *London Security Pact* n'a consolidé qu'une armée au niveau des États fédérés. Cela sous-entend que la SNA reste sous l'autorité de chaque État fédéré, alors que ces derniers sont des entités construites sur des bases claniques.

En outre, ils n'ont pas les moyens financiers pour entretenir une armée. Les États fédérés doivent assurer l'approvisionnement, la gestion des stocks, la sécurisation des zones libérées et les axes de communication en collaboration avec le gouvernement fédéral. La situation actuelle ne permet pas aux États fédérés de prendre en charge une telle mission puisque l'armée somalienne est dans un état déplorable, « ni le gouvernement ni ses partenaires ne disposaient d'informations de base fiables sur l'armée, notamment l'identité du personnel du SNA, leurs emplacements et affiliations d'unités ou leurs armes et équipements [...] les normes de recrutement n'étaient pas uniformes (tant pour les officiers que pour les soldats de base) »⁹⁴⁸. Depuis l'arrivée de *Formaajo* en février 2017, le commandement de l'armée somalienne n'est plus stable. En deux années, le président *Formaajo* a nommé quatre chefs d'état-major, ce qui équivaut à un changement tous les six mois. La police connaît aussi la même situation, quatre directeurs de police se sont succédé. De même, les services de renseignements en sont à leur troisième directeur. Ces changements récurrents témoignent de l'instabilité politique en Somalie.

⁹⁴⁶ Conseil de sécurité, 2016, op. cit., p. 35.

⁹⁴⁷ London Somalia Conference 2017, security pact, 11 May 2017, [En ligne]: https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/613720/london-somalia-conference-2017-security-pact.pdf

⁹⁴⁸ Paul D. WILLIAMS, "Building the Somali National Army: Anatomy of a failure, 2008–2018", *Journal of Strategic Studies*, 2019, p. 1.

L'armée somalienne reste dépendante des partenaires internationaux qui l'encadrent et l'entraînent. Ainsi, elle ne bénéficie pas d'une politique ni d'une stratégie commune pour répondre à la menace, mais différents bataillons sont utilisés par les acteurs présents en Somalie. Par exemple, le bataillon d'infanterie *Danaba* (foudre) est équipé et entraîné par les États-Unis et est coupé du reste de l'armée ; citons encore les soldats entraînés par les Émirats et qui avaient attaqué la maison du sénateur Cabdi *Qaybadiid* en décembre 2017. Il y a aussi ceux qui bénéficient de l'aide de la Turquie. Il existe une cacophonie stratégique au sein de l'armée. La réalité de l'armée somalienne est déconcertante. Pour Paul D. Williams, « la plupart des bataillons manquaient d'équipement de base, notamment d'armes, de munitions, de matériel de communication et de véhicules. Il en a résulté une armée de nom seulement, en grande partie limitée à des opérations défensives et localisées, incapable d'entreprendre une campagne nationale cohérente et souvent dépendante de la Mission de l'Union africaine en Somalie et des Nations unies pour sa protection, la sécurisation de ses principales voies d'approvisionnement, son soutien logistique et son évacuation des victimes »⁹⁴⁹.

Il est difficile pour la NSA de s'opposer à un ennemi qui est déterminé et qui se bat pour une idéologie. C'est pourquoi il est facile pour les *Shabaabs* de faire des attaques aux endroits les plus sécurisés de Muqdisho comme Makka al-Moukarama et les complexes gouvernementaux. Par ailleurs, *Al-Shabaab* a établi des blocus dans la plupart des villes sous contrôle militaire de l'AMISOM et de l'armée nationale. Généralement, les *Shabaabs* se déplacent la nuit dans les centres urbains. Ils sont parvenus à attaquer la ville de Balcaad à 30 kilomètres de Muqdisho le 19 mars 2019 et ont libéré des prisonniers avant de se retirer de la ville. Faute de non-paiement ou de délai dans le paiement des salaires (4 mois depuis décembre 2018)⁹⁵⁰ plusieurs bataillons ont quitté les lignes de front dans les régions de Shabeallaha. Et depuis, les *Shabaabs* ont intensifié leurs attaques depuis le retrait de la SNA.

Les *Shabaabs* et le gouvernement somalien, avec le soutien de l'AMISOM, sont engagés dans des batailles interminables et fréquentes dans les zones rurales et les grands centres urbains. En outre, les rivalités claniques perdurent, et les clans se disputent pour le pouvoir local et

⁹⁴⁹ Paul D. WILLIAMS, 2019, op. cit., p. 2.

⁹⁵⁰ Le salaire d'un soldat somalien est de 100 dollars ; il perçoit aussi l'équivalent de 60 dollars de ration alimentaire alors que les soldats de l'AMISOM gagnent entre 500 et 1000 dollars.

régional. Malgré les efforts engagés dans la lutte contre le terrorisme en Somalie, les *Shabaabs* restent une menace permanente pour le gouvernement somalien qui doit aussi faire face à une infiltration de l'État islamique dont la présence était signalée dès 2015 dans la région montagneuse de Qandala au Puntland.

8.3. Les *Shabaabs* une organisation à dimension internationale

L'affiliation des *Shabaabs* à une organisation terroriste à dimension internationale comme *Al-Qaïda* lui donne une capacité militaire certaine. Mais sans cette connexion, les *Shabaabs* auraient certainement été un groupe comme les autres groupes existant en Somalie, sans grande influence ni impact sur la politique somalienne. Les *Shabaabs* ont tiré profit des liens avec *Al-Qaïda* pour avoir de la logistique (instructions sur la manipulation des armes et la fabrication des bombes), du financement, etc.

8.3.1. Les liens avec *Al-Qaïda*

Al-Qaïda est née à la fin des 1990 avec les vétérans des moudjahidines afghans⁹⁵¹. Pour certains responsables politiques comme Robin Cook, l'ancien ministre des Affaires étrangères britannique, *Al-Qaïda* (القاعدة) veut dire littéralement «la base des données», «elle était à l'origine le fichier informatique des milliers de moudjahidines qui ont été recrutés et formés avec l'aide de la CIA pour vaincre les Russes [...] il semble qu'il n'ait jamais semblé à Washington qu'une fois la Russie éliminée, l'organisation de Ben Laden tournerait son attention vers l'Ouest»⁹⁵². À la fin de la guerre froide, *Al-Qaïda* était totalement autonome et structurée comme un mini-État. Son objectif était de lutter contre l'impérialisme américain. Cela s'est traduit par des actes de terrorisme avec un premier attentat au World Trade Center en 1993, puis deux attentats en Arabie saoudite en 1995 et 1996 qui provoquèrent la mort de 24 soldats

⁹⁵¹ Thomas BARIFIELD, *Afghanistan: A Cultural and Political History*, New Jersey: Princeton University Press, 2010, p. 171-172. Voir aussi Jason BURKE, *Al-Qaeda: the true Story of Radical Islam*, London: I.B Tauris, 2003, p. 2-8.

⁹⁵² Robin COOK, « The struggle against terrorism cannot be won by military means », The Guardian, 8 July 2005, [En ligne] : <https://www.theguardian.com/uk/2005/jul/08/july7.development>

américains. Ils furent suivis de ceux de Nairobi et de Dar es-Salaam en 1998, puis de l'attaque de l'USS Cole au large d'Aden en 2000 qui tua 17 Américains. Ils atteignirent le summum avec l'attentat du 11 septembre 2001 et ses près de 3 000 morts. L'organisation était très active dans le théâtre irakien jusqu'à provoquer une guerre civile interconfessionnelle (sunnite et chiite). Le groupe profite de la spirale de la violence dans les États en crise pour s'y installer et développer son activité. Affaiblie par ces dernières années avec sa défaite en Irak et la perte de son leader en 2011, elle garde pourtant son influence auprès de plusieurs groupes terroristes. La réappropriation du concept de *jihād* dans les guerres contre le communisme et dans les guerres en ex-Yougoslavie était une erreur. Pour Robin Cook, « Ben Laden était pourtant le produit d'une erreur monumentale de calcul de la part des agences de sécurité occidentales. Tout au long des années 1980, il a été armé par la CIA et financé par les Saoudiens pour mener le *jihād* contre l'occupation russe de l'Afghanistan »⁹⁵³.

Al-Shabaab est soupçonnée d'avoir des liens avec *Al-Qaïda*. Cette hypothèse est confirmée par la présence de jihâdistes étrangers au sein du groupe. La connexion avec *Al-Qaïda* fait du groupe une menace potentielle pour la sécurité des États-Unis et de ses alliés⁹⁵⁴ parce que la déliquescence de l'État fait de la Somalie à la fois un refuge et une base d'opérations. Selon les responsables américains, certains membres survivants du noyau d'Al-Qaïda se sont réinstallés au Maghreb, au Yémen et en Somalie⁹⁵⁵. Malgré l'existence de plusieurs groupes armés comme *Sudan Liberation Army* (SLA), *Justice and Equality Movement* (JEM) au Soudan ou *Lord's Resistance Army* dans le nord de l'Ouganda, ONLF en Éthiopie, Le Front pour la restauration de l'unité et la démocratie (FRUD) armée à Djibouti, l'introduction d'*Al-Qaïda* dans cette région constitue la plus grande menace pour la région. Ainsi, des organisations comme *Eritrean Islamic Jihad Movement* (EIJM) étaient considérées comme étant proches d'*Al-Qaïda*. Cette mouvance avait obtenu de la part d'*Al-Qaïda* un soutien financier par le biais d'armes, des formations, etc. Selon David H. Shinn, le EIJM va se scinder en deux ; une aile modérée et une autre (l'aile dominante)

⁹⁵³Robin COOK, 2005, op. cit., [En ligne] : <https://www.theguardian.com/uk/2005/jul/08/july7.development>

⁹⁵⁴George W. BUSH, 1 juin 2002, op. cit., [En ligne] : http://www.akadem.org//medias/documents/1_discours_Bush.pdf

⁹⁵⁵ Brian M. JENKINS, « Al Qaeda in Its Third Decade: Irreversible Decline or Imminent Victory? », RAND corporation, 2012, p. 4.

qui va renforcer ses liens avec *Al-Qaïda*⁹⁵⁶. Les groupes islamistes en Somalie vont plutôt attirer l'attention des Américains dans sa guerre contre le terrorisme international. Ainsi, les États-Unis s'intéressaient vivement, en particulier, au terrorisme perpétré par *Al-Qaïda* et ses affiliés⁹⁵⁷.

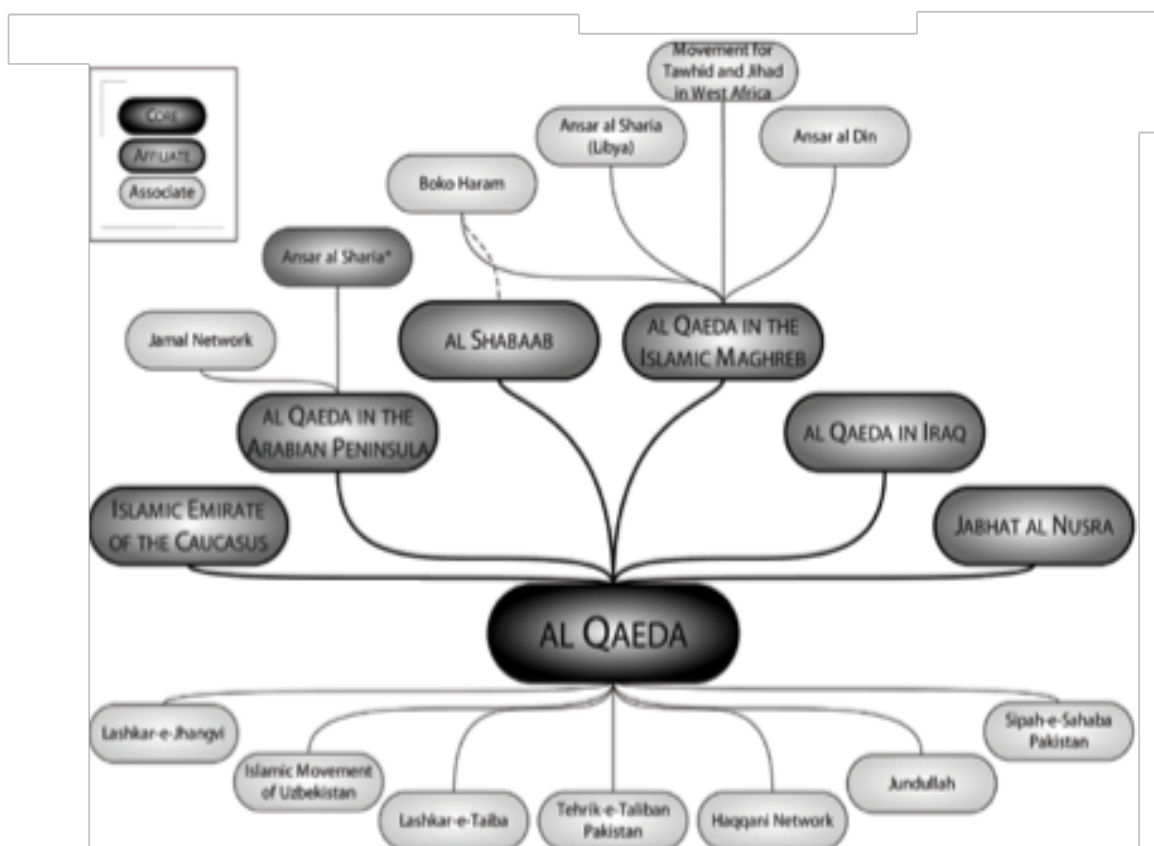
Pour *Al-Qaïda*, avoir des groupes affiliés à son idéologie lui assurait une décentralisation du *jihad* dans le monde à des groupes locaux affiliés ou associés. Selon Katherine Zimmerman, les groupes affiliés à *Al-Qaïda* ont publiquement prêté allégeance à l'émir d'*Al-Qaïda* et ont, à leur tour, été reconnus publiquement comme faisant partie d'*Al-Qaïda* par l'émir d'*Al-Qaïda*. Et les groupes associés sont des personnes qui collaborent avec *Al-Qaïda* ou s'en inspirent, ou qui sont inspirés à agir pour faire avancer les objectifs d'*Al-Qaïda*, « à la fois l'organisation et son idéologie, par la violence qui s'empare des États-Unis, des citoyens américains ou des intérêts américains »⁹⁵⁸. (Cf. figure ci-dessous).

⁹⁵⁶ David H. SHINN, "Ethiopia: Coping with Islamic Fundamentalism before and after September 11," *Africa Notes*, No. 7, February 2002, pp. 1-7.

⁹⁵⁷ David H. SHINN, *Al-Qaeda in East Africa and the Horn*, *The Journal of Conflict Studies*, Vol. 27, No. 1, 2007, p. 48.

⁹⁵⁸ Katherine ZIMMERMAN, "The Al Qaeda Network a New Framework for Defining the Enemy", *AEI'S Critical Threats Project*, September 2013.

Figure No. 8 : Les groupes affiliés et associés à l'*Al-Qaïda*



Source : Katherine Zimmerman, July 2013

Al-Qaïda a des relations organisationnelles qui partent du noyau central (*Al-Qaïda*) vers les affiliés et les associés qui ont des relations étroites avec les groupes affiliés. *Al-Shabaab* fait partie des groupes qui ont fait allégeance à *Al-Qaïda*. Au départ, les *Shabaabs* étaient une petite milice de jeunes de l'UTI. Ils deviennent un mouvement islamiste radical après l'invasion de l'Éthiopie en 2006. À cette époque, l'ensemble des tendances islamiques participent à la *Muqawama* contre l'armée éthiopienne, mais les *Shabaabs* s'affirment comme étant un mouvement de guérilla et parviennent à prendre une bonne partie du pays en 2008. Bien que des groupes islamistes comme AIAI aient émergé après la chute du régime militaire en 1991, aucune menace terroriste n'avait été enregistrée durant la présence militaire internationale (1991-1995). David H. Shinn souligne qu'il y avait des divergences quant à l'importance du rôle joué par *Al-Qaïda* pour soutenir les milices somaliennes contre l'intervention initiale dirigée par les Américains⁹⁵⁹. Mais plusieurs sources indiquent que certains membres d'*Al-Qaïda* avaient résidé en Somalie,

⁹⁵⁹ David H. SHINN, 2007, op. cit., p. 56.

notamment un groupe de forces spéciales traditionnelles, travaillant en étroite collaboration avec l'AIAI et ayant établi trois camps d'entraînement. Il aurait reçu des ordres du quartier général d'*Al-Qaïda* à Khartoum⁹⁶⁰. C'est après les attentats de Nairobi et de Dar es Salam en 1998 que les liens entre les groupes islamistes en Somalie et *Al-Qaïda* ont été envisagés par les responsables politiques américains. Ainsi, plusieurs notes de sécurité ont été publiées sur ce sujet, comme celui du « *Harmony Project Combating Terrorism* » qui a clairement démontré l'implication d'*Al-Qaïda* en Somalie, mais ils laissent également ouverte la possibilité qu'*Al-Qaïda* ait exagéré ses affirmations »⁹⁶¹. Dans les années 1990, les relations entre *Al-Qaïda* et les groupes islamistes étaient difficiles à prouver. Certes, des vétérans de la guerre d'Afghanistan étaient présents en Somalie, mais pas en grand nombre. Les documents déclassifiés d'*Al-Qaïda* mentionnaient le nom d'Abou Hafs qui avait effectué plusieurs voyages en Somalie à partir de la base *Al-Qaïda* de Khartoum à partir de 1992 et avait rédigé, pour le compte du groupe, plusieurs rapports sur la situation en Somalie⁹⁶². Des auteurs comme Ken Menkhaus montrent que les liens entre la Somalie et *Al-Qaïda* n'étaient pas comparables avec ceux existant dans les États nord-africains comme le Maroc, l'Algérie, ou le Yémen. Selon, l'auteur « les Somaliens de toutes tendances idéologiques se concentraient presque entièrement sur leur propre problème national et étaient moins attirés par l'appel au *jihad* mondial représenté par *Al-Qaïda*. Pour les Somaliens, *Al-Qaïda* était considérée comme un programme arabe, donc il était moins attrayant pour la plupart des Somaliens, dont les relations avec le monde arabe sont complexes et pas entièrement amicales. Enfin, pour la diaspora, toute participation à *Al-Qaïda* comportait également d'énormes risques pour l'ensemble de la communauté somalienne et les envois de fonds dont dépendait le pays d'origine »⁹⁶³.

La connexion entre les groupes islamistes somaliens et *Al-Qaïda* refait surface lors de la guerre entre l'UTI et les seigneurs de guerre réunis sous l'étendard de l'ARPCCT financé par les États-Unis où le discours de la menace de l'islam radical est largement utilisé. Durant les six

⁹⁶⁰ David H. SHINN, 2007, op. cit., p. 56.

⁹⁶¹ *Idem.*, p. 49.

⁹⁶² Combating Terrorism Center, "Abu Hafs Report on Operations in Somalia", *West Point*, 2002, [En ligne]: <https://ctc.usma.edu/harmony-program/abu-hafs-report-on-operations-in-somalia-original-language-2/>

⁹⁶³ Ken MENKHAUS, "Violent Islamic extremism: Al-Shabaab recruitment in America", *Hearing before the Committee on Homeland Security and Governmental Affairs*, 2009, pp. 1-14.

mois de gouvernance de l'UTI, aucune activité terroriste ne fut enregistrée. Mais, selon *Global Terrorism Database*, *Al-Qaïda* avait commis un seul attentat en Somalie le 9 septembre en 2006 contre le président du GTF, Cabdillahi Yussuf à Baidhabo. À la suite de cet attentat, « les membres de l'UTI étaient tous considérés comme appartenant à des marques d'extrémisme islamique qui étaient, par hypothèse, liées à *Al-Qaïda* »⁹⁶⁴. Cela avait justifié, le 20 décembre 2006, l'intervention militaire éthiopienne et américaine en Somalie.

La disparition de l'UTI renforce l'aile radicale du groupe (*Al-Shabaab*) qui va alors prendre l'ensemble des grandes villes du Sud. C'est en 2008 que le département d'État américain désigne *Al-Shabaab* comme organisation terroriste. Oussama ben Laden avait publié, en 2009, une vidéo dans laquelle il faisait des commentaires encourageants sur l'insurrection somalienne. Les *Shabaabs* répliquent dans la même année en publiant une vidéo intitulée « À votre service Oussama » et prêtent allégeance à *Al-Qaïda*. Ayman al-Zawahiri annonce à la « Oummah musulmane que l'adhésion du mouvement *Shabaab al-Mujahidin* en Somalie à *Qaïdat al-Jihad*, musulmane plaira aux croyants et dérangera les incrédules, à savoir pour soutenir l'unité jihadiste pour les campagnes contre les croisées et leurs assistants parmi les dirigeants »⁹⁶⁵. Ainsi, Fazul Abdullah Mohamed, un Comorien, devient le chef d'*Al-Qaïda* dans la Corne de l'Afrique en 2009. Désormais, les activités terroristes d'*Al-Qaïda* sont léguées à *Al-Shabaab*. Selon Ken Menkhaus « que les *Shabaabs* aient des liens avec *Al-Qaïda* n'est pas en cause. Ce qui est plus difficile à évaluer, c'est l'étendue et l'importance de ces liens »⁹⁶⁶. Pour Harun Maruf et Dan Joseph, le groupe menace l'existence même du gouvernement somalien internationalement reconnu. L'organisation dispose d'un large réseau et recrute des centaines de combattants étrangers d'Amérique du Nord, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique subsaharienne et s'est imposée comme un allié et une filiale d'*Al-Qaïda* dans la région⁹⁶⁷.

⁹⁶⁴ Roland MARCHAL, 2007, op. cit., p. 1093.

⁹⁶⁵ Katharine HOURELD, "Somali militant group al-Shabaab formally joins al-Qaida", The Guardian, 9 february, 2012, [En ligne]: <https://www.theguardian.com/world/2012/feb/09/somali-al-shabaab-join-al-qaida>

⁹⁶⁶ Ken MENKHAUS, 2009, op. cit., pp. 1-14

⁹⁶⁷ Harun MARUF & Dan JOSEPH, 2018, op. cit., p. vii.

8.3.2. *Les actions terroristes du groupe dans le monde*

8.3.2.1. *Les réseaux d'Al-Shabaab*

Les factions religieuses ou claniques qui luttent en Somalie sont responsables en grande partie de l'insécurité dans le pays et constituent une menace réelle pour la sécurité internationale. Sur le plan national, les *Shabaabs* n'ont pas de grandes difficultés pour recruter. Le recrutement s'effectue assez facilement parce que les jeunes Somaliens sans emploi n'ont que très peu d'options dans la vie. Ils jouent aussi sur le sentiment nationaliste et le retour de la grandeur de la Somalie. L'absence d'une autorité étatique solide est la principale cause qui rend populaires les thèses des *Shabaabs*. Comme nous l'avons souligné dans la deuxième partie, la faillite étatique a entraîné un déficit sécuritaire qui a permis le développement des acteurs non étatiques (milices claniques, groupes islamistes). L'absence d'une autorité centrale a également entraîné un déficit de la gouvernance infra-étatique puisqu'il n'existe plus d'État capable de promouvoir les services publics à sa population. À cela s'ajoute une crise des valeurs morales et éthiques. Les générations, après la chute du régime de Siyaad Barre, n'ont plus de repères, et la notion d'État ne représente plus un intérêt. Une grande majorité de la nouvelle génération est issue des écoles coraniques qui ont pris le relais du système éducatif après l'effondrement. Le manque de services socio-économiques de base comme l'éducation, la santé, etc. a causé des insuffisances chroniques, des déséquilibres sociaux et une grande pauvreté⁹⁶⁸, qui a poussé certaines jeunes dans la délinquance (*Mooryaane*). C'est pourquoi une grande partie des jeunes ont souvent considéré *Al-Shabaab* comme leur seul moyen de survie, en l'absence d'autres sources pour subvenir à leurs besoins. Enfin, c'est également l'exclusion et la marginalisation dont souffrent certaines communautés claniques, surtout celles de l'entre-deux-fleuves qui permet aux *Shabaabs* d'avoir des partisans à leur cause. Il arrive parfois que de jeunes garçons soient enlevés de leur famille pour être enrôlés comme soldats⁹⁶⁹. Le recours aux enfants soldats

⁹⁶⁸ Pour George W. Bush, les groupes terroristes « exploitent la pauvreté et le désespoir ». Pour vaincre les « groupes haineux », les États-Unis doivent offrir une alternative de possibilités et d'espoir. Selon George W. Bush « les régions submergées par la pauvreté, la corruption et le désespoir sont des sources de terrorisme, de crime organisé, de trafic humain et de trafic de drogue ». Cf. George W. BUSH, "Address to the United Nations general assembly", United Nations Headquarters, November 10, 2001, George W. BUSH, "State of The Union Address to the 109th Congress, Second Session", United States Capitol Washington, D.C. January 31, 2006.

⁹⁶⁹ Selon le rapport du Groupe de contrôle de la Somalie et l'Érythrée, plusieurs cas d'enlèvement ont été signalés dans les régions du Sud contrôlées par les *Shabaabs*. Cf. Groupe de contrôle de la Somalie et

fait partie du phénomène de la dérégulation de la violence. Ainsi, il est « *de plus en plus apparent que le recrutement d'enfants dans les régions du centre et du Sud de la Somalie s'est généralisé et est devenu systématique, les méthodes utilisées étant réputées être beaucoup plus agressives du côté des éléments antigouvernementaux, en particulier au sein d'Al-Shabaab et notamment du groupe Hizbul Islam, qui a été récemment reconstitué* »⁹⁷⁰. Les enfants sont parmi les premières victimes, ils sont recrutés par la force. Pour lutter contre ce phénomène, certains villageois du centre du pays se sont organisés en milice pour combattre *Al-Shabaab*.

Certains jeunes sont aussi attirés par le *jihâd*, et ce sont surtout les jeunes Somaliens de la diaspora. *Al-Shabaab* trouve un écho favorable dans la diaspora somalienne vivant dans les pays de la région et surtout dans l'État du Minnesota aux États-Unis⁹⁷¹. *Al-Shabaab* est devenue une organisation terroriste à dimension internationale, elle recrute ses sympathisants aux États-Unis et dans les pays anglo-saxons, L'opération « Rhino »⁹⁷² menée par le FBI a récemment révélé un lien avec le groupe de Minneapolis, où des hommes immigrés somaliens ont été recrutés et sont retournés dans leur pays. Selon un rapport du *Homeland Security Committee*, depuis 2007, plus de 40 personnes sont venues des États-Unis pour gonfler les rangs d'*Al-Shabaab*, 15 d'entre eux ont péri. La plupart des personnes ont été motivées par l'intervention de l'armée éthiopienne en 2006 qu'ils ont considérée comme une invasion. *Al-Shabaab* joue sur l'exaltation du sentiment nationaliste (libérer le pays des envahisseurs étrangers) et le sentiment religieux (le rejet du clivage clanique). Pour avoir une dimension internationale, les *Shabaabs* se sont organisés en trois niveaux, à savoir les hauts dirigeants (*Qiyadah*), les combattants étrangers

l'Érythrée, Conseil de sécurité, « Lettre datée du 7 novembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée », ONU, S/2018/1002, 9 novembre 2018, p. 40.

⁹⁷⁰ Assemblée générale, « Le sort des enfants en temps de conflit armé », ONU, A/65/820 – S/2011/250, 23 avril 2011, [En ligne] : <https://undocs.org/fr/S/2011/250>

⁹⁷¹ Ahmed Abdel Kader Ouarsame est accusé par la justice américaine d'avoir fourni, entre 2007 et avril 2011, du matériel, de l'argent et des entraînements à des islamistes liés aux *Shabaabs* et à l'AQPA, la branche d'*Al-Qaïda* dans la péninsule arabique. Il serait impliqué dans la mort d'au moins une personne.

⁹⁷² Lee FERRAN, Dana HUGHES, Bazi KANANI & Jason RYAN, « Americans Slip from Minnesota to Somali Terror Group: FBI », *abc News*, October 2011, [En ligne]: <https://abcnews.go.com/US/wireStory/tornado-destroy-10-homes-mexico-people-injured-61656931>

(Muhajirin) et les combattants somaliens locaux (Ansar), comme l'explique David Shinn⁹⁷³. Plusieurs étrangers vont intégrer les hauts commandements des *Shabaabs*. (Cf. tableau ci-dessous)

Tableau No. 13 : Les commandants étrangers de *Al-Shabaab* en 2008-2011

NOM	POSTE	PAYS
Sh. Maxamed Abu Faid	Conseiller de l'Émir (Godone)	Arabie saoudite
Abu Musa Mombasa	Aucune responsabilité	Pakistan
Omar Hammami al-Amriki,	Responsables financiers des groupes étrangers	États-Unis
Mohamoud Mujajir	Chargé du recrutement des kamikazes	Soudan
Abu Suleiman al-Banadiri,	Directeur de l'information	Yémen
Fazul Abdullah Mohamed	Président du conseil d'administration et commandant en chef d' <i>Al-Shabaab</i> en 2009.	Comores

Source: David SHINN, 2011.

Seuls cinq étrangers figurent dans l'organigramme d'*Al-Shabaab*. Mais des Somaliens ayant des passeports étrangers ont aussi occupé des postes de responsabilité comme Maxamed Khalaf « Shongole » qui avait vécu en Suède entre 1992 et 2004. Il fut un membre actif de l'UTI⁹⁷⁴. Les *Shabaabs* n'ont aucun problème pour recruter des milliers de jeunes en Somalie et dans les pays de la Corne de l'Afrique. Ils recrutent aussi des convertis en provenance des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni (les trois pays où existent les grandes diasporas somaliennes). Ces jeunes convertis sont ensuite engagés dans le *jihâd* en Somalie. Depuis son avènement, le groupe ne cesse de prendre de l'importance en Somalie et présenterait un risque pour l'Europe à cause des menaces qu'il profère contre les intérêts européens. En outre, la diaspora somalienne en Europe a activement soutenu *Al-Shabaab*, soit idéologiquement, soit financièrement, soit militairement. De nombreux combattants du Royaume-Uni, de Suède, de

⁹⁷³ David SHINN, 2011, op. cit., p. 209.

⁹⁷⁴ Nathaniel HORADAM & Jared SORHAINDO, "Profile: Fuad Mohamed Qalaf (Shongole", *Critical Threats*, 14 November 2011, [En ligne] : <https://www.criticalthreats.org/analysis/profile-fuad-mohamed-qalaf-shongole>

la France et du Danemark ont rejoint les *Shabaabs*⁹⁷⁵. Le Royaume-Uni et la Scandinavie sont, quant à eux, les plus touchés en Europe. Ils sont devenus un important centre de recrutement mondial du réseau *Al-Shabaab*.

Depuis que les États-Unis ont inscrit *Al-Shabaab* dans la liste des organisations terroristes, les menaces d'attentat sur le sol américain deviennent sérieuses. Selon *Homeland Security*, environ 1,5 million de Somaliens dans le monde étaient en contact avec les commandants de *Al-Shabaab* pour donner les nouvelles de la guerre au sud et les encourager à rentrer au pays pour faire le *jihad*⁹⁷⁶. En 2009, dans la ville de Minneapolis, 14 jeunes ont été accusés d'avoir des liens avec l'organisation terroriste, l'un d'entre eux, Abdifatah Youssouf a plaidé coupable et a collaboré avec les autorités américaines. Pour les services de sûreté américains, la région de Minneapolis est la plus touchée par ce type de phénomène. Selon *Homeland Security*, depuis l'apparition d'*Al-Shabaab*, « il y a eu une forte hausse des affaires de lutte contre le terrorisme déposées par le ministère de la Justice au cours des deux dernières années ; au moins 38 cas ont été ouverts depuis 2009 au Minnesota, en Ohio, en Californie, au New Jersey, à New York, en Illinois, au Missouri, en Alabama, en Virginie et au Texas »⁹⁷⁷. Les autorités américaines ont déjoué un attentat à la voiture piégée à Portland dans l'Oregon, en arrêtant un jeune homme de 19 ans, Maxamed Cusman Maxamoud. Ce naturalisé américain d'origine somalienne a été arrêté par le FBI alors qu'il tentait de faire exploser une camionnette garée près du lieu des festivités, pensant qu'elle contenait des explosifs.

Les *Shabaabs* ont une influence sur les autres organisations dans la région. Les activistes d'*Al-Shabaab* ont collaboré avec le *Muslim Youth Centre (Al-Hijra)*. Les deux mouvements ont eu des relations stratégiques et ont mené des opérations conjointement en Somalie et au Kenya. Le groupe *Al-Hijra* servait de relais pour les *Shabaabs* au Kenya. De même, *Al-Hijra* avait contribué d'une manière significative à la prise de Kismaayo. La capacité de nuisance d'*Al-Hijra* est affaiblie, les membres du groupe sont pourchassés par les autorités kényanes. Les

⁹⁷⁵ Michael TAARNBY & Lars HALLUNDBAEK, *Al-Shabaab; The Internationalization of Militant Islamism in Somalia and the Implications for Radicalisation Processes in Europe*, Copenhagen: The Danish Ministry of Justice, February 26, 2010, p. 30.

⁹⁷⁶ *Idem.*, p. 2.

⁹⁷⁷ Committee on Homeland Security, "Al Shabaab: Recruitment and Radicalization within the Muslim American Community and the Threat to the Homeland", *US House of Representatives*, 27 July 2011, p. 2.

combattants étrangers d'*Al-Shabaab* ont participé à l'insurrection du groupe, mais ont aussi planifié les attentats-suicides et ont même fourni plusieurs kamikazes⁹⁷⁸. La part des combattants étrangers n'était pas significative. Pour David Shinn, « la plupart des étrangers qui ont rejoint *Al-Shabaab* sont des Somaliens du Kenya voisin ou de la diaspora »⁹⁷⁹. Selon Terrance Ford, directeur de *Intelligence and Knowledge Development*, 200 combattants étrangers et 1 000 autres Somaliens de la diaspora faisaient partie du groupe *Al-Shabaab*⁹⁸⁰ en 2011.

Certes, le groupe *Al-Shabaab* est affilié à *Al-Qaïda*, mais le groupe n'a aucune connexion avec les autres terroristes de l'Afrique de l'Ouest. Selon un rapport de l'ONU datant de décembre 2011, il y aurait un lien entre les différents groupes terroristes (Boko Haram, Mujao, Ansar Dine) dans le Sahel. Des responsables politiques somaliens soutiennent l'idée qu'il y aurait des relations entre *Boko Haram* et *Al-Shabaab*. Aucune preuve tangible ne permet d'infirmer ou de confirmer la collaboration entre les deux groupes. Pour Katherine Zimmerman, « il existe peu de sources documentant la relation entre les *Shabaabs* et Boko Haram, et cela n'a pas été confirmé. Mais Boko Haram a prétendu que des militants s'étaient entraînés en Somalie sous *Al-Shabaab* en 2011 »⁹⁸¹. Tous les groupes terroristes ont la même idéologie, une vision panislamique (le retour du calife dans la communauté musulmane) et ils mènent une guerre (*le jihad*) contre l'Occident. Cependant, chaque groupe se préoccupe plutôt de faire un combat au niveau local et régional.

Il y a eu des tentatives d'attentats dans les pays occidentaux menés par des sympathisants des *Shabaabs*, mais il n'y a pas encore eu d'attentat-suicide. Les principales activités terroristes du groupe ne dépassent pas les États de la région (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda). La

⁹⁷⁸ Selon David SHINN, un grand nombre d'étrangers ont commis des attentats-suicides. « En octobre 2007, un Somalien du Royaume-Uni a commis un attentat-suicide à la bombe contre une position militaire éthiopienne à Baydhabo, dans le centre de la Somalie. En octobre 2008, Shirwa Ahmed, de Minneapolis, est devenu le premier kamikaze connu aux États-Unis lorsqu'il a conduit un véhicule chargé d'explosifs lors d'un attentat qui a fait jusqu'à 30 morts au Puntland dans le nord de la Somalie. En septembre 2009, un Somalo-Américain de Seattle a été l'un des deux kamikazes ayant conduit des véhicules portant le logo de l'ONU au quartier général de la force de l'Union africaine à Muqdisho, tuant 21 soldats de la paix. En décembre 2009, un Danois d'origine somalienne s'est fait exploser dans un hôtel de Muqdisho lors d'une cérémonie de remise des diplômes universitaires, tuant 24 personnes, dont trois ministres du gouvernement ». (2011: 201).

⁹⁷⁹ David SHINN, 2011, op. cit., p. 210.

⁹⁸⁰ *Idem.*, p. 210.

⁹⁸¹ Katherine ZIMMERMAN, 2013, op. cit. p. 39.

nouvelle stratégie des insurgés consiste à porter le conflit sur le territoire des pays voisins engagés dans l'AMISOM.

8.3.2.2. *Exportation de la violence dans les pays de la région*

L'insécurité interne s'est exportée au-delà des frontières de la Somalie. Depuis la chute du régime de Siyaad Barre, le risque de contingence de la guerre civile somalienne était toujours d'actualité du fait de l'existence des clans somalis dans les pays limitrophes. Pour les réalistes, l'insécurité interne à un État peut toucher les États voisins par l'effet de *spill-over*. Ainsi, les *Shabaabs* sont une menace directe en exportant l'anarchie interne. Cela confirme l'hypothèse selon laquelle les États faillis produisent du terrorisme parce qu'ils sont des États faibles et que leur faiblesse se manifeste dans leur incapacité à contenir le terrorisme⁹⁸².

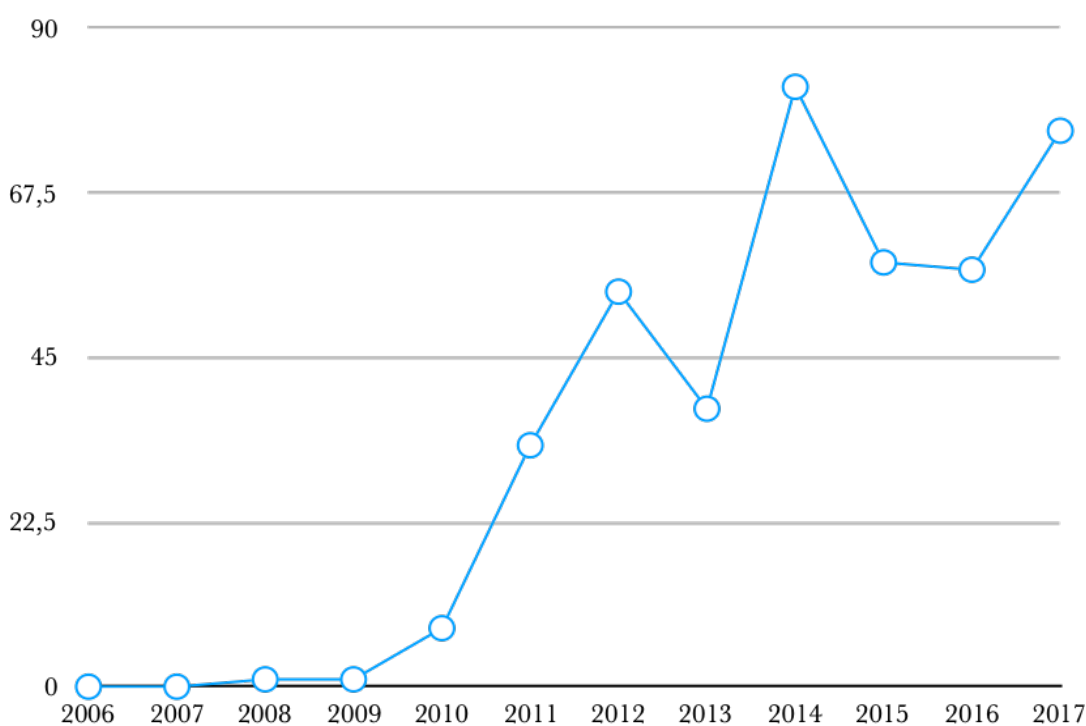
En 2008, *Al-Shabaab* multiplie les attentats-suicides en dehors de la Somalie. En 2009, les *Shabaabs*, pour la première fois, agissent hors des États limitrophes de la Somalie. En juillet 2010, ils revendiquent un double attentat qui fait 79 morts à Kampala (Ouganda). En Ouganda, selon GTD, les *Shabaabs* ont commis trois attentats visant des lieux de commerce (restaurants et bars). Ils sont aussi responsables de plusieurs attentats en Éthiopie. La plupart des attentats n'ont jamais été revendiqués, mais ils portaient la marque d'*Al-Shabaab*. En 2007, 2008 et 2013, plusieurs attentats ont été perpétrés en Éthiopie et dans certaines villes du pays. La plupart des attentats visent des militaires. Sur les cinq attentats répertoriés par GTD entre 2006 et 2017, trois attentats ont touché des militaires, les deux autres une ONG et des civils. Mais ces attentats n'ont pas causé de gros dégâts ni de grandes pertes humaines. Tous les pays de la région ont été touchés, seuls l'Érythrée et Djibouti ont été épargnés. Mais les activistes d'*Al-Shabaab* ont pu perpétrer un attentat à Djibouti le 24 mai 2014, dans un restaurant du centre-ville fréquenté par des expatriés. Malgré la présence des forces militaires et des services de renseignements des pays occidentaux (France, États-Unis, Japon), l'attentat a fait trois morts, et plusieurs membres des missions européennes EUCAP Nestor et EUNAVFOR Atalante ont été blessés.

Le Kenya est le pays le plus touché par les attaques d'*Al-Shabaab*. À la suite de l'intervention militaire kenyane, *Al-Shabaab* mène régulièrement des attentats au Kenya. Le

⁹⁸² Nauro F. CAMPOS & Martin GASSEBNER, 2009, op. cit., p. 9.

Kenya est le plus touché par les attentats, les attaques armées et les enlèvements. Le pays est devenu dangereux pour les touristes. Les diplomaties étrangères mettent en garde leurs ressortissants résidant au Kenya, leur demandant d'être vigilants contre les menaces terroristes⁹⁸³. L'augmentation de la violence coïncide avec l'intervention de l'armée kenyane en Somalie depuis le 16 octobre 2011. Depuis 2011, les attaques d'*Al-Shabaab* sur le sol kenyan ont considérablement augmenté. Dès 2011, 33 actes terroristes ont été perpétrés par les insurgés d'*Al-Shabaab*, soit une augmentation de 312 % par rapport à l'année précédente. En 2012, ils augmentent encore de 63 %. Même si les actes terroristes baissent légèrement en 2013 par rapport à 2012 (soit une baisse de 30 %), ils augmentent à nouveau en 2014 de 115 % par rapport à 2013. Les années 2014 et 2017 sont les années où il y a eu le plus d'actes terroristes. (Cf. tableau ci-dessous).

Graphique No. 9 : Nombres d'actes terroristes au Kenya entre 2006-2017



Source : l'auteur, d'après Global Terrorism Database, 2006-2017.

⁹⁸³ France diplomatie, « Conseil aux voyageurs », 11 février 2019, [En ligne] : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/kenya/>

Le Kenya était toujours la cible d'attentats d'*Al-Qaïda* entre 1996 et 2006. Le 7 août 1996, un attentat-suicide vise l'ambassade des États-Unis, puis le 28 novembre 2002, la deuxième ville du Kenya est le théâtre d'un double attentat. Une voiture piégée explose à l'Hôtel Paradise, faisant 13 morts et 80 blessés et au même moment, deux missiles sol-air (Streal 2, S2) sont tirés sur un Boeing 757 de la compagnie israélienne Arkia décollant de l'aéroport d'international de Mombasa⁹⁸⁴. Les autorités israéliennes ont privilégié la piste du réseau *Al-Qaïda*. Mais depuis 2006, *Al-Shabaab* ont pris le relais en utilisant des attentats suicides et notamment des attaques armées minutieusement préparée.

La capitale Nairobi et les autres villes de la région ne sont pas épargnées avec, par exemple, la prise du centre commercial Westgate Shopping Mall, alors fréquenté par l'élite kenyane et des Occidentaux (y compris les expatriés diplomatiques et humanitaires). Le centre constituait une cible symbolique évidente. Le Kenya avait fait l'objet d'attentats auparavant, en 1998 et en 2002, dans la ville de Mombassa. Depuis l'intervention de l'armée kenyane en Somalie, les attentats s'enchaînent dans les villes du pays. Le centre commercial Westgate était connu depuis des années comme étant une cible potentielle. Mais la négligence et la corruption des services de sécurité ont facilité la tâche aux terroristes. Et la gestion des opérations a été conduite d'une manière chaotique. Les responsables de la gestion de cette crise ont donné des informations contradictoires sur l'identité et le nombre d'assaillants. La police a évoqué une douzaine de terroristes. Les enregistrements des caméras de vidéosurveillance, qui ont été rendus publics, montrent seulement quatre hommes armés de fusils automatiques AK-47. En outre, le ministre des Affaires étrangères, Amina Maxamed, affirmait sur une chaîne de télévision américaine qu'une Britannique faisait bien partie de l'équipe d'assaillants, alors que son homologue de l'intérieur, Joseph Ole Lenku, avait démenti la présence de femmes⁹⁸⁵ dans

⁹⁸⁴ Stuart MILLAR & Richard NORTON-TAYLOR, "A boom and a vapour trail as missiles just miss their mark", *The Guardian*, 29 November 2002, [En ligne]: <https://www.theguardian.com/world/2002/nov/29/terrorismtravelkenya1>

⁹⁸⁵ Il s'agissait de Samantha Lewthwaite surnommée « la veuve blanche », car son époux était mort dans un attentat-suicide. Elle est soupçonnée d'avoir rejoint les *Shabaabs* et d'avoir participé aux attentats de Westgate puis ceux de Gerissa en 2015. Voir : Zoe WILLIAMS, "The radicalisation of Samantha Lewthwaite, the Aylesbury schoolgirl who became 'the white widow'" *The Guardian*, 27 jun 2014, [En ligne]: <https://www.theguardian.com/uk-news/2014/jun/27/what-radicalised-samantha-lewthwaite-77-london-bombings>

le commando de Westgate. De plus, lors des opérations, les troupes d'élite de l'armée se sont livrées à des pillages systématiques.

L'attaque de Westgate a propulsé le groupe *Al-Shabaab* sur la scène du jhâdisme international. L'opération a montré un niveau de sophistication avec l'utilisation de ressources logistiques loin des tactiques utilisées auparavant. Pour Seth G. Jones, les *Shabaabs* « ont soigneusement choisi le Westgate Mall parmi les alternatives possibles ; ils ont mené des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance ; ils ont mis en place des agents et du matériel ; ils ont répété l'attaque, l'ont annulée et ont mené une campagne d'information avant, pendant et après celle-ci »⁹⁸⁶. Cela démontre la maturation du groupe à mener des attaques au-delà des frontières somaliennes. C'est sur Twitter que les *Shabaabs* ont revendiqué l'attaque, menant ainsi une vaste propagande sur les réseaux sociaux. Et ils ont tweeté tout au long de la prise d'otages, livrant une bataille de la communication avec les officiels. À la suite de cette prise d'otages, les services de sécurité kenyans ont procédé à des fouilles et à des perquisitions dans les quartiers musulmans.

La prise d'otages a duré 4 jours et a fait 69 victimes, dont des Britanniques, Australiens, Néo-Zélandais, Américains, Canadiens, Français, Chinois, Indiens, Ghanéens et des Néerlandais⁹⁸⁷. Les quatre assaillants ont été tués dans l'attaque, mais la police de New York qui a participé à l'enquête n'a cependant pas exclu qu'ils aient pu fuir, car aucune preuve formelle de leur décès n'a été enregistrée. Malgré les critiques de la communauté internationale, le président Uhuru Kenyatta a tiré avantage de cette affaire. Les députés de la majorité ont voté en octobre une loi restreignant la liberté de la presse, mais le président U. Kenyatta a promis de ne pas signer la loi en l'état et de la renvoyer devant le Parlement. Un autre texte, restreignant cette fois la liberté d'association et limitant drastiquement les financements étrangers des ONG, a aussi été voté. Le renforcement de la sécurité n'a toutefois pas empêché l'attaque de l'université de Garissa à 150 kilomètres de la frontière somalienne ; c'est l'attaque la plus meurtrière perpétrée par le groupe *Al-Shabaab* au Kenya, faisant 147 morts et 79 blessés dont la

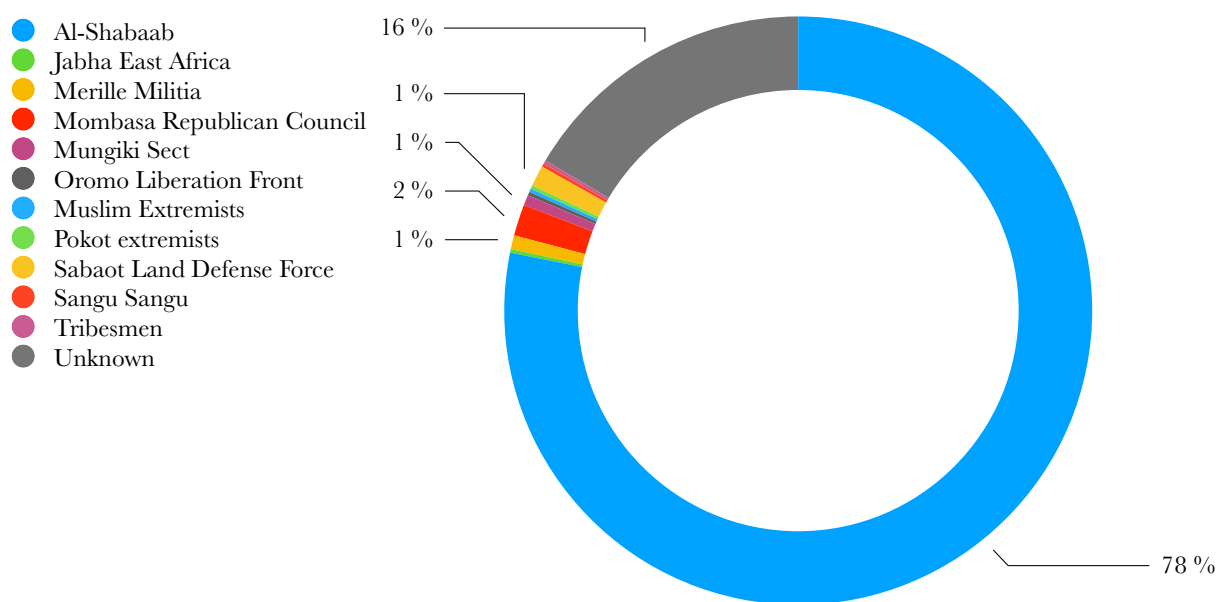
⁹⁸⁶ Seth G. JONES, « A Persistent Threat the Evolution of al Qa'ida and Other Salafi Jihadists », *RAND corporation*, 2014, p. 25.

⁹⁸⁷ Peter WALKER, « Nairobi attack: Kenyan forces battle to clear Islamist terrorists from mall », *The Guardian*, 23 september 2013, [En ligne]: <https://www.theguardian.com/world/2013/sep/23/nairobi-attack-kenyan-forces-mall>

plupart étaient des étudiants⁹⁸⁸. Une fois encore, les *Shabaabs* ont justifié leur acte en réponse à la présence de l'armée kenyane en Somalie.

Mais les *Shabaabs* ne sont pas les seuls groupes terroristes opérant au Kenya, même si leurs attaques représentent 78 % des attaques. En reprenant la définition du terrorisme du *Global Terrorism Database*, qui considère une attaque terroriste comme « l'utilisation réelle ou potentielle de la force et de la violence illégale par un acteur non étatique pour atteindre un objectif politique, économique, religieux ou social par la peur, la coercition ou l'intimidation »⁹⁸⁹, une pléthore d'acteurs sont considérés comme des terroristes. Au Kenya et dans les pays de la région, ces groupes utilisent les mêmes procédés que ceux d'*Al-Shabaab*, même si le degré de sophistication n'est pas le même. Le GTD identifie 11 groupes terroristes au Kenya, y compris *Al-Shabaab*. (Cf. Graphique ci-dessous).

Graphique No. 10 : Les attaques terroristes au Kenya entre 2006-2017



Source : l'auteur, d'après les données de Global Terrorism Database, 2006-2017.

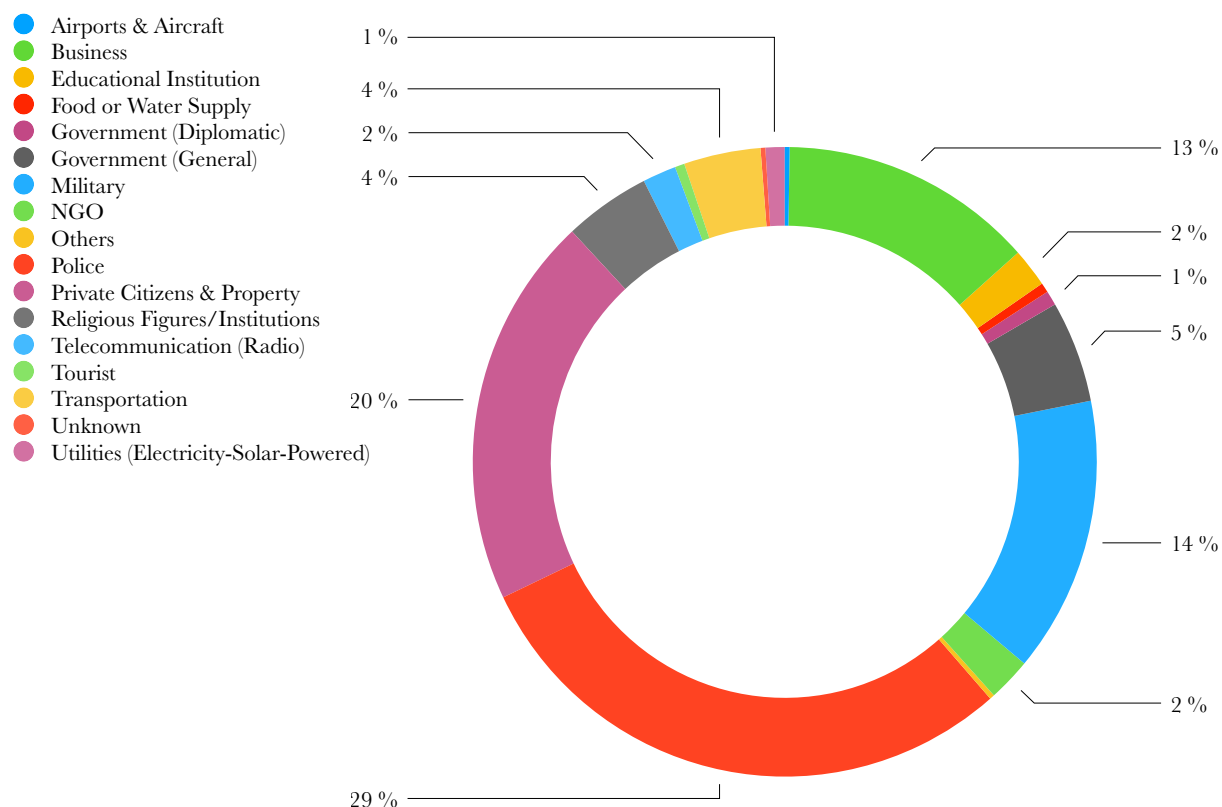
⁹⁸⁸ Murithi MUTIGA, "Kenyan college where al-Shabaab killed 148 reopens amid tight security", *The Guardian*, 4 January 2016, [En ligne] : <https://www.theguardian.com/world/2016/jan/04/kenya-garissa-university-reopens-tight-security-al-shabaab>

⁹⁸⁹ Global Terrorism Database, "Data Collection Methodology ; Data Collection and the Definition of Terrorism", 2007, [En ligne]: <https://www.start.umd.edu/gtd/using-gtd/>

Au Kenya, *Al-Shabaab* est le groupe terroriste qui commet le plus grand nombre d'attaques terroristes, soit 78 %. Ainsi, entre 2006 et 2017, les *Shabaabs* ont perpétré 408 attentats sur 522. Les *Shabaabs* sont le groupe le plus actif par rapport aux autres groupes (Merille Militia, Mombasa Republican Council, Pokot extremists, etc.). Mais plusieurs attaques terroristes (16 %, soit 86 actes entre 2006 et 2017) ne sont pas revendiquées. Policiers, militaires et civils sont régulièrement la cible d'attaques d'*Al-Shabaab* comme en Somalie. Et la capitale Nairobi est la première ville visée par les terroristes. Ces attaques visent généralement des lieux fréquentés par les Occidentaux, comme c'est le cas du Westgate ou, plus récemment, de l'hôtel DusitD2, un complexe du centre de Nairobi regroupant un hôtel, des restaurants, des bars et des bureaux⁹⁹⁰.

⁹⁹⁰ Jason BURKE, "Nairobi terror attack: gunfire heard hours after minister declares scene secure" 16 January 2019, The Guardian, [En ligne]: <https://www.theguardian.com/world/2019/jan/15/nairobi-kenya-gunfire-hotel-complex-dusitd2>

Graphique No. 11 : Les différents cibles d'*Al-Shabaab* au Kenya entre 2006-2017



Source : l'auteur, d'après les données de Global Terrorism Database, 2006-2017

Les attaques des *Shabaabs* visent surtout les services de sécurité – police et militaire – (43 % des attentats). Les civils paient aussi un lourd tribut (20 % des attaques). Ensuite, un grand nombre de commerces sont touchés par les *Shabaabs* (13 % des attentats). Ces commerces sont visés, car ils sont fréquentés par une clientèle occidentale et l'impact de ce genre d'attaque marque les esprits. Les attaques de Westgate et de DusitD2 en témoignent. Les ONG et les membres du gouvernement sont aussi ciblés par les *Shabaabs*, mais les policiers et militaires restent les premières cibles. Les sites touristiques sont épargnés par les attaques (1 %, soit 2 attaques entre 2006 et 2017). Comme le tourisme est l'un des principaux secteurs économiques du pays, il est fortement sécurisé. Mais les touristes sont parmi les victimes touchées par les attaques contre les complexes commerciaux ou hôteliers. Depuis que les *Shabaabs* se sont désengagés des grandes régions urbaines, ils ont concentré leurs efforts sur le recrutement de personnes issues de la diaspora somalienne. En outre, ils ont adopté une stratégie de propagande qui leur permet d'avoir des sympathisants dans le monde entier. Il faut que la communauté internationale et surtout les États de la région s'adaptent à cette guerre engagée par les *Shabaabs*.

8.4. La Somalie un nouveau comptoir de l'État islamique

8.4.1. *L'État islamique, une nouvelle structure jhâdiste internationale*

L'arrivée de l'État islamique (*Daech*) en Somalie montre bien la porosité des frontières somaliennes et confirme l'hypothèse selon laquelle les États faillis sont un terreau favorable aux organisations terroristes. Né d'une scission d'*Al-Qaïda* en Irak, l'État islamique profite des échecs d'*Al-Qaïda* pour se moderniser et réussit là où Oussama a échoué, c'est-à-dire :

- La proclamation d'un État islamique ;
- La proclamation d'un calife : le 29 juin 2014, dans la grande mosquée de Mossoul, *Abou Bakr al-Baghdadi* se proclame califat de l'État islamique ;
- Le contrôle d'un territoire entre la Syrie et l'Irak, remettant en cause les accords sur les frontières de Sykes-Picot de 1916 ;
- La mise en place d'une administration pour la gestion politique des territoires avec la nomination des gouverneurs (*walis*), d'un système d'imposition, des tribunaux islamiques et de codification des manuels scolaires ;
- La gestion de l'économie des provinces. En 2015, les revenus accumulés par le groupe sont évalués à plus d'un milliard de dollars, faisant de lui l'organisation terroriste autonome la plus fortunée au monde⁹⁹¹ dont l'essentiel des revenus vient du pétrole ;
- La mise au point d'une armée professionnelle capable de mener des combats tactiques conventionnels comme ce fut le cas lors de la prise de Mossoul.

Grâce à son organe de propagande *Al-furqan Media Production*, *Daech* parvient à attirer des militants partout dans le monde. *Al-furqan* prend en charge toutes les productions des films des combattants, des discours et publie tous les mois des revues comme *Dabiq*, *Dar-al-Islam*

⁹⁹¹ Centre d'analyse du terrorisme, « Le financement de l'État Islamique en 2015 », mai 2016, [En ligne] : <https://radical.hypotheses.org/files/2016/04/Financement-EI-2015-Rapport.pdf>

et *Rumiyah* dans lesquelles les combattants racontent leurs « exploits » et toutes leurs opérations à l'extérieur, en Europe⁹⁹². La propagande est le pilier de la diffusion de l'idéologie des groupes jihâdistes. *Al-furqan Media Production* a démontré sa capacité de faire un système de représentation d'images qui met en mouvement ses combattants dans un scénario digne d'un film hollywoodien. *Daech* est une nouvelle forme du terrorisme, plus destructrice, plus fanatique, plus nihiliste et capable de créer une guerre globale, selon Charles-Philippe David⁹⁹³. Ces mouvements intrinsèquement religieux opèrent dans les États faillis de civilisation islamique (les pays du Sahel, le Moyen-Orient, la Corne de l'Afrique) et se présentent comme le défenseur des peuples opprimés. Depuis la proclamation du califat en 2014, les anciennes franchises d'*Al-Qaïda* font allégeance à ce nouveau groupe. Ainsi, l'État islamique évince *Al-Qaïda* et prend toutes ses positions en Afghanistan, au Pakistan, en Asie du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie Centrale, en Égypte, dans le Sahel, en Algérie, en Tunisie, au Yémen au Nigeria, dans la Corne de l'Afrique.

8.4.2. L'État islamique, une nouvelle structure concurrente d'*Al-Shabaab*

La porte d'entrée de l'État islamique dans la Corne de l'Afrique est la Somalie. En 2015, les forces de *Daech* sont sous la direction d'un ancien des *Shabaabs*, Cabdul Qadir Mumin (Darood/Majeerteen). Elles ont établi une présence notable dans les zones côtières du nord de Bari à Qandala et ont divisé la loyauté des adhérents de la zone, puisque les *Shabaabs* refusent de faire allégeance à *Abou Bakr al-Baghdadi*. Pour Roland Marchal, « la tentative de l'EI de créer une filiale somalienne en octobre 2015 a vite tourné au fiasco, car les Chabab n'ont pas fait l'erreur de leurs homologues en Syrie : ils entendent bien maintenir leur monopole du discours jihâdiste à l'intérieur de la Somalie »⁹⁹⁴. C'est le groupe *Jabha East Africa*, associé à *Al-Shabaab* et

⁹⁹² *Rumiyah* est la nouvelle revue de l'organisation après la mort de son porte-parole *Aboul Mohamed Aldnani*. Cette nouvelle revue est publiée en huit langues (allemand, anglais, français, indonésien, ouïghour, pachtoune, russe et turc). *Dabiq*, l'un des premiers magazines, était publié en anglais, alors que *Dar-al-Islam* propose des parutions en langue française.

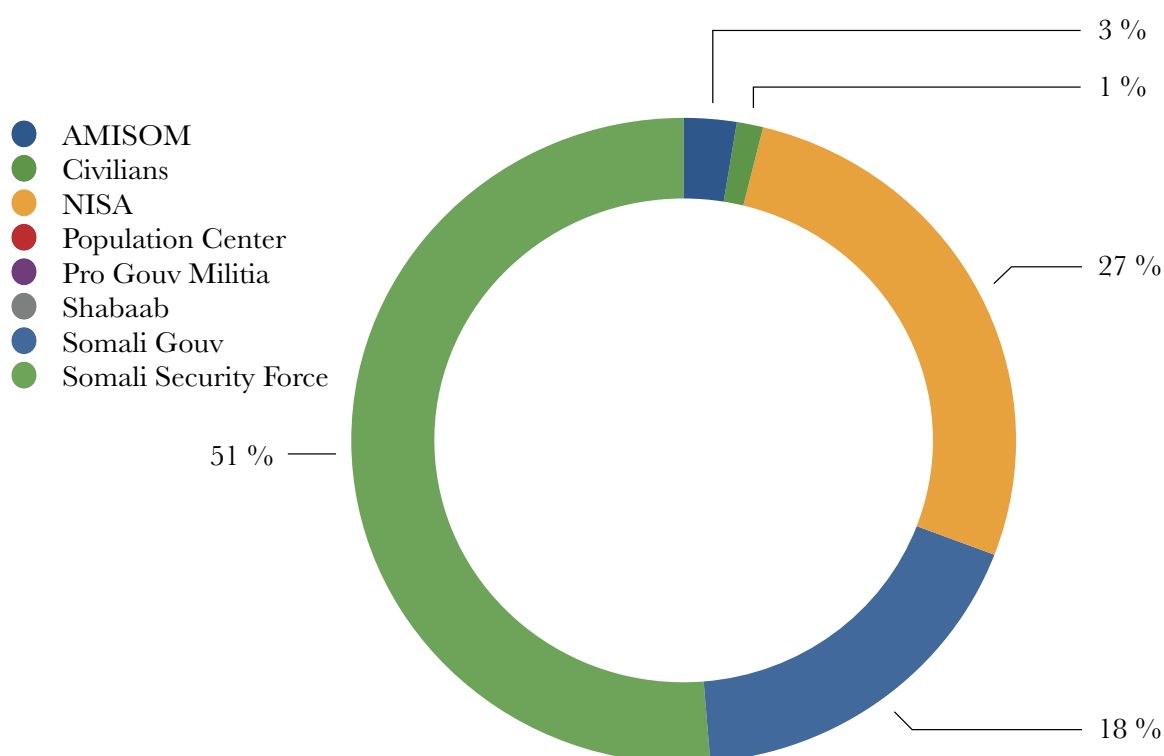
⁹⁹³ Charles-Philippe DAVID, *La Guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, 3^{de} édition, Paris : Presse Sciences Po, 2013, p. 12.

⁹⁹⁴ Anna VILLECHENON, « Qui sont les Chabab, soupçonnés d'être à l'origine de l'attentat de Muqdisho ? », Entretien avec Roland MARCHAL, le Monde, 17 octobre 2017, [En ligne] : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/10/17/qui-sont-les-chabab-soupconnes-d-etre-a-l-origine-de-l-attentat-de-mogadiscio_5202078_3212.html

composé essentiellement de combattants étrangers (kenyans, tanzaniens, ougandais, etc.) qui va faire allégeance à *Abou Bakr al-Baghdadi* en avril 2016. Le groupe accuse les *Shabaabs* de ne pas suivre la Sunna et de ne pas accepter le califat⁹⁹⁵. Ainsi le groupe annonce dans un communiqué qu'il possède des bases en Somalie, au Kenya jusqu'aux terres de Zanzibar en passant par l'Ouganda.

En Somalie, l'allégeance d'Abdul Qadir Mumin à l'État islamique n'a jamais été officiellement reconnue. En revanche, ISS avait entrepris des activités terroristes en Somalie. Le groupe avait augmenté son rythme opérationnel en 2018 en s'attaquant aux agents de l'État et à la mission de paix (AMISOM).

Graphique No. 12 : Les cibles de l'État islamique en Somalie entre 2016-2018



Source : l'auteur après les données de Long War Journal, 2018.

⁹⁹⁵ Jabha East Africa, « From The Heart of Jihad », 29 Ramadan 1437, (6 juillet 2016), [En ligne]: <https://azelin.files.wordpress.com/2016/07/jabha-east-africa-22from-the-heart-of-jihacc84d22.pdf>

D'abord, ISS est engagé dans une guerre ouverte contre les *Shabaabs* ; les attaques de l'État islamique sont, dans la plupart des cas, des assassinats ciblés. Entre 2016 et 2019, ISS a perpétré 124 attaques terroristes en Somalie. 77 attaques visaient les forces de sécurité (soit 51 % des attaques) ; 24 attaques visaient la NISA (soit 27 %) ; enfin, les agents du gouvernement sont aussi pris pour cible, ils ont été attaqués 14 fois par ISS (soit 18 % des attaques). Les civils ne figurent pas dans la liste des objectifs visés par le groupe, une seule attaque a été dirigée contre des civils. La quasi-totalité des attaques, soit 63 % de celles-ci, concerne des assassinats filmés et diffusés sur les réseaux sociaux⁹⁹⁶. Des assauts contre les services de sécurité sont aussi effectués dans la plupart des cas. ISS a utilisé une seule fois un attentat-suicide à la bombe contre les forces de sécurité. À titre de comparaison, les *Shabaabs* recourent le plus souvent aux attaques à la bombe (34 % ; cf. chapitre 8), contrairement à ISS qui pratique en quelque sorte un « terrorisme propre » : c'est comme si la terreur d'ISS évite les civils et l'usage des attentats-suicides. Et ce sont les attentats à la bombe qui font le plus de victimes parmi les populations.

Al-Shabaab et ISS sont en conflit ouvert, non pas sur l'idéologie, mais sur le refus d'*Al-Shabaab* d'intégrer l'État islamique alors que *Daech* a imploré la *Wilayat al-Somal* de rejoindre le califat et de renoncer à ses relations avec *Al-Qaïda* qui était devenue illégitime⁹⁹⁷, selon Jason Warner et Caleb Weiss. Mais les *Shabaabs* restent silencieux aux appels de *Daech*, contrairement aux organisations terroristes. Pour certains membres d'*Al-Shabaab*, l'État islamique était devenu une opportunité pour affirmer leurs mécontentements. Pour Christopher Anzalone, « bien que l'idéologie de l'État islamique ou certains de ses aspects soient attrayants pour certains membres d'*Al-Shabaab*, l'émergence d'un tel concurrent [*Daech*] a fourni à ces membres mécontents un moyen de contester le statu quo »⁹⁹⁸ et la conduite de l'insurrection, comme ce fut le cas en 2012 avec Axmed Godane. Dans un communiqué du porte-parole Sh. Cali Rage alias Cali *Dhere* ordonne que « si quelqu'un dit qu'il appartient à un autre mouvement islamique [autre que celui d'*Al-Qaïda*], tuez-le sur-le-champ... nous trancherons la gorge de quiconque... s'ils

⁹⁹⁶ Caleb WEISS, « Analysis: Islamic State ramps up attack claims in Somalia », *FDD's Long War Journal*, 9 May 2018, [En ligne]: <https://www.longwarjournal.org/archives/2018/05/analysis-islamic-state-ramps-up-attack-claims-in-somalia.php>

⁹⁹⁷ Jason WARNER & Caleb WEISS, « A Legitimate Challenger? Assessing the Rivalry between al-Shabaab and the Islamic State in Somalia », *CTC Sentinel*, Vol. 10, Issue 10, 2017, p. 28.

⁹⁹⁸ Christopher ANZALONE, « The Resilience of al-Shabaab », *CTC Sentinel*, Vol. 9, Issue 4, p. 17.

minent l'unité »⁹⁹⁹. Une seconde fois, comme en 2012, les *Shabaabs* vont recourir à une purge interne pour éliminer les sympathisants de *Daech*. Les partisans de l'État islamique sont pourchassés et trouvent refuge dans la région de Puntland où était installé leur leader, Cabdul Qadir Mumin. Dans les régions de l'entre-deux-fleuves, les *Shabaabs* vont plutôt maîtriser les défections. Et depuis 2015, les deux groupes s'engagent dans une guerre ouverte qui tourne à l'avantage des *Shabaabs*. Malgré une progression fulgurante de l'État islamique dans le monde, les *Shabaabs* restent un acteur incontesté en Somalie.

Malgré les offensives des troupes de l'AMISOM et des bombardements des drones de l'armée américaine, l'organisation *Al-Shabaab* compte de plus en plus de sympathisants. Les troupes gouvernementales et les forces de sécurité de l'AMISOM sont impuissantes et n'arrivent pas à stopper les offensives des *Shabaabs*.

8.5. Les efforts de la communauté internationale contre le terrorisme

Depuis le lancement de la guerre contre le terrorisme par les États-Unis en 2001, aucune stratégie n'a permis un succès rapide et total contre le terrorisme international. « La guerre contre le terrorisme mondial ne pourra pas se conclure sur un bulletin de victoire finale, pas davantage que la guerre contre le crime ou contre la drogue »¹⁰⁰⁰. Pour Didier Bigo, « la guerre contre le terrorisme est une formule incantatoire, rituelle, plus qu'une stratégie »¹⁰⁰¹. C'est pourquoi les stratégies contre les *Shabaabs* n'ont pas apporté un réel succès. Le même constat est observable en Afghanistan et en Irak. En outre, la nouvelle guerre contre l'État islamique est devenue, elle aussi, perçueuse.

⁹⁹⁹ Christopher ANZALONE, 2016, op. cit., p. 17.

¹⁰⁰⁰ Gilles ANDREANI « La Guerre contre le terrorisme : Un Succès incertain et coûteux, Politique étrangère, Vol. 76, No. 2, 2011, pp. 253-266.

¹⁰⁰¹ Didier BIGO, « La voie militaire de la "guerre au terrorisme" et ses enjeux », *Cultures & Conflits*, Vol. 4, No. 44, 2001, p. 5.

8.5.1. *Ambivalence de la stratégie américaine*

8.5.1.1. *Diverses approches pour lutter contre le terrorisme*

Après les attentats du 11 septembre, la guerre contre le terrorisme par les États-Unis est officiellement soutenue par une large coalition, tant lors de la guerre d'Afghanistan en 2001 que lors de celle d'Irak en 2003, avec toutefois un soutien moins important. En février 2003, la *National Strategy for Combating Terrorism* publie la stratégie américaine de lutte contre le terrorisme qui se résume en 4D (**defeat** *terrorist organizations of global reach through relentless action*”; “**deny** *terrorists the sponsorship, support, and sanctuary they need to survive*”; to “*win the war of ideas and diminish the underlying conditions that promote the despair and the destructive visions of political change that lead people to embrace, rather than shun terrorism*”; and, to “**defend** *against terrorist attacks on the United States, our citizens, and our interests around the world*)¹⁰⁰². Ainsi, la guerre contre le terrorisme va au-delà du conflit armé et englobe tous les aspects pour mettre fin au fléau du terrorisme. Malgré des efforts pour combattre les organisations criminelles, les États faillis sont considérés comme un terrain favorable pour les groupes terroristes. Comme nous l'avons dit dans le chapitre 6, les liens entre les États faillis et le terrorisme reviennent largement dans les débats universitaires et dans les discours politiques¹⁰⁰³. Bien que la stratégie américaine soit essentiellement basée sur l'effort militaire pour combattre le terrorisme, elle comporte aussi un volet économique pour améliorer les conditions de vie des populations dans les États en post-conflit puisqu'ils peuvent définir un vivier pour le terrorisme international. Pour cela, « Condoleezza Rice avait annoncé une nouvelle initiative de “diplomatie transformatrice” destinée à aider à construire et à maintenir des États démocratiques et bien gouvernés afin qu'ils puissent répondre aux besoins de leur

¹⁰⁰² *National Strategy for Combating Terrorism*, The White House February 2003, p. 29. Cité par Bruce HOFFMAN, « Does Our Counter- Terrorism Strategy Match the Threat? », *RAND corporation*, 2005, p. 12. La stratégie consiste à « vaincre les organisations terroristes de portée mondiale par une action acharnée “;” priver les terroristes du parrainage, du soutien et de l'asile dont ils ont besoin pour survivre “;” gagner la guerre des idées et diminuer les conditions sous-jacentes qui favorisent le désespoir et les visions destructrices du changement politique qui poussent les gens à adopter le terrorisme plutôt que de l'éviter “; et” défendre les États-Unis, nos citoyens et nos intérêts dans le monde contre les attaques terroristes contre eux »

¹⁰⁰³ Michael STOHL, “Networks of Terror, Failed States and Failing Policies After September 11”, *Strategic Outreach Program of the Army War College*, 2002, p. 3.

population et se comportent de manière responsable dans le système international »¹⁰⁰⁴. Cette stratégie consiste à favoriser le développement économique, social et politique et l'avènement d'un État de droit.

Les États comme l'Afghanistan, l'Irak ou la Somalie étaient dans le viseur des États-Unis dans leur guerre contre le terrorisme. Depuis l'échec de l'opération de Restore Hope et le retrait des forces de maintien de la paix en 1995, la Somalie était délaissée par la communauté internationale. Elle avait « sombré définitivement dans une situation de non-État sans représentation officielle, exclue de toutes les instances internationales. [La Somalie] est devenue une espèce de terra incognita, à l'image des taches blanches sur les atlas du XIXe siècle »¹⁰⁰⁵. Les attentats du 11 septembre 2001 furent un tournant pour la Somalie, même si une intervention militaire comme dans le cas de l'Afghanistan n'était pas envisagée. Mais les groupes islamistes qui se sont développés dans l'anarchie sont tous considérés comme des groupes terroristes. Ainsi, le groupe *Al-Ittihad al-Islamiyya* est mis sur la liste noire dès le début du mois d'octobre 2001. Puis, le 7 novembre, les États-Unis saisissent les avoirs de la plus grande compagnie de transfert d'argent *Al-Barakaat*, soupçonnée de servir de plateforme financière pour les groupes terroristes en Somalie. Ainsi les États-Unis lancent le *Counter-Terrorism Financing* (CTF) pour aider les États (Somalie) dont les systèmes financiers sont considérés comme vulnérables au financement terroriste. Selon le guide technique pour la mise en forme de la résolution 1373 (2001), les *Xawaala* étaient considérés comme un système parallèle de transfert de fonds. Ainsi le guide souligne que les États doivent avoir les moyens de surveiller leurs activités. Pour Roland Marchal, il n'y avait pas de documents reliant les agences d'*Al-Barakaat* et le terrorisme international¹⁰⁰⁶.

L'installation du CJTF-HOA (*Combined Joint Task Force Horn of Africa*), en 2003 au camp Lemonnier à Djibouti, devient le principal avant-poste dans la lutte contre le terrorisme international. Contrairement aux interventions dites « directes » en Afghanistan et en Irak,

¹⁰⁰⁴ Stewart PATRICK, ““Failed” States and Global Security: Empirical Questions and Policy Dilemmas” *International Studies Review*, Vol. 9, No. 4, 2007, p. 645.

¹⁰⁰⁵ Jean-Marc BALENCIE et Arnaud de LA GRANGE (Dir), « *Mondes rebelles* », Michalon, Paris, 2002, p. 942.

¹⁰⁰⁶ Roland MARCHAL, « la Somalie, nouvelle cible de “justice illimitée” ? », *Politique Africaine*, Vol. 4, No. 84, p. 161.

l'approche américaine sera « indirecte » en Somalie. Depuis l'échec de l'opération Restore Hope, le *Department of State* s'est concentré sur le contre-terrorisme par le biais des opérations spéciales. Ainsi, pour cibler les islamistes sur le terrain, la CIA va nouer des relations avec les seigneurs de guerre en Somalie. La première approche de lutte contre le terrorisme consistait à s'appuyer sur des acteurs non étatiques (les seigneurs de guerre). La CIA avait approché Yussuf Maxamed Siyaad « Indha Cadde », seigneur de guerre de la région Shabellaha Hoose. Il avait profité de l'anarchie pour faire du trafic de drogue et d'armes dans le port de Marka¹⁰⁰⁷. Le projet de la CIA consistait à capturer et à assassiner les islamistes potentiels. Pour Sh. Almis Yaxya, sans vérification préalable, plusieurs membres d'*Al-Itihaad al-Islamiyya* étaient livrés à la CIA¹⁰⁰⁸. Et cela est devenu un commerce juteux pour les seigneurs de guerre. Au début des années 2006, la CIA lance une de guerre de l'ombre en soutenant ouvertement les seigneurs de guerre qui avaient créé une alliance contre les « jihadistes ». Selon Jeremy Scahill, « l'administration Bush a aidé les chefs de guerre – contrevenant ainsi l'embargo sur les livraisons d'armes que les États-Unis avaient contribué à imposer à la Somalie il y a cela de nombreuses années en leur fournissant indirectement des armes et des valises pleines d'argents »¹⁰⁰⁹. Mais cette politique de soutien des seigneurs de guerre va plutôt entraîner l'effet inverse. Elle va encourager la prolifération et le renforcement de l'UTI.

Dans cette guerre contre le terrorisme, les États-Unis adoptent une nouvelle stratégie après l'arrivée de l'UTI au pouvoir. Ils décident d'agir militairement en Somalie, par le biais de l'Éthiopie, en décembre 2006. Parallèlement, les États-Unis vont multiplier les initiatives sécuritaires dans la Corne de l'Afrique. Le Commandement des États-Unis pour l'Afrique (*United States Africa Command*, AFRICOM), créé en 2007, est rattaché à la CJTF-HOA en 2008. La fonction principale de AFRICOM est de coordonner toutes les activités militaires et sécuritaires des États-Unis sur le continent africain. Soucieux de la situation en Somalie, le *Department of State* va lancer l'Initiative anti-terrorisme pour l'Afrique de l'Est (*Counter-Terrorism Initiative*, EACTI). Ce projet réunit des États comme Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya,

¹⁰⁰⁷ Jeremy SCAHILL, op. cit., p. 225. Mais *Indha Cadde* va plutôt abandonner les activités illégales et devenir selon Jeremy Scahill un « bon musulman ». Il s'allie avec l'UTI et devient le ministre de la Défense de l'organisation.

¹⁰⁰⁸ Sh. Almis YAXYA, Entretien, No. 18, 24 mars 2017.

¹⁰⁰⁹ Jeremy SCAHILL, ibid., p. 228.

la Tanzanie et l'Ouganda et consiste à renforcer leurs frontières et leur capacité de renseignement et de police.

En outre, l'initiative *Safe Skies for Africa* permet aux États de la région d'améliorer la sécurité et la sûreté aérienne¹⁰¹⁰. L'ensemble de ces initiatives avait pour objectif d'avoir le contrôle sur cette région contre les terroristes en provenance de la Somalie et de démanteler les réseaux d'*Al-Qaïda* implantés dans la Corne de l'Afrique. Bien que l'opération éthiopienne en 2006 ait permis la chute de l'UTI, elle n'avait pourtant pas réglé la question du terrorisme en Somalie. En 2006, les États-Unis avaient apporté un soutien clandestin aux troupes éthiopiennes qui avaient envahi la Somalie pour renverser un mouvement islamiste de l'UTI et avaient pris le contrôle de Muqdisho. Mais cette stratégie avait encouragé la *muqawama* et guérilla urbaine contre les troupes éthiopiennes. Le retrait de l'armée éthiopienne avait permis l'émergence d'un mouvement insurgé plus puissant et plus organisé. La guerre contre le terrorisme s'est résumée par l'échec de la guerre en Irak en 2003, l'enlèvement en Afghanistan après 2001¹⁰¹¹, et les échecs répétitifs des approches indirectes en Somalie.

Malgré les nombreuses initiatives en Somalie, la question du terrorisme était loin d'être résolue. Bien que des États faillis servent de terreau à des activités terroristes, l'administration Bush demeurait en effet réticente à l'implication des troupes américaines¹⁰¹². Ainsi, les États-Unis ont concentré les interventions en Somalie, mais il s'agissait seulement d'opérations spéciales et de l'usage massif de drones.

8.5.1.2. La « diplomatie » du drone pour affaiblir les terroristes

La « diplomatie du drone »¹⁰¹³ et les opérations spéciales sont largement utilisées par l'administration d'Obama pour lutter contre le terrorisme au Pakistan (dans les zones tribales

¹⁰¹⁰ Peter J. SCHRAEDER, « La Guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique », *Politique africaine*, Vol. 2, No. 98, 2005, p. 46.

¹⁰¹¹ Gilles ANDRÉANI, 2011, op. cit., p. 260-264.

¹⁰¹² Peter J. SCHRAEDER, 2005, op. cit., p. 50.

¹⁰¹³ Geoff SIMONS, « La diplomatie du drone », *mille babords*, Vol. 44, No. 2, Avril-Mai 2011, [En ligne] : <http://www.millebabords.org/spip.php?article17386>, Voir aussi Grégoire CHAMAYOU, *La théorie du drone*, Paris : La fabrique, 2013, 363 pages.

sous administration fédérale le long de la frontière nord du Pakistan avec l'Afghanistan), au Yémen et en Somalie. Les constructivistes comme James Der Derian et Grégoire Chamayou « s'interrogent sur l'usage de la technologie au centre des stratégies de sécurité internationale et cherchent à identifier les implications sociales et politiques de et de la représentation médiatique des conflits récents »¹⁰¹⁴. Ces deux auteurs remettent en cause l'usage des drones même s'il minimise les pertes civiles et élimine les risques de pertes de soldats. James Der Derian, parle ainsi de « guerres vertueuses », « fondées sur la technique et l'impératif éthique et d'actualiser la violence à distance sans faire ou avec un minimum de victimes »¹⁰¹⁵. Les drones sont utilisés pour diverses missions à des fins civiles ou militaires. Ce sont des « engins de surveillance aérienne devenus machines à tuer, la meilleure définition des drones est sans doute celle-ci : des caméscopes volants, de haute résolution, armés de missiles »¹⁰¹⁶.

Le désengagement progressif des forces terrestres en Afghanistan et en Irak montre les limites de la stratégie conventionnelle consistant à chasser l'ennemi et à prendre le contrôle du territoire. Désormais, les États-Unis vont recourir à une stratégie aérienne fondée sur l'optimisation et la maximisation des résultats tout en essayant de minimiser les pertes civiles. Cette nouvelle stratégie est essentiellement basée sur l'usage de la puissance aérienne alliant des hélicoptères, des bombardiers, mais aussi des drones armés. Le système aérien sans pilote (drones armés) va être ainsi popularisé, mais l'usage des drones armés reste un sujet controversé. C'est pourquoi certains détails du programme restent secrets¹⁰¹⁷, mais l'usage des drones n'est reconnu publiquement qu'en avril 2012. Ainsi, le département de la Défense et la CIA disposent tous deux de drones armés, qui servent à cibler des terroristes dans des zones où l'armée américaine n'est pas déployée, à savoir le Yémen, la Somalie et les zones tribales sous administration fédérale du Pakistan (FATA). Mais l'usage des drones a été largement critiqué

¹⁰¹⁴ Alcides EDUARDO DOS REIS PERON & Rafael DE BRITO DIAS, "No Boots on the Ground": Reflections on the US Drone Campaign through Virtuous War and STS Theories", *Contexto Internacional* Vol. 40, No. 1, 2018, p. 54

¹⁰¹⁵ James DER DERIAN, "Virtuous War/Virtual Theory", *International Affairs*, Vol. 76, No. 4, Oct. 2000, p. 772.

¹⁰¹⁶ Grégoire CHAMAYOU, 2013, op. cit., p. 15.

¹⁰¹⁷ Le *Bureau of Investigative Journalism* & New America parviennent à comptabiliser le nombre d'attaques, le nombre de drones armés en s'appuyant sur les informations des médias et les journaux nationaux des États ciblés par les États-Unis. Voir le site : <https://www.thebureauinvestigates.com/drone-war/data/somalia-reported-us-covert-actions-2001-2017>

au motif qu'il contrevient au droit international humanitaire¹⁰¹⁸. Pour des auteurs comme Grégoire Chamayou, l'usage des drones remet en cause l'existence même des frontières internationales. Les drones fixent leurs propres repères, les *kill boxes*, qui leur permettent de poursuivre « la proie partout où elle se réfugie, quitte à fouler aux pieds le principe d'intégrité territoriale classiquement attaché à la souveraineté étatique »¹⁰¹⁹. Les drones ont acquis le droit d'exécuter partout dans le monde où se trouve un terroriste présumé.

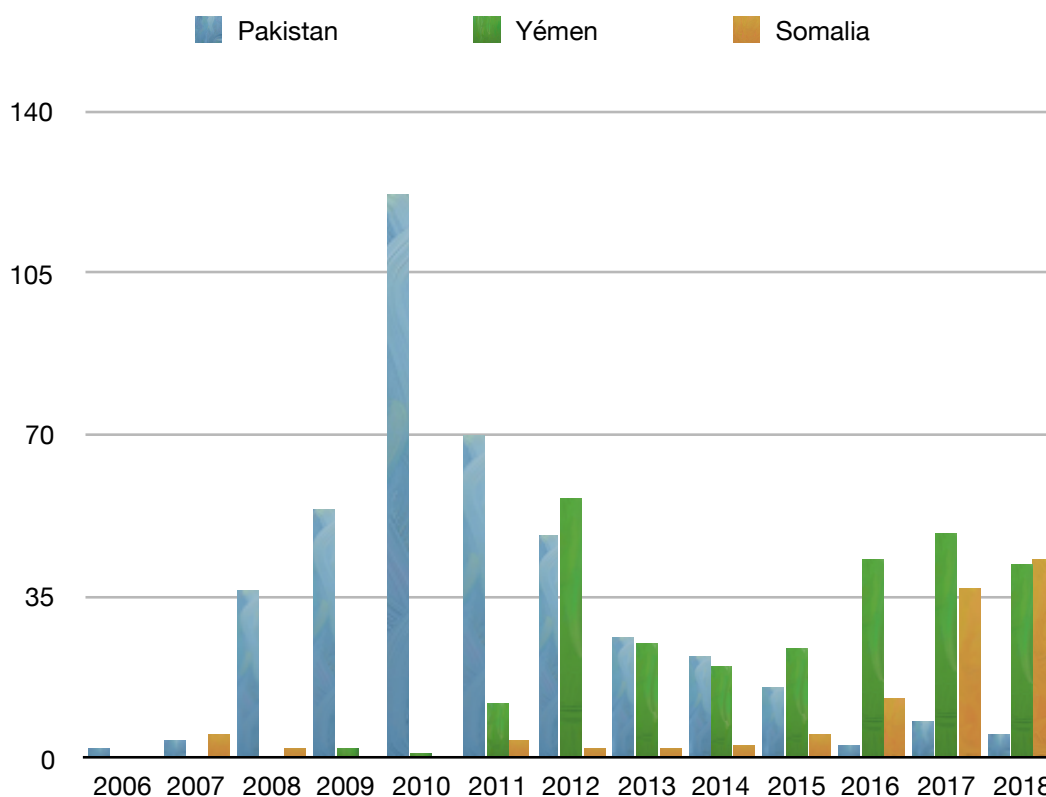
Entre 2009 et 2016, le programme de drones américains a connu un développement considérable : plus de 805 attaques ont été menées entre 2006 et 2018. Ainsi, l'administration Obama a autorisé environ 610 attaques au Pakistan, au Yémen et en Somalie, alors que l'administration avait autorisé 49 attaques de 2001 à 2009 au Pakistan et au Yémen. Il s'agit d'une nouvelle guerre « techno-stratégique utilisée dans les conflits étrangers tout en protégeant l'opinion publique américaine »¹⁰²⁰ contre des guerres coûteuses en pertes humaines.

¹⁰¹⁸ Alcides EDUARDO DOS REIS PERON & Rafael DE BRITO DIAS, 2018, op. cit., p. 55.

¹⁰¹⁹ Grégoire CHAMAYOU, 2013, op. cit., p. 61.

¹⁰²⁰ Alcides EDUARDO DOS REIS PERON & Rafael DE BRITO DIAS, *ibid.*, p. 54.

Graphique No. 13 : Les attaques de drones au Pakistan, Somalie, Yémen entre 2008-2018



Source : l'auteur, d'après les données de New America

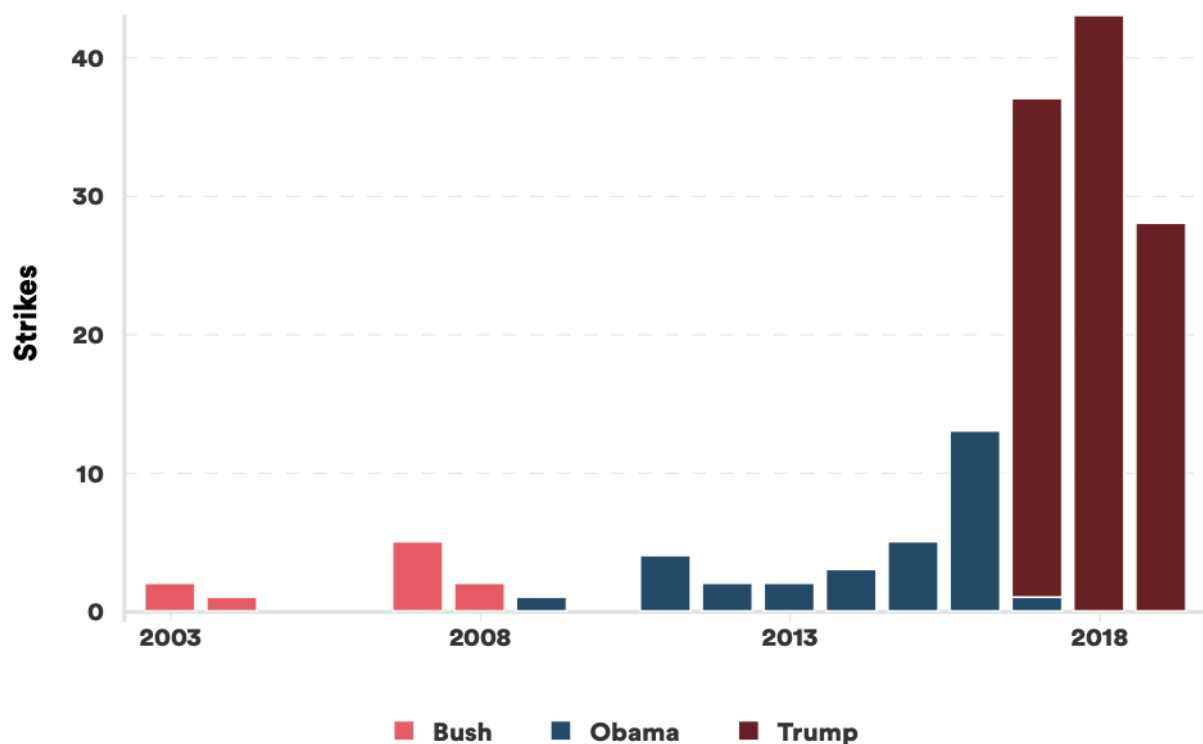
En comparaison avec le Pakistan et le Yémen, la Somalie n'était pas une cible prioritaire des attaques des drones armés. Selon *New America*, « les opérations antiterroristes en Somalie ont comporté un certain nombre de raids au sol, ce qui distingue la Somalie du Yémen et du Pakistan, où les opérations antiterroristes américaines se sont limitées pour la plupart à des frappes de drone »¹⁰²¹. Mais c'est durant la présidence de Barak Obama (2008-2016) que les États-Unis ont intensifié une guerre clandestine et l'usage des drones en Somalie. Les États-Unis avaient « largement recouru à des troupes d'opérations spéciales, à des frappes aériennes, à des entrepreneurs privés et à des alliés africains dans le cadre d'une campagne croissante contre les

¹⁰²¹ Peter BERGEN, David STERMAN, Melissa SALYK-VIRK Alyssa SIMS & Albert FROD, "Drone Strikes: Somalia", *New America*, 2019, [En ligne]: <https://www.newamerica.org/in-depth/americas-counterterrorism-wars/somalia/>

militants islamistes de la Corne de l'Afrique»¹⁰²². Les troupes américaines travaillent et financent des forces spéciales somaliennes créées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. C'est le cas de la *Puntland Security Forces* (PSF) et de la *National Intelligence and Security Agency* (NISA) qui sont entraînées pour mener et gagner la guerre contre *Al-Shabaab*. Ces deux entités travaillent avec l'armée américaine et réalisent notamment l'interrogatoire des prisonniers dans des installations militaires au Puntland, avant que les détenus ne soient transférés dans des prisons somaliennes.

L'arrivée de Donald Trump n'a pas changé la stratégie de l'armée américaine. Mais contrairement à son prédécesseur, Donald Trump a autorisé l'intensification des raids aériens. Il aurait autorisé plus 90 attaques au cours de son premier mandat (2017) au Pakistan, au Yémen et en Somalie avec une multiplication des attaques contre les *Shabaabs*.

Graphique No. 14 : L'usage des drones armés par l'administration (Bush, Obama, Trump) en Somalie entre 2003-2018

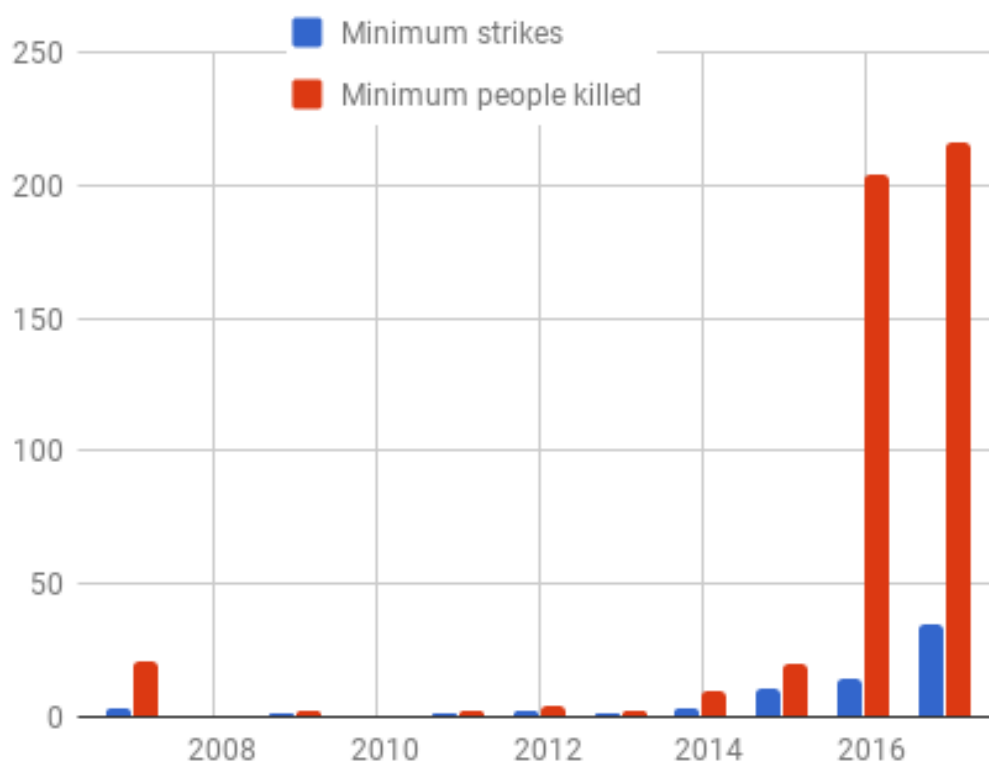


Source : New America, 2019.

¹⁰²² Mark MAZZETTI, Jeffrey GETTLEMAN & Eric SCHMITT, "In Somalia, U.S. Escalates a Shadow War", *The New York Times*, 16 October 2016, [En ligne]: <https://www.nytimes.com/2016/10/16/world/africa/obama-somalia-secret>

Contrairement à Barak Obama, Donald Trump a multiplié les attaques de drones contre les *Shabaabs* et affiche une volonté d'en finir avec le groupe terroriste. En 2017, Donald Trump a mené deux fois plus d'opérations en Somalie qu'au cours de toute autre année depuis le début du programme des drones armés. Ainsi Donald Trump a approuvé une proposition du *Department of Defense* qui définit le sud de la Somalie comme une « zone d'hostilités actives » (*areas of active hostilities*). Cela entraîne une augmentation des attaques des drones en Somalie. Depuis le déclenchement de la guerre contre le terrorisme en 2001, 148 attaques ont été menées par les États-Unis, tuant ainsi entre 1159 à 1289 militants islamistes.

Graphique No. 15 : Les bombardements aérienne et le nombre de victimes civiles entre 2007-2017 en Somalie



Source : Bureau of investigative Journalism, 2018

Entre 2007 et 2017, les bombardements américains ont tué au minimum 483 personnes. Depuis l'arrivée de Donald Trump en 2016, les victimes des bombardements ont augmenté. Les attaques aériennes ont fait, en 2016, 204 victimes ; en 2017, 216 victimes et en 2018,

331 victimes¹⁰²³. Il est difficile de réaliser des vérifications sur chaque cible, mais les frappes ont causé des pertes civiles estimées, en 2019, entre 22 et 37 personnes. Par ailleurs, entre 37 et 56 civils n'ont pu être identifiés comme étant des terroristes¹⁰²⁴. Les États-Unis donnent très peu d'informations sur les cibles et plusieurs bavures ont été rapportées par les communautés locales. Ce fut le cas d'un raid aérien mené dans la localité de Bariire à 60 kilomètres de Muqdisho en 2016. Il arrive parfois que l'armée américaine prenne part aux conflits inter-claniques. Des responsables somaliens indignés ont déclaré que les Américains avaient été dupés par leurs rivaux claniques en fournissant de mauvais renseignements¹⁰²⁵. Le 29 septembre 2016, des responsables de Galmudug State ont accusé le Puntland voisin d'avoir donné une fausse position en leur faisant croire qu'ils avaient ciblé des extrémistes. Le raid aérien avait causé la mort de 22 civils et soldats somaliens.

Malgré l'intensification des attaques de drones, les *Shabaabs* ont montré une certaine résistance aux frappes aériennes américaines et continuent en multipliant les attaques dans la ville de Muqdisho. Depuis le 11 septembre 2001, les mêmes politiques n'ont pas réussi à réduire de façon significative le nombre de combattants extrémistes jhâdistes, ni le terrorisme. Alors qu'en Somalie, la « diplomatie du drone » est couplée par une intervention terrestre menée par les États de la région sous un mandat du Conseil de sécurité.

8.5.2. *Les missions de maintien et de consolidation de la paix*

La mission de maintien de la paix (AMISOM) a pour objectif de sécuriser la Somalie. Elle est l'une des premières missions de paix qui a la lourde tâche de combattre une organisation terroriste (*Al-Shabaab*) sur le terrain. Ainsi, il est difficile pour l'AMISOM de rester neutre dans l'application de son mandat pour consolider une paix entre les différents protagonistes du

¹⁰²³ Bureau of investigative Journalism, « Somalia: Report US action 2018 », [En ligne]: <https://www.thebureauinvestigates.com/drone-war/data/somalia-reported-us-actions-2018>

¹⁰²⁴ Peter BERGEN, David STERMAN, Melissa SALYK-VIRK Alyssa SIMS & Albert FROD, 2019 op. cit. <https://www.newamerica.org/in-depth/americas-counterterrorism-wars/somalia/>

¹⁰²⁵ Peter BERGEN, David STERMAN, Melissa SALYK-VIRK Alyssa SIMS & Albert FROD, 2019 op. cit., <https://www.newamerica.org/in-depth/americas-counterterrorism-wars/somalia/>

conflit. En outre, l'AMISOM est confrontée à des difficultés à mobiliser des troupes nécessaires pour une telle mission. Et elle a aussi des contraintes financières et logistiques sur le terrain.

8.5.2.1. *Les missions de maintien de paix en Somalie : l'AMISOM*

Pour combattre le terrorisme en Somalie, la tâche première était de mettre en place une mission de paix pour sécuriser le pays et soutenir le gouvernement de transition fédéral. Après l'échec de l'opération de maintien de la paix en Somalie entre 1991 et 1995, aucune puissance étrangère ne souhaitait envoyer des troupes sur le terrain. Ainsi, le Conseil de sécurité avait demandé aux États de l'Union africaine de fournir les forces nécessaires. L'ONU et les UE s'occupaient du volet financier des opérations. La guerre contre le terrorisme avait aussi conduit les États de la région à prendre des dispositifs pour envoyer des troupes en Somalie.

Ainsi, tous les États de la région participent aux opérations de maintien de la paix en Somalie. L'AMISOM a été créée en 2007 par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA avec l'approbation du Conseil de sécurité de l'ONU par la résolution de 1744 avec un mandat initial de 6 mois. « La mission se transformera par la suite en une opération des Nations unies pour soutenir la stabilisation à long terme et la reconstruction post-conflit de la Somalie »¹⁰²⁶. L'AMISOM a ainsi remplacé la mission d'appui à la paix en Somalie (IGASOM) établie le 7 février 2005 ; elle était approuvée par le Conseil de paix de l'UA. La mission de l'*IGAD Peace Support Mission in Somalia* (IGASOM) était « d'assurer la sécurité afin de permettre au gouvernement de Somalie nouvellement établi de revenir au pays »¹⁰²⁷. L'objectif était de rétablir les institutions de l'État et de permettre aux gouvernements transitoires d'exercer leur autorité sur l'ensemble du territoire. Toutefois, son déploiement a été retardé du fait de plusieurs contraintes logistiques puisque les États de l'IGAD n'étaient pas préparés à une telle mission. Et l'arrivée de l'UTI en 2006, puis l'invasion de l'Éthiopie dans la même année ont empêché le déploiement de la mission. Dans un premier temps, l'ONU avait affiché une certaine prudence

¹⁰²⁶ Conseil de paix et de sécurité, « Communiqué de la 69^e Réunion du conseil de paix et de sécurité », *Union Africaine*, PSC/PR/Comm(LXIX), 19 janvier 2007 [En ligne] : <http://www.peaceau.org/uploads/communiqufr-69th.pdf>

¹⁰²⁷ IGAD « Rapport of the 24 th Ordinary Session of the IGAD Council of Ministers on Somalia », Nairobi, Kenya, 18 mars 2005, [En ligne]: <http://www.aigaforum.com/Documents on Somalia.pdf>

vis-à-vis de l'envoi d'une mission de paix en Somalie. Mais les États-Unis avaient présenté la résolution 1725 le 6 décembre, prévoyant l'envoi d'une mission de paix africaine subventionnée par la communauté internationale. Malgré une situation de plus en plus complexe du fait du contexte politique somalien, la mission de l'Union africaine est lancée. Elle fut l'un des plus grands engagements et défis de l'UA en Afrique subsaharienne. Elle est encouragée et soutenue par l'ONU et l'UE, l'AMISOM remplace les troupes éthiopiennes engagées en Somalie entre 2006 et 2008. C'était aussi une opportunité pour le Conseil de paix et de sécurité de l'UA de démontrer ses capacités en matière de gestion de crise et de conflit. L'AMISOM est différente des missions de paix de l'UA, qui étaient généralement des missions de transition. Plusieurs missions africaines ont été déployées en Afrique comme au Burundi, au Liberia ou en Sierra Leone avant de passer le relais à l'ONU.

L'AMISOM a pour mission de fournir un soutien aux institutions de l'État somalien pour la stabilisation du pays¹⁰²⁸. Le mandat de l'AMISOM est défini par la résolution 1744 du 20 février 2007¹⁰²⁹. Elle a pour mission de :

- Favoriser le dialogue et la réconciliation en Somalie en concourant à assurer la liberté de mouvement, les déplacements en toute sécurité et la protection de tous ceux qui prennent part au dialogue de paix (paragraphe 1, 2 et 3).
- Assurer, le cas échéant, la protection des institutions fédérales de transition afin qu'elles soient en mesure d'assumer leurs fonctions et de veiller à la sécurité des infrastructures clefs. Elle sécurise tous les bâtiments officiels (la résidence du président, le parlement), l'aéroport, etc.
- Contribuer, à la demande et selon ses moyens, à la création des conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire.

¹⁰²⁸ AMISOM, « Mandat de l'AMISOM », 2006-2007, [En ligne] : <http://amisom-au.org/fr/amisom-mandate/>

¹⁰²⁹ Conseil de sécurité, « La situation sur la Somalie », ONU, S/RES/1744 (2007), p. 3. [En ligne] : [https://undocs.org/fr/S/RES/1744%20\(2007\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1744%20(2007))

- Protéger son personnel, ainsi que ses locaux, ses installations et son matériel, et assurer la sécurité et la liberté de mouvement de son personnel. Actuellement, les troupes de l'AMISOM assurent la protection de certains membres du gouvernement (Président, Premier ministre, vice-Premier ministre, président du Parlement).

À l'origine, la mission devrait être composée de 8 100 personnels répartis en deux secteurs. Le contingent ougandais et burundais avait la lourde tâche de sécuriser le port, l'aéroport, la *Villa Somalia*. Ce secteur était occupé par les troupes ougandaises. Le deuxième secteur, situé entre l'université de Muqdisho et l'académie militaire, était confié à l'armée burundaise. Dans un premier temps, les troupes de l'AMISOM ont la lourde tâche de sécuriser la capitale Muqdisho occupée par les *Shabaabs*. Le Nigeria prévoyait l'envoi de 850 personnes, et le Ghana 350, mais ils ont finalement renoncé. Seul l'Ouganda offrit de déployer 1 600 personnes, le Burundi, entre 1 500 et 1 600 personnes. Le retard dans le déploiement des troupes obligea l'Éthiopie à maintenir les troupes jusqu'en janvier 2009. Face à la pression des insurgés d'*Al-Shabaab*, l'AMISOM demande l'élargissement de ses mandats. Le 15 octobre 2010, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a appelé à un renforcement des troupes : 20 000 hommes pour la composante militaire, 1 680 éléments de police et « une composante civile renforcée ». La résolution 1964 du 22 décembre 2010 avait autorisé l'augmentation de 4 000 hommes (soit 12 000 au total)¹⁰³⁰. Cette décision n'a néanmoins pas empêché l'AMISOM de participer aux combats qui ont permis de libérer la capitale de la présence des *Shabaabs*. Ensuite, les troupes de l'AMISOM en Somalie ont permis de libérer progressivement des quartiers de Muqdisho du contrôle des combattants du mouvement *Al-Shabaab*, en 2011 et 2015¹⁰³¹. Actuellement, cinq pays fournissent des contingents militaires qui

¹⁰³⁰ Conseil de sécurité, « Le Conseil de sécurité autorise un accroissement des effectifs de la Mission de l'Union africaine en Somalie jusqu'à un maximum de 12 000 militaires », *ONU*, RS1964 (2010), 22 décembre 2010.

¹⁰³¹ L'AMISOM avait engagé plusieurs fronts pour reprendre des régions aux *Shabaabs* entre 2011 et 2015. En septembre 2012, l'opération Sledge-Hammer est lancée pour libérer Kismaayo. L'opération Eagle débute en janvier 2014, elle était destinée à libérer les zones servant de base arrière aux *Shabaabs*. L'opération avait pour objectif de couper les lignes de ravitaillement du groupe. L'opération Indian Ocean démarre en 2014, cette opération consistait à libérer les villes côtières ; elle s'est terminée en 2015. La même année, AMISOM lance l'opération Ocean Build qui a pour objectif de consolider la paix dans les zones libérées. La dernière opération d'envergure était celle de Jubba Corridor pour libérer les villes de Baardhere et de Dinsor.

sont tous localisés au sud (Baanadir, Kongur Galbeed, Hirshabeele et Jubbaland), il n'y a pas eu de troupes militaires au Puntland ni dans l'État fédéré de Galmudug State, alors que des éléments d'*Al-Shabaab* sont actifs dans ces zones, mais l'insurrection des islamistes est plus féroce dans les États fédérés du Sud.

Tableau No. 14 : Les contingents militaire de l'AMISOM

États	Nombre de contingents	Zones (régions)
Burundi	5432	Bay et Bacool
Djibouti	960	Hiiran
Éthiopie	4 395	Shabeellaha dhexe et Shabellaha hoose
Kenya	3664	Jubbada dhexe et Jubbada Hoose
Ouganda	6223	Banadir, Shabeellaha dhexe et Shabellaha hoose
TOTAL	20674	8 régions

Source : AMISOM, 2018.

Sur les douze régions de la Somalie du Sud, les troupes de l'AMISOM ne sont présentes que dans huit régions. Bien que l'Éthiopie ait signé des accords de sécurité avec Puntland et Galmudug State qui lui permettent d'agir dans ces régions, son intégration dans l'opération d'AMISOM en 2014 a permis aux forces burundaises et ougandaises de se rendre dans certaines parties de Shabeellaha Dhexe et Shabellaha Hoose. Les États de la région ont fourni l'essentiel des forces de maintien de la paix. D'autres États de l'Afrique de l'Ouest ont rejoint le contingent de l'AMISOM, mais l'arrivée des troupes kenyanes a permis à la Sierra Leone de retirer son contingent de 850 militaires, basé à Kismayyo. Seuls 47 policiers sierra-léonais participent à la mission. Le Ghana, le Nigeria et la Zambie font aussi partie de la mission et forment la police somalienne à Muqdisho.

8.5.2.2. *Le financement de l'opération de l'AMISOM*

La mission dépend toujours du soutien financier direct des donateurs¹⁰³². Il est difficile pour l'UA de mener une telle intervention dans un pays aussi complexe. Pour Michel Liégeois, « la capacité de l'UA à absorber ces aides et à les convertir en actions concrètes »¹⁰³³ présentait certaines contraintes. En outre, la mission était confrontée à des difficultés sur le terrain. Elle était sous-équipée et mal organisée pour sécuriser l'ensemble du pays par manque de capacité militaire. Ainsi, la résolution du 22 décembre 1964 avait demandé aux donateurs de « coopérer étroitement avec l'Organisation des Nations unies et l'Union africaine afin que les fonds et le matériel voulus deviennent disponibles rapidement, notamment en ce qui concerne la solde à verser aux membres des contingents de l'AMISOM, le soutien logistique autonome et les dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents, en particulier le matériel meurtrier »¹⁰³⁴. Cette mission est financée par l'ONU, mais d'autres organismes internationaux allouent des fonds pour la soutenir. Des États membres de l'UE, tels que l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada, apportent une aide bilatérale à l'AMISOM. L'administration d'Obama avait fourni un appui diplomatique et militaire au gouvernement fédéral de transition, pour construire une autorité politique capable de contrer les forces islamistes. En 2009, le gouvernement américain avait demandé des dérogations aux sanctions de l'ONU et avait fourni 19 tonnes de munitions au TFG¹⁰³⁵. La France a formé, depuis 2007, plus de 5 600 soldats de l'AMISOM dans le cadre des activités du programme RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines au Maintien de la Paix). L'Allemagne a, quant à elle, apporté un soutien financier pour l'achat des matériels militaires pour tous les soldats du contingent burundais de l'AMISOM. En outre, l'Allemagne a augmenté de plus de trois

¹⁰³² Michel LIÉGEOIS, « Les capacités africaines de maintien de la paix : entre volontarisme et dépendance », *Bulletin du maintien de la paix*, No. 97, janvier 2010, p. 2.

¹⁰³³ Michel LIÉGEOIS, 2010, op. cit., p. 2.

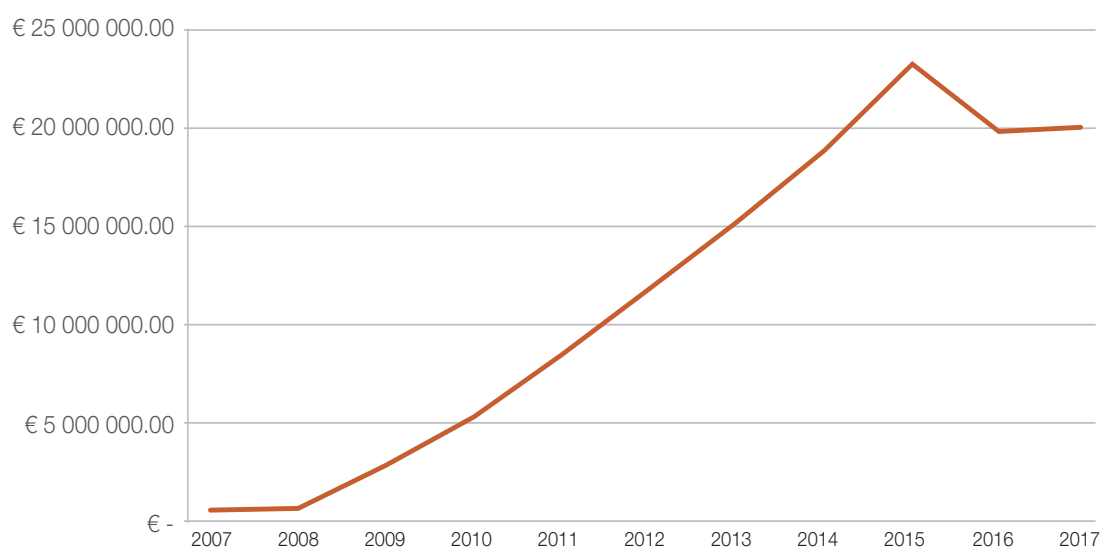
¹⁰³⁴ Conseil de sécurité, « La situation de la Somalie », ONU, S/RES/1964 (2010), 22 décembre 2010, [En ligne] : [https://undocs.org/fr/S/RES/1964%20\(2010\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1964%20(2010))

¹⁰³⁵ Amnesty International, « Somalia: International Military and Policing Assistance should be reviewed », 2010, p. 11, [En ligne] : http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/4910~v~Somalia_International_Military_and_Policing_Assistance_Should_Be_Reviewed.pdf

millions d'euros sa contribution au Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour la Somalie en 2017¹⁰³⁶.

L'UE a indiqué avoir fourni plus de 1,3 milliard d'euros à l'AMISOM depuis 2007 alors que la conférence des donateurs qui s'est tenue à Bruxelles en avril 2009 avait souligné le besoin de plus 1,4 milliard de dollars pour sécuriser la Somalie¹⁰³⁷.

Tableau No. 15 : Engagement mensuel moyen de l'UE pour l'AMISOM entre 2007-2017



Source : Omar S. Mahmood & Ndudbuisi C. Ani, Décembre 2017.

L'UE est ainsi devenue l'un des plus grands bailleurs de fonds de la Somalie. Elle contribue à la formation des soldats de l'armée somalienne du GFT et couvre une partie des coûts des forces africaines de l'AMISOM. La mission EUTM-Somalia assure une formation militaire spécifique, par cycles, qui a déjà formé 2 000 soldats et sous-officiers, depuis son lancement, en mai 2010, et jusqu'en 2012. En outre, d'autres financements supplémentaires ont permis de soutenir les opérations comme celle de l'*African Peace Facility (APF)* qui avait

¹⁰³⁶ "More aid for Somalia", *Federal Foreign Office*, 04, December 2017, [En ligne]: <https://www.auswaertiges-amt.de/en/aussenpolitik/regionaleschwerpunkte/afrika/-/746752>

¹⁰³⁷ "African Union Mission in Somalia, (AMISOM IX) REG/FED/311-290, 1 January, 2013, [En ligne] : https://ec.europa.eu/europeaid/action-fiche-african-union-mission-somalia-amisom-ix-regfed311-290_en

contribué pour 325 millions d'euros à l'AMISOM entre 2012 et 2013¹⁰³⁸. Grâce aux aides bilatérales et multilatérales, la Somalie dispose une armée et d'une police très hétéroclite, et le chantier de la sécurité est loin d'être finalisé. Pour Michel Liégeois, « la multiplicité des donateurs est elle-même source de difficultés. Ainsi, pour d'évidentes raisons politiques, chaque donateur a tendance à rechercher une visibilité maximale de sa contribution »¹⁰³⁹. La mission africaine en Somalie n'a pu s'offrir une posture d'autonomie et reste un sous-traitant de l'ONU. Ainsi, l'opération de l'AMISOM dépend du soutien du Bureau d'appui des Nations unies pour l'Afrique (UNSOA) qui assure l'approvisionnement des fournitures essentielles directement depuis sa base de soutien logistique de Mombasa aux troupes de l'AMISOM à Muqdisho. L'UNSOA s'occupe essentiellement des opérations logistiques, à savoir l'équipement, le ravitaillement (carburant, les rations alimentaires pour les militaires, etc.). Elle forme aussi une force de sécurité, civile et humanitaire de plus de 22 000 personnes¹⁰⁴⁰. En outre le Conseil de sécurité des Nations Unies a chargé l'UNSOA, par sa résolution 2124, de fournir un appui logistique ciblé aux unités de l'armée somalienne en opération conjointe avec l'AMISOM. Le Bureau d'appui des Nations Unies gère les contributions financières des donateurs tels que le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Italie et la Nouvelle-Zélande qui ont débloqué un montant total de 13 millions de dollars pour soutenir l'armée nationale¹⁰⁴¹. Malgré les contributions financières, les troupes de l'AMISOM ne sont jamais parvenues à sécuriser l'ensemble des régions du Sud du pays, et les capacités du FGS dans tous ces secteurs demeurent extrêmement fragiles.

8.5.2.3. Les faiblesses de la mission de l'AMISOM

Les finalités d'une mission de paix font l'objet de débats dans les relations internationales. Les constructivistes et les réalistes marquent les divergences sur les questions de

¹⁰³⁸ Union africaine, "African Union Mission in Somalia", (AMISOM IX) REG/FED/311-290, 1 January, 2013, [En ligne] : https://ec.europa.eu/europeaid/action-fiche-african-union-mission-somalia-amisom-ix-regfed311-290_en

¹⁰³⁹ Michel LIÉGEAIS, 2010, op. cit., p. 4.

¹⁰⁴⁰ « United Nations Support Office for AMISOM », UN, 2013, [En ligne] : <https://unsoa.unmissions.org/sites/default/files/unsoa-booklet.pdf>, pp. 1-26.

¹⁰⁴¹ *Idem.*, pp. 1-26.

maintien ou de consolidation de la paix¹⁰⁴². Selon les thèses constructivistes, les missions de *peacebuilding* comme celle de l'AMISOM pourraient favoriser un environnement de paix et la construction de l'État selon les normes des intervenants (ONU, les États de la région). Ces nouvelles normes seraient une institutionnalisation du processus démocratique et l'expérimentation d'un nouveau type de régime politique (le fédéralisme, cf. chapitre 10) qui pourrait désamorcer l'instabilité politique. Pour les réalistes, les missions de paix sont une solution temporaire. Et l'intervention des troupes de l'AMISOM pourrait s'avérer infructueuse, comme ce fut le cas en 1995. Les réalistes privilégient la résolution naturelle des conflits, c'est-à-dire que la paix n'arrive que par l'épuisement des combattants et/ou par la victoire de l'une des parties¹⁰⁴³. La résolution naturelle du conflit somalien était toujours parasitée par l'intervention d'une puissance étrangère. En 1993, le général *Caydiid* avait contrôlé deux tiers du Sud, mais l'Éthiopie avait soutenu son rival Cali Mahdi. De même, en 2006, l'UTI était mise en déroute après avoir sécurisé l'ensemble des régions du Sud.

Les objectifs de la mission de l'AMISOM étaient précisés par la résolution 1744 du 20 février 2007. Elle n'était pas mandatée pour la lutte contre les insurgés d'*Al-Shabaab*. Mais au fil du temps, la mission s'est transformée en une force engagée dans la lutte contre le terrorisme. Les militaires de l'AMISOM sécurisent les grandes régions urbaines. La capitale Muqdisho avait souffert des différentes guerres, la sécurité des membres du TFG était assurée par des milices privées, et le reste du pays était contrôlé par les insurgés. Pour le secrétaire général de l'ONU, la Somalie était devenue « l'un des lieux les plus dangereux au monde »¹⁰⁴⁴. La mission présentait certaines faiblesses au départ. Le commandement de la mission n'était pas unifié. L'opération est une juxtaposition des contingents militaires nationaux qui ne parviennent que rarement à travailler en symbiose avec l'armée somalienne. Pour le Ct. Cabdi Xosh, « il n'y a pas d'officier somalien faisant partie du commandement de l'AMISOM à part un officier de coordination. Avec le changement répétitif de chef d'état-major, il est difficile d'avoir une stratégie de la SNA pour lutter contre les *Shabaabs* »¹⁰⁴⁵. La situation reste trop

¹⁰⁴² Charles-Philippe DAVID, 1999, op. cit., p. 542-572.

¹⁰⁴³ Charles-Philippe DAVID, 1999., p. 548.

¹⁰⁴⁴ Conseil de sécurité, « Rapport sur la situation en Somalie », ONU, S/2008/466, 16 juillet 2008, [En ligne] : <https://undocs.org/fr/S/2008/466>

¹⁰⁴⁵ Ct. Cabdi XOSH, Entretien, No. 26, 16 mai 2018.

instable ; il serait difficile pour une mission régionale de réaliser à la fois une opération de maintien de la paix, de consolidation de la paix. Pour Jean-Nicolas Bach et Romain Esmenjaud, de nombreuses caractéristiques rapprochent l'AMISOM d'«une intervention militaire traditionnelle (soutien à une partie au conflit, recours régulier à la force, absence de commandement multinational, intéressement des contributeurs dont la participation à l'opération s'inscrit dans une stratégie de promotion d'intérêts nationaux, etc.)». L'armée kenyane ne faisait pas partie de l'AMISOM, elle est intervenue en Somalie sans avoir un accord préalable du gouvernement le 16 octobre 2011. L'opération militaire kenyane a été baptisée *Linda Nchi*, elle avait officiellement pour objectif de sécuriser la frontière pour éviter les infiltrations des insurgés. Le 23 octobre 2011, le président Sharif Sh. Sharif Axmed avait laissé entendre que l'opération de l'armée kenyane dans le sud avait été lancée sans son accord. Cette intervention militaire qui est considérée comme une occupation par la population somalienne a provoqué des répercussions à Nairobi.

Dans ces conditions où les intérêts nationaux prévalent sur la mission de paix, «la contribution de l'AMISOM à la création d'une paix véritable, profitable à l'ensemble de la population somalienne reste sujette à caution», soulignent Jean-Nicolas Bach et Romain Esmenjaud. Depuis le déploiement de la mission, seules les grandes villes sont sécurisées, et les insurgés d'*Al-Shabaab* contrôlent toutes les zones rurales et les axes de communication. Après dix ans d'intervention, la Commission de l'Union africaine, «est convenue [que] l'AMISOM avait réalisé ses principaux objectifs stratégiques, notamment la protection des autorités somaliennes successives (le gouvernement fédéral de transition et le gouvernement fédéral de la Somalie) et plus tard les administrations régionales intérimaires, en affaiblissant Al-Shabaab et en sécurisant deux processus électoraux qui ont produit les gouvernements fédéraux en 2012 et 2016 [élection parlementaire] et 2017 [élection présidentielle] »¹⁰⁴⁶. Mais la mission de paix présente des difficultés pour sécuriser le sud. C'est pourquoi son mandat est prolongé d'année en année. La mission doit en théorie avoir totalement quitté la Somalie fin 2020. Il existe un risque que cette mission devienne un échec comme celle de l'ONU en 1995. C'est pourquoi elle a été prolongée plusieurs fois par la résolution 2010 du 30 septembre 2011 jusqu'au 30 octobre 2012. Ensuite, le Conseil de sécurité a décidé d'autoriser les États membres de l'Union africaine

¹⁰⁴⁶ Commission de l'Union africaine, « Rapport de la conférence sur les enseignements tirés des 10 ans d'AMISOM », Nairobi, Kenya 9-10 mars 2017, p. 10, [En ligne] : <http://www.peaceau.org/uploads/II-fr.pdf>

à maintenir le déploiement de l'AMISOM jusqu'au 28 février 2014. De même, les opérations de surveillance ont été prolongées plusieurs fois avant de prendre fin en décembre 2014¹⁰⁴⁷. Le Conseil de sécurité de l'ONU avait, une fois encore, prolongé la mission à cause de l'insécurité et de la permanence des attaques des insurgés. Mais le Conseil de sécurité avait décidé de réduire le contingent à 21 626 agents d'ici au 31 décembre 2017 et à 20 626 agents avant le 30 octobre 2018¹⁰⁴⁸. La mission devait réduire ses effectifs militaires de 2 000 hommes en deux phases. Mais les effectifs de la police devaient être renforcés et portés de 540 à 1 040. L'ONU a mis la pression sur l'AU pour le retrait de la force en 2020. Mais les États contributeurs des forces ont rejeté les demandes onusiennes. Certains États se sont opposés au retrait : le Burundi a ainsi refusé de retirer 1000 soldats et a demandé que le retrait des troupes se fasse d'une manière proportionnelle. La participation à l'AMISOM est une manne financière, et la réduction d'échelle est susceptible d'avoir un impact important sur les finances burundaises. Chaque année, l'UA verse environ 52 millions de dollars aux forces armées et 13 millions de dollars au budget du gouvernement¹⁰⁴⁹. Pour Xasan Cali Sh. Nur, certains acteurs de la mission de paix en Somalie répondent selon leurs intérêts stratégiques et ne suivent pas le cadre initial de la mission¹⁰⁵⁰.

Pour l'Éthiopie, avoir des militaires sur le sol somalien, c'est tenir son grand rival par les cornes. Les troupes éthiopiennes ne poursuivent pas les routines de la mission et opèrent en dehors du cadre de l'AMISOM. À titre d'exemple, entre 2016 à 2017, elle se sont retirées de 11 localités.

¹⁰⁴⁷ Conseil de sécurité, « Le Conseil de sécurité amende, pour une période de 12 mois, les termes de l'embargo sur les armes imposé depuis 1992 à la Somalie », *ONU*, CS/10 931, 6 mars 2013, [En ligne] : <https://www.un.org/press/fr/2013/CS10931.doc.htm>

¹⁰⁴⁸ Conseil de sécurité, « la situation de la Somalie », *ONU*, S/RES/2372 (2017), 30 août 2007, [En ligne] : [http://undocs.org/fr/S/RES/2372\(2017\)](http://undocs.org/fr/S/RES/2372(2017))

¹⁰⁴⁹ International Crisis Group, « Burundi : l'armée dans la crise », Report No. 247, 5 avril 2017, [En ligne] : <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/burundi/247-burundi-army-crisis>

¹⁰⁵⁰ Xasan Cali SH. NUR, « Xaaladda Ammanka Soomaaliya », *BBC Somali*, 19 mars 2019, [En ligne] : <https://youtu.be/v9i2fAxq8Jg>

Tableau No. 16 : Retrait des troupes éthiopiennes entre 2016-2017

DATE	RÉGIONS	LOCALITÉ
Mars 2017	Galgaduud	Ceel Lahelay
Mars 2017	Galgaduud	Ceel Bur
Octobre 2016	Bakool	Tiyeeglow
Octobre 2016	Hiiraan	Ceel Cali
Octobre 2016	Hiiraan	Moqokori
Octobre 2016	Hiiraan	Haglan
Septembre 2016	Galgaduud	Bud-Bud
Juillet 2016	Bakool	Garasweye
Juillet 2016	Galgaduud	Gal'ad
Juillet 2016	Bakool	Bur Dhuxunle
Juillet 2016	Bakool	Rabdhure

Source : Omar S. Mahmood & Ndudbuisi C. Ani, Décembre 2017.

Les *Shabaab* ont immédiatement pris le contrôle des localités dont les troupes éthiopiennes se sont retirées. La présence de l'armée éthiopienne s'inscrit dans le cadre de la mission de la paix en Somalie, elle est présente aussi dans certaines régions comme Galgaduud et Geedo dans le cadre d'accords sécuritaires entre les États fédérés et l'Éthiopie sans passer par le gouvernement fédéral.

En revanche, la présence militaire kenyane s'inscrit dans une logique de lutte frontalière. À la suite de la commercialisation des sites onshore et offshore par le gouvernement fédéral somalien (GFS) à Londres en février 2019, le Kenya a rompu les relations diplomatiques avec le GFS et a renvoyé son ambassadeur et rappelé le sien. En outre, il a retiré ses troupes dans certaines localités de la région de Geedo sans consulter l'état-major de l'AMISOM ni informer celui de la Somalie. Les *Shabaabs* ont repris toutes les positions délaissées par l'armée kenyane. D'ailleurs, la guerre en Somalie est une guerre muette. L'Ouganda et le Burundi sont les deux pays qui ont subi les plus lourdes pertes dans ce conflit. D'après la revue *Gaashaan* (bouclier), Djibouti a perdu officiellement 61 soldats depuis le lancement de l'opération Hill Walal en

2011¹⁰⁵¹. Aucun pays ne publie ses pertes régulièrement alors que les troupes de l'AMISOM ont perdu au moins 3 000 soldats. Ces pertes seraient même de 4 000, selon Paul D. Williams¹⁰⁵². Ainsi les pertes de l'AMISOM ont dépassé celles des Nations unies en plus de 70 ans d'opération de maintien de la paix dans le monde. Elle serait l'une des missions les plus complexes et la plus coûteuse en vies humaines¹⁰⁵³.

Ni les drones américains ni le soutien logistique de l'armée américaine aux opérations de l'AMISOM n'ont affaibli les *Shabaabs*. Et la mouvance terroriste a une longueur d'avance sur la bataille idéologique.

8.6. La bataille idéologique

La guerre asymétrique adoptée par les *Shabaabs* vise avant tout à faire changer l'ordre établi et à libérer la Somalie, afin de créer un gouvernement islamique ainsi que la Grande Somalie en déstabilisant l'ensemble de la région. Dans sa guerre contre le gouvernement et ses alliés (AMISOM), *Al-Shabaab* va adopter une stratégie de combat qui peut résumer en trois phases :

Tableau No. 17 : Stratégie et discours d'*Al-Shabaab*

PHASE	STRATÉGIES	DISCOURS
2006-2009	Conventionnelle/Irrégulière	Jihâdiste
2009-2011	Conventionnelle/Irrégulière	Jihâdiste / <i>Takfiri</i>
2012-Aujourd'hui	Irrégulière	<i>Takfiri</i>

Source : l'auteur

¹⁰⁵¹ Gaashaan « 41^e anniversaire de l'indépendance de Djibouti », *Revue d'information de l'armée*, 27 juin 2018.

¹⁰⁵² Paul D. WILLIAMS, *Fighting for Peace in Somalia: A History and Analysis of the African Union Mission (AMISOM), 2007-2017*, Oxford: Oxford University Press, 2018, p. 357.

¹⁰⁵³ Security Council, Enhancing African capacities in the areas of peace and security, UN, S/PV.8006, 19 July 2017, [En ligne] : https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_pv_8006.pdf

La présence de l'armée éthiopienne avait conduit les organisations combattantes à adopter une stratégie insurrectionnelle entre 2006 et 2009. L'objectif pour la mouvance est de faire plier l'adversaire pour qu'il quitte la Somalie. Pour cela, les *Shabaabs* ont joué sur la rhétorique du *jihâd*. Cela a permis d'unir plusieurs mouvements islamistes dans la *Muqawama* contre l'Éthiopie. Après le retrait de l'Éthiopie, les *Shabaabs* sont parvenus à contrôler de grandes villes (Muqdisho, Kismayyo) (2009-2011) et ont engagé une guerre conventionnelle contre les troupes de l'AMISOM. L'objectif principal était de renverser la tendance pour occuper l'ensemble du territoire du Sud. Mais le groupe était incapable de lutter sur plusieurs fronts. Au sud, *Al-Shabaab* est en situation défensive face à l'armée kenyane ; à l'ouest, il est en grande difficulté face aux troupes éthiopiennes ; et au nord, il a été repoussé par les troupes ougandaises, burundaises et sierra-léonaises.

En août 2011, les *Shabaabs* abandonnent toutes leurs positions et évacuent Muqdisho. Par conséquent, ils reviennent à la stratégie irrégulière et changent leur rhétorique jihâdiste pour un discours *takfiri* (excommunication) pour toute personne qui collaborerait avec le gouvernement¹⁰⁵⁴. Seules les activités de guérilla pouvaient conduire le groupe dans une action armée de longue haleine. Selon Gérard Chaliand, chacune des deux parties en lutte tente de « conforter la légitimité de sa cause et de son action. Comme cette légitimité a besoin de la sanctification de la morale, il faut d'une part prétendre représenter le bien et le juste et s'efforcer d'autre part de diaboliser l'adversaire »¹⁰⁵⁵. Pour certains auteurs comme Roland Marchal, le discours de l'excommunication (*takfiri*) vient de la branche *Takfir wa Hijra* qui était associée à l'organisation dans sa lutte¹⁰⁵⁶. Le soutien de l'accord par le groupe *Al-Ittissam* était considéré par les salafistes tels que Sh. Xasan Xusen comme étant contraire à la religion. Le débat religieux sur la question de l'excommunication (*takfiri*) s'est exporté à Nairobi où il existe une forte communauté somalienne. Les partisans d'*Al-Ittissam* Sh. Maxamed Cabdi Umul et Sh.

¹⁰⁵⁴ Sh. Ismaïl DHEEG, Entretien No. 17, 23 mars 2017. Selon Ismaïl DHEEG, le *takfir* est une réinterprétation radicale. Il est utilisé pour accuser certaines personnes ayant commis des incrédulités. Ce discours de *takfir* a permis à *Al-Shabaab* de tuer des innocents et même des religieux parce qu'ils condamnaient la violence. Cf. Trevor STANLEY, « Definition: kufr-kafir-takfir-takfiri », *Perspectives on world history and current events*, 2005, [En ligne] : <http://www.pwhce.org/takfiri.html>

¹⁰⁵⁵ Gérard CHALIAND, 2008, op. cit., p. 147.

¹⁰⁵⁶ Roland MARCHAL, « The rise of a jihadi movement in a country at war Harakat al-shabaab al mujaheddin in Somalia », *Centre de recherches internationales (CERI)*, March 2011, p. 32.

Maxamuud Sh. Maxamed *Shibili* dénoncent les actions des *Shabaabs*. Alors que les salafistes de Sh. Xasan Xusen soutiennent le *jihād* en Somalie, ils portaient des critiques virulentes contre le *Manhaj* (la voie suivie) de *Al-Ittissam* puisque ce dernier considérait les élections, la démocratie comme étant des actes licites dans la religion. Les querelles religieuses tournent à l'avantage des *Shabaabs*, et les voies d'une idéologie modérée n'arrivent pas affaiblir le rang du groupe. Et tant qu'il restera des forces étrangères sur le sol somalien, les *Shabaabs* auront toujours des sympathisants. En effet, les *Shabaabs* et toutes les mouvances terroristes ont placé le *jihād* au cœur de leur idéologie. Ainsi, les jeunes sont de plus en plus nombreux pour accomplir l'acte considéré comme le plus important pour le musulman.

Les querelles idéologiques ont divisé les responsables au Kenya. En Éthiopie, le champ idéologique était plutôt dominé par les idées indépendantistes de ONLF. En outre, l'administration Cadi Maxamud Iley de la région Somali avait lutté contre toute forme extrême. D'ailleurs, le pouvoir fédéral avait présenté l'ONLF et le Front de Libération Oromo comme une menace à l'intégrité éthiopienne ; ils étaient d'ailleurs considérés comme des groupes terroristes¹⁰⁵⁷. Cependant, Djibouti avait adopté une réforme du clergé afin d'éviter une pluralité de discours. Pour lutter contre le salafisme, le gouvernement a professionnalisé les fonctions des imams et des muézzins. Ils sont devenus des fonctionnaires de l'État. Le ministère des Affaires religieuses fait du respect des interprétations du shafiisme une obligation et produit un prêche unique le vendredi pour toutes les mosquées du pays.

Les opérations militaires en Somalie contre les extrémistes ont montré leurs limites, désormais le discours de l'extrémisme risque d'affecter l'ensemble des pays de la région. Les autorités régionales n'ont plus les moyens de combattre l'extrémisme religieux. Le combat contre les groupes terroristes doit être appréhendé sous toutes ses formes. C'est pourquoi Djibouti a organisé une réunion pour les oulémas de la région (Éthiopie, Djibouti, Kenya, Puntland, Somalie, Somaliland, Ouganda, Tanzanie) en 2013 afin d'avoir une position commune contre l'extrémisme. La deuxième réunion sur l'extrémisme a ouvert ses portes le 18 mai 2014.

Une déclaration commune des oulémas de la région a été votée afin d'éradiquer

¹⁰⁵⁷ Africa Report, "Ethiopia: Prospects for Peace in Ogaden", *International Crisis Group* No. 207, 6 August 2013, p. 11.

l'extrémisme de la Corne de l'Afrique¹⁰⁵⁸.

Tous les oulémas de la région se sont prononcés sur :

- La valorisation de l'islam modéré ;
- Le lancement des recherches sur ce sujet et la création de centres de recherche sur le radicalisme ;
- L'encadrement de jeunes en organisant des rencontres et des débats ;
- La création d'un centre des Oulémas pour la promulgation des fatwas ;
- Le renforcement des rôles des mosquées en donnant des formations aux imams et aux gestionnaires des lieux de culte ;
- La valorisation de la culture islamique dans les médias ;
- Le renforcement des institutions (justice, police, etc.) en créant des lois pour lutter contre l'extrémisme.

Au cours de cette réunion qui a duré trois jours, les oulémas ont pu dépasser leurs divergences sur la question du radicalisme et avancer certaines recommandations¹⁰⁵⁹. Pour combattre le radicalisme, les oulémas ont préconisé l'encadrement des jeunes, puisque ces derniers sont plus exposés aux dangers du radicalisme. Les oulémas de la région ont montré leur union sur le sujet. Vu les capacités de nuisance d'*Al-Shabaab* en Somalie et dans les États de la région, surtout au Kenya, la bataille idéologique a tourné en leur faveur. La rhétorique *takfiri* et le terrorisme sont les stratégies adoptées par le groupe comme étant une stratégie payante.

À part la menace terroriste, la piraterie dans le golfe d'Aden pose de sérieux problèmes à l'économie et à la sécurité internationale. Ce problème d'insécurité maritime s'explique par l'existence de zones incontrôlées, l'explosion du trafic maritime et la prolifération d'armes peu

¹⁰⁵⁸ Déclaration des oulémas de la Corne de l'Afrique « Lutte contre la radicalisation », 2^e Conférence, Djibouti, 18-20 mai 2014, p. 2.

¹⁰⁵⁹ Déclaration des oulémas de la Corne de l'Afrique, 2014, op. cit., p. 3.

chères. La mobilisation de la communauté internationale pour en finir avec la piraterie est lancée avec l'utilisation de moyens militaires. Avant tout, il s'agit de sécuriser une voie maritime très fréquentée par laquelle s'effectue 15 % du trafic énergétique mondial.



LA PIRATERIE INTERNATIONALE UNE PROBLÉMATIQUE SÉCURITAIRE

Tout comme le terrorisme, la piraterie présente une menace pour la stabilité du commerce maritime international. Bien que la piraterie touche des États assez fragiles comme ceux du golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria, Cameroun, Guinée équatoriale, Gabon). La piraterie touche aussi des États solides institutionnellement comme ceux du détroit de Malacca (Singapour, Malaisie, Indonésie). Elle est un phénomène qui est apparu tardivement en Somalie puisqu'entre 1991 et 2000, les actes de piraterie étaient quasi nuls dans le golfe d'Aden. Depuis cette date, les attaques contre les navires marchands, mais aussi contre les bateaux de plaisance ne cessent d'augmenter dans les eaux somaliennes. Ils perturbent le commerce maritime international et ont des conséquences graves sur les économies régionales. Désormais, les eaux somaliennes sont devenues une zone à haut risque, que les navires de commerce évitent le plus possible. Les activités du port de Mombassa sont en baisse depuis l'apparition de la piraterie en 2003 dans cette zone, de même les activités du port de Djibouti connaissent un ralentissement. En s'attaquant à des navires en haute mer, les pirates somaliens mettent en péril le commerce mondial. Bien qu'il existe une distinction entre la piraterie, les actes de vol à main armée de navires et le terrorisme maritime, il est nécessaire de définir ces concepts, d'identifier l'origine, de démontrer les liens entre la faillite étatique et la piraterie et d'enfin analyser la gestion de cette nouvelle menace dans les eaux territoriales somaliennes par la communauté internationale.

9.1. Conventions et textes juridiques

9.1.1. *Bref historique de la piraterie*

La piraterie est un phénomène pluriséculaire, qui a persisté à travers le temps. La piraterie était mentionnée dans les écrits de l'Antiquité de Polybe (XVIII, 5, 12) concernant la piraterie

étolienne¹⁰⁶⁰ ou de Strabon (XIV, 3, 2) concernant la piraterie cilicienne¹⁰⁶¹. Pour Yvon Garlan, plusieurs termes (*latrones, praedones et piratae*) étaient utilisés pour désigner les pirates¹⁰⁶². Le terme « *peirato* » (piraterie) se trouve dans les écrits gréco-romains environ 140 ans avant Jésus-Christ¹⁰⁶³ selon Alfred P. Rubin. Au Moyen Âge, les routes maritimes étaient sous la menace constante des pirates ou des corsaires¹⁰⁶⁴. La piraterie sera une activité intense avec les Grandes Découvertes entre le XV^e et le XIX^e siècle ; elle est liée à l'expansion maritime et a suscité de grandes convoitises. Pour Jean-Marie Mathey, « la motivation des pirates est alors avant tout économique [...], et les victimes sont les navires, leurs cargaisons que l'on capture et revend et leur personnel, équipage, passagers, personnages de marque, que l'on asservit ou rançonne »¹⁰⁶⁵. Le traité de Tordesillas en 1494 entre l'Espagne et le Portugal donne le monopole de navigation des Indes orientales et occidentales. Tous les pays en dehors de ce traité sont considérés comme des pirates. Mais l'Angleterre, la France et le Pays-Bas rejettent ce traité et considèrent elles aussi comme des pirates toutes attaques de leurs navires. Ce désaccord entraîne une insécurité maritime et un accroissement des actes de piraterie entre 1713 à 1725 (l'âge d'or de la piraterie)¹⁰⁶⁶. Cependant, les puissances coloniales parviennent à contenir la piraterie dans les Caraïbes, mais cette dernière s'exporte dans l'océan Indien. L'île de Sainte Marie à Madagascar devient le nouveau fief des pirates. Elle est à proximité des voies maritimes où transitent les navires de retour des Indes.

Des difficultés existent entre les États européens sur le sens du mot « pirate », d'où la nécessité de trouver une définition universelle pour lutter contre la piraterie. Ainsi, selon

¹⁰⁶⁰ Yvon GARLAN, « Signification historique de la piraterie grecque », *Dialogues d'histoire ancienne*, Vol. 4, 1978, pp. 1-16.

¹⁰⁶¹ Yvon GARLAN. 1978, op. cit., pp. 1-16.

¹⁰⁶² *Idem.*, p. 2.

¹⁰⁶³ Alfred P. RUBIN, *The Law of Piracy*, Newport: Naval War College, International Law Studies, Vol. 63, 1988, p. 5.

¹⁰⁶⁴ Pinuccia FRANCA SIMBULA, « Îles, corsaires et pirates dans la Méditerranée médiévale », *Médiévales*, Vol. 2, No. 47 2004, pp. 17-30.

¹⁰⁶⁵ Jean-Marie MATHEY, « Piraterie : les leçons de l'histoire », *Sécurité globale*, No. 7, pp. 19-36.

¹⁰⁶⁶ Michael HENNESSY-PICARD, « La piraterie atlantique au fondement de la construction des souverainetés coloniales européennes », *Champ pénal/ Penal field*, Vol. XIII, 2016, p. 15.

Michael Hennessy Picard, « les États européens s'entendent pour organiser la répression internationale de la piraterie au nom du libéralisme économique. C'est alors que la lutte contre la piraterie s'universalise »¹⁰⁶⁷. Cette répression contre la piraterie a ainsi accompagné la croissance commerciale et économique dans le monde. La lutte contre la piraterie donne lieu à de nouvelles réalités politiques et normes juridiques dans le monde durant les premières années du XX^e siècle. Après la Seconde Guerre mondiale, la question de la piraterie est reprise par la SDN (Société des Nations) dans le cadre de la codification progressive du droit international, le 22 septembre 1924¹⁰⁶⁸. La piraterie fera ensuite l'objet d'études par les différentes conventions internationales. Durant le XX^e siècle, les activités de piraterie sont en baisse et seront quasi inexistantes avec la militarisation des océans durant l'affrontement des deux blocs.

9.1.2. Définition et conventions internationales sur la piraterie

Les actes de piraterie dans les eaux somaliennes ne sont pas uniquement des actes de « voleurs » qui pilleraient quotidiennement de petits bateaux dans les eaux nationales. Elle est aussi organisée par des réseaux avec des relais à l'intérieur du pays que les protagonistes du pouvoir en Somalie soutiennent et auxquels ils participent, puisque cette dernière représente une manne financière considérable. Frank Attar définit la piraterie comme « une infraction internationale par excellence »¹⁰⁶⁹. La piraterie était traditionnellement définie comme l'usage de la force non étatique afin de s'emparer d'un navire et de ses occupants dans l'esprit d'en tirer une compensation financière.

9.1.2.1. La Convention de Montego Bay

C'est dans les années 1980 qu'apparaissent des législations sur le droit de la mer donnant ainsi une définition universelle de la piraterie maritime. La Commission s'est largement appuyée sur les résultats d'un projet privé (*The Harvard Draft*) de 1932 qui rassemble plusieurs articles sur

¹⁰⁶⁷ Michael HENNESSY-PICARD, 2016, op. cit., p. 17.

¹⁰⁶⁸ Nations unies, « la commission du droit international et son œuvre », Vol. 1, Septième Édition, New York 2009, p. 3.

¹⁰⁶⁹ Frank ATTAR, *Dictionnaire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris : Seuil, 2009.

la piraterie¹⁰⁷⁰, mais aussi des travaux intérieurs comme celle de la convention de Genève¹⁰⁷¹ sur la haute mer de 1958 et qui est entré en vigueur en 1962. La Convention sur le droit de la mer de Montego Bay (CMB), adoptée le 10 décembre 1982 sous l'égide des Nations unies et entrée en vigueur le 16 novembre 1994, constitue une première étape dans l'effort international de lutte contre la piraterie.

L'article 101 de la Convention sur le droit de la mer¹⁰⁷² dispose que l'on entend par piraterie :

- a) « tout acte illégal de violence ou de détention ou toute dépravation, commis à des fins privées par l'équipage ou les passagers d'un navire ou d'un aéronef privé et dirigé en haute mer : contre un autre navire ou aéronef, ou contre les personnes ou les biens à bord de ce navire ou de cet aéronef ; contre un navire, un aéronef, des personnes ou des biens dans un lieu ne relevant de la juridiction d'aucun État ;
- b) tout acte de participation volontaire dans l'utilisation d'un navire ou d'un aéronef lorsque son auteur a connaissance de faits dont il découle que ce navire ou aéronef est un navire ou aéronef pirate ;

¹⁰⁷⁰ Alfred P. RUBIN, 1988, op. cit., p. 313. Le projet de convention dirigé par le professeur Joseph Bingham de l'Université de Harvard définissait la piraterie comme 1) Vol qualifié commis au moyen d'un navire privé pour attaquer un autre vaisseau. 2) Homicide intentionnel et injustifiable, commis également à des fins privées. 3) Agression violente injustifiable contre des personnes également commises à des fins privées. 4) Toute déprédation injustifiable ou destruction malveillante de biens également commise à des fins privées. 5) Tentatives de commettre les infractions susmentionnées. 6) Croisière dans le but de commettre l'une ou l'autre des infractions susmentionnées. 7) Croisière en tant que voleurs professionnels ou en un navire consacré à la commission d'infractions telles que celles qui précèdent. Les définitions avancées par l'université de Harvard vont influencer les conventions internationales par la suite.

¹⁰⁷¹ Convention de Genève, « Convention sur la haute mer », *Nations Unies, Recueil des Traités*, 30 septembre 1962, Vol 450, No. 6465, p. 82.

¹⁰⁷² Convention de Montego Bay, « Convention des Nations unies sur le droit de la mer (avec annexes, acte final et procès-verbaux de rectification de l'acte final en date des 3 mars 1986 et 26 juillet 1993) », No. 31363, 16 novembre 1994. Dans les articles 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107 et 110, la Convention instaure un régime de la piraterie.

- c) tout acte ayant pour effet d'inciter à commettre les actes définis aux alinéas (a) et (b) du présent article, ou de les faciliter intentionnellement »¹⁰⁷³.

La Convention sur le droit de la mer a étendu la souveraineté nationale à des espaces qui, autrefois, lui échappaient (États archipélagiques, zones économiques exclusives, détroits internationaux, etc.), précisant ainsi la juridiction dont relève chacun d'eux. La CMB contient ses propres limites. D'abord, parce qu'elle « privilégie le découpage, les espaces, les frontières, alors même qu'une pluralité d'activités s'exerce de manière transfrontalières ». Ensuite, parce que sa définition même de la piraterie ne prend en compte que les actes commis « dans un lieu ne relevant pas de la juridiction d'aucun État » ou en haute mer.

Les définitions données par la CMB ne sont pas applicables aux pirates somaliens sur quatre points :

- Les articles 110 et 111 fixent les conditions du droit de visite et du droit de poursuite de navires ou d'aéronefs jugés potentiellement pirates. Depuis l'effondrement, il n'existe plus aucune autorité sécuritaire et juridique pour accomplir ce travail ;
- L'article 111 permet la poursuite des navires potentiellement pirates depuis les eaux territoriales jusqu'en haute mer sous plusieurs conditions, et cette poursuite doit être abandonnée si le navire rentre dans les eaux territoriales de l'État de son pavillon ou de celles d'un autre État ;
- Les actes de pirates commis dans les eaux somaliennes ne sont donc pas poursuivis puisque les structures étatiques n'existent pas ou elles sont dans l'incapacité de gérer ce problème.

En outre, les pirates attaquent les navires en haute mer, là où il n'existe aucune juridiction étatique. Les actes commis dans les eaux relevant de la souveraineté d'un État ne peuvent être poursuivis qu'au terme de sa législation nationale. Le caractère illégal de la

¹⁰⁷³ Convention de Montego Bay, 1994, op. cit., p 42.

piraterie est donc lui-même fragmenté en deux volets, l'un international, l'autre national. Enfin, il n'était prévu aucun dispositif international de répression du phénomène.

9.1.2.2. *Les définitions du Bureau Maritime International et de l'International Maritime Organization*

Enfin, la définition du *Bureau Maritime International* (BMI) qui définit la piraterie comme « tout acte d'abordage contre un navire avec l'intention de commettre un vol ou tout autre crime et avec la capacité d'utiliser la force pour l'accomplissement de l'acte »¹⁰⁷⁴ est contestée par bon nombre d'États, car elle inclut les vols dans les ports qui doivent relever des juridictions internes aux États.

Une autre méthode pour étudier les pirates consiste à l'analyse des actes de piraterie selon leurs modes d'action. L'*International Maritime Organization* (IMO) fait référence à l'article 101 de la Convention de Montego Bay et retient principalement trois sortes d'actes de pirateries¹⁰⁷⁵ :

- *Le vol à main armée mineur* : « vol simple », opportuniste, souvent effectué dans un port ou à dans des zones proches des côtes, cette technique représente la moitié des actes de piraterie effectivement commis. Or plusieurs États refusent de considérer ces actes comme de la piraterie réelle, arguant notamment que les vols dans les ports devraient être qualifiés de cambriolages et non d'abordages.
- *Le vol et l'agression à main armée de degré intermédiaire* : il s'agit d'un pillage ou d'un vol, accompagné d'actes de violence. C'est aussi une forme de piraterie susceptible de perturber la navigation maritime, notamment lorsque l'équipage est enfermé et neutralisé. Ces attaques, qui impliquent toutes l'abordage, parfois dans des conditions rendues difficiles par le déplacement des navires, nécessitent

¹⁰⁷⁴ ICC- International Maritime Bureau, "Comments of Definitions and Figures" *Piracy and Armed Robbery Against Ships Report*, Second Quarter 2008, p. 4.

¹⁰⁷⁵ International Maritime Organization, "Working group on the Malacca Strait Area", *Report of IMO*, Kuala Lumpur, Singapore, Jakarta 28th February-10th March 1993, p. 15.

la participation de gangs côtiers bien organisés, souvent au fait à la fois des déplacements des navires et des valeurs qu'ils pourraient y trouver.

- *Le détournement criminel aggravé* : première étape : capturer un navire. C'est à ce niveau qu'intervient l'acte de piraterie *stricto sensu*, avec toutes les techniques d'abordage classiques ou la complicité de l'équipage. Ensuite, il faut le maquiller et l'enregistrer sous une autre identité, tandis que sa cargaison est détournée. Il devient alors un « bateau fantôme ».

Le renouvellement de la piraterie et l'inventivité des pirates vont faire évoluer les textes juridiques internationaux. En outre, dans les années 1990, la piraterie est utilisée par des groupes considérés comme terroristes. De nouvelles interrogations s'imposent afin d'adapter les conventions aux nouvelles réalités.

9.1.2.3. *La Convention de Rome de 1988*

La Convention de Rome est signée le 10 mars 1988 et elle est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1992. Elle réprime les actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime. La convention a été élargie avec des protocoles additionnels en 2005 à Londres et approuvés en 2008 par l'Assemblée générale de l'ONU en « vue de réprimer des actes terroristes de violences supplémentaires contre la sûreté et la sécurité de la navigation maritime internationale et de renforcer l'effet utile de la Convention »¹⁰⁷⁶. La convention de Rome fait partie des juridictions relatives à la lutte contre la piraterie maritime. Elle est adoptée à la suite de l'attaque de l'*Achille Lauro* en 1985 par l'Organisation de la Libération de la Palestine (OLP) au large du port d'Alexandrie en Égypte. Cette attaque a eu pour conséquence de forcer la communauté internationale à faire face au problème posé par le terrorisme maritime. Ainsi, la piraterie est définie dans son article 3.1 comme une infraction pénale pour toute personne qui illicitement et intentionnellement :

¹⁰⁷⁶ ONU « Protocole de 2005 relatif à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime », Approuvé par l'Assemblée fédérale le 13 juin 2008, p. 3357.

- a) « s'empare d'un navire ou en exerce le contrôle par la violence ou la menace de la violence ou ;
- b) accomplit un acte de violence à l'encontre d'une personne se trouvant à bord d'un navire, si cet acte est de nature à compromettre la sécurité de la navigation du navire ou ;
- c) détruit un navire ou cause à un navire ou à sa cargaison des dommages qui sont de nature à compromettre la sécurité de la navigation du navire ou ;
- d) place ou fait placer sur un navire, par quelque moyen que ce soit, un dispositif ou une substance propre à détruire le navire ou à causer au navire ou à sa cargaison des dommages qui compromettent ou sont de nature à compromettre la sécurité de la navigation du navire ou ;
- e) détruit ou endommage gravement des installations ou services de navigation maritime ou en perturbe gravement le fonctionnement, si l'un de ces actes est de nature à compromettre la sécurité de la navigation d'un navire ; ou
- f) communique une information qu'elle sait être fausse et, de ce fait, compromet la sécurité de la navigation d'un navire ou ;
- g) blesse ou tue toute personne, lorsque ces faits présentent un lien de connexité avec l'une des infractions prévues aux al. a) à f), que celle-ci ait été commise ou tentée »¹⁰⁷⁷.

Certes, le texte s'applique dans les eaux territoriales, sous réserve que le navire ait emprunté à un moment les eaux internationales. Mais, point négatif, il ne traite que des actes de « terrorisme maritime », excluant les vols, qui constituent pourtant la majeure partie des actes de piraterie. Cependant, la Convention de Montego Bay produite par l'intermédiaire des Nations unies ne pourrait pas être retenue comme une définition opératoire dans notre chapitre puisque cette définition « apporte plus de confusion que d'éclaircissement, sans même étendre son champ géographique d'application »¹⁰⁷⁸. Lors de la réunion des groupes de travail du

¹⁰⁷⁷ Organisation Maritime Internationale, « Conférence Internationale sur la Répression d'Actes Illicites contre la Sécurité de la Navigation Maritime (Rome 1988) », London : Ashford Press Ltd (Édition 2006), 2007, p. 9.

¹⁰⁷⁸ Jean-Paul PANCRACIO, « Le défi de la piraterie et de son traitement judiciaire » *Cahier du Centre d'Études et de Recherche de l'École Militaire (CEREM)*, No. 10, 2009, p. 48.

CSCAP (*Council for Security Cooperation in the Asia Pacific*)¹⁰⁷⁹ sur la coopération maritime et sur le crime transnational en novembre 1999, il a été souligné combien le régime de lutte contre la piraterie instauré par la CMB de 1982 était obsolète. La définition donnée de la piraterie était trop large, et celle adoptée par l'IMB – « l'acte de monter à bord d'un navire avec l'intention de commettre un vol ou tout autre crime et avec l'intention ou la capacité d'utiliser la force » – était beaucoup trop vague. C'est pourquoi les autres définitions (Convention de Rome, IMB et l'OMI) compléteront notre corpus. Même si la pression contre la piraterie est codifiée par les conventions internationales, le renouvellement de la piraterie somalienne posera un grand défi à la communauté internationale.

9.2. La recrudescence de la piraterie sur les côtes somaliennes

Il est difficile de résumer la recrudescence de la piraterie en Somalie à l'effondrement de l'État en 1991. D'autres situations ont favorisé la piraterie : la situation de la Somalie sur l'un des axes majeurs du trafic maritime international, la fragilité politico-économique du pays et l'absence d'autorité sur l'ensemble du territoire ont laissé émerger plusieurs acteurs qui tirent profit de cette criminalité.

9.2.1. La faillite Étatique comme un mobile de la recrudescence de la piraterie

9.2.1.1. L'effondrement de l'État comme facteur explicatif de la piraterie

Pour analyser les causes de la piraterie dans le monde, d'autres facteurs sont mis en avant, à savoir la géographie (la piraterie se concentre généralement à proximité des détroits, par exemple le détroit de Bab el-Mandeb, le détroit de Malacca). Bien que les États de l'Asie du Sud soient des États solides, le développement de la piraterie s'explique par de fortes disparités économiques et l'existence de certaines zones de pauvreté qui laissent prospérer le chômage, la criminalité et la piraterie¹⁰⁸⁰. À part les problèmes de fragilité des États du golfe de

¹⁰⁷⁹ Council for Security Cooperation in the Asia Pacific est un organisme non gouvernemental créé pour le processus de dialogue sur les questions de sécurité en Asie-Pacifique.

¹⁰⁸⁰ Éric FRECON, « Géopolitique de la piraterie au Sud-Est asiatique. Conflit de représentations », *Ouvertures* Vol. 2, No. 25-26, 2010, pp. 101-123.

Guinée, la piraterie est aussi liée à une criminalité beaucoup plus organisée. Elle prend parfois une connotation politique lorsque des organisations comme la guérilla du MEND (Mouvement pour l'Émancipation du Delta du Niger) au Nigeria qui s'estime être exclu de la richesse du pays et la rente pétrolière qui proviennent de sa région. Ce mouvement dénonce aussi les effets pervers de l'exploitation sur l'environnement. Cette guérilla pratique la piraterie maritime au large du golfe de Guinée et en haute mer et s'attaque aux plateformes pétrolières. Ces activités de piraterie se résument à des rackets, enlèvements et dégradations des installations pétrolières, etc. L'insécurité et le sous-développement sont des éléments explicatifs de la faillite étatique et de ses corollaires¹⁰⁸¹. La résurgence de la piraterie puis son développement peuvent s'expliquer par ce lien entre la faillite des institutions et l'exaspération de la piraterie pour le cas somalien. Ainsi, l'effondrement de l'État et la fragmentation du pays en trois entités (Somaliland, Puntland et le sud) seraient l'une des causes principales de la piraterie sur les côtes somaliennes. Ces entités politiques issues de la fragmentation peuvent être considérées comme des pseudo-États, selon Vladimir Kolossov et John O'Loughlin c'est-à-dire des entités politiques issues d'un conflit ou de l'émiettement du pouvoir central, sans une reconnaissance internationale¹⁰⁸². Comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, aucune autorité politique n'émerge dans les régions du Sud. L'espace politique et économique était dominé par les seigneurs de guerre, les clans et les hommes d'affaires. Les régions du Nord (Puntland) disposaient d'un pouvoir organisé bénéficiant d'un soutien des clans. Le cas du Somaliland est un peu plus abouti que la région semi-autonome de Puntland puisqu'il existe une autorité effective sur l'ensemble du territoire à part sur une partie des régions (Sanaag, Sool) frontalières du Puntland. Et l'État arrive à fournir des services publics à sa population. D'ailleurs, il n'existe pas de repères de piraterie sur ces côtes.

Des auteurs comme Martin N. Murphy soutiennent l'hypothèse selon laquelle le développement de la piraterie est lié à l'effondrement de l'État. Pour cet auteur, la chute « du régime dictatorial Maxamed Siyaad Barre en janvier 1991 semble avoir déclenché le problème

¹⁰⁸¹ Morten BØAS & Kathleen JENNINGS M., "Insecurity and development: the rhetoric of the failed State", *European Journal of Development Research*, Vol. 17, No. 3, 2005, pp. 385-395.

¹⁰⁸² Vladimir KOLOSSOV & John O'LOUGHLIN, 1988, op. cit., p. 151-176.

de la piraterie dans le pays »¹⁰⁸³. Mais durant cette période, c'est-à-dire les années 1990, Martin N. Murphy relève quelques actes de piraterie localisés généralement dans les eaux territoriales de la Somalie. Maxamed Yasin, du ministère de la Pêche, des Ports et des Ressources maritimes entre 2010 et 2011, souligne que « le SNM avait pratiqué des actes de piraterie lors de son insurrection entre 1989 et 1991 »¹⁰⁸⁴. Ils avaient pris deux navires russe et bulgare, et les négociations pour restituer les navires sans leur marchandise se sont déroulées à Londres. « Après avoir pris le contrôle du pays, le mouvement avait cessé ses activités de piraterie »¹⁰⁸⁵, selon le ministre. Robert C. McCabe estime que le « garde-côte du SNM »¹⁰⁸⁶ avait pris au total quatre navires qui ont été libérés après le paiement d'une rançon. D'après ces attaques, Robert C. McCabe souligne que les conflits sur terre peuvent affecter la sécurité maritime parce que les actes de piraterie peuvent être utilisés comme un moyen politique¹⁰⁸⁷ par les groupes armés. Bien que les actes de piraterie soient limités dans les années 1990, pour Martin N. Murphy, les « insuffisances du financement public et de la formation des organismes chargés de l'application de la loi, de la police, des garde-côtes ou de la marine ont donné aux pirates la liberté d'opérer »¹⁰⁸⁸. Stefan Eklöf Amirell et Ibrahim Ndzesop soulignent qu'« après l'effondrement du régime de Mogadiscio et du pouvoir central de l'État en 1991, ni le mouvement national somalien, ni aucun autre groupe rebelle ou faction politique n'avait la capacité et l'intérêt de gouverner les vastes eaux territoriales du pays. [...] L'effondrement du pouvoir central a transformé les eaux territoriales et la ZEE de la Somalie en zone maritime de non-droit dans laquelle plus aucune marine régulière ni aucun garde-côte ne patrouillait »¹⁰⁸⁹. C'est pourquoi

¹⁰⁸³ Martin N. MURPHY., *Contemporary Piracy and Maritime Terrorism: The Threat to International Security*, London: Routledge, 2007, p. 31.

¹⁰⁸⁴ Maxamed YASIN, Entretien No. 12, 27 novembre 2016.

¹⁰⁸⁵ *Idem.*, Entretien No. 12.

¹⁰⁸⁶ Robert C. MCCABE, *Modern Maritime Piracy: Genesis, Evolution and Responses*, London: Routledge, 2018, p. 286-287; Voir aussi Martin N. MURPHY, *Somalia, The New Barbary? Piracy and Islamism in the Horn of Africa*, London: C. Hurst & Co. 2011, p. 11.

¹⁰⁸⁷ Robert C. MCCABE, 2018, op. cit., p. 287.

¹⁰⁸⁸ Martin N. MURPHY, 2007, op. cit., p. 31.

¹⁰⁸⁹ Stefan EKLOF AMIRELL & Ibrahim NDZESOP, « La Piraterie Maritime En Afrique Contemporaine. Ressorts Locaux Et Internationaux des activités de piraterie au Nigeria et en Somalie », *Politique africaine*, Vol. 5, No. 116, 2009, p. 105-106.

de nombreux auteurs insistent sur la relation entre la faillite étatique et la piraterie pour expliquer la résurgence de la piraterie sur les côtes somaliennes, selon Stig J. Hansen. Plusieurs chercheurs comme Carolin Liss, Ger Teitler and Kerstin Petretto « suggèrent que la faiblesse ou l'affaiblissement des structures étatiques et institutionnelles sont des facteurs contribuant à la piraterie »¹⁰⁹⁰. Stig J Hansen et Mesøy Atle affirment que la faillite étatique, comme dans le cas de la Somalie, est l'une des principales causes de la piraterie dans la région du golfe d'Aden¹⁰⁹¹. La déliquescence de l'État n'est pas la principale cause de la piraterie en Somalie puisqu'il n'existait pas d'acte de piraterie en Somalie pendant la période de vacance du pouvoir entre 1994 (premier acte de piraterie recensé par ICC - *International Maritime Bureau*) et 2000 (la première fois où un gouvernement est mis en place lors de la conférence d'Arta même si cette dernière n'avait aucune autorité sur le terrain).

Tableau No. 18. Les actes de piraterie sur Somalienne et Djibouti (1994-2000)

ANNÉE	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
NOMBRES	1	14	4	5	9	14	9
D'ACTES							

Source: ICC- International Maritime Bureau, 1994-2000

De 1991 à 1993, ICC - *International Maritime Bureau* n'a pas répertorié d'actes de piraterie dans les eaux somaliennes et dans celles de Djibouti. En revanche, Robert C. McCabe et Martin N. Murphy dans *Somalia : New Barbary* avaient comptabilisé cinq actes de piraterie entre 1991 à 1994. En janvier 1991, dès les jours qui ont suivi la chute du régime de Siyaad Barre, des pirates ont attaqué le *MV. Naviluck*, à proximité du cap de Guardafui dans la région de Puntland. Pour Martin N. Murphy, quatre autres navires (*MV. Naviluck*, *MV. Valdora*, *Norasia Samantha*, *Glucksburg* et *MV. Bonsella*) ont fait l'objet d'une attaque de pirates. En 1995 à 2001, les actes de piraterie étaient concentrés dans la région du Puntland. Ces actes étaient commis par

¹⁰⁹⁰ Carolin LISS, « Maritime piracy in Southeast Asia », *Southeast Asian Affairs*, Vol. 29, 2003, pp. 52-68 ; Ger TEITLER, "Piracy in Southeast Asia: a historical comparison", *maritime Studies, (MAST)*, Vol. 1, No. 1, pp. 67-83; Kerstin PETRETTO, "Weak States, offshore piracy in modern times », *East African Human Security forum Discussion Paper*, March 2008,

¹⁰⁹¹ Stig Jarle HANSEN, & Mesøy ATLE, "The Pirates of the Horn-State Collapse and the Maritime Threat" *Protocol Strategic Insights*, Vol. 3, No. 1, 2006. pp. 4-13.

des éléments du SSDF comme le souligne Martin N. Murphy. Et certains navires ont été rançonnés pour être libérés. Ce fut le cas du *MV. Shen Kno II* où le SSDF avait demandé une rançon de 800 000 dollars (40 000 pour libérer le capitaine et 10 000 dollars pour chaque membre de l'équipage)¹⁰⁹².

Entre 1984 et 1991, trois actes de piraterie ont été recensés en Afrique de l'Est¹⁰⁹³. Et entre 1991 et 2000, ce chiffre est passé de 3 à 56 actes pour la seule zone de la Somalie, soit une augmentation de 94,6 %. Depuis la disparition de l'autorité centrale, le nombre d'actes de piraterie dépasse même celui de pays connus pour la piraterie comme le Nigeria où, dans la même période, c'est-à-dire entre 1994 et 2000, ICC - *International Maritime Bureau* avait comptabilisé 38 actes de piraterie¹⁰⁹⁴. Cette augmentation est due, selon Martin N. Murphy, à la perte de légitimité de la force étatique à savoir la police, les garde-côtes ou la marine. Mais plusieurs auteurs soulignent les faiblesses du lien entre la piraterie et l'effondrement de l'État. Pour Stefan Eklöf Amirell et Ibrahim Ndzesop, « la faiblesse de l'État est une condition nécessaire, mais non suffisante »¹⁰⁹⁵ pour expliquer la résurgence de la piraterie en Somalie, parce que des États considérés comme faillis, par exemple le Soudan, n'ont enregistré aucun acte de piraterie selon ces deux auteurs. Pour ces auteurs, l'essor de la piraterie est comme un indicateur du degré de faillite de l'État Somalie. L'auteur souligne que l'essor de la piraterie était plutôt proche de « la dynamique de la construction de l'État en tant que crime organisé ». Pour l'auteur, le Puntland est un exemple de la « mise en place d'une sécurité interne, d'un ordre social et d'une centralisation à l'échelle locale du pouvoir politique, accompagnée d'une accumulation de richesses et d'un exercice de fait de la souveraineté sur un territoire (et sur une zone maritime) relativement bien défini [...] Ce sont là des traits caractéristiques associés à la formation de l'État »¹⁰⁹⁶. Stig Jarle Hansen et James Krask font aussi partie des auteurs qui

¹⁰⁹² Martin N. MURPHY, 2011, op. cit., p. 13.

¹⁰⁹³ IMO "Reports on acts of piracy and armed robbery against ships", Annual Report, 2016, Annexe 4, pp. 1-17.

¹⁰⁹⁴ ICC-International Maritime Bureau, « piracy and armed robbery against ships », *ICC-International Maritime Bureau*, Annual Report, 1 January-31 December 2004, 07 February 2005, p. 4.

¹⁰⁹⁵ Stefan EKLOF AMIRELL & Ibrahim NDZESOP, 2009, op. cit., p. 111.

¹⁰⁹⁶ *Idem.*, p. 117.

rejetten cette thèse selon laquelle la piraterie et l'effondrement sont liés¹⁰⁹⁷. Et la chute de l'État somalien ne doit pas être la seule explication de ce phénomène. Pour James Krask, l'État s'est effondré, mais d'autres structures (charia, les lois coutumières) avaient pris le relais dans la société. Parmi les facteurs considérés comme pouvant contribuer à la piraterie somalienne, l'on trouve des éléments comme la pauvreté, le manque d'emploi, les difficultés environnementales, la réduction des ressources pastorales et halieutiques, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Autant d'éléments observables dans les États confrontés au phénomène de la piraterie.

9.2.1.2. La pauvreté, racine de la piraterie

La pauvreté est identifiée par l'ensemble des institutions de développement comme un facteur de fragilité. Pour le *Fund for Peace*, la pauvreté et le déclin économique font partie des indicateurs permettant de mesurer et de prédire la faillite étatique¹⁰⁹⁸. Pour Julien Serre, « la majorité de la pauvreté extrême se trouve dans les pays fragiles. Et elles sont visibles dans toutes les dimensions du développement, à savoir l'éducation (77 % des enfants ne finissent pas leur éducation primaire), la mortalité infantile (70 % de la mortalité touche des enfants de moins de cinq ans), et 65 % n'ont pas accès à l'eau potable »¹⁰⁹⁹. Le représentant spécial en Somalie, Ahmedou Ould Abdallah, affirme, dans son rapport au Secrétaire général de l'ONU, que « la pauvreté, le manque d'emplois, l'environnement difficile, le niveau pitoyablement bas des revenus, la réduction des ressources maritimes en raison de la sécheresse et de la pêche illégale

¹⁰⁹⁷ Stig Jarle HANSEN, "Piracy in the greater Gulf of Aden, Myths, Misconception and Remedies", *Norwegian Institute for Urban and Regional Research*, 2009, pp. 1-74.

¹⁰⁹⁸ Fund for Peace, "The Fragile States Index 2018", Washington, D.C: Fund for Peace, 2018, p. 32.

¹⁰⁹⁹ World Bank « World Development Report », 2011, cité par Julien SERRE, 2016, op. cit., p. 25. Selon le groupe de la Banque mondiale « l'Asie de l'Est-Pacifique (qui compte 47 millions d'habitants sous le seuil d'extrême pauvreté) et l'Europe-Asie centrale (7 millions) sont parvenues à ramener le taux d'extrême pauvreté à moins de 3 % (ce qui correspond à l'objectif fixé à l'horizon 2030) ». En revanche, toujours selon les données de la Banque mondiale, « l'Afrique subsaharienne abrite plus de la moitié de la population qui vit dans l'extrême pauvreté dans le monde. Dans cette région, le nombre d'habitants vivant avec moins de 1,90 dollar par jour a augmenté de 9 millions, pour atteindre 413 millions en 2015, soit un chiffre supérieur à l'ensemble des autres régions réunies. Si cette tendance se poursuit, l'Afrique subsaharienne concentrera en 2030 près de 90 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté ». Cf. Groupe de la Banque mondiale, « Comprendre la pauvreté », *Banque mondiale*, 24, septembre 2018, [En ligne] : http://www.banquemonddiale.org/fr/topic/poverty/overview?cid=ecr_hp_worldbank_fr_ext#1

et l'instabilité de la situation politique de sécurité contribuent tous à la hausse et la poursuite de la piraterie en Somalie »¹¹⁰⁰. Tous ces éléments cités par le représentant spécial de l'ONU pour la Somalie peuvent être considérés comme le mobile de la recrudescence de la piraterie sur les côtes somaliennes. Selon le ministre de la Planification, de 2009 à 2010, « l'effondrement de l'autorité centrale n'est pas la seule explication des causes de la piraterie en Somalie. La pauvreté en Somalie est la racine de la piraterie. Le manque de perspectives des régions côtières avait poussé certains pêcheurs à s'attaquer dans un premier temps à des chalutiers qui pillent les ressources »¹¹⁰¹. La pauvreté est présentée comme un facteur explicatif des causes de la piraterie. Le faible revenu, le chômage des jeunes, le manque de perspective, la déliquescence des services de base démontrent le faible niveau de développement de Somalie.

Pour Christian Ménard, « la Somalie est un des pays les plus pauvres du monde, avec un revenu par tête de 226 dollars. Pour ses 8 millions d'habitants, à 70 % analphabètes, l'espérance de vie ne dépasse pas 46 ans et un enfant sur cinq meurt avant d'avoir 5 ans »¹¹⁰². Le constat de Christian Ménard est confirmé par les données publiées par Banque mondiale en 2008. Selon les données de la Banque mondiale, 43 % des Somaliens vivent avec moins de 1 dollar par jour, et 73 % vivent avec moins de 2 dollars par jour¹¹⁰³. D'après ces données, la Somalie figure au 161^e rang (sur 163 États recensés), elle figure parmi les pays les moins développés¹¹⁰⁴. Pour la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, « en 2002, le taux de chômage des 15-64 ans était de 47 %. En 2012, le taux de chômage avait grimpé à 54 % (PNUD, 2012). Il atteignait 67 % chez les 14-29 ans. Les principales raisons du chômage citées par les jeunes interrogés étaient l'absence de perspectives d'emploi (42 %), suivie du

¹¹⁰⁰ Ahmedou OULD ABDALLAH, "Piracy off the Somali Coast", *Workshop commissioned by the Special Representative of the Secretary General of the UN to Somalia*, Nairobi 10-21 November 2008, p. 15.

¹¹⁰¹ Farah DALAX, Entretien No. 10, 26 novembre 2016.

¹¹⁰² Christian MÉNARD, « Rapport d'information sur la piraterie », *Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées de l'Assemblée Nationale*, No. 1670, 13 mai 2009, p. 9.

¹¹⁰³ Banque mondiale, *Somali Reconstruction and development Program. Deepening Peace and Reducing Poverty*, Janvier 2008, [En ligne]: <http://www.somali-jna.org/downloads/ACF7C9C.pdf>.

¹¹⁰⁴ Selon la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique environ « 4,7 millions de personnes en Somalie ont besoin de moyens de subsistance à l'heure actuelle. Un million d'entre elles voient leur sécurité alimentaire gravement menacée et ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins alimentaires minimums ». Cf. Commission économique pour l'Afrique, « Profil de pays – Somalie », *ONU*, 2016, p. 17.

manque de compétences recherchées sur le marché du travail (18 %). Les jeunes travailleurs eux-mêmes étaient à la recherche d'autres emplois pour 70 % d'entre eux, citant comme principale raison la faible rémunération de leur emploi actuel, suivie de la nécessité de trouver un emploi à temps plein et du manque de satisfaction professionnelle. Les Somaliens qui ont un emploi travaillent à 95 % dans l'agriculture. »¹¹⁰⁵. Malgré les efforts pour la lutte contre la pauvreté extrême, la situation reste la même. Les indices et indicateurs de développement humain montrent des évolutions comparables à celles des années 2010¹¹⁰⁶. Le déclin économique, le faible niveau de développement marqué par une pauvreté extrême et le fort taux de chômage ont été avancés comme un terreau favorable au développement de la piraterie. Ainsi, les actes de piraterie étaient localisés dans les régions les plus pauvres de la Somalie. Pour Éric Frécon, « à l'aube de la guerre civile, 60 % des revenus tirés de la pêche l'étaient de façon artisanale »¹¹⁰⁷. *L'International Crisis Group* estime que la piraterie s'enracine dans des régions côtières très pauvres du Puntland. Mais des auteurs comme Stig Jarle Hansen soulignent que la thèse de la pauvreté n'est pas la seule explication parce que, selon l'auteur, il existait des régions côtières pauvres des États voisins comme le Kenya, la Tanzanie et le Yémen où la piraterie était plus faible qu'en Somalie¹¹⁰⁸. Mais les trois pays cités par l'auteur étaient des États (sauf le Yémen actuellement) où il existe une autorité étatique solide capable de poursuivre les délits en mer, contrairement à la Somalie. De même, Martin N. Murphy ne soutient pas l'hypothèse de la pauvreté comme le seul vecteur de la piraterie en Somalie, mais les difficultés économiques des régions côtières ont joué un rôle¹¹⁰⁹. Pour cet auteur, la piraterie somalienne est plutôt liée au crime organisé, et à l'instabilité politique qui interagit avec un environnement anarchique qui laisse prospérer toute forme de criminalité.

¹¹⁰⁵ Commission économique pour l'Afrique, 2016, op. cit., p. 17.

¹¹⁰⁶ PNUD, « Indice et Indicateur de Développement Humain », *ONU*, 2018, p. 35-118.

¹¹⁰⁷ Éric FRÉCON, « La dimension terrestre des pirateries somaliennes et indonésiennes », *Hérodote*, Vol. 3, No. 134, 2009, pp. 80-106.

¹¹⁰⁸ Stig J. HANSEN, 2009, op. cit., p. 14.

¹¹⁰⁹ Martin N. MURPHY, *Small Boats, Weak States, Dirty Money*, New York: Colombia University Press, 2009, p. 25.

9.2.1.3. Les autres facteurs explicatifs de la piraterie

La piraterie somalienne serait comparable à celle de l'Asie du Sud-Est qui est à la fois une piraterie d'opportunisme et une piraterie organisée¹¹¹⁰. Dans l'analyse de la piraterie de l'Asie du Sud-est, Jon Vagg souligne que l'économie en développement connaît souvent un taux de criminalité élevé, en partie parce que le développement entraîne des changements structurels dans l'économie et la dislocation de segments de la population active¹¹¹¹. Ainsi, le déclin économique présente la piraterie comme une alternative pour les populations côtières. C'est pourquoi Stig Jarle Hansen avance l'idée selon laquelle la piraterie est une « *subsistence piracy* » et une « *professional piracy* »¹¹¹². Donc la piraterie somalienne, à la fois artisanale et opportuniste (*subsistence piracy*), serait commise par deux ou trois pêcheurs d'une manière ponctuelle afin de gonfler leurs revenus de la pêche. Elle serait aussi professionnelle et organisée (*professional piracy*) et correspondrait à une activité qui nécessite une organisation plus large et un financement conséquent. La piraterie somalienne s'apparente plus à une « *professional piracy* ». Les régions côtières somaliennes ont souffert de la pêche illégale que les pêcheurs locaux n'étaient pas en mesure de concurrencer. Bien que la faillite étatique ait entraîné une instabilité politique et la dégradation de la vie sociale, elle a aussi provoqué un vide sécuritaire dans l'espace maritime puisqu'il n'y avait plus de garde-côtes ni de force navale pour surveiller les eaux territoriales. Pour Gary Weir, « l'effondrement du gouvernement central somalien avait ouvert en 1995 à une exploitation étrangère non contrôlée des eaux somaliennes. Les grands navires de pêche commerciale ont commencé à travailler au large des côtes somaliennes et très souvent à l'intérieur des eaux territoriales du pays et des zones traditionnelles de pêche locale. Ces navires de pêche à grande échelle éclipsaient les bateaux de la flotte de pêche locale et mettaient en danger une économie côtière de subsistance fondée sur les pratiques de pêche traditionnelles.

¹¹¹⁰ Robert C. MCCABE, 2018, op. cit., p. 135-139.

¹¹¹¹ Jan VAGG., « Rough Seas? Contemporary piracy in South East Asia », *The British Journal of Criminology*, Vol. 35, Issue 1, 1995, Pages 63–80. Les causes de la piraterie en Asie du Sud-Est sont : le déclin économique des régions côtières et la tolérance des autorités policières. La piraterie, tout comme la contrebande et la corruption, peut être une source de revenus non officiels pour les militaires, les forces de l'ordre ou leurs agences.

¹¹¹² Stig J. HANSEN, 2009, op. cit., p. 13 et 24.

La piraterie en haute mer est née de ce contexte »¹¹¹³. Ainsi, la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) est pratiquée à grande échelle. Selon un rapport de la Banque mondiale en 2008, le montant annuel de la pêche illicite dans les eaux entraîne une perte totale à l'exportation de 95 millions de dollars, soit environ 25 % des prises annuelles potentielles estimées¹¹¹⁴. D'après la Banque mondiale, « les ressources marines somaliennes ont été régulièrement pillées par 500 à 1 000 chalutiers et autres types de navires, dont peu sont titulaires d'une licence ou tiennent compte de l'état des ressources marines dont peu sont titulaires d'une licence ou respectent le droit international de la pêche »¹¹¹⁵. La pêche artisanale avait souffert de cette surexploitation, par exemple « les pêcheurs avaient de plus en plus de mal à assurer leur subsistance grâce à l'exploitation du homard en raison de la diminution des stocks et de la destruction des récifs causée par la pêche côtière illégale des bateaux commerciaux étrangers »¹¹¹⁶.

Certains analystes comme Andrew Mwangura, Mohammed A. Waldo, Bjørn Møller ou encore Éric Frécon soulignent que les pirates devraient être perçus comme des « protecteurs » des côtes somaliennes¹¹¹⁷. En 2005, près de 800 navires auraient pratiqué une pêche intensive dans les eaux somaliennes ; leur capture serait estimée à 300 000 tonnes de poisson pour un montant de 540 millions USD¹¹¹⁸. Cette pêche illégale a aussi mis en danger la biodiversité des stocks halieutiques à cause de la surpêche puisqu'il n'y avait aucune autorité pour surveiller.

¹¹¹³ Gary E. WEIR “Fish, family and profit: piracy and the Horn of Africa”, *Naval War College Review*, Vol. 62, No. 3, 2009, p. 16-29.

¹¹¹⁴ World bank & NU, “Somali reconstruction and development program: deepening peace and reducing poverty” Working Paper, January 2008, p. 67.

¹¹¹⁵ *Idem.*, p. 68.

¹¹¹⁶ World bank & NU, 2008, op. cit., p. 67.

¹¹¹⁷ Andrew MWANGURA Somalia : Pirates or protectors ?, Pambazuka News, 2010 [En ligne]: <https://www.pambazuka.org/governance/somalia-pirates-or-protectors>; Mohamed A. WALDO, “The two piracies in Somalia: Why the World ignores the other?”, Wardheernews, January 08, 2009, [En ligne] : https://web.archive.org/web/20110211105937/http://wardheernews.com/Articles_09/Jan/Waldo/08_The_two_piracies_in_Somalia.html; Éric FRÉCON, 2009, op. cit., pp. 80-106 ; Bjørn MØLLER, “Piracy off the Coast of Somalia”, *Danish Institute for International Studies Brief*, January 2009, pp. 1-4.

¹¹¹⁸ Leticia M. DIAZ & Barry Hart DUBNER, “Foreign Fishing Piracy vs. Somalia Piracy-Does Wrong Equal Wrong.” *Barry Law. Review*. Vol. 14, Issue 1, 2010, p. 73.

Des auteurs comme Andrew Mwangura et les responsables politiques¹¹¹⁹ ont dénoncé la pratique des chalutiers étrangers. Selon Ranee Kooshie Lal Panjabi, « les énormes bateaux de pêche sont équipés de filets d'acier avec de longues pointes métalliques et des explosifs qui peuvent creuser profondément dans le corail vivant pour atteindre les homards et les poissons, laissant sur la côte somalienne un cimetière océanique »¹¹²⁰. Cette pratique non sélective des jeunes poissons est une menace pour la reconstitution des stocks. Christian Ménard avait soulevé ce point dans son rapport concernant l'exportation de langoustes qui avait « beaucoup souffert de cette prédation, la destruction des stocks et des récifs par les bateaux étrangers pratiquant la pêche illégale ne permettant pas aux pêcheurs locaux de vivre de leur activité »¹¹²¹. Pour Éric Frécon, « en Somalie, le pillage des ressources maritimes par les flottes de pêche occidentale a semé le trouble parmi les populations côtières »¹¹²². Le tsunami de 2004 a provoqué des effets dévastateurs sur l'écosystème sur les côtes de l'Afrique de l'Est et dans l'océan Indien. Il avait touché les régions entre Garacad (Mudung) dans le sud de la Somalie et la région de Xaafuun (Bari) au Puntland. Le tsunami avait causé la mort de quelque 300 personnes et la destruction des villages côtiers¹¹²³ et les activités économiques fragiles des communautés locales. Selon Andreas Bruvik Westberg, après le passage du tsunami, l'économie des villages côtiers avait souffert. D'après cet auteur, dans le village de Ceyl par exemple « le prix du homard était passé de 30 \$ US à 15 \$ US, tandis que celui des ailerons de requin était tombé de 100 \$ US à 50 \$ US. La destruction des actifs de pêche a entraîné un manque d'équipement de stockage adéquat »¹¹²⁴.

¹¹¹⁹ Maxamed YASIN, Entretien No. 12 ; Aden DJAMA, Entretien No. 11, 27 novembre 2016 et Farah DALAX, Entretien, No. 10, 27 novembre 2016. Pour ces trois responsables politiques, la piraterie en Somalie est en réaction aux bateaux étrangers qui pillent les eaux territoriales somaliennes. Maxamed Yasin, ancien ministre de la Pêche et des Ports et des Ressources maritimes en 2010-2011 souligne que le Somaliland n'a pas été confronté à une surpêche sur ces côtes.

¹¹²⁰ Ranee KOOSHIE LAL PANJABI, « The Pirates of Somalia: Opportunistic Predators or Environmental Prey? » *Wm. & Mary Envtl. L. & Pol'y Rev.*, Vol. 34, Issue 2, 2010, p. 434.

¹¹²¹ Christian MÉNARD, 2009, op. cit., p. 30.

¹¹²² Eric FRÉCON, 2009, op. cit., p. 94.

¹¹²³ Hermann M. FRITZ & Jose C. BORRERO, "Somalia Field Survey after the December 2004 Indian Ocean Tsunami", *Earthquake Spectra*, Vol. 22, No. S3, June 2006, p. 220.

¹¹²⁴ Andreas BRUVIK WESTBERG "Bloodshed and Breaking Wave: The First Outbreak of Somali Piracy", *Scientia Militaria, South African Journal of Military Studies*, Vol 43, No. 2, 2015, p. 22.

En outre, le tsunami avait révélé la détérioration considérable des écosystèmes marins par la pêche illicite et le déversement des déchets toxiques sur les eaux affectant les communautés locales. Avec cette lutte pour le pouvoir entre les factions claniques et l'absence d'État, la Somalie était devenue un « État poubelle »¹¹²⁵. Il n'existait plus d'autorité ayant les capacités d'adopter des lois et règlements pour prévenir, réduire et maîtriser la pollution du milieu marin par l'élimination délibérée des déchets ou autres matières provenant des navires¹¹²⁶. Par ailleurs, d'autres bateaux n'hésitent pas à déverser discrètement dans les eaux territoriales des substances nocives. Depuis l'effondrement de l'État central, les côtes somaliennes ont servi de décharge à des déchets toxiques et « radioactifs d'uranium, de plomb, de cadmium, de mercure, des déchets industriels, hospitaliers, chimiques, de traitement du cuir et autres déchets toxiques. La plupart des déchets étaient simplement déversés sur les plages dans des conteneurs et des barils »¹¹²⁷. Le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) avait publié un rapport indiquant que le tsunami avait probablement causé une large dispersion de ces substances toxiques et pourrait constituer une catastrophe environnementale sans tenir compte de la santé de la population locale¹¹²⁸. Un rapport publié par le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) sur les effets néfastes du tsunami en 2005 soulignait que « l'impact du tsunami a provoqué la formation de dépôts de déchets dangereux sur les plages autour d'Hobyo Nord (Sud de Mudug) et de Warsheikh (Nord de Benadir). La contamination des dépôts de déchets a donc causé des problèmes de santé et d'environnement aux communautés de pêcheurs locales environnantes, y compris la contamination des eaux souterraines »¹¹²⁹. Pour le représentant des Nations unies en Somalie, Ahmedou Ould Abdallah, la pêche illégale endémique et le déversement de déchets toxiques dans les eaux côtières

¹¹²⁵ Serge A. ATTENOUKON, *L'Afrique, poubelle de l'occident ? La gestion des déchets dangereux*, Paris : L'Harmattan, 2009, 288 pages.

¹¹²⁶ Ahmedou OULD ABDALLAH, 2008, op. cit., p. 27-28.

¹¹²⁷ United Nations Environment Programme, "After the Tsunami: Rapid Environmental Assessment-Somalia", February 2005, p. 135, [En ligne] : <https://allafrica.com/download/resource/main/main/يداتcs/00010390:6cf8736d0bf3ccc68015608214d0f53.pdf>

¹¹²⁸ World Health Organization, "Tsunami Inter Agency Assessment, Mission Hafun to Gara'ad Northeast Somali Coastline", 28th January to 8th February 2005, p. 29. [En ligne] : https://www.who.int/hac/crises/international/asia_tsunami/som/somalia_report_8feb.pdf

¹¹²⁹ United Nations Environment Programme, 2005, op. cit., p. 134.

somaliennes étaient causés par des sociétés étrangères opérant en vertu de permis informels et illégaux délivrés par des chefs de guerre et des fonctionnaires agissant à des fins personnelles qui ont sapé les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs et ont fourni des recrues locales pour la piraterie¹¹³⁰. Le tsunami est présenté aussi comme un mobile explicatif de la piraterie, et c'est dans ce contexte que les pirates sont perçus « comme des protecteurs, soit de leurs communautés locales, soit de l'environnement marin local, en adoptant des noms tels que “National Volunteer Coastguard” (NVCG) »¹¹³¹. Dans un premier temps, les pirates ont été attirés par l'appât du gain et l'espoir des petits pêcheurs d'augmenter leurs revenus. Ensuite, la piraterie est devenue un moyen rapide d'enrichissement entraînant une grande partie des populations côtières à se lancer dans ce nouveau type d'activité puisqu'ils ne tirent plus de revenus de la pêche artisanale.

Pour certains analystes, la faillite étatique seule ne peut pas expliquer la piraterie, mais c'est un ensemble de facteurs qui a joué dans la recrudescence de la piraterie à savoir la pauvreté endémique, la pêche illicite et enfin de dégradation de l'environnement. Mais le cas des régions du nord-ouest (le Somaliland) où il n'y a eu aucune attaque de pirates valide l'hypothèse de l'absence d'une autorité politique centrale contrairement à ce qui se passe dans le sud. Cette absence d'autorité centrale forte a fait prospérer une « *professional piracy* » pratiquée par des organisations criminelles.

9.2.2. Les dimensions criminelles de la piraterie

Le caractère criminel de la piraterie révèle la faillite étatique. Si les réalistes classiques ont longtemps adopté une approche centrée sur l'État dans les relations internationales, les approches du réalisme subalterne ont privilégié une lecture au niveau interne, et les phénomènes tels que le terrorisme et la criminalité transnationale sont des éléments qui menacent la survie de l'État failli. Il en est de même pour des États solides (*strong States*) comme

¹¹³⁰ Ahmedou OULD ABDALLAH, 2008, op. cit., p. 33

¹¹³¹ Bjørn MØLLER, 2009, op. cit., p. 2.

Suzan Strange l'a démontré dans *The Retreat of the State : The Diffusion of Power in the World Economy* en privilégiant le cas de la mafia italienne comme acteur non étatique¹¹³².

9.2.2.1. La piraterie Somalienne comme une criminalité transnationale

Depuis 1991 l'émiettement des institutions sécuritaires a permis à des groupes criminels d'organiser et d'opérer librement dans le pays. Au regard du droit international de la mer, le détournement et la prise d'otages d'un bateau sont considérés comme une infraction. La piraterie est considérée comme une activité criminelle à part entière se caractérisant par une clandestinité à propos de laquelle il est difficile d'obtenir des études empiriques. La criminalité transnationale « se situe à la marge de l'étude des relations internationales et constitue un domaine souvent considéré comme trop journalistique, handicapé par l'absence de données fiables et, dans certains cas, présentant trop de dangers pour que le chercheur continue ses investigations »¹¹³³. Pour Pierre-Louis Malfatto et David Morin, « les milieux criminels nationaux et internationaux se prêtent mal à la recherche universitaire. Le manque de données empiriques fiables et de témoignages vraiment crédibles complique considérablement l'analyse, qui se cantonne trop souvent à un traitement journalistique, pour ne pas dire sensationnaliste. Tant l'opacité qui entoure ces activités criminelles par nature clandestines, que le secret des enquêtes policières présenté comme gage de leur succès expliquent une telle carence »¹¹³⁴. Mais la criminalité transnationale est l'un des phénomènes cités par les chercheurs (cf. chapitre 6) comme étant une menace pour la survie des États faillis puisqu'ils profitent des carences de l'État en matière de sécurité. Et en outre, la criminalité transnationale est considérée comme une menace pour la sécurité internationale. Selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), « le crime organisé menace la paix et la sécurité humaine, entrave les droits humains et sape le développement économique, social, culturel, politique et civil des

¹¹³² Susan, STRANGE, *The Retreat of the State: The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press. 1996, p. 111-116.

¹¹³³ Richard H. FRIMAN, « Le pouvoir étatique et le crime organisé transnational », *l'Économie Politique*, Vol. 3, No. 15, 2002, p. 15.

¹¹³⁴ Pierre-Louis MALFATTO & David MORIN, « Criminalité transnationale organisée », In, Alex MACLEOD & Dan O'MEARA (Ed), 2007, op. cit., p. 53 à 57.

sociétés [...] en s'appuyant sur des réseaux criminels internationaux bien établis, la porosité des frontières, la faiblesse des institutions étatiques et de la sécurité »¹¹³⁵.

La criminalité transnationale s'est accélérée avec la mondialisation, profitant des moyens de communication et les États doivent faire face à ce défi (la piraterie) et « protéger la chaîne logistique maritime contre tout risque éventuel »¹¹³⁶. Pour Alain Bauer, « faute de frontières et de gardes-frontières, physiques ou immatériels, la globalisation a renforcé les organisations criminelles, leur a permis de trouver des alliés, de créer de nouvelles filiales, d'investir de nouveaux marchés et de conquérir de nouvelles cibles. Elle a aussi permis à ces structures de s'enraciner dans des États "échoués" ou en voie de l'être (comme la Somalie), incapables d'assurer leurs missions vitales et donc livrés à l'anarchie, à la corruption et aux luttes intestines »¹¹³⁷. La criminalité transnationale a trouvé une nouvelle terre d'asile où elle peut faire transiter ces marchandises comme c'est le cas des États de l'Afrique de l'Ouest. Et elle a pu s'implanter sur des territoires dépourvus de toute autorité étatique comme la Somalie, où, par exemple, les pirates pouvaient lancer leurs attaques sans la moindre contrainte. En outre, tout comme le terrorisme, la criminalité transnationale est aussi considérée comme une menace non conventionnelle, difficile à anticiper. C'est pourquoi la piraterie somalienne est représentée à la fois comme une « menace asymétrique »¹¹³⁸ par le rapport de Christian Ménard en 2009 et comme une « menace non conventionnelle et de faible intensité »¹¹³⁹ par des auteurs comme Thomas Charvet et Cédric Prévost. L'absence d'autorité centrale depuis 1991 a alimenté de nombreuses menaces, à savoir la criminalité et le terrorisme. Ainsi, la Somalie est présentée

¹¹³⁵ Office des Nations unies contre la drogue et le crime, « Criminalité transnationale organisée », [En ligne] : <https://www.unodc.org/weandcentralafrica/fr/newrosenwebsite/TOC/transnational-organized-crime.html>

¹¹³⁶ Vijay SAKHUJA « Les menaces et défis auxquels se heurte la chaîne logistique maritime », *Forum désarmement*, 2010, p. 3.

¹¹³⁷ Alain BAUER, « La globalisation du crime », *Pouvoirs*, Vol. 1, No. 132, p. 7. Si la criminalité transnationale profite des faiblesses des États fragiles, elle est aussi une menace pour les États occidentaux et profite des paradis fiscaux comme les États Bahamas, Chypre, Monaco, Luxembourg, îles Anglo-Normandes qui, selon Alain Bauer, « permettent de gérer corruption, rétro-commissions et fraudes en tout genre, ont permis au crime organisé de se connecter sur le même tuyau ».

¹¹³⁸ Christian MÉNARD, 2009, op. cit., p. 3.

¹¹³⁹ Thomas CHARVET & Cédric PREVOST, « La piraterie dans le golfe d'Aden, un cas d'école », *Défense nationale* No. 10, p. 51.

comme « un État failli, où guerre civile, islamisme et piraterie présentent un fort potentiel de connexions et d'émulation »¹¹⁴⁰.

Le lien entre faillite étatique et criminalité est l'un des arguments le plus cités pour expliquer la recrudescence de la piraterie. La piraterie somalienne peut présenter certaines caractéristiques d'une structure mafieuse comme l'ont défini Fabrizio Maccaglia et Marie-Anne Matard-Bonucci, à savoir :

1. *« le caractère structuré de l'organisation avec ce qu'il suppose de liens, de contraintes et d'engagement pour ses membres ;*
2. *le rôle essentiel de la violence utilisée à la fois comme ressource permettant d'accéder à des richesses et comme moyen d'intimidation ;*
3. *la fonction essentielle des activités de médiation dans les champs économique, politique et social, au croisement des sphères légales et illégales ;*
4. *le lien à la classe politique et à des institutions (nationales, régionales et locales) visant à assurer l'impunité de certaines activités criminelles et à favoriser l'accès à certaines ressources ;*
5. *l'ancrage territorial des groupes ;*
6. *la coexistence d'activités légales et illégales dans une logique visant la recherche de profits »*¹¹⁴¹.

Ces caractéristiques mises en avant par ces deux auteurs sont observables en Somalie, parce que la piraterie somalienne est une activité très organisée ; elle bénéficie d'un soutien logistique et de protection sur terre par les clans, elle use essentiellement de la violence. Et enfin, certaines élites politiques et des responsables sécuritaires ont un lien étroit avec la piraterie. Les activités des pirates en Somalie ne sont pas clandestines puisque la déliquescence de l'État ne permet pas de poursuivre les pirates, de même il n'existe pas de frontière entre l'économie légale

¹¹⁴⁰ Alexis BACONNET, « La Corne de l'Afrique : un carrefour stratégique », *Défense nationale*, No. 10, novembre 2009, p. 40.

¹¹⁴¹ Fabrizio MACCAGLIA & Marie-Anne MATARD-BONUCCI, *Atlas des mafias. Acteurs, trafics et marchés criminels dans le monde*, Paris : Autrement, 2014, p. 9.

et illégale. C'est pourquoi il est difficile de la séparer de l'économie légale du Puntland par exemple¹¹⁴².

Stuart J. Kaufman avance l'idée selon laquelle « si l'anarchie atteint le point où le gouvernement ne peut pas contrôler son territoire assez efficacement pour protéger sa population, alors que les organisations ethniques [ou les groupes criminels, les seigneurs de guerre] peuvent le faire »¹¹⁴³ à sa place. Ainsi, la Somalie est présentée comme non gouvernée, un lieu où la criminalité a su prospérer dans une anarchie. En outre, les conditions économiques difficiles des régions côtières étaient propices à la criminalité. Et beaucoup de jeunes et de pêcheurs somaliens sans repères ont trouvé dans cette criminalité un moyen de survie. C'est dans cette optique que la piraterie somalienne est considérée comme une activité criminelle organisée, mais aussi lucrative et attractive. Simon Minkowski avait présenté la piraterie somalienne comme une criminalité « bénéficiant d'un isolement géographique pratique, de la corruption galopante des autorités locales, et d'un savant mélange de protection clanique », ajoutant que « la piraterie artisanale s'est transformée en une entreprise mafieuse régionale »¹¹⁴⁴. Selon James Kraska Jagc, « la piraterie dans les zones extracôtières de la Somalie est perpétrée par des bandes criminelles organisées »¹¹⁴⁵. La piraterie somalienne avait pris l'apparence d'une criminalité transnationale par son mode d'organisation à dimension internationale. L'organisation des pirates et les recherches d'informations ont soulevé les connexions mondiales de la piraterie somalienne. Les pirates somaliens ont pu établir des réseaux d'informateurs efficaces sur les bateaux empruntant le canal de Suez via l'océan Indien. Selon le ministre de la Planification, « les pirates étaient même informés des caractéristiques des bateaux de passage dans les eaux territoriales »¹¹⁴⁶. Et plusieurs sources d'informations avaient souligné l'existence d'un système d'information. Pour Stéphanie Braquehais, « les pirates se

¹¹⁴² Karl SORENSON, *State Failure on the High Seas – Reviewing the Somali Piracy, FOI, Swedish Defence Research Agency*, Report No. 3, November 2008, p. 24.

¹¹⁴³ Stuart J. KAUFMAN, « An International Theory of Inter-Ethnic War », *Review of International Studies*, Vol. 22, No; 2, pp. 151.

¹¹⁴⁴ Simon MINKOWSKI, « De nouveaux réseaux mafieux », *Sciences Humaines*, No. 215, mai 2010.

¹¹⁴⁵ James Kraska JAGC, 2009, op. cit., p. 145.

¹¹⁴⁶ Farah DALAX, Entretien, No. 10, 27 novembre 2016.

reposent aussi sur des informateurs grassement rémunérés au Soudan et au Kenya »¹¹⁴⁷, parce que « les pirates somaliens n'attaquent pas forcément au hasard les bateaux qu'ils capturent, mais sont renseignés depuis Londres par "des informateurs bien placés" sur leurs cibles »¹¹⁴⁸. Les pirates se présentant comme des gardes côtiers qui protègent les côtes somaliennes étaient douteux selon Stig Jarle Hansen. La piraterie « était plutôt motivée par la recherche du profit. Néanmoins, les récits de pêche illégale contribuent à la légitimité locale des pirates »¹¹⁴⁹.

9.2.2.2. La piraterie : une activité organisée

L'organisation de la piraterie est bien rodée. Cela explique à la fois le caractère organisationnel et entrepreneurial de cette activité. Elle n'était plus l'œuvre de pêcheurs locaux, mais plutôt d'un groupe organisé capable de prendre en otage des navires pour avoir en retour une compensation financière. Pour Pierre Rousselin, « profitant de ses gains immédiats, la piraterie somalienne s'est professionnalisée pour ressembler à une véritable organisation paramilitaire. Équipes d'embarcations rapides agissant à partir de "bateaux-mères" croisant au large, les nouveaux flibustiers sont munis de toute la technologie moderne, GPS, téléphones satellitaires, lance-roquettes et fusils d'assaut. En un quart d'heure, une attaque peut être lancée sans que les marines occidentales croisant dans le secteur aient le temps d'organiser une parade »¹¹⁵⁰. Dans le rapport de la Commission de défense, Christian Ménard fait la distinction entre « les investisseurs commanditaires et chefs de bandes, les pirates proprement dits et les acteurs secondaires » : interprètes, commerçants et forces de sécurité pour garder les otages »¹¹⁵¹. Stig Jarle Hansen a souligné le caractère professionnel de cette forme de piraterie

¹¹⁴⁷ Stéphanie BRAQUEHAIS, « Pirate somalien, un métier bien rodé », *Libération*, [En ligne] : https://www.liberation.fr/planete/2009/04/13/pirate-somalien-un-metier-bien-rodé_552324

¹¹⁴⁸ DH.be, « Les pirates somaliens renseignés depuis Londres sur leurs cibles », 11 mai 2009, [En Ligne] : <https://www.dhnet.be/actu/monde/les-pirates-somaliens-renseignes-depuis-londres-sur-leurs-cibles-51b7b036e4b0de6db987da54>

¹¹⁴⁹ Stig Jarle HANSEN, "Debunking the Piracy Myth. How Illegal Fishing Really Interacts with Piracy in East Africa" *RUSI Journal*, 2012 Vol. 156 No. 6, pp. 26–30

¹¹⁵⁰ Pierre ROUSSELIN, « La Somalie, conflit local et menace mondiale », le Figaro, 18 novembre 2008, [En ligne] : <http://blog.lefigaro.fr/geopolitique/2008/11/la-somalie-conflit-local-et-me.html>

¹¹⁵¹ Christian MÉNARD, 2009, op. cit., p. 9.

avec l'existence de groupes de pirates organisés autour d'un chef¹¹⁵². Ce fut le cas du groupe de Maxamed Cabdi Xasan « Afweyne » qui avait concentré ses activités dans la région de Xarardhere-Hobyo. Le départ à la mer est minutieusement préparé puisque les pirates restent en mer pendant des mois et, comme des pêcheurs, ils rentrent parfois bredouilles, ou se font arrêter par les frégates militaires internationales. Cette préparation se fait en amont, elle se fait sur terre ; tout d'abord, il s'agit de réunir les ressources nécessaires, toute personne désireuse de faire fortune y participe financièrement soit en assurant les achats des armes et des bateaux soit en entretenant les familles des pirates pendant leur absence.

Risk Intelligent est une société spécialisée dans l'analyse des menaces comme la piraterie, le crime organisé, le terrorisme, l'insurrection et les opérations militaires. En 2008, *Risk Intelligent* publie un rapport qui précise que le kidnapping d'un navire se déroule en six phases : pré-attaque, attaque, pré-négociation, négociation, accord, post-accord et libération des otages¹¹⁵³. Les pirates s'équipent de plus en plus grâce aux rançons qu'ils obtiennent. Pour l'amiral Gérard Valin, commandant des forces maritimes françaises de l'océan Indien : les pirates somaliens sont devenus de « véritables forces paramilitaires », bien équipées et « professionnelles ». En un instant, de paisibles marins naviguant à bord de « skiffs » traditionnels comme des milliers de pêcheurs peuvent se transformer en de redoutables flibustiers, équipés de kalachnikovs, fusils d'assaut, RPG (*rocket-propelled grenade* ou lance-roquettes), GPS et autres téléphones satellitaires.

Pour prendre en otage un navire, les pirates arrivent en général dans de petites embarcations rapides (de type Zodiac), armés d'armes automatiques et de RPG. Ils ouvrent le feu afin de faire ralentir le navire. Ils s'attaquent de préférence à des navires vulnérables, lents et sans protection qu'ils abordent avec des échelles et des grappins. Les attaques perpétrées étant très rapides, elles sont d'une très grande efficacité sur les bâtiments lents, dont la vitesse est inférieure à quinze nœuds et dont la hauteur de franc-bord ne dépasse pas les cinq mètres, qui ont peu de personnels et souffrent d'un manque de surveillance adéquate. Il ne s'est passé, en effet, que seize minutes entre la localisation des pirates armés et leur assaut pour s'emparer du

¹¹⁵² Stig Jarle HANSEN, 2009, op. cit., p. 23.

¹¹⁵³ Risk Intelligent, "Somalia Hijacking Report", *Risk Intelligent*, 2008.

Sirius Star naviguant dans l'océan Indien¹¹⁵⁴. D'autres méthodes, voire d'autres ruses, peuvent être également utilisées par les pirates pour atteindre leur objectif, comme l'utilisation d'un faux appel de détresse : un bateau pirate lance un appel de détresse afin d'attirer sa proie. Une fois que cette dernière arrive pour lui porter secours, les pirates procèdent à l'abordage¹¹⁵⁵. Les équipages parviennent parfois à repousser les attaques des pirates en utilisant des lances à incendies aux endroits stratégiques du navire. Si les pirates n'hésitent pas à tirer sur les bâtiments pour les contraindre à stopper, ils ne commettent pas en général d'actes de violence à l'encontre de l'équipage, qui constitue une monnaie d'échange de grande valeur. Les otages sont maintenus soit sur les navires, soit dans les petits ports de Ceyl et de Hobyo. Entre 2008 et 2017, les pirates somaliens ont pris en otage 1965 marins dont la plupart ont été libérés à la suite des versements de rançons¹¹⁵⁶. Les négociations sont souvent difficiles à mener et rassemblent une grande diversité d'acteurs : les consultants en matière de traduction, les autorités de l'État sous pavillon, l'armateur du navire, les autorités étatiques dont dépend le propriétaire du navire, les compagnies d'assurance, les familles de l'équipage et les militaires.

9.2.2.3. La zone géographique des pirates somaliens

Les côtes somaliennes s'étendent sur 3 130 kilomètres, un record pour le continent africain. Et depuis les années 2000, le golfe d'Aden et les eaux territoriales somaliennes sont devenus un lieu propice à la piraterie et une voie maritime difficilement navigable. Les pirates qui sévissent dans le golfe d'Aden sont localisés dans les régions du Sud de la Somalie. Les pirates utilisent principalement six ports : celui de Xaradhere, situé au nord de Muqdisho, et ceux de Ceyl, Ras Xafun, Bargaal, Ras Xasir, Hobyo et de Bossaso situé au Puntland. C'est dans ces ports que la majorité des otages et des navires sont détenus.

¹¹⁵⁴ Rapport de la Commission de défense, « Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie », A/2037, *Union européenne*, 4 juin 2009, p. 6.

¹¹⁵⁵ Patrick MARCHESSEAU, *Prise d'otages sur le Ponant*, Paris : Michel Lafon, 2008, p. 21.

¹¹⁵⁶ ICC-International Maritime Bureau, « Piracy and Armed Robbery Against Ships » London: ICC-International Maritime Bureau, Annual Report between 2008 and 2017. Entre 2014 et 2016, les pirates n'avaient pas pris d'otage. Cela est certainement lié la chute des activités des pirates sur les côtes somaliennes. Cependant, en 2017, les pirates avaient pris en otage 39 marins.

Tableau No. 19 : Les principaux réseaux claniques de piraterie en Somalie

LOCATION (PORT)	CLAN
Ceyl	Darood : Majeerteen (Ciise Maxmuud) et Leelkase,
Garacad	Darood : Majeerteen (Omar Maxmuud),
Hobyo	Hawiiye: Habar Gidir (Saad, Cayr, Suleiman),
Xardheere	Hawiiye: Habar Gidir (Cayr, Sarur, Suleiman),
Muqdisho	Hawiiye: Habar Gidir (Cayr),

Sources: International Expert Group on Piracy off the Somali Coast, Final Report, November 2008.

Comme les seigneurs de guerre, les pirates somaliens s'organisent autour des clans. Selon le rapport du groupe d'experts sur la piraterie, seuls deux clans (Darood et Hawiiye) sont largement impliqués dans les activités de piraterie. Les pirates somaliens sont donc loin d'être des pêcheurs locaux qui pillent les navires proches des côtes. Ils sont composés de plusieurs petits groupes sur l'ensemble des régions côtières du Sud¹¹⁵⁷ :

- *The Puntland group* : les groupes de pirates les plus importants sont ceux que nous avons cités dans le tableau ci-dessus. Ils avaient recruté des pêcheurs qualifiés et avaient transformé les petits ports de pêche (Ceyl, Hobyo) en une structure de soutien logistique pour la piraterie.
- *The Somali Marines* : ils étaient très actifs dans la région du centre et c'est le premier groupe à avoir utilisé des bateaux-mères¹¹⁵⁸. Cela avait permis aux pirates d'étendre leur rayon d'action plus à l'est dans l'océan Indien et au sud dans le canal du Mozambique (cf. carte ci-dessous).

¹¹⁵⁷ United Nations Office On Drugs And Crime, "Maritime Piracy", UNODC, 2010, p. 199.

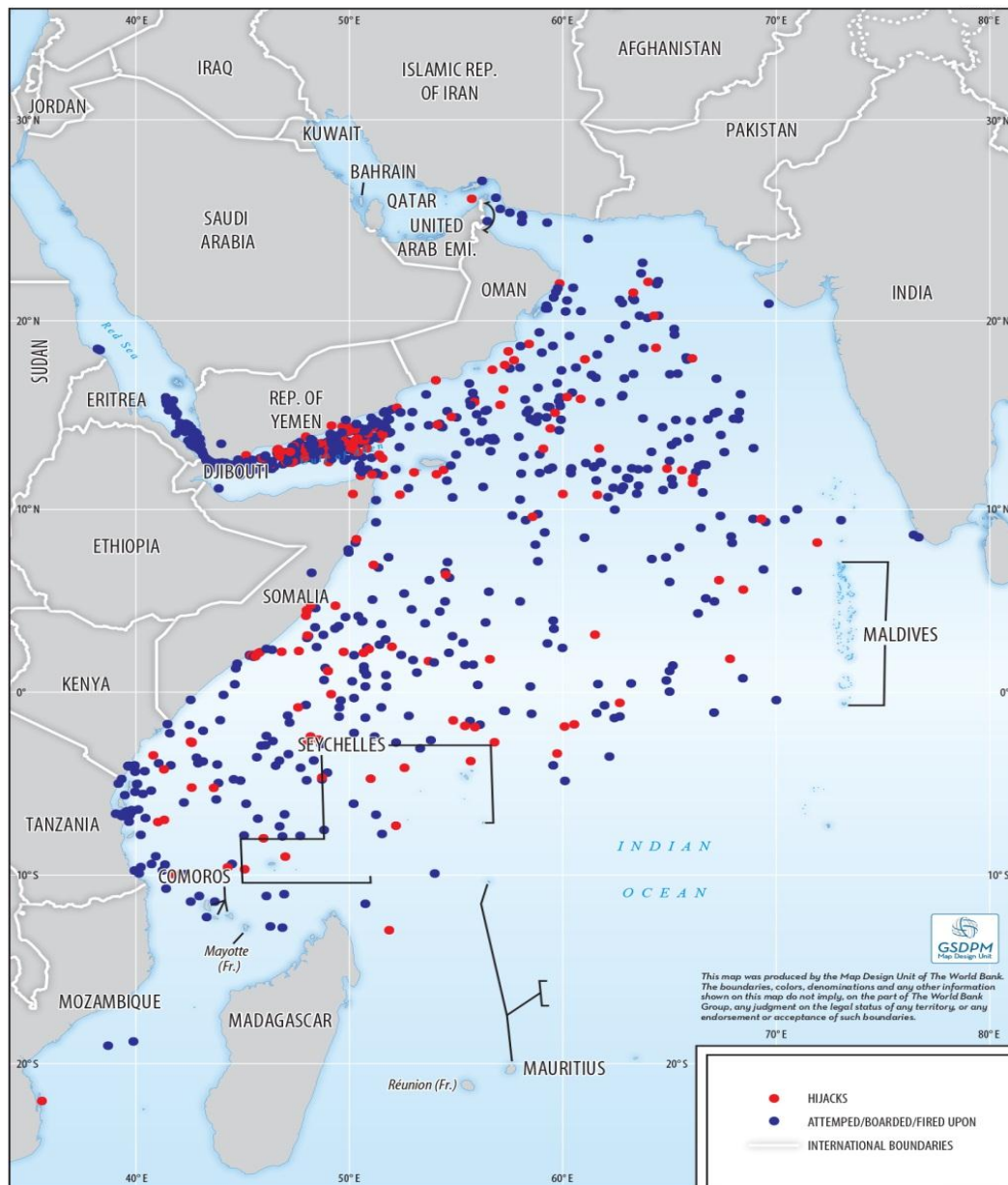
¹¹⁵⁸ Jeevan VASAGAR, "The pirate attacks that threaten the lives of Somalia's poor. The hijacking of cargo ships is on the increase, threatening trade and humanitarian aid", *The Guardian*, 19 January 2006, [En ligne] : <https://www.theguardian.com/world/2006/jan/19/jeevanvasagar.mainsection>

- *The Kismayu group (National Volunteer Coastguard)* : ils étaient actifs dans les régions du Sud. Et ils concentrent leurs activités de piraterie sur les petits bateaux près des côtes de Kismaayo.
- *The Marka Group* : ils opéraient entre Muqdisho et Kismaayo. Ils utilisaient de petits bateaux de pêche modifiés en un plus gros bateau-mère pour neutraliser les cargos.
- *The Marka Group*, ils opéraient entre Muqdisho et Kismaayo. Ils utilisaient des petits bateaux de pêches modifiés en un plus gros bateaux-mères pour neutraliser les cargos.

Dans un premier temps, les pirates ont commencé leurs activités par la côte, ils rendaient les eaux somaliennes impraticables, même les navires du Programme Alimentaire Mondial (PAM) sont pris pour cible ; c'est pourquoi une résolution est votée pour assurer la sécurité à long terme des livraisons à destination de la Somalie¹¹⁵⁹. N'ayant aucune perspective d'emploi en Somalie, les pirates se lancent à l'attaque des navires en haute mer. Plus surprenant, ils attaquent des navires dans les eaux territoriales des Seychelles, dans le golfe d'Aden, au large de la mer d'Oman et ils atteignent parfois les eaux indiennes. La zone la plus active en matière de piraterie est le golfe d'Aden et, plus généralement, toute la zone qui va du détroit de Bab El-Mandeb jusqu'aux Seychelles. Cette zone concentrait, en 2009, plus des deux tiers des actes de piraterie et de brigandage recensés par le IMB. Les pirates qui agissent dans cette zone sont essentiellement des Somaliens.

¹¹⁵⁹ Conseil de Sécurité, CS/RES/1816, ONU, 2 décembre 2008.

Carte No. 8 : Les actes de piraterie attribués aux pirates somaliens 2008-12



Source : World Bank, 2013

Selon les données de *Commercial Crime Service (CCS)* et *International Maritime Bureau (IMB)*, les actes de piraterie commis dans le golfe d'Aden, la mer Rouge, la mer d'Oman et l'océan Indien sont attribués aux pirates somaliens. Les actes de piraterie ont considérablement augmenté dans le secteur de la mer d'Oman et du golfe d'Aden depuis 2005. En nombre d'actes, la zone a ainsi dépassé les zones traditionnelles de piraterie comme le détroit de Malacca, voie de passage stratégique du pétrole du Moyen-Orient vers l'Asie orientale entre l'Indonésie, la Malaisie et Singapour où de nombreuses îles constituent des caches très commodes pour les

pirates. Le golfe d'Aden est aussi l'un des axes majeurs du transport maritime de conteneurs entre l'Asie et l'Europe. Pour échapper à la traque des frégates, les pirates ont élargi leur zone d'action ; pour cela, ils utilisent des bateaux-mères dont l'existence était mentionnée par l'IMB dès 2005. La distance n'est plus un obstacle pour les pirates, ils n'ont pas peur des caprices de la météo ni des canons des frégates de la communauté internationale.

9.2.2.4. L'impact sur l'économie mondiale et régionale

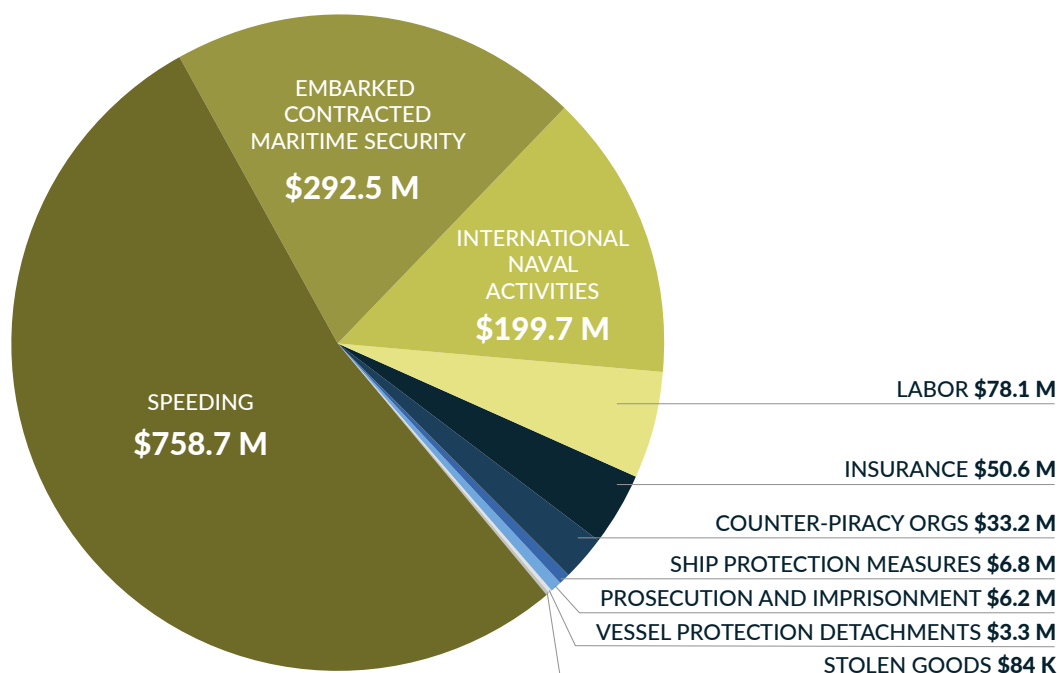
La Fondation *One Earth Future* a mené une étude dans le cadre de son projet Océans, au-delà de la piraterie, sur les impacts néfastes de l'économie maritime. Selon les calculs de *One Earth Future*, la piraterie maritime coûte à l'économie internationale entre 7 et 12 milliards de dollars par an¹¹⁶⁰. Selon la Banque mondiale, depuis le premier détournement connu en avril 2005, 149 navires¹¹⁶¹ auraient fait l'objet d'une demande de rançon. La piraterie s'est organisée en un *business model* reposant en grande partie sur l'infrastructure de soutien à terre pour mener les négociations de rançon. Depuis 2008, la résurgence de la piraterie est une menace réelle pour l'économie maritime, puisque cette région (golfe d'Aden et Bad-el-Mandeb) est l'une des routes maritimes commerciales les plus importantes du monde. Chaque année, des milliers de navires traversent le détroit de Bad-el-Mandeb à destination ou en provenance du canal de Suez afin d'accéder au golfe d'Aden et à l'océan Indien. Selon les estimations, 3,3 millions de barils de pétrole par jour transitent dans le détroit de Bab-el-Mandab entre le golfe d'Aden et la mer Rouge. Depuis l'explosion des attaques en 2008, la piraterie somalienne a entraîné une augmentation d'environ 10 % des coûts de transport et une perte de plus de 1,5 milliard de dollars¹¹⁶². Pour sécuriser cette voie maritime, les navires et les cargaisons, cela a coûté 1,4 milliard de dollars pour l'année 2017 afin de financer les forces de la coalition, les services de sécurité privée, les assurances, les changements de routes maritimes à risque, les budgets des organisations visant à réduire la piraterie et enfin les rançons.

¹¹⁶⁰ One Earth Future "The Economic Cost of Maritime Piracy", *One Earth Future*, 2011.

¹¹⁶¹ World Bank, *The Pirates of Somalia: Ending the Threat, Rebuilding a Nation*, Washington DC, 2013, p. XXI.

¹¹⁶² Tim BESLEY, Thiemo FETZER & Hannes MUELLER, "One Kind of Lawlessness: Estimating the Welfare Cost of Somali Piracy", *International Growth Centre*, April 2012, p. 1.

Graphique No. 16 : Coût des activités navales internationales en Afrique de l'Est



Source : One Earth Future, 2017.

Pour l'année 2016, il a fallu déboursier un budget de 1,7 milliard USD pour financer l'ensemble des opérations de lutte contre la piraterie alors qu'en 2015 ce budget était en baisse (1,2 milliard USD parce qu'en 2015, aucune attaque de piraterie n'a été enregistrée). Donc plus les activités de piraterie sont importantes, plus les budgets alloués dans la lutte contre ce phénomène sont conséquents¹¹⁶³. Malgré une baisse considérable de la piraterie depuis 2015 (cf. graphique No. 17), les pirates continuent de participer aux activités de criminalité à savoir la contrebande des armes et l'immigration clandestine¹¹⁶⁴. En outre, la piraterie a un impact direct sur l'économie de la région avec une perte de 100 millions USD¹¹⁶⁵. Plusieurs compagnies

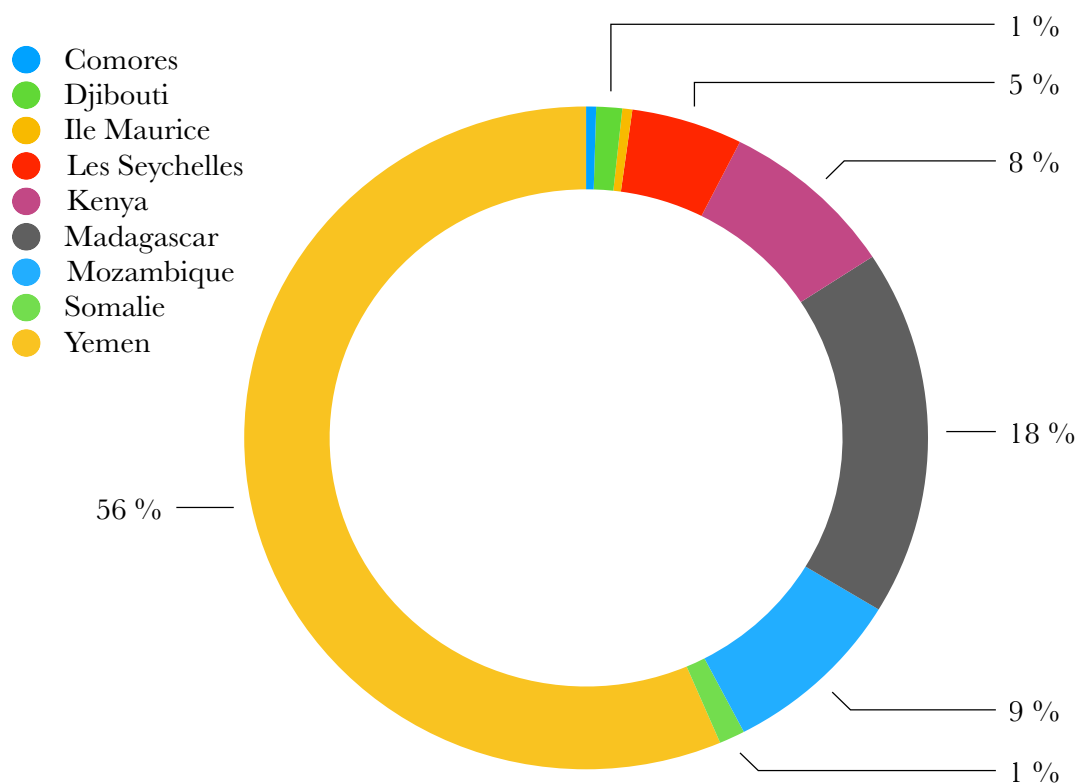
¹¹⁶³ Il n'existe pas des statistiques détaillées sur les pertes économiques. Seuls les chiffres de *One Earth Future* permettent de démontrer l'impact réel de la piraterie sur l'économie maritime. Cependant, les statistiques publiées par l'ONG de 2010 sont des estimations. C'est à partir de 2015 que des chiffres exacts ont été publiés. Mais en 2014, l'économie de la piraterie était estimée entre 2, 17 et 2,2 milliards USD ; en 2013, elle était entre 3 et 3,2 milliards USD ; en 2012, elle était entre 5,7 à 6,1 milliards USD.

¹¹⁶⁴ One Earth Future "The State Maritime Piracy 2016. Assessing the Economic and Human Cost", *One Earth Future*, 2017.

¹¹⁶⁵ World Bank, 2013, op. cit., p. 24.

maritimes avaient réduit leurs activités en évitant le canal de Suez et le golfe d'Aden¹¹⁶⁶. Cette baisse de fréquentation avait entraîné une réduction du niveau des échanges commerciaux des États de la région (Yémen, Éthiopie, Kenya, Djibouti, Tanzanie, Mozambique, Madagascar, île Maurice, Seychelles)¹¹⁶⁷ engendrant ainsi une réduction des recettes portuaires et de l'État ainsi que le déclin économique général. Les pays insulaires furent aussi touchés : Madagascar (perte de 19 millions USD), Seychelles (perte 5,6 millions USD) de même que les pays ayant des frontières terrestres comme le Kenya et la Tanzanie. En revanche, le pays le plus touché économiquement fut le Yémen avec une perte de 60 millions USD ¹¹⁶⁸ (Cf. figure ci-dessous).

Graphique No. 17 : L'impact de la piraterie sur l'économie régionale



Source : l'auteur, d'après les données de World Bank, 2012.

¹¹⁶⁶ Walter GIBBS, "Ship Owner Calls for Suez Canal Boycott over Pirate Threat", *Insurance Journal*, 17 March 2011, [En ligne] : <https://www.insurancejournal.com/news/international/2011/03/17/190420.htm>

¹¹⁶⁷ World Bank, 2013, op. cit., p. 24.

¹¹⁶⁸ *Idem.*, p. 24.

Depuis une dizaine d'années, le coût pour libérer les navires et leurs otages a augmenté d'une manière fulgurante. Les pirates somaliens cherchent plutôt une issue financière pour libérer les navires et, contrairement aux autres pirates, leurs revendications sont dépourvues d'exigence politique. C'est plutôt le caractère lucratif de cette industrie qui a attiré de plus en plus de pirates entre 2008 et 2012.

9.2.2.5. La piraterie une activité très lucrative

La piraterie est devenue un moyen de sortir de la pauvreté et de s'enrichir. Dans le golfe d'Aden, la piraterie est avant tout un phénomène économique, qui a pour objectif de réaliser du profit. La piraterie maritime est une activité à but lucratif, donnant à des organisations criminelles la possibilité d'assurer des sources de financement permettant leur développement, notamment par l'acquisition d'armes, de moyens logistiques et de constituer une puissance financière leur permettant de corrompre les bureaucrates en s'achetant une protection. Les pirates somaliens ne pratiquent ni le vol des navires ni le vol des cargaisons pour les écouler. Cette dernière est une pratique souvent utilisée par les pirates qui sévissent dans le delta du Niger et dans le détroit de Malacca. Par exemple, les actions des groupes comme le MEDN couvrent un large panel : les dégradations d'installations pétrolières, la contrebande de pétrole¹¹⁶⁹. Les attaques dans le delta du Niger et les prises d'otages sont dirigées contre l'industrie pétrolière et annoncées comme ayant pour objectif des changements politiques et une meilleure répartition des richesses pétrolières. Pour Karl Sörenson, « la piraterie somalienne peut être considérée comme du crime organisé. Les pirates somaliens sont principalement motivés par les profits qui peuvent être réalisés en détournant des navires marchands »¹¹⁷⁰. C'est pourquoi elle attire une large communauté allant des pêcheurs locaux à la diaspora somalienne qui s'occupe de la logistique procurant de l'argent, du matériel moderne de communication et enfin de donner une aide lors de la négociation des rançons¹¹⁷¹. L'augmentation du nombre d'actes de piraterie entre 2008 et 2012 témoigne de l'importance

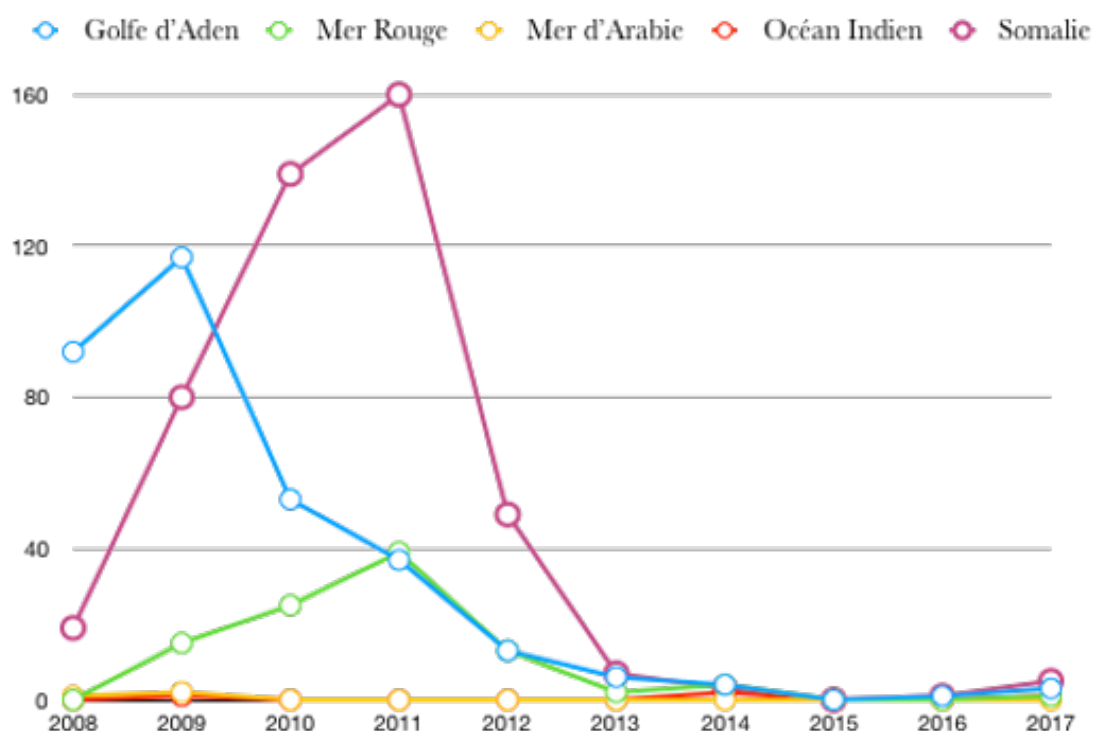
¹¹⁶⁹ Benjamin AUGÉ, « Pillage et vandalisme dans le Delta du Niger », *Hérodote*, Vol. 3 No. 134, 2009, pp. 151-175.

¹¹⁷⁰ Karl SÖRENSON, 2008, op. cit., p. 25.

¹¹⁷¹ Stig Jarle HANSEN, 2009, op. cit., p. 37.

de cette industrie. Après le passage du tsunami en 2004, la piraterie a commencé à augmenter légèrement.

Graphique No. 18 : Les actes de piraterie attribués aux pirates Somalien entre 2008-2017



Source : l'auteur, d'après les données de ICC- International Maritime Bureau, 2018.

Plus l'activité de piraterie est importante, plus le rançonnage pour libérer les cargos est exorbitant. Le cargo *MV Semlow* fut l'un des premiers bateaux pris par le groupe Maxamed Cabdi Xasan « Afweyne » puis libéré pour 100 000 dollars¹¹⁷². La meilleure prise des pirates somaliens est le détournement du pétrolier *Sirius Star* chargé de l'équivalent de 3 millions de barils de pétrole¹¹⁷³. Détourné le 15 novembre 2008 à 405 nautiques au sud-est de Mombasa, il est libéré le 9 janvier 2009 contre une rançon d'un montant de 3 millions USD. La prise la plus spectaculaire restera le détournement du cargo ukrainien *Faina* et de sa cargaison : 33 tanks russes de type T 72 et du matériel militaire à destination du Kenya. Il a finalement été relâché

¹¹⁷² Andreas Bruvik WESTBERG, 2015, op. cit., p. 22.

¹¹⁷³ Jo ADETUNJI, "Hijacked Saudi oil tanker Sirius Star on the move", *The guardian*, 9 January 2009, [En Ligne] : <https://www.theguardian.com/world/2009/jan/09/somalia-pirates-supertanker-ransom>

contre une rançon de 3,2 millions USD¹¹⁷⁴. En janvier 2010, les pirates ont reçu 3 millions USD pour libérer le *MV Maran Centaurus*, un supertanker grec qui transportait 170 millions de dollars de pétrole ; il avait quitté le port de Mina Al-Ahmadi (Koweït) pour Lousiana Offshore Oil (États-Unis)¹¹⁷⁵. En 2010, pour libérer le *Samho Dream*, un supertanker sud-coréen, les pirates somaliens ont reçu 9,5 millions USD¹¹⁷⁶. Résumons dans le tableau ci-dessous les rançons payées par les armateurs et les assurances (il s'agit des coûts associés aux paiements versés aux pirates pour la libération des otages et des navires détournés)¹¹⁷⁷. Pour l'année 2008, les pirates somaliens ont reçu 80 millions de dollars. En 2010, ce montant double et atteint 177 millions de dollars.

Tableau No. 20 : Total des rançons entre 2008-2014.

ANNÉE	RANÇON PAYÉES EN MILLION DE \$
2008	80
2009	177
2010	238
2011	159,62
2012	31,75
2013	21, 60
2014	0
TOTAL	707,97

Source: The Independent 2008 & One Earth Future, 2009-2014

¹¹⁷⁴ Sam JONES & Chris MCGREAL, “Somali pirates release Ukrainian arms ship”, *The guardian*, 6 february 2009, [En Ligne] : <https://www.theguardian.com/world/2009/feb/05/somali-pirates-free-military-ship>

¹¹⁷⁵ Sam JONES, “Somali pirates hijack oil tanker», *The guardian*, 30 November, 2009, [En Ligne] : <https://www.theguardian.com/world/2009/nov/30/pirates-seize-supertanker-somalia>

¹¹⁷⁶ Tom MOSELEY, “Somali pirates receive \$9,5 m record ransom”, *independent*, 7 November 2010, [En ligne] : <https://www.independent.co.uk/news/world/africa/somali-pirates-receive-95m-record-ransom-2127555.html>

¹¹⁷⁷ One Earth Future “The State of maritime piracy”, *One Earth Future Foundation*, 2013, p. 8.

Pour l'année 2008, les pirates somaliens ont reçu 80 millions de dollars. En 2010, ce montant double et atteint 177 millions de dollars. Pour les années 2009 et 2010, ils ont reçu 415 millions de dollars pour libérer 98 navires. En 2011, les pirates ont reçu 159,62 millions de dollars pour libérer 14 navires. Selon *One Earth Future Foundation*, aucune rançon n'a été payée parce qu'après 2013, la piraterie est en baisse par rapport aux années précédentes. Chaque intervenant dans les opérations de piraterie recevait un pourcentage de la rançon. *Report of the Monitoring Group o Somalia* évoque un *piracy business model* ¹¹⁷⁸ basé sur un modèle actionnarial. Selon Aden Jamaac, directeur de *Somaliland Counter Piracy Coordination*, « il arrivait parfois que de petits commerçants participent aux activités de piraterie en avançant de l'argent aux pirates pour l'achat de matériel ou bien le commerce soutenait financièrement les familles des pirates pendant leur absence en mer »¹¹⁷⁹. En somme, le *piracy business model* s'organisait ainsi (cf. tableau ci-dessous).

Tableau No. 21 : Le partage de la rançon

INTERVENANTS	COMMENTAIRES
Catégorie 1	Chaque propriétaire, d'un fusil obtient une action de classe A. Le pirate peut avoir une deuxième action de classe A, s'il apporte un RPG ou une mitrailleuse. Les détenteurs d'une action de classe A recevaient la plus grosse part de la rançon. Ils prenaient le reste après la déduction des parts de l'action de classe A, la part des aînés et d' <i>Al-Shabaab</i> (si le port est géré par l'organisation).
Catégorie 2	Tous les membres à terre et qui prennent en charge de surveiller et de nourrir les otages capturés sont rémunérés avec des actions de classe B, car ils prennent moins de risques. Ils récupèrent en moyenne 15 000 USD.
Catégorie 3	Les chefs des clans locaux reçoivent 30 % de la rançon pour avoir fourni une protection aux pirates plus 5 à 10 % de droit d'ancrage des navires détournés.

¹¹⁷⁸ Conseil de Sécurité, « Report of the Monitoring Group on Somalia pursuant to Security Council resolution 1853 (2008) », ONU, 10 mars 2010, Annexe III, p. 99.

¹¹⁷⁹ Aden JAMAAC, Entretien No. 11, 27 novembre 2016.

Catégorie 4	<i>Al-Shabaab</i> touche aussi une partie du butin, si les pirates ont utilisé les ports contrôlés par <i>Al-Shabaab</i> , une partie des rançons est reversée à l'organisation ¹¹⁸⁰ .

Source : Conseil de Sécurité des Nations unies, 2010 & World Bank, 2013.

Selon une enquête menée par le quotidien britannique en 2008, une partie de cet argent est versé aux pirates somaliens, le reste aurait transité vers des comptes bancaires aux Émirats arabes unis et au Proche-Orient. Tout un réseau de criminalité transnational serait en train de se constituer autour de la piraterie¹¹⁸¹. Et c'est l'hypothèse soutenue par Martin Murphy qui souligne l'existence de circuits financiers à l'étranger, notamment au Kenya et aux Émirats arabes unis où l'essentiel des rançons est réinvesti¹¹⁸². Mais pour Stig Jarle Hansen, l'argent des rançons était dépensé localement et partagé entre les membres des pirates, les intermédiaires. Une partie de l'argent est réinvestie dans les nouveaux actes de piraterie ou parfois dans des affaires d'import-export. La traçabilité des rançons avait posé un problème, car les rançons étaient payées en liquide et étaient ensuite mises en circuit dans les *Xawaalads* pour rémunérer l'ensemble des intervenants des actes de piraterie.

La recrudescence de la piraterie sur les côtes somaliennes est devenue une menace pour le commerce international alors même que la route maritime du golfe d'Aden est très utilisée, surtout pour le commerce du pétrole. C'est pourquoi la communauté internationale a décidé d'agir pour mettre fin à la piraterie.

9.3. La piraterie somalienne perçue comme une menace internationale

9.3.1. *Le terrorisme maritime*

La menace de la piraterie n'est pas comparable à celle du terrorisme puisque les pirates somaliens n'avaient nullement l'attention d'être la nouvelle garde côtière surveillant les affaires maritimes de l'État ou exerçant des fonctions de police dans les eaux territoriales. Pour Hugues

¹¹⁸⁰ World bank, 2013, op. cit., p. 74.

¹¹⁸¹ Kim SENGUPTA & Daniel HOWDEN, "Pirates: the \$ 80m Gulf connection", Independent, 21 April 2009, [En ligne]: <https://www.independent.co.uk/news/world/africa/pirates-the-80m-gulf-connection-1671657.html>

¹¹⁸² Martin MURPHY, 2009, op. cit., p. 110.

Eudeline, en l'absence d'une définition universelle du terrorisme, il est difficile de faire une distinction entre des actes de militantisme politique et un simple acte de piraterie¹¹⁸³. Pour Peter Chalk, le terrorisme maritime est « (1) des actes ou activités terroristes ayant lieu au sein de l'environnement marin ; (2) à l'aide ou contre des navires ou des plateformes fixes en mer ou au port, ou contre l'un quelconque de leurs passagers ou de leur personnel, (3) contre des installations côtières, y compris des sites touristiques, zones portuaires et villes ou villages portuaires »¹¹⁸⁴. Pour Hugues Eudeline, « le terrorisme maritime combine les deux composantes, tactique et stratégique, sur l'ensemble du domaine maritime. Il s'exerce en particulier contre les navires et les infrastructures portuaires, touristiques ou industrielles ». C'est « une stratégie dirigée contre le libre-échange qui ne peut qu'avoir gagné en efficacité avec la montée en puissance de la mondialisation et l'accroissement des flux de biens ».

Comme nous l'avons vu dans les titres précédents, la piraterie a un impact néfaste sur l'économie mondiale et régionale mais la piraterie ne se présente pas comme une menace terroriste. Il perturbe les voies maritimes du golfe d'Aden et de l'océan Indien. Les pirates somaliens étaient toujours attirés par l'appât du gain. Les détournements des navires marchands permettaient aux jeunes de gagner leur vie dans un pays privé d'opportunité d'emploi¹¹⁸⁵. La piraterie au large des côtes somaliennes et dans le golfe d'Aden se définit plutôt comme une activité criminelle et non pas une activité terroriste. Mais la surévaluation de cette menace était purement médiatique, servant parfois indirectement de publicité pour les pirates. La piraterie est amalgamée avec le terrorisme parce qu'elle resurgit à une période où l'insurrection d'*Al-Shabaab* bat son plein. Et la piraterie pouvait servir à financer les activités terroristes par le biais des rançons. Les contraintes opérationnelles du groupe *Al-Shabaab* avaient poussé le groupe à travailler en collaboration avec des gangs et des syndicats du crime maritime pour diversifier ses financements.

Des auteurs comme Stig Jarle Hansen ont souligné l'existence d'un trafic d'armes organisé par des groupes de pirates depuis le Yémen jusqu'aux ports de Hobyo et de

¹¹⁸³ Hugues EUDELIN, « Le terrorisme maritime, une nouvelle forme de guerre », *Outre-Mer*, Vol. 2, No. 25-26, p. 83.

¹¹⁸⁴ Peter CHALK, « The Maritime Dimension of International Security. Terrorism, Piracy, and Challenges for the United States », *RAND Corporation*, 2008, p. 3.

¹¹⁸⁵ Karl SÖRENSON, 2008, op. cit., p. 30.

Xarardheere¹¹⁸⁶. De même, les rapports du *Monitoring Group* sur la Somalie mentionnaient que certains hauts responsables d'*Al-Shabaab* étaient impliqués dans des activités de piraterie¹¹⁸⁷. Les différentes recherches n'avaient pas montré une quelconque connexion entre la piraterie et le terrorisme. Mais le terrorisme maritime, selon Jean-François Daguzan, était devenu une préoccupation majeure des États disposant de flottes ou de zones maritimes importantes¹¹⁸⁸. Pour Peter Chalk, « on spéculé de plus en plus qu'un lien tactique pourrait émerger entre la piraterie et le terrorisme »¹¹⁸⁹. La préoccupation porte plutôt sur le risque d'une collusion entre les deux activités. Plusieurs scénarios d'un terrorisme maritime ont été mis en avant, à savoir : de détourner et livrer un cargo transporteur de gaz naturel liquéfié pour ensuite utiliser le gaz comme bombe flottante pour perturber le commerce international et la SLoC (*Securing the Sea Lines of Communication*) ou détourner un navire et le réimmatriculer et l'utiliser comme un navire fantôme. Mais aucun scénario présenté n'a jamais eu lieu puisqu'il n'y avait pas de lien structurel entre le pirate et les groupes terroristes. Pour Peter Chalk, « il n'y a eu aucune preuve crédible à l'appui de spéculations sur ce lien »¹¹⁹⁰. En outre, les ports dans lesquels s'exerce la piraterie somalienne ne correspondent pas aux régions tenues par les groupes rebelles islamistes. Un risque bien réel était affiché par la communauté internationale. Depuis la prise d'otages de l'*Achille Lauro* par le groupe terroriste *Abou Nidal* en 1985, et la convention de Rome de 1988, la piraterie est davantage perçue comme une menace terroriste. *Al-Qaïda* avait décidé d'intégrer dans ses stratégies la perturbation de l'économie mondiale en pratiquant un terrorisme maritime. Le groupe a attaqué un destroyer américain *USS Cole* le 12 octobre 2000 dans le port d'Aden au Yémen pour un ravitaillement. L'attentat a tué 17 marins et en a blessé 39 autres. Le 6 octobre 2002, le *Limburg*, un pétrolier français, est attaqué à Mina al-Dabah toujours au Yémen¹¹⁹¹, l'attentat fait un mort et une perte de 60 millions USD. Le terrorisme maritime se

¹¹⁸⁶ Stig Jarle HANSEN, 2009, op. cit., p. 15.

¹¹⁸⁷ Conseil de Sécurité, « Report of the Monitoring on Somalia pursuant to security council resolution 1811 (2008) », ONU, 10 December 2008.

¹¹⁸⁸ Jean-François DAGUZAN, « Le terrorisme maritime : éléments de réflexions sur une menace (majeure ?) », *Sécurité Globale*, Vol. 2, No. 8, 2009, pp. 115-128.

¹¹⁸⁹ Peter CHALK, 2008, op. cit., p. XIV.

¹¹⁹⁰ *Idem.*, p. 31.

¹¹⁹¹ Jon HENLEY & Heather STEWART, "Al-Qaida suspected in tanker explosion", *The Guardian*, 7 October 2002, [En ligne]: <https://www.theguardian.com/world/2002/oct/07/alqaida.france>

concentre plus dans la région de l'Asie du Sud-Est. L'attentat le plus meurtrier (116 morts) a visé le *Superferry* qui transitait entre Manille et Mindanao le 27 février 2004 et émane du groupe *Abu Sayyaf*. À la suite de cet attentat, le spectre d'un lien entre piraterie et terrorisme a suscité une certaine controverse politique en 2005 lorsque le *Lloyd's Joint War Council* (JWC) a fait du détroit de Malacca une zone à risque accru¹¹⁹². Cette zone du détroit de Malacca à cheval entre l'Indonésie, la Malaisie et Singapour est visée par les attaques de certains groupes terroristes comme *Abu Sayyaf Group* (ASG), *Moro Islamic Liberation Front* (MILF), *Rajah Suleïman Islamic Mouvement* (RSIM). Les décisions du JWC coïncident avec le changement de mode opératoire des pirates qui utilisaient des fusils d'assaut M-16, AK, des RPG et même des radars pour brouiller les fréquences d'urgence¹¹⁹³. Bien que la menace terroriste soit bien réelle dans la région de l'Asie du Sud-Est, le cas de la Somalie présentait un danger compte tenu de l'absence d'une autorité centrale capable de contenir la piraterie. C'est pourquoi la prolifération des actes de piraterie au large des côtes somaliennes a donné lieu à un déploiement naval multinational sans précédent, sous l'autorité générale du Conseil de sécurité des Nations unies. La riposte militaire avait pour objectif premier de protéger les convois d'aide humanitaire et sous diverses formes : déploiements nationaux, déploiements multilatéraux sous l'égide des États-Unis, opérations de l'OTAN et de l'Union européenne.

9.3.2. *Coordination et multiplication des stratégies de lutte*

La multiplication des stratégies dans le cadre de la lutte contre la piraterie tente de pallier les faiblesses pour intervenir en Somalie. L'ampleur du phénomène avait nécessité une intervention plus large dépassant le cadre régional.

9.3.2.1. *Les efforts de l'ONU : la mise en place une stratégie de coopération*

Faute d'une juridiction internationale qui réprimerait la piraterie, il est difficile de trouver un consensus sur cette question. Malgré l'intervention de la communauté internationale à ce sujet, les actes de piraterie dans les eaux internationales ne cessent d'augmenter. La limite

¹¹⁹² Peter CHALK, 2008, op. cit., p. 14.

¹¹⁹³ *Idem.*, p. 33.

géographique des eaux territoriales imposée par la CMB constitue une entrave à une poursuite efficace ; c'est pourquoi le Conseil de Sécurité fait une exception en ce qui concerne les activités de piraterie dans les eaux somaliennes. Pour pallier le manque d'une juridiction nationale, l'ONU, par l'intermédiaire de résolutions, facilite les interventions dans les eaux territoriales. Depuis 2008, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 1814, 1816, 1838, 1846, 1851, 1897 et 1950, créant ainsi un cadre juridique qui autorise les États à participer à la lutte contre la piraterie. Ainsi, « les actes de piraterie et les vols à main armée subis par des navires dans les eaux territoriales de la Somalie ou en haute mer, au large de ses côtes enveniment la situation dans le pays et continuent de menacer la paix internationale et la sécurité de la région »¹¹⁹⁴. L'État somalien étant considéré comme un État failli, cela pose le problème du respect de la souveraineté de la Somalie, y compris sur la mer. C'est pourquoi il est demandé aux États tiers de solliciter une autorisation au gouvernement fédéral lors de la pénétration dans les eaux territoriales. En citant la piraterie comme une menace internationale, la résolution incite les États à coopérer dans la lutte contre ce phénomène. La résolution 1816 de 2008 du Conseil de sécurité des Nations unies avait décidé, pour une période de six mois à compter de l'adoption de la présente résolution, que les États coopérant avec le TGI étaient autorisés :

- à entrer dans les eaux territoriales de la Somalie afin de réprimer les actes de piraterie et le vol à main armée en mer en application du droit international ;
- à utiliser dans les territoires de la Somalie en application du droit international tous les moyens nécessaires pour réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée.

Cette résolution demandait à tous « les États, en particulier aux États du pavillon, aux États du port et aux États côtiers, ainsi qu'aux États de nationalité des victimes ou des auteurs d'actes de piraterie ou de vols à main armée et aux États tirant juridiction du droit international ou de leur droit interne, de coopérer en vue de déterminer lequel aura compétence et de prendre les mesures voulues d'enquête et de poursuite à l'encontre des auteurs d'actes de piraterie et de vols à main armée commis au large des côtes somaliennes »¹¹⁹⁵. La résolution 1816 est

¹¹⁹⁴ Conseil de sécurité, CS/RES/1816, ONU, 2 juin 2008.

¹¹⁹⁵ *Idem.*, CS/RES/1816.

prolongée d'un an par la résolution 1846 du 2 décembre 2008. Ces deux résolutions prises dans le cadre du chapitre VII de la Charte de l'ONU instaurent un droit de poursuite inversé dans les eaux territoriales somaliennes. Sous réserve d'une autorisation fournie par Muqdisho, les marines étrangères peuvent arraisonner des bâtiments pirates dans les eaux sous souveraineté somalienne. La résolution A1002 (25) sur la piraterie et les vols à main armée à l'encontre des navires dans les eaux au large des côtes somaliennes¹¹⁹⁶ a invité le GFT à prendre les mesures nécessaires pour prévenir et éradiquer les actes de piraterie et sécuriser ses côtes afin qu'elles ne puissent pas servir de base arrière à des attaques. Elle a également demandé au GFT d'assurer la libération de tous les navires capturés et détenus dans les eaux territoriales somaliennes. Les demandes de l'OMI au GFT étaient difficiles à réaliser. Le GFT n'a aucun contrôle sur les pirates, le GFT lui-même lutte depuis son entrée en fonction en 2004 pour sa survie, il est incapable d'assurer sa propre sécurité. À part la région autonome du Puntland (l'épicentre de la piraterie), il ne contrôle que quelques quartiers de la capitale grâce à l'aide de l'AMISOM. L'OMI a demandé au GFT d'ouvrir ses eaux territoriales et son espace aérien aux navires et aux avions militaires afin d'engager des opérations de répression.

Malgré les conventions internationales, à savoir la CMB de 1982 sur le droit de la mer, la Convention de Rome de 1988 sur la sécurité des personnes et des biens en mer enrichie de ses protocoles additionnels, la Convention internationale contre la prise d'otages de 1979 et les résolutions 1814, 1816, 1838 et 1848 votées en 2008 par l'ONU, les marines danoise et néerlandaise se sont vues contraintes de relâcher des pirates qu'elles avaient arrêtés à cause du manque d'outils juridiques pour encadrer leur interpellation¹¹⁹⁷ et en l'absence d'une autorité nationale capable de prendre le relais après les arrestations des pirates. Ce vide juridique est une préoccupation pour la communauté internationale, c'est pourquoi le Conseil de sécurité a demandé au groupe de contact concernant la lutte contre la piraterie d'établir au plus vite un tribunal pour juger les actes de piraterie. Dans cette perspective, le rapport sur les « questions

¹¹⁹⁶ General Assembly, « Piracy and armed robbery against ships in waters off the coast of Somalia », A/RES/1002 (25), ONU, November 2007.

¹¹⁹⁷ Éric FRÉCON, « La dimension terrestre des pirates somaliens et indonésiens, La Découverte Hérodote », 2009/3, No. 134, p. 88-89.

juridiques liées à la piraterie » de Jack Lang avait présenté un plan avec 25 propositions¹¹⁹⁸ qui consistaient à promouvoir une approche globale et multidimensionnelle. Dans un premier temps, le rapport de Jack Lang prévoyait une amélioration des solutions et proposait de nouvelles solutions composées de trois « volets engagés simultanément : économique, sécuritaire et juridictionnel/pénitentiaire ». Les propositions de Jack Lang permettent une harmonisation de la lutte contre la piraterie entre les États, et impliquent les entités comme le Puntland et le Somaliland dans la lutte contre la criminalité maritime avec la création d'un « dispositif juridictionnel comprenant deux juridictions spécialisées au Puntland et au Somaliland »¹¹⁹⁹. Jack Lang souligne que seule une « “somalisation” des réponses juridictionnelles et pénitentiaires pourrait assurer l'efficacité des poursuites et ainsi mettre fin à l'impunité des pirates »¹²⁰⁰. Le Somaliland et le Puntland n'ont pas soutenu la création de nouveaux tribunaux chargés des affaires, mais ils ont voulu le renforcement des tribunaux déjà existants. Pour Jack Lang, la création des prisons en Somalie présentait un effet dissuasif pour les pirates. Ainsi l'ONUDC avait lancé un programme de construction de prisons au Puntland et au Somaliland.

Bien qu'elles soient les premières tentatives internationales pour trouver des solutions à cette nouvelle menace, les résolutions (1816, 1846) ne créent pas de nouveaux droits, mais elles donnent de nouvelles obligations aux États (l'obligation de poursuivre les pirates dans les eaux territoriales par exemple), alors que les États et les organisations internationales mettent en exergue leurs stratégies parce que chaque acteur souhaite conserver son autonomie dans la lutte contre la piraterie.

9.3.2.2. *L'approche globale de l'Union Européenne*

La Somalie, un « État failli », dépourvu de toute autorité centrale, soulève certaines précautions de la part des acteurs internationaux. Les échecs des opérations de l'UNOSOM I,

¹¹⁹⁸ Conseil de sécurité, « Rapport du Conseiller spécial du Secrétaire Général pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes », ONU, S/2011/30, 25, janvier 2011, [En ligne] : <https://undocs.org/fr/S/2011/30>

¹¹⁹⁹ Conseil de sécurité, 25 janvier 2011, op. cit., p. 3.

¹²⁰⁰ Conseil de sécurité, « Situation sur la Somalie », ONU, S/PV.6473, p. 3, 25 janvier 2011, [En ligne] : <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/PV.6473>

l'opération UNITAF (sous commandement américain) puis d'UNOSOM II étaient toujours dans les esprits. Aucun acteur ne souhaitait intervenir directement en Somalie, quel que soit le cadre de l'opération. C'est pourquoi il était difficile de mettre en place une stratégie et une coordination communes.

Ainsi le golfe d'Aden était devenu une zone de lutte stratégique entre les différents États et des alliances se formaient pour donner naissance à des stratégies de coordination, des modes opératoires et des dispositions de fond pour soutenir les opérations¹²⁰¹ ; l'approche globale de l'Union européenne pourrait être un exemple. Une approche globale consiste à coordonner des actions entre différents acteurs avec des cultures et des gestions de crise. Cette approche visait à combiner les différentes initiatives en une stratégie commune comme cela avait été défini officiellement lors du Conseil européen de décembre 2013 en ces termes : « L'Union européenne et ses États membres peuvent exercer au niveau international une capacité sans équivalent à combiner de manière cohérente des politiques et des instruments se rapportant à un large éventail de domaines qui vont de la diplomatie, de la sécurité et de la défense au financement, au commerce, au développement et à la justice. Rendre cette approche globale de l'UE encore plus efficace et effective, y compris dans le cadre de son application à la gestion de crises par l'UE, constitue une priorité. »¹²⁰² Pour atteindre cet objectif, l'UE s'est progressivement dotée des mécanismes, des instruments, des capacités et des moyens nécessaires pour une PESC efficace dans le cadre de la lutte contre la piraterie. D'après le Conseil européen, les États faillis auraient permis le développement de nouvelles menaces. Pour le Conseil européen, « la déliquescence des États constitue un phénomène alarmant, qui sape la gouvernance mondiale et ajoute à l'instabilité régionale »¹²⁰³. Selon le Conseil européen, « aucune des nouvelles menaces n'est purement militaire et ne peut être contrée par des moyens

¹²⁰¹ Christian BUEGER, "Responses to Contemporary Piracy: Disentangling the Organizational Field" In, Douglas GUILFOYLE (Ed), *Modern Piracy Legal Challenges and Responses*, Cheltenham: Edward Elgar Publishing, 2013, p. 102.

¹²⁰² Conseil européen, « Conclusions du Conseil européen sur la PSDC du 19 et 20 décembre 2013 », EUCO 217/13, Bruxelles, le 20 décembre 2013, p. 3. [En ligne] : https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_europeennes/Conclusions_CE/bruxelles_dec2013.pdf

¹²⁰³ Conseil européen, « Stratégie européenne de sécurité-Une Europe sûre dans un monde meilleur », Bruxelles, 12 décembre 2003, p. 4. [En ligne] : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/031208ESSIIFR-3-2_cle06292e.pdf

purement militaires. À chacune, il faut opposer une combinaison de moyens d'action »¹²⁰⁴ pour lutter contre l'essor de la piraterie maritime, qui constitue une nouvelle dimension de la criminalité organisée et mériterait une plus grande attention¹²⁰⁵. Cette approche globale de l'UE exprime une volonté de connecter ou de créer une complémentarité entre les moyens économiques, civils et militaires, dans un cadre d'actions pluridimensionnelles de l'UE dans la Corne de l'Afrique¹²⁰⁶. Ainsi l'approche globale devient peu à peu un concept fondamental pour la politique étrangère européenne¹²⁰⁷.

La lutte contre la piraterie est une priorité de l'UE parce que la piraterie est l'un des symptômes de la faillite étatique au même titre que le terrorisme et la criminalité organisée. Pour cela, l'UE a mis sur pied 3 opérations du Service européen pour l'Action extérieure (SEAE), à savoir UCAP Nestor¹²⁰⁸, EUNAVFOR Atalanta¹²⁰⁹ et EUTM Somalia¹²¹⁰. EUNAVFOR Atalanta est la première opération navale de l'Union européenne. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Il s'agit d'une opération militaire européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression

¹²⁰⁴ Conseil européen, 2003, op. cit., p. 7.

¹²⁰⁵ *Idem.*, p. 5.

¹²⁰⁶ Conseil européen, « Conclusions du Conseil sur la Corne de l'Afrique », 16858/11 du 14 novembre 2011. p. 5. [En ligne] : <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&f=ST%2016858%202011%20INIT>

¹²⁰⁷ Florence VU VAN, « Un concept d'approche globale diversement interprété et politisé », *In Général de division* (2S) Maurice DE LANGLOIS (Dir.), 2014, op. cit., p. 36.

¹²⁰⁸ Conseil européen, « Décision relative à la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique (EUCAP NESTOR) », 2012/389/PESC, 16 juillet 2012, [En ligne] : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012D0389&from=EN> EUCAP ((EUCAP=European Capability) Nestor, un programme civil qui aide les pays riverains de la Somalie à développer une capacité d'autosuffisance et de renforcement en matière de sécurité maritime, y compris la lutte contre la piraterie et la gouvernance maritime.

¹²⁰⁹ EUNAVFOR-Atalanta est une opération de l'EU lancée en décembre 2008. Elle consiste en la prévention de la piraterie et la protection des routes maritimes. Voir le site : <https://eunavfor.eu/>

¹²¹⁰ C'est une opération de l'UE, elle est lancée le 10 avril pour la formation de militaires somaliens afin de contribuer au renforcement du Gouvernement fédéral de transition (TFG) et des institutions somaliennes. Les premières années, les formations militaires se sont déroulées en Ouganda en raison de la situation sécuritaire en Somalie à l'époque. Sa mission a encore été renouvelée pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. Pour l'année 2017, son budget était de 13,5 millions d'euros.

des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes somaliennes. L'opération EUNAFOR Atalanta a été lancée le 8 décembre 2008 pour une durée renouvelable de douze mois, sur la base des résolutions 1814, 1816, 1838 et 1846 du Conseil de sécurité des Nations unies. Le 7 décembre 2010, le Conseil de l'UE a prolongé le mandat de l'opération pour deux années supplémentaires, jusqu'au 12 décembre 2012. L'opération devait prendre fin en décembre 2014, mais elle a été prolongée jusqu'en 2020. Les forces de l'opération EUNAFOR Atalanta opèrent dans une zone couvrant le sud de la mer Rouge, le golfe d'Aden et l'océan Indien, jusqu'à 500 milles des côtes somaliennes, soit une surface d'environ deux millions de kilomètres carrés¹²¹¹. Les missions de EUNAFOR Atalanta sont :

- d'assurer l'escorte des navires du PAM et de l'AMISOM ;
- de patrouiller dans le golfe d'Aden en vue des côtes somaliennes afin de détecter et de dissuader les embarcations des pirates ;
- d'appréhender, retenir ou transférer des personnes ayant commis des actes de piraterie afin de permettre des poursuites judiciaires ;
- et d'établir une liaison avec les autres forces navales en place afin d'assurer la rotation des navires de guerre.

Les missions de l'UE ne se limitent pas à lutter contre la piraterie. Elles ont aussi pour but d'améliorer les conditions économiques et sociales des pays de la région. Les interventions comprennent des aides humanitaires et de lutte contre l'insécurité alimentaire avec les mises en place des programmes comme ACP (Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique) Fish II pour la « gestion des pêches, tant au niveau national que régional, en soutenant l'élaboration, la révision et l'actualisation des instruments de politique des pêches »¹²¹². L'UE a joué aussi un rôle de premier plan dans les autres organisations régionales comme l'IGAD (*Intergovernmental Authority on Development*) le COMESA (*Common Market for Eastern and Southern Africa*), l'EAC ou (*East African Community*). Ainsi, durant les années 2008 à 2013, l'UE a débloqué 1,2 milliard d'euros, dont

¹²¹¹ Rapport de la Commission de défense, 2009, op. cit., p 16.

¹²¹² ACP Fish II, "Towards successful and sustainable fisheries management in the African, Caribbean and Pacific Countries", European Union, October 2011 to November 2012, [En ligne]: [http://acpfish2-eu.org/uploads/com%20products/ACP_Brochure_EN\(web\).pdf](http://acpfish2-eu.org/uploads/com%20products/ACP_Brochure_EN(web).pdf)

697 millions sont allés au financement des missions de maintien de la paix ou de lutte contre la piraterie, et le reste au soutien des politiques de développement en Somalie¹²¹³. L'implication de l'UE dans les opérations de lutte contre la piraterie s'inscrit dans une perspective de lutte stratégique entre les États (États-Unis). Le développement d'une approche globale permettait à l'UE de résister contre les acteurs qui disposaient d'un volet militaire comme l'OTAN et les États-Unis qui avaient une influence militaire et diplomatique sur les États de la région.

9.3.2.3. La stratégie des États-Unis contre la piraterie

La stratégie américaine intègre aussi une approche globale dans ses interventions après les attentats du 11 septembre 2001 contre le terrorisme en créant des structures internes chargées de la coopération et du développement comme l'*Office of the Coordinator for Reconstruction and Stabilization* (S/CRS) en 2004, puis le *Bureau of Conflict and Stabilization Operations*¹²¹⁴ en 2011. Le S/CRS considère que les États en déliquescence ou sortant d'un conflit posent l'un des plus grands défis de sécurité nationale et internationale de notre époque, menaçant les populations vulnérables, leurs voisins, nos alliés et nous-mêmes¹²¹⁵. Ses différentes structures avaient pour objectif de comprendre les crises, de les analyser, de les surveiller et de les évaluer afin de trouver des solutions adéquates aux crises et aux conflits.

C'est dans une optique stratégique que les Américains ont établi une base militaire d'environ 1 500 hommes à Djibouti dans le cadre de la lutte contre le terrorisme international et pour mieux contrôler les voies maritimes, afin de lutter contre le terrorisme et d'améliorer la sécurité en Éthiopie, en Érythrée, au Soudan, au Kenya, en Somalie, au Yémen et en mer Rouge, dans le golfe d'Aden et dans l'océan Indien. En octobre 2002, Washington crée à

¹²¹³ « Des dons pour la Somalie à hauteur de 1,8 milliard d'euros », *Le Monde*, 16 septembre 2013, [En ligne] : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/09/16/des-dons-pour-la-somalie-a-hauteur-de-1-8-milliard-d-euros_3478767_3212.html#TOyTdERlkxOlm2hq.99

¹²¹⁴ Bureau of Conflict and Stabilization Operations "Conflict and Stabilization Operations", *Department of State*, 2016. Le CSO est présent dans 45 pays et dispose d'un réseau d'appui au processus de paix, composé de 37 ONG et d'institutions universitaires. Voir le site : <https://www.state.gov/j/cso/>

¹²¹⁵ L'*Office of the Coordinator for Reconstruction and Stabilization* (Bureau du coordonnateur de la reconstruction et de la stabilisation (S/CRS)) est créé pour améliorer la capacité institutionnelle de notre pays à répondre aux crises impliquant des États faillis ou en post-conflit. Voir le site : <https://2001-2009.state.gov/s/crs/>

Djibouti la *Combined Joint Task Force-Horn of Africa* (CJTTF- HOA) comptabilisant 1 500 hommes et qui mène des opérations dans la zone conjointement avec les alliés pour dissuader les conflits et protéger les intérêts américains et ceux de la coalition. La CJTTF-HOA est construite et renforcée pour contribuer à la sécurité et à la stabilité en Afrique ; son objectif est d'accroître la capacité des pays partenaires à maintenir un environnement de paix.

Dans le cadre de la lutte contre la piraterie, les États-Unis se sont appuyés, dans un premier temps, sur des structures déjà existantes comme la *Task Force 150* (TF-150) ou la *Combined Task Force 151* (CTF-151). La TF-150 a pour mission essentielle de lutter contre le terrorisme, mais aussi de prévenir les actes de piraterie, de lutter contre le trafic d'êtres humains et de drogue ; elle effectue des missions de surveillance pour sécuriser les routes maritimes. La CTF-150 effectue ces opérations dans le golfe d'Aden, le golfe d'Oman, la mer d'Arabie, la mer Rouge et l'océan Indien. Elle a créé une zone de patrouille maritime (*Maritime Security Patrolled Area*, MSPA) dans le golfe d'Aden en août 2008 afin de lutter contre la piraterie. Cette zone est surveillée par des navires et des aéronefs des pays de la TF-150. En janvier 2009 est mise en place la *Combined Task Force 151* (CTF-151) avec pour seule mission de mener des opérations de lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden, les eaux au large des côtes somaliennes et dans l'océan Indien. La CTF-151 permet ainsi à la CTF-150 de rester concentrée sur ses activités de lutte antiterroriste. La CTF-151 est composée d'une douzaine de navires de différentes nationalités : Allemagne, Arabie saoudite, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Pakistan, Royaume-Uni, Pakistan, Pays-Bas, Turquie et Yémen¹²¹⁶. Toutes les opérations sont coordonnées par le centre de commandement NAVCENT (*Naval Force Central*) basé au Bahreïn. Les premières années (2008-2011), les opérations de la CTF-151 ou celle de l'OTAN dans cette zone n'avaient pas réussi à arrêter durablement les actes de piraterie.

En 2015, une nouvelle stratégie maritime, la C21 (pour « *A cooperative strategy for the 21st century seapower* ») est mise place par les États-Unis. Cette stratégie réunit l'ensemble des forces des États-Unis à savoir *US Navy*, *US Marine Corps*, *US Coast Guard*. La C21 est en quelque sorte un prolongement des travaux de Alfred T. Mahan (1840-1914) qui soutenait « que la puissance maritime est à la fois un objectif et un moyen de politique nationale et une approche

¹²¹⁶ Congressional Research Service, "Piracy off the Horn of Africa", Washington DC, April 19, 2010, p. 22.

opérationnelle qui fonctionne à partir de lignes extérieures »¹²¹⁷. La réflexion d'Alfred T. Mahan était d'allier la diplomatie, les forces armées et l'économie pour assurer la puissance maritime¹²¹⁸. Ainsi, la C21, comme stratégie de coopération, tente de reproduire son succès en revenant à une approche plus holistique de la puissance maritime. Ainsi, une « présence navale avancée est essentielle pour renforcer les alliances et les partenariats, fournir l'environnement sûr nécessaire à un système économique ouvert fondé sur la libre circulation des marchandises, protéger les ressources naturelles des États-Unis, promouvoir la stabilité, prévenir les conflits et réagir à l'agression »¹²¹⁹.

Cette nouvelle stratégie part du constat d'un système mondial d'économies connectées qui dépend de la liberté de circulation à travers les espaces maritimes communs qui sont le principal moyen de transit. Ce dernier est menacé par les conflits et les guerres régionales, les attaques terroristes, les catastrophes naturelles¹²²⁰. Une fois encore, les États faillis (Somalie) et les zones de conflits (la Corne de l'Afrique) sont au cœur de la stratégie américaine et seule une puissance comme les États-Unis est capable d'assurer cette mission avec un « réseau mondial de marines capable de tirer le meilleur des États participants »¹²²¹.

Ainsi, cette nouvelle stratégie s'appuie sur les capacités de l'OTAN pour assurer la coopération entre États partenaires et États membres de l'organisation. L'OTAN participe aux opérations de lutte contre la piraterie à la suite de la demande du Conseil de sécurité et à l'application des résolutions votées en 2008. Les ministres de la Défense de l'OTAN avaient décidé de déployer trois navires du deuxième groupe maritime permanent SNMG2¹²²². Les

¹²¹⁷ G. K. CUNNINGHAM, "Landpower in Traditional Theory and Contemporary Application" In, J. Boone BARTHOLOMEES, Jr (Ed), *U.S. Army War College Guide to National Security Policy and Strategy*, 2nd Edition Revised and Expanded, 2006, Carlisle, PA: Strategic Studies Institute, p. 159.

¹²¹⁸ Jean-José SÉGÉRIC, *L'amiral A. Mahan & la puissance impériale américaine*, Paris : Marine Édition, 2010, 460 pages.

¹²¹⁹ U.S. Department of Defense, "A Cooperative Strategy for 21st Century Seapower", March 2015, p. iii, [En ligne]: <https://www.navy.mil/local/maritime/150227-CS21R-Final.pdf>

¹²²⁰ *Idem.*, p. 4.

¹²²¹ *Idem.*, p. 4.

¹²²² Standing NATO Maritime Group 2 est en permanence affecté à l'OTAN. Il s'agit d'un groupe naval multinational qui permet à l'Alliance de répondre rapidement aux situations de crise partout dans le monde. Le SNMG2 est un groupe opérationnel performant et autonome, et l'un des quatre éléments maritimes

missions de l'OTAN consistaient au départ à protéger les navires de l'ONU et du PAM. L'opération Allied Provider¹²²³ a permis d'escorter des navires affrétés par le PAM transitant par ces eaux dangereuses et d'offrir une protection rapprochée à ces navires. L'OTAN a mené des patrouilles de dissuasion et a empêché par exemple le détournement de bâtiments et la prise en otage d'équipages lors d'attaques de pirates. Ensuite, l'opération Allied Protector¹²²⁴ en mars 2009 a renforcé la sécurité des routes commerciales maritimes et de la navigation internationale. L'opération Ocean Shield¹²²⁵ est, quant à elle, principalement axée sur les opérations maritimes de lutte contre la piraterie. Les bâtiments de l'OTAN effectuent, par exemple, des missions de surveillance par hélicoptère destinées à localiser et à identifier des navires dans la région. Ils contribuent à prévenir et à faire échouer les détournements et à mettre fin aux attaques à main armée. En plus de ces activités et dans le cadre de la plus récente opération, Ocean Shield, l'OTAN s'emploie avec d'autres organismes internationaux, à aider les pays de la région à développer leurs propres capacités de lutte contre la piraterie.

Pour l'Amiral Jonathan W. Greenert, « la réalité d'aujourd'hui, c'est que nous devons penser au réseau mondial des marines. Tout ce qu'il faut, c'est la volonté de coopérer - il n'y a pas d'engagement, vous n'avez pas besoin de vous joindre à une alliance, n'importe qui peut se brancher et jouer. Il y a une mission pour tous, qu'il s'agisse d'aide humanitaire et d'intervention en cas de catastrophe, de lutte contre le terrorisme, de lutte contre la criminalité transnationale organisée ou de lutte contre la piraterie »¹²²⁶. Grâce à cette nouvelle approche, l'opération Atalanta avait bénéficié de l'appui du réseau de transmission de données CENTRIX. Et le

permanents formant un noyau souple autour duquel l'OTAN peut constituer une force plus importante capable de s'acquitter de toute une série de missions, telles que l'évacuation de non combattants, la gestion des conséquences, le contre-terrorisme, la réponse aux crises et les opérations d'embargo.

¹²²³ OTAN « Opérations de lutte contre la piraterie », 20 juillet 2016, [En ligne] : https://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_48815.htm

¹²²⁴ OTAN « Opération Allied Protector (mars-août 2009) », 20 juillet 2016, [En ligne] : https://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_48815.htm

¹²²⁵ OTAN, « Opération Ocean Shield » 20 juillet 2016, [En ligne] : https://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_48815.htm

¹²²⁶ Department of Defense, "A Cooperative Strategy for 21st Century Seapower", March 2015, op. cit., p. 5.

United States National Central Bureau (USNCB) avait mis au point une base de données intitulée *Global Maritime Piracy Database* qui a ensuite été transmise à Interpol¹²²⁷.

Mais des États comme la France avaient mobilisé leurs propres moyens. Ainsi, la France avait envoyé des navires quasi permanents dans le golfe d'Aden entre 2008 et 2012 et avait déployé des AWACS (*Airborne Warning and Control System*)¹²²⁸. Et dans le cadre de l'opération Atalanta, la France avait à sa disposition une frégate pendant toute la durée de l'opération et la participation ponctuelle d'un avion de patrouille maritime ATL 2 basé à Djibouti¹²²⁹. Comme l'amiral Jonathan W. Greenert l'avait souligné, les opérations ne se limitaient pas seulement à la lutte contre la piraterie. Le gouvernement des États-Unis avait pris des initiatives pour le redressement de l'État Somalie. Ainsi, le département de la défense soutient la lutte contre le terrorisme en participant à la formation et au rééquipement de certaines unités de l'armée somalienne dont la mission est confiée au CJTF-HOA basée à Djibouti depuis 2002.

L'Union européenne et les États-Unis n'ont pas été les seuls à réfléchir et à proposer une approche globale contre la piraterie. Les États de la région ont, eux aussi, mis en place des stratégies pour renforcer la coopération entre les différents partenaires et combattre la piraterie maritime.

9.3.2.4. *Le Code de Conduite de Djibouti*

Le Code de conduite de Djibouti fut signé par 18 États¹²³⁰, le 29 janvier 2009, à Djibouti et est soutenu par l'Organisation maritime mondiale. L'OMI, organisme spécialisé de l'ONU,

¹²²⁷ Interpol, « Maritime piracy ». Voir le site : <https://www.interpol.int/fr/Internet/Criminalit%C3%A9/Piraterie-maritime/Piraterie-maritime>

¹²²⁸ AWACS pour Airborne Warning and Control System et AEW&C pour Airborne Early Warning and Control recueillent des informations et des images et les transmettent aux navires, [En ligne] : <https://www.defense.gouv.fr/actualites/operations/djibouti-deploiement-d-un-e-3f-awacs>

¹²²⁹ Ministère de la Défense, « Opération EU NAVFOR Somalie / Atalante », avril 2004, [En ligne] : <https://www.defense.gouv.fr/english/operations/ue/atalante/dossier-de-presentation-des-operations/operation-eu-navfor-somalie-atalante>

¹²³⁰ Afrique du Sud, Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée, Émirats arabes unis, Éthiopie, Jordanie, Kenya, Madagascar, Maldives, Maurice, Oman, Arabie saoudite, Seychelles, Somalie, Soudan, Tanzanie, Yémen. Ces États sont les signataires du *Djibouti Code of Conduct (DCoC)*. Des États comme Canada, États-Unis, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, Nigeria, Norvège, Philippines Royaume-Uni, Singapour participent au DCoC

s'empare aussi du problème de la piraterie en Somalie. En 2007, elle met en avant les effets néfastes des actes de piraterie sur le commerce mondial et l'acheminement de l'aide alimentaire en Somalie pour sensibiliser l'opinion. L'OMI et le PAM demandent alors une mobilisation de la communauté internationale afin de coordonner les actions de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

Le DCoC tient compte des aspects des résolutions 1816 (2008), 1838 (2008), 1846 (2008) et 1851 (2008) du Conseil de sécurité des Nations unies et de la résolution 63/111 de l'Assemblée générale, qui sont du ressort de l'OMI et encourage leur application. Le DCoC fournit un cadre régional de lutte contre la piraterie, dont le but était de trouver des « accords sur la sûreté maritime, les actes de piraterie et les vols à main armée à l'encontre des navires à l'intention des États des régions de l'océan Indien occidental, du golfe d'Aden et de la mer Rouge »¹²³¹. L'un des objectifs premiers du DCoC est de partager les informations dans les régions avec l'UKMTO (*United Kingdom Marine Trade Operations*) et l'ISC (*Information Sharing Center*) ReCAAP à Singapour. Ainsi trois centres de partage de l'information maritime ont été créés, qui recueillent les informations de trois zones différentes :

- Le MRCC (*Maritime Rescue Coordination Centre*) de Mombassa au Kenya, qui regroupe les États du Kenya, de l'île Maurice, des Maldives, des Seychelles, et de la Somalie ;
- Le SRCC (*Sub Regional Coordination Centre*) de Dar Es-Salaam en Tanzanie, qui regroupe l'Afrique du Sud, les Comores, Madagascar, la Mozambique, la Tanzanie et la Réunion ;
- Enfin, le RMIC (*Regional Maritime Information Centre*) de Sana'a au Yémen, qui regroupe l'Égypte, Djibouti, les Émirats arabes unis, l'Éthiopie, l'Érythrée, la Jordanie, le Somaliland, le Soudan et le Yémen.

en tant qu'observateur. De même des organisations internationales et régionales étaient présentes lors de la signature en 2009 à Djibouti.

¹²³¹ Organisation Maritime Internationale, « Compte rendu de la réunion du DCoC », Djibouti, 29 juillet 2009, p. 1, [En ligne] : <http://www.imo.org/en/OurWork/Security/PIU/Documents/DCoC%20French.pdf>

En outre, les signataires du DCoC sont convenus de coopérer dans le respect du droit international, en matière d'enquête, des arrestations et des poursuites des personnes soupçonnées d'actes de piraterie et de vols à main armée contre des navires. C'est pourquoi les États membres ont apporté des modifications à leur législation contre la piraterie. Le Code de conduite prévoit aussi le sauvetage des navires, des personnes et des biens victimes de piraterie et de vols à main armée. La construction d'un centre de formation opérationnel depuis 2015 à Djibouti (*Djibouti Regional Maritime Training Centre*, DRTC) pour la formation des garde-côtes et des experts dans le domaine de la piraterie a été l'une des principales priorités et réalisations du DCoC. Ainsi, l'OMI et le Japon avaient largement soutenu financièrement les États signataires du DCoC avec la création, en avril 2010, d'un fonds d'affectation spéciale du Code de Djibouti afin de mettre en œuvre le programme d'assistance technique et le renforcement des capacités des États signataires dans le cadre du Code de conduite¹²³². C'est ainsi que le gouvernement djiboutien a créé le garde-côte en 2010 avec le financement du Japon. Il s'agit d'une institution civile sous la direction du ministère de l'Équipement et des Transports¹²³³ parce que, selon Col. Cabduraxman Adan, « les Japonais avaient une certaine réticence à la création de la force de sécurité maritime placée sous le commandement de l'état-major des armées »¹²³⁴. En outre, sur le volet politique, Djibouti participe activement à la lutte contre la piraterie, sans pourtant mettre l'accent sur sa propre politique pour régler cette question. Djibouti a signé un accord avec l'Union européenne relatif au statut des forces placées sous la direction de l'UE (l'opération EUNAVFOR) à Djibouti. Elle a signé d'autres accords avec des pays comme le Japon pour l'établissement d'une base militaire. Elle a renforcé les accords qu'elle avait avec les États-Unis avec le lancement de la CFT 151, mise en place pour la lutte contre la piraterie. Elle accepte sans accord officiel le transit des personnes soupçonnées d'actes de piraterie, il s'agit du transfert des pirates somaliens vers leur lieu de jugement. Le DCoC est considéré comme un jalon important pour le renforcement des capacités régionales de sécurité¹²³⁵. Pour lutter efficacement

¹²³² OMI, "Status of the Implementation of The Djibouti Code of Conduct", November 2011, [En ligne]: http://www.imo.org/en/OurWork/Security/PIU/Documents/Update_paper_Nov_11.pdf

¹²³³ Journal Officiel, « Décret portant création d'une institution civile des Garde-Côtes », No. 2010 - 0229/PR/MET, 2010. Les garde-côtes remplacent le gendarme maritime et interviennent sur l'ensemble des eaux territoriales et dans les zones portuaires. Cela a entraîné la réduction des missions des forces navales.

¹²³⁴ Col. Cabduraxman ADEN, Entretien, No. 1, 20 Mars 2016.

¹²³⁵ Robin GEISS & Anna PETRIG, *Piracy and Armed Robbery at Sea: The Legal Framework for Counter-Piracy Operations in Somalia and the Gulf of Aden*. Oxford: Oxford University Press, 2011, p. 48-49.

contre la piraterie maritime, les États de la région ont créé une « communauté de sécurité », telle qu'elle est théorisée par Karl W. Deutch (1967) et reprise par Emanuel Adler et Michael Barnett qui considèrent « une communauté de sécurité comme une région transnationale formée par des États souverains dont les habitants entretiennent des attentes raisonnables de changements pacifiques »¹²³⁶. Ainsi, le DCoC avait pour but d'intégrer plusieurs États aux intérêts divers et de les associer au sein d'une structure unique pour faire face à une insécurité. Pour les États de la région, la construction d'une structure régionale apportait une résolution commune contre la recrudescence de la piraterie puisqu'elle n'avait épargné aucun État de la région. Ces derniers partagent les informations en matière de lutte contre la piraterie. De plus, le DRTC permettait la standardisation de ses modes opératoires et la création d'une communauté régionale dédiée à la sécurité maritime. Le développement et la coordination des stratégies régionales et internationales n'avaient pas permis l'arrêt des actes de piraterie. Il a fallu conjuguer les efforts militaires en mer en employant des forces navales classiques et des sociétés militaires privées.

9.3.3. Des actions de polices avec des moyens militaires

9.3.3.1. Les opérations des forces navales

Le déclenchement d'une opération militaire a nécessité le vote de nouvelles résolutions (1838, 1846 en 2008). Le problème de la piraterie est pris au sérieux par le Conseil de sécurité qui demande aux États d'intervenir militairement, créant un embouteillage naval dans le golfe d'Aden¹²³⁷ et une démonstration de force qui n'a jamais eu lieu pour combattre la piraterie. Plus d'une vingtaine de bâtiments et d'aéronefs participent à l'opération, soit plus de

¹²³⁶ Emanuel ADLER, Michael BARNETT, « A Framework for the Study of Security Communities », In Emanuel Adler, Michael BARNETT (Eds), *Security Communities*, Cambridge: Cambridge University Press, 1998, p. 30. Cité par Vincent POULIOT & Niels LACHMAN « Les communautés de sécurité, vecteurs d'ordre régional et international » *Revue internationale et stratégique*, Vol. 2, No. 54, 2004, pp. 131-140.

¹²³⁷ Éric FRÉCON, « La dimension terrestre des pirateries somaliennes et indonésiennes », *Hérodote*, Vol. 3, No. 134, 2009, p. 86.

1 800 militaires¹²³⁸. À cela s'ajoute la patrouille des navires qui font de la surveillance sans appartenir à aucune force. Au total, la présence militaire dans le golfe d'Aden est estimée à 40 bâtiments de guerre¹²³⁹. Pourtant, les activités de piraterie restent constantes. Malgré un léger progrès dans la mobilisation, les attaques des pirates n'ont pas pourtant baissé les quatre premières années (entre 2008 et 2012). Le faible impact des forces avait nécessité la participation d'autres forces. Ainsi, un très grand nombre d'États non membres de l'OTAN participent à l'opération comme l'Inde, l'Australie, la Corée du Sud ou la Chine, etc.

Tableau No. 22 : Contribution militaire pour lutter contre la piraterie

FORCES MILITAIRES	PAYS CONTRIBUTEURS
OTAN	Portugal, Canada, Pays-Bas, l'Espagne, États- Unis.
EUNAFOR Atalante	Grèce, France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, Belgique, Pays-Bas, Suède et Norvège, Ukraine, Monténégro.
CTF 150, 151	États-Unis, Royaume-Uni, Turquie, Danemark
Autres contributeurs	Inde, Chine, Russie, Malaisie, Japon, Australie, Corée du Sud, l'Arabie saoudite, l'Iran, Croatie.

Source : l'auteur, d'après OTAN, EUNAFOR Atalante, CTF 150.

La lutte contre la piraterie avait entraîné des États rationnellement pacifistes comme le Japon à disposer d'une base permanente à Djibouti, une première depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale¹²⁴⁰. En 2009, la force navale participe à la lutte anti-piraterie, et Djibouti constitue pour eux une porte d'entrée. En mars 2010, les Japonais installent une base militaire

¹²³⁸ Ministère de la Défense, 2004, op. cit., [En ligne] : <https://www.defense.gouv.fr/english/operations/ue/atalante/dossier-de-presentation-des-operations/operation-eu-navfor-somalie-atalante>

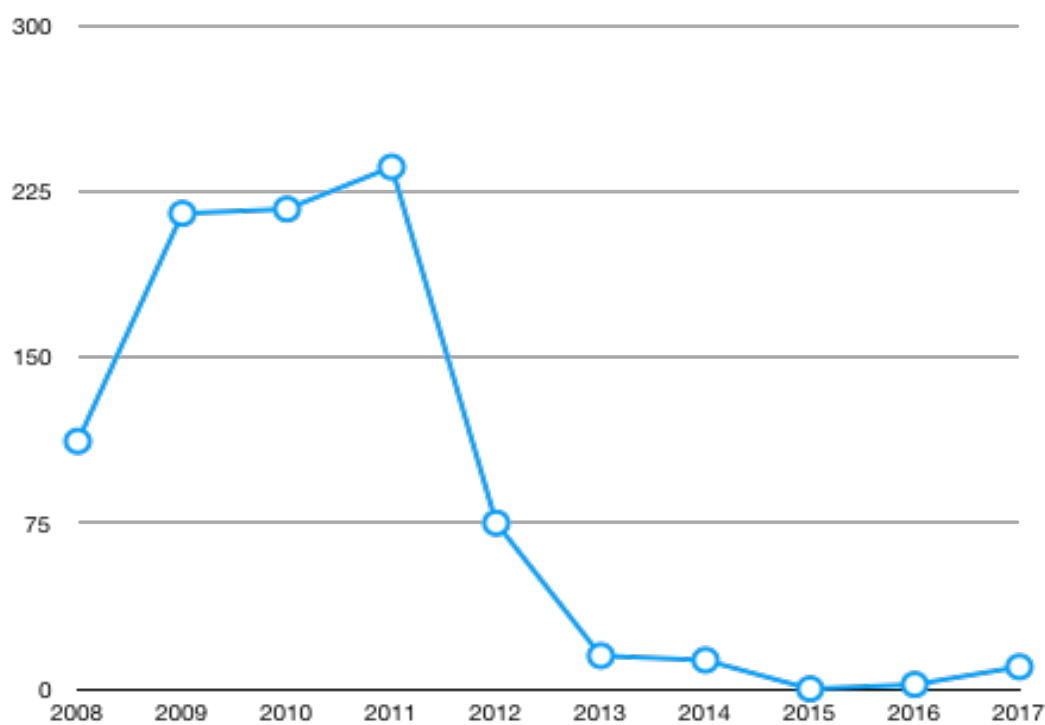
¹²³⁹ One Earth Future, "The Economic Cost of Maritime Piracy", *One Earth Future*, December 2010, p. 16, <https://www.steamshipmutual.com/downloads/piracy/economiccostpiracyoefreport.pdf>

¹²⁴⁰ Les nouvelles orientations de défense définies dans le *New Defense Program Guidelines* (NDPG) ont permis aux Japonais de faire des opérations de maintien de paix et des opérations hors mandat de l'ONU. Les Japonais donnent un soutien à la coalition sous commandement américain de lutte contre le terrorisme (dans l'océan Indien : 2001-2009, et en Irak : 2003-2006).

pour protéger leurs navires. Cette base permettra aux bâtiments japonais de se réapprovisionner dans de bonnes conditions sans avoir à regagner le Japon. La mission principale des garde-côtes est la détection et la répression en vue d'empêcher tous les actes de piraterie. Djibouti sert pour l'ensemble des forces engagées dans la lutte contre la piraterie une base de ravitaillement ; la ville est un point focal et est désignée comme un interlocuteur privilégié.

Malgré la présence de l'armada internationale dans le golfe d'Aden en 2008, le nombre d'attaques de piraterie n'a cessé d'augmenter. Selon le rapport de l'IMB entre 2008 et 2011, les actes de piraterie étaient en constante évolution¹²⁴¹. Le nombre d'actes de piraterie attribués aux pirates somaliens sont ainsi passés de 112 en 2008 à 215 en 2009, soit une augmentation de 96 %, puis à 217 en 2010, et enfin à 236 en 2011 soit une augmentation de 8,7 %, et ce, alors que les forces maritimes étaient présentes dans cette zone.

Graphique No. 19 : L'évolution des actes de piraterie entre 2008 et 2017



Source : l'auteur, d'après les données de ICC- International Maritime Bureau, 2008-2017.

¹²⁴¹ ICC-*International Maritime Bureau*, "Piracy and Armed Robbery Against Ships, Annuel 2012, ICC-*International Maritime Bureau*, 2013, p. 5-6.

Selon les statistiques sur la piraterie publiées par l'IMB en 2013, le nombre d'actes de piraterie est en baisse. Il y a eu 264 attaques en 2013 dans le monde, ce qui représente une baisse de 40 % par rapport à l'année 2011¹²⁴². De même, le nombre de tentatives d'attaques a diminué considérablement pour passer de 237 à 75, soit une baisse de près de 70 % par rapport à l'année record de 2011. La Banque mondiale avait précisé qu'entre 2004 et 2012, plus de 3740 membres d'équipage issus de 125 pays avaient été détenus par les pirates, 97 ayant péri lors de leur captivité ou lors des opérations de sauvetage¹²⁴³. Depuis 2009, les missions de surveillance de l'UE ont permis l'arrestation de 166 pirates, tous transférés aux autorités locales, et dont 145 ont été condamnés pour actes de piraterie. Alors que la CTF-151 avec la coopération des autres forces a arrêté 527 pirates, dont 282 ont été désarmés et libérés, 235 ont été désarmés et remis aux autorités régionales pour des poursuites judiciaires et 10 ont été tués : un succès depuis la mise en place de cette opération, selon le département du Transport¹²⁴⁴.

Actuellement, aucun navire ni membre d'équipage n'est détenu par les pirates somaliens¹²⁴⁵. Et depuis 2009, l'opération Atalanta a assuré la protection de 454 navires marchands et de 139 navires pour l'AMISOM. Les activités de piraterie, à la fin de l'année 2013, sont en baisse dans les côtes somaliennes, seuls 15 incidents ayant été signalés dans le golfe d'Aden. En 2017, seules 10 attaques ont été attribuées aux pirates somaliens. Tous les détournements ont eu lieu au large du Puntland, connu pour être un vivier de pirates. Le 13 mars 2017, *l'Aris 13* un navire marchand a été détourné, le premier depuis le pic de piraterie dans la région en 2012. Grâce aux efforts des garde-côtes de Puntland (*Puntland Maritime Police Force*, PMPF), le navire a été libéré après trois jours de captivité. Après *l'Aris 13*, les pirates sont parvenus à détourner deux boutres, *Asayr* et *Al-Kausar*. Malgré les efforts militaires, il semble que le menace de la piraterie persiste toujours. Les mois d'efforts déployés par la communauté internationale, l'action des sociétés militaires privées et le fait que les navires soient plus sécurisés ont donné des résultats, pourtant, la menace n'a pas encore entièrement disparu.

¹²⁴² ICC-International Maritime Bureau, 2013, op. cit., p. 5-6.

¹²⁴³ World Bank, 2013, op. cit., p. 1.

¹²⁴⁴ Maritime Administration "Advisory 2009-07, Gulf of Aden, Red Sea, and Indian Ocean Transit", U.S. Department of Transportation, September 9, 2009, p. 20.

¹²⁴⁵ EUNAVFOR-Atalanta, "EU Naval force Somalia-operation Atalanta", 2019, [En ligne] : <https://eunavfor.eu/key-facts-and-figures/>

9.3.3.2. L'appui des sociétés militaires privées dans la lutte contre la piraterie

Dans le cadre de la lutte contre la piraterie en Somalie, les sociétés militaires privées (SPM) ont été souvent sollicitées. Depuis les années 2000, les SPM sont largement utilisés dans le cadre des conflits, comme ce fut le cas de Blackwater, devenue Xe en 2009. Les soldats privés sont recrutés pour mener des opérations militaires et prennent part aux hostilités. C'est durant la guerre en Irak que les États-Unis ont largement utilisé les SPM, et essentiellement Blackwater. Pour Jean-Jacques Roche, « les mercenaires d'aujourd'hui seront-ils les Casques bleus de demain ? »¹²⁴⁶ Plusieurs sociétés de sécurité privées participent à la lutte contre la piraterie. Elles interviennent dans les domaines de l'évaluation des risques, proposent les entraînements des marins et des personnels portuaires et militaires. Selon Catheline Remy, « ces sociétés fournissent également des unités de gardes armés et non armés, des services non létaux comme l'utilisation d'appareils acoustiques ou à micro-ondes, des escortes armées et même des services de négociation pour la libération d'otages »¹²⁴⁷. Ainsi, des sociétés comme Aegis Defense Services, Armor Group, Asia Risk Solutions, Xe, Eos Risk Management, Anti-Piracy Maritime Security Solutions, Hollowpoint Protection, Hollowpoint Protection, Gulf of Aden Group Transits, Hart Group, Olive Group, ISSG Holdings Ltd, Muse Professional Group Inc. ou Secopex avaient proposé leur expertise en matière de sécurité aux armateurs et avaient aussi participé à la lutte contre la piraterie, notamment grâce à des escortes ou à la présence de personnel armé à bord de navires commerciaux¹²⁴⁸. Les rôles des SPM dans la lutte contre la piraterie se limitent aux activités de protection des navires. Ainsi les soldats embarquent sur les navires marchands dans la plupart des cas, et leur but est d'empêcher les pirates de monter à bord. Certaines SPM ont fait appel aux États de la région pour avoir du personnel militaire pour des missions de protection et d'escorte. Par exemple, le gouvernement yéménite avait signé

¹²⁴⁶ Jean-Jacques ROCHE, « Des gardes suisses À blackwater. Mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui », *Institut de Recherche de Stratégie de l'École Militaire*, Vol. 1, No. 2, 2010, p. 7. Selon Jean-Jacques Roche, en 1998, le Secrétaire général de l'ONU avait reconnu avoir envisagé la possibilité de faire appel à des sociétés militaires privées (SMP) pour assurer la sécurité des camps de réfugiés de Goma en République démocratique du Congo. (Cf. p. 7).

¹²⁴⁷ Catheline REMY, « Les sociétés militaires privées dans la lutte contre la piraterie », *Pyramide*, 2011, No. 21, pp. 119-138.

¹²⁴⁸ Marie-Sophie JOUBERT, « La piraterie profite aux sociétés privées de sécurité », *France 24*, 26 novembre 2009, [En ligne] : <https://www.france24.com/fr/20081126-piraterie-profite-societes-privées-securite->

un accord avec *Gulf of Aden Group Transit* (GoAGT) pour lui fournir des hommes et du matériel ainsi que l'appui aérien des forces yéménites en cas d'attaque¹²⁴⁹. Pour David Johnson, directeur général de *Eos Risk Management*, les opportunités commerciales pour ces entreprises ont plus que triplé depuis 2008¹²⁵⁰. Les SPM sont devenues très lucratives ; selon Peter Chalk, les escortes coûtent entre 10 000 \$ et 50 000 \$, selon la durée du voyage, tandis qu'un détachement de sécurité de trois personnes à bord peut coûter jusqu'à 21 000 \$ par jour¹²⁵¹. Certaines SMP ont eu l'idée de signer des contrats avec le GFT, c'est le cas de *TopCat Marine Security* qui a signé un contrat de 55 millions de dollars¹²⁵² avec le GFT pour lutter contre la piraterie dans les eaux somaliennes. Mais elle n'a pas réussi le pari de faire baisser les activités de piraterie. De même, la société Secopex, en 2008, n'est pas parvenue à trouver une issue favorable à un contrat dont l'objectif était de créer une unité de garde-côtes, de renforcer les services d'affaires maritimes, des douanes. La seule société ayant trouvé un accord pour le renforcement de la sécurité maritime est la *Somali Canadian Coast guard* (SomCan) créée par Cabdiweli Cali Taar, un Canadien d'origine somalienne. Sa société prend en main en 2001 la *Puntland Coast Guard* et négocie les licences de pêche pour le compte des autorités, elle assure la sécurité des chalutiers péchant dans les eaux somaliennes.

En outre, les militaires de l'opération Atalanta avaient sollicité l'appui de sociétés de sécurité privées comme la société CAE Aviation, société militaire privée luxembourgeoise opérant pour le compte de l'UE¹²⁵³. Le recours de plus en plus fréquent à des SPM et la surveillance des navires de guerre dans les côtes ont finalement découragé les chefs des pirates et leurs investisseurs. Ils ont renoncé à cette entreprise devenue dangereuse et ils se sont reconvertis dans la protection armée des bateaux de pêche qui ont une licence en Somalie. La capitainerie du port de Muqdisho et la police contrôlent ce nouveau marché. Les agences maritimes versent 500 dollars chaque mois pour chaque garde armé. Dans la région du

¹²⁴⁹ Tim FISH, "PSCs step up Gulf of Aden anti-piracy ops", *Jane's Défense weekly*, 13 January 2010, p. 4.

¹²⁵⁰ Peter CHALK, "Piracy in the Horn of Africa: A Growing Maritime Security Threat", *CTC Sentinel*, Vol 3, Issue 9, 2009, p. 13.

¹²⁵¹ Peter CHALK, 2009, op. cit., p. 13.

¹²⁵² Stig J. HANSEN, Private Security & Local Politics in Somalia *African Political Economy*, Vol. 35, No. 118, pp. 585-598.

¹²⁵³ Jean-Jacques ROCHE, 2010, op. cit., p. 144.

Puntland, cette nouvelle forme de société militaire privée est dirigée par des hommes d'affaires qui sont liés à des activités illicites comme la pêche illégale.

9.3.3.3. *Persistance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).*

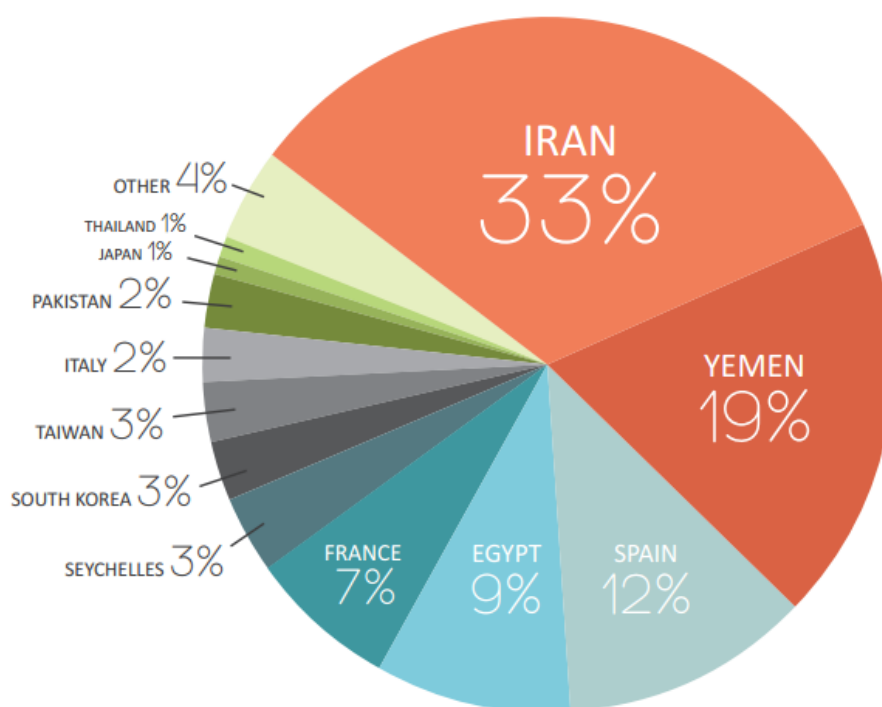
La présence des forces maritimes dans le golfe d'Aden et sur les eaux territoriales somaliennes n'a pas permis une baisse de la piraterie entre 2008 et 2011 (Cf. tableau ci-dessus). L'apport des SPM a aussi joué un rôle déterminant contre la piraterie. C'est en 2013 puis en 2014 qu'on observe une baisse significative du nombre d'attaques. Et en 2015, aucun acte de piraterie n'est signalé dans le golfe d'Aden, les eaux somaliennes, l'océan Indien et dans la mer d'Arabie. Certes, le succès d'opérations maritimes a contribué à cette baisse, mais cela n'a pas permis de mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Selon l'ancien ministre de la Planification de la sécurité de Puntland, « il existe toujours certains chalutiers qui n'ont aucune autorisation de la part du gouvernement et qui pêchent dans les eaux somaliennes alors que la présence de la force internationale était censée combattre la piraterie et la pêche illégale »¹²⁵⁴. Selon *Secure Fisheries*, « les prises des bateaux étrangers étaient de 193 000 tonnes en 2003 »¹²⁵⁵. La présence de forces maritimes n'a rien changé puisqu'en 2013, les prises des navires étrangers s'élevaient à 132 000 tonnes tandis que celles des navires somaliens n'étaient que de 40 000 tonnes par an soit moins d'un tiers des prises étrangères »¹²⁵⁶.

¹²⁵⁴ Farah DALAX, Entretien No. 10, 26 novembre 2016.

¹²⁵⁵ Secure Fisheries, "Securing Somali Fisheries", *One Earth Future Foundation*, Denver, 2015, p. 29.

¹²⁵⁶ *Idem.*, p. 29.

Graphique No. 20 : La pêche illégale dans les eaux territoriales somaliennes



Source : One Earth Future, 2016.

La baisse de la piraterie a encouragé de plus en plus de pays à pêcher dans les eaux territoriales somaliennes. La pêche illégale est loin d'être terminée en Somalie, et les chalutiers emploient de plus en plus les SPM pour assurer leur protection. Jama Mohamud Ali, un pêcheur, avait déclaré que « les bateaux de pêche illégale ont blessé de nombreux pêcheurs de ma compagnie en leur tirant dessus avec des mitrailleuses. Les navires étrangers sont extrêmement bien équipés avec des armes qu'ils utilisent pour empêcher les pêcheurs locaux d'utiliser les zones de pêche »¹²⁵⁷. De même, Jessica Hatcher soutient que « le pillage des eaux somaliennes par des navires étrangers pourrait signifier le retour de la piraterie »¹²⁵⁸. Tous ces éléments montrent que la question de la piraterie n'est traitée que dans un volet militaire. Alors qu'aucune réponse n'est apportée à la pêche illégale, l'une des causes de la piraterie, ni à l'atténuation des faiblesses du gouvernement central, plus apte à lutter contre ce phénomène

¹²⁵⁷ Secure Fisheries, 2015, op. cit., p. 24.

¹²⁵⁸ Jessica HATCHER, "Illegal overfishing and the return of Somalia's pirates", *Aljazeera* [En ligne]: <https://www.aljazeera.com/indepth/features/2015/10/illegal-overfishing-return-somalia-pirates-151006111159994.html>

sur le long terme. Pour l'ONG *One Earth Future*, la pêche illégale en Somalie a considérablement réduit les activités de pêche des entreprises locales, ce qui a affaibli la production. Selon Abdiaziz H. Amalo, « après presque 10 ans, les choses ne s'améliorent pas, les flottes internationales sont dans les eaux somaliennes, les forces navales de l'UE semblent ignorer la pêche illégale et se soustraire à un large éventail de garanties pour réduire les coûts des affaires »¹²⁵⁹. Actuellement, la pêche illégale persiste, et certains États profitent des faiblesses de l'État pour obtenir des licences ; c'est le cas de l'Association des pêcheurs d'outre-mer de Chine, qui représente 150 entreprises qui viennent d'obtenir de la part du gouvernement *Formaajo* 31 licences¹²⁶⁰. Pour Abdiaziz H. Amalo, « ces licences autorisent la pêche au thon, ce qui montre que la Somalie délivre des licences dans le cadre de corruption en acceptant des pots-de-vin d'entreprises chinoises pour pêcher sans observateurs somaliens »¹²⁶¹, même si, selon l'accord, les chalutiers chinois sont autorisés à pêcher au-delà de 24 milles (soit 44 kilomètres) et que les bateaux peuvent être inspectés à tout moment¹²⁶².

Il a fallu conjuguer les efforts militaires en mer et la lutte contre la piraterie sur terre en reconstruisant l'autorité étatique de la Somalie pour que les incidents sur les côtes somaliennes baissent d'une manière conséquente. Le terrorisme ainsi que la piraterie vont remettre la Somalie sur le devant de la scène internationale depuis le début de la mission de l'ONUSOM II en 1995 et devraient accélérer les processus de construction de l'État somalien. Les actions militaires ne pourront pas régler le phénomène du terrorisme et la piraterie tant que les faiblesses des institutions étatiques persistent. La restauration de l'État somalien serait l'une des réponses pour apporter des solutions durables contre l'insécurité. Ainsi, plusieurs réflexions ont

¹²⁵⁹ Abdiaziz H. AMALO, "The Impact of Somali Fishermen on Indian Ocean Rim", *Geeska Afrika*, December 28, 2018, En [ligne] : <http://www.geeskaafrika.com/27911/the-impact-of-somali-fishermen-on-indian-ocean-rim/>

¹²⁶⁰ Staff WRITER, « Somalia gives up its fishing right to china », *Face 2 face africa*, 13, December 2018 [En ligne] : https://face2faceafrica.com/article/somalia-gives-up-its-fishing-rights-to-china?fbclid=IwAR1FWPMP3En_uGRe2gWijqLN1104bN5OkujUrjOh5GBEvZHLzT1pQW-lfVo

¹²⁶¹ Abdiaziz H. AMALO, *ibid.*, En [ligne] : <http://www.geeskaafrika.com/27911/the-impact-of-somali-fishermen-on-indian-ocean-rim/>

¹²⁶² La chaîne Horn Cable TV avait mis en ligne un spot de sensibilisation tout au long du mois de février pour les pêcheurs de Berbera. Les pêcheurs dénonçaient la présence de chalutiers chinois dans les eaux territoriales somalilandaises. L'accord n'avait pas explicité les zones de pêche des navires et comme l'a indiqué le Somaliland, un État indépendant du gouvernement central de Muqdisho, cela peut entraîner des altercations entre garde-côtes somalilandais et pêcheurs chinois.

été mises en avant par l'ONU depuis les années 1990. Et de nouvelles théories, comme le fédéralisme, ont été testées pour faire coexister les clans somaliens sans traiter le problème de l'anarchie somalienne en profondeur.



LA FAILLITE DE LA SOMALIE : PRODUIT AUSSI D'UNE INGÉRENCE DE TIÈRES PARTIES

10.1. La Somalie dans une zone géopolitique fragile

La géopolitique¹²⁶³ est perçue actuellement comme un outil de politique étrangère servant à la compréhension des relations entre les États dont l'objectif est de déterminer la position stratégique d'un État selon des critères bien définis comme la géographie, la topographie, la population, les matières premières. L'étude de la géopolitique de la Corne de l'Afrique permet d'avoir un aperçu des relations entre les États, et l'instabilité d'un État peut avoir une conséquence sur ses voisins.

10.1.1. La Corne de l'Afrique une zone fragile : crise humanitaire, guerre inter et intra-étatique

La Corne de l'Afrique est une zone fragile confrontée à des problèmes environnementaux (désertification, déboisement, sécheresse...) qui provoquent des crises humanitaires à répétition. La dernière crise remonte à 2011 lorsque la famine a touché 12 millions d'habitants. L'insécurité alimentaire touche près de 8,2 millions d'habitants et près de deux millions de déplacés à l'intérieur de la région¹²⁶⁴. Hillary Clinton avait mentionné la gravité de la situation ; « des centaines de milliers de personnes ont quitté leurs maisons en quête de nourriture et de sécurité »¹²⁶⁵. Cette situation catastrophique est due aux tensions multiples que cette région traverse. La Somalie est le pays le plus exposé aux crises humanitaires en raison

¹²⁶³ Frédéric LASSERRE, Emmanuel GONON & Éric MOTTET, *Manuel de géopolitique - 2^e éd. : Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris : Armand Colin, 2016, p. 7. Pour cet auteur, la géopolitique permet de mieux appréhender les phénomènes internationaux liés à la maîtrise de l'espace géographique. Elle étudie les conséquences de la géographie sur les relations entre les États et les grands intérêts économiques tout en portant un intérêt sur la fixation des frontières et des populations.

¹²⁶⁴ European Commission Humanitarian Aid and Civil Protection, "Horn of Africa", *ECHO Factsheets*, December 2015,

¹²⁶⁵ Hillary CLINTON, "From Famine to Food Security: Meeting the Challenge in the Horn of Africa", *International Food Policy Research Institute*, August 11, 2011.

de son manque de structure étatique solide, comme ce fut le cas en 1992 et 2012. Actuellement, l'ONU aurait besoin de près de 900 millions de dollars pour venir en aide à plus de 6 millions de personnes en Somalie¹²⁶⁶. La situation humanitaire reste fragile en Éthiopie même si elle n'est pas comparable à celle de la Somalie. Selon les chiffres de l'ONU, la sécheresse et les inondations ont provoqué le déplacement de 1,7 million de personnes en Éthiopie¹²⁶⁷. Et les crises humanitaires ont atteint leur paroxysme avec les affrontements ethniques. Ces violences communautaires dans l'ouest et le sud-est de l'Éthiopie laissent planer une guerre civile parce que les violences ethniques sont devenues récurrentes depuis l'arrivée des Oromos au pouvoir¹²⁶⁸. De même, la sécheresse de 2017 au Kenya a provoqué « une crise du maïs » et près de 3 millions de Kenyans avaient besoin d'une aide alimentaire¹²⁶⁹. Et le pays n'est pas à l'abri de conflits ethniques ayant des enjeux territoriaux. Les élections au Kenya de 2017, annulées par la Cour suprême en raison des irrégularités, ont affecté l'intégrité de l'élection. Cela démontre la fragilité de la démocratie kenyane. Le pays n'est pas à l'abri d'un conflit ethnique comparable à celui de 2008 où les élections présidentielles avaient dégénéré en des violences interethniques. Bien que l'Érythrée soit sortie de son isolement grâce à l'accord de paix avec l'Éthiopie, elle reste un État fragile. Depuis la réouverture de la frontière le 11 septembre 2018, 14 107 Érythréens ont demandé l'asile en Éthiopie, fuyant la dictature¹²⁷⁰. Enfin Djibouti, une

¹²⁶⁶ Emmanuel ATCHA, « Somalie : 900 millions de dollars pour faire face à la crise humanitaire », *La tribune Afrique*, mai 2017, [En ligne] : <https://afrique.latribune.fr/afrique-de-l-est/2017-05-12/somalie-900-millions-de-dollars-pour-faire-face-a-la-crise-humanitaire-711568.html>

¹²⁶⁷ ONU « Éthiopie : 800 000 déplacés font face à de fortes pluies », *ONU info*, 13 juillet 2018. [En ligne] : <https://news.un.org/fr/audio/2018/07/1018992>

¹²⁶⁸ Christelle GÉRAND, « L'Éthiopie rongée par les violences interethniques », *Le Figaro*, 20 septembre 2017. [En ligne] : <http://www.lefigaro.fr/international/2017/12/19/01003-20171219ARTFIG00240-l-ethiopie-rongee-par-les-violences-interethniques.php> Cf. Christelle GÉRAND, « En Éthiopie, un conflit ethnique pousse un million de Gedeos à l'exode », *Le Figaro*, 21 août 2018. [En ligne] : <http://www.lefigaro.fr/international/2018/08/21/01003-20180821ARTFIG00231-en-ethiopie-un-conflit-ethnique-pousse-un-million-de-gedeos-a-l-exode.php>

¹²⁶⁹ Bruno MEYERFELD, « Au Kenya, la sécheresse provoque une crise du maïs », *Le Monde*, 29 mai 2017. [En ligne] : https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/05/29/au-kenya-la-secheresse-provoque-une-crise-du-mais_5135370_3244.html

¹²⁷⁰ Christelle GÉRAND, « Depuis la paix, les réfugiés érythréens affluent en Éthiopie », *Le Figaro*, 18 novembre 2018. D'après le Haut-Commissariat pour les Réfugiés, l'Éthiopie avait déjà accueilli 174 000 réfugiés fuyant la campagne généralisée de persécution. [En ligne] : <http://www.lefigaro.fr/international/2018/11/18/01003-20181118ARTFIG00134-depuis-la-paix-les-refugies-erythreens-affluent-en-ethiopie.php>

création *ex nihilo* par la colonisation française en 1888, jouit d'une grande importance stratégique. Elle est épargnée par les violences intercommunautaires depuis la guerre civile en 1994. Mais un pouvoir fermé, l'absence de projet de développement et surtout la déliquescence des institutions publiques (en grande partie à cause de la corruption) risquent d'engendrer une crise politique, comme ce fut le cas lors des élections de 2013.

La Somalie est le premier pays de la Corne de l'Afrique ayant toujours connu des crises alimentaires, surtout dans les régions du Sud. Celles de 1992 et de 2011 étaient les plus dévastatrices. Les crises alimentaires s'amorcent en Somalie dès la fin de la guerre de l'Ogaden en 1979. Les populations nomades arrivent massivement en Somalie, fuyant la répression de l'armée éthiopienne dans la région de l'Ogaden. La Somalie a connu une situation humanitaire catastrophique depuis l'effondrement de l'État. Entre 2010 et 2013, les crises alimentaires dues à la sécheresse et aux guerres civiles ont fait environ 258 000 morts¹²⁷¹. La famine qui a frappé la Somalie en 2012 a touché environ 4 millions de personnes¹²⁷², soit presque la moitié de la population somalienne. De plus, les agences n'arrivaient pas à intervenir dans les régions touchées par la famine puisque ces dernières étaient contrôlées par le groupe *Al-Shabaab*.

À cause de l'insécurité et de la crise alimentaire, plusieurs milliers de personnes ont choisi de quitter la Somalie pour aller dans les pays voisins.

Tableau No. 23 : Les réfugiés somaliens dans les pays de la Corne de l'Afrique

PAYS	NOMBRE DE RÉFUGIÉS
Kenya	259334
Éthiopie	257283
Yemen	249198
Ouganda	31136
Djibouti	12139

¹²⁷¹ Le Monde « La récente crise alimentaire en Somalie a fait 258 000 morts selon l'ONU », 2 mai 2013, le Monde, [En ligne] : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/05/02/la-recente-crise-alimentaire-en-somalie-a-fait-258-000-morts-selon-l-onu_3169710_3212.html

¹²⁷² Le Figaro, « 258 000 Somaliens sont morts de faim », Le Figaro, 2 mai 2013, [En ligne] : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2013/05/02/97001-20130502FILWWW00373-258000-somaliens-sont-morts-de-faim.php>

Érythrée	214
TOTAL	809 304

Source UNHCR, 2018-2019.

La majorité des réfugiés somaliens sont localisés au Kenya, au Yémen et en Éthiopie. La majeure partie des réfugiés se trouve au Kenya, dans les camps de réfugiés de Dadaab. Ces réfugiés ne peuvent pas rentrer en Somalie à cause des violences et des persécutions. Et comme la Somalie est devenue un État fédéral, aucune entité fédérée ne souhaite accueillir des populations en provenance des camps des réfugiés. Les négociations entre les gouvernements somalien et kenyan sur la question des réfugiés sont dans l'impasse. Soupçonnées de soutenir les terroristes, les autorités kenyanes ont illégalement poussé des réfugiés en Somalie sans leur donner accès à l'UNHCR¹²⁷³. De plus, les autorités kenyanes n'ont pas respecté les accords prévoyant le retour des réfugiés en Somalie sur trois ans. Les autorités ont toujours dénoncé les infiltrations des groupes terroristes dans les camps des réfugiés. En 2011, le camp de Dolo-Ado, en Éthiopie, accueillait environ 1 700 personnes chaque jour. Les humanitaires travaillant dans les camps craignaient d'être submergés faute d'aide internationale. C'est pourquoi en 2011, Antonio Guterres, le haut-commissaire des Nations unies aux réfugiés avait lancé un appel de détresse le 8 juillet 2011 lors de sa visite au Kenya dans le camp de Dadaab. Actuellement, « l'ONU estime que 1,7 million de personnes souffrent de la faim et que leur nombre va augmenter d'un demi-million d'ici à juillet »¹²⁷⁴ 2019. La continuelle faiblesse de l'État somalien est la principale cause de la famine et du mouvement des réfugiés. En outre, les violences internes et de conflit ont joué aussi un rôle propice sur la baisse des productions agricoles. À cela s'ajoutent les mauvaises récoltes qui rendent les populations vulnérables à la famine. En raison du manque d'autorité centrale efficace, la Somalie est le seul de pays de la Corne de l'Afrique constamment exposé aux crises alimentaires.

¹²⁷³ Communiqué de presse : « Kenya des réfugiés somaliens sont illégalement poussés à quitter le pays », Amnesty International, 21 décembre 2017, [En ligne] : <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/kenya-des-refugies-somaliens-sont>

¹²⁷⁴ Le Monde, « En Somalie, la sécheresse aggrave la crise alimentaire », Le Monde, 2 mai 2019, [En ligne] : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/05/07/en-somalie-la-secheresse-aggrave-la-crise-alimentaire_5459204_3212.html

Et comme la plupart des pays du continent africain, cette région n'échappe pas aux conflits intra-étatiques qui portent l'empreinte ethnique. Lieu d'affrontements indirects de la Guerre froide en 1977-1978, cette région est marquée par des conflits en permanence. C'est pourquoi John Prendergast et Colin Thomas-Jensen emploient l'expression « *blowing the Horn* »¹²⁷⁵ pour définir cette zone. Selon les rapports du SIPRI (*Stockholm International Peace Research Institut*) de 2013, 77 % des conflits se sont déroulés dans cette partie de l'Afrique, soit 35 % du total mondial¹²⁷⁶. Elle est le théâtre à la fois des conflits interétatiques entre l'Éthiopie et l'Érythrée de 1998 à 2000¹²⁷⁷, entre l'Éthiopie et la Somalie en 1978, entre Djibouti et l'Érythrée en 2008 et des conflits liés à la problématique de la frontière malgré la décision de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de ne pas remettre en cause les frontières nées de la décolonisation. Et le rapprochement entre l'Éthiopie et l'Érythrée depuis l'arrivée d'Aby Ahmed au pouvoir en Éthiopie en 2018 n'a pas encore désamorcé la crise frontalière entre Djibouti et l'Érythrée, mais aussi par les guerres civiles et les rébellions armées.

La guerre et la famine sont les éléments les plus récurrents dans la Corne de l'Afrique. Pour Barry Buzan, l'interaction entre ces deux phénomènes « a tué et déplacé un grand nombre de personnes »¹²⁷⁸.

¹²⁷⁵ PRENDERGAST John & THOMAS-JENSEN, 2007, op. cit., pp. 59-74.

¹²⁷⁶ SIPRI Yearbook, "Armaments, Disarmament and International Security", *Oxford University Press*, 2013, p. 6.

¹²⁷⁷ Le conflit frontalier entre ces deux pays a fait 80 000 morts, l'accord de paix signé à Alger en 2000 avait prévu la mise en place de la mission des Nations unies en Érythrée et Éthiopie (MINUEE) dont le but est d'établir et de maintenir une liaison entre les deux parties pour la résolution du problème de frontière. Dans le cadre d'une résolution du Conseil de sécurité, 4 200 hommes ont été déployés pour surveiller le respect de la cessation des hostilités. Même si l'intervention de l'ONU a mis fin à la guerre entre les deux pays, une situation de retour à la normale est loin d'être finalisée.

¹²⁷⁸ Barry BUZAN & Ole WÆVER 2004, op. cit., p. 242. Actuellement, de nombreuses populations (Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Somalie) fuient les guerres et la famine à travers la mer Rouge vers la péninsule arabique. Malgré la guerre au Yémen, près de 100 000 de personnes venues de la Corne de l'Afrique ont été enregistrées par l'Organisation internationale de l'immigration (OMI) en 2017 avec une hausse marquée de la migration irrégulière. Cf. Jeune Afrique, « Malgré la guerre, près de 100.000 migrants de la Corne de l'Afrique ont fui vers le Yémen en 2017 », 8 Mai 2018.

10.1.2. Une zone géopolitique très convoitée

La Corne de l'Afrique faisait l'objet d'une grande convoitise des Européens lors de la Seconde Guerre mondiale. Après la défaite de l'Italie lors de cette guerre, ses colonies passent sous contrôle de la Grande-Bretagne puis sous mandat de l'ONU. En 2001, la guerre contre le terrorisme international en Afghanistan fait naître une crainte des Américains que cette région devienne un point de rechute des terroristes d'*Al-Qaïda* avec une alliance des islamistes somaliens (*Al-Shabaab*). Elle est perçue d'abord comme une menace pour la sécurité internationale. Installer la plus grande base dans la Corne de l'Afrique (Djibouti) pour lutter contre le terrorisme et la piraterie témoigne de la dynamique sécuritaire dans cette région.

Le discours dominant de ces dix dernières années fait de la Corne de l'Afrique « la Corne de la terreur »¹²⁷⁹, et l'introduction du terrorisme ne fait que confirmer cette thèse. Le positionnement stratégique de la région incite de nombreux pays à utiliser Djibouti comme une base de maintenance et d'approvisionnement pour plusieurs pays occidentaux comme la France, les États-Unis, le Japon et les États de l'opération Atlante contre la piraterie maritime¹²⁸⁰. La Chine s'est installée dans cette région à la fois économiquement (Éthiopie, Soudan, Djibouti), mais aussi militairement (Djibouti). La création d'une base militaire pour l'armée populaire de libération (APL) marque le changement stratégique dans la région. Dans son livre blanc, les voies maritimes sont devenues une préoccupation majeure pour la Chine. Ainsi, Djibouti devient l'un des huit pays sur la route de la soie de la Chine et fait partie de la *China's Belt and Road Initiative (BRI)*¹²⁸¹. Enfin, les pays du Golfe s'intéressent de près aux évolutions politiques de cette région et multiplient les interventions politico-militaires dans cette zone. Ils développent aussi des coopérations économiques et sécuritaires pour préserver ce « pré-carré ». À titre d'exemple, l'organisation de la mer Rouge et du golfe d'Aden qui réunit l'Arabie saoudite, Djibouti, l'Égypte, la Jordanie, le Soudan, la Somalie, et le Yémen est créée

¹²⁷⁹ Hélène THIOLLET, « La mobilité dans la Corne de l'Afrique : entre urgence humanitaire et contrainte sécuritaire », *Migrations Société* Vol. 1, No. 121, 2009, p. 75-88.

¹²⁸⁰ L'opération EUNAVFOR-Atlanta regroupe l'ensemble des États de l'Europe, mais la lutte contre la piraterie en Somalie réunit plusieurs autres États comme les États de l'OTAN, la Russie, la Chine, l'Inde, l'Iran.

¹²⁸¹ John HURLEY, Scott MORRIS & Gailyn PORTELANCE, *Examining the Debt Implications of the Belt and Road Initiative from a Policy Perspective*, Center for global Development, March 2018, Paper No. 121, pp. 1-39.

en 2018. Cette organisation a pour objectif de développer les investissements tout en améliorant la sécurité dans la région qui est un carrefour de très grandes routes commerciales maritimes. Depuis l'arrivée des Chinois dans la Corne de l'Afrique, une nouvelle géopolitique est en train de se dessiner entre, d'un côté, les Chinois et les États-Unis et, de l'autre, la Turquie et le Qatar contre les Émirats arabes unis et les Saoudiens. Pour les Américains, la construction d'une base chinoise à Djibouti permet d'élargir la portée de leurs forces militaires, ce qui reflète l'influence stratégique croissante de la Chine dans le monde¹²⁸². Avec la crise du Golfe, la Corne de l'Afrique est devenue une zone de rivalités idéologiques puis géopolitiques entre les pays du Golfe (Émirats arabes unis, Arabie saoudite) et l'alliance entre Ankara, Doha et Téhéran. Pour Gérard Prunier, ces tensions géopolitiques vont au-delà de la Corne de l'Afrique et touchent aussi l'hinterland des pays comme le Niger, le Tchad et l'Afrique de l'Ouest comme la Mauritanie et le Sénégal qui ont rompu leurs relations diplomatiques avec le Qatar. Et d'autres comme le Mali et le Burkina ont maintenu leurs relations avec Doha¹²⁸³.

La Somalie et la péninsule arabique (riche en pétrole avec l'Arabie saoudite qui en est le principal fournisseur) sont des acteurs de l'action sécuritaire internationale par leur position stratégique sur le plan du commerce international, la fluctuation de la géopolitique (la guerre au Yémen et ses répercussions dans la région) et la présence du terrorisme de part et d'autre du golfe d'Aden. La lutte contre le terrorisme international recouvre l'ensemble de la région, même si la Somalie est identifiée comme le « fief du terrorisme international » en particulier. La sécurisation de la Somalie porte sur les domaines militaire, politique et économique, qui sont d'une importance primordiale pour la stabilité de la région.

¹²⁸² Annual Report to Congress, "Military and Security Developments Involving the People's Republic of China 2018", *Office of the Secretary of Defense*, 2018, May 16, p. 111.

¹²⁸³ Gérard PRUNIER, « Les pays du Golfe et la Turquie s'affrontent en Afrique ; *Orient XXI*, 22 novembre 2018.

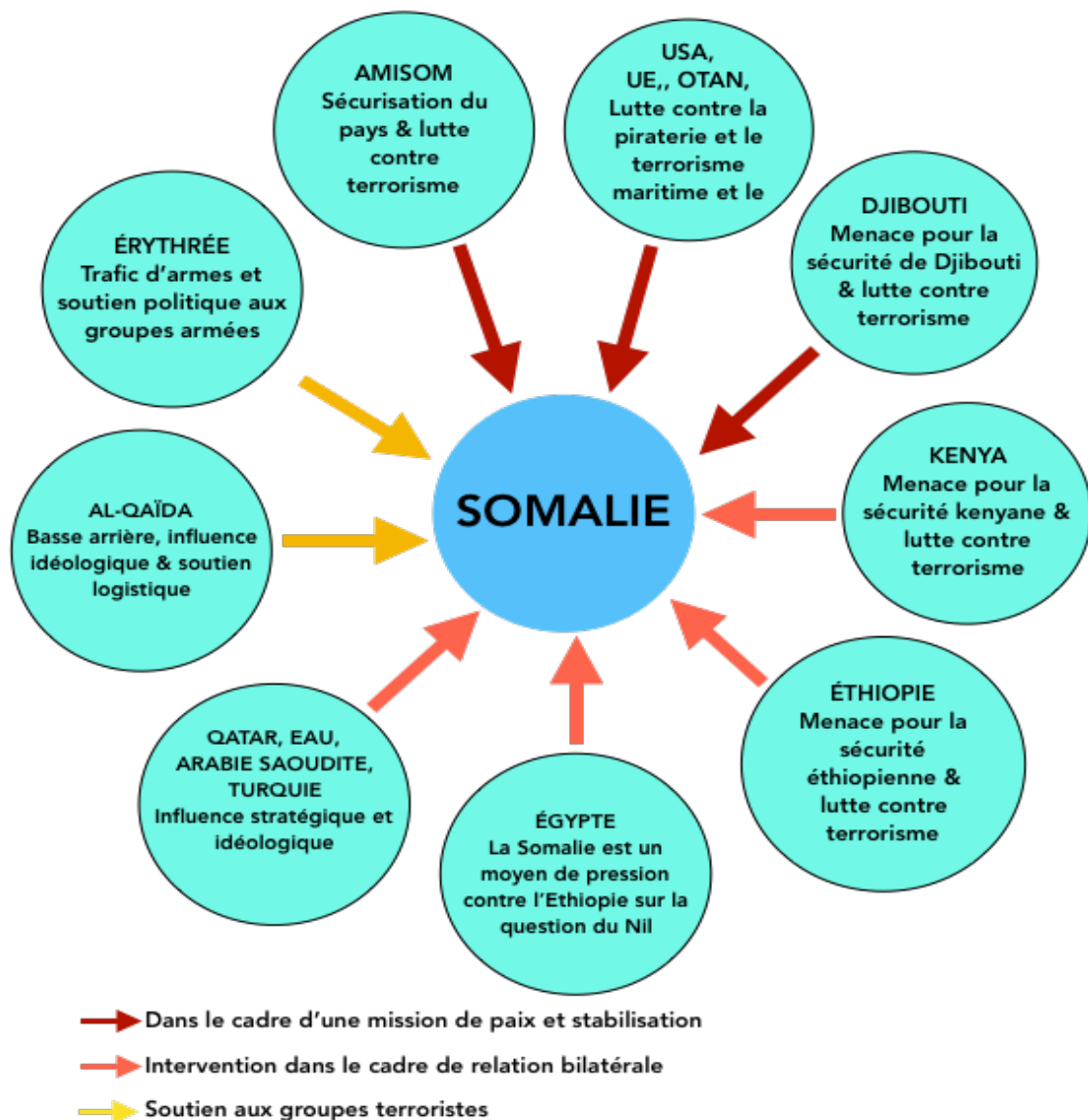
10.2. Les acteurs externes de la crise somalienne

10.2.1. Une pléthore d'acteur

La caractéristique commune de la plupart des conflits dans les États faillis est la présence d'une pléthore d'acteurs qui peuvent être subdivisés en sous-groupes ayant des intérêts variés et parfois antagonistes. L'argumentaire de ce paragraphe n'est pas centré sur la présence des acteurs non étatiques, bien que « les acteurs internes et transnationaux aient un impact important, voire décisif [...] sur la violence organisée »¹²⁸⁴, mais plutôt sur les États et les coalitions d'États qui interviennent dans la politique interne somalienne. La faillite de l'État ne peut pas se résumer uniquement par une crise interne largement dominée par les antagonismes claniques. La Somalie a longtemps été une zone de confrontation idéologique entre le bloc de l'Est et de l'Ouest. Et depuis 1991, elle fait l'objet de multiples interventions mises en place par une pléthore d'acteurs. Ces interventions étaient, dans la plupart des cas, mal préparées et sans objectif clair comme l'intervention de l'ONU en 1991. Certains États comme l'Égypte et les pays du Golfe poursuivent des intérêts stratégiques à long terme. D'autres sont plutôt attachés à des intérêts à moyen terme, considérant la Somalie comme une menace à la sécurité régionale (Éthiopie, Djibouti, Kenya) et internationale (Union européenne, États-Unis). Schématisons les différents acteurs de la crise somalienne dans la figure ci-dessous.

¹²⁸⁴ Alexander WENDT, *Social Theory of International Politics*, Cambridge: Cambridge University Press, 1999, p. 9.

Figure No. 9 : Les acteurs externes de la crise somalienne



Source : l'auteur

Tous ces acteurs poursuivent des intérêts divers et parfois contradictoires. Comme jadis la Somalie était une zone de confrontation de la guerre froide, elle est toujours une zone de lutte stratégique et d'influence idéologique pour l'islam politique. Les crises internes sont largement influencées par ces interventions. En somme, trois types d'acteurs interviennent en Somalie, selon des agendas qui ne sont pas toujours identiques :

a. Les acteurs présents en Somalie dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la piraterie maritime. Ces acteurs interviennent

dans le cadre d'une mission des Nations unies de l'opération de l'AMISOM pour la stabilisation du pays et la lutte contre le terrorisme. L'opérations de l'Atlante est présente dans les eaux somaliennes pour la sécurisation de la route maritime de la mer Rouge et de l'océan Indien.

b. Les acteurs qui soutiennent les insurgés d'Al-Shabaab. Ces acteurs apportent un soutien formel ou informel. Le groupe terroriste *Al-Qaïda* soutient les *Shabaabs* sur le plan idéologique, logistique et financier. L'aide d'*Al-Qaïda* va au-delà d'un simple appui. L'alliance entre les deux groupes permet de maintenir le combat localement. Les insurgés en Somalie sont soutenus d'une manière informelle par l'Érythrée. En 2011, l'ONU avait ouvertement accusé l'Érythrée d'avoir fourni un soutien financier, militaire, ou en matière de renseignement à *Al-Shabaab*¹²⁸⁵ en violation des sanctions de l'ONU qui s'appliquent à la Somalie.

c. Et enfin, les acteurs présents en Somalie dans le cadre de relations bilatérales. Il s'agit, dans la plupart des cas, des États voisins à savoir l'Éthiopie et le Kenya. Ces deux pays ont passé des accords de sécurité pour lutter contre les groupes *Al-Shabaab*. La politique des drones¹²⁸⁶ dans la lutte contre le terrorisme n'a pas contribué à l'élimination de la menace d'*Al-Shabaab*, c'est pourquoi les États-Unis sont revenus à Muqdisho dans le cadre d'une mission de conseil et d'entraînement et de soutien logistique à la NISA (*National Intelligence and Security Agency*)¹²⁸⁷. Au-delà d'un appui logistique, l'armée américaine est en train d'étendre considérablement ses opérations sur la base de Bali Dogle. La construction de la base s'inscrit dans le cadre d'un renforcement de la présence de l'armée américaine en Afrique¹²⁸⁸. Enfin,

¹²⁸⁵ Conseil de sécurité, CS/RES/2023, ONU, 5 décembre 2011.

¹²⁸⁶ Jonathan MASTERS, "Targeted Killings", *Council on Foreign Relations*, May 23, 2013.

¹²⁸⁷ Cpt. Adan CABDURAXMAN, Entretien No. 7, 19 septembre 2016.

¹²⁸⁸ Nick TURSE, "U.S. military says it has a "light footprint" in Africa. These documents show a vast network of bases", *The Intercept*, December 1, 2018. [En ligne] : <https://theintercept.com/2018/12/01/u-s-military-says-it-has-a-light-footprint-in-africa-these-documents-show-a-vast-network-of-bases/>

la Turquie et les États du Golfe (Arabie saoudite, EAU, Qatar) interviennent aussi pour soutenir le gouvernement fédéral à se stabiliser tout en poursuivant également d'autres intérêts.

10.2.2. La Turquie et les pays du Golfe des acteurs influents

Il existe des acteurs qui n'interviennent pas militairement en Somalie, mais qui sont très influents en politique. C'est le cas de la Turquie dont la « *stratégie se fonde plus sur son autorité morale que sur son influence économique et militaire* »¹²⁸⁹. La Turquie fait partie des acteurs du « nouveau paradigme de développement »¹²⁹⁰ qui n'est plus centré sur les anciens États coloniaux. Plusieurs ONG turques interviennent à Muqdisho, elles sont coordonnées par la TIKa (*Turks International Cooperation and Development Agency*) lors de leurs interventions. Les actions de la TIKa portent aussi sur la reconstruction des bâtiments publics, des routes, hôpitaux et la construction d'un nouveau terminal à l'aéroport d'Adam Cade de Muqdisho¹²⁹¹. Cette politique d'aide à la Somalie s'inscrit dans un projet néo-ottomanien dans la Corne de l'Afrique¹²⁹². La motivation de Turquie en Somalie est d'ordre humanitaire, mais l'accord de coopération militaire et l'inauguration d'une base militaire en septembre 2017 sont officiellement mis en place pour former l'armée somalienne. Cela démontre que sa stratégie va au-delà d'un simple secours humanitaire. Sans passer par l'aval du parlement en 2012¹²⁹³, la Turquie avait obtenu la gestion de l'aéroport et du port. Les motivations turques sont plutôt économiques et stratégiques. La

¹²⁸⁹ Sonia LE GOURIELLEC, « La Turquie en Somalie : un concurrent à l'approche globale de l'Union européenne ? », *In* Général de division (2S) Maurice de LANGLOIS (Dir), 2014, p. 70

¹²⁹⁰ Clemens SIX, *The Rise of Postcolonial States as Donors: A Challenge to the Development Paradigm?* *Third World Quarterly*, 2009, p. 1104.

¹²⁹¹ La société turque FAVORI LLC gère l'aéroport international de Muqdisho Aden Cabdulle depuis le 15 septembre 2013.

¹²⁹² Ahmet DAVUTOGLU, "Turkey's Zero-Problems Foreign Policy", *Foreign Policy*, 20 May 2010. [En ligne] : <https://foreignpolicy.com/2010/05/20/turkeys-zero-problems-foreign-policy/>. La vision néo-ottomane consiste à raviver les liens historiques, diplomatiques, et politico-économique des anciennes régions sous domination de l'Empire ottoman. Elle consiste aussi à nouer des relations avec l'Afrique par des politiques de développement mises en œuvre par la TIKa qui intervient dans plusieurs domaines à savoir l'agriculture, la santé, l'éducation, etc.

¹²⁹³ Mawlid MAXAMED CABDI, Entretien No. 37, 8 septembre 2018.

présence turque dans la Corne de l'Afrique (dans tous les pays de la Corne) marque une stratégie d'expansion, et « la Somalie constitue une porte d'entrée vers le reste du continent et une vitrine du savoir-faire turc en matière de coopération et de reconstruction post-conflit »¹²⁹⁴. La Turquie n'est pas le seul acteur influent dans la politique somalienne. La crise du Golfe en juin 2017 a transformé la Somalie en un lieu d'affrontements, les protagonistes de cette crise sont l'axe Ankara-Doha et Caire-Riyad-Abou Dhabi. Cette crise avait divisé le gouvernement fédéral qui avait adopté une neutralité, mais les États fédérés n'avaient pas suivi et ont choisi de soutenir la coalition saoudienne. Les relations entre les Émirats arabes unis et la Somalie se sont dégradées lorsque le parlement somalien a approuvé une résolution interdisant l'accord tripartite entre le Somaliland, l'Éthiopie et *DP World* sur la gestion du port de Barbara, alors que les parlementaires ne s'étaient pas prononcés sur l'accord entre *DP World* et Puntland sur le contrôle du port de Bossasso ni sur celui de Muqdisho géré par une société turque¹²⁹⁵. La saisie de 9,6 millions de dollars le 11 avril 2018 dans un avion en provenance des Émirats arabes unis à l'aéroport de Muqdisho signe la fin des relations entre Abou Dhabi et la Somalie. Les Émirats arabes unis cessent leur soutien à l'armée somalienne en fermant trois centres militaires ainsi qu'un hôpital. Cette situation renforce l'axe Ankara-Doha en Somalie. Mais la coalition (EAU et Arabie Saoudite) adopte une nouvelle stratégie et fait accélérer une nouvelle doctrine qui était défendue par le général Anwar Al-Eshli. Le président *Formaajo* va totalement adhérer à cette nouvelle géopolitique régionale parrainée par la coalition saoudienne¹²⁹⁶. Pour élargir son influence, l'Arabie saoudite a créé un nouvel ensemble économique et géopolitique régional ; l'organisation de la mer Rouge et du golfe d'Aden est un exemple.

Cette mutation géopolitique est un *remake* d'un ancien projet mis en avant par l'URSS pour la Corne de l'Afrique. Pour éviter une guerre entre la Somalie et l'Éthiopie qui avait aussi choisi le socialisme avec le coup d'État des communistes en 1974, l'URSS multipliait les pourparlers entre les deux pays. Et en mars 1977, Fidel Castro proposa une confédération des

¹²⁹⁴ Sonia LE GOURIELLEC, 2014, op. cit., p. 75

¹²⁹⁵ La société Albayrak Holding a repris la gestion du port de Muqdisho en Somalie pour 20 ans depuis le 21 septembre 2014. Albayrak Holding reçoit 45 % des profits qu'elle tire du port, et reverse les 55 % restants au gouvernement somalien.

¹²⁹⁶ *La Lettre de l'océan Indien*, « Formaajo revoit ces alliances arabes et lâche le Qatar », *L.O.I.*, No. 1480, 18 mai 2018, p. 4. Selon la *L.O.I.* No. 1474, l'Égypte et l'Éthiopie sont entrées sur la ligne d'une médiation initiée par la capitale saoudienne pour réconcilier Muqdisho et Abou Dhabi.

pays de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Somalie)¹²⁹⁷. Mais Siyaad Barre avait rejeté ce projet. Anwar Al-Eshli propose également « la construction d'une fédération à l'image de celle des États-Unis pour promouvoir la démocratie dans cette région. Et cette fédération qui réunit Djibouti, Érythrée, Éthiopie et Somalie sera dirigée selon Anwar Al-Eshli par l'Éthiopie »¹²⁹⁸. Les récents bouleversements dans la Corne de l'Afrique avec la paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée et la coalition entre Érythrée, Éthiopie et Somalie sont un signe d'un tel projet. La lutte pour les comptoirs la Corne de l'Afrique est couplée à un intérêt stratégique lié au contrôle des gisements d'hydrocarbures dont les prospections ont été déjà lancées dans l'Ogaden et le Somaliland.

La confrontation des acteurs n'est pas seulement stratégique, elle est aussi idéologique. Un nombre croissant d'étudiants somaliens ont pu obtenir des bourses pour leurs études en Arabie saoudite. Les agences d'aide islamique parrainées par le gouvernement saoudien ont financé la création des écoles, des mosquées et de centres islamiques qui disposaient des fonds nécessaires pour dispenser un enseignement arabe de qualité¹²⁹⁹ et le développement d'un courant de pensée musulman radical. Les programmes d'aide des pays du Golfe ont largement soutenu des groupes comme *Al-Ittihad*. L'influence idéologique turque se fait à travers le financement des ONG et des programmes de développement qui sont nouveaux en Somalie. Elle s'inscrit dans la doctrine d'Ahmet Davutoglu, ex-Premier ministre qui soutient que « les clercs devaient être les postes avancés de l'armée dans l'optique d'un déploiement hors des frontières »¹³⁰⁰ turque. Le *Ditib* (*Turkish-Islamic Union for Religious Affairs*) et le *Dyanet* (Présidence des Affaires religieuses) travaillent ensemble pour promouvoir la vision des frères musulmans. En collaboration avec le *Ditib*, « le Qatar rémunère des imams affiliés aux Frères musulmans déployés en Somalie »¹³⁰¹.

¹²⁹⁷ Kamal KUMAR, *Indian Ocean as a Zone of Peace: Problems and Prospects*, New Delhi: A.P.H Publishing Corporation, 2000, p. 194.

¹²⁹⁸ Maj. Gen. Anwar AL-ESHLI, "Regional Challenge and Opportunities: The view from Saudi Arabia and Israel", *Concil on Foreign Relations*, Jun 4, 2015.

¹²⁹⁹ Ken MENKHAUS, 2002, op. cit., p. 144.

¹³⁰⁰ *La Lettre de l'océan Indien*, « la légion turco-qatarie pour contrôler Mogadishu », *L.O.I.* No. 1474, 18 Mai 2018, p. 2

¹³⁰¹ *Idem.*, p. 2.

En somme, la faiblesse de l'État somalien et sa dépendance aux aides internationales l'entraînent dans une position « d'assujettissement » vis-à-vis des acteurs qui poursuivent leurs intérêts égoïstes. Une coopération ne serait pas possible dans une situation où les acteurs présents en Somalie ont des raisons d'être égoïstes¹³⁰². Une Somalie sous tutelle onusienne, fragile ne peut pas avoir une position égale à d'autres États. Il ne peut donc pas y avoir un espace discursif permettant à la Somalie et ses acteurs d'interagir et de discuter pour avoir des idées mutuellement construites¹³⁰³. Par conséquent, la présence et l'influence des États ne font que renforcer la faillite étatique puisque la Somalie est devenue un lieu où se déroulent des « *proxy wars* » soutenues indirectement par les puissances internationales¹³⁰⁴ et par les États limitrophes.

10.3. La Somalie dans un complexe de sécurité régionale

Au niveau régional, la menace somalienne ne se résume pas seulement aux questions du terrorisme et de la piraterie maritime, mais elle s'inscrit dans une lutte entre les États de la Corne de l'Afrique autour de la question des frontières. Ces rivalités ont été exacerbées pendant et après la Guerre froide dans une logique de complexe de sécurité régional où les interactions sécuritaires sont plutôt de type politico-militaire.

10.3.1. Le complexe de sécurité régional

Comme l'État est le référent de la sécurité dans le système international, les analyses réalistes du complexe de sécurité sont cantonnées à l'étude des rapports militaires dans une

¹³⁰² Robert AXELROD, *Donnant-donnant. Théorie du comportement coopératif*, Paris : Odile Jacob, 1992, 234 pages.

¹³⁰³ Alexander WENDT, 1992, op. cit., pp. 391-425.

¹³⁰⁴ *La lettre de l'océan Indien*, « Divisé par la crise du Golfe, l'État fédéral en passe d'imploser ! », L.O.I, No. 1475, 1^{er} juin 2018, p. 1, *La lettre de l'océan Indien*, « Comment le Qatar prend le contrôle de Mogadiscio », L.O.I. No. 1482, 28 septembre 2018, p. 1. Pour Gérard PRUNIER, les agents qataris et émiratis continuent de s'affronter au sein des services secrets et dans l'armée somalienne.

structure régionale. Thierry Balzacq résume les principales caractéristiques de la théorie réaliste du complexe de sécurité en 4 points¹³⁰⁵ :

- Ces complexes sont composés de deux ou plusieurs États ;
- Ces États constituent un ensemble géographique cohérent partageant des frontières communes ;
- Les relations entre les États membres du complexe sont marquées par l'interdépendance sécuritaire, laquelle peut être positive (coopérative) ou négative (conflictuelle), mais significativement forte entre eux, contrastant avec la faiblesse des liens avec l'environnement externe au complexe ;
- La configuration de l'interdépendance sécuritaire doit être profonde et durable, pas nécessairement permanente.

La vision stato-centrée des réalistes ne permet pas d'intégrer d'autre acteur à part l'État dans le complexe de sécurité régional. Au contraire, les constructivistes donnent une importance à d'autres acteurs (non étatiques), l'État n'a pas une place prééminente. Le concept de complexe régional de sécurité (*Regional Security Complex, RSC*) développé par l'École de Copenhague rejette une vision unique de la sécurité qui se focalise sur quelques puissances dans le système international. Pour Barry Buzan, « la sécurité concerne les structures macro- systémiques qui contraignent et façonnent le comportement des unités dans le système. La manière dont ces structures sont définies façonne donc la nature, voire la possibilité, du niveau régional »¹³⁰⁶. Selon cet auteur, la question de la sécurité s'inscrit dans une perspective régionale. La menace peut donc venir du voisinage immédiat avec lequel les interactions sécuritaires sont de plus en plus fréquentes mais pas avec des superpuissances dans le système international¹³⁰⁷. Barry Buzan et *al.* définissent le concept de complexe de sécurité régional comme « un ensemble d'unités dont les processus majeurs de sécurisation, désécuritisation, ou les deux, sont si inter-reliés que

¹³⁰⁵ Thierry BALZACQ, « La sécurité : définitions, secteurs et niveaux d'analyse », *Fédéralisme Régionalisme*, Vol. 4, 2003-2004, [En ligne] : <http://popups.ulg.ac.be/federalisme/document.php?id=216>

¹³⁰⁶ Barry BUZAN & Ole WÆVER, 2004, op. cit., p. 28.

¹³⁰⁷ Barry BUZAN & Ole WÆVER, 2004, op. cit., p. 20

leurs problématiques de sécurité ne peuvent raisonnablement pas être analysées indépendamment les uns des autres »¹³⁰⁸. Ainsi le système international est divisé en unités de régions composées d'États partageant des frontières dans lesquelles existe une interaction conflictuelle ou coopérative. Pour Barry Buzan « dans certains endroits, les interactions sécuritaires peuvent être conflictuelles, avec des rivalités interétatiques essentiellement militaires et politiques. Dans d'autres, les RSC sont devenus des régimes de sécurité ou des communautés de sécurité, et les discours sur la sécurité se sont détournés à la fois des États et des questions militaires »¹³⁰⁹.

Barry Buzan et Ole Wæver font une distinction entre deux périodes pour expliquer les RSC durant et après la Guerre froide. Ces deux auteurs identifient la Corne de l'Afrique comme un « pré-complexe » sécuritaire, durant la Guerre froide. C'est-à-dire qu'« un ensemble de relations bilatérales en matière de sécurité semble se former au sein d'une RSC, mais il n'y a pas encore suffisamment de liens entre les unités pour avoir un modèle intégré »¹³¹⁰. Ce « pré-complexe » de sécurité émerge avec l'indépendance des États de la Corne de l'Afrique. Des interactions sécuritaires apparaissent avec les guerres civiles au Soudan (1956 et 1961), en Éthiopie (1961), en Somalie (depuis 1991) et les guerres interétatiques entre la Somalie et l'Éthiopie (1977-78), l'Éthiopie et l'Érythrée (1998-2000), l'Érythrée et Djibouti (2008). En outre, pendant la Guerre froide, la Corne de l'Afrique était marquée par des alliances et contre-alliances pour contenir les menaces d'un État. Barry Buzan et Ole Wæver soulignent que l'influence d'une puissance externe dans un RSC a un impact sur « le modèle déjà existant de rivalité, d'équilibre des pouvoirs et d'alliance entre les principales puissances de la région »¹³¹¹. Les formations d'alliances dans cette région faisaient partie intégrante de l'équilibre des puissances dans le système international. Les alliances¹³¹² en matière de sécurité et le soutien

¹³⁰⁸ Barry BUZAN, Ole WÆVER, & Jaap De WILDE., *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder: Lynne Rienner, 1998, p. 201.

¹³⁰⁹ Barry BUZAN & Ole WÆVER, 2004, op. cit., p. 19.

¹³¹⁰ *Idem.*, p. 241.

¹³¹¹ *Idem.*, p. 47.

¹³¹² Stephen M. WALT (1987 : 1) définit l'alliance *comme* « une relation formelle ou informelle de coopération en matière de sécurité entre deux ou plusieurs États souverains ». Pour Thierry de MONTBRIAL, (1999 : 13) « une alliance est une association temporaire d'États en vue d'un objectif déterminé ». Selon Michael D. WARD (1982), une alliance dépend d'une combinaison de plusieurs caractéristiques qui peuvent se résumer

d'une puissance à un État où à des mouvements rebelles dans cette région comme c'était le cas entre l'URSS et les États-Unis consistaient à endiguer les menaces et à garder l'équilibre des forces. Lors des événements qui ont suivi la fin de la bipolarité, comme « la constitution d'un front commun contre le Soudan dans les années 1990, l'Éthiopie et l'Érythrée (1998-2000), a permis de focaliser les interactions sécuritaires de la région et d'établir un passage de "pré-complexe" à un "proto-complexe" »¹³¹³. C'est-à-dire qu'il existe une « interdépendance sécuritaire manifeste suffisante pour délimiter une région et la différencier de ses voisins »¹³¹⁴. Les interactions entre la Somalie et l'Éthiopie peuvent créer ce qui pourrait ressembler à des modèles régionaux. Mais selon Barry Buzan et Ole Wæver, la dynamique régionale est trop faible pour être identifiée comme un RSC à part entière parce que cette dynamique sécuritaire ne remet pas en cause l'existence des États. Elle a eu des conséquences à l'intérieur des frontières nationales et a provoqué des mouvements de réfugiés et des guerres civiles. En revanche, la lutte contre le terrorisme international et la menace des mouvances islamistes somaliennes font de cette région un complexe régional de sécurité en devenir. Ainsi, le phénomène de la faillite étatique en Somalie a suscité une plus grande attention à ses dimensions régionales et sécuritaires. Les interventions en Somalie en 2006 ont entraîné des interactions sécuritaires entre les différents « acteurs (étatiques et non étatiques) de la région et un passage d'un proto-complexe de sécurité à un CSR à part entière dans un contexte de macrosécuritisation ("guerre globale contre le terrorisme") »¹³¹⁵. Pour Stefan Wolff, plusieurs éléments sont étudiés dans le complexe de sécurité régional, à savoir la frontière, la structure anarchique, la polarité et enfin la construction d'un modèle socialement construit d'amitié et d'hostilité¹³¹⁶. Les influences externes en Somalie s'inscrivent dans un processus lié au complexe de sécurité régional puisque cette zone est marquée par des conflits intra-étatiques et un risque de débordement de l'anarchie

en quatre points, à savoir une relation de collaboration entre au moins deux États-nations, une agrégation de forces militaires, des intérêts communs en matière de sécurité nationale contre une menace commune, et enfin la croyance dans la valeur de l'action collective.

¹³¹³ Sonia LE GOURIELLEC, « Sécurisation et construction d'un complexe de sécurité régional dans la Corne de l'Afrique », *Études internationales*, Vol. 49, No. 1, 2018, p. 89.

¹³¹⁴ Barry BUZAN & Ole WÆVER, 2004, op. cit., p. 64

¹³¹⁵ Sonia LE GOURIELLEC, *ibid.*, p. 96.

¹³¹⁶ Stefan WOLFF, "The regional dimensions of state failure", *Review of International Studies*, Vol. 37, No. 3 (July 2011), pp. 963.

somalienne au-delà de ses frontières. Dans la plupart des États faillis comme la Somalie, les interactions en matière de sécurité se déroulent soit à l'intérieur des États, soit à travers les frontières des États par des acteurs non étatiques. Ainsi, pour des États comme l'Éthiopie ou le Kenya, la crise somalienne peut avoir des ramifications sur leur territoire. En outre, ces ingérences des États voisins s'inscrivent dans des rivalités régionales anciennes autour du projet pan-somali. Les tensions politiques transfrontalières ont conduit depuis l'indépendance à des conflits régionaux. Dans le système interétatique théorisé par Raymond Aron « s'intègrent les États, chacun surveillant les autres afin d'assurer sa sécurité étatique, puisque la guerre constitue non un rapport entre individus, mais un rapport entre les États »¹³¹⁷.

10.3.1.1. *Les interactions sécuritaires entre la Somalie et les États voisins*

Les relations entre l'Éthiopie et la Somalie sont très complexes. À l'indépendance, les querelles entre les pays étaient essentiellement liées à la question des territoires somaliens rétrocédés à l'Éthiopie en 1948 (l'Ogaden) et 1955 (Hawd). Après l'indépendance, la question du projet pan-somali fut l'objet de plusieurs guerres et d'une multitude d'interventions transfrontalières, dans lesquelles le gouvernement de chaque État soutenait les insurrections dans l'autre. Mais pour Barry Buzan et Ole Wæver, les rivalités entre les deux nations vont au-delà d'un conflit frontalier et s'inscrivent dans « une tradition beaucoup plus ancienne de conflits entre les agriculteurs chrétiens sédentaires des hauts plateaux et les pasteurs musulmans des basses-terres nomadiques ».¹³¹⁸ L'antagonisme entre les deux sociétés existe depuis le XVI^e siècle. Les expéditions entre 1527 et 1543 d'Ahmed Ibrahim dit le *Grāān* (le gaucher) ont été stoppées par les Éthiopiens avec l'aide des Portugais¹³¹⁹. La révolution des derviches de Sayid Maxamed Cabdulle Xasan (1864-1920) s'inscrit dans cette lutte entre les deux pays autour de la question religieuse. Les interventions éthiopiennes en Somalie ne sont qu'un prolongement de cette rivalité religieuse entre les deux pays et s'inscrivent dans une logique du « choc de civilisations ». Et depuis, la dynamique sécuritaire dans la Corne de l'Afrique est

¹³¹⁷ Raymond ARON, *Les dernières années du siècle*, Paris : Julliard, 1984, p. 18.

¹³¹⁸ Barry BUZAN & Ole WÆVER, 2004, op. cit., p. 241.

¹³¹⁹ Robert FERRY, « Quelques hypothèses sur les origines des conquêtes musulmanes en Abyssinie au XVI^e siècle », *Cahiers des études africaines*, Vol. 2, No. 5, pp. 24-36.

centrée sur cette question de l'intégrité territoriale. Pour Thierry Balzacq, « la dynamique d'un complexe de sécurité est déterminée par l'intensité des relations amicales ou inamicales entre acteurs »¹³²⁰. Pour le cas de la Somalie et de ses pays voisins, cette dynamique résulte plutôt en un continuum de relations inamicales, parce que les guerres et les conflits civils ont constitué les rapports entre la Somalie et les autres pays (Éthiopie, Kenya) dans un dilemme de sécurité. Pour Terrence Lyons, « la sécurité de l'Éthiopie a été fondée sur la préservation de l'intégrité territoriale et la construction d'une cohésion nationale pour sa population multinationale. Cela nécessitait de garder le contrôle de l'Ogaden. Les objectifs de sécurité de la Somalie visaient la création d'un État-Nation qui intégrerait les Somaliens vivant en Ogaden. Les actions prises par chacun de ces États dans la poursuite de leur conception de la sécurité ne faisaient donc qu'alimenter la perception d'insécurité chez l'autre »¹³²¹. Ainsi, les relations entre les deux pays étaient conflictuelles après l'indépendance au point de déboucher sur une guerre ouverte en 1977. La Somalie va soutenir militairement et financièrement les activités de rébellion dans la région de l'Ogaden entre 1963 et 1964 et celle du Sud à la frontière du Kenya entre 1963 et 1968. C'est pourquoi ces deux pays conservent une certaine méfiance à l'égard de la Somalie et de son projet de la Grande Somalie. Le scepticisme des voisins immédiats de la Somalie entraîne des alliances politico-militaires. En 1963, l'Éthiopie et le Kenya s'unissent pour contrer l'irrédentisme de la Somalie. Cette alliance militaire a été rétablie puisque le Kenya a soutenu politiquement l'intervention éthiopienne en 2006. De même, l'Éthiopie a apporté son soutien à l'opération Linda N'chi le 14 octobre 2011 en intervenant militairement dans l'ouest de la Somalie. De son côté, la Somalie a toujours souhaité l'intégration des régions du Sud (Northen District). Après l'indépendance, le gouvernement somalien a apporté son soutien aux insurrections appelées *Shifita* (guérilla) dans la région du nord-est du Kenya de 1963 à 1968. Le sentiment d'isolement culturel et économique d'une région peuplée de Somalis était l'argument principal pour faire sécession¹³²². L'arrivée de Siyaad Barre en 1969 a accéléré ce mouvement nationaliste et a d'abord débouché sur une aide à la rébellion de WSLF puis sur une guerre

¹³²⁰ Thierry BALZACQ, 2003-2004, op. cit., [En ligne]: <http://popups.ulg.ac.be/federalisme/document.php?id=216>

¹³²¹ Terrence LYONS, "The Horn of Africa Regional Politics: A Hobbesian World", In Howard WRIGGINS (Ed.), *Dynamics of Regional Politics. Four Systems on the Indian Ocean Rim*. New York, Columbia University Press, 1994, p. 173.

¹³²² Hannah Alice WHITTAKER, "The socioeconomic Dynamic of the Shifta Conflit in Kenya, c. 1963-8," *The Journal of African History*, Vol. 53, Issue 03, 2012, pp. 391-408.

ouverte entre la Somalie et l'Éthiopie en 1977 de laquelle la Somalie est sortie vaincue à cause de changement d'alliance de l'Union soviétique. Après la guerre de l'Ogaden en 1978, les deux États vont contribuer à soutenir les rébellions. La Somalie devient une base arrière pour les organisations érythréennes comme le Front de libération de l'Érythrée ou le *Tigrayan People's Liberation Front*, (TPLF). Et l'opposition (SSDF et SNM) du régime de Siyaad Barre trouve refuge en Éthiopie après la débâcle de l'armée en 1978. Les deux pays vont employer une stratégie de lutte de positionnement et d'influence des rébellions dans la région. Cette stratégie d'ingérence à travers des acteurs non étatiques dans les crises internes risque de diffuser et perpétuer la violence dans la région. C'est pourquoi en avril 1988, Siyaad Barre et Mengistu Haile Mariam acceptent de cesser leur soutien aux insurgés opérant dans leurs territoires respectifs. Les interactions jadis conflictuelles se transforment en une coopération entre les deux pays, permettant ainsi la construction d'une communauté de sécurité. Les deux pays s'engagent dans une politique commune de « Désécurisation » grâce à la normalisation de leurs relations. La chute du régime de Siyaad Barre et la guerre contre le terrorisme ont facilité les ingérences des pays voisins au point que la Somalie devienne le centre des tensions entre les pays de la Corne de l'Afrique (Éthiopie et Érythrée).

10.3.1.2. Les ingérences des États limitrophes

La désintégration de l'autorité du gouvernement somalien dans les années 1991 marque une nouvelle dynamique de conflit dans la région où les incursions de groupes rebelles jouent un rôle majeur de déstabilisation. Cette nouvelle dynamique conflictuelle régionale ne remet pas en cause l'existence de l'État, mais elle renforce le risque de débordement de l'insécurité (trafic d'armes, mouvement de réfugiés, etc.) dans les pays voisins. L'absence d'un pouvoir central renforce dans la région le sentiment d'insécurité puisque la faiblesse de l'État a alimenté la montée en puissance des acteurs non étatiques. La Somalie n'était plus en mesure de contrôler ni les acteurs internes ni ses frontières. Cela a facilité l'intervention de l'Éthiopie en Somalie en 1996, justifiant que les groupes islamistes comme *Al-Itihad* étaient une menace directe. Ainsi, les acteurs non étatiques participent à la dynamique sécuritaire régionale qui se dessine en 1991. Pour Ken Menkhaus, les États effondrés comme la Somalie peuvent avoir des effets

déstabilisateurs (*spillover effects*) pour les États limitrophes¹³²³. Bien que les États de la région soutiennent les efforts de paix, mais leur politique à l'égard de la Somalie présente certaines ambiguïtés. Sur le terrain l'Éthiopie et le Kenya ont adopté une politique de *containment* qui est une stratégie visant à stopper les infiltrations des éléments terroristes. Pour cela ces deux États ont créé des zones tampons en soutenant ouvertement les États fédérés comme le Jubbaland, Konfur Galbeed, Galmudug, etc. L'Éthiopie et le Kenya craignaient que la crise touche les régions peuplées de Somalie, à savoir l'Ogaden, le *Northen district*. Pour l'Éthiopie, la région de l'Ogaden est une zone de sécurité, une déstabilisation de cette région par la crise somalienne serait une menace pour l'Éthiopie. C'est pourquoi le régime de Meles Zanawi n'a cessé d'intervenir dans les affaires internes somaliennes dont l'objectif était d'empêcher tout État viable qui aurait des velléités territoriales. La politique de l'Éthiopie à l'égard de la Somalie est une politique d'intervention. Elle se traduit par son rôle majeur dans les conférences de réconciliation somalienne. L'Éthiopie s'arrangeait pour que les pourparlers puissent servir ses intérêts. Pour Afyare A. Elmi et Abdillahi Barise, l'Éthiopie jouait sur son influence pour « soutenir une fois, la détruire puis la soutenir à nouveau »¹³²⁴. Selon ces deux auteurs, « lorsque Ali Mahdi a été choisi pour diriger un gouvernement intérimaire en 1992, l'Éthiopie a soutenu son principal rival, le général Aydeed [Caydiid]. Quand ce dernier est devenu plus fort et a créé sa propre administration en 1994, l'Éthiopie a soutenu Ali Mahdi et ses groupes ». Lorsque les élites politiques étaient à la conférence d'Arta en 2000 pour le GNT le premier gouvernement depuis 1991, l'Éthiopie avait fait venir Cabdullahi Yusuf (président du Puntland) et Adan Cabdullahi Nur *Gabyow* (leader du Somali Patriotic Movement) pour créer le Somali *Restoration and Reconciliation Committee* pour renverser le GNT. Cette politique de rééquilibrage entre les différentes factions n'a toutefois pas permis à la Somalie d'avoir un gouvernement. Et actuellement, l'Éthiopie poursuit cette même stratégie. « L'ingérence de l'Éthiopie est le facteur le plus important et le plus persistant dans la perpétuation du conflit somalien »¹³²⁵. L'ingérence éthiopienne ne se limite pas à l'influence politique, elle a toujours effectué des opérations militaires à l'intérieur du territoire somalien, officiellement pour lutter contre des groupes terroristes comme *Al-Ittihad*, accusé d'avoir organisé une série d'attentats en Éthiopie et d'avoir

¹³²³ Ken MENKHAUS, *Somalia: State Collapsed the threat of Terrorism*, London: Routledge, 2004, p. 50.

¹³²⁴ Afyare ABDI ELMI and Abdullahi BARISE, "The Somali Conflict: Root causes, obstacles, and peace-building strategies", *African Security Review*, Vol. 15, No. 1, 2006, p. 39.

¹³²⁵ Afyare ABDI ELMI & Abdullahi BARISE, 2006, op. cit., p. 39.

soutenu l'ONLF (Front national de libération de l'Ogaden). L'intervention de 1996 dans la région de Geedo avait pour but de détruire l'autorité embryonnaire construite par *Al-Ittihad* entre 1991 et 1996¹³²⁶ comme celle de l'UTI en 2006.

Après les attentats du 11 septembre 2001, l'utilisation de la notion d'État failli permet de légitimer certaines interventions puisque la Somalie, en proie à la montée de l'islamisme, est devenue une menace potentielle pour la sécurité internationale et surtout celle de la région. En adhérant au discours contre la lutte du terrorisme international, il était devenu plus facile pour l'Éthiopie d'intervenir en Somalie puisqu'il subsistait une certaine méfiance à l'égard de l'UTI et de sa velléité de reconstruire la Grande Somalie. L'intervention en 2006 est alors justifiée par ce discours de lutte contre le terrorisme global ; cela avait permis le ralliement à la stratégie américaine après le 11 septembre 2001, et la Somalie était perçue comme une menace sécuritaire majeure. En 2007, l'armée éthiopienne se retirait de Somalie et laissait la mission de sécurisation du pays à l'AMISOM. Pourtant, l'Éthiopie continuait à soutenir des groupes paramilitaires de la région du Geedo à la frontière avec le Kenya ainsi que la milice islamiste ASWJ dans la région du Mudug, dont l'objectif était de créer deux zones tampons contre les infiltrations des insurgés *Al-Shabaab*. La guerre contre le terrorisme international participe à la création d'un complexe de sécurité dans la région¹³²⁷ par l'intervention de l'Éthiopie en 2006 et du Kenya en 2011.

Comparé à l'Éthiopie, le Kenya n'avait pas une réelle influence dans la politique interne somalienne. Dans les années 1990, le Kenya était confronté à la crise des réfugiés puisque la guerre civile avait entraîné des mouvements de population à la frontière kenyane. Stefan Wolff soutient la thèse selon laquelle les guerres dans les États faillis peuvent avoir une portée géographique par les flux de réfugiés¹³²⁸. Pour Zaryab Iqbal et Harvey Starr, les groupes ethniques qui traversent les frontières, l'existence de sanctuaires rebelles, etc. démontrent la faillite (*failure*) et peuvent se propager aux États limitrophes¹³²⁹. Le Kenya souffre donc directement de la situation sécuritaire de son voisin puisqu'il accueillait le camp de Dadaab,

¹³²⁶ Ken MENKHAUS, 2004, op. cit., p. 56-57.

¹³²⁷ Sonia LE GOURIELLEC, 2018, op. cit., pp. 83-104.

¹³²⁸ Stefan WOLFF, 2011, op. cit., p. 959.

¹³²⁹ Zaryab IQBAL & Harvey STARR, 2008, op. cit., p. 320.

devenu le plus grand camp de réfugiés au monde. Cette situation avait créé une insécurité à l'intérieur du territoire kenyan, puisque le partage des ressources locales était devenu source de conflits entre les Somalis kenyans et les Somaliens réfugiés.

En outre, le gouvernement kenyan avait de plus en plus de difficultés à contrôler les réseaux filières interlopes qui opéraient à la frontière entre les deux pays. Ce commerce avait aussi permis les trafics d'armes légères où plus de 5 000 armes automatiques avaient transité par cette frontière avec une certaine facilitation des officiels kenyans¹³³⁰. Mais la situation change après la conférence d'Arta 2000 lorsque, pour la première fois, une autorité politique est mise en place. Par la suite, le Kenya organise la conférence d'Eldored en 2002, remettant en cause les acquis de la conférence d'Arta. La montée en puissance de l'islamisme et l'arrivée au pouvoir de l'UTI étaient d'autres raisons pour s'immiscer davantage dans les affaires somaliennes. Comme l'Éthiopie, le Kenya affiche des craintes d'une velléité du nationalisme somalien. Désormais, le Kenya apporte son soutien au GFT, et a secrètement formé quelque 2 500 miliciens pour lutter contre *Al-Shabaab* dans le sud du pays¹³³¹. Confronté à une recrudescence des attaques à sa frontière et sur son territoire en 2011, le Kenya lance l'opération *Linda Nchi* (Protéger la patrie), avec l'objectif de créer une zone tampon de 100 km à l'intérieur du territoire somalien pour mettre fin aux incursions d'*Al-Shabaab* sur le territoire kenyan. En outre, le Kenya soutient la milice de Ras Kamdoni de Axmed Madobe, « chef jihâdiste devenu fréquentable »¹³³² contre *Al-Shabaab*. À la prise de Kismaayo, le Kenya place ce dernier à la tête de la ville portuaire puis l'installe à la présidence de Jubbaland au détriment de Barre Hiiraale¹³³³. Le but principal du Kenya était de créer une région semi-autonome (l'État de Jubbaland), « voire sécessionniste », dans le sud somalien pour défendre les intérêts du Kenya¹³³⁴.

¹³³⁰ Ken MENKHAUS, 2004, op. cit., p. 50-51.

¹³³¹ International Crisis Group, "Somalia's Divided Islamists", *Africa Briefing*, No. 74, May 2010, p. 12.

¹³³² Bruno MEYERFELD, « Somalie : Madobe, le chef jihâdiste devenu fréquentable », *Le Monde*, 15 juin 2018. [En ligne] : https://www.lemonde.fr/international/article/2018/06/15/somalie-madobe-le-chef-djihadiste-devenu-frequentable_5315671_3210.html

¹³³³ David M. ANDERSON & Jacob MCKNIGHT, "Kenya at War: Al-Shabaab and its Enemies in Eastern Africa", *African Affairs*, Vol. 114, No. 454, 2014, p. 1-9.

¹³³⁴ *Idem.*, p. 4.

Ces ingérences font partie des caractéristiques des « États faillis qui sont la perte de contrôle et la fragmentation des instruments de coercition pour maintenir le contrôle physique du territoire »¹³³⁵. La présence trop importante de l'armée kenyane et éthiopienne est trop axée « sur la poursuite de leurs intérêts nationaux plutôt que sur le renforcement de la capacité à long terme de la Somalie de maintenir sa propre sécurité »¹³³⁶.

10.3. Ingérence et les problématiques liés aux ressources naturelles

10.3.1. Les ressources énergétiques ; une problématique sécuritaire

Le terrorisme et la piraterie ne sont pas les seuls facteurs permettant d'expliquer les ingérences des parties tierces en Somalie. La question des ressources naturelles, jusqu'à présent négligée par les analyses, est à prendre en compte. Cela peut s'expliquer par l'intérêt stratégique des États-Unis lié à la question des ressources, puisque les Américains vont accélérer la reconnaissance de la Somalie sans que cette dernière soit stabilisée. Cette reconnaissance s'inscrit dans sa politique de lutte contre le terrorisme et la piraterie. Mais elle répond aussi à d'autres calculs stratégiques, surtout liés au contrôle de la Corne de l'Afrique pour freiner la progression chinoise dans cette région. Selon Philippe Sébille-Lopez, il existe de « fortes convergences au plan géopolitique entre les différents axes prioritaires de la politique étrangère et de sécurité des États-Unis, à savoir : d'une part, la guerre contre le terrorisme et la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, l'expansion de la démocratie et la chasse aux tyrans ; et d'autre part, la quête des hydrocarbures »¹³³⁷. La politique sécuritaire américaine est aussi une réponse aux menaces qui pèsent sur les principales zones et voies d'approvisionnement énergétique. Cette dynamique stratégique est aussi liée à la récente découverte de réserves importantes de pétrole et de gaz naturel dans cette région. Cette politique s'inscrit dans la

¹³³⁵ Mary KALDOR, 2013, op. cit., p. 96

¹³³⁶ Xenia AVEZOV, « New Geopolitics of Peace Operations II: A Dialogue with the Greater Horn of Africa », *SIPRI Workshop Report*, 2015, p. 1.

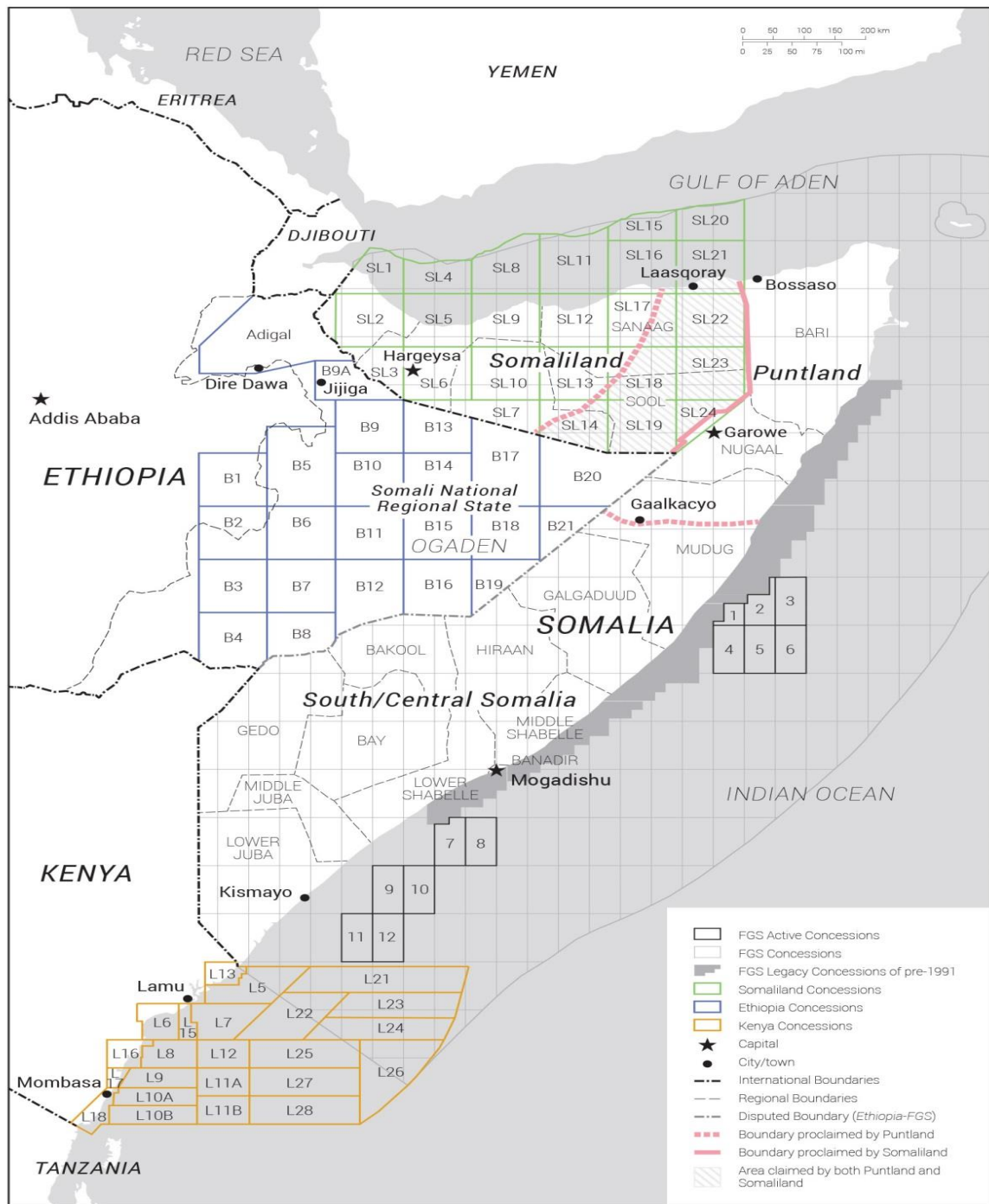
¹³³⁷ Philippe SEBILLE-LOPEZ, *Géopolitique du pétrole*, Paris : Armand Colin, 2006, p. 72.

doctrine de Bush qui était « une politique de sécurité pétrolière »¹³³⁸ comme le précise le rapport de Dick Cheney : « Nous pouvons renforcer notre propre sécurité énergétique et la prospérité commune de l'économie mondiale en travaillant avec d'autres pays pour accroître la production mondiale d'énergie. Il s'agit d'un mandat visant à faire de la sécurité énergétique une priorité de notre politique commerciale et étrangère »¹³³⁹. Pour les États-Unis, l'Afrique était considérée comme une zone d'approvisionnement alternatif. Mais depuis le renforcement des relations sino-africaines et l'arrivée des entreprises pétrolifères chinoises dans la Corne de l'Afrique dans un contexte de géopolitique régionale très fragile menacé par les groupes terroristes en Somalie par le conflit du Yémen et par les actes de piraterie, la Somalie est de plus en plus fragilisée, contrairement aux États de la région.

¹³³⁸ Pierre NOËL & Sonia MARCOUX, « La “doctrine Bush” et la sécurité pétrolière », *Institut français des Relations internationales*, 2006/2 Été, pp. 243-253.

¹³³⁹ National Energy Policy, “Report of the National Energy Policy Development Group, Chap 8: Strengthening Global Alliances Enhancing National Energy Security and International Relationships”, *White House*, Washington, DC, May 2001, p. 3.

Carte No. 10 : Les régions pétrolière de la Corne de l'Afrique



Source: Danish Institute for International Studies, DIIS: 2, 2016.

Les explorations pétrolières en Somalie remontent aux années 1920, selon Abdulkadir A. Hussein¹³⁴⁰. Ces prospections avaient été effectuées par la société américaine *Sinclair Oil*

¹³⁴⁰ Abdulkadir A. HUSSEIN, "The status of oil and gas exploration in Somalia", *Wardheer News*, April 28, 2014, p. 1.

Corporation suivie par AGIP (*Azienda Generale Italiana Petroli*) et CONOCO (*Continental Oil and Transportation Company*). En raison de l'instabilité politique après l'indépendance, les explorations pétrolières ralentissent. Elles s'arrêtent complètement lorsque la Somalie bascule dans le bloc soviétique. C'est à la fin des années 1980 que plusieurs grandes sociétés comme Amoco, Conoco, Total et Texaco vont signer des accords de concession avec le régime militaire de Siyaad Barre. Les explorations vont, une fois encore, s'arrêter dans les années 1990 à cause de l'instabilité politique.

Depuis la reconnaissance de l'État fédéral en 2013, les puissances régionales ont un réel intérêt pour le pétrole somalien. Une nouvelle dynamique du conflit interne peut être influencée par cette mutation géopolitique de la Corne de l'Afrique parce que la Somalie est loin d'être stabilisée. Mais les grandes entreprises suivent de près la situation somalienne et veulent revendiquer leur droit de concession si la Somalie redevient stable. D'autres entreprises n'ont pas attendu une amélioration sécuritaire en Somalie, ils ont déjà signé des accords de prospection dans l'ensemble des régions (Somaliland, Puntland et le sud de la Somalie). En outre, ils profitent de la faiblesse de l'État pour influencer la politique somalienne¹³⁴¹. La question du pétrole est une nouvelle problématique qui s'ajoute à une situation politico-sécuritaire déjà fragile. Plusieurs chercheurs tels que Jean-Paul Azam (1995) et Paul Collier (2000) ont démontré les relations négatives entre ressources naturelles et croissance. Pour Jean-Paul Azam et *al.*, dans les régimes non démocratiques, la prédation et la redistribution des richesses présentent un risque d'éruption de violence politique¹³⁴². Pour Paul Collier, les guerres civiles sont la conséquence « d'une grande prédation à grande échelle »¹³⁴³ des ressources de l'État. Pour un État failli comme la Somalie, les ressources naturelles ne feront qu'accélérer les disparités spatiales puisque le pays s'est figé en plusieurs États fédérés ne montrant aucune collaboration en matière énergétique. Par ailleurs, les explorations de pétrole et de gaz ne pourront que renforcer une situation assez fragile susceptible d'engendrer un conflit et des violences entre les différentes communautés claniques. Et enfin, la Somalie pourrait être la convoitise des États limitrophes, mais aussi de grandes multinationales profitant des faiblesses

¹³⁴¹ Abdulkadir A. HUSSEIN, 2014, op. cit., p. 6.

¹³⁴² Jean-Claude BARTHÉLEMY, Jean-Paul AZAM, Stéphane, CALIPEL & Claude JESSUA, « Risque politique et croissance en Afrique », *Revue économique*, Vol. 47, No. 3, 1996. pp. 819-829.

¹³⁴³ Paul COLLIER, 2000, op. cit., p. 3.

de l'État. Les estimations du sous-sol somalien sont de l'ordre de 110 milliards de barils¹³⁴⁴. Ce qui explique la présence en Somalie d'une pléthore d'acteurs ayant des intérêts allant au-delà de l'action humanitaire et de la reconstruction du pays. Cela peut nuire aux efforts de création et de stabilisation de l'État¹³⁴⁵. L'une des conditions pour reconnaître le GFS par les États-Unis était la reconnaissance des droits de concession des compagnies pétrolières américaines (Amoco, Conoco, Sinclair, Chevron-Texaco, Exxon-Mobile) et d'autres entreprises comme ENI (*Ente Nazionale Idrocarburi*), Total, Shell, etc. avant la chute du régime de Siyaad Barre en 1991¹³⁴⁶. Le retour de la diplomatie américaine en Somalie est autant motivé par la recherche d'explorations pétrolières que par la lutte contre le terrorisme international et la piraterie maritime. La Soma Oil & Gas, créée en 2013, avait obtenu le contrat d'exploration pétrolière et gazière en Somalie, elle profite des faiblesses de l'État pour avoir un contrôle total sur les secteurs pétroliers. Il existe un risque de collusion d'intérêts entre la Soma Oil & Gas et le gouvernement fédéral, puisque le président *Formaajo* avait nommé comme Premier ministre en 2017 Xasan Cali Kheyre directeur exécutif de la société¹³⁴⁷. Cela illustre une réalité de connivence et parfois de conflits d'intérêts entre les multinationales et le gouvernement somalien. En outre, le bureau de la fraude britannique (*Serious Fraud Office*) avait poursuivi la société pour corruption avant de clôturer le dossier faute de preuves suffisantes en décembre 2016¹³⁴⁸. La Soma Oil & Gas n'est pas la seule entreprise engagée dans des opérations d'explorations en Somalie, d'autres entreprises ont signé des accords avec les États fédérés pour la prospection du pétrole. Cela a créé des conflits entre

¹³⁴⁴ United Press International, "Somalia's oil prospects add new dangers", 1 March 2012. [En ligne] : <https://www.upi.com/Somalias-oil-prospects-add-new-dangers/81601330635213/>

¹³⁴⁵ Dominik BALTHASAR, "Oil in Somalia Adding Fuel to the Fire?", *The Heritage Institute for Policy Studies*, 2014, p. 2.

¹³⁴⁶ *Idem.*, p. 11.

¹³⁴⁷ SOMA OIL & GAS, "Exploring and Developing Hydrocarbons offshore Somalia", *Soma Oil & Gas*, December 2016, p. 13. [En ligne] : <http://www.somaoilandgas.com/wp-content/uploads/2015/08/Soma-Company-Update-Presentation-December2016.pdf> Selon la Soma Oil and Gas, le Premier ministre Xasan Cali Kheyre dispose de 2 millions de dollars d'actions, soit 1,1 %. La Soma Oil & Gas et Winter Sky Investments Limited détiennent respectivement 36.6% et 50.4% des actions de l'entreprise. D'autres personnalités comme le PDG de l'entreprise Robert Sheppard ou Philip Wolfe, directeur financier, ont aussi des actions à hauteur de 1,1 %.

¹³⁴⁸ Serious Fraud Office, "SFO closes Soma Oil & Gas investigation", 14 december 2016, [En Ligne] : <https://www.sfo.gov.uk/2016/12/14/sfo-closes-soma-oil-gas-investigation/>

la Somalie et ses voisins (le Kenya), entre les différentes régions de la Somalie (Somaliland, Puntland et l'État fédéré Galmudug) et entre les entreprises pétrolières.

Tableau No. 24 : Conflit d'intérêt entre la Somalie et société pétrolière

SOCIÉTÉS PÉTROLIFÈRES	CONTRACTANT	ZONE DE PROSPECTION	CONFLIT D'INTÉRÊT
Genel Energy & East Africa Resource Group, Genel Energy, Sterling Energy, Jacka Resources, Petrosoma, DNO International, Petrogas E&P LLC, RAKGAS, Ansan Wikfs Ltd, British Petroleum	Somaliland	Somaliland	Somaliland, Puntland, FGS, Conoco-Phillips, British Petroleum, Horn Petroleum, Rakgas
Horn Petroleum/ African Energy, Red Emperor, Range Resources, ION Geophysical Corporation	Puntland	Puntland	Somaliland et DNO International, Spectrum ASA, FGS
Petro Quest Africa filiale de la Liberty Petroleum	L'État fédéré de Galmudug	L'État fédéré de Galmudug	L'État fédéré de Galmudug et GFS
Soma Oil and Gas	GFS	Le sud de la Somalie	GFS et l'État fédéré de Galmudug
BGP Inc., ENI	GFS	Puntland	Puntland et ION Geophysical Corporation
Spectrum ASA, Conoco Phillips	GFS	Puntland	Puntland et ION Geophysical Corporation
Spectrum ASA, Conoco Phillips	GFS	Puntland et le sud de la Somalie	Petro-Quest Africa, L'État fédéré de Galmudug & ION Geophysical Corporation, Puntland
Conoco Phillips, Royal Dutch Shell/ Pecten Somalia	GFS	Sur tout le territoire somalien	Genel Energy, Somaliland & DNO, Petro Quest Africa, l'État fédéré de Galmudug
ENI, TOTAL, Camac/Erin Energy, Statoil, Anadarko, PTT E&P	Kenya	Dans une zone maritime à cheval entre le Kenya et la Somalie	GFS et le Kenya

Source : D'après Abdulkadir A. HUSSEIN, 2014 & Danish Institute for International Studies, 2016.

Sur l'ensemble du territoire, 29 entreprises pétrolifères ont des droits de concession ou d'exploration. À part les conflits d'intérêts qui opposent d'un côté les différentes entités autonomes (Puntland et l'État fédéré de Galmudug), le Somaliland et le gouvernement fédéral, les entreprises pétrolifères ont un avis partagé. Certaines d'entre elles, comme Genel Energy, ont souligné que le Somaliland est compétent pour signer des accords internationaux alors que pour BP ou Conoco Phillips, seul le gouvernement fédéral a les compétences pour les contrats pétrolifères. Le nombre élevé d'entreprises explique l'inexistence de lois sur les ressources énergétiques et le manque d'harmonisation juridique, puisque le pays est morcelé en petites entités autonomes vis-à-vis du gouvernement fédéral. Seuls les articles 44 et 45 de la Constitution provisoire somalienne donnent au gouvernement fédéral le pouvoir de gestion des ressources naturelles du pays en collaboration avec les États membres fédérés. Mais il n'existe pas, pour l'instant, une réelle collaboration entre l'entité fédérale et les États membres. Ces brèches permettent aux entreprises pétrolifères d'avoir accès plus facilement aux ressources naturelles. En reprenant le concept *limited-access orders (LAO)* de Douglas C. North, John J. Wallis et Barry R. Weingast, les États faillis sont identifiés comme des ordres sociaux à accès limité (*Limited Access Orders*), dominé par des relations personnelles exposées à la corruption et non des relations impersonnelles¹³⁴⁹. Ces États sont caractérisés comme des États naturels fragiles¹³⁵⁰. Les États de *Limited Access Orders* comme la Somalie sont faibles du fait des nombreuses crises internes et externes qu'ils traversent. Ainsi ces États sont plus exposés aux comportements « prédateurs » des multinationales¹³⁵¹. L'appropriation par les sociétés des rentes pétrolières du Nigeria démontre le risque de prédation. Concernant le cas de la Somalie, le danger est encore plus élevé. Les faiblesses du gouvernement central ne placent pas la Somalie dans une position de force pour négocier avec des entreprises ayant des pouvoirs économiques et politiques considérables. Par exemple, la Soma Oil & Gas avait proposé au gouvernement fédéral un accord lui attribuant 90 % des revenus pétroliers du pays¹³⁵². Les conditions politiques actuelles

¹³⁴⁹ Douglass C. NORTH, John J. WALLIS & Barry R. WEINGAST, *Violence and Social Orders. A Conceptual Framework for Interpreting Recorded Human History*, Cambridge: Cambridge University Press, 2009, p. 254. Pour ces trois auteurs, les *open-access social orders* correspondent aux pays ayant des revenus plus élevés. Ce sont les États définis par Robert I. Rotberg comme des *strong States* par opposition aux *failed States*

¹³⁵⁰ *Idem.*, p. 42.

¹³⁵¹ Hervé LADO, « La prédation comme exploitation de rentes de domination », *Colloque international : Recherche et régulation*, Paris, 10-12 juin 2015, p. 1-16.

¹³⁵² Hervé LADO, 2015, op. cit., p. 2.

ne permettent pas d'avoir des ambitions énergétiques puisque la Somalie n'a pas une autorité centrale pour surmonter un tel défi. En dépit des énormes avantages que les ressources naturelles peuvent générer, ils peuvent aussi contribuer à une croissance économique durable si elles font l'objet d'une gestion efficace. L'abondance et la gestion inefficace sont connues sous le phénomène de « malédiction des ressources ». Pour les États faibles, les ressources naturelles peuvent également être associées à toute une série de problèmes, à savoir les conflits entre les communautés locales, la pauvreté, la corruption, les dégradations de l'environnement et des effets négatifs sur la biodiversité, les écosystèmes. Le Nigeria, la République démocratique du Congo sont des exemples à citer pour illustrer la malédiction des ressources naturelles¹³⁵³. Cette nouvelle donne pourrait accélérer le processus de reconstruction de la Somalie, mais elle pourrait être aussi une nouvelle source d'instabilité et de tensions entre les différentes communautés et les États de la région, comme c'est le cas actuellement au Kenya.

10.3.2. Conflit communautaire et les querelles frontalières autour de la question du pétrole

Les conflits résultent, dans la plupart des cas, de la découverte des ressources naturelles. Ainsi, le contrôle des matières premières (pétrole, gaz, etc.) est d'une importance stratégique. Selon le rapport de la Commission sur l'environnement et le développement, « les nations se sont souvent battues pour affirmer ou garder le contrôle des matières premières, de l'énergie, des approvisionnements, des terres, des pêchés fluviaux, des passages maritimes et autres ressources environnementales clés »¹³⁵⁴. Dans la région de la Corne de l'Afrique, plusieurs des guerres déclenchées au cours des dernières décennies présentent une dimension territoriale comme nous l'avons développé dans la première partie. Désormais, l'appropriation du territoire en lui-même signifie aussi l'accès au contrôle des ressources naturelles.

Il existe des tensions dans la région de l'Ogaden autour de la question des ressources naturelles. Selon les récentes études, la région est désormais capable de produire plus de

¹³⁵³ Gilles CARBONNIER, « Comment conjurer la malédiction des ressources naturelles ? », *Annuaire suisse de politique de développement*, Vol. 26, No. 2, 2007, pp. 82-98.

¹³⁵⁴ Rapport de la Commission sur l'environnement et le développement « Our Common Future », O.N.U. A/42/427, 4 août 1987, p. 290, [En ligne] : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5987our-common-future.pdf>

300 000 barils par jour¹³⁵⁵. Pour exploiter des ressources pétrolières et gazières, la nouvelle administration d'Aby Ahmed tente de pacifier cette région en accordant une amnistie à tous les groupes rebelles comme l'ONF¹³⁵⁶. Cela permettrait d'entamer les exportations de gaz à partir du pipeline transfrontalier entre l'Éthiopie et Djibouti¹³⁵⁷ avec le groupe chinois *Petroleum Group Holdings Limited (Poly-GCL)*. Une exportation à partir de la Somalie présente pour l'instant un risque. De plus, une exploitation des gisements dans la région de l'Ogaden peut devenir une source de conflits entre les communautés des Oromos et des Somalis. Les conflits entre ces deux communautés ont pris de l'ampleur et se sont intensifiés. Les Oromos exercent un expansionnisme rampant vers les régions somaliennes, ainsi des conflits ont éclaté dans l'ensemble des régions de l'Ogaden. Ces conflits sont liés aux préoccupations économiques et environnementales des communautés. La question de la sécurité environnementale devient partie intégrante des enjeux sécuritaires dans le système post-bipolaire et concerne la préservation du milieu naturel et de l'écosystème. Pour Michel Frederick, l'exploitation durable des ressources renouvelables et non renouvelables¹³⁵⁸ est une composante de la sécurité de l'environnement. Les travaux de Thomas F. Homer-Dixon ont démontré que la destruction et l'épuisement des ressources naturelles ne sont pas des causes immédiates de tensions dans la plupart des cas. Mais si elles engendrent une pauvreté accrue, des migrations à grande échelle, des clivages sociaux¹³⁵⁹, elles peuvent alors être source de conflits, car accompagnées par d'autres facteurs à savoir les problèmes économiques et ethniques. Tout comme les guerres territoriales ou identitaires, les nouveaux conflits s'articulent aussi autour des ressources naturelles. Pour André Corvisier et Hervé Couteau-Bégarie, « les ressources naturelles ou leur

¹³⁵⁵ Roland MARCHAL, « Mutations géopolitiques et rivalités d'États : la Corne de l'Afrique prise dans la crise du Golfe », *L'Observatoire de l'Afrique de l'Est*, Note No. 4, mars 2018, p. 12.

¹³⁵⁶ Jeffrey GETTLEMAN, "Ethiopian rebels kill 70 at Chinese-run oil field", *The New York Times*, 25 April 2007, [En ligne] : <https://www.nytimes.com/2007/04/25/world/africa/25ethiopia.html>

¹³⁵⁷ Nizar MANEK, "China Poly Sees Ethiopia Gas Exports by 2019, Minister Says", *Bloomberg*, 3 November 2017, [En ligne]: <https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-11-03/china-poly-to-start-ethiopia-gas-exports-by-2019-minister-says>

¹³⁵⁸ Michel FRÉDÉRICK, « La sécurité environnementale : éléments de définition », Vol. 24, No. 4, *Études internationales* 1993, p. 758.

¹³⁵⁹ Thomas F. HOMER-DIXON, *Environment, Scarcity, and Violence*, Princeton: Princeton University Press, 1999, 272 pages.

rareté peuvent être considérées comme un facteur de violence »¹³⁶⁰. D'autres auteurs comme H. Buhaug et al., soulignent que « l'accroissement de la rareté des ressources renouvelables »¹³⁶¹ peut avoir un impact néfaste sur la stabilité d'un État.

Depuis la révolution des Oromos, en 2015, les guerres ethniques pour le contrôle des ressources naturelles se sont ravivées. L'État éthiopien est dans l'incapacité de maîtriser les violences autour des ressources renouvelables (eau, pâturage). Cela peut entraîner un risque d'embrasement entre les différentes communautés de la région. La question du pétrole devient aussi un nouveau défi sécuritaire. C'est pourquoi l'ONLF souhaite trouver un accord pour mettre un terme au conflit avant une éventuelle exploitation des ressources naturelles de l'Ogaden. Les États faibles sont en proie aux divers problèmes causés par l'environnement. Ils seront source d'instabilité et de guerres aux répercussions régionales. Selon Thomas F. Homer-Dixon, l'instabilité à l'intérieur des États (Éthiopie et Somalie) peut alimenter des conflits interétatiques, des conflits entre groupes identitaires¹³⁶².

Les mêmes tensions existent dans la frontière avec le Kenya. Des rivalités pour l'accès et le contrôle des sources renouvelables et non renouvelables (pétrole, gaz) persistent dans les communautés frontalières et entre les deux États. L'intervention kenyane dans le sud de la Somalie n'est pas seulement motivée par la lutte contre le terrorisme. Les querelles frontalières maritimes et terrestres entre le GFS et le Kenya semblent également avoir été les mobiles de l'action du Kenya pour contrôler une région riche en pétrole¹³⁶³. C'est pourquoi le Parlement avait donné son accord pour la construction d'une muraille sur le modèle israélien de 200 kilomètres sur une frontière de 700 kilomètres entre les deux pays. Cette construction entraîne une querelle entre les deux pays puisque la muraille passerait par la ville Beled Xaawa. Cette situation déjà instable pourrait raviver les différends frontaliers entre la Somalie et le

¹³⁶⁰ André CORVISIER & Hervé COUTEAU-BÉGARIE, 2005, op. cit., p. 138.

¹³⁶¹ Halvard BUHAUG, Nils P. GLEDITSCH & Ole M. THEISEN, « Implications of Climate Change for Armed Conflict », *The World Bank*, Washington DC, 25 février 2008, [En ligne] : http://siteresources.worldbank.org/INTRANETSOCIALDEVELOPMENT/Resources/SDCCWorkingPaper_Conflict.pdf

¹³⁶² Thomas F. HOMER-DIXON, 1991, op. cit., p. 147.

¹³⁶³ Iya GRIDNEFF, "Somalia May Pay 90% Oil Revenue to Explorer Under Draft Deal", *Bloomberg*, 28 May 2015. [En ligne] : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2015-05-28/somalia-may-pay-90-of-oil-revenue-to-explorer-under-draft-deal>

Kenya, mais pourrait également créer un précédent pour d'autres États de la région qui pourraient faire valoir leurs revendications concernant les frontières tracées par les puissances coloniales¹³⁶⁴.

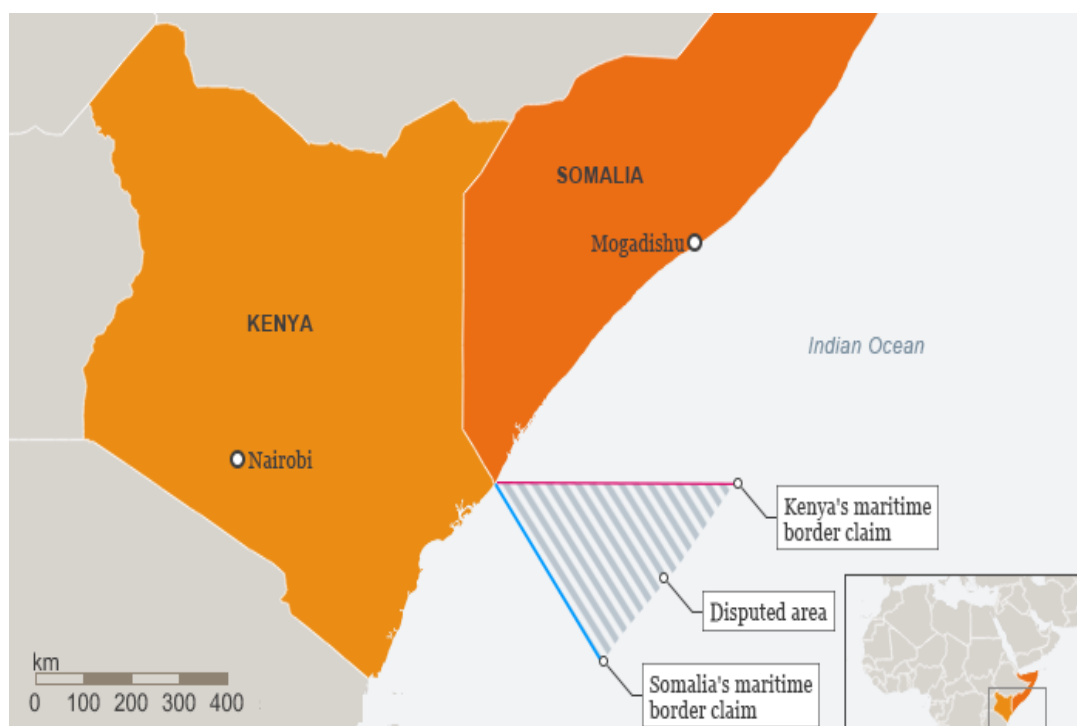
En outre, la Somalie a un différend maritime avec le Kenya portant sur environ 100 000 kilomètres carrés supposés riches en pétrole et en gaz. En 2009, le gouvernement fédéral de transition de Somalie a signé un mémorandum d'accord définissant la frontière maritime en faveur des revendications kényanes. Selon ce mémorandum, les deux États sont déterminés à travailler ensemble pour sauvegarder et promouvoir leur intérêt commun en ce qui concerne l'établissement des limites extérieures de la zone du plateau continental au-delà de 200 milles marins¹³⁶⁵. Le 10 octobre 2009, le mémorandum a été rejeté par le Parlement fédéral de transition de la Somalie. Et le GFS a porté l'affaire en juillet 2014 devant la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye. Mais le Kenya ne veut pas voir la résolution du problème frontalier par le CIJ et souhaite un arrangement avec le GFS pour avoir accès à l'ensemble des gisements offshore. Pour Bernard Dujardin¹³⁶⁶, « une frontière limite un territoire et en détermine l'étendue. Dans une première démarche, on pourrait *mutatis mutandis* assimiler la frontière maritime à la ligne de base droite (de démarcation) qui sépare le territoire de l'État (littoral et eaux intérieures) de la mer territoriale qui fait partie des eaux internationales, mais la frontière [terrestre] sépare également deux États, or la ligne de base droite ne sépare pas deux États. La souveraineté de l'État ne s'arrête pas, en effet, à cette ligne ». Même si les frontières maritimes n'ont pas la stabilité des frontières terrestres, la frontière maritime est une frontière délimitant en mer les territoires sur lesquels s'exerce la souveraineté de deux États.

¹³⁶⁴ Brendon J. CANNON, "Terrorists, Geopolitics and Kenya's Proposed Border Wall with Somalia", *Journal of Terrorism Research* Vol. 7, Issue 2, May 2016, p. 4.

¹³⁶⁵ "Memorandum of Understanding between the Government of the Republic of Kenya and the Transitional Federal Government of the Somali Republic", 7 April 2009, p. 52-53.

¹³⁶⁶ Bernard DUJARDIN, « Le contrôle de la frontière maritime », *Revue Maritime*, No. 483, 2008, p. 94.

Carte No. 11 : Le triangle offshore entre la Somalie et le Kenya



Source : AFP, 2012

Pour Daniel Bardonnet, « aucune règle de droit international ne détermine pas avec précision la localisation du point de départ de la frontière maritime »¹³⁶⁷. Mais la ligne de départ d'une frontière maritime peut se situer à un point situé en mer, à un point situé à l'embouchure d'un fleuve frontière ou le plus souvent à un point situé sur terre. Donc le gouvernement fédéral défend l'hypothèse selon laquelle la frontière maritime sera une continuité de la frontière terrestre puisque lorsqu'il s'agit de deux États riverains. La CIJ s'est prononcée sur ce même cas en 1969 dans un *dictum* souvent cité selon Daniel Bardonnet¹³⁶⁸. La délimitation de la frontière maritime devrait continuer sur une ligne droite jusqu'à la frontière terrestre et donc vers le sud-est. Cette ligne passe par les blocs L. 13, L. 5, L. 22, L. 26 (voir carte No. 8). Tandis que le Kenya affirme

¹³⁶⁷ Daniel BARDONNET, « Frontières terrestres et frontières maritimes », *Annuaire français de droit international*, volume 35, 1989, p. 7.

¹³⁶⁸ *Idem.*, p. 6. Selon Daniel BARDONNET, la CIJ, dans l'arrêt du 20 février 1969 sur les affaires du plateau continental de la mer du Nord, stipule que « les droits de l'État riverain concernant la zone du plateau continental qui constitue un prolongement naturel de son territoire sous la mer existent *ipso facto* et *ab initio* en vertu de la souveraineté de l'État sur ce territoire et par une extension de cette souveraineté sous la forme de l'exercice de droits souverains aux fins de l'exploration du lit de la mer et de l'exploitation de ses ressources naturelles ».

que la frontière maritime est parallèle à la latitude à partir du point où la frontière terrestre des deux pays atteint l'océan Indien et concerne l'ensemble des blocs¹³⁶⁹. Cela crée un triangle offshore revendiqué par les deux gouvernements (voir carte ci-dessus). D'après le mémorandum signé en avril 2009, le Kenya a donné des droits de concession à des entreprises comme ENI, Total, Statoil, Anadarko et PTT E&P (Voir tableau No. 10) dans une zone maritime revendiquée par la Somalie. Cela a créé un différend juridique qui est en cours devant la CIJ entre les deux pays¹³⁷⁰. Le Kenya souhaite régler ce litige par d'autres modes de règlement que la CIJ. C'est pourquoi la CIJ a rejeté « la première exception préliminaire soulevée par la République du Kenya en tant qu'elle est fondée sur le mémorandum d'accord du 7 avril 2009 »¹³⁷¹.

Du fait de leur souveraineté, aucun État n'est subordonné à un autre. Mais les faiblesses de l'autorité et l'insécurité ne placent pas la Somalie dans une logique d'égalité souveraine par rapport aux États limitrophes (Djibouti, Éthiopie, Kenya) et par rapport à ceux de la région (l'Arabie saoudite, EAU, Qatar, etc.). La persistance de la menace et les insuffisances du gouvernement somalien justifient la présence militaire sur son territoire et l'ingérence dans les affaires internes.

¹³⁶⁹ Jakob G. BAMBERGER & Kristian SKOVSTED "Concessions and Conflicts: Mapping Oil Exploration in Somalia and Ethiopia", *Danish Institute for International Studies*, DIIS: 2, 2016, p 20.

¹³⁷⁰ La Cour internationale de Justice, « délimitation maritime dans l'océan Indien (Somalie c. Kenya) », Communiqué de presse, No. 2018/12, 12 février 2018.

¹³⁷¹ Cour internationale de justice, « Délimitation maritime dans l'océan Indien (Somalie c. Kenya), exceptions préliminaires », Arrêt, C.I.J. Recueil 2017, p. 3.

CONCLUSION DE LA PARTIE III

Depuis la chute de l'Union soviétique, la problématique des États en conflit revient sans cesse dans les discours, et ces États dits faillis sont perçus comme une menace à la stabilité mondiale. Ce nouveau discours apparaît dans les débats scientifiques, et il est communément admis que les États faillis présentent certaines faiblesses en niveau de l'autorité interne et externe. Ces vulnérabilités attirent tous les acteurs illégitimes des relations internationales et deviennent, pour les autres États, une menace. Alors que la Somalie était dépourvue de toute autorité étatique reconnue par la communauté internationale entre 1991 et 2012, plusieurs acteurs, comme les seigneurs de guerre, les milices claniques ou les organisations islamiques ont tiré avantage de l'anarchie somalienne. Et les islamistes se sont présentés comme une alternative de l'État. Ainsi, l'UTI avait apporté des réponses à l'insécurité. Elle était une solution locale là où les missions de paix avaient échoué. L'UTI avait pris le contrôle de l'ensemble du territoire somalien, à l'exception des régions du Nord (Somaliland) et du Puntland, qui étaient hors de leur contrôle. Mais la guerre contre le terrorisme avait fait avorter l'expérience de l'UTI et a, une fois encore, précipité la Somalie dans l'anarchie. Pour les États voisins et surtout pour l'Éthiopie, contenir l'anarchie aux frontières de la Somalie lui permettait d'endiguer le Pan-Somali. Ainsi, une Somalie meurtrie et affaiblie n'aurait aucune prétention territoriale.

Après la défaite de l'UTI, le phénomène de la piraterie s'est développé parallèlement au terrorisme. Si, aujourd'hui, la question de la piraterie est maîtrisée, c'est grâce à une volonté de la part de la communauté internationale, puisque la piraterie était une menace réelle à l'économie internationale. Les pirates somaliens ont pu profiter des disparités du droit de la mer en matière de piraterie puisqu'en raison des souverainetés locales, il était difficile de mettre en place une coordination juridique et pénale. D'autres difficultés rencontrées ont concerné le statut juridique de la piraterie en haute mer et dans la zone d'économie exclusive (ZEE) : seules les législations internes étaient compétentes pour qualifier juridiquement les actes de piraterie. Pour le cas de la Somalie, aucune autorité n'était en mesure de régler ce problème. Le vide juridique avait exacerbé ce phénomène dans les côtes somaliennes. La piraterie, jadis artisanale, s'est transformée en un véritable entrepreneuriat et un business organisé avec le recours à des groupes de milices locales hiérarchisées. Les pirates avaient mis en place une dynamique organisationnelle (les investisseurs, les chefs de bande, les pirates et les actionnaires)

avec une spécialisation des tâches pour optimiser l'efficacité des opérations. Pour en finir avec cette nouvelle criminalité, il a fallu mettre en place un véritable arsenal juridique et militaire. Et malgré la mobilisation de forces considérables de la part des États et des organisations internationales, il aura fallu presque une dizaine d'années pour régler l'insécurité maritime.

Tous ces efforts ont eu un impact positif sur la circulation maritime dans l'océan Indien, et les États de la région ont bénéficié du soutien de la communauté internationale pour la construction des institutions sécuritaires et judiciaires pour la lutte contre la piraterie. Cela a permis aussi de porter une attention particulière à la question de la faillite somalienne. Face au phénomène de la piraterie, la communauté internationale a redoublé d'efforts pour la mise en place d'un *aggiornamento* en vue d'accélérer la construction d'un État somalien stable. Hormis les surveillances des eaux somaliennes depuis dix ans par les pays membres de l'OTAN et d'autres États comme la Russie, la Chine, l'Inde, etc., la question de la pêche illégale, l'une des principales causes de la piraterie, est loin d'être résolue.

La voie militaire pour traiter la question du terrorisme n'a pas donné de résultats tangibles pour l'instant. Il est difficile de trouver une définition universelle et il existe, dans la plupart, une confusion entre « résistant » et « terroriste ». Il est difficile, pour le cas de la Somalie, de considérer les *Shabaabs* comme des terroristes, ils seraient plutôt un mouvement de résistance contre une occupation étrangère (AMISOM et les États voisins). Les *Shabaabs* ont des adeptes et recrutent leurs partisans parmi la population. Mais la violence excessive et l'intimidation des civils caractérisent les *Shabaabs* comme un groupe terroriste. D'ailleurs, l'empreinte idéologique (jihadisme) et ses connexions avec *Al-Qaïda* les placent parmi les organisations les plus dangereuses dans la Corne de l'Afrique, mais pas dans le monde.

Les groupes terroristes *Al-Shabaab* et l'État islamique en Somalie fragilisent aussi un gouvernement qui a de grandes difficultés pour sécuriser le territoire et subvenir aux besoins de sa population. Le groupe *Al-Shabaab* continue à dominer les zones rurales, le sud et le centre. Il mène des attaques régulières contre les forces de la mission de l'Union africaine. Ceci démontre bien l'existence d'une menace terroriste endogène en Somalie, dont les répercussions peuvent se ressentir dans les États de la région. Ces derniers n'hésitent pas à intervenir dans les affaires internes somaliennes sous prétexte de lutter contre le terrorisme. L'introduction de l'État islamique en 2015 n'atteste pas l'hypothèse selon laquelle la faillite étatique est propice aux organisations terroristes. En effet, le groupe avait introduit ses bases dans la région de Puntland

où il existe une autorité politique fonctionnelle depuis 1998. Et si l'EI s'est introduit dans la région Bari du Puntland, c'est parce que son leader, Cabdiqadir Mumin, est du clan Darod/Majeerteen/Cali Salebaan et bénéficie du soutien local et clanique. Ainsi, la branche somalienne de l'État islamique maintient ses activités terroristes au Puntland dans la capitale Muqdisho. Grâce au soutien local et clanique, les organisations terroristes somaliennes sont loin d'être vaincues.

Les solutions pour lutter contre le terrorisme sont plutôt liées à la construction d'une autorité centrale solide. La consolidation de la paix en Somalie par le fédéralisme clanique n'a fait qu'accélérer l'émiettement du territoire en îlots indépendants du gouvernement central. Si la piraterie est une menace pour la libre navigation et le commerce international, le mouvement *Al-Shabaab* ne présente, en revanche, aucune menace pour la stabilité mondiale. En outre, il serait difficile pour GFS à faire face aux bouleversements géopolitiques et aux luttes des grandes puissances (Chine, États-Unis) et celles des États de la région (Turquie, Qatar, EAU etc.) pour la Corne de l'Afrique. La présence de pléthore d'acteur aux intérêts et aux idéologies contradictoires risque de transformer la Somalie en un vaste champs de bataille. C'est pourquoi la faillite somalienne est le produit aussi d'une tierce partie qui profite de la monopolisation du pouvoir politique et de sa gestion néopatrimoniale par une minorité, de la misère sociale, ou encore des antagonismes claniques.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La question initiale de cette recherche avait trait aux impacts des États faillis sur la sécurité internationale via l'étude du cas de la Somalie.

L'objectif de ce travail a consisté à mettre en évidence comment et sous quelle forme la Somalie est devenue une menace pour la sécurité régionale et internationale. À cette fin, nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle les États faillis sont une menace pour la stabilité mondiale par la propagation de la violence (guerre civile, piraterie, terrorisme). Et pour tester cette hypothèse, nous avons opté pour une approche inductive en partant d'une étude de cas, celui de la Somalie, pour apporter un éclaircissement à notre question de recherche. Les résultats des analyses sur la question de recherche doivent beaucoup à la méthodologie employée : l'essentiel de la recherche s'est organisé sur la collecte d'informations sur le terrain, les entretiens et la littérature grise. En outre, nous avons appliqué à notre objet d'étude les postulats réalistes et constructivistes des théories des relations internationales.

Pour répondre à la question principale – à savoir les États faillis sont-ils une menace pour la sécurité internationale ? –, il était nécessaire de réaliser une analyse de la variable indépendante (l'État failli), essentiellement dans la deuxième partie. La littérature pléthorique que nous avons analysée souligne le risque que constituent les États faillis pour la stabilité mondiale. La notion « d'État failli » et ses expressions connexes telles que « État effondré », « État fragile »... apparaissent dans les débats des relations internationales grâce à une vulgarisation du concept par les *think tanks* américains qui éditent pratiquement chaque année un véritable *rating* des États faillis. Cette problématique (État failli) est omniprésente dans les discours politiques depuis les attentats du 11 septembre 2001 pour faciliter certaines interventions militaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. L'État failli est perçu comme une menace pour la stabilité mondiale, parce que la faillite des institutions (politiques et sécuritaires) favorise le terrorisme. Et les organismes internationaux sont influencés par ce discours alarmiste des États faillis. Mais les organismes de développement comme l'OCDE, le CAD, les ONG, etc. parlent plutôt d'une fragilité des institutions étatiques et non d'une faillite. L'essentiel des recherches sur les États faillis tourne autour de l'analyse de la faillite étatique et ses conséquences internes et externes. Les symptômes de la fragilité sont multiples et sont dus aux déséquilibres dans les relations entre l'appareil de l'État et ses administrés. Les États faillis sont identifiables sur le plan interne et externe. Les facteurs endogènes de la faillite sont dus à des crises politiques institutionnelles et économiques. Les facteurs exogènes de la

vulnérabilité de l'État sont, quant à eux, liés aux guerres civiles d'un pays qui se répercutent sur les pays voisins.

Le choix de la définition wébero-westphalien de l'État comme modèle permettent de comprendre les différentes formes de faiblesses de l'État failli. Ainsi, la Somalie est loin du modèle westphalien à savoir 1) l'idée de souveraineté étatique, 2) la non-interférence dans les affaires intérieures de chacun de ces États, 3) le choix des États de formuler librement leur politique extérieure, 4) et enfin l'usage de la force comme moyen légitime des États. En outre, en Somalie, il n'existe pas une autorité politique centralisée et qui parvienne à imposer le monopole de la violence physique légitime sur l'ensemble de son territoire.

Pour comprendre la crise somalienne, nous avons cherché à mettre en évidence les facteurs ayant conduit à la crise de l'État et à son effondrement. Cette étude a permis de souligner le caractère progressif de l'effondrement de l'État en Somalie et la faillite n'est pas une cause immédiate à l'effondrement du régime de Maxamad Siyaad Barre. En revanche, cette faillite s'inscrit dans un contexte plus large de l'histoire et dans un processus de formation de l'État qui date de l'époque coloniale. La gouvernance néo-patrimoniale, la corruption, les conflits claniques, l'échec institutionnel et le mode de fonctionnement de la société traditionnelle somalienne ralentissent la démocratisation et la stabilisation du pays. Certains de ces éléments peuvent être liés à l'unification des deux Somalie (le Somaliland et la République de Somalie). Cette unification avait exacerbé l'affrontement entre clans et tribus dans les régions du Nord et du Sud et a paralysé les institutions démocratiques de l'État. L'opposition entre les clans ou tribus a fait basculer la Somalie dans un régime militaire. La personnalisation du pouvoir, la crise de légitimité, l'éclatement institutionnel et le déclenchement du conflit de l'Ogaden sont les facteurs de l'effondrement de l'État somalien. Ces facteurs ont conduit à l'érosion de l'autorité de l'État ainsi qu'à une fragilisation de ses institutions. Dans les années 1980, le régime entre dans une période de crise avec le déclin de la gouvernance, caractérisée par une corruption effrénée, une déficience des services publics et une crise socio-économique profonde. En 1991, le régime s'effrite, et la Somalie est toujours en quête d'une stabilité qui est devenue difficile.

La troisième partie de notre travail s'est précisément attelée à rendre compte des conséquences de la faillite étatique.

La déliquescence de l'État et la longue durée de l'anarchie (1991-2012) en Somalie ont stimulé l'émergence du terrorisme islamiste et de la piraterie maritime qui sont, à leur tour, devenus une menace pour la sécurité régionale et internationale. La piraterie maritime dans les eaux somaliennes et le terrorisme sont identifiés comme une problématique et une menace pour les États riverains et pour la communauté internationale. Ainsi, la mise en place des missions de sécurité (AMISOM, EU-NAVFOR Atlanta, etc.) accrédite la thèse selon laquelle l'effondrement de l'État somalien laisserait prospérer tous types d'organisations criminelles. La reconstruction de la Somalie s'articule principalement autour de deux problématiques. La première concerne la question de la piraterie et la gestion de la sécurisation maritime, qui est assurée par l'OTAN, les États-Unis et l'Union européenne. La piraterie est devenue une réalité incontournable en Somalie. La communauté internationale emploie d'importantes ressources politiques et militaires pour garantir le bon déroulement des échanges maritimes. La seconde problématique devrait être prise en considération avec ardeur. La question de la lutte contre le terrorisme est relayée au second plan, elle est déléguée aux États de la région (Kenya, Éthiopie, Djibouti, Ouganda, Burundi) avec un soutien financier de la communauté internationale. Une tâche immense pour certains États ayant eux-mêmes des difficultés économiques et politiques. Leur présence en Somalie a des impacts sur leur sécurité nationale parce que les faiblesses de l'État somalien évoluent dans un environnement géopolitique fragile et en constant mouvement. La Somalie appartient à une vaste région de l'Afrique de l'Est dont les limites géographiques ont été arbitrairement tracées et ont fait l'objet de plusieurs guerres frontalières. Elle est le théâtre à la fois de conflits interétatiques entre l'Éthiopie et l'Érythrée en 1998 à 2000, entre l'Éthiopie et la Somalie en 1978, entre Djibouti et l'Érythrée en 2008. Ces conflits sont liés à la problématique frontalière, malgré la décision de l'Organisation de l'Union africaine (OUA) sur l'intangibilité des frontières de la décolonisation¹³⁷². C'est l'une des zones les plus conflictuelles au monde. En 2001, la guerre contre le terrorisme international en Afghanistan a fait naître une crainte de la part des Américains que la Somalie devienne un point de chute des terroristes d'*Al-Qaïda*. Une alliance des islamistes somaliens et des membres d'*Al-Qaïda* était avancée par les États-Unis¹³⁷³. La Somalie est donc perçue comme une menace pour la sécurité internationale. L'installation de la plus grande base américaine dans la Corne de l'Afrique

¹³⁷² Charlier TATANIA, « À propos des conflits de frontière entre la Somalie l'Éthiopie et le Kenya », *Revue française de science politique*, 16^e année, No. 2, 1966. pp. 310-319.

¹³⁷³ John PRENDERGAST & Colin THOMAS-JENSEN, 2007, op. cit., pp. 59-74.

(Djibouti) pour la lutte contre le terrorisme et la piraterie témoigne de la dynamique sécuritaire de cette région. L'attention accordée aux ressources énergétiques dans cette région doit être prise en compte. Avec l'augmentation de la demande énergétique, le pétrole et le gaz font l'objet de tensions entre les grandes entreprises pétrolières, d'un côté, et les États de la région (Somalie et Kenya), de l'autre.

Enfin, la présence militaire des États voisins du pays (Éthiopie, Djibouti, Kenya) n'est pas uniquement motivée par la lutte contre le terrorisme, mais s'inscrit dans une logique complexe de sécurité régionale¹³⁷⁴ qui consiste plutôt à affaiblir un ennemi de longue date qui a toujours exprimé une volonté irrédentiste pour créer *Somaliweyn* (la Grande Somalie)¹³⁷⁵. C'est pourquoi cette présence est perçue, par la population et une grande partie de la classe politique, comme une ingérence dans les affaires somaliennes. Cette ingérence renforce les rangs de l'organisation *Al-Shabaab* qui joue sur le registre à la fois du jihâdisme, du sentiment nationaliste et des injustices sociales. Tout comme en Afghanistan ou en Irak, une intervention militaire étrangère ne permet certainement pas l'installation d'une transition démocratique. Les différentes tentatives de paix (*Restore Hope*, *Continue Hope*, *AMISOM*) n'ont pas sorti le pays du capharnaüm généralisé.

Ces éléments de réponse à la question principale comportent plusieurs implications, à la fois théoriques, méthodologiques et empiriques par rapport à notre hypothèse de départ. Ainsi, certains de nos choix méthodologiques s'en trouvent confortés. En premier lieu, les théories des relations internationales telles que le réalisme et le constructivisme apportent des éléments pertinents pour expliquer la menace des États faillis. Bien que le constructivisme donne des précisions aux turbulences internationales actuelles en intégrant les autres acteurs et la dimension identitaire dans ses analyses au niveau micro-étatique, le réalisme subalterne et l'ethno-réalisme ont pu surmonter les faiblesses majeures du réalisme classique. Pour le constructivisme, la faillite étatique résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, à savoir le faible développement des institutions politiques, la faiblesse des systèmes sociaux, l'absence de l'État de droit. Cette situation avait conduit à une fragmentation

¹³⁷⁴ Barry BUZAN & Ole WÆVER, 2004, op. cit., 596 pages.

¹³⁷⁵ Peter J. SCHRAEDER, « From Irredentism to Secession; The Decline of Pan-Somali Nationalism », in Lowell W. BARRINGTON, (Ed), *After Independence: Making and Protecting the Nation in Postcolonial and Postcommunist States*, Michigan: University of Michigan Press, p. 107-137.

et à une crise identitaire profonde qui se manifestent à travers le langage, la culture et les croyances. Pour les réalistes, la scène internationale est un monde anarchique où la violence est toujours présente. Dans cette perspective, les États sont une menace pour les autres. Les crises internes peuvent être exportées au-delà des frontières. L'anarchie internationale conduit les États à se prémunir contre toute menace des autres États. Pour le réalisme subalterne, l'anarchie internationale est plutôt synonyme d'ordre pour les États faillis puisqu'ils sont confrontés, à l'intérieur de leurs frontières, à la violence (guerre civile, terrorisme, piraterie)¹³⁷⁶. La scène interne n'a pas une hiérarchie de structures ni une autorité supérieure pour faire respecter l'ordre. Au niveau interne, l'anarchie est semblable à l'anarchie internationale où chaque clan cherche à avoir le pouvoir. Et cette concurrence pour le pouvoir a engendré la guerre civile en Somalie et la faillite des institutions démocratiques. Elle a aussi entraîné un dilemme de sécurité puisque chaque clan cherche la sécurité pour se prémunir contre les attaques des autres. Les hostilités se sont perpétuées dans un conflit complexe et une situation chaotique, surtout dans le sud. Cette situation empêche la Somalie de construire un État solide, et la logique clanique est très visible dans les arcanes du pouvoir politique et militaire. Ainsi la Somalie est une menace pour les États limitrophes, surtout l'Éthiopie, les relations entre les deux pays étant toujours conflictuelles. Depuis 1991, l'Éthiopie a multiplié les interventions politiques et militaires en Somalie. Pour les Kenyans, les *Shabaabs* sont une menace réelle, ce qui a conduit le gouvernement kenyan à intervenir militairement en Somalie pour contrer cette menace. Mais la menace de la Somalie ne se limite pas seulement aux États voisins. Le phénomène du terrorisme et de la piraterie fait de la Somalie une problématique sécuritaire internationale. Au niveau de la consolidation de la stabilité, la paix introuvable en Somalie est un argument de plus qui conforte les thèses réalistes. Pour les réalistes, les interventions n'apportent que des solutions temporaires. Les missions de l'ONUSOM I et II ont été un échec. En outre, l'actuelle mission de paix de l'AMISOM manifeste des difficultés pour sécuriser le pays. Et déjà son retrait de la Somalie a débuté en 2019, alors que les *Shabaabs* ne sont pas encore vaincus militairement. Les réalistes soutiennent les résolutions naturelles des conflits, et le Somaliland est un parfait exemple. Sans intervention externe, les clans somalilandais ont pu construire une structure politique dans les régions du Nord.

¹³⁷⁶ Afef BENESSAIEH, « La perspective postcoloniale : voir le monde différemment », In Dan O'MEARA et Alex MC LEOD (Dir), 2010, op. cit., p. 365-377.

Bien que les théories des relations internationales aient apporté des éléments de réponse à notre étude, elles manifestent aussi certaines limites.

Certes, le constructivisme offre une alternative à la compréhension au niveau micro-étatique et aux crises identitaires pour expliquer la déliquescence de l'État, pour le cas de la Somalie. Les analystes constructivistes affichent certaines faiblesses sur les normes démocratiques, c'est-à-dire la valorisation des institutions démocratiques et les interventions en faveur de la paix qui peuvent également influencer ou permettre la diffusion et la construction d'une nouvelle norme. Or depuis 1991, les opérations de paix (ONUSOM I et II, IGASOM, AMISOM etc.) se sont succédé, et la paix est loin d'être trouvée. L'AMISOM opère en Somalie depuis 12 ans. Son mandat principal est de réduire les menaces posées par les *Shabaabs*, l'État islamique en Somalie et les milices claniques et de soutenir les efforts de stabilisation dans un environnement complexe et dangereux. La réduction des effectifs militaires dans le cadre de sa stratégie de sortie et la fin de la mission en 2021 soulèvent des questions quant au moment du retrait et à ses conséquences pour la sécurité de la Somalie. De même, les normes et les pratiques n'ont pas toujours été de faire émerger un État avec des bases solides, parce que les acteurs de la transition instrumentalisent souvent ces phases pour garder le pouvoir.

De plus, les conférences et les interventions pour la consolidation de la paix ne parviennent ni à diffuser les valeurs et les normes démocratiques ni à pénétrer les pratiques claniques. Cela ne permet pas la réduction de la violence entre les différents clans. Mais l'analyse des théories réalistes comporte aussi des failles, parce que ses recherches sont généralement basées sur les actes de violence tels qu'ils se manifestent entre les groupes et sont davantage focalisées sur les résultats des relations inamicales. Cependant, il existe des logiques de coopération entre les clans en Somalie qui tendent vers la stabilité et constituent un demi-succès malgré l'absence d'autorité centrale entre 1991 à 2012. Cette logique de coopération dépasse la simple mécanique structurelle soutenue par l'ethno-réalisme et tend vers une anarchie égalitaire entre les clans en formant des groupes sociaux régulés par des accords coutumiers (*xeer*), remplaçant ainsi l'autorité étatique. De plus, en se basant uniquement sur les analyses stato-centrées, le réalisme ne prend pas en compte les autres formes de pouvoir pouvant remplacer l'État. Par exemple, les milices de l'UTI ont apporté l'ordre et la justice dans les régions qu'ils contrôlaient et ont assuré la sécurité pour la majorité des Somaliens. D'ailleurs, depuis 1991, l'UTI a obtenu la restitution des infrastructures de l'État (port, aéroport, bâtiment

public) et est parvenue à pacifier l'ensemble du pays. Les troubles cessent et les actes de piraterie maritime deviennent quasi inexistants. Ainsi, une autorité différente du modèle wébérien de l'État, comme ce fut le cas de l'UTI, est définie comme un État failli « incapable de se maintenir comme membre de la communauté internationale »¹³⁷⁷. Par contre, ces formes d'autorité ont rempli leurs missions régaliennes au profit de leurs populations là où tous les gouvernements somaliens ont échoué.

Ce travail vient également confirmer partiellement l'hypothèse selon laquelle les États faillis sont une menace à la sécurité internationale car les hypothèses relatives aux 4 variables intermédiaires à savoir la guerre civile, la piraterie, le terrorisme et les ingérences d'acteurs extérieurs ne sont pas toutes validées pour le cas de la Somalie. Au cours de cette étude, nous avons en effet argumenté sur un lien entre les États faillis et la sécurité internationale. Il existe une littérature pléthorique qui confirme que les menaces proviennent des États faillis, puisqu'ils n'arrivent plus à remplir les fonctions régaliennes et affichent des carences notamment en tant qu'acteur sécuritaire. Nul ne conteste toutefois la menace des États faillis, partagés entre instabilité et insécurité. Ainsi, les menaces à la sécurité internationale viendraient moins de la puissance des États comme le soutiennent les réalistes classiques, mais plutôt des faiblesses des États parce que la sécurité n'est plus synonyme de protection contre les menaces des autres États. Elle n'est plus une conception stato-centrée étroitement liée au domaine militaire. Désormais, la sécurité intègre des considérations politiques, économiques, environnementales et sociétales. Elle constitue l'un des devoirs de tout État qui doit assurer le bien-être et les besoins vitaux de sa population. Et un État qui n'arrive plus à assurer la sécurité des biens et des personnes est en situation d'échec ou est considéré comme un État délinquant n'ayant plus la capacité ni les compétences pour répondre aux attentes de sa population. C'est pourquoi la population se tourne vers des réseaux parallèles à l'État, qui assurent la vacance de l'autorité. La faillite de l'État ne signifie donc pas la disparition de l'État. Même en cas d'absence d'une autorité politique, comme ce fut le cas de la Somalie entre 1991 et 2012 (reconnaissance de l'autorité politique somalienne par la communauté internationale), la gouvernance politico-sécuritaire et l'économie ont été assurées par les régulations claniques et la charia. Ces types de gouvernance locale, c'est-à-dire une gouvernance sans État, sont loin de l'idéal-type wébérien et ne sont pas considérés comme des

¹³⁷⁷ Gerald B. HELMAN et STEVEN R. RATNER, 1993, op. cit., pp. 3-20.

régimes politiques par les sciences sociales (des régimes apolitiques). **Donc ce n'est pas l'État failli qui est une menace pour la sécurité internationale, mais ce sont plutôt les acteurs internes (cartels, groupes terroristes)** qui ont pris le pouvoir et qui souhaitent imposer leur vision du monde, comme c'est le cas d'*Al-Qaïda*. Le même constat a été posé, en 2005, par le Secrétaire général des Nations Unies dans le Projet Objectifs du Millénaire et selon lequel : « Les zones de taudis sont souvent contrôlées par des gangs de trafiquants de drogue qui créent un cercle vicieux d'insécurité et de pauvreté. L'absence d'options économiquement viables autres que celle qu'offre la criminalité fait le lit du désordre et ne fait qu'accroître le potentiel de violence »¹³⁷⁸. Ces acteurs constituent un problème de sécurité puisque leurs agissements menacent la stabilité, voire l'existence de l'État. C'est dans cette optique que la Somalie est perçue comme une menace en raison de l'instabilité chronique et de l'anarchie qui la caractérise. Ainsi, la Somalie est accusée de compromettre la sécurité régionale et internationale.

L'hypothèse de la menace de la Somalie sur la sécurité internationale a été analysée à travers l'étude la guerre civile, l'islam radical, le terrorisme et enfin la piraterie maritime. **La permanence de la guerre civile somalienne** est une menace pour la sécurité des États limitrophes en raison de l'implosion des structures gouvernementales, de l'impéritie de ses services publics et de l'accroissement des guerres inter-claniques qui avaient conduit à la perméabilité des frontières, faisant augmenter l'insécurité dans les zones frontalières. Ceci avait conduit à la circulation plus ou moins incontrôlée d'anciens combattants et d'armes. Cette situation constitue un terrain favorable à des mouvements de mécontentement, voire de rébellion dans les États voisins. Si ce problème d'infiltration des rebelles et des circulations des armes n'a pas été contesté, pour le cas de la Somalie, aucun groupe rebelle somalien des années 1990 n'a été impliqué dans les guerres transfrontalières. Le cas de l'ONLF est à prendre en considération, parce que le groupe a largement bénéficié du soutien financier et militaire de la Somalie jusqu'au déclenchement de la guerre de 1977-1978. Avec l'effondrement de l'État somalien, l'ONLF a perdu un soutien, les groupes rebelles somaliens étaient préoccupés par la lutte de pouvoir et n'ont jamais exporté la violence par effet de débordement (*escalation effect*). En revanche, la menace de l'ONLF a plusieurs fois conduit l'armée éthiopienne à des incursions

¹³⁷⁸ Millenium Project, « Investir dans le développement. Plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement », 2005, [En ligne] : <https://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml>

depuis 1990 en Somalie, surtout dans les régions de Geedo, Bay et Bakool. **L'hypothèse de l'exportation de la guerre civile somalienne par l'intermédiaire des groupes rebelles issus de l'implosion de l'État vers les États limitrophes n'est pas validée dans cette recherche.**

En revanche, la validation de l'hypothèse de la menace terroriste est nuancée. La menace terroriste s'inscrit dans un discours mondial sur l'existence d'un terrorisme international et dans une perspective de sécurité collective. Après les attentats de 2001, le Conseil de sécurité des Nations unies va en faire une question internationale ; ainsi la sécurité de l'un (État) d'entre eux est l'affaire de tous les autres États. Le terrorisme n'est plus une question de sécurité interne mais internationale, et ce terrorisme constitue une menace pour la paix et la sécurité internationale. C'est pourquoi les États-Unis ont utilisé la tribune des Nations unies pour réunir la plus large coalition et légitimer des interventions militaires contre lesdits États faillis (Afghanistan, Irak...). Ainsi, la Somalie est devenue un enjeu sécuritaire pour la communauté internationale qui attire aussi les États de la région. La problématique de l'islam radical en Somalie est une nouvelle problématique et une menace persistante. Les islamistes ont toujours eu un rôle prépondérant dans la société somalienne. Très actifs dans la résistance pour l'indépendance, les groupes islamiques ont joué un rôle de premier plan dans les années 1960 avant que le régime de Siyaad Barre dissolve toutes les confréries islamiques. Ils ont su profiter de la crise somalienne pour s'imposer dans le paysage politique. Mais le choc des attentats du 11 septembre 2001 est un élément déterminant qui place des États de faible puissance dans la ligne de mire de la politique sécuritaire des États-Unis. Les liens entre les États faillis et l'instabilité régionale n'ont pas été établis d'une manière formelle, mais les premiers signes avant-coureurs furent les attentats de Nairobi et de Dar Es Salam en 1998. L'organisation terroriste *Al-Qaïda* s'est servie de la Somalie comme base arrière pour lancer ces attaques. La Somalie est devenue une rampe de lancement des opérations terroristes dans la Corne de l'Afrique. Tous les États de la région participent aux opérations de maintien de la paix en Somalie. Le risque de contagion régionale est bien réel dans cette région. Les États riverains ont une grande difficulté à stopper les attaques des groupes terroristes. Et aujourd'hui, les groupes islamistes s'inscrivent dans une logique « *islamo-nationaliste* »¹³⁷⁹. Ainsi, les *Shabaabs* ont pu adapter leur discours idéologique à la réalité du terrain. Dans un premier temps, ils ont

¹³⁷⁹ Olivier ROY, *L'Islam mondialisé*, Paris : Éditions du Seuil, , 2002, p. 33.

profité des carences de l'État pour occuper les grandes villes (Muqdisho, Kismaayo, etc.) et la quasi-totalité du territoire du Sud, sauf la ville de Baydhabo où le GFT s'est réfugié. Ils ont progressivement perdu des territoires grâce à la mission de paix de l'UA. Mais ils restent très influents dans les régions rurales de la Somalie et tiennent les grands axes de communication. Actuellement, l'influence des *Shabaabs* est considérable. Ils parviennent à lever des impôts même dans la capitale Muqdisho. Ils se sont amalgamés aux forces de sécurité et commettent des attentats dans des lieux sécurisés et sont parfois sollicités pour des règlements de comptes entre groupes rivaux¹³⁸⁰. Et exclure les *Shabaabs* de la construction de la paix ne règlera pas la question du terrorisme, puisque la voie militaire contre les terroristes n'a fait qu'exacerber le problème. Par ailleurs, il existe un nombre conséquent d'attentats terroristes qui n'ont pas été perpétrés par l'organisation *Al-Shabaab* selon les statistiques avancées par le GTD entre 2006 et 2017. Ils ont frappé des États au-delà de la frontière somalienne : l'Ouganda et le Kenya. Ils ont même pu perpétrer une attaque suicide à Djibouti, qui est une garnison de la communauté internationale. Si la guerre civile n'a pas affecté les États de la région, en revanche les *Shabaabs* ont pu exporter la violence dans les États de la région, surtout le Kenya, qui a connu le plus grand nombre d'actes terroristes des *Shabaabs* ou des groupes liés à la mouvance. Cependant, les actes terroristes des *Shabaabs* n'ont pas touché d'États en dehors de la Corne de l'Afrique. Le terrorisme somalien reste un terrorisme avant tout local et régional. La menace de la Somalie par le terrorisme vis-à-vis de la stabilité mondiale est donc à prendre avec certaines nuances. **Mais la piraterie, contrairement au terrorisme, est un problème à dimension internationale.** Si la guerre contre le terrorisme international a démontré certaines lacunes du droit international et des dysfonctionnements du Conseil de sécurité dans son système de sécurité collective, la lutte contre la piraterie démontre, en revanche, l'existence d'une coopération sécuritaire par l'ensemble des États. Ainsi, la plus importante coopération militaire est mise en place pour la gestion commune de la piraterie dans l'océan Indien et les côtes somaliennes. La piraterie en Somalie après l'effondrement de l'État était artisanale et opportuniste, mais en raison de l'absence d'autorité politique, cette dernière avait pris une dimension criminelle. Les côtes somaliennes et l'océan Indien sont devenus un danger pour les bateaux de commerce. Une approche unilatérale n'était plus appropriée pour aborder l'insécurité maritime. C'est pourquoi Hugo Grotius « faisait valoir que la mer était la principale

¹³⁸⁰ Fritz SCHAAP & Christian WERNER, « Warlord City Somalia », Der Spiegel, 23 octobre 2017. <http://www.spiegel.de/spiegel/mogadischu-in-somalia-wo-kriegsgewinnler-hummer-essen-a-1174112.html>

voie de communication et de coopération entre les États »¹³⁸¹. Ainsi, dans un premier temps, les États et les organisations internationales ont déployé leur stratégie de façon dispersée, puis le Conseil de sécurité a exigé une meilleure coordination et coopération entre les États les organisations internationales et a défini les axes d'intervention, à savoir le renforcement des capacités des États côtiers concernés (résolution 1816, art. 5), la lutte en mer (résolution 1816, art. 10) et le développement d'un volet judiciaire (résolution 1816, art. 11). Il était alors nécessaire de rechercher une approche adaptée à un phénomène considéré comme l'une des plus grandes menaces pour la stabilité régionale et internationale. Malgré des débuts difficiles pour cerner la piraterie, aujourd'hui, les phénomènes de criminalité maritime en Somalie et dans le golfe d'Aden sont maîtrisés. Il a fallu une volonté des États, des organisations internationales et des moyens considérables pour lutter contre la piraterie. Pourtant, le phénomène de la pêche illégale, qui était l'une des causes de la piraterie, n'est pas encore résolu. La piraterie et le terrorisme sont des symptômes de problèmes plus profonds liés au manque de gouvernance, à l'instabilité, à la pauvreté, à la corruption et à la criminalité organisée. Pour éradiquer la piraterie, il est donc essentiel de s'attaquer à ses causes profondes et au climat favorable qui lui a permis de prospérer en Somalie.

L'ingérence des États voisins au nom de la lutte contre le terrorisme est également une menace pour la stabilité somalienne.

Certes, le concept d'État failli a été utilisé dans le discours politique pour valider des interventions dans certains États faibles qui ont une importance stratégique pour les États-Unis comme l'Irak, l'Afghanistan et même la Somalie. Toutes les opérations de maintien de la paix se sont révélées essentiellement lacunaires et improvisées à cause d'une inefficacité bureaucratique, de la prudence excessive des Nations unies, et surtout des interventions de la part des Américains qui cherchaient à instaurer la paix sans consulter les acteurs de la crise. Cela a conduit à la défection de l'envoyé spécial Mohamed Sahnoun en décembre 1992 alors qu'il avait réussi à avoir un deal entre les protagonistes. L'approche unilatérale des États-Unis sans prendre en compte les travaux réalisés en amont par l'envoyé spécial peut être considérée

¹³⁸¹ Hugo GROTIUS, *De Jure praedae*, 1609, cité par M. Rüdiger WOLFRUM, « La liberté de navigation : Nouveaux défis », *Tribunal international du droit de la mer*, p. 2. [En ligne] : https://www.itlos.org/fileadmin/itlos/documents/statements_of_president/wolfrum/freedom_navigation_080108_fr.pdf

comme un sabotage de la part des États-Unis. Cette situation était similaire à celle de l'UTI qui avait obtenu une large adhésion de la part de population, alors qu'une fois encore, les États-Unis ont soutenu les seigneurs de guerre et les troupes éthiopiennes pour détruire l'UTI.

Les ingérences dans les affaires internes somaliennes par les États voisins encouragent l'instabilité politique en Somalie parce qu'ils n'ont jamais été neutres dans les réconciliations inter-somaliennes. L'Éthiopie et le Kenya ne souhaitent ni le rétablissement des institutions démocratiques en Somalie ni un État avec un pouvoir central solide. Mais plutôt un État qui n'aurait aucun pouvoir économique ni militaire. Ils ont fait pression pour introduire, dans la nouvelle Constitution somalienne, le concept « d'État fédéré » et non de « région fédérée ». L'objectif est d'avoir de petits « États confédérés » avec leur parlement, leur police et leur armée. Ils veulent suspendre toute revendication irrédentiste de la part de la Somalie dans le futur. L'objectif des États de la région est atteint, puisque chaque État est indépendant du pouvoir central et dispose des milices tribales pour assurer sa sécurité.

La pléthore d'acteurs aux intérêts contradictoires présents en Somalie nous donne une nouvelle lecture géopolitique de la Corne de l'Afrique, un *remake* de la Guerre froide. L'actuelle guerre des ports, d'un côté entre les États-Unis et la Chine dans la Corne de l'Afrique, et de l'autre entre le Qatar et la Turquie contre l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis en Somalie, alimente l'instabilité politique. Les faiblesses des structures étatiques permettent aux États tiers de tirer un avantage des ressources naturelles, mais aussi du positionnement stratégique. Les jeux d'alliances entre le bloc soviétique et le bloc occidental ont conduit la Somalie à une crise interne suivie d'un effondrement. Cette nouvelle guerre dans la Corne de l'Afrique pourrait conduire la Somalie soit à une implosion en petites entités indépendantes soit, comme l'avait souligné le Major Général *Anwar Al-Eshli*, celle-ci sera intégrée à l'Éthiopie pour créer une grande région fédérale¹³⁸².

Enfin notre hypothèse générale (relative à notre variable indépendante) et nos sous-hypothèses (relatives à nos 4 variables intermédiaires : guerre civile, piraterie, terrorisme, ingérences d'acteurs extérieurs) mériteraient d'être soumises à davantage d'études de cas pour confirmer la validité ou la non-

¹³⁸² Maj. Gen. Anwar AL-ESHILI, 4 juin 2015, op. cit.

validité de la causalité exercée par ces 4 variables sur l'insécurité internationale (variable dépendante).

L'insécurité et l'infiltration des *Shabaabs* dans toutes les structures de la société rendent plus périlleuses les investigations des chercheurs. En revanche, des recherches qualitatives sur la Somalie ont bien démontré l'existence de structures supplétives de l'État. L'approche hypothético-déductive peut aussi être complétée par une approche comparative plus aboutie par rapport à d'autres États dits faillis.

BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

OUVRAGES & MANUELS

1. Méthodologiques

BENNETT Andrew, « Case Study Methods: Design, Use, and Comparative Advantages » In Detlef F. SPRINZ and Yael WOLINSKY-NAHMIAS, *Models, Numbers, and Cases: Methods for Studying International Relations*, Ann Arbor: University of Michigan Press, 2004.

BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, Jean-Claude PASSERON, *Le métier de sociologue*, 5^{ème} éd., Paris : Mouton éditeur, 2005.

CHANTAL GAGNON Yve, *L'étude de cas comme méthode de recherche : guide de réalisation*, Québec : Presse universitaire du Québec, 2008.

COMAN Ramona, CRESPIY Amandine, LOUAULT Frédéric, MORIN Jean-Frédéric, PILET Jean-Benoît & VAN HAUTE Émilie, *Méthodes de la science politique. De la question de départ à l'analyse des données*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, 2016.

DORVIL Henri (Ed), *Problèmes sociaux : Théories et méthodologies de la recherche*, Tome III, Québec : Presse universitaire de Québec, 2007.

DUMÉZ Hervé, *Méthodologie de la recherche qualitative ; les questions clés de la démarche compréhensive*, Paris : Vuibert, 2013.

GERRING John, *Case Study Research Principles and Practices*, Cambridge : Cambridge University Press, 2007.

ECKSTEIN Harry, « Case Study and Theory in Political Science », In Fred I. GREENSTEIN and Nelson W. POLSBY, *Strategies of Inquiry*, Handbook of Political Science, MA: Addison-Wesley Press, Vol. 7, 1975.

FOX William, *Statistiques Sociales*, Québec : Presses Université de Laval, Traduite de l'anglais par Louis M. IMBEAU, 1999.

GLASER, Barney G., & STRAUSS Anselm L., *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago: Aldine Pub & Co, 1967, Renewed, 1995.

GREENSTEIN Fred I., and POLSBY Nelson W., *Strategies of Inquiry*, Handbook of Political Science, MA: Addison-Wesley Press, Vol. 7, 1975.

HAMEL Jacques, *Étude de cas et sciences sociales*, Paris : L'harmattan, 1997.

KING Gary, KEOHANE Robert O., VERBA Sidney, *Designing Social Inquiry: Scientific Inference in Qualitative Research*, New Jersey: Princeton University Press, 1994.

MOUTON Johann, *Understanding Social Research*, Pretoria: Van Schaik, 1996.

MUCCHIELLI Alex (Dir), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin, 2009.

MUCCHIELLI Roger, *L'analyse de contenu des documents et des communications*, Paris : ESF, 8^e édition, 1998.

PAILLÉ Pierre & Alex MUCCHIELLI, *L'analyse qualitative en Sciences Humaines et Sociales*, 3^e édition, Paris : Armand Colin, 2012.

ROHLFING Ingo, *Case Studies and Causal Inference: An Integrative Framework*, New-York: Framework Palgrave Macmillan, 2012.

SPRINZ Detlef F. & WOLINSKY-NAHMIAS Yael, *Models, Numbers, and Cases: Methods for Studying International Relations*, Ann Arbor: University of Michigan Press, 2004.

VAN CAMPENHOUDT Luc & QUIVY Raymond, *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, Paris : Dunod, 2011.

YIN Robert K., *Case Study research, Design and Methods*, 5th edition, London: Sage Publications, 2015.

2. Sur les Théories, Relations et Sécurités Internationales :

ACHARYA Amitav, « A Holistic Paradigm », *Security Dialogue*, vol. 35, No. 3, 2004, pp. 355-356.

ALTING VON GEUSAU Frans A. M., & PELKMANS Jacques (eds.), *National Economic Security*, Tilburg: John F. Kennedy Institute, 1982.

ADLER Emanuel & BARNETT Michael, « A Framework for the Study of Security Communities », In Emanuel ADLER, Micheal BARNETT (Eds), *Security Communities*, Cambridge: Cambridge University Press, 1998.

ADLER Emanuel & BARNETT Micheal (Eds), *Security Communities*, Cambridge: Cambridge University Press, 1998.

ARCARI Maurizio & BALMOND Louis (Dir), *La sécurité collective entre légalité et défis à la légalité*, Milan : Guiffré Editore, 2008.

ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris : Calmann-Lévy, 8^e éd. 2004.

AXELROD Robert, *Donnant-donnant. Théorie du comportement coopératif*, Paris : Odile Jacob, 1992.

AYOOB Mohammed, “Subaltern realism: international relations theory meets the third world” In Stephanie G. NEUMAN (Ed.), *International Relations Theory and the Third World*. St. Martin’s Press, 1998.

BALZACQ Thierry, *Théories de la sécurité : les approches critiques*, Paris : Presse de sciences Po., 2016.

BALZAC Thierry & RAMEL Frédéric, *Traité de relations internationales*, Paris : Sciences Po., 2003.

BATTISTELLA Dario :

- *Théories des relations internationales*, 5^{ème} édition mise à jour et augmentée, Paris : Presse de Sciences Po, 2015.
- *Relations Internationales. Bilan et perspectives*, Paris : Ellipses, 2013.

BATTISTELLA Dario & PETITEVILLE, Franck, SMOUTS Marie-Claude et VENNESSON Pascal, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris : Dalloz, 2012.

BARTHOLOMEES J. Boone, Jr (Ed), *U.S. Army War College Guide to National Security Policy and Strategy*, 2nd Edition Revised and Expanded, Carlisle, PA: Strategic Studies Institute. 2006.

BERCOVITCH Jacob, “Mediation in International Conflict: An Overview of Theory, A Review of Practice”, In William I. ZARTMAN & Lewis J. RASMUSSEN, (Eds), *Peacemaking in International Conflict: Methods and Techniques*, Washington DC: United States Institute of Peace Press, 1997, pp. 125-154.

CHAMAYOU Grégoire, *La théorie du drone*, Paris : La fabrique, 2013.

DEUTSCH Karl W., *Political Community and the North Atlantic Area. International Organization in the Light of Historical Experience*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1968.

BUZAN Barry, *People States and fear: an agenda for international security studies in the post-cold war era*. 2nd edition, Colchester: ECPR Press, 2007.

BUZAN Barry & WÆVER Ole, *Region and Powers, the structure of international security*, Cambridge: Cambridge University Press, 2004.

BUZAN Barry, WÆVER Ole, & De WILDE Jaap., *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder: Lynne Rienner, 1998.

COLONOMOS Ariel, *Le Pari de la guerre : Guerre préventive, guerre juste ?* Paris: Denoël, 2009.

COOPER Robert, *The post-modern State and the world order*, 2nd Edition, London: Demos, 2000.

CORVISIER André, COUTEAU-BÉGARIE Hervé, *La Guerre. Essais historiques*. Paris : Perrin 2005.

COUTAU-BEGARIE Hervé :

- « Guerres irrégulières : de quoi parle-t-on ? », In Hervé COUTAU-BEGARIE, (Dir) *Stratégies irrégulières*, Paris : Economica, 2009.
- *Stratégies irrégulières*, Paris : Economica, 2009.

COX Robert Warburton & SINCLAIR Timothy J. *Approaches to World Order*, Cambridge: Cambridge University Press, 1996.

CROCHER Chester A., HAMPSON Fen Osler and AALL Pamela, (Eds). *Managing Global Chaos: Sources of and Responses to International Conflict*, Washington D.C., United States Institute of Peace Press, 1996.

CUNNINGHAM G. K., “Landpower in Traditional Theory and Contemporary Application” In, J. Boone BARTHOLOMEES, Jr (Ed), *U.S. Army War College Guide to National Security Policy and Strategy*, 2nd Edition Revised and Expanded, Carlisle, PA: Strategic Studies Institute. 2006.

DAVID Charles-Philippe, *La Guerre et la Paix, une approche contemporaine de la sécurité et de la paix*, 3^{ème} éd revue et augmentée, Paris : Presse Sciences Po, 2013.

DAVID Charles-Philippe & ROCHE Jean-Jacques, *Théories de la sécurité*, Paris : Montchrestien, 2002.

DAVID Dominique, *Sécurité : l'après New-York*, Paris : Presse de Sciences Po, 2002.

DE SENARCLENS Pierre, *Mondialisation, souveraineté et théorie des relations internationales*, Paris : Armand Collin, 1998.

DEVETAK Richard & BURKE Anthony & GEORGE Jim, *An Introduction to International Relations*, Second Edition, Cambridge: Cambridge University Press, 2011.

DUNCAN Andrew & OPATOWSKI Michael, *Trouble spots. The world atlas of strategic information*, Phoenix Mill: Sutton Publishing Ltd 2001.

FUKUYAMA Francis, *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*, Paris : Flammarion, 1992.

JURGENSEN Philippe, *Erreur de l'Occident : Face à la mondialisation*, Paris : Odile Jacob, 2004.

HARTLAND-THUMBERG Penelope, « National Economic Security: Interdependence and Vulnerability, » In Frans A. M. ALTING VON GEUSAU & Jacques PELKMANS (Eds.), *National Economic Security*, Tilburg: John F. Kennedy Institute, 1982.

HOLSTI Kalevi J., *The State, War and the State of War*, Cambridge: Cambridge University Press, 1996.

KALDOR Mary & MARCOUX Sonia, « La sécurité humaine : un concept pertinent ? », *Politique étrangère*, 2006/4 (Hiver), p. 901-914.

KAPLAN Robert, *The coming anarchy; Shattering the dreams of the post-cold war*, New-York : Random House, 2001.

KRAUSE Keith and Michael WILLIAMS C. (Eds.), *Critical Security Studies*, Minneapolis: University of Minnesota Press, 1997.

LAROCHE Josepha, *Politique internationale*, 2^e édition revue et augmentée, Paris : L.G.D.J., 2000.

LIPSCHUTZ Ronnie D., *On Security*, New York: Columbia University Press, 1995.

MATHIEU Xavier, « Souveraineté. Évolution conceptuelle d'une notion-clé » In Dario BATTISTELLA (Cord), *Relations Internationales. Bilan et perspectives*, Paris : Ellipses, 2013.

MCLEOD Alex & O'MEARA Dan (Dir) *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, Outremont : Athéna/Centre d'études des politiques étrangères et sécurité (CEPES), Montréal, 2010.

MORGENTHAU Hans J. *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, 5^e edition, New York: Alfred A. Knopf, 1973.

MORGENTHAU Hans J., *Vietnam and the United States*, Washington, D. C: Public Affairs Press, 1965.

NEUMAN Stephanie G., (Ed.), *International Relations Theory and the Third World*. New York : St. Martin's Press, 1998.

O'MEARA Dan, « le constructivisme » In MCLEOD Alex & O'MEARA Dan (Ed), *Théories des relations internationales : contestation et résistances*, Outremont : Athéna éditions/CEPES, 2010, p. 244.

ONUF Nicolas Greenwood, *World of our making: rules and rule in social theory and international relation*, London: Routledge, Reissued, 2013.

ROCHE Jean-Jacques, *Théories des relations internationales*, 8^{ème} édition, Paris : Montchrestien,

2010.

ROSOUX Valerie « La négociation internationale », In Thierry BALZAC & Frédéric RAMEL, *Traité de relations internationales*, Paris : Sciences Po., 2003.

SALAMÉ Ghassan, *Appels d'empire. Ingérences et résistances à l'âge de la mondialisation*, Paris : Fayard, 1996.

SEBILLE-LOPEZ Philippe, *Géopolitique du pétrole*, Paris : Armand Colin, 2006.

SÉGÉRIC Jean-José, *L'amiral A. Mahan & la puissance impériale américaine*, Paris : Marine Édition, 2010.

SMOUT Marie-Claude (Dir), *Les nouvelles Relations Internationales : Pratiques et théories*, Paris : Presse Sciences Po, 1998.

TRAGER Franck N., & SIMONIE Frank L., "An Introduction to the Study of National Security", In TRAGER Franck N., & KRONENBERG Philips. S., (Eds.), *National Security and American Society*, Kansas: Lawrence, University Press of Kansas, 1973.

TRAGER Franck N., & KRONENBERG Philips. S., (Eds.), *National Security and American Society*, Kansas: Lawrence, University Press of Kansas, 1973.

VERCAUTEREN Pierre, « l'État dans les relations internationales : entre chaos et ordre, entre indépendance et interdépendance » In Olivier PAYE (Ed), *Que reste-t-il de l'État ? Érosion ou renaissance*, Louvain-la-Neuve: Academia-Bruylant, 2004.

WAEVER Ole, « Securitization and desecuritization », In LIPSCHUTZ Ronnie D., *On Security*, New York: Columbia University Press, 1995.

WALLENSTEEN Peter, *Understanding Conflict Resolution; War, Peace and the Global System*, Sage Publications, 2002.

WALTZ Kenneth, *Theory of International Politics*, New York: Mac Graw Hill, 1979.

ZARTMAN William I., & RASMUSSEN Lewis J., (Eds), *Peacemaking in International Conflict: Methods and Techniques*, Washington DC: United States Institute of Peace Press, 1997.

3. Sur les États

BACH Daniel G., « Patrimonialisation et néopatrimonialisation : lecture et interprétations comparées » In Daniel G. BACH & Mamoudou GAZIBO (Dir), *l'État néopatrimonial, Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa : Presse Universitaire d'Ottawa, 2001.

BACH Daniel G., & GAZIBO Mamoudou (Dir), *l'État néopatrimonial, Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa : Presse Universitaire d'Ottawa, 2001.

BADIE, Bertrand, *L'État importé : essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris : Fayard, 1995.

BAUD Pascal, BOURGEAT Serge, Catherine BRAS, *dictionnaire de géographie*, Paris : Hatier, 2013.

BLUNDO Giorgio (Ed), *Monnayer les pouvoirs ; Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Genève : Graduate Institute Publications, 2000.

BODIN Jean, *Les six livres de la République*, un abrégé du texte de l'édition de Paris de 1583, UQAM, 1993.

BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, 10^{ème} édition, Paris : L.G.D.J, 2011.

BUSSI Michel (Dir), *Un monde en recomposition : géographie des coopérations territoriales*, Mont-Saint-Aignan : Universités de Rouen et du Havre, 2009

DE JOUVENEL Bertrand, *du Principat et autres réflexions politiques*, Paris : Hachette, 1972.

DE MALBERG Reymond Carré, *Contribution à la théorie générale de l'État*, Paris : Sirey, 1921.

ESSER Aristide H:

- « The importance of defining of spacial behavior parameters » In ESSER Aristide H., (Ed), *Behavior and Environment, the use of space by Animal and Men*, New York: Plenum Press, 1971.
- *Behavior and Environment, the use of space by Animal and Men*, New York: Plenum Press, 1971.

DISTEFANO Giovanni & BUZZINI Gionata P., Bréviaire de jurisprudence internationale. Les fondamentaux du droit international public, Partie III, Sentences arbitrales et décisions assimilée : *Deutsche Continental Gas-Gesellschaft tc. État polonais, Tribunal arbitral mixte germano-polonais, sentence du 1 août 1929* : Recueil des décisions des Tribunaux arbitraux mixtes. Vol. IX (Deutsche Continental Gas- Gesellschaft), 2^{ème} Édition Revue et Augmentée Bruylant : Bruxelles, 2010.

GOYARD-FABRE Simone, *L'État : figure moderne de la politique*, Paris : Armand Colin, 1999.

HOBBS Thomas, *Le Léviathan*, Chapitre XIII à XVII, traduction et introduction de Gérard MAIRET, Paris : Guallimard, 2017.

LEMIEUX Pierre, *L'anarcho-capitalisme*, Paris : Presse Universitaire de France, 1988.

MÉDARD Jean-François (Dir.), *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris : Karthala, 1991.

DABÈNE Olivier, GEISSER Vincent et MASSARDIER Gilles (Dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle*, Paris : La Découverte, 2008.

PAYE Olivier (Dir.), *Que reste-t-il de l'État ? Érosion ou renaissance*, Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant, 2004.

PICARD Élisabeth, « Armée et sécurité au cœur de l'autoritarisme » In Olivier DABÈNE, Vincent GEISSER et Gilles. MASSARDIER (Dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle*, Paris : La Découverte, 2008.

STUART MILL John *Le Gouvernement Représentatif*, traduit et précédé d'une introduction de M. DUPPONT WHITE, Paris : Guillaumin et Cie., 1865.

TILLY Charles, *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton: Princeton University Press, 1975.

WARD Michel Don, *Research Gaps in Alliance Dynamics*, Denver: University of Denver, 1982.

WEBER Max:

- *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tubingen: Mohr, 1972.
- *Le savant et le politique*, traduction française., Paris : Pion, Cou., 2002 (1919).

4. Sur les États faillis

ABBINK Jon (Ed) *Rethinking Resistance: Revolt and Violence In African History*, Brill, Leiden, 2003.

ACEMMOGLU Daron & ROBONSON James A. (Eds), *Why Nations Fail: The origins of Powers prosperity and poverty*, New York: Grawn Publishers, 2012.

ASSEFA, Taye RUGUMAMU Severine M. & AHMED Abdel Gaffard M., (Ed), *Globalisation, Democracy, and Development in Africa: Future Prospects*, Addis Ababa, Ethiopia: Organisation for Social Science Research in Eastern and Southern Africa (OSSREA), 2002.

ATTENOUKON Serge A., *L'Afrique, poubelle de l'occident ? La gestion des déchets dangereux*, Paris : l'Harmattan, 2009, 288 pages.

BADIE Bertrand & VIDAL Dominique, *Un monde d'inégalités : l'état du monde 2016*, Paris : La découverte, 2015.

BARRINGTON Lowell W., (Ed), *After Independence: Making and Protecting the Nation in Postcolonial and Postcommunist States*, Michigan: University of Michigan Press, 2006.

BAYART Jean-François, ELLIS Stephen & HIBOU Béatrice, *The criminalization of the State in Africa*, Indianapolis: James Currey & Indiana University Press, 1999.

BOUMBA Luc P., *la violence du développement. Pouvoir politique et rationalité économique des élites africaines*, Paris : L'Harmattan, 2002.

BRINKERHOFF Derick W., (Ed.), *Governance in Post-Conflict Societies. Rebuilding Fragile States*. London: Routledge, 2007.

BROWN Michael E., (Ed) *Ethnic Conflict and international security*, Princeton University Presse, New Jersey, 1993.

CARMENT David, PREST Stewart & YIAGDEESEN Samy, *Security, Development, and the Fragile State: Bridging the Gap between Theory and Policy*, Londres: Routledge, 2010.

CHARILLON Frédéric (Dir), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris : Presses de Sciences Po, 2002.

CHÂTAIGNER Jean-Marc et MAGRO Hervé (Dir), *États et sociétés fragiles : entre conflits, reconstruction et développement*, éditions Karthala, 2007.

CHESTERMAN Simon, IGNATIEFF Michael & THAKUR Ramesh, (Ed), *Making States work: State failure and the crisis of governance*, New York: United Nation University Press, 2005.

CHOMSKY Naom, *Failed States: The Abuse of Power and the Assault on Democracy*, New York: Metropolitan Books, 2006.

CLAPHAM Christopher, *African Guerillas*, Indiana University Press, Indianapolis, 1998.

CLÉMENT Caty, « Au-delà des élections : Repenser la stabilisation des États fragiles » in Jean-Marc CHÂTAIGNER et Hervé MAGRO), *États et sociétés fragiles : entre conflits, reconstruction et développement*, éditions Karthala, 2007.

COLLIER Paul, *The Bottom Billion: Why the Poorest Countries are Failing and What can be Done About It*. Oxford: Oxford University Press, 2007.

CROCKER Chester A., HAMPSON Fen Osler, et AALL Pamela (Ed.), *Turbulent Peace: The Challenges of Managing International Conflict*, Washington: United States Institute of Peace Press, 2001.

DAVIRON Benoît et GIORDANO Thierry, « États fragiles » : genèse d'un consensus international », In Jean-Marc CHÂTAIGNER et Hervé MAGRO), *États et sociétés fragiles : entre conflits, reconstruction et développement*, Paris : Karthala, 2007.

DOORNBOS Martin, « State Collapse and Fresh Starts: Some critical reflections », In, Jennifer MILLIKEN (Ed.), *State Failure, Collapse and Reconstruction*, Malden, Blackwell, 2003.

DUFFIELD Mark, *Global Governance and the New Wars*. London: Zed Books, 2001.

FUKUYAMA Francis, *State-Building, Governance and World in the 21st century*, New York: Cornell University Press, 2005.

GAZIBO Mamoudou & THIRIOT Céline, *Le politique en Afrique : état des débats et pistes de recherche*, Paris : Karthala, 2009.

GHANI Ashraf & LOCKHART Clare *Fixing Failed States: A Framework for Rebuilding a Fractured World*, New York: Oxford University Press, 2008.

GURR Ted Robert and HARFF Barbara, *Ethnic Conflict in World Politics*, Boulder: Westview Press, 1994.

IQBAL Zaryab & STARR Harvey, *State Failure in the Modern World*, Stanford: Stanford Security Studies, 2015.

JACKSON Robert H. (Ed), « *Quasi States: Sovereignty, International Relations and the Third World* », New York: Cambridge University Press, 1990.

JALATA Asafa (Ed), *Crises, Globalisation and National Movements in North-East Africa: The Horn's Dilemma*, London: Routledge, 2004.

HANDEL Michel, *Weak States in the International System*, Totowa (N.J.): Frank Cass and Company Limited, 1981.

KLARE Michael T., « Deadly connection: paramilitary bands small arms diffusion and State failure » In ROTBERG Robert I., (Ed), *When States fail: Cause and consequences*, Princeton (N.J): Princeton University Press, 2003.

KPUNDEH Sahr J., *Politics and Corruption in Africa: A case study of Sierra Leone*, Lanham: University Press of America, 1995

LAKE David and ROTCHILD Donald (Ed.), *The International Spread of Ethnic Conflict: Fear,*

Diffusion, and Escalation, Princeton, (N.J): Princeton University Press, 1998.

LEDERACH John, P., *Building Peace: Sustainable Reconciliation in Divided Societies*, Washington DC: United States Institute of Peace, 1997.

MAPPA Sophia (Dir), *Les métamorphoses du politique au Nord et au Sud*, Paris : Karthala, 2004.

MÉDARD, Jean-François « l'État néo-patrimonial en Afrique noire », In MÉDARD Jean-François (Dir.), *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris : Karthala, 1991.

MEIER Gerald M., & SEERS Dudley (Ed), *Pioneers of Development*, Oxford: Oxford University Press, 1984.

MIGDAL Joel S., *Strong Societies and Weak States: State-society Relations and State Capabilities in the Third World*, New Jersey: Princeton University Press, 1988.

MILLIKEN Jennifer (Ed.), *State Failure, Collapse and Reconstruction*, Malden, Blackwell, 2003.

MYDRAL Gunnar, « International inequality and foreign aid in retrospect », In MEIER Gerald M., & SEERS Dudley (Ed), *Pioneers of Development*, Oxford: Oxford University Press, 1984.

PATRICK Stewart M., *Weak Links; Fragile States, Global Threats, and International Security*, New York: Oxford University Press, 2011.

PEGG Scott, *International Society and the De Facto State*, Aldershot: Ashgate Publishers, 1988.

PINCHEMEL Philippe, *Face de la terre*, Paris : Armand Colin, 1997.

RENO William, *Warlord Politics and African States*, London: Lynne Rienner, 1998.

ROBERT Jackson H., & ROSBERG Carl G., *Personal Rule in Black Africa: Prince, Autocrat, Prophet, Tyrant*, LA: University of California Press, 1982.

ROTBURG Robert I., (Ed.) :

- *State Failure and State Weakness in a Time of Terror Washington*: Brooking Institution Press, 2000.
- *When States fail; Cause and consequences*, Princeton (N.J): Princeton University Press, 2004.
- « The Failure and Collapse of Nation-States Breakdown, Prevention, and Repair » In Robert I. ROTBURG (Ed), *When States Fail: Causes and Consequences*, Princeton: Princeton University Press, 2003.

SERRE Julien, *États fragiles : Manuel théorique et pratique*, Paris : Studyrama, 2016.

SINGER Marshall R., *Weak State in a World of Powers: the dynamic of international relationships*, London : Collier-MacMillan Limited, 1972.

TOUVAL Saadia & ZARTMAN I. William, « International Mediation in the Post-Cold-War Era », In Chester A. CROCKER, Fen Osler HAMPSON, et Pamela AALL (Ed.), *Turbulent Peace: The Challenges of Managing International Conflict*, Washington: United States Institute of Peace Press, 2001, pp. 426-443.

WALLENSTEEN Peter, *Understanding Conflict Resolution: War, Peace and the Global System* », 3th Edition, London: Sage Publications, 2011.

WEILAND Heribert, « « La défaillance de l'État et l'organisation politique à l'heure de la globalisation. La Somalie, une société sans État », In Sophia MAPPA (Dir), *Les métamorphoses du politique au Nord et au Sud*, Paris : Karthala, 2004.

WOODWARD Susan L., *The Ideology of Failed States: Why Intervention Fails*, Cambridge: Cambridge University Presse, 2017.

ZARTMAN William I., « La politique étrangère et le règlement des conflits » In Frédéric CHARILLON (Dir), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris: Presses de Sciences Po, 2002, pp. 275-300.

ZARTMAN Williman I., (Ed.), *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority* », Boulder: Colo., Lynne Rienner Publishers, 1995.

5. Violences, Guerres civiles, Jihâd, Terrorisme et Piraterie

ABDUL MOHSIN Abdallah Bin., *Tafsir Ibn Jarir Al-Tabari*, (تفسير ابن جرير), Vol. 3, Dar al-Hijra, 2001.

AHMAD Abdu Rahman, *Sunan An-Nassâ'i*, (النسائي سنن), Traduction Anglaise de Al-KHATTAB Nasiruddin, Vol. 4, «Livre 25: Jihâd (الجهاد كتاب)», Riyad: Darussalm, 2007.

Al-HAJJAJ Muslim, *Sahih Muslim*, (مسلم صحيح), Traduction Anglaise de Al-KHATTAB Nasiruddin, «Livre 15: le Jihâd (الجهاد كتاب)», Vol. 5, Riyad: Darussalm, 2007.

AL-ZAWAHIRI Ayman, *L'absolution*, Traduction de l'Arabe de MILELLI Jean-Pierre, Paris : Edition Milelli, 2008.

ASH' ATH Sulaiman Bin., *Sunan Abu Dawud*, (سنن أبي داود), Trad. Ang, Al-KHATTAB Nasiruddin, «Livre 15: le Jihâd (الجهاد كتاب)», Vol. 3, Riyad: Darussalm, 2008.

AZZAM Abdallah, *La défense des territoires des musulmans et l'importance des obligations individuelles* (الأعيان فروض أهم المسلمين أراضي عن الدفاع), Riyad: Minbar at-Tawhīd wa'l-Jihād, 1984.

BADIE Bertrand « Introduction. Guerre d'hier et d'aujourd'hui » In Bertrand BADIE & Dominique VIDAL, (Dir), *Nouvelles guerres. Comprendre les conflits du XXI^e siècle*, Paris : La Découverte, 2016.

BADIE Bertrand & VIDAL, Dominique (Dir), *Nouvelles guerres. Comprendre les conflits du XXI^e siècle*, Paris : La Découverte, 2016.

BALENCIE Jean-Marc & LA GRANGE Arnaud de (Dir), « *Mondes rebelles* », Michalon, Paris, 2002.

BERDAL Mats & SERRANO Monica (Ed), *Transnational Organized Crime and International Security: Business as Usual?* London : Lynne Rienner Publishers, 2003

BETTATI Mario, *Le Terrorisme : Les voies de la coopération internationale*, Paris : Odile Jacob, 2013.

BARIFIELD Thomas, *Afghanistan: A Cultural and Political History*, New Jersey: Princeton University Press, 2010.

BØÅS Morten and SÆTHER Gjermund. (Eds.), *Ethnicity Kills? The Politics of War, Peace and Ethnicity in Sub-Saharan Africa*, London: Macmillan, 2000.

BUEGER Christian, “Responses to Contemporary Piracy: Disentangling the Organizational Field” In, Douglas GUILFOYLE (Ed), *Modern Piracy Legal Challenges and Responses*, Cheltenham: Edward Elgar Publishing. 2013.

BURKE Jason, *Al-Qaeda: the true Story of Radical Islam*, London: I.B Tauris, 2003,

CAHEN Michel, “Nationalism and Ethnicities: Lessons from Mozambique” In Einar BRAATHEN, BØÅS Morten and SÆTHER Gjermund, (Eds.), *Ethnicity Kills? The Politics of War, Peace and Ethnicity in Sub-Saharan Africa*, London: Macmillan, 2000.

CARR Matthew, *How terrorist transformed the Modern World*, Essai traduit de l'anglais par Agnès MICHAUX sous le titre : *La Mécanique infernale : L'Histoire du XX^e siècle à travers le terrorisme, Des nihilistes russes à Al-Qaida*, Paris : Héloïse d'Ormesson, 2008.

CÉCILE Jean-Jacques, *Pirates en eaux somaliennes*, Paris : Nouveau Monde, 2010.

CELMER Marc A., *Terrorism, U.S. Strategy, and Reagan Policies*, New York: Greenwood Press, 1987.

CHALIAND Gérard :

- *Voyage dans 40 ans de guérillas*, Paris : Lignes de Repères, 2006.
- *Le nouvel art de la guerre*, Paris : l'Archipel, 2008.

CHALIAND Gérard & BLIN Arnaud (Dir), *Histoire du terrorisme : de l'antiquité à Daech*, Paris : Fayard, 2015.

CLAPHAM Christopher S. (Ed), "Introduction: Analysing African Insurgencies" In Christopher S. CLAPHAM (Ed), *African Guerrillas*, Oxford: James Curry Ltd, 1998.

CLAPHAM Christopher S., (Ed), *African Guerrillas*, Oxford: James Curry Ltd, 1998.

CLÉMENT Pierre-Alain, *G.I. contre jihad, le match nul*, Québec : PUQ, 2010.

COMPAGNON Daniel, « Somali Armed Movements: The interplay of Political Entrepreneurship and Clan-based Factions » In Christopher S. CLAPHAM, *African Guerrillas, Africa*, Oxford: James Curry Ltd, 1998.

CREVELD Martin Van, *La transformation de la guerre*, Paris : Éditions du Rocher, 1998

DAVID Charles-Philippe & GAGNON Benoit (Dir), *Repenser le Terrorisme : Concept, Acteurs et Réponses*, Québec : P.U.L., 2007.

DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris : Fayard. 1989.

EISA Muhammad Ibn., *Ĵāmi`at-Tirmidhī*, (جامع الترمذي), trad. Ang. KALLYL Abu., Vol. 3, « Livre 19 : les expéditions militaires (الساري), livre 20 : les vertus du Jihad ((كتاب فضل الجهاد) et livre 20 : le Jihad (كتاب الجهاد) », Riyad : Darussalm, 2007.

ETIENNE Bruno, *L'islamisme radical*. Paris : Hachette, 1987.

GALULA, David *Contre-insurrection. Théorie et pratique*, Paris : Économica, 2008

GAYER Laurent, « les inégalités, chaînon manquant pour expliquer la violence politique », In Bertrand BADIE & Dominique VIDAL, *Un monde d'inégalités : l'état du monde 2016*, Paris : La découverte, 2015.

GEISS Robin & PETRIG Anna. *Piracy and Armed Robbery at Sea: The Legal Framework for Counter-Piracy Operations in Somalia and the Gulf of Aden*. Oxford : Oxford University Press, 2011.

GAYRAUD Jean-Francois et SÉNAT David, *Le Terrorisme*, Paris : P.U.F, 2006.

GOMEZ-PEREZ Muriel (Dir), *L'islam politique au sud du Sahara : identités, discours et enjeux*, Paris : Karthala, 2009.

GUILFOYLE Douglas (Ed), *Modern Piracy Legal Challenges and Responses*, Cheltenham: Edward Elgar Publishing, 2013.

GURR Ted & GRAHAM Hugh D. (Ed), *The History of Violence in America: Historical and Comparative Perspectives*, Newbury Park: Praeger, 1969.

HOMER-DIXON Thomas F., *Environment, Scarcity, and Violence*, Princeton: Princeton University Press, 1999.

HONDERICH Ted, *Political Violence: A Philosophical Analysis of Terrorism*, Ithaca: New York, Cornell University Press, 1976.

JAUFFRET Jean-Charles, *La Guerre inachevée : Afghanistan, 2001-2013*, Paris : Autrement, 2013.

MARCHESSEAU Patrick, *Prise d'otages sur le Ponant*, Paris : Michel Lafon, 2008.

MARUF Harun & JOSEPH Dan, *Inside Al-Shabaab: The Secret History of Al-Qaeda's Most Powerful Ally*, Indiana: Indiana University Press, 2018.

HANSEN Stig Jarle, *Shabaab in Somalia: The History and Ideology of a Militant Islamist Group 2005-2012*, Oxford: Oxford University Press, 2013.

HASSNER Pierre & MARCHAL Roland (Ed), *Guerre et Société : États et violence après la guerre froide*, Paris : Karthala, 2003.

HEISBOURG François, *Hyperterrorisme : le nouvelle guerre*, Paris : Odile Jacob, 2001.

HOFFMAN Bruce, *Inside Terrorism, Revised and Expanded edition*, New York: Colombia University Press, 2006.

ISMAIL Muhammed Ben., *Sahih Al-Boukhari*, (البخاري صحيح), Trad.fr, AHMED Harkat, « Livre 56: *Jihâd* et expéditions militaires (وساريا الجهاد كتاب) », Vol. 1, 3^{ème} édition, Beyrouth: Namouzajieh, 2003.

KALDOR Mary, *New and Old Wars: Organised Violence in a Global Era*, Third Edition, Cambridge: Polity Press, 2012.

KALYVAS Stathis N., « Les guerres civiles après la guerre froide », In Pierre HASSNER & Roland MARCHAL, *Guerre et Société : États et violence après la guerre froide*, Paris : Karthala.

KEPEL Gilles, *Jihad : Expansion et déclin de l'islamisme*, Paris : Gallimard, 2003.

LAMCHICHI Abderrahim, *L'islamisme politique*, Paris : Harmattan, 2001.

LEGAULT Albert, FORTMANN Michel, HERVOUET Gérard, *Les conflits dans le monde. Rapport annuel sur les conflits internationaux*, Québec : Presse université de Laval, 2005.

LINDEMANN Thomas, *La guerre* ; Paris : Armand Colin, 2010.

LLOYD GRIFFITH Ivelaw, *Drugs and Security in the Caribbean: Sovereignty Under Siege*, Pennsylvania: Pennsylvania University Press, 1997.

MAHAMED Abdul Salam Abdul Shafi, *Bref interprétation du Coran de Ibn Attiyah* (في الوجيز المحرر عطية ابن تفسير العزيز الكتاب تفسير), Vol. 1, Beirut: Dar al-fikr, 1992.

MAHAMED KASIN Abdourahman Ibn., & ABDOURAHMAN Mohamed Ibn., *Majmou' Al-Fatâwa* (مجموع الفتاوى) collection des fatwas de Ibn Taymiyya, Vol. 28 « Fiqou'l Jihâd (الجهاد فقه) », Riyad : Ministère des affaires musulmane et des Da'wa, 1995.

MACCAGLIA Fabrizio & MATARD-BONUCCI Marie-Anne, *Atlas des mafias. Acteurs, trafics et marchés criminels dans le monde*, Paris : Autrement, 2014.

MALFATTO Pierre-Louis & MORIN David, « Criminalité transnationale organisée », In MCLEOD Alex & O'MEARA Dan (Dir) *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, Outremont : Athéna/Centre d'études des politiques étrangères et sécurité (CEPES), Montréal, 2010.

MARCHAL Roland, "Islamic Political Dynamics in the Somali Civil War" In Alex de WAAL (Ed.), *Islamism and Its Enemies in the Horn of Africa*, Indiana University Press, 2004.

MARCOT François, « La Résistance et les Français, lutte armée et maquis », *colloque international de Besançon, 15-17 juin 1995*. 32.

MCCABE Robert C., *Modern Maritime Piracy: Genesis, Evolution and Responses*, London: Routledge, 2018.

MEAD Walter R., *Power, Terror, Peace and War. American's grand strategy in a world at risk*, New York, Alfred A. Knopf, 2004.

MEYRAN Régis (Cor), *les mécanismes de la violence, États-Institution-Individu*, Sciences Humaines, 2006.

MULAJ Klejda, (Ed.), *Violent Non-State Actors in World Politics*, New York: Columbia University Press, 2010.

MURPHY Martin N., *Somalia, The New Barbary? Piracy and Islamism in the Horn of Africa*, London: C. Hurst & Co. 2011.

NORTH Douglass C., WALLIS John J., & WEINGAST Barry R., *Violence and Social Orders. A Conceptual Framework for Interpreting Recorded Human History*, Cambridge: Cambridge University Press, 2009.

QAMHAWI Mohammad Sadiq, *Les dispositions du Coran de Razi Jassas (أحكام القرآن للجصاص)*, Vol. 3, Beirut: Dar al-Kotob al-Ilmiyah, 1994.

PÉROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, *L'Afrique nouvelle frontière du Djihad*, Paris : La Découverte, 2018.

RAUFER Xavier, *Géopolitique de la mondialisation criminelle. La face obscure de la mondialisation*, Paris : Presse universitaire de France, 2013.

ROCHE, Jean-Jacques « Des gardes suisses À blackwater. Mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui », *Institut de Recherche de Stratégie de l'École Militaire*, Vol. 1, No. 2, 2010, pp. 1-152.

ROE Paul, "The Intrastate Security Dilemma: Ethnic Conflict as a 'Tragedy'?", *Journal of Peace Research*, Vol. 36, No. 2, 1999, pp. 183–202.

ROY Olivier, « *L'Islam mondialisé* », Paris : Éditions du Seuil, 2002.

RUBIN Alfred P., *The Law of Piracy*, Newport: Naval War College, International Law Studies, Vol. 63, 1988.

SAKHUJA Vijay « Les menaces et défis auxquels se heurte la chaîne logistique maritime », *Forum désarmement*, Deux, 2010, pp. 3-13.

SHAY Shaul, *Somalia between Jihad and Restoration*, London: Transaction Publishers, first Edition, 2008.

SCAHILL Jeremy, *Le nouvel art de la guerre*, Traduction française de Geneviève BOULANGER & Nicolas CALVÉS, Québec : Lux Éditeur, 2014.

SCHMID Alex P. JONGMAN Albert J., *Political Terrorism: A New Guide to Actors, Authors, Concepts, Data Basas, Theories and Litterature*, Amisterdam, 1988.

SERVENT Pierre, *Extension du domaine de la guerre. Après les attentats, comment affronter l'avenir*, Paris : Robert Laffont, 2016.

STAMPNITZKY Lisa, *Disciplining Terror: How Experts Invented « Terrorism »*, Cambridge: Cambridge

University Press, 2013.

Michael STOHL, "Networks of Terror, Failed States and Failing Policies After September 11", *Strategic Outreach Program of the Army War College*, 2002,

WAAL Alex de, (Ed.), *Islamism and Its Enemies in the Horn of Africa*, Indiana University Press, 2004.

WEILL Isabelle, « La menace comme acte de langage : étude diachronique de quelques formules de français », *Linx*, No. 28, 1993. pp. 85-105.

YAZEED Muhammad Bin., *Sunan Ibn Majah* (سنن ابن ماجه), Vol. 4 « Livre 15 : Jihâd (كتاب الجهاد) », Trad. Ang, Nasiruddin Al-KHATTAB, », Riyad : Darussalm, 2007.

6. Sur la Somalie

ABBINK Jon, « The Islamic Court Union: The ebb and Flow of a Somali Islamist Movement » In Stephen ELLIS & Ineke van KESSEL, *Movers and Shakers: Social Movement in Africa*, Leiden: Brill, 2009.

ABDALLA MUBARAK Jamil, *From Bad Policy to Chaos in Somalia: How an Economy Fell Apart*, London: Praeger, 1996.

ABDULLAHI Abdurahman, *Tribalism, Nationalism and Islam: Crisis of the Political Loyalties in Somalia*, MA thesis submitted to the Islamic Institute, Mc Gill University, 1992.

ADAM Hussein M., « Somalia: A terrible Beauty Being Born? », In, ZARTMAN William I., *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority* », Boulder: Colo., Lynne Rienner Publishers, 1995.

ANYANG Nyong'o, P., *Arms and Daggers in the Hearts of Africa*, Nairobi: Arrucian Academy of Science, 1993.

ARROUS Michel Ben., & KI-ZERBO Ki-Zerbo, *Études africaines de géographie par le bas*, Dakar : Codesria, 2009.

BAUMANN Robert F., YATES Lawrence A., WASHINGTON Versalle F., *"My Clan Against the World": US and Coalition Forces in Somalia, 1992-1994*, Newbury: Books Express Publishing, 2003.

BETTIS HASHIM Alice, *The Fallen State. Dissonance, Dictatorship and Death in Somalia*, New York: University Press of America, 1997.

BRONS Maria H:

- *Somaliland zwei jahre nach der Unabhängigkeitserklärung*, Institut für Afrika-Studien, 1993.
- *Society, Security, Sovereignty and the State in Somali: from Statelessness to Statelessness?* Utrecht: International Books, 2001.

BRYDEN Matt, « New Hope for Somalia? The Building Block Approach », *Review of African Political Economy*, Vol. 26, No. 79, pp. 134-140.

CASSANELLI Lee V. *The Shaping of Somali Society Reconstructing the History of a Pastoral People, 1600-1900*, Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 1982.

CERULLI Enrico,

- *Ancora dell ordinamento delle tribu Galla*, Nopoli : Fratelli Ciolfi, 1926.
- *Somalia Scritti vari e indeti*, Volume I, Roma: Amministrazione Fiduciaria Italiana Della Somalia, 1967.

CHAPIN METZ Helen (Ed), *Somalia Country Study*, Washington, D.C.: Federal Research Division, Library of Congress, 1993.

CLARKE Walter S., & GOSENDE Robert, « Somalia: Can a Collapsed State Reconstitute itself? » In Robert I. ROTBERG (Ed.), *State Failure and State Weakness in a Time of Terror* Washington: Brookings Institution Press, 2000.

CONSTANTIN François and COULON Christian (Dir), *Religion et transition démocratique en Afrique*, Paris : Kartala, 1997.

DE WAAL Alex (Ed.), *Islamism and Its Enemies in the Horn of Africa*, Indiana University Press, 2004.

DRYSDALE John, *Somali Dispute*, London: Pall Mall Press, 1964.

FORD, Richard., ADAM, Hussein M., & ISMAIL, Edna Adan (Eds.), *War destroys, peace nurtures: Reconciliation and development in Somalia* ». Lawrenceville, NJ: Red Sea Press, 2004.

FRONTIER Marc:

- *L'État démantelé 1991-1995 : annales de Somalie*, Paris : l'Harmattan, 2012.
- *L'illusion du chaos 1995-2000 : annales de Somalie*, Paris : l'Harmattan, 2015.

GILKES Patrick, *Acceptance but not Recognition: The Republic of Somaliland 1993–1995*, London: Save the Children Fund, 1995.

HAJI MUKHTAR Mohamed, *Historical Dictionnary of Somalia*, New Edition, Maryland: The Scarecrow Press, 2003.

HARPER, Marry, *Getting Somalia Wrong? Faith War and Hope in a Shattered*, London: Zed Books, 2012.

ISSA Aw Jamac Omar, *Tarriikhdi Daraawiishta & Sayyid Maxamad Cabdulle Xasan (l'histoire des derviches et Sayyid Maxamad Cabdulle Xasan)*, (1895-1920), (2^e Édition), Djibouti: Centre d'études et de recherches de Djibouti, 2005.

JARDINE Douglas, *The Mad Mullah of Somaliland*, London: Herbert Jenkins, 1923.

LAITIN Davide & SAMATAR Said S., *Somalia: Nation in search of State*, Boulder: Westview Press, 1997.

LE GOURIELLEC Sonia, « La Turquie en Somalie : un concurrent à l'approche globale de l'Union européenne ? », In DE LANGLOIS Maurice Général de division (2S), (Dir), *Approche globale et Union européenne : le cas de la Corne de l'Afrique*, Étude de l'IRSEM No. 35, octobre 2014.

LEWIS Ioan Myrddin:

- *The Somali Lineage System and Total Genealogy*, Hargeisa: Mimeog, 1957.
- *A pastoral democracy: A study of pastoralism and politics among the northern Somali of the Horn of Africa*, London, Oxford, 1961.
- *A Modern History of the Somali: Nation and State in the Horn of Africa*, Oxford: James Currey, Fourth Edition, 2002.
- *Understanding Somalia and Somaliland: culture, history, society*, Colombia University, 2008.
- *Making and Breaking States in Africa: e Somali Experience*, Trenton, NJ: Red Sea Press, 2010.

LEONARD Emma & RAMSAY Gilbert (Ed), *Globalizing Somalia: Multilateral, International and Transnational Repercussions of Conflict*, New-York: Bloomsburg, 2013.

LITTLE Peter D:

- *Somalia: Economy without a State*, Oxford: James Current, 2003.
- « The global dimensions of cross-border trade in the somalia borderlands », In ASSEFA, Taye RUGUMAMU Severine M. & AHMED Abdel Gaffard M., (Ed), *Globalisation, Democracy, and Development in Africa: Future Prospects*, Addis Ababa, Ethiopia: Organisation for Social Science Research in Eastern and Southern Africa (OSSREA), 2002.

LULING Virginia, *Somali Sultanate: The Geledi City-State over 150 Years*, New Jersey: Transaction Publishers, 2002.

LYONS Terrence:

- « Crises on Multiple Levels: Somalia and the Horn of Africa », In Ahmed I. SAMATAR (Ed.), *The Somali Challenge: From Catastrophe to Renewal?* London: Lynne Rienner Publishers, 1994.
- “The Horn of Africa Regional Politics: A Hobbesian World”, In Howard WRIGGINS (Ed.), *Dynamics of Regional Politics. Four Systems on the Indian Ocean Rim*. New York, Columbia University Press, 1994.

MARKAKIS John, *National and Class Conflict in the Horn of Africa*, Cambridge: Cambridge University Press, 1987.

MENKHAUS, Ken,

- *Somalia: State collapse and the threat of terrorism*, New York: International Institute for Strategic Studies, 2004.
- « Non-State Actors and the Role of Violence in Stateless Somalia », In MULAJ Klejda, (Ed.), *Violent Non-State Actors in World Politics*, New York: Columbia University Press, 2010.

MUBARAK Jamil A., *From Bad Policy to Chaos in Somalia: How an Economy Fell Apart*, Westport, Conn: Praeger, 1996.

OSMAN Abdulahi A., & SQUARE Issaka K., (Ed), *Somalia at the Crossroads: Challenges and Perspectives in Reconstituting a Failed State (African Renaissance)*, London: Adonis & Abbey, 2007.

OTTAWAY Marina, *Soviet and America influence in the Horn of Africa*, New-York: Praeger Publishers Inc., 1982.

PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn Africa: the Diplomacy of Intervention and Disengagement*, Cambridge : Cambridge University Press, 1990.

PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, *Interprétation d'un conflit, le cas de la Somalie*, Bordeaux : Centre d'Étude d'Afrique Noire, 2003.

PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, *Diaspora et Terrorisme*, Presse de Sciences Po, Paris, 2003.

PIGUET François, « Corruption, détournements et captation du pouvoir au Somaliland », In BLUNDO Giorgio (Ed), *Monnayer les pouvoirs ; Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*,

Genève : Graduate Institute Publications, 2000.

POOLE Walter S., *The effort to save Somalia, August 1992-March 1994*, Joint History Office, Office of the Chairman of the Joint Chiefs of Staff Washington, DC, 2005.

RENDERS Marleen, “Turbans and Tribes the building of a State the political role of Islam in Somaliland” In GOMEZ-PEREZ Muriel (Dir), *L’islam politique au sud du Sahara: identités, discours et enjeux*, Paris: Karthala, 2009.

SAHNOUN Mohamed, *Somalia: The Missed Opportunities*, Washington DC : United States Institute of Peace Press, 1994.

SAMATAR Ahmed I:

- *Socialist Somalia: Rhetoric and Reality*, London: Zed Books, 1988.
- « Under siege: Blood, Power, and the Somali State », In Nyong’o, P. ANYANG, *Arms and Daggers in the Hearts of Africa*, Nairobi: Arrucian Academy of Science, 1993.
- ., (Ed.), *The Somali Challenge: From Catastrophe to Renewal?* London : Lynne Rienner Publishers, 1994.

SCHRAEDER Peter J., « From Irredentism to Secession; The Decline of Pan-Somali Nationalism », In Lowell W. BARRINGTON, (Ed), *After Independence: Making and Protecting the Nation in Postcolonial and Postcommunist States*, Michigan: University of Michigan Press, 2006.

SENSENI Peter M., *Peace Clan: Mennonite Peacemaking in Somalia*, Eugene Oregon: Pickwick Publications, 2016.

SIMALA Inyani K. and ARROUS Michel Ben., « Whose Self-Determination? Conflicting Nationalisms and the Collapse of Somalia », In ARROUS Michel Ben., & KI-ZERBO Ki-Zerbo, *Études africaines de géographie par le bas*, Dakar: Codesria, 2009.

SIMONS, Anna, *Networks of Dissolution: Somalia Undone*, Boulder: CO. Westview Press, 1995.

SMITH, Stephen *Somalie : la guerre perdue des humanitaires*, Paris : Calmann-Lévy, 1993.

SPEARS Ian, “Reflections on Somaliland and Africa’s Territorial Order”, In FORD Richard, ADAM Hussein & ISMAIL Edna A., (Eds.), *War Destroys: Peace Nurtures – Somali Reconciliation and Development*, Asmara: The Red Sea Press, 2004.

WILLIAMS Paul D., *Fighting for Peace in Somalia: A History and Analysis of the African Union Mission (AMISOM), 2007-2017*, Oxford: Oxford University Press, 2018.

WRIGGINS Howard (Ed.), *Dynamics of Regional Politics. Four Systems on the Indian Ocean Rim*. New York, Columbia University Press, 1994.

ARTICLES & REVUES

1. Méthodologiques

ALBERO Brigitte, « L'étude de cas : une modalité d'enquête difficile à cerner », *Maison des Sciences de l'Homme*, 2010, pp. 15-25.

BAXTER Pamela and JACK Susan, "Qualitative Case Study Methodology: Study Design and Implementation for Novice Researchers", *The Qualitative Report* Vol. 13, 2008, p. 544-559.

GERRING John, "What Is a Case Study and What Is It Good for ?", *The American Political Science Review*, Vol. 98, No. 2, 2004, pp. 341-354.

Global Terrorism Database, "Data Collection Methodology; Data Collection and the Definition of Terrorism", 2007, <https://www.start.umd.edu/gtd/using-gtd/>

GOOD Carter V., "Case Study and Case Work", *The Journal of Educational Research*, Vol. 35, No. 3 (Nov., 1941), pp. 218-220.

LATZKO-TOTH Guillaume, « L'étude de cas en Sociologie des sciences et des techniques », *Centre interuniversitaire sur la science et la technologie*, 2009, 1-32 pages.

2. Sur l'État

ARON Raymond, « Comment étudier le fédéralisme ? », *Commentaire*, Vol. 4, No. 92, 2000, pp. 823-831.

BECQUART-LECLERCQ Jeanne, « Paradoxes de la corruption politique », *Pouvoir*, No. 31, 1984, pp. 19-36.

CAMERON David, « Le fédéralisme en Afghanistan après les Talibans », *Fédération*, Octobre 2001, p. 1-16.

EABRASU Marian, « Les états de la définition wéberienne de l'État », *Presse de Sciences Po*, Vol. 1, No. 45, p. 187-209.

MARTIMORT David, ROCHET Jean-Charles, « Le partage public-privé dans le financement de l'économie », *Revue française d'économie*, Vol. 14, No. 3, 1999, pp. 33-77.

NETTL J. P., "The State as a Conceptual Variable", *World Politics*, Vol. 20, No. 4 (Jul., 1968), pp. 559-592.

RÉMILLARD Gil, « Souveraineté et fédéralisme » *Les Cahiers de droit*, Vol. 20, No. 1-2, 237-246.

PERSON Yves, « L'État-Nation et l'Afrique », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 68, No. 250-253, 1981, pp. 274-282.

WATTS Ronald L., « Les principales tendances du fédéralisme au XXe siècle », *revue internationale de politique comparée* Vol. 10, No. 1, pp. 11-18.

3. Sur les Relations et la sécurité internationales

AYOOB Mohammed, "Inequality and Theorizing in International Relations: The Case for Subaltern Realism", *International Studies Review*, Vol. 4, No. 3 Autumn, 2002, pp. 27-48.

BATTISTELLA Dario, « Le bel avenir de la théorie de l'État en Relations internationales », *Jus Politicum*, No. 8, 2012, 10 pages.

BALZACQ Thierry :

- « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 4, No. 4, 2003, pp. 33-50.
- « La sécurité : définitions, secteurs et niveaux d'analyse », *Fédéralisme Régionalisme*, Vol. 4, 2003-2004. Régions et sécurité.

BARREA Jean, « La « sécurité collective » : ses origines, ses fondements et son institutionnalisation », *Stratégie*, No 54, 1992/2. [En ligne] : http://www.institut-strategie.fr/strat_054_BARREASECU.html

BEER Francis A. & HARIMAN Robert « Le post-réalisme après le 11 septembre », *Études internationales*, Vol. 35, No. 4, 2004, pp. 689-719.

BERCOVITCH Jacob & JACKSON Richard, "Negotiation or Mediation? An Exploration of Factors Affecting the Choice of conflict Management in International Conflict", *Negotiation Journal*, 2001, pp. 59-77.

BETTATI Mario, « Droit International et piraterie maritime », *Mondes* No. 1, octobre 2009, pp. 14-20.

BIGO Didier :

- « Guerres, conflits, transnational et territoire » (Partie 1), *la Revue Cultures et Conflits*, 21-22, printemps-été 1996, pp. 397-418.

- « Guerres, conflits, transnational et territoire (Partie 2) », *Cultures & Conflits* [En ligne], 21-22 | printemps-été 1996, mis en ligne le 15 mars 2006, URL : <http://conflits.revues.org/629>.
- , « La voie militaire de la "guerre au terrorisme" et ses enjeux », *Cultures & Conflits*, Vol. 4, No. 44, 2001, 1-18.

BUSH D. Kenneth, KEYMAN E. Fuat, "Identity-Based Conflict. Rethinking Security in a Post- Cold War World", *Global Governance*, Vol. 3, No. 3, 1997, pp. 311-328.

BUZAN, Barry, "New Patterns of Global Security in the Twenty-first Century", *International Affairs*, Vol. 67, No. 3, 1991, pp. 432-433.

CONESA Pierre, « La sécurité internationale sans les États », *La revue internationale et stratégique*, No. 49, printemps 2003.

DAVID Charles-Philippe, « Visions constructivistes et réalistes de la consolidation de la paix en Bosnie ou quand Alice au pays des merveilles rencontre le monstre de Frankenstein », *Revue française de science politique*, 49^e année, No. 4-5, 1999, pp. 545-572.

DE SENARCLENS Pierre, « Théories et pratiques des relations internationales depuis la fin de la guerre froide », *Politique étrangère* 2006/4 (Hiver), pp. 747-759.

DER DERIAN James, "Virtuous War/Virtual Theory", *International Affairs*, Vol. 76, No. 4, Oct. 2000, pp. 771-781.

EDUARDO DOS REIS PERON Alcides & DE BRITO DIAS Rafael, "No Boots on the Ground': Reflections on the US Drone Campaign through Virtuous War and STS Theories", *Contexto Internacional*, Vol. 40, No. 1, 2018, pp. 53-71.

GALTUNG Johan, "Violence, Peace, and Peace Research", *Journal of Peace Research*, Vol. 6, No. 3, 1969, pp. 167-191.

HERZ John, "Idealist Internationalism and the security dilemma", *World Politics*, Vol. 2, No. 2, 1950, pp. 157-180.

JEANGÈNE VILMER Jean-Baptiste, « Pourquoi intervenir ? Le critère de la cause juste dans la théorie de l'intervention humanitaire armée », *Critique internationale*, Vol. 1, No. 54, 2012, p. 145-168.

KAFMAN Stuart J., "An « International » Theory of Inter-Ethnic War", *Review of International Studies*, Vol. 22, No. 2 (Apr., 1996), pp. 149-171.

KLOTZ Audie, LYNCH Cecelia & BOUYSSOU Rachel et SMOUTS Marie-Claude, « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales », *Critique internationale*, Vol. 2. No. 1, 1999, pp. 51-62.

LEBOW Richard N., « Windows of opportunity: Do States jumps through them? », *International Security*, Vol. 9, No. 1 1984, pp. 147-186.

LEVY Jack, “Declining power and the preventive motivation for war”, *World Politics*, Vol. 40, No. 1, October 1987, pp. 344-347.

LIEGEOIS Michel, « Les capacités africaines de maintien de la paix : entre volontarisme et dépendance », *Bulletin du maintien de la paix*, No. 97, janvier 2010, pp. 1-4.

MACLEOD Alex, « Les Études de Sécurité : du Constructivisme Dominant au Constructivisme Critique », *Cultures et Conflit*, 54, Été, 2004, pp. 13-51.

MONTBRIAL Thierry De, Réflexions sur la théorie des relations internationales, *Politique Étrangère*, Vol. 63, No. 3, 1999, pp. 467-490.

MURPHY Sean D., “The Doctrine of Preemptive Self-Defense, International Law Commons”, Volume 50, Issue 3, pp. 698-748.

NOËL Pierre & MARCOUX Sonia, « La « doctrine Bush » et la sécurité pétrolière », *Institut française des Relations Internationales*, 2006/2 Été, pp. 243-253.

POSEN Barry R., “The security dilemma and ethnic conflict”, *Survival*, Vol. 35, No. 1, 1993, pp. 27-47.

POULIOT Vincent & LACHMAN Niels, « Les communautés de sécurité, vecteurs d'ordre régional et international » *Revue internationale et stratégique*, Vol. 2, No. 54, 2004, pp. 131-140.

REITER Dan, “Exploding the Powder Keg Myth: Preemptive Wars Almost Never Happen”, *International Security*, Vol. 20, No. 2, 1995, p. 5-34.

ROCHE Jean-Jacques :

- « La délégalisation de la force par la légitimation de la violence est-elle toujours d'actualité ? », Université Panthéon-Assas (Paris 2), Avril, 2001, pp. 1-12.
- « Penser les guerres de demain : épistémologie de la prospective sécuritaire », *Revue de Défense Nationale*, juillet-août 2009, pp. 166-188.

ROSENAU James, *Turbulence in World Politics: A Theory of Change and Continuity*, Princeton: Princeton University Press, 1990.

TESCHKE, Benno « La théorisation du système étatique westphalien : les relations

internationales de l'absolutisme au capitalisme », *Cahiers de recherche sociologique*, No. 52, 2012, pp. 13-50.

ULLMAN Richard H. « Redefining Security », *International Security*, Vol. 8, No. 1, 1983, pp. 129-153.

WALT Stephen M., « La guerre préventive : une stratégie illogique », *AFRI*, Vol. IV, 2005, pp. 138-152.

WENDT Alexander, "Anarchy, what States make of it. The social Construction of Power Politics", *International Organization*, Vol. 46, No. 2 (Spring, 1992), pp. 391-425.

WOLFERS Arnold :

- "National Security as an Ambiguous Symbol", *Political Science Quarterly*, Vol. 67, No. 4, 1952, pp. 485-502.
- "The Pole of Power and the Pole of Indifference", *World Politics*, Vol. 4, No. 1 (Oct., 1951), pp. 39-63.

ZARTMAN William I., & TOUVAL Saadia, « International Mediation: Conflict Resolution and Power Politics », *Journal of Social Issues*, Vol. 41, No. 2, 1985, pp. 27-45.

ZARTMAN William I., "Mediating Conflicts of Need, Greed, and Creed", *Orbis*, Vol. 44, No. 2, 2000, p. 255-266.

4. Sur les États faillis

AUTESSERRE Séverine, « Construire la paix : conceptions collectives de son établissement, de son maintien et de sa consolidation », *Critique internationale*, Vol. 2, No. 51, pp. 153-167.

BACH Daniel C., « Les dynamiques paradoxales de l'intégration en Afrique subsaharienne : le mythe du hors-jeu. », *Revue française de science politique*, 45^{ème} année, No. 6, 1995, p. 1023-1038.

BARTHELEMY Jean-Claude, AZAM, Jean-Paul, CALIPEL Stéphane, & JESSUA Claude, « Risque politique et croissance en Afrique », *Revue économique*, Vol. 47, No. 3, 1996. pp. 819-829.

BØAS Morten, JENNINGS Kathleen M., « Insecurity and development: the rhetoric of the failed State », *European Journal of Development Research*, Vol. 17, No. 3, 2005, pp. 385-395.

BOURMAUD Daniel dans « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 13, No. 4, 2006, p. 625-641.

BROOKS Rosa Ehrenreich, "Failed States, or the State as Failure?", *The University of Chicago Law Review*,

Vol. 72, No. 4 (Autumn, 2005), pp. 1159-1196.

BAYRAMZADEH Kamal., « Les États faillis et le terrorisme transnational », *Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège*, Larcier, No. 1, 2015, pp. 99-121.

BILGIN Pinar, MORTON Aam David, « From “Rogue” to “Failed” States? The Fallacy of Short-termism », *Politics*, Vol. 24, No. 3, 2004, pp. 169-180.

CARBONNIER Gilles, « Comment conjurer la malédiction des ressources naturelles ? », *Annuaire suisse de politique de développement*, Vol. 26, No. 2, 2007, pp. 82-98.

CARLSEN Lars and BRUGGEMANN Rainer, ““The Failed State Index” Offers More than Just a Simple Ranking”, *Social Indicators Research*, Vol. 115, No. 1, 2014, p. 525-530.

CARMENT David EL-ACHKAR Souleima, PREST Stewart, AND SAMY Yiagadeesen, “The 2006 Country Indicators for Foreign Policy: Opportunities and Challenges for Canada”, *Canadian Foreign Policy*, Vol. 13, No. 1, 2006, pp. 1-35.

CAULME François, « « États faillis », « États fragiles » : concepts jumelés d’une nouvelle réflexion mondiale », *Politique étrangère, printemps*, 2011/1. pp. 17-29.

CHANDLER David., « Comment le State-building affaiblit les États », *Cahiers Marxistes*, Vol. 233, 2006, pp. 39-52.

COLLIER Paul, & HOFFLER Anke, “Greed and Grievance in Civil War”, *Oxford Economic Papers* Vol. 56, No. 4 2004, pp. 563-595.

COLLIER Paul., HOFFLER Anke. et SÖDERBOM., Måns “On the duration of civil war”, *Banque Mondiale*, 2001, 1-32 pages.

COLLIER Paul, “Economic causes of civil conflict and their implications for policy”, *Development Research Group World Bank*, 2000.

CLAPHAM Christopher, « Degrees of statehood » *Review of International Studies* Vol. 24, Issue 2, 1998, 143-157.

DAWSON Grant “Success in Failed States: Canadian Military Strategy in Somalia and the Implications for Afghanistan”, *The Journal of Conflict Studies*, 2008, 1-8 pages.

DORRONSORO Gilles, « Afghanistan : chronique d’un échec annoncé », *Critique internationale*, Vol. 4, No. 21, 2004, p. 17-23.

EIZENSTAT Stuart E., PORTER John Edward & WEINSTEIN Jeremy M., “Rebuilding Weak States”, *Foreign Affairs*, Vol. 84, No. 1, Jan-Feb. 2005, p. 134-146.

FERNANDO José, « La Colombie et le discours sur les États faillis État ou concept failli ? », *Politique étrangère*, 2011/1 Printemps, pp. 71-82.

FRANÇOIS Monika, and SUD Inder, “Promoting Stability and Development in Fragile and Failed States, Development”, *Policy Review*, Vol. 24, Issue 2, 2006, pp. 141-160.

FRECON Eric, « Géopolitique de la piraterie au sud-est asiatique conflit de représentations », *Outre-terre* Vol. 2, No. 25-26, 2010, pp. 101-123.

FRITZ Hermann M. & BORRERO Jose C., “Somalia Field Survey after the December 2004 Indian Ocean Tsunami”, *Earthquake Spectra*, Vol. 22, No. S3, June 2006, p. 219-233.

GHANI Ashraf, LOCKHART Clare & CARNAHAN Michael, “Closing the Sovereignty Gap: An Approach to State-Building”, *Overseas Development Institute*, 2005, 1-20 pages.

GORDON Ruth, “Saving *Failed State*: Sometimes a Neocolonialist Notion”, *American University Journal of International Law & Policy*, 1997, Vol. 12, No. 6, pp. 903-974.

GROS Jean-Germain, “Toward a taxonomy of failed States in the new world order: Decaying Somalia, Liberia, Rwanda, and Haiti.” *Third World Quarterly*, Vol. 7, Issue 3, 1996, pp. 455-471.

HAIMS Marla C., GOMPERT David C., TREVERTON Gregory F. & STEARNS Brooke K., “Breaking the Failed-State Cycle” *RAND Corporation*, 2008, pp. 1-56.

HOLMQVIST Göran, “Inequality and Identity Causes of War?”, *Discussion Paper 72*, Uppsala: Nordiska Afrikainstitutet, 2012, pp. 1-42.

IQBAL Zaryab and STARR Harvey, “Bad neighbors: Failed states and their consequences”, *Conflict Management and Peace Science*, Vol. 25, No. 4, 2008, pp. 315-331.

JACKSON Robert H., & Carl ROSBERG G., “Why Africa's Weak States Persist: The Empirical and the Juridical in Statehood”, *World Politics*, Vol. 35, No. 1, 1982, pp. 1-24.

KOLOSSOV Vladimir & O'LOUGHLIN John, « Pseudo-States as Harbingers of a New Geopolitics: The Example of the Trans-Dniester Moldovan Republic », *Geopolitics*, 1998, Vol. 3, No. 1, p. 151-176.

KOLSTØ Pål, “The Sustainability and Future of Unrecognized Quasi-States”, *Journal of Peace Research*, Vol. 43, No. 6, 2006, pp. 747-764.

KRASNER Stephen D. and PASCUAL Carlos, « *Addressing State Failure* », *Foreign Policy*, Vol. 84 No. 4, 2005, pp. 153-163.

LAKE Anthony, “Confronting Backlash States”, *Foreign Affairs*, Vol. 73, No. 2 (Mar. - Apr.

1994), pp. 45-55.

LOCKHART Clare, “New Models for Engaging in Fragile States”, *Institute for State Effectiveness*, 2014.

MÉDARD Jean-François ;

- « Le modèle unique « d’État en question » », *Revue internationale de politique comparée* 2006/4 (Vol. 13), pp. 681-696.
- « Autoritarismes et démocraties », *Politique Africaine*, No. 43, 1991, p. 92-104.

LADO Hervé, « La prédation comme exploitation de rentes de domination », *Colloque international : Recherche et régulation*, Paris, 10-12 juin 2015, p. 1-16.

MICHAÏLOF Serge, « Comment sortir de l’ornière les pays « faillis ? », *Politique étrangère*, IFRI, 2011, pp. 31-43.

MOREAU DEFARGES Philippe, « La gestion des zones grises », *Ramsès*, 2003.

MYRDAL Gunnar, « L’État « mou » en pays sous-développé. », *Tiers-Monde*, Tome 10, No. 37, 1969. pp. 5-24.

NAY Olivier ;

- « « Grand angle » La théorie des « États fragiles » : un nouveau développementalisme politique ? », *Gouvernement et action publique*, 2013, Vol. 1 No. 1, pp. 139-151.
- “Fragile and failed States: Critical perspectives on conceptual hybrids”, *International Political Science Review*, Vol. 34, No. 3, 2013, pp. 326–341.

NEWMAN Edward, “Failed States and International Order: Constructing a Post-Westphalian World”, *Contemporary Security Policy*, Vol. 30, No. 3, December 2009. p. 421-443.

PATRICK Stewart and BROWN Kaysie, “Fragile States and US Foreign Assistance: Show Me the Money”, *The Center for Global Development*, No. 96. 1-14 pages.

PATRICK, Stewart:

- “Weak States and Global Threats: Assessing Evidence of “Spillovers””, Working Paper No. 73, *The Center for Global Development*, January 2006, pp. 1-31.
- ““Failed” States and Global Security: Empirical Questions and Policy Dilemmas” *International Studies Review*, Vol. 9, No. 4, 2007, pp. 644–662.

PETRETTO Kerstin, “Weak states, offshore piracy in modern times », *East African Human Security forum Discussion Paper*, March 2008.

PORTEOUS Jaquet C., « L'évolution des conflits en Afrique subsaharienne », *Politique étrangère*, No. 2 - 2003 – 68 années. pp. 307-320.

RENO William, “Clandestine economies, violence and States in Africa”, *Journal of International Affairs* Vol. 53, No. 2, 2000, p. 334-35.

RISSE, Thomas “Two-Thirds of the World: Governance in Areas of Limited Statehood is a Global Problem”, *Transnationale Politik (Transatlantic Edition)*, 2005, p. 64-69.

ROTBURG Robert I., “Failed States in a World of Terror”, *Foreign Affairs*, July-August 2002, Vol. 81, No. 4, pp. 127-140.

SAIDEMAN Stephen M., “Is Pandora's Box Half-empty or Half-full? The Limited Virulence of Secessionism and the Domestic Sources of Disintegration”, *Institute on Global Conflict and Cooperation of university of California*, 1995, pp. 1-31.

SEVERINO Jean-Michel & CHARNOZ Olivier, Les « mutations imprévues ». État des lieux de l'aide publique au développement, *Afrique contemporaine* 2005, Vol. 1 No. 213, pp. 13-131.

SIMONS Anna and TUCKER David, « *The Misleading Problem of Failed States: a socio- geography' of terrorism in the post-9/11 era* », *Third World Quarterly*, Vol. 28, No. 2, 2007, pp. 381-401.

SIX Clemens, The Rise of Postcolonial States as Donors: A Challenge to the Development Paradigm? *Third World Quarterly*, 2009, p. 1103-1121.

STEWART Frances, « Crisis Prevention: Tackling Horizontal Inequalities », *Oxford Development Studies*, Vol. 28, No. 3, 2000, pp. 245-262.

STOHL Michael & HALL Ellison, “Networks of Terror, Failed States and Failing Policies After September 11. », *Strategic Outreach Program of the Army War College*, September 9-11, 2002.

SUHRKE Astri, « Afghanistan : échecs du State building sous perfusion et coercition », *alternatives Sud*, Vol. 19, No. 1, 2012, p 75-76.

VAN LAER Thijs & MATTHYSEN Ken, « La coopération belge au développement et les états fragiles : un écart entre politique et pratique ? » *La coalition du mouvement Nord-Sud en Flandre*, Mai 2014.

VÉREZ Jean-Claude, « Le rôle du secteur informel dans un contexte de régionalisation », *Tiers-Monde*, Tome 39, No. 155, 1998 pp. 581-596.

WOLFF Stefan, “The regional dimensions of State failure”, *Review of International Studies*, Vol. 37, No. 3 (July 2011), pp. 951-972.

YOO John, “Fixing Failed State”, *California Law Review*, Vol. 99, No. 1, February 2011, p. 95-150.

ZOELLICK Robert B., “Fragile States: Securing development”, *Survival*, Vol. 50, No. 6, 2008, pp. 67–84.

5. Violences, Guerres civiles, Jihâd, Terrorisme et Piraterie

ANDREANI Gilles « La Guerre contre le terrorisme : Un Succès Incertain et coûteux, Politique étrangère, Vol. 76, No. 2, 2011, pp. 253-266.

ANDERSON David M., & MCKNIGHT Jacob, “Kenya at War: Al-Shabaab and its Enemies in Eastern Africa”, *African Affairs*, Vol. 114, No. 454, 2014, pp. 1-27.

ANZALONE Christopher, “The Resilience of al-Shabaab”, *CTC Sentinel*, Vol. Vol. 9, Issue 4, 2017, pp. 1-40.

AUGÉ Benjamin, « Pillage et vandalisme dans le Delta du Niger », *Hérodote*, Vol. 3 No. 134, 2009, pp. 151-175.

BACONNET Alexis, « La Corne de l'Afrique : un carrefour stratégique », *Défense nationale*, No. 10, novembre 2009, pp. 40-50.

BAUER Alain, « La globalisation du crime », *Pouvoirs*, Vol. 1, No. 132, pp. 5-16.

BERNAND Marie, « La Notion de 'Ilm chez les premiers Mu'tazilites », *Studia Islamica*, No. 36, 1972, pp. 23-45.

BESLEY Tim FETZER Thiemo & MUELLER Hannes, “One Kind of Lawlessness: Estimating the Welfare Cost of Somali Piracy”, *International Growth Centre*, No. 626, April 2012.

BIOTTI-MACHE Françoise, « La foi et la mort, petite esquisse historique », *Études sur la mort*, Vol. 2, No. 146, 2014.

BRYDEN Matt:

- “No quick fixes: coming to terms with terrorism, Islam, and statelessness in Somalia”, *The Journal of Conflict Studies*, Vol. 23, No. 2, 2003, p. 24-56.

- “The Reinvention of Al-Shabaab A Strategy of Choice or Necessity?” *A Report of the Center for Strategic & International Studies Africa Program*, 2014.

BØÅS Morten et HATLØY Anne, “Getting in, getting out: militia membership and prospects for re-integration in post-war Liberia”, *Journal of Modern African Studies* Vol. 46, Issue 1, 2008, pp. 33-55.

BUHAUG Halvard, GLEDITSCH Nils P. & THEISEN Ole M., « Implications of Climate Change for Armed Conflict », *The World Bank*, Washington DC. 25 février 2008.

CAMPOS Nauro F., & GASSEBNER Martin, “International Terrorism, Political Instability and the Escalation Effect”, *Institute for the Study of Labor (IZA)*, Discussion Paper No. 4061, Mars 2009, pp. 1-43.

CANNON Brendon J., “Terrorists, Geopolitics and Kenya’s Proposed Border Wall with Somalia”, *Journal of Terrorism Research* Vol. 7, Issue: 2, May 2016, pp. 23-37.

CARMENT David & DANE Rowlands, “Three’s Company: Evaluating Third-Party Intervention in Intrastate Conflict”, *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 42, No. 5, 1998, p. 572-599.

CHALIAND Gérard, « Guérilla et terrorisme », *Politique étrangère*, Vol. 2, 2011, pp. 281-291.

CHALK Peter, “Piracy in the Horn of Africa: A Growing Maritime Security Threat”, *CTC Sentinel*, Vol 3, Issue 9, 2009, p. 11-14.

CHARVET Thomas & PREVOST, Cédric « La piraterie dans le golfe d’Aden, un cas d’école », *Défense nationale* No. 10, pp. 51-61.

CLÉMENT Pierre-Alain, « Le terrorisme est une violence politique comme les autres : Vers une normalisation typologique du terrorisme », *Études internationales*, Vol. 45, No. 3, 2014, p. 355-378.

CROSTA Andrea & SUTHERLAND Kimberly, “White Gold of Jihad: The 2010-2012 groundbreaking investigation into al-Shabaab’s link to ivory trafficking in Eastern Africa” Los Angeles, CA: Elephant Action League (EAL), July 2016.

DAGUZAN, Jean-François Le terrorisme maritime : éléments de réflexions sur une menace (majeure ?), *Sécurité Globale*, Vol. 2, No. 8, 2009, pp. 115-128.

DEFARGES Philippe-Moreau, « Terreur, terrorisme, guerre », *Le Débat*, 2005 Vol. 1, No. 133, p. 113-125.

DERRIENNIC Jean-Pierre, « Quelle est la Nouveauté des « Nouvelles Guerres » ? », *Verão & Defesa*, No. 111-3, 2005, p. 59-79.

DIAZ Leticia M., & DUBNER Barry Hart, "Foreign Fishing Piracy vs. Somalia Piracy-Does Wrong Equal Wrong." *Barry Law. Review*. Vol. 14, Issue 1, 2010, pp. 72-96.

DUJARDIN Bernard, « Le contrôle de la frontière maritime », *Revue Maritime*, No. 483, 2008.

ELLIOT Ashley & HOLZER Georg-Sebastian, “The invention of ‘terrorism’ in Somalia: paradigms and policy in US foreign relations”, *South African Journal of International Affairs*, Vol. 16, No. 2, 2009, p. 229.

EUDELINE Hugues, « Le terrorisme maritime, une nouvelle forme de guerre », *Outre-Mer*, Vol. 2, No. 25-26, p. 83-99.

FORTI Daniel R., “A Pocket of Stability: Understanding Somaliland”, *The African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD)*, Issue 2, 2011, p. 1-38.

FRANCA SIMBULA Pinuccia, « Îles, corsaires et pirates dans la Méditerranée médiévale », *Médiévales*, Vol. 2 No. 47 2004, pp. 17-30.

FRÉCON Éric, « La dimension terrestre des pirateries somaliennes et indonésiennes », *Hérodote*, Vol. 3, No. 134, 2009, pp. 80-106.

GARLAN Yvon, « Signification historique de la piraterie grecque », *Dialogues d’histoire ancienne*, Vol. 4, 1978. pp. 1-16.

GASCON Alain, « La piraterie dans le golfe d’Aden : les puissances désarmées ? », *Hérodote*, 2009, Vol. 3, No. 134, pp. 107-124.

GUILHAUDIS Jean-François, « Terrorisme et relation internationales. Après le 11 septembre, la relation terroriste au cœur des relations internationales », *Annuaire Françaises de Relations Internationales (AFRI)*, Vol. 8, 2007, pp. 41-66.

GIUSTOZZI Antonio, “The debate on warlordism: the importance of military legitimacy”, *Crisis States Research Centre: LSEPS*, Discussion Paper No. 3, Octobre 2005, 25 pages.

HANSEN Stig Jarle:

- “Debunking the Piracy Myth. How Illegal Fishing Really Interacts with Piracy in East Africa” *RUSI Journal*, 2012 Vol. 156, No. 6 pp. 26–30.
- Private Security & Local Politics in Somalia *African Political Economy*, Vol. 35, No. 118, pp. 585-598.

HENNESSY-PICARD Michael, « La piraterie atlantique au fondement de la construction des souverainetés coloniales européennes », *Champ pénal/Penal field*, Vol. XIII, 2016, p. 1-23.

HEUSER Beatrice, “Small Wars in the Age of Clausewitz: The Watershed Between Partisan War and People’s War”, *Journal of Strategic Studies*, No. 33, 2010-1, pp. 139-162.

HOEHNE Markus Virgil, “Counter-terrorism in Somalia: How external interference helped to produce militant Islamism”, *Max Planck Institute for Social Anthropology Halle/Saale*, Germany, December 2009, pp. 1-30.

HOFFMAN Bruce, “Does Our Counter- Terrorism Strategy Match the Threat?”, *RAND Corporation*, 2005, pp. 1-24.

HUNTER Robert, « La lutte contre le terrorisme, vecteur d’un renouveau de la pensée stratégique ? », *Politique américaine* Vol. 1, No. 1, 2005, p. 25-36.

HUGON Philippe :

- « Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains », *Hérodote*, Vol. 3, No. 134, 2009, p. 63-79.
- « Les conflits armés en Afrique : apports, mythes et limites de l’analyse économique », *Revue Tiers Monde*, Vol. 4, No. 176, 2003, p. 829-855.

JENKINS Brian M., « Al Qaeda in Its Third Decade: Irreversible Decline or Imminent Victory? », *RAND Corporation*, 2012, 1-34.

JONES Seth G., “A Persistent Threat the Evolution of al Qa’ida and Other Salafi Jihadists”, *RAND corporation*, 2014, 1-122.

KEPEL Gilles, « Les stratégies islamistes de légitimation de la violence », *Raisons politiques*, Vol.1 No. 9, pp. 81-95.

KOOSHIE LAL PANJABI Ranee, “The Pirates of Somalia: Opportunistic Predators or Environmental Prey?” *Wm. & Mary Env’tl. L. & Pol’y Rev* Vol. 34, Issue 2, 2010, p. 376-491.

KRASKA James, “Fresh Thinking for an Old Problem”, *Naval War College Review*, Vol. 62, No. 4, p. 140-154.

LAMCHICHI Abderrahim, « *Jihād*. Un combat contre quel adversaire ? », *Mots. Les langages du politique*, No. 79, novembre 2005, pp. 20-33.

LISS, Carolin « Maritime piracy in Southeast Asia », *Southeast Asian Affairs*, Vol. 29, 2003, pp. 52-68.

MARCHAL Roland:

- “The rise of a jihadi movement in a country at war Harakat Al-Shabaab al Mujaheddin In Somalia”, *Centre de recherches internationales (CERI)*, March 2011, p. 1-75.
- “Warlordism and Terrorism: How to Obscure an Already Confusing Crisis? The Case of Somalia”, *International Affairs Royal Institute of International Affairs*, Vol. 83, No. 6, pp. 1091-1106.

MATHEY Jean-Marie, « Piraterie : les leçons de l'histoire », *Sécurité globale*, No. 7, pp. 19-36.

MENKHAUS Ken,

- “Political Islam in Somalia”, *Middle East Policy*, Vol. IX, No. 1, March 2002, pp. 109-123.
- “Violent Islamic extremism: Al-Shabaab recruitment in America”, *Hearing before the Committee on Homeland Security and Governmental Affairs*, 2009, pp. 1-14.

MINKOWSKI Simon, « De nouveaux réseaux mafieux », *Sciences Humaines*, No. 215, mai 2010.

MOHAMED EIDARUS Scérif, « L'Islam et les confraternités religieuses », *Présence Africaine* 1961, Vol. 3 (No. XXXVIII), pp. 203-206.

MAHMOOD Omar S. & ANI Ndudbuisi C., « L'impact de la dynamique du financement de l'UE sur l'AMISOM », *Institut d'Études de Sécurité*, No. 16, Décembre 2017, pp. 1-34.

MØLLER, Bjørn “Piracy off the Coast of Somalia”, *Danish Institute for International Studies Brief*, January 2009, pp. 1-4.

MORABIA Alfred, « La notion de Jihâd dans l'Islam médiéval, des origines à al-Gazâlî », *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, No. 9-10, 1987, pp. 100-105.

MUGGAH Robert & GRIFFITHS Martin, “Reconsidering the tools of wars: smart arms and humanitarian”, *Humanitarian Practive Network*, No. 39, july, 2002, 40 pages.

ONEAL John R. & RUSSETT Bruce « À la recherche de la paix dans un monde d'après-guerre froide caractérisé par l'hégémonie et le terrorisme », *Études internationales*, Vol. 35, No. 4, 2004, p. 641-665.

PACH Chester, “The Reagan Doctrine : Principle, Pragmatism, and Policy”, *Presidential Studies Quarterly*, Vol. 36, No. 1, pp. 75-89.

PANCRACIO Jean-Paul, « Le défi de la piraterie et de son traitement judiciaire » *Cahier du Centre d'Études et de Recherche de l'École Militaire (CEREM)*, No. 10, 2009, p. 1-7.

PÉROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine :

- « Du Nigeria au Maghreb : le chaînon manquant entre Boko Haram et Al-Qaïda », *Maghreb-Machrek*, Vol. 4, No. 222, pp, 109-122.
- « Des limites de l'économie dans la compréhension géopolitique des conflits des pays en développement », *Hérodote* 2013/4 (No. 151), p. 186-198.

REMY Catheline, « Les sociétés militaires privées dans la lutte contre la piraterie », *Pyramide*, 2011, No. 21, pp. 119-138.

Peter J. SCHRAEDER, La Guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique, *Politique africaine*, Vol. 2, No. 98, pp. 42-62.

SCHERRER Amandine, Antoine MÉGIE et MITSILEGAS Valsamis, « La stratégie de l'Union européenne contre la criminalité organisée : entre lacunes et inquiétudes » *Culture & Conflit*, Vol. 2, No. 74, 2009, pp. 1-21.

SHINN David H:

- “Al Qaeda in East Africa and the Horn”, *The Journal of Conflict Studies*, Vol. 27, No. 1, 2007, p. 47-75.
- “Ethiopia: Coping with Islamic Fundamentalism before and after September 11,” *Africa Notes*, No. 7, February 2002, pp. 1-7.
- “Al-Qaeda in East Africa and the Horn”, *The Journal of Conflict Studies*, Vol. 27, No. 1, 2007, p. 47-75.

SNYDER Jack & MANFIELD Edward D., “Democratization and the Danger of War”, *International Security*, Vol. 20, No. 1, Summer 1995, pp. 5-38.

SÖRENSON Karl, State Failure on the High Seas – Reviewing the Somali Piracy, *FOI, Swedish Defence Research Agency*, Report 3, November 2008, pp. 1-46.

STANLE Trevor, “Definition: kufr-kafir-takfir-takfiri”, *Perspectives on world history and current events*, 2005 <http://www.pwhce.org/takfiri.html>

STAMPNITZKY Lisa, “Discipling and unruly field: terrorism experts and theories of scientific/intellectual production”, *Qualitative Sociology*, Vol. 34. No. 1, 2011, pp. 1-19.

TAARNBY Michael & HALLUNDBAEK Lars, *Al-Shabaab; The Internationalization of Militant Islamism in Somalia and the Implications for Radicalisation Processes in Europe*, Copenhagen: The Danish Ministry of Justice, February 26, 2010, pp. 1-66.

TEITLER Ger, “Piracy in Southeast Asia: a historical comparison”, *maritime Studies, (MAST)*, Vol. 1, No. 1, pp. 67-83.

VAGG Jan., “Rough Seas? Contemporary piracy in South East Asia”, *The British Journal of Criminology*, Vol. 35, Issue 1, 1995, Pages 63–80.

VÉRON Jean-Bernard, La Somalie : cas d'école des États dits « faillis », *Politique étrangère* Vol. 1,

2011 (Printemps), p. 45-57.

VON HIPPEL Karin, « Définir les origines du terrorisme : un débat transatlantique ? », *Revue internationale et stratégique* 2003, Vol. 3, No. 51, pp. 103-113.

WEIR Gary E., “Fish, family and profit: piracy and the Horn of Africa”, *Naval War College Review*, Vol. 62, No. 3, 2009, p. 16-29.

WESTBERG Andreas Bruvik “Bloodshed and Breaking Wave: The First Outbreak of Somali Piracy” *Scientia Militaria, South African Journal of Military Studies*, Vol 43, No. 2, 2015, pp. 1-38.

YANNIS Alexandros, “State Collapse and its Implications for Peace-Building and Reconstruction”, *Development and Change*, Vol. 33, No. 5 2002, pp. 817–835.

ZIMMERMAN, Katherine “The Al Qaeda Network a New Framework for Defining the Enemy”, *AEI'S Critical Threats Project*, September 2013.

6. Sur la Somalie

ABDI ELM I Afyare & BARISE Abdullahi, “The Somali Conflict: Root causes, obstacles, and peace-building strategies”, *African Security Review*, Vol. 15, No. 1, 2006, pp. 32-54.

AMBROSE Guido, « Pastoral Society and Transnational Refugees: Population Movements in Somaliland and Eastern Ethiopia 1988–2000 », *United Nations High Commissioner for Refugees*, Working Paper No. 65, 2002, pp. 1-35.

BALTHASAR Dominik, “Oil in Somalia Adding Fuel to the Fire?”, *The Heritage Institute for Policy Studies*, 2014.

BAMBERGER Jakob G., & SKOVSTED Kristian, “Concessions and Conflicts: Mapping Oil Exploration in Somalia and Ethiopia”, *Danish Institute for International Studies*, DIIS: 2, 2016.

BESTEMAN Catherine, “Representing Violence and "Othering" Somalia”, *Cultural Anthropology*, Vol. 11., No. 1 (Feb. 1996), pp. 120-133.

BETTATI Mario, « L’usage de la force par l'ONU », *Pouvoirs*, Vol. 2., No. 109, 2004, p. 111-123.

BRUZZONE Anna, « Somalie, la renaissance manquée », *Politique africaine*, Vol. 4, No. 132, 2003, pp. 161-174.

CASSANELLI Lee V. & ABDIKADIR Farah Sheikh, “Somalia: Education in Transition”, *Bildhaan*, Vol. 7, 2007, pp. 91-125.

CLÉMENT Caty, « Un modèle commun d'effondrement de l'État ? Une AQQC du Liban, de la Somalie et de l'ex-Yougoslavie », *Revue internationale de politique comparée* 2004/1, (Vol. 11), p. 35-50.

COMPAGNON Daniel ;

- « Dynamiques de mobilisation dissidence armée et rébellion populaire : le cas du mouvement national somali (1981-1990) », *Africa : Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, Anno 47, No. 4 (DICEMBRE 1992), pp. 503-530.
- « Somaliland, un ordre politique en gestation ? », *Politique africaine*, No. 50, (juin), 1993, pp. 9-20.
- “The Somali Opposition Fronts: Some Comments and Questions”, *Horn of Africa*, Vol. 13, No. 1-2, 1990, pp. 29-54.

CORTEN Olivier « La licéité douteuse de l'action militaire de l'Éthiopie en Somalie et ses implications sur l'argument de l' « intervention consentie », *Revue Générale de Droit International Public*, Tome 111, No. 3, 2007, p. 513-537.

DE LANGLOIS Maurice Général de division (2S), (Dir.), *Approche globale et Union européenne : le cas de la Corne de l'Afrique*, Étude de l'IRSEM No. 35, octobre 2014.

DECHERF Dominique, « Somalie année zéro », *Études* 2013, Vol. 6 (Tome 418), pp. 739-750.

FARAH Ahmed Y & LEWIS Ioan M., “Making Peace in Somaliland”, *Cahiers d'études africaines*, Vol. 37, No. 146, 1997. pp. 349-377.

FARZIN Hossein, “Food Aid: Positive or Negative Economic Effects in Somalia?”, *The Journal of Developing Areas*, Vol. 25, No. 2 (Jan. 1991), pp. 261-282.

Florence VU VAN « Un Concept d'approche globale diversement interprété et politisé », In Général de division (2S) Maurice de LANGLOIS (Dir.), *Approche globale et Union européenne : le cas de la Corne de l'Afrique*, Étude de l'IRSEM No. 35, octobre 2014.

FRÉCON Éric, « La dimension terrestre des pirateries somaliennes et indonésiennes », *Hérodote* 2009, Vol. 3, No. 134, pp. 80-106.

FONTRIER Marc, « La crise de 1963-1964 en Ogadén », *Annales d'Éthiopie*. Vol. 20, 2004, pp. 181-194.

GASCON Alain ;

- « Le poids du nombre : La terre et les hommes dans la Corne de l'Afrique », *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 37, Cahier 146, p. 467-500.

- « L'intervention éthiopienne en Somalie : la croix contre le croissant ? », *Outre-Terre*, Vol. 3, No. 20, 2007, pp. 417-463.

GAYFFIER-BONNEVILLE Anne-Claire de, « Les organisations combattantes irrégulières de Somalie », *Stratégie* Vol. 2, No. 103, 2013, p. 139-161.

GNANGUËNON Amandine, « Les défis politiques et stratégiques en Somalie », *cahier de l'IRSEM*, No. 13, 2012, 1-272 pages.

ISMAIL Ahmed I., "Remittances and their economic impact in post-war Somaliland", *Disasters*, Vol. 24, No. 4, 2000, pp. 380-390.

HANSEN Stig Jarle & BRADBURY Mark, "A New Democracy in the Horn of Africa?", *Review of African Political Economy*, Vol. 34, No. 113, 2007, pp. 461-476.

HÖHNE Markus V., "Political Identity, Emerging State Structures and Conflict in Northern Somalia" *Journal of Modern African Studies*, Vol. 44, No. 3, pp. 398. 397-414.

HÖHNE Markus V. & Raphaël BOTIVEAU, « L'État « de facto » du Somaliland », *Politique Africaine*, Vol. 4, No. 120, 2010, 184-185.

KAPLAN Seth, "The Remarkable Story of Somaliland", *Journal of Democracy*, Vol. 19, Issue: 3, 2008, pp. 143-157.

LAÏDI Zaki, « Somalie-golfe Persique : scénario américain », *Politique Africaine*, Vol. 1, No. 2, Mai, 1981, pp. 69-76.

LE GOURIELLEC Sonia :

- « Sécurisation et construction d'un complexe de sécurité régional dans la Corne de l'Afrique », *Études internationales*, Vol. 49, No. 1, 2018, pp. 83-104.
- « La Turquie en Somalie : un concurrent à l'approche globale de l'Union européenne ? », In de LANGLOIS Maurice Général de division (2S), (Dir), *Approche globale et Union européenne : le cas de la Corne de l'Afrique*, Étude de l'IRSEM No. 35, octobre 2014.

LEESON Peter T., "Better off stateless: Somalia before and after government collapse", *Journal of Comparative Economics*, Vol. 35, No. 4, 2007, 696.

LEWIS Herberts S., "The Origins of the Galla and Somali", *The Journal of African History*, Vol. 7, No. 1, 1966, pp. 27-46.

LEWIS Ioan M;

- "The Somali conquest of the Horn of Africa", *The Journal of Africa History*, Vol. No.1,

1960 pp. 213-230.

- “Pan-Africanism and Pan-Somalism”, *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 1, No. 2 (Jun. 1963), pp. 147-161.

MARCHAL Roland ;

- « La militarisation de l’humanitaire : l’exemple somalien », *Culture et Conflits*, No. 11, Automne 1993.
- “A Survey of Mogadishu’s Economy”, *European Commission/Somali Unit (Nairobi)*, August 2002, pp. 1-118.
- « Une élection somalienne », *L’Observatoire de l’Afrique de l’Est*, Note, No. 1, Avril 2007, p. 1-31.
- « Mutations géopolitiques et rivalités d’États : la Corne de l’Afrique prise dans la crise du Golfe », *L’Observatoire de l’Afrique de l’Est*, Note, No. 4, Mars 2018.
- « La Somalie, nouvelle cible de « justice illimitée » ? », *Politique Africaine*, Vol. 4, No. 84, pp. 147-162.
- “Warlordism and Terrorism: How to Obscure an Already Confusing Crisis? The Case of Somalia”, *International Affairs*, Vol. 83, No. 6, November 2007, pp. 1091-1106.

MENKHAUS Ken ;

- “US Foreign Assistance Somalia: Phoenix from the Ashes?” *Middle Eastern Policy* Vol. 1, No. 5, 1997, 124-149.
- “Governance without Government in Somalia Spoilers, State Building, and the Politics of Coping”, *International Security*, Vol. 31, No. 3 (Winter, 2006/2007), pp. 74-106.
- « Arrangements sécuritaires locaux dans les régions somaliennes de la Corne de l’Afrique », *Politique africaine*, No. 111, 2008, pp. 22-43.

MARTEN Kimberly, “Warlordism in Comparative Perspective”, *International Security*, Vol. 31, No. 3 (Winter, 2006/2007), pp. 41-73.

MOHAMED-ABDI Mohamed, « Retour vers les dugsi, écoles coraniques en Somalie », *Cahiers d’études africaines*, Vol. 1 No. 169-170, 2003, p. 351-369.

PÉROUSE DE MONCLOS Marc-Antoine, « Soudan et Somalie : de la fabrication ethnique par la guerre », *Autre part* 2003/2 (No. 26), pp. 53-72.

PRENDERGAST John & THOMAS-JENSEN Colin, “Blowing the Horn”, *Foreign Affairs*, Vol.

86, No. 2 (Mar. - Apr. 2007), pp. 59-74.

PRUNIER Gérard, « Segmentarité et violence dans l'espace somali, 1840-1992 », *Cahiers d'études africaines*, Vol. 37, No. 146, 1997, pp. 379-401.

SAHNOUN Mohammad M., "Prevention in Conflict Resolution: The Case of Somalia", *Irish Studies International Affairs*, Vol. 5, (1994), pp. 5-13.

SAMATAR Abdi I ;

- "Structural Adjustment as Development Strategy? Bananas, Boom, and Poverty in Somalia", *Economic Geography*, Vol. 69, No.1, *African Development*, (Jan., 1993), pp. 25-43.
- "Destruction of State and Society in Somalia: Beyond the Tribal Convention", *The Journal of the Modern African Studies* Vol. 30, No. 4, pp. 625 – 641.
- "Somalia's Post-Conflict Economy: A Political Economy Approach", *Bildhaan : International Journal of Somali Studies*, Vol. 7, 2007, pp. 126-168.

SAMATAR Ahmed I., "Underdevelopment in Somalia: Dictatorship without Hegemony", *Africa Today*, Vol. 32, No. 3, (3rd Qtr., 1985), pp. 23-40.

SCHLEE Günther, « Régularités dans le chaos » Traits récurrents dans l'organisation politico-religieuse et militaire des Somali, *L'Homme*, 2002, Vol. 1 No. 161, pp. 17-49.

SCHRAEDER Peter J., « La Guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique », *Politique africaine*, Vol. 2, No. 98, 2005, pp. 42-62.

SOREL Jean-Marc, « La Somalie et les Nations Unies », *Annuaire français de droit international*, Vol. 38, 1992. pp. 61-88.

STEVENSON Jonathan, "Hope Restored in Somalia? », *Foreign Policy*, No. 91, (Summer, 1993), p. 138-154.

STOHL Michael, "Networks of Terror, Failed States and Failing Policies After September 11", *Strategic Outreach Program of the Army War College*, 2002.

TEREKE Gebru, "The Ethiopian-Somalian War of 1977 revisited", *the international Journal of African Historical Studies*, Vol. 33, No.3, 2000, pp. 635-667.

TILLY Charles, « La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé », *Politix*, Vol. 13, No. 49, Premier trimestre 2000. pp. 97-117.

WEBERSIK Christian, « Mogadishu: An Economy without a State », *Third World Quarterly*, Vol. 27, No. 8, 2006, pp. 1463-1480.

WHITTAKER Hannah Alice, “The socioeconomic Dynamic of the Shifta Conflit in Kenya, c. 1963-8,” *The Journal of African History*, Vol. 53, Issue 03, 2012, pp. 391-408.

XAVIER Gutherz, JEAN-PAUL Cros, JOSEPHINE Lesur. « Nouvelles découvertes de peintures rupestres dans la Corne de l'Afrique : les abris sous roche de Las Geel, République de Somaliland », *Annales d’Ethiopie*. Vol. 19, 2003, pp. 295-306.

RAPPORTS, RESOLUTIONS, CONVENTIONS & DOCUMENTS OFFICIELLES

1. Africa Report, « Somalia: Countering Terrorism in a Failed State », ICG, No. 45, 23 mai 2002. <http://www.somali-jna.org/downloads/ICG%20Countering%20Terrorism.pdf>
2. Amnesty International, « Somalie. Réexaminer les conditions de l’aide internationale à destination de l’armée et de la police », Document public, AFR 52/001/2010. <https://www.amnesty.org/download/Documents/36000/afr520012010fra.pdf>
3. UNESCO, *La sécurité humaine : approches et défis*, Paris : UNESCO, 2009. <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001837/183764F.pdf>
4. The Africa Watch Committee, *Somalia a government at war with its own people: Testimonies about the killings and conflict in the North*, Washington, Dc: Africa Watch Committee, January 1990. https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/somalia_1990.pdf
5. Center of Military History, « United States Forces, Somalia After Action Report and Historical Overview the United States Army in Somalia, 1992–1994 », *Center of Military History United States Army*, Washington, D.C., 2003. <https://history.army.mil/html/documents/somalia/SomaliaAAR.pdf>
6. Centre d’analyse du terrorisme, « Le financement de l’État Islamique en 2015 », Mai 2016. <http://cat-int.org/wp-content/uploads/2016/06/Financement-EI-2015-Rapport.pdf>

7. UNODC « la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : une évolution de la menace », *UNODC*, Février 2013.
https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/West_Africa_TOCTA_2013_FR.pdf

8. International Crisis Group, « Somalia's Islamists », *Africa Report*, No. 100 – 12 December 2005.

9. Amnesty International, « les stocks sont pleins : l'armement de l'État islamique », décembre 2015. <https://www.amnesty.be/je-veux-m-informer/actualites/article/irak-25-pays-fourissent-des-armes-a-l-etat-islamique>

10. Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2020 sur les activités de la piraterie en Somalie », CS/2012/783. http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2012/783

11. Conseil de sécurité, CS/RES/746, [17.3-1992]. [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/746\(1992\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/746(1992))

12. Conseil de sécurité, CS/RES/751, [24.4-1992]. [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/751\(1992\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/751(1992))

13. Conseil de sécurité, CS/RES/767, [27.7-1992], [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/767\(1992\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/767(1992))

14. Conseil de sécurité, S/RES/1816, ONU, [2.12-2008], [https://undocs.org/fr/S/RES/1816%20\(2008\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1816%20(2008))

15. Conseil de sécurité des Nations Unies, « Résolution 1540 sur la prolifération nucléaire », S/4956/04. [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1540%20\(2004\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1540%20(2004))

16. Conseil de sécurité CS/RES/7268. [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2177\(2014\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2177(2014))

17. Charte des Nations-Unis, « Chapitre IV : Règlement pacifique des différends », Art. 33, ONU, <http://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-vi/index.html>

18. Coopération Belge de Développement, Bruxelles, « Note stratégique pour la situation de fragilité », 2013. http://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/note_strategique_situations_de_fragilite.pdf

19. Bureau du Conseil Privé, « Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale », Canada, Avril 2004. <http://publications.gc.ca/collections/Collection/CP22-77-2004F.pdf>

20. DFID, « Why We Need to Work More Effectively in Fragile States », London: U.K. Department for International Development, 2005.

21. OCDE, « Concepts et dilemmes pour le renforcement de l'état dans les situations de fragilité », Revue de l'OCDE *sur le développement*, Vol. 9, No. 3, 96 pages.

22. OCDE « Suivi des Principes d'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires », 2010. <https://www.oecd.org/fr/pays/togo/48725070.pdf>

23. OCDE, « Principales for good International Engagement in Fragile States », OCDE/CAD, avril 2005. <http://www.oecd.org/development/incaf/48697077.pdf>

24. OECD, « Development Cooperation Peer Reviews: United States 2016 », OECD Publishing, Paris, 2016. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264266971-en>

25. PNUD, « Rapport mondial sur le développement humain », 2005, Paris : Economica, http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr05_fr_complete.pdf

26. U.S. Agency for International Development “Fragile States Strategy”, 2005, http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PDACA999.pdf

27. US. Agency for International Development, “Measuring fragility indicators and

- methods for rating State performance”, USAID, Jun 2005, p.2, [En ligne] http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/Pnadd462.pdf
28. Comité interministérielle et du développement, « Position de la France sur les États fragiles et les situations de fragilité », 2007. <http://www.diplomatie.gouv.fr/en/IMG/pdf/EtatsFragiles-2.pdf>
29. Public report of the vice president’s task force, “combatting terrorism”, Washington DC, february 1986. <http://insidethecoldwar.org/sites/default/files/documents/Public%20Report%20of%20the%20Vice%20President%E2%80%99s%20Task%20Force%20on%20Combating%20Terrorism.pdf>
30. Rapport du comité spécial créé par la résolution 51/210 de l’Assemblée générale, « Convention générale sur le terrorisme international », 17 décembre 1996. <http://www.un.org/french/ga/57/docs/a5737f.pdf>
31. Assemblée générale, “Piracy and armed robbery against ships in waters off the coast of Somalia”, A/Res/1002(25), November 2007.
32. Rapport annuel « Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique 2017 », *Fondation Mo Ibrahim*, 2017, <http://s.mo.ibrahim.foundation/u/2017/11/21132849/2017-IIAG-Report-FR.pdf>
33. Center for Systemic Peace, Global report, “Conflict, Governance, and State Fragility”, 2008. <http://www.systemicpeace.org/vlibrary/GlobalReport2008.pdf>
34. Foreign Policy magazine, “The Fragile States Index”, www.fragilestatesindex.org
35. ONU, « Opération des Nations Unies en Somalie II », <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/unosom2/facts.shtml>
36. Transformation Index BTI 2016, “Political Management in International Comparison”, *The Bertelsmann Transformation Index*, 2017, 46 pages. Disponibles sur

- http://www.ilsole24ore.com/pdf2010/Editrice/ILSOLE24ORE/ILSOLE24ORE/Online/Oggetti_Correlati/Documenti/Notizie/2016/02/BTI_2016_Global_Findings.pdf
37. World Bank, “CPIA criteria 2017”, 9 January 2017, [En ligne] : <http://pubdocs.worldbank.org/en/203511467141304327/CPIA-Criteria-2017v1.pdf>
38. World Bank, « LICUS liste », 2006, [En ligne] : <http://pubdocs.worldbank.org/en/359521410886172040/FY6toFY9Fragile-States-List-formerly-LICUS.pdf>
39. Rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE), « La responsabilité de protéger », *Centre de Recherche pour le développement international*, Ottawa, décembre 2001, p. VII. [En ligne] : <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/17566/IDL-17566.pdf>
40. Working Papers : “State Failure Task Force Report”, January 1995, https://www.researchgate.net/publication/248471752_Working_Papers_State_Failure_Task_Force_Report
41. State Failure Task Force Report, “Phase II Findings, January 1999”, https://www.researchgate.net/publication/247638675_State_Failure_Task_Force_Report_Phase_II_Findings
42. State Failure Task Force Report, “Phase III Findings, January 2000”, https://www.researchgate.net/publication/247639865_State_Failure_Task_Force_Report_Phase_III_Findings
43. Yearbook, “Armaments Disarmament and Internationale Security”, SIPRI, 2014. <https://www.sipri.org/yearbook>
44. Ibrahim Index of African Governance, “Short Methodology”, *Fondation Mo Ibrahim*, 2017. http://s.mo.ibrahim.foundation/u/2017/11/21132846/2017-IIAG-Methodology_short.pdf

45. Transparency international, “Corruption Perceptions Index 2017: Global Scores”, 2018.
https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2017
46. Corruption Report, “Somalia State of Accountability 2016”, *Marqaati*, pp. 1-14,
<https://marqaati.org/wp-content/uploads/2017/02/Marqaati-2016-Corruption-Report.pdf>
47. Transparency international, “Corruption Perceptions Index 2017: Global Scores”, 2018. <https://www.transparency.org/>
48. MARQAATI, “Somalia State of Accountability 2016”, pp. 1-14,
www.marqaati.org
49. MAJID Nisar & HARMER Adele, “Collective Resolution to Enhance Accountability and Transparency in Emergencies, Southern Somalia Report, *Transparency International*, 2016, pp. 51.
50. RADON J., BURNS A., COLLIER N., KAWAMOTO Y., MICHELSEN C., PHAN K., SO R., SYVERTSEN M., UPANS L., & WILKINSON J., ‘Implementation of Humanitarian Aid Agencies Anti-Corruption Policies in Their Operations in Afghanistan, Lebanon, Somalia and Guinea: Challenges and Successes’. Unpublished background paper for the CREATE study, *Undertaken by School of International and Public Affairs and Columbia Law School, Columbia University*, 2016.
51. Conseil de sécurité, « Rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et L’Érythrée », S/2018/1002, 9 Novembre 2018,
<https://undocs.org/fr/S/2018/1002>
52. Conseil de sécurité, « Rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et L’Érythrée », ONU, S/2012/544, 13 juillet 2012,
[https://undocs.org/fr/S/RES/2036\(2012\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2036(2012))
53. Annual Report to Congress, “Military and Security Developments Involving the People’s Republic of China 2018”, *Office of the Secretary of Defense*, 2018, May 16,

<https://www.hsdl.org/?abstract&did=814130>

54. National Energy Policy, “Report of the National Energy Policy Development Group, Chap 8: Strengthening Global Alliances Enhancing National Energy Security and International Relationships”, *White House*, Washington, DC, May 2001.
55. SOMA OIL & GAS, “Exploring and Developing Hydrocarbons offshore Somalia”, Soma Oil & Gas, December 2016, p. 13. [En ligne] : <http://www.somaoilandgas.com/wp-content/uploads/2015/08/Soma-Company-Update-Presentation-December2016.pdf>
56. Xenia AVEZOV, “New Geopolitics of Peace Operations II: A Dialogue with the Greater Horn of Africa”, *SIPRI Workshop Report*, 2015.
57. Christian MÉNARD, « Rapport d’information sur la piraterie », *Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées de l’Assemblée Nationale*, No. 1670, 13 mai 2009.
58. Memorandum of Understanding between the Government of the Republic of Kenya and the Transitional Federal Government of the Somali Republic”, 7 April 2009, p. 52-53.
59. Convention de Genève, « Convention sur la haute mer », *Nations Unies, Recueil des Traités*, New York : Nations-Unis, Vol. 450, No. 6465, 30 septembre 1962.
60. ICC- International Maritime Bureau, “Comments of Definitions and Figures” *Piracy and Armed Robbery Against Ships Report*, Second Quarter 2008.
61. Nations unies, « la commission du droit international et son œuvre », Vol. II, Septième Édition, New-York : Nations Unies, 2009, pp. 1-360.
62. ONU, « Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (avec annexes, acte final et procès-verbaux de rectification de l’acte final en date des 3 mars 1986 et 26 juillet 1993) », No. 31363, 16 Novembre 1994.

63. International Maritime Organization, “Working group on the Malacca Strait Area”, *Report of IMO*, Kuala Lumpur, Singapore, Jakarta 28th February-10th March 1993.
64. Ahmedou OULD ABDALLAH, “Piracy off the Somali Coast”, *Workshop commissioned by the Special Representative of the Secretary General of the UN to Somalia*, Nairobi 10-21 November 2008.
65. IMO, “Reports on acts of piracy and armed robbery against ships”, Annual Report, 2016, Annexe 4, pp. 1-17.
66. ICC-International Maritime Bureau, “piracy and armed robbery against ships”, *ICC-International Maritime Bureau*, Annual Report, 1 January-31 December 2004, 07 February 2005.
67. Groupe de la Banque mondiale, « Comprendre la pauvreté », Banque mondiale, 24, septembre 2018.
68. World Bank, “Somali Reconstruction and development Program. Deepening Peace and Reducing Poverty”, Januray 2008: <http://www.somali-jna.org/downloads/ACF7C9C.pdf>.
69. Commission économique pour l’Afrique, « Profil de pays – Somalie », ONU, 2016.
70. PNUD, « Indice et Indicateur de Développement Humain », ONU, 2018.
71. United Nations Environment Programme, “After the Tsunami: Rapid Environmental Assessment-Somalia”, February 2005, : <https://allafrica.com/download/resource/main/main/idatcs/00010390:6cf8736d0bf3cee68015608214d0f53>
72. World Health Organization, “Tsunami Inter Agency Assessment, Mission Hafun to Gara’ad Northeast Somali Coastline”, 28th January to 8th February 2005, https://www.who.int/hac/crises/international/asia_tsunami/som/somalia_r

[eport_8feb.pdf](#)

73. World bank & NU, “Somali reconstruction and development program: deepening peace and reducing poverty” Working Paper, January 2008.
74. World Bank, “The Pirates Of Somalia: Ending the Threat, Rebuilding a Nation”, Washington DC, 2013, <http://documents.worldbank.org/curated/en/182671468307148284/The-pirates-of-Somalia-ending-the-threat-rebuilding-a-nation>
75. One Earth Future “The Economic Cost of Maritime Piracy”, *One Earth Future Foundation*, 2011.
76. One Earth Future “The State of maritime piracy”, *One Earth Future Foundation*, 2013.
77. One Earth Future “The State Maritime Piracy 2016. Assessing the Economic and Human Cost”, *One Earth Future Foundation*, 2017.
78. UN Security Council, “Report of the Monitoring Group on Somalia pursuant to Security Council resolution 1853 (2008)”, *ONU*, 10 mars 2010.
79. Rapport de la Commission de défense, « Le rôle de l’Union européenne dans la lutte contre la piraterie », A/2037, 4 juin 2009.
80. Journal Officiel, « Décret portant création d’une institution civile des Gardes-Côtes », No. 2010-0229/PR/MET, 2010.
81. Congressional Research Service, “Piracy off the Horn of Africa”, *Washington DC*, April 19, 2010
82. Conseil Européen, « Conclusions du Conseil sur la Corne de l’Afrique », 16858/11 du 14 novembre 2011, <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&f=ST%2016858%202011%20INIT>

83. Conseil européen, « Stratégie européenne de sécurité-Une Europe sûre dans un monde meilleur », Bruxelles, 12 décembre 2003, https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/031208ESSIIFR-3-2_cle06292e.pdf

84. ICC- International Maritime Bureau, “Piracy and Armed Robbery Against Ships, Annuel 2012, *ICC-International Maritime Bureau*, 2013, <https://www.icc-ccs.org/reports/2017-Annual-IMB-Piracy-Report.pdf>

85. One Earth Future, “The Economic Cost of Maritime Piracy”, *One Earth Future*, December 2010, <https://www.steamshipmutual.com/downloads/piracy/economiccostpiracyoefreport.pdf>

86. IOM, “Status of the Implementation of The Djibouti Code of Conduct”, November 2011, http://www.imo.org/en/OurWork/Security/PIU/Documents/Update_paper_No_v_11.pdf

87. Organisation Maritime Internationale « Compte rendu de la réunion du DCoC », Djibouti, 29 juillet 2009, <http://www.imo.org/en/OurWork/Security/PIU/Documents/DCoC%20French.pdf>

88. U.S. Department of Defense, “A Cooperative Strategy for 21st Century Seapower”, March 2015, <https://www.navy.mil/local/maritime/150227-CS21R-Final.pdf>

89. ACP Fish II, “Towards successful and sustainable fisheries management in the African, Caribbean and Pacific Countries”, European Union, October 2011 to November 2012, [http://acpfish2-eu.org/uploads/com%20products/ACP_Brochure_EN\(web\).pdf](http://acpfish2-eu.org/uploads/com%20products/ACP_Brochure_EN(web).pdf)

90. Conseil Européen, « Conclusions du Conseil européen sur la PSDC du 19 et 20 décembre 2013 », EUCO 217/13, Bruxelles, le 20 décembre 2013, p. 3. [En ligne] : https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_europeennes/Conclusions_CE/bruxelles_dec2013.pdf

91. Secure Fisheries, “Securing Somali Fisheries”, *One Earth Future Foundation*,

Denver, 2015.

92. Maritime Administration “Advisory 2009-07, Gulf of Aden, Red Sea, and Indian Ocean Transit”, U.S. *Department of Transportation*, September 9, 2009.
93. Conseil de sécurité, « Lettre datée du 7 novembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée », ONU, S/2018/1002, 9 novembre 2018.
94. Assemblée générale Conseil de sécurité, « Le sort des enfants en temps de conflit armé », ONU, A/65/820-S/2011/250, 23 avril, 2011, <https://undocs.org/fr/S/2011/250>
95. Committee on Homeland Security, “Al Shabaab: Recruitment and Radicalization within the Muslim American Community and the Threat to the Homeland”, *US House of Representatives*, 27 July 2011.
96. The White House, “National Strategy For Combating Terrorism”, February 2003, <https://2001-2009.state.gov/s/ct/rls/rm/2003/17798.htm>
97. IGAD “Rapport of the 24th Ordinary Session of the IGAD Council of Ministers on Somalia”, Nairobi, Kenya, 18 mars 2005, http://www.aigaforum.com/Documents_on_Somalia.pdf
98. AMISOM, « Mandat de l'AMISOM », 2006-2007, <http://amisom-au.org/fr/amisom-mandate/>
99. Conseil de sécurité, « La situation sur la Somalie », ONU, S/RES/1744 (2007), [https://undocs.org/fr/S/RES/1744%20\(2007\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1744%20(2007))
100. Conseil de sécurité, « La situation de la Somalie », ONU, S/RES/1964 (2010), 22 décembre 2010, [https://undocs.org/fr/S/RES/1964%20\(2010\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1964%20(2010))
101. Amnesty International, “Somalia: International Military and Policing Assistance should be reviewed”, 2010, [http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/4910~v~Somalia Inter](http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/4910~v~Somalia_Inter)

[national Military and Policing Assistance Should Be Reviewed.pdf](#)

102. Union africaine, “African Union Mission in Somalia”, (AMISOM IX) REG/FED/311-290, 1 January, 2013, https://ec.europa.eu/europeaid/action-fiche-african-union-mission-somalia-amisom-ix-regfed311-290_en

103. Union africaine, “African Union Mission in Somalia”, (AMISOM IX) REG/FED/311-290, 1 January, 2013, https://ec.europa.eu/europeaid/action-fiche-african-union-mission-somalia-amisom-ix-regfed311-290_en

104. Conseil de sécurité, « Rapport sur la situation en Somalie », ONU, S/2008/466, 16 juillet 2008. <https://undocs.org/fr/S/2008/466>

105. Commission de l’Union Africaine, « Rapport de la conférence sur les enseignements tirés des 10 ans d’AMISOM », Nairobi, Kenya 9-10 Mars 2017, <http://www.peaceau.org/uploads/ll-fr.pdf>

106. Conseil de sécurité, « Le Conseil de sécurité amende, pour une période de 12 mois, les termes de l’embargo sur les armes imposé depuis 1992 à la Somalie », ONU, CS/10931, 6 mars 2013, <https://www.un.org/press/fr/2013/CS10931.doc.htm>

107. Conseil de sécurité, « la situation de la Somalie », ONU, S/RES/2372 (2017), 30 Août 2017, [http://undocs.org/fr/S/RES/2372\(2017\)](http://undocs.org/fr/S/RES/2372(2017))

108. Security Council, Enhancing African capacities in the areas of peace and security, UN, S/PV.8006, 19 July 2017, https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_pv_8006.pdf

109. Africa Report, “Ethiopia: Prospects for Peace in Ogaden”, *International Crisis Group* No. 207, 6 August 2013, pp. 1-26.

110. Conseil de sécurité, « Situation sur la Somalie », ONU, S/PV.6473, p. 3, 25 janvier 2011, : <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/PV.6473>

111. Rapport de la Commission sur l’environnement et le développement, « Our Common Future », O.N.U. A/42/427, 4 août 1987, p. 290, [En ligne] :

<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5987our-common-future.pdf>

112. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, New York : Economica, 1994.

PRESSES LOCALES, RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

ADETUNJI Jo, “Hijacked Saudi oil tanker Sirius Star on the move”, *The guardian*, 9 January 2009: <https://www.theguardian.com/world/2009/jan/09/somalia-pirates-supertanker-ransom>

AMALO Abdiaziz H., “The Impact of Somali Fishermen on Indian Ocean Rim”, *Geeska Afrika*, December 28, 2018, <http://www.geeskaafrika.com/27911/the-impact-of-somali-fishermen-on-indian-ocean-rim/>

ATCHA Emmanuel, « Somalie : 900 millions de dollars pour faire face à la crise humanitaire », *La tribune Afrique*, Mai 2017, <https://afrique.latribune.fr/afrique-de-l-est/2017-05-12/somalie-900-millions-de-dollars-pour-faire-face-a-la-crise-humanitaire-711568.html>

BERGEN Peter, STERMAN David, SALYK-VIRK Melissa SIMS Alyssa & FROD Albert, “Drone Strikes: Somalia”, *New America*, 2019, <https://www.newamerica.org/in-depth/americas-counterterrorism-wars/somalia/>

BERTHEMET Tanguy, « L'Éthiopie s'enlise dans le borbier somalien », *Le Figaro*, octobre 2007, : <http://www.lefigaro.fr/international/2007/03/31/>

BOLOPION Philippe, « La Somalie abandonnée par la communauté international », *le Monde*, 24-09-2009. http://www.lemonde.fr/afrique/article/2008/09/24/ahmedou-ould-abdallah-la-somalie-est-abandonnee-par-la-communaute-internationale_1025969_3212.html.

BURKE Jason, “Mogadishu truck bomb: 500 casualties in Somalia’s worst terrorist attack”, *The Guardian*, 16 october, 2017, <https://www.theguardian.com/world/2017/oct/15/truck-bomb-mogadishu-kills-people-somalia>

BRAQUEHAIS Stéphanie, « Pirate somalien, un métier bien rôdé », *Libération*, https://www.liberation.fr/planete/2009/04/13/pirate-somalien-un-metier-bien-rode_552324

BRAUMAN Rony, « la somalie, le crime humanitaire », *Médecins sans Frontières*, 01 septembre 1993. <https://www.msf-crash.org/fr/publications/guerre-et-humanitaire/somalie-le-crime-humanitaire>

BURKE Jason, “Nairobi terror attack: gunfire heard hours after minister declares scene secure” 16 January 2019, *The Guardian*, <https://www.theguardian.com/world/2019/jan/15/nairobi-kenya-gunfire-hotel-complex-dusitd2>

BRETEAU Pierre, DAHYOT Agathe, VINCENT Elise, SEEOW Soren, GRANDIN Jules & HOLZINGER Flavie, « Les attentats du 13 novembre, une histoire européenne », 12 novembre 2016, *Le Monde*, [En ligne] : <http://www.lemonde.fr/>.

CHERRUAU Pierre, « Somalie : un pays livré au chaos depuis 15 ans », *Le Monde-Afrique*, 03-01-2007, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2007/01/03/somalie-un-pays-livre-au-chaos-depuis-quinze-ans_851505_3212.html

CEPI Jean-Philippe, « Guerre de la banane en Somalie », *Libération*, 10 Février 1995. http://www.liberation.fr/planete/1995/02/10/guerre-de-la-banane-en-somalie_123789

COOK Robin, « The struggle against terrorism cannot be won by military means », *The Guardian*, 8 july 2005, [En ligne] : <https://www.theguardian.com/uk/2005/jul/08/july7.development>

DAVUTOGLU, Ahmet “Turkey’s Zero-Problems Foreign Policy”, *Foreign Policy*, 20 May 2010, <https://foreignpolicy.com/2010/05/20/turkeys-zero-problems-foreign-policy/>.

FERRAN Lee, HUGHES Dana, KANANI Bazi & RYAN Jason, “Americans Slip from Minnesota to Somali Terror Group: FBI”, *abcNews*, October 2011, <https://abcnews.go.com/US/wireStory/tornado-destroy-10-homes-mexico-people-injured-61656931>

GÉRAND Christelle :

- « L’Éthiopie rongée par les violences interethniques, *Le Figaro*, 20 Septembre 2017. <http://www.lefigaro.fr/international/2017/12/19/01003-20171219ARTFIG00240-l-ethiopie-rongee-par-les-violences-interethniques.php>
- « En Éthiopie, un conflit ethnique pousse un million de Gedeos à l’exode », *Le Figaro*, 21 Août 2018. [En ligne] : <http://www.lefigaro.fr/international/2018/08/21/01003-20180821ARTFIG00231-en-ethiopie-un-conflit-ethnique-pousse-un-million-de-gedeos-a-l-exode.php>

- , « Depuis la paix, les réfugiés érythréens affluent en Éthiopie », *Le Figaro*, 18 Novembre 2018 : <http://www.lefigaro.fr/international/2018/11/18/01003-20181118ARTFIG00134-depuis-la-paix-les-refugies-erythreens-affluent-en-ethiopie.php>

EUNAVFOR-Atalanta, “EU Naval force Somalia-operation Atalanta”, 2019, <https://eunavfor.eu/key-facts-and-figures/>

FISH Tim, “PSCs step up Gulf of Aden anti-piracy ops”, *Jane’s Défense weekly*, 13 January 2010.

GETTLEMAN Jeffrey, « Une plongée dans l’enfer somalien. Le pays le plus dangereux du monde », *Courrier International*, 23 avril 2009, <https://www.courrierinternational.com/article/2009/04/23/le-pays-le-plus-dangereux-du-monde>

GIBBS Walter, “Ship Owner Calls for Suez Canal Boycott over Pirate Threat”, *Insurance Journal*, 17 March 2011, : <https://www.insurancejournal.com/news/international/2011/03/17/190420.htm>

GRIDNEFF Iya, “Somalia May Pay 90% Oil Revenue to Explorer Under Draft Deal”, *Bloomberg*, 28 May 2015. [En ligne] : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2015-05-28/somalia-may-pay-90-of-oil-revenue-to-explorer-under-draft-deal>

GUISNEL Jean , « Le Congo et la Somalie, armés à profusion », *le point*, 29 octobre 2010. http://www.lepoint.fr/editos-du-point/jean-guisnel/le-congo-et-la-somalie-armes-a-profusion-29-10-2010-1256044_53.php

INTERPOL, “Maritime piracy”. Voir le site : <https://www.interpol.int/fr/Internet/Criminalit%C3%A9/Piraterie-maritime/Piraterie-maritime>

HATCHER Jessica, “Illegal overfishing and the return of Somalia's pirates”, *Aljazeera* <https://www.aljazeera.com/indepth/features/2015/10/illegal-overfishing-return-somalia-pirates-151006111159994.html>

HENLEY Jon & STEWART Heather, “Al-Qaida suspected in tanker explosion”, *The Guardian*, 7 October 2002 : <https://www.theguardian.com/world/2002/oct/07/alqaida.france>

HILARY John, « *Building a Failed State?* », *The Guardian*, 2008, February 14. <https://www.theguardian.com/commentisfree/2008/feb/14/buildingafailedstate>

HIPS, “Gaalkacyo Conflict: Drivers, Contribution and Potential Solution”, *Hiritage Institut for Policy Studies*, Mogadishu, December 2016, pp. 1-9.

HIPS, “Somalia’s parliament should produce a constitution by and for the people”, *Heritage Institut for Policy Studies*, Mogadishu, February 2017, 1-20.

HORADAM Nathaniel & SORHAINDO Jared, “Profile: Fuad Mohamed Qalaf (Shongole”, *Critical Threats*, 14 November 2011, <https://www.criticalthreats.org/analysis/profile-fuad-mohamed-qalaf-shongole>

HORADAM Nathaniel & SORHAINDO Jared, “Profile: Fuad Mohamed Qalaf (Shongole”, *Critical Threats*, 14 November 2011, <https://www.criticalthreats.org/analysis/profile-fuad-mohamed-qalaf-shongole>

HORTON Michael, “Somaliland: A Success Story Without the Billions and Bombs”, *The American Conservative*, 20 March, 2019, <https://www.theamericanconservative.com/articles/somaliland-a-success-story-without-the-billions-and-bombs/>

HOURELD Katharine, “Somali militant group al-Shabaab formally joins al-Qaida”, *The Guardian*, 9 february, 2012, <https://www.theguardian.com/world/2012/feb/09/somali-al-shabaab-join-al-qaida>

HUSSEIN Abdulkadir A., “The status of oil and gas exploration in Somalia”, *Wardheer News*, April 28, 2014: https://wardheernews.com/wp-content/uploads/2014/04/The-status-of-oil_Abdulkadir.pdf

JANIER Aymeric, « En Somalie, la périlleuse mission du nouveau président », *Le Monde-Afrique*, 9-02-2017, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/02/09/en-somalie-la-perilleuse-mission-du-nouveau-president_5076872_3212.html

JONES Sam, “Somali pirates hijack oil tanker », *The guardian*, 30 November, 2009 : <https://www.theguardian.com/world/2009/nov/30/pirates-seize-supertanker-somalia>

JONES Sam & MCGREAL Chris, “Somali pirates release Ukrainian arms ship”, *The guardian*, 6 february 2009 : <https://www.theguardian.com/world/2009/feb/05/somali-pirates-free-military-ship>

JOUBERT Marie-Sophie, La piraterie profite aux sociétés privées de sécurité, *France 24*, 26 novembre 2009, <https://www.france24.com/fr/20081126-piraterie-profite-societes-privees-securite->

KANDEL Maya, « Les États-Unis en Afrique : le prisme croissant du contre-terrorisme », *The Conversation*, 9 novembre 2107. <https://theconversation.com/les-etats-unis-en-afrique-le-prisme-croissant-du-contre-terrorisme-86881>

La DH, « Les pirates somaliens renseignés depuis Londres sur leurs cibles », 11 Mai 2009, [En Ligne] : <https://www.dhnet.be/actu/monde/les-pirates-somaliens-renseignes-depuis-londres-sur-leurs-cibles-51b7b036e4b0de6db987da54>

La lettre de l'Océan Indien, « une élection aux enchères des puissances régionales », *L.O.I.*, No. 1441, 23 décembre 2016.

La Lettre de l'Océan Indien « une élection aux enchères des puissances régionales », *L.O.I.*, No. 1441, 23 décembre 2016.

La Lettre de l'Océan Indien, « la légion turco-qatarie pour contrôler Mogadiscio », *L.O.I.*, No. 1474, 18 Mai 2018.

La lettre de l'Océan Indien, « Divisé par la crise du Golfe, l'État fédéral en passe d'implorer ! », *L.O.I.*, No. 1475, 1 Juin 2018.

La lettre de l'Océan Indien, « Comment le Qatar prend le contrôle de Mogadiscio », *L.O.I.*, No. 1482, 28 Septembre 2018.

La lettre de l'Océan Indien, « La NISA est-elle phagocytée par Al-Shabaab ? », *L.O.I.*, No. 1481, 18 septembre 2018.

MACÉ Célian, « En Somalie, « les shebab sont profondément enracinés dans la population » », *libération*, 22 novembre 2017. http://www.liberation.fr/planete/2017/11/22/en-somalie-les-shebab-sont-profondement-enracines-dans-la-population_1611808

MACRUUF Haaruun, « Aas-aaskii Ururka Al-Shabab (Q-3aad) (la naissance de Al-Shaabab) », Voice of America (VOA), 10 Août 2011, <https://www.voasomali.com/a/aas-aaskii-ururka-al-shabab-q-3aad-127473348/1251427.html>

MARSAUD Olivia, « Feu vert de l'Onu pour une force africaine », Radio France Internationale, http://www1.rfi.fr/actufr/articles/084/article_48037.asp

MASTERS Jonathan, "Targeted Killings", *Council on Foreign Relations*, May 23, 2013.

MEYERFELD Bruno, « Au Kenya, la sécheresse provoque une crise du maïs », *Le Monde*, 29 Mai, 2017. [En ligne] : https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/05/29/au-kenya-la-secheresse-provoque-une-crise-du-mais_5135370_3244.html

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, « Opération EU NAVFOR Somalie / Atalante », Avril 2004, : <https://www.defense.gouv.fr/english/operations/ue/atalante/dossier-de-presentation-des-operations/operation-eu-navfor-somalie-atalante>

MILLAR Stuart & Richard NORTON-TAYLOR, “A boom and a vapour trail as missiles just miss their mark”, *The Guardian*, 29 November 2002, <https://www.theguardian.com/world/2002/nov/29/terrorismtravelkenya1>

MOSELEY Tom, “Somali pirates receive \$9.5m record ransom”, *independent*, 7 November 2010 :<https://www.independent.co.uk/news/world/africa/somali-pirates-receive-95m-record-ransom-2127555.html>

MUTIGA, Murithi, “Kenyan college where al-Shabaab killed 148 reopens amid tight security”, *The Guardian*, 4 january 2016 <https://www.theguardian.com/world/2016/jan/04/kenya-garissa-university-reopens-tight-security-al-shabaab>

MWANGURA Andrew, “Somalia : Pirates or protectors ?”, Pambazuka News, 2010, <https://www.pambazuka.org/governance/somalia-pirates-or-protectors>

ONU, « Éthiopie : 800.000 déplacés font face à de fortes pluies », *ONU info*, 13 juillet, 2018, <https://news.un.org/fr/audio/2018/07/1018992>

OTAN « Opérations de lutte contre la piraterie », 20 juillet 2016, [En ligne] : https://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_48815.htm

OTAN « Opération Allied Protector (mars-août 2009) », 20 juillet 2016, [En ligne] : https://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_48815.htm

OTAN, « Opération Ocean Shield » 20 juillet 2016, [En ligne] : https://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_48815.htm

PATRICK Stewart, “Why failed States shouldn’t be our biggest national security fear”, *Washington Post*, April 15, 2011, https://www.washingtonpost.com/opinions/why-failed-states-shouldnt-be-our-biggest-national-security-fear/2011/04/11/AFqWmjKD_story.html?utm_term=.8d2c7bc14c3c

PRUNIER Gérard, « L’inconcevable aveuglement de l’ONU en Somalie », *Le Monde Diplomatique*, p. 7. <https://www.monde-diplomatique.fr/1993/11/PRUNIER/45727>

PRUNIER Gérard, « Les pays du Golfe et la Turquie s’affrontent en Afrique ; *Orient XXI*, 22 novembre 2018, <https://orientxxi.info/magazine/comment-les-divergences-dans-le-golfe-sont-exportees-en-afrique,2765>

RÉMY Jean-Philippe, « L’armée éthiopienne se retire de Somalie sur un constat d’échec », *Le Monde*, 9 janvier 2009 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2009/01/09/l-armee-ethiopienne-se-retire-de-somalie-sur-un-constat-d-echec_1139832_3212.html

RÉMY Jean-Philippe, « Le Kenya entre dans la guerre en Somalie », *le Monde*, 18 octobre 2010. http://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/10/18/le-kenya-entre-dans-la-guerre-en-somalie_1589711_3212.html

ROUSSELIN Pierre, « La Somalie, conflit local et menace mondiale », *le Figaro*, 18 novembre 2008, <http://blog.lefigaro.fr/geopolitique/2008/11/la-somalie-conflit-local-et-me.html>

SCHAAP Fritz et WERNER Christian, « Warlord City Somalia », *Der Spiegel*, 23 octobre, 2017. <http://www.spiegel.de/spiegel/mogadischu-in-somalia-wo-kriegsgewinnler-hummer-essen-a-1174112.html>

SENGUPTA Kim & HOWDEN Daniel, “Pirates: the \$ 80m Gulf connection”, *Independent*, 21 April 2009: <https://www.independent.co.uk/news/world/africa/pirates-the-80m-gulf-connection-1671657.html>

SIMONS Geoff, « La diplomatie du drone », *mille babords*, Vol. 44, No. 2, Avril-Mai 2011, <http://www.millebabords.org/spip.php?article17386>,

SPRANG Frédérique, « Sous perfusion internationale, la Somalie survit une conférence nationale, la sixième, est évoquée pour mettre un terme au conflit entre clans », *Libération*, 3 octobre 1996. <http://www.liberation.fr/planete/1996/10/03/sous-perfusion-internationale-la-somalie-survitune-conference-nationale-la-sixieme-est-evoquee-pour-185057>

SWAIN Jon et GILLARD Michael, « Somalie. Un formidable réservoir de terroristes », *Courrier international*, Hebdo No. 982, 28 août 2009.

TISDALL Simon, “Somalia attacks signal escalation of al-Shabaab offensive”, *The Guardian*, 15 January 2016, <https://www.theguardian.com/world/2016/feb/29/somalia-attacks-signal-escalation-of-al-shabaab-offensive>

TRAN Mark, “Somali remittances: Dahabshiil granted Barclays reprieve”, *The Guardian*, 5 novembre 2013, [En ligne]: <https://www.theguardian.com/global-development/2013/nov/05/somali-remittances-dahabshiil-barclays-bank>

TURSE Nick, “U.S. military says it has a “light footprint” in Africa. These documents show a vast network of bases”, *The Intercept*, December 1, 2018. <https://theintercept.com/2018/12/01/u-s-military-says-it-has-a-light-footprint-in-africa-these-documents-show-a-vast-network-of-bases/>

WEISS Caleb, “Analysis: Islamic State ramps up attack claims in Somalia”, *FDD’s Long War Journal*, 9 May 2018, <https://www.longwarjournal.org/archives/2018/05/analysis-islamic-state-ramps-up-attack-claims-in-somalia.php>

WRITER Staff, « Somalia gives up its fishing right to china », *Face 2 face africa*, 13, December 2018, [En ligne] : <https://face2faceafrica.com/article/somalia>

UMAÑA Felipe, “The Recovery of Somalia: Check Back with Us Again Next Year”, *Fund for Peace*, Jun 23, 2013, <http://library.fundforpeace.org/fsi13-somalia>

VAMPOUILLE Thomas, « En Somalie, le chaos politique aggrave la crise alimentaire », *le Figaro*, 22-07-2011, <http://www.lefigaro.fr/international/2011/07/22/01003-20110722ARTFIG00487-en-somalie-le-chaos-politique-aggrave-la-crise-alimentaire.php>

VASAGAR Jeevan, “The pirate attacks that threaten the lives of Somalia’s poor. The hijacking of cargo ships is on the increase, threatening trade and humanitarian aid”, *The Guardian*, 19 January 2006, : <https://www.theguardian.com/world/2006/jan/19/jeevanvasagar.mainsection>

WALDO Mohamed A., “The two piracies in Somalia: Why the World ignores the other?”, *Wardheernews*, January 08, 2009, https://web.archive.org/web/20110211105937/http://wardheernews.com/Articles_09/Jan/Waldo/08_The_two_piracies_in_Somalia.html;

WALKER Peter, “Nairobi attack: Kenyan forces battle to clear Islamist terrorists from mall”, *The Guardian*, 23 september 2013, <https://www.theguardian.com/world/2013/sep/23/nairobi-attack-kenyan-forces-mall>

WILLIAMS Zoe, “The radicalisation of Samantha Lewthwaite, the Aylesbury schoolgirl who became ‘the white widow’” *The Guardian*, 27 jun 2014, <https://www.theguardian.com/uk-news/2014/jun/27/what-radicalised-samantha-lewthwaite-77-london-bombings>

« L’Éthiopie annonce son entrée en guerre en Somalie et bombarde les positions islamistes », *Le Monde*, 25 décembre 2006, [En ligne] : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2006/12/25/l-ethiopie-annonce-son-entree-en-guerre-en-somalie_849183_3212.html

« La guerre s’est installée en Somalie », *Le Monde*, 26 décembre 2006, [En ligne], https://www.lemonde.fr/afrique/article/2006/12/26/la-guerre-s-est-installee-en-somalie_849335_3212.html

La Cour internationale de Justice, « délimitation maritime dans l'Océan Indien (Somalie c. Kenya) », *Communiqué de presse*, No. 2018/12, 12 février 2018.

Le journal le Monde, « Des dons pour la Somalie à hauteur de 1,8 milliard d'euros », *Le Monde*, 16 septembre 2013, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/09/16/des-dons-pour-la-somalie-a-hauteur-de-1-8-milliard-d-euros_3478767_3212.html#TQyTdERlkxOlm2hq.99

DISCOURS

ALLIOT-MARIE Michèle, « renforcement de la défense européenne dans la perspective de l'adoption de la Constitution européenne », Paris le 6 mars 2005. <http://discours.vie-publique.fr/notices/053000839.html>.

BUSH George W., « Cérémonie de remise de diplômes aux élèves-officiers de l'Académie militaire nationale West Point, New York », 1er juin 2002. http://www.akadem.org//medias/documents/1_discours_Bush.pdf

BUSH, George W., “Address to the United Nations general assembly”, United Nations Headquarters, November 10, 2001.

BUSH George W., “State of The Union Address to the 109th Congress, Second Session”, United States Capitol Washington, D.C. January 31, 2006.

XASAN Sheikh Mohamud, « Discours devant l'Assemblée Générale des Nations Unies », 69 th Session of the General Assembly of the United Nations, New York, 26 september 2014, pp. 1-10 pages.

OBAMA Barak, « Foreign Policy Speech », *The Chicago Council on Global Affairs*, 23 April 2007, <http://www.presidency.ucsb.edu/ws/?pid=77043>

REAGAN Ronald, « Address to the Nation on the United States Air Strike Against Libya », April 14, 1986, <http://www.presidency.ucsb.edu/ws/index.php?pid=37131>

SIYAAD BARRE Jalle Maxamed, « discours du 24 Octobre 1969 », Mogadishu: Ministry of Information and National Guidance, Somali Democratic Republic, 1979.

CONFERENCE & INTERVIEWS

Maj. Gen. AL-ESHLI Anwar, “Regional Challenge and Opportunities: The view from Saudi Arabia and Israel”, *Concil on Foreign Relations*, Jun 4, 2015.

SAMATAR, Abdi Ismail “State Building and Constitution Review” *Somali Students Association of South Africa*, 10 February 2018.

SAMATAR Abdi I.,

- « Entretien sur la mention de censure du président du parlement », *Universel TV Minneapolis*, 4 avril 2018, <https://www.youtube.com/watch?v=Zy2COvSudmw&t=555s>
- « Entretien sur la destitution du président de la Cour suprême », *Universel TV Minneapolis*, 27 Mai 2018, <https://www.youtube.com/watch?v=0fFrDY4XoEA&t=12s>

SH. NUR Xasan Cali, « Xaaladda Ammanka Soomaaliya », *BBC Somali*, 19 Mars 2019, <https://youtu.be/v9i2fAxq8Jg>

AUTRES SOURCES

A.C.L.E.D, “Crisis Profile: The Rise of Al-Shabaab”, A.C.L.E.D, 2019, <https://www.acleddata.com/dashboard/>

Combating Terrorism Center, “Abu Hafs Report on Operations in Somalia”, *West Point*, 2002, <https://ctc.usma.edu/harmony-program/abu-hafs-report-on-operations-in-somalia-original-language-2/>

France Diplomatie, « Conseil aux voyageurs », 11 février 2019, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/kenya/>

Jabha East Africa, « From The Heart of Jihad », 29 Ramadan 1437, (6 juillet 2016), <https://azelin.files.wordpress.com/2016/07/jabha-east-africa-22from-the-heart-of-jihacc84d22.pdf>

Ministère de la Défense, « Opération EU NAVFOR Somalie / Atalante », Avril 2004, : <https://www.defense.gouv.fr/english/operations/ue/atalante/dossier-de-presentation-des-operations/operation-eu-navfor-somalie-atalante>

Serious Fraud Office, “SFO closes Soma Oil & Gas investigation”, 14 december 2016, <https://www.sfo.gov.uk/2016/12/14/sfo-closes-soma-oil-gas-investigation/>

Conseil de paix et de sécurité, « Communiqué de la 69ème Réunion du conseil de paix et de sécurité », *Union Africaine*, PSC/PR/Comm(LXIX), 19 janvier 2007, <http://www.peaceau.org/uploads/communiqufr-69th.pdf>

Federal Foreign Office, “More aid for Somalia”, 04, December 2017, <https://www.auswaertiges-amt.de/en/aussenpolitik/regionaleschwerpunkte/afrika/-/746752>

UN, “United Nations Support Office for AMISOM”, 2013, <https://unsoa.unmissions.org/sites/default/files/unsoa-booklet.pdf>

Déclaration des oulémas de la Corne de l’Afrique, « Lutte contre la radicalisation », 2^{ème} Conférence, Djibouti, 18-20 mai 2014.

Gaashaan « 41^{ème} anniversaire de l’indépendance de Djibouti », *Revue d’information de l’armée*, 27 juin 2018.

WOLFRUM M. Rüdiger, « La liberté de navigation : Nouveaux défis », *Tribunal international du droit de la mer*, p. 2. [En ligne] : https://www.itlos.org/fileadmin/itlos/documents/statements_of_president/wolfrum/freedom_navigation_080108_fr.pdf

TABLES DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	II
ABSTRACT	IV
خلاصة	V
SOMMAIRE	VI
REMERCIEMENTS.....	VII
LISTE DES ACRONYMES.....	VIII
LISTE DES CARTES, FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX.....	XV
CARTES	XV
FIGURES	XV
GRAPHIQUES	XV
TABLEAUX	XVI
TRANSLITTÉRATION	XVIII
GLOSSAIRE	XX
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	26
1. FORMULATION DE LA QUESTION DE RECHERCHE	27
1.1. PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE.....	27
1.2. OBJECTIF ET CHOIX DU SUJET	30
2. PROBLÉMATIQUE ET ÉLABORATION DE LA RECHERCHE.....	34
2.1. HYPOTHÈSE DE RECHERCHE.....	34
2.2. FORMULATION DES VARIABLES EXPLICATIVES	36
3. OSSATURE DE LA THÈSE	41
PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE, MÉTHODOLOGIQUE ET CONCEPTUEL	42
INTRODUCTION DE LA PARTIE I	43

CHAPITRE I. CADRE THÉORIQUE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	46
1.1. ESQUISSE D'UN CADRE MÉTHODOLOGIQUE	45
1.1.1. LA MÉTHODE DE « L'ÉTUDE DE CAS »	45
1.1.2. LA MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES	48
1.2. CADRE THÉORIQUE	55
1.2.1. DE LA NÉCESSITÉ D'ADAPTER LES THÈSES RÉALISTES ET CONSTRUCTIVISTES AUX NOUVEAUX CONTEXTES DES ÉTATS FAILLIS.....	55
1.2.2. LES EXPLICATIONS THÉORIQUES DE LA MENACE	59
CHAPITRE II. CLARIFICATION CONCEPTUELLE.....	72
2.1. LA NOTION D'ÉTAT FAILLI : UN CONCEPT INSaisissable	71
2.1.1. UNE APPROCHE DÉFINITIONNELLE DE L'ÉTAT	71
2.1.2. LE CARACTÈRE POLYSÉMIQUE DE LA NOTION D'ÉTAT FAILLI.....	75
2.1.3. LES DÉBATS AUTOUR DE LA RHÉTORIQUE « FAILLI ».....	89
2.1.4. IDENTIFICATION ET INDEXATION DES ÉTATS FAILLIS.....	103
2.2. LA NOTION DE SÉCURITÉ DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES	115
2.1.1. LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE ; DE QUOI PARLE-T-ON ?	115
2.1.2. LA NOTION DE SÉCURITÉ : ESSAI DE DÉFINITION.....	116
2.1.3. UNE APPROCHE ÉLARGIE DE LA SÉCURITÉ.....	118
CONCLUSION DE LA PARTIE I	123
DEUXIÈME PARTIE : LA SOMALIE, UNE ILLUSTRATION DE LA FAILLITE ÉTATIQUE	125
INTRODUCTION DE LA PARTIE II	126
CHAPITRE III. LES FAIBLESSES DE L'ÉTAT POSCOLONIAL À L'EFFONDREMENT.....	129
3.1. CONTEXTUALISATION DE LA SOMALIE	128
3.1.1. LA COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ SOMALIENNE	128
3.1.2. QUELQUES PISTES HISTORIQUES	135
3.1.3. QUELQUES ÉLÉMENTS GÉOGRAPHIQUES.....	137
3.1.1. QUELQUES DONNÉES ÉCOLOGIQUES	141
3.2. « CLANISATION » DU SYSTÈME POLITIQUE	143
3.2.1. LA LECTURE CLANIQUE DES INSTITUTIONS SOMALIENNES 1960-1969	144

3.2.2. TENTATIVE DE RECONFIGURATION DU SYSTÈME POLITIQUE : « LE SOCIALISME SCIENTIFIQUE »	146
3.2.3. DU POUVOIR CIVIL À UN RÉGIME TOTALITAIRE.....	148
3.3. LE PAN-SOMALI : UNE MENACE POUR LA SÉCURITÉ RÉGIONALE _____	153
3.3.1. RAPPEL HISTORIQUE DU PROJET DU PAN-SOMALI	153
3.3.2. DE L'INSURRECTION ARMÉE À LA DÉFAITE MILITAIRE.....	155
3.4. LES INÉGALITÉS ET LE MARASME ÉCONOMIQUE _____	159
3.4.1. LA GESTION INEFFECTIVE DE L'ÉCONOMIE.....	160
3.4.2. LES INÉGALITÉS COMME VECTEUR DE GUERRE CIVILE	164
3.5. LES MOUVEMENTS INSURRECTIONNELS UNE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA FAILLITE ÉTATIQUE _____	170
3.5.1. LES MOUVEMENTS INSURRECTIONNELS.....	170
3.5.2. LES MOUVEMENTS INSURRECTIONNELS CONTRE LE RÉGIME SIYAAD BARRE	172
CHAPITRE IV. GUERRE, VIOLENCE ET EFFONDREMENT DE L'ÉTAT.....	178
4.1 GUERRE CIVILE, INSÉCURITÉ ET FRAGMENTATION DE L'ÉTAT _____	177
4.1.1. ÉMERGENCE DE NOUVEAUX ACTEURS.....	177
4.1.2. L'EFFONDREMENT DE L'ÉCONOMIE	183
4.1.3. L'ÉCHEC DE L'ÉLITE POLITIQUE	188
4.1.4. RÉPONSE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE FACE À L'INSÉCURITÉ.....	192
4.2. LES COROLLAIRES DE L'EFFONDREMENT DE L'ÉTAT _____	204
4.2.1. LA LUTTE DU POUVOIR ET L'AVÈNEMENT DES « SEIGNEURS DE GUERRE ».....	204
4.2.2. LA SOMALIE : « UNE GOUVERNANCE SANS ÉTAT ».....	208
4.2.3. LES ÉCHECS RÉPÉTÉS DES MÉDIATIONS ET NÉGOCIATIONS : UNE CARACTÉRISTIQUE DE LA FAILLITE ÉTATIQUE.....	221
4.3. LE BOTTOM-UP : LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT VERS LE BAS _____	228
4.3.1. DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX À LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT	228
4.3.2. LES GUERRES INTERNES COMME CONSTRUCTION DE L'ÉTAT	232
4.3.3. LE SOMALILAND, UNE EXCEPTION À LA FAILLITE ÉTATIQUE.....	237
CHAPITRE V. DE LA FAILLITE À LA DÉSINTÉGRATION DE L'ÉTAT.....	242
5.1. LE FÉDÉRALISME OU LA DÉSINTÉGRATION DE L'ÉTAT _____	241
5.1.1. LE FÉDÉRALISME SOMALIEN	241
5.2. L'ÉMIETTEMENT DU POUVOIR FÉDÉRAL _____	252
5.2.1. LA RECOMPOSITION DU TERRITOIRE EN DES ÉTAT FÉDÉRÉS « INDÉPENDANTS »	252

5.2.2.	LES LIMITES DE LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉTAT FÉDÉRAL	256
5.2.3.	LE SOMALILAND, UN ÉTAT À PART ENTÈRE.....	260
5.3.	L'INSTABILITÉ POLITIQUE ET LA CORRUPTION	264
5.3.1.	FAIBLESSE DE L'ÉTAT ET INSTABILITÉ POLITIQUE.....	264
5.3.2.	LA CORRUPTION DE L'ÉLITE POLITIQUE.....	268
CONCLUSION DE LA PARTIE II		273
TROISIÈME PARTIE : LA SOMALIE, UNE MENACE POUR LA SÉCURITÉ RÉGIONALE ET INTERNATIONALE		275
INTRODUCTION DE LA PARTIE III		276
CHAPITRE VI. LES LIENS ENTRE L'ÉTAT FAILLI ET L'INSÉCURITÉ.....		279
6.1.	LIEN ENTRE MENACE ET ÉTAT FAILLI	278
6.1.1.	APERÇU LITTÉRAIRE DE LA MENACE DES ÉTATS FAILLIS.....	278
6.1.2.	LA MENACE DES ÉTATS FAILLIS DANS LES DISCOURS POLITIQUES.....	281
6.2.	LES NOUVELLES MENACES DES ÉTATS FAILLIS	286
6.2.1.	LA PROLIFÉRATION DES ARMES	287
6.2.2.	LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE.....	291
6.2.3.	LE TERRORISME	296
CHAPITRE VII. ISLAM RADICAL, JIHÂD ET TERRORISME EN SOMALIE.....		300
7.1.	L'ISLAMISME RADICAL ET LE TERRORISME EN SOMALIE	299
7.1.1.	LE TERRORISME UN CONCEPT AUX MULTIPLES FACETTES	299
7.1.2.	TERRORISME ET JIHÂD.....	307
7.1.3.	LES MOUVEMENTS ISLAMISTES DANS L'ANARCHIE SOMALIENNE	315
7.2.	LA SOMALIE PERÇUE COMME UNE MENACE	323
7.2.1.	LES TRIBUNAUX ISLAMIQUES : GESTATION D'UN ORDRE POLITIQUE	323
7.2.2.	L'UTI, LE GOUVERNEMENT DE TRANSITION FÉDÉRAL (GTF) ET LA QUESTION SÉCURITAIRE	326
7.2.3.	UN FRONT COMMUN CONTRE LA MENACE TERRORISTE.....	329
CHAPITRE VIII. L'ORGANISATION HARAKATOU AL-SHABAAB-AL-MOUJAHIDEEN.....		338

8.1. <i>LES SHABAAB, UNE ORGANISATION BIEN STRUCTURÉE</i>	337
8.1.1. HISTOIRE ET STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	337
8.1.2. LE JIHÂD ET L'INSURRECTION AU CŒUR DE LA STRATÉGIE D'AL-SHABAAB.....	341
8.2. <i>LES SHABAABS DE PLUS EN PLUS INFLUENTS</i>	354
8.2.1. L'ANCRAGE TERRITORIAL DU GROUPE D'AL-SHABAAB	354
8.2.2. LES FAIBLESSES DES SERVICES DE SÉCURITÉ POUR FAIRE FACE AUX SHABAABS.....	356
8.3. <i>LES SHABAABS UNE ORGANISATION À DIMENSION INTERNATIONALE</i>	360
8.3.1. LES LIENS AVEC AL-QAÏDA.....	360
8.3.2. LES ACTIONS TERRORISTES DU GROUPE DANS LE MONDE	366
8.4. <i>LA SOMALIE UN NOUVEAU COMPTOIR DE L'ÉTAT ISLAMIQUE</i>	378
8.4.1. L'ÉTAT ISLAMIQUE, UNE NOUVELLE STRUCTURE JIHÂDISTE INTERNATIONALE	378
8.4.2. L'ÉTAT ISLAMIQUE, UNE NOUVELLE STRUCTURE CONCURRENT DE D'AL-SHABAAB	379
8.5. <i>LES EFFORTS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE CONTRE LE TERRORISME</i>	382
8.5.1. AMBIVALENCE DE LA STRATÉGIE AMÉRICAINE.....	383
8.5.2. LES MISSIONS DE MAINTIEN ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX	392
8.6. <i>LA BATAILLE IDÉOLOGIQUE</i>	404

CHAPITRE 9. LA PIRATERIE UNE PROBLÉMATIQUE SÉCURITAIRE INTERNATIONALE.....410

9.1. <i>CONVENTIONS ET TEXTES JURIDIQUES</i>	409
9.1.1. BREF HISTORIQUE DE LA PIRATERIE	409
9.1.2. DÉFINITION ET CONVENTIONS INTERNATIONALES SUR LA PIRATERIE.....	411
9.2. <i>LA RECRUDESCENCE DE LA PIRATERIE SUR LES CÔTES SOMALIENNE</i>	417
9.2.1. LA FAILLITE ÉTATIQUE COMME UN MOBILE DE LA RECRUDESCENCE DE LA PIRATERIE...	417
9.2.2. LES DIMENSIONS CRIMINELLES DE LA PIRATERIE.....	429
9.3. <i>LA PIRATERIE SOMALIENNE PERÇUE COMME UNE MENACE INTERNATIONALE</i> ____	447
9.3.1. LE TERRORISME MARITIME	447
9.3.2. COORDINATION ET MULTIPLICATION DES STRATÉGIES DE LUTTE.....	450
9.3.3. DES ACTIONS DE POLICES AVEC DES MOYENS MILITAIRES	464

CHAPITRE 10. LA FAILLITE DE LA SOMALIE : PRODUIT AUSSI D'UNE INGÉRENCE DE TIERCES PARTIES..... 474

10.1. <i>LA SOMALIE DANS UNE ZONE GÉOPOLITIQUE FRAGILE</i>	474

10.1.1. LA CORNE DE L'AFRIQUE UNE ZONE FRAGILE : CRISE HUMANITAIRE, GUERRE INTER ET INTRA-ÉTATIQUE	474
10.1.2. UNE ZONE GÉOPOLITIQUE TRÈS CONVOITÉE	479
10.2. LES ACTEURS EXTERNES DE LA CRISE SOMALIENNE	481
10.2.1. UNE PLÉTHORE D'ACTEUR	481
10.2.2. LA TURQUIE ET LES PAYS DU GOLFE DES ACTEURS INFLUENTS	484
10.3. LA SOMALIE DANS UN COMPLEXE DE SÉCURITÉ RÉGIONALE	487
10.3.1. LE COMPLEXE DE SÉCURITÉ RÉGIONAL.....	487
10.3. INGÉRENCE ET LES PROBLÉMATIQUES LIÉS AUX RESSOURCES NATURELLES	497
10.3.1. LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ; UNE PROBLÉMATIQUE SÉCURITAIRE.....	497
10.3.2. CONFLIT COMMUNAUTAIRE ET LES QUERELLES FRONTALIÈRES AUTOUR DE LA QUESTION DU PÉTROLE	504
CONCLUSION DE LA PARTIE III.....	510
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	513
BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE	527
OUVRAGES & MANUELS	528
1. MÉTHODOLOGIQUES	528
2. SUR LES THÉORIES, RELATIONS ET SÉCURITÉS INTERNATIONALES :	529
3. SUR LES ÉTATS	534
4. SUR LES ÉTATS FAILLIS	535
5. VIOLENCES, GUERRES CIVILES, <i>JIHÂD</i> , TERRORISME ET PIRATERIE	539
6. SUR LA SOMALIE	545
ARTICLES & REVUES	550
1. MÉTHODOLOGIQUES	550
2. SUR L'ÉTAT	550
3. SUR LES RELATIONS ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES	551
4. SUR LES ÉTATS FAILLIS	554
5. VIOLENCES, GUERRES CIVILES, <i>JIHÂD</i> , TERRORISME ET PIRATERIE	559

6. SUR LA SOMALIE	565
RAPPORTS, RESOLUTIONS, CONVENTIONS & DOCUMENTS OFFICIELLES	570
PRESSES LOCALES, RÉGIONALES ET INTERNATIONALES	582
DISCOURS.....	590
CONFERENCE & INTERVIEWS.....	590
AUTRES SOURCES	591
TABLES DES MATIÈRES.....	593
ANNEXES.....	602
ANNEXE 1 : LES ENTRETIENS.....	602
1.1. THÈME ET PROFIL	603
1.2. LA LISTE DES INTERVIEWÉS	604
ANNEXE 2 : FRAGILE STATE INDEX.....	607
2.1. CARTE DES ÉTATS SELON LEURS FRAGILITÉS.....	607
2.2. LISTE DES ÉTATS SELON LEURS DEGRÉS DE FRAGILITÉS EN 2018	608
2.3. INDEXATION DES ÉTATS FAILLIS	613
ANNEXE 3 : TABLEAU DES MOTS CLÉS (JIHÂD, COMBAT, SORTIR, GUERRE) DANS LE CORAN.....	618
ANNEXE 4 : LES ATTAQUES TERRORISTES EN SOMALIE 2006-2017	619
4.1. LES ATTAQUES TERRORISTES DE 2006 À 2017	619
4.2. L'ÉVOLUTION DES ACTES TERRORISTES EN 2006-2017	619
4.3. LES ATTENTATS DES GROUPE ISLAMISTES	620

4.4. LES DIFFÉRENTS MOYENS D'INSURRECTION UTILISÉS PAR AL-SHABAAB _____	620
4.5. LES ACTES TERRORISTES DANS LES RÉGIONS ENTRE 2006-2017 _____	620
4.6. LES CIBLES DE AL-SHABAAB ENTRE 2006-2017 _____	621
4.7. LES ATTAQUES DE L'ÉTAT ISLAMIQUE EN SOMALIE _____	622
ANNEXE 5 : LES ATTENTATS TERRORISTES AU KENYA.....	622
5.1. LES ACTES TERRORISTES AU KENYA ENTRE 2006-2017 _____	622
5.2. LES CIBLES DE AL-SHABAAB AU KENYA ENTRE 2006-2017 _____	623
ANNEXE 6 : MISSION DE LA PAIX.....	624
6.1. LES FORCES DE L'AMISOM EN SOMALIE _____	624
6.2. RÉCAPITULATIFS DES MISSIONS DE L'AMISOM EN SOMALIE _____	625
6.3. LES ATTAQUES DES DRONES ENTRE 2006-2018 _____	625
ANNEXE 7 : PIRATERIE	626
7.1. LES ACTES DE PIRATERIE ENTRE 2008 À 2017 _____	626
7.2. LES PERTES ÉCONOMIQUES _____	626

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES ENTRETIENS

1.1. Thème et profil

La réalisation des entretiens semi-directifs ont été regroupés en trois thèmes correspondant la question de recherches.

THÈME	PROFIL
La déliquescence de l'État	Responsables Politiques
	Experts (OIG, ONG)
	La société civile
	Associations
La sécurité maritimes	Ministères (Justice, Transport, De la pêche et ressources maritimes).
	Offices de lutte contre la piraterie
	Garde-côte
	Marines Nationales
	Mission de l'opération Atlante
Le terrorisme	Ministère (Intérieur, planification, Affaires étrangères)
	Mission de l'AMISOM
	Membres de groupe islamique (<i>Al-Ittihad, Ikhawan, Ahlou Suna</i>)

1.2. La liste des interviewés

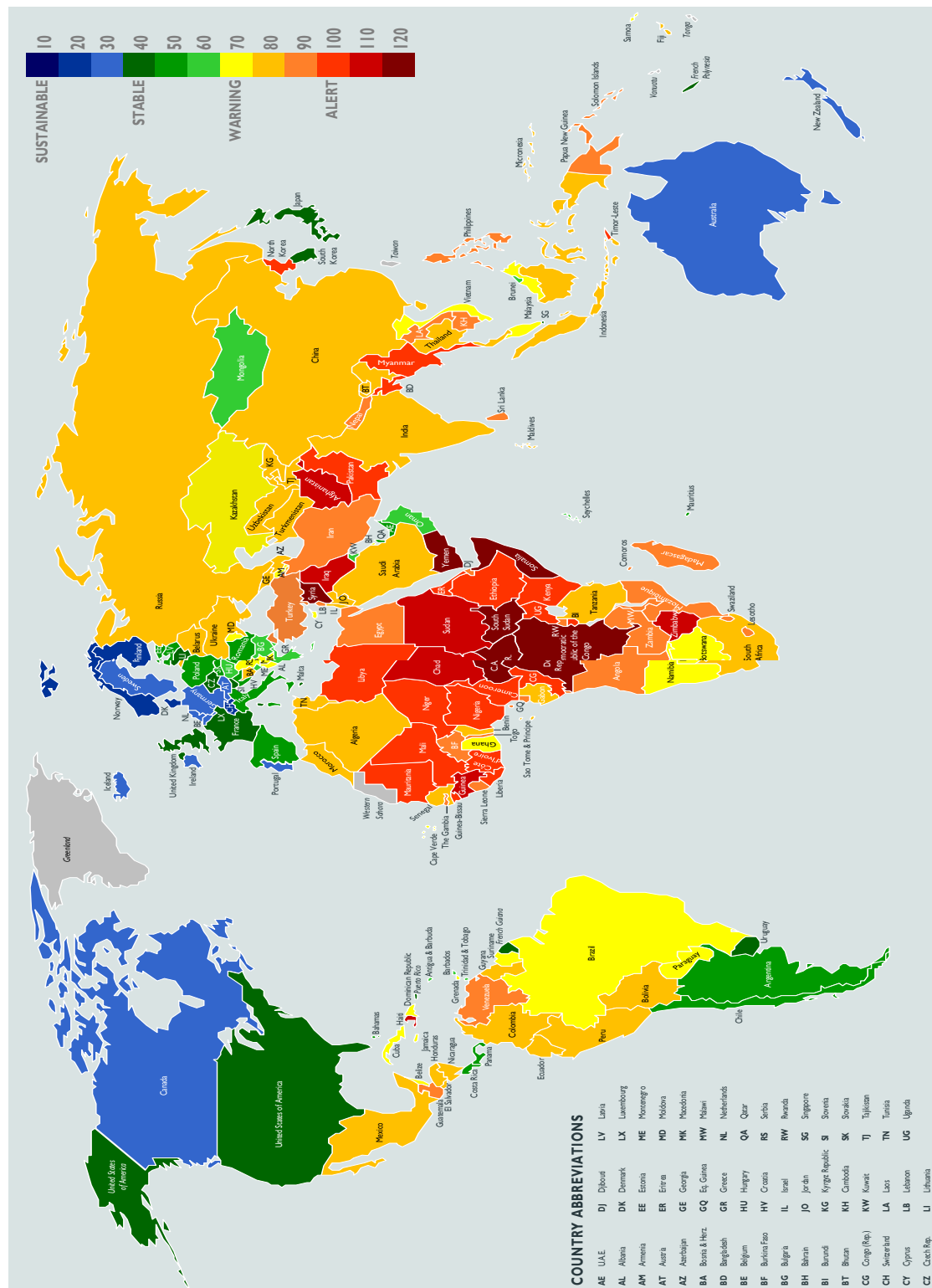
Interview No.	Profil professionnel	Date	Lieu
1. Cabduraxman Adan	Colonel de la Marine National	20-Mars 2106	Djibouti
2. Cabdiqadir Maxamed	Société Civile (Commerçant)	23-Mars 2016	Djibouti
3. Maxamed H. Cali	Lieutenant- Bataillon Somali (Hill)	13-Mai 2016	Djibouti
4. Maxamed Jamaac	Diplomate-Conseillé à l'ambassade de Djibouti à Muqdisho	16-Mai 2016	Djibouti
5. Maxamed X. Catteyeh	Adjudant-Chef Bataillon Somali (Hill)	1-Juin 2016	Djibouti
6. Maxamed Xasan	Formateur- Ministère de la communication	2-Juillet-2016	Hargeysa
7. Adan Cabduraxman	Capitaine-Force National Djiboutienne (Hill)	19-sept-2016	Djibouti
8. Gouled Xasan	Lieutenant- Bataillon Somali (Hill)	1-Oct-2016	Djibouti
9. Cali A. Cawaleh	Ambassadeur de la Somaliland aux Royaume-Unis	25-Nov-2016	Londres
10. Farah Dalax	Ancien Ministre de la planification de la sécurité de Puntland	26-Nov-2016	Londres
11. Aden Jamaac	Director of Somaliland Counter Piracy Coordination	27-Nov-2016	Londres
12. Maxamed Yasin	Ministre de la pêche et des ports et des ressources maritimes 2010-2011	27-Nov-2016	Londres
13. Souleiman M. Doxul	Ancien Porte-Parole de la présidence (Somaliland)	27-Dec-2016	Toulouse
14. Mokhtar Maxamed	Directeur général du Ministère du transport	19-Mars-2017	Hargeysa
15. Maxamed C. Bileh	Ancien Responsable de l'UNICEF en Irak, Yémen et de l'USAID.	19-Mars-2017	Hargeysa
16. Sicid Jamaac	Ingénieur à l'Agence Nationale des routes	22-Mars-2017	Hargeysa
17. Sh. Ismaciil Dheeg	Haut responsable des frères Musulmans somaliens	23-Mars-2017	Hargeysa
18. Sh. Almis Yaxya	Membre active des frères Musulmans somaliens	24-Mars-2017	Hargeysa
19. Sh. Ahmed Nour	Société Civile	24-Mars-2017	Hargeysa
20. Keyser Mohmed	Vice-Ministre des Affaires Étrangères de Somaliland	20-Sep-2017	Bristol

21. Roland Marchal	Chargé de Recherche au CNRS/Specialiste de la Somalie.	01-Oct-2017	Paris
22. Sh. Salaax Xasan	Société Civile	25-Oct-2017	Londres
23. Maxamed Ibrahim	Ministre des Affaires Étrangères et Vice-premier ministre du TFG. 2011-2012	27-Oct-2017	Londres
24. Daniel Compagnon	Professeur de Sciences politiques Sciences-PO Bordeaux.	17-Nov-2017	Bordeaux
25. Cabdixakim A. Warsama	Société civile. Fils d'un Nabadoon	02- fev-2018	Djibouti
26. Ct. Cabdi Xosh	Officier de liaison à Muqdisho	16- Mai-2018	Djibouti
27. Xamoud A. Sultan	Ancien ministre des affaires Musulmanes et des Biens Waqfs (2011-2014). Et médiateur des négociations inter-somaliens en 2008.	24-Mai-2018	Djibouti
28. Adna A. Ismaciil	Représentante spéciale des pourparlers entre la Somaliland et la République fédérale de la Somalie.	1-Aout-2018	Hargeysa
29. Musa B. Cabdi	Président actuel de la Somaliland	4-Aout-2018	Hargeysa
30. Abdi Yusuf Ducale Boobe	Ancien Ministre de la communication sous le gouvernement Silanyo	15-Aout-2018	Hargeysa
31. Axmed I. Cawaleh	Président du conseil d'administration-ONG Candlelight	20-Aout-2018	Hargeysa
32. Cabdiqadir Iman	Président de la commission électorale de Somaliland	4 Sept-2018	Hargeysa
33. Mustafa Sacaad	Président de la Somaliland Non-State Actors' Forum	5-Sept-2018	Hargeysa
34. Musa Cabdulqader	Membre du comité du Village Abayadhan	7- Sept-2018	Muqdisho
35. Cabdi Saciid	WFO- Bureau de Muqdisho	7- Sept-2018	Muqdisho
36. Maxamed Barre	Hormud Telecom	7-Sept-2018	Muqdisho
37. Mawlid Maxamed Cabdi	Société Civil	8- Sept-2018	Muqdisho
38. Maxamed Nur	Société Civil	8- Sept-2018	Muqdisho
39. Khaled Maou	Député de la chambre base	8- Sept-2018	Muqdisho
40. Mursal M. Saney	Directeur Adjoint de Heritage Institut	9-Sept-2018	Muqdisho
41. Maxamoud Gadhleh	Chercheur à Heritage Institut	9-Sept-2018	Muqdisho

42. Mahad Wasougeh	Chercheur à Heritage Institut	9-Sept-2018	Muqdisho
43. Cabdiqadir W. Kulaneh	Chef d'entreprise	10-Sept-2018	Muqdisho

ANNEXE 2 : FRAGILE STATE INDEX

2.1. Carte des États selon leurs fragilités



Source : Fund for Peace, 2018.

2.2. Liste des États selon leurs degrés de fragilités en 2018

VERY SUSTAINABLE		MORE STABLE		WARNING		ELEVATED WARNING	
	17.9 Finland (178) ▲		40.5 Mauritius (151) ▲		60.1 Albania (122) ▲		70.1 Peru (100) ▲
	18.3 Norway (177) ▲		40.7 Chile (150) ▲		60.3 Cyprus (121) ▲		70.2 Saudi Arabia (99) ▲
	19.2 Switzerland (176) ▲		41.4 Spain (149) ▼		62.0 Botswana (120) ▲		70.4 Guyana (98) ▲
	19.8 Denmark (175) ▲		41.5 Poland (148) ▼		62.9 Cuba (119) ▲		70.5 Belarus (97) ▲
SUSTAINABLE			42.5 Slovak Republic (147) ▲		63.1 Jamaica (118) ▲		71.2 El Salvador (96) ▲
	20.3 Iceland (174) ▲		42.8 U.A.E. (146) ▲		63.4 Kazakhstan (117) ▲		71.3 Bosnia & Herz. (95) .
	20.7 Ireland (173) ▲		43.0 Estonia (145) ▲		63.6 Malaysia (116) ▲		71.5 Mexico (94) ▲
	20.8 Australia (=170) ▲		43.2 Costa Rica (144) ▲		63.7 Belize (115) ▲		72.1 Sao Tome & Pr. (=97) .
	20.8 Luxembourg (=170) ▲		43.8 Italy (143) ▲		64.0 Suriname (114) ▲		72.1 Tunisia (=92) ▲
	20.8 Sweden (=170) ▲		44.9 Latvia (142) ▲		64.4 Bahrain (113) ▲		72.3 Indonesia (91) ▲
	20.9 New Zealand (169) ▲		46.1 Argentina (141) ▲		64.8 Macedonia (112) ▲		72.4 China (=89) ▲
	21.5 Canada (168) ▲		48.1 Qatar (140) ▼		65.5 Samoa (111) ▲		72.4 Maldives (=89) ▲
	25.8 Germany (167) ▲		48.2 Barbados (139) ▲		68.0 Cape Verde (110) ▲		72.5 Gabon (88) ▲
	26.2 Austria (=165) ▲		48.7 Croatia (138) ▲		68.1 Ghana (=108) ▲		72.6 Ukraine (=86) ▲
	26.2 Netherlands (=165) ▲		49.4 Romania (137) ▲		68.1 Serbia (=108) ▲		72.6 Turkmenistan (=86) .
	27.3 Portugal (164) ▲		49.5 Panama (136) ▲		68.4 Vietnam (107) ▲		72.9 South Africa (85) ▼
	29.7 Belgium (163) ▲		50.0 Bahamas (135) ▲		68.7 Brazil (106) ▼		74.0 Georgia (=83) ▲
VERY STABLE		STABLE			68.8 Namibia (105) ▲		74.0 Morocco (=83) ▲
	30.3 Slovenia (162) ▲		50.2 Hungary (134) ▲		69.2 Dominican Rep. (104) ▼		74.2 Ecuador (82) ▲
	30.4 Singapore (161) ▲		51.7 Bulgaria (133) ▲		69.5 Armenia (=102) ▲		74.3 Bhutan (81) ▲
	32.2 France (160) ▲		52.6 Oman (132) ▼		69.5 Moldova (=102) ▲		74.4 Micronesia (80) ▲
	34.3 United Kingdom (159) ▼		54.6 Trinidad & Tobago (131) ▲		69.8 Paraguay (101) ▲		74.5 Fiji (79) ▲
	34.5 Japan (158) ▲		54.9 Mongolia (130) ▲				74.6 Azerbaijan (78) ▲
	35.4 Uruguay (157) ▲		55.3 Greece (=128) ▲				75.0 Thailand (77) ▲
	35.7 South Korea (156) ▲		55.3 Montenegro (=128) ▲				
	36.2 Malta (155) ▲		55.6 Antigua & Barbuda (127) ▼				
	37.7 United States (154) ▼		55.9 Kuwait (126) ▲				
	39.0 Czech Republic (153) ▲		56.8 Seychelles (125) ▲				
	39.4 Lithuania (152) ▲		59.8 Brunei Darussalam (124) ▲				
			59.9 Grenada (123) ▲				

ELEVATED WARNING		HIGH WARNING		ALERT		HIGH ALERT	
	75.2 Bolivia (76) ▲		80.1 Lesotho (61) ▲		90.3 Bangladesh (32) ▼		101.6 Guinea (13) ▲
	75.3 Nicaragua (75) ▲		80.7 Laos (60) ▲		92.2 Mauritania (31) ▲		102.0 Haiti (12) ▲
	75.7 Benin (74) ▲		81.8 Guatemala (59) ▲		92.6 Liberia (30) ▲		102.2 Iraq (11) ▲
	75.8 Algeria (73) ▲		82.2 Turkey (58) ▼		93.1 Congo (Republic) (29) ▲		102.3 Zimbabwe (10) ▼
	76.3 India (72) ▲		82.6 Comoros (57) ▲		93.2 North Korea (28) ▲		106.6 Afghanistan (9) ▲
	76.6 Colombia (71) ▲		83.1 Solomon Islands (56) ▲		93.6 Mali (27) ▼		108.3 Chad (8) ▲
	76.8 Jordan (70) ▲		83.4 Equatorial Guinea (55) ▲		94.6 Cote d'Ivoire (=25) ▲		108.7 Sudan (7) ▲
	77.2 Russia (69) ▲		83.6 Madagascar (54) ▲		94.6 Libya (=25) ▲	VERY HIGH ALERT	
	77.3 Honduras (68) ▲		84.0 Cambodia (53) ▲		95.1 Uganda (24) ▲		110.7 Congo (Dem. Rep.) (6) ▼
	78.5 Israel / West Bank (67) ▲		84.3 Iran (52) ▲		95.3 Cameroon (23) ▲		111.1 Central African Rep. (5) ▲
	78.6 Kyrgyz Rep. (66) ▲		84.8 Papua New Guinea (51) ▲		96.1 Myanmar (22) ▼		111.4 Syria (4) ▼
	79.1 Uzbekistan (65) ▲		84.9 Sri Lanka (50) ▲		96.2 Niger (21) ▲		112.7 Yemen (3) ▼
	79.4 Tanzania (64) ▲		85.2 Togo (49) ▼		96.3 Pakistan (20) ▲		113.2 Somalia (2) ▲
	79.5 Tajikistan (63) ▲		85.5 Malawi (=47) ▲		97.2 Eritrea (19) ▲		113.4 South Sudan (1) ▲
	79.6 Senegal (62) ▲		85.5 Philippines (=47) ▼		97.4 Burundi (=17) ▲		
			86.2 Venezuela (46) ▼		97.4 Kenya (=17) ▼		
			86.5 Burkina Faso (45) ▲		98.1 Guinea Bissau (16) ▲		
			86.8 Lebanon (44) ▲		99.6 Ethiopia (15) ▲		
			87.1 Djibouti (=42) ▲		99.9 Nigeria (14) ▲		
			87.1 The Gambia (=42) ▲				
			87.2 Zambia (41) ▲				
			87.5 Swaziland (40) ▲				
			87.9 Nepal (39) ▲				
			88.3 Timor-Leste (38) ▲				
			88.7 Egypt (=36) ▲				
			88.7 Mozambique (=36) ▲				
			89.1 Sierra Leone (35) ▲				
			89.3 Rwanda (34) ▲				
			89.4 Angola (33) ▲				

2.3. Indexation des États faillis

1. Indexation des États faillis par les institutions universitaires

Les premières études sur la question de l'État failli proposaient une lecture plutôt axée sur l'échec de l'État (Zartman, 1995). Des États qui n'étaient plus considérés implacables de subvenir aux besoins de sa population. C'est pourquoi S. Patrick considère que « la force de l'État est un concept relatif et peut-être mesurée par la capacité et la volonté de l'État à fournir les biens essentiels à sa population, d'avoir des institutions légitimes et d'assurer les sécurités de son territoire »¹³⁸³. Les études récentes menées par R. I. Rotberg (2000, 2002, 2003), Monika François et Inder Sud (2006), Stewart Patrick (2006), Zaryab Iqbal et Harvey Starr (2008) insistent sur les faiblesses des États faillis, mais ils font une connexion entre les États faillis et le terrorisme international. Selon ces auteurs, les États faillis peuvent présenter une menace pour la sécurité internationale. C'est pourquoi, ils collaborent avec les institutions universitaires pour la mise en place des indicateurs pour mesurer la faillite étatique et par la suite les classer selon leurs degrés de défaillance. Les principaux universitaires qui se sont penchés sur la faillite étatique sont :

- *The Belfer Center's Program on Intrastate Conflict, Conflict Prevention, and Conflict Resolution, (BCPI/CPCR)* de l'Université Harvard dont le directeur est Robert I. Rotberg. Il utilise des indicateurs économiques, politiques et de sécurité et distingue trois catégories de faibles États : « effondré », « échoué », et « faible ». Et définit la faiblesse de l'État comme principalement une fonction de conflit et d'insécurité humaine. Ce centre a pour objectif d'étudier les causes des conflits intercommunautaires ethniques, religieux et cherche à identifier des moyens pratiques de prévenir et de limiter ces conflits¹³⁸⁴. Les

¹³⁸³ Stewart PATRICK, 2006, op.cit., p. 24.

¹³⁸⁴ Erica CHENOWETH & Adria LAWRENCE, *Rethinking Violence States and Non-State Actors In Conflict*, Belfer Center Studies in International Security, Cambridge: The MIT Press, p. 123-125.

résultats des recherches du centre sur les États faillis ont été publiés dans un ouvrage (*When States Fail, 2004*) dirigé par Robert I. Rotberg.

- *The Institute for State Effectiveness* (ISE) se concentre sur des indicateurs économiques y compris la réglementation du marché et la gestion des finances publiques de l'État. Créé par Ashraf Ghani et Clare Lockhart, deux auteurs qui ont largement publié sur la question des États faillis, il collabore avec Michael Carnahan de l'Université nationale d'Australie¹³⁸⁵. D'un point de vue conceptuel, l'ISE emploie le terme d'État fragile et mesure l'efficacité de l'État dans sa contribution au bien-être de sa population. Ils sont touchés par les conflits constituant des menaces majeures à la stabilité et à la prospérité mondiale. Ainsi, l'IES analyse les conditions de vie des populations de 126 pays dans le monde dont 56 entre eux sont considérés comme des États extrêmement fragiles¹³⁸⁶ comme l'Afghanistan, la Somalie, le Yémen, etc. les menaces à la sécurité mondiale émanent de ces États¹³⁸⁷. Selon Clare Lockhart, « des centaines de millions de personnes restent piégées dans la pauvreté et l'insécurité et sont exclues des opportunités à participer au marché de travail et à faire entendre leurs opinions politiques ». C'est pourquoi l'IES a créé un programme d'aide en matière de gouvernance et du renforcement des institutions des États fragiles.
- *The Country Indicators for Foreign Policy Project* (CIFP) de l'Université de Carleton dirigé par David Carment analyse la faillite étatique en utilisant des bases de données de 70 indicateurs¹³⁸⁸. Ainsi, le CIFP définit l'échec de l'État

¹³⁸⁵ Ashraf Ghani, Clare Lockhart et Michael Carnahan ont développé un indice pour mesurer les problèmes de souveraineté des États en analysant les performances de l'État à travers des indicateurs économiques et financiers. Cf. Ashraf GHANI et al. *Closing the Sovereignty Gap: An Approach to State-Building*, *Overseas Development Institute*, 2005, 20 pages.

¹³⁸⁶ Clare LOCKHART, "New Models for Engaging in Fragile States", *Institute for State Effectiveness*, 2014, p. 14.

¹³⁸⁷ *Idem*, p. 1.

¹³⁸⁸ David CARMENT, Souleima EL-ACHKAR, Stewart PREST & Yiagadeesen SAMY, "The 2006 Country Indicators for Foreign Policy: Opportunities and Challenges for Canada", *Canadian Foreign Policy*, Vol. 13, No. 1, 2006, pp. 1-35.

comme étant une faiblesse en tant que la capacité du pays à remplir les fonctions de base de la gouvernance selon trois dimensions « autorité », « capacité » et « légitimité ». L'objectif du CIFP est attiré l'attention sur la relation complexe entre l'échec de l'État et la pauvreté et le terrorisme.

- *The State Fragility Index* (SFI) de l'Université de George Mason dirigé par Monty G. Marshall et Jack A. Le SFI avait adopté une approche similaire de celle de l'USAID, ces deux auteurs classent les pays selon leurs performances en termes « efficacité » et « légitimité » à travers quatre dimensions à savoir le développement économique, la gouvernance, la sécurité et le développement social. Employant environ 16 indicateurs, le SFI permet de mesurer l'efficacité et la légitimité de l'État. Les scores vont de 0 (pas de fragilité) à 3 (extrême fragilité) pour l'étude de 160 pays dans le monde. Les auteurs attribuent des scores pour chaque indicateur sur la base d'une gamme étroite d'entiers (0, 1, 2 ou 3). L'objectif est de distinguer des États dont les scores sont proches de 3 à ceux qui ont des scores plus bas. L'indice de fragilité de l'État est utile selon l'Université de George Mason pour la mise en place de politiques de développement. En étudiant la dynamique de la fragilité de l'État, le SFI peut déterminer les pays qui ont besoin d'aide et ainsi évaluer l'impact global de l'aide au développement.
- *The Mo Ibrahim Foundation's Index of African Governance* de l'Université de Harvard mesure la performance de 54 pays d'Afrique pour les années 2000 à 2017. La fondation collecte des données auprès de 36 sources indépendantes pour mesurer la gouvernance en Afrique dans cinq domaines clés de la gouvernance¹³⁸⁹ à savoir : la « sécurité », et « la règle de droit », « transparence et la corruption » ; « participation et droits de l'homme » ; « développement économique durable » ; et « le développement humain ». Ces cinq domaines sont composés de 14 sous-catégories, composées de 100

¹³⁸⁹ La fondation Mo Ibrahim définit la fourniture des biens et services publics politiques, sociaux et économiques que chaque citoyen a le droit d'attendre de son état. Donc selon la fondation les États ont la responsabilité de subvenir les besoins de sa population. Cf. Rapport annuel « Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique 2017 », *Fondation Mo Ibrahim*, 2017, 180 pages.

indicateurs de plusieurs types de données, sont compilés à savoir des données officielles, des évaluations d'experts, des enquêtes sur les attitudes du public et de l'État¹³⁹⁰.

2. Indexation des États faillis par les Think Tanks

The State Failure Task Force, connu actuellement sous le nom de *The Political Instability Task Force* (PITF), était l'un des premiers centres à se focaliser sur l'analyse de certaines variables afin de mesurer la faillite étatique. Le PITF est mandaté par le gouvernement américain pour une étude plus approfondie sur l'échec de l'État. Le PITF fait le lien entre l'échec de l'État et les conflits internes qui déstabilisent encore un régime déjà fragile. Le PITF étudie les crises politiques dans certains États en analysant les révolutions, les guerres ethniques et les génocides dans le monde sur une période qui va de 1955 à 2011. Il se concentre uniquement sur l'effondrement de l'État des pays de l'Afrique subsaharienne et les pays musulmans¹³⁹¹ et avance l'idée selon laquelle la faillite de l'État est provoquée soit par des guerres de révolution, ou ethnique, soit par une guerre civile suivie d'un génocide soit encore par un changement de régime. À travers ces trois paramètres et l'analyse des données socio-économiques, le PITF distingue plusieurs types de régimes, à savoir les régimes démocratiques (*full democracy*), les régimes intermédiaires (*partial democracy*), et les régimes autocratiques (*autocracies*). Pour le PITF, les autocraties manifestent, dans la plupart des cas, certaines fragilités¹³⁹² et présentent des risques d'implosion. C'est pourquoi dans l'étude des États faillis, *The Bertelsmann Transformation Index* (BTI) aborde les transformations politiques. Le BTI s'appuie sur des critères comme la participation politique, la justice, la stabilité des institutions, etc., et sur des critères économiques comme le niveau de développement économique, les échanges et la stabilité des prix, les performances économiques¹³⁹³, etc. Le *Center for Global Development* (CGD) est un centre dédié

¹³⁹⁰ Ibrahim Index of African Governance, "Short Methodology", *Fondation Mo Ibrahim*, 2017, p.3.

¹³⁹¹ State Failure Task Force, "State Failure Task Force Report: Phase III Finding", *Science Applications International Corporation*, 30 September 2000, p. 2. [En ligne] : <https://sites.hks.harvard.edu/fs/pnorris/Acrobat/stm103%20articles/StateFailureReport.pdf>

¹³⁹² *Idem.*, p. 15-16.

¹³⁹³ Le BTI utilise 58 indicateurs qualitatifs et quantitatifs et l'analyse les situations politique et économique de 119 pays. Cf. *Transformation Index BTI 2016*, "Political Management in International Comparison",

aux luttes contre la pauvreté et les inégalités dans le monde. À la demande de la Commission sur les États faibles et les États-Unis, *The Center for Global Development* a identifié 50 à 60 États faibles en 2004¹³⁹⁴, sur la base de trois séries d'indicateurs à savoir « capacité », « légitimité » et « sécurité »¹³⁹⁵. Pour le CGD, les États fragiles ou en déliquescence n'arrivent pas à contrôler leur territoire et ne fournissent pas les services publics de base à leur population. Ces États sont dans l'impossibilité de faire face aux menaces transnationales telles que le terrorisme, les migrations massives, l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques. Par conséquent, ils sont une menace pour la sécurité internationale¹³⁹⁶. C'est ainsi que le CGD s'est donné pour objectif d'identifier et de proposer des aides aux États faillis.

Moins influent que le *Fund for peace* et le *Center for Systemic Peace*, *The Brookings Institution* avait publié, avec Susan E. Rice et Stewart Patrick, *l'Index of State Weakness in the Developing World*¹³⁹⁷ en 2008, un indicateur permettant de mesurer la vulnérabilité des États. *The Brookings Institution* soutient l'idée que les États-Unis et les États alliés ont souvent affirmé que les menaces à la paix et à la sécurité internationale provenaient fréquemment des États les plus faibles du monde. Cet organisme définit les États faillis comme « des États en proie à des violences et des guerres civiles. Ils sont une menace à la sécurité internationale. Le terrorisme, la prolifération des armes, le crime organisé, les maladies infectieuses, la dégradation de l'environnement et les conflits civils peuvent déborder des frontières, donc

The Bertelsmann Transformation Index, 2017, 46. [En ligne] : http://www.ilssole24ore.com/pdf2010/Editrice/ILSOLE24ORE/ILSOLE24ORE/Online/Oggetti_Correlati/Documenti/Notizie/2016/02/BTI_2016_Global_Findings.pdf

¹³⁹⁴ Susan L. WOODWARD, 2017, op. cit., p. 19.

¹³⁹⁵ Jeremy WEINSTEIN, "On the Brink: Weak States and US National Security", *Center for Global Development*, 2004, p. 47-49.

¹³⁹⁶ Jeremy WEINSTEIN, 2004, op. cit., p. 2.

¹³⁹⁷ Susan E. RICE & Stewart PATRICK, "Index of State Weakness in the Developing World", *The Brookings Institution*, Washington, DC, 2008. [En ligne] : https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/02_weak_states_index.pdf, La définition de *The Brookings Institution* sur les États faillis est complétée par celle proposée par Susan E. Rice et Stewart Patrick. Pour ces deux auteurs, les « États faillis n'ont pas la capacité essentielle et/ou la volonté de remplir quatre conditions : favoriser un environnement propice à la croissance économique durable et équitable ; établir et maintenir la légitimité de l'État, la transparence et la responsabilité des institutions politiques ; offrir une sécurité à sa population et contrôler le territoire ; et enfin satisfaire les besoins vitaux de la population ».

les États faillis sont susceptibles d'exporter leur faillite ». Par conséquent, en 2002, la stratégie de la sécurité nationale des États-Unis soutient que les États faibles ou défaillants sont aussi un grand danger pour les intérêts nationaux des « États solides ». Pour prévenir les menaces des États faibles et défaillants, *The Brookings Institution* a développé l'indice de fragilité des États (*Index of state weakness*). Cet indice a été conçu pour fournir aux décideurs et aux chercheurs un outil crédible pour analyser et comprendre les pays les plus vulnérables de la planète. Coréalisés avec le *Center for Global Development Research*¹³⁹⁸, l'indice de fragilité évalue les conditions de 141 pays en développement en fonction de leurs performances relatives dans quatre domaines essentiels : l'économie, la politique, la sécurité et le social. La notation se fait selon une échelle graduée de 0 à 10. Et à partir de cette note, les États sont classés par ordre de vulnérabilité. L'objectif de *The Brookings Institution* est d'étudier et de cibler les secteurs qui ont besoin d'un redressement et surtout d'adopter des politiques d'aide efficaces en matière de développement.

3. Indexation des États faillis par les O.I et les ONG

En 2006, l'Agence américaine pour le développement (USAID), avait créé un système d'alerte des conflits et des fragilités des États (*Conflict and Fragility Alert, Consultation, and Tracking System*, C/FACTS) permettant de produire une base de données pour documenter l'agence sur les détériorations et les améliorations des États faillis. Pour mieux cibler la fragilité, l'instabilité politique et les violences, l'USAID avait mis au point une méthodologie (*Measuring State Fragility*, MSF) permettant de classer les États selon leurs performances en utilisant 33 indicateurs pour mesurer l'efficacité et la légitimité des États dans quatre domaines de gouvernance, à savoir l'économie, la politique, la sécurité et le social¹³⁹⁹. Selon l'USAID, ces informations quantitatives et qualitatives permettent de faire une distinction entre l'« efficacité » et la « légitimité » des gouvernements dans des zones différentes où la fonction de l'État est quasi inexistante et où elle a des problèmes à s'imposer. Selon Susan E. Rice et Stewart Patrick, l'initiative de l'USAID était prometteuse,

¹³⁹⁸ Stewart PATRICK, "Weak States and Global Threats: Assessing Evidence of "Spillovers"", Working Paper No. 73, *The Center for Global Development*, January 2006. [En ligne] : https://www.cgdev.org/files/5539_file_WP_73.pdf

¹³⁹⁹ USAID, "Measuring fragility indicators and methods for rating State performance", USAID, Jun 2005, p. 2, [En ligne] : http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/Pnadd462.pdf

mais elle ne s'alignait pas sur la politique étrangère des États-Unis qui avait déjà listé d'autres États considérés comme failli selon son propre agenda¹⁴⁰⁰.

Le département britannique du Développement international (DfID) est la principale ONG ayant mis en place des indicateurs pour lister les États fragiles. Le DfID définit la « fragilité » comme la volonté et la capacité de l'État à utiliser ses ressources pour assurer la sécurité, le bien-être social, la croissance économique et la légitimité des institutions politiques¹⁴⁰¹. Dans son rapport sur les États fragiles publié en 2005, le DfID s'est forcé à donner une définition opérationnelle et empirique mettant l'accent sur le développement et les sociétés vulnérables en insistant sur le droit humain et les inégalités horizontales¹⁴⁰². Le DfID avait publié une liste des États fragiles et des régions pour faciliter les politiques d'aide prévues dans le cadre de la *UK Aid Strategy*. Cette nouvelle stratégie d'aide du Royaume-Uni s'engage à allouer 50 % du budget du DfID aux États et régions fragiles chaque année, comprenant trois régions prioritaires à savoir le Moyen-Orient, l'Afrique au nord du Sahara et l'Afrique au sud du Sahara. Au total, le DfID avait identifié 64 pays répartis en quatre catégories d'États¹⁴⁰³ :

- Des États qui ont une volonté politique en matière de politique de développement ;
- Des États ayant une volonté politique et des capacités pour entreprendre des politiques de développement ;
- Des États qui ne manifestent pas de fragilité, mais qui n'ont aucune volonté politique en matière de développement et peuvent être répressifs envers leur population ;

¹⁴⁰⁰ Susan E. RICE and Stewart PATRICK, 2008, op. cit., p. 6

¹⁴⁰¹ DfID, "Why We Need to Work More Effectively in Fragile States", London: U.K. Department for International Development, 2005.

¹⁴⁰² Les inégalités horizontales sont considérées comme l'un des facteurs des conflits civils par des auteurs comme Paul Collier. Cf. Paul COLLIER., Anke HOEFFLER. & Måns SÖDERBOM., "On the duration of civil war", *Banque Mondiale*, 2001, 32 pages. [En ligne] : http://siteresources.worldbank.org/DEC/Resources/duration_of_civil_war.pdf

¹⁴⁰³ DfID, 2005, op. cit., p. 8.

- Des États « extrêmement faibles » (*weak-weak*), leur volonté politique et leurs capacités institutionnelles présentent des carences en matière de développement.

Le DfID estime que 14 % de la population mondiale est localisée dans des États fragiles, dont 30 % vit avec moins d'un dollar par jour. Selon le DfID, les États fragiles « sont susceptibles de devenir instables, de déstabiliser les États voisins, de créer des flux de réfugiés, de propager des maladies et d'être des bases arrière pour les terroristes »¹⁴⁰⁴.

Le dernier organisme qui mérite d'être cité avant de fermer la partie consacrée aux organismes d'aide est l'OCDE. Pour l'OCDE, la fragilité de l'État est une accumulation et une combinaison des risques combinés à la capacité insuffisante de l'État. Par conséquent, cette situation peut présenter des risques de violences, de conflits, des crises politiques. À la différence des autres institutions, l'OCDE a ajouté dans son analyse des États fragiles les variables sociétales et environnementales. Ainsi, la question de la fragilité de l'État est abordée d'une manière plus large en intégrant deux paramètres qui ne sont pas pris en compte par l'ensemble des institutions (universitaires, *think tanks*, ONG). L'OCDE ne se limite pas seulement à une vision classique, à savoir l'étude de la fragilité de l'État dans sa dimension politique, économique et de sécurité¹⁴⁰⁵. Ses cinq dimensions (économique, environnementale, politique, sécuritaire et sociétale) permettent de mesurer et d'identifier la fragilité. Et chaque dimension est évaluée en fonction d'un certain nombre d'indicateurs mesurant les risques et la capacité d'adaptation en fonction de la fragilité. La liste d'États fragiles identifiée par l'OCDE comporte 53 pays classés selon leur degré de fragilité (fragilité modérée à extrême fragilité). Pour l'OCDE, plus de 1,6 milliard de personnes, soit environ 22 % de la population mondiale, vit dans des situations de vulnérabilité dans des États fragiles, la majorité étant située en Afrique subsaharienne¹⁴⁰⁶. Des pays comme la Somalie, le Soudan du Sud ou la Centrafrique sont identifiés comme étant les États les plus fragiles au monde¹⁴⁰⁷.

¹⁴⁰⁴ DfID, 2005, op. cit., p. 5.

¹⁴⁰⁵ OCDE, "Fragile States highlights", OCDE, 2016, p. 36.

¹⁴⁰⁶ OCDE, 2016, op. cit., p. 36.

¹⁴⁰⁷ *Idem.*, p. 32. Les perspectives de l'OCDE ne sont pas rassurantes puisque d'ici 2030 plus de 60 % des populations pauvres seront dans une extrême fragilité. Cf. OCDE, "States of Fragility 2016 ; understanding

ANNEXE 3 : TABLEAU DES MOTS CLÉS (JIHÂD, COMBAT, SORTIR, GUERRE) DANS LE CORAN

Mots clés	Occurrence	Sourate	Verset
Jihâd	26	1	218
		2	142
		3	95
		4	35
		8	72, 74, 75
		9	16, 20, 24, 41, 44, 73, 81, 86, 88
		16	110
		22	78
		25	52
		29	6
		29	69
		47	31
		49	15
		60	1
		61	11
		69	9
Combat	38	1	178, 190, 191, 193, 216, 244, 246
		2	13, 157, 158, 167, 195
		3	74, 75, 76, 77, 84, 89, 91
		8	17, 39, 65
		9	5, 12, 13, 14, 29, 36, 111, 123
		22	58
		47	4, 20
		48	16
		57	10
		60	4
		61	8, 9
Sortir (pour le faire le <i>jihâd</i>)	6	3	71
		8	38, 39, 41, 81, 122
Guerre	9	1	217, 277
		2	167
		3	33, 64
		8	57, 98
		21	80
		47	4

violence”, 2016, OCDE [En ligne] : https://www.shareweb.ch/site/Conflict-and-Human-Rights/tools/Dokumente%20Shareweb%20von%20Excelliste/state%20of%20fragility%20report%202016_EN.pdf

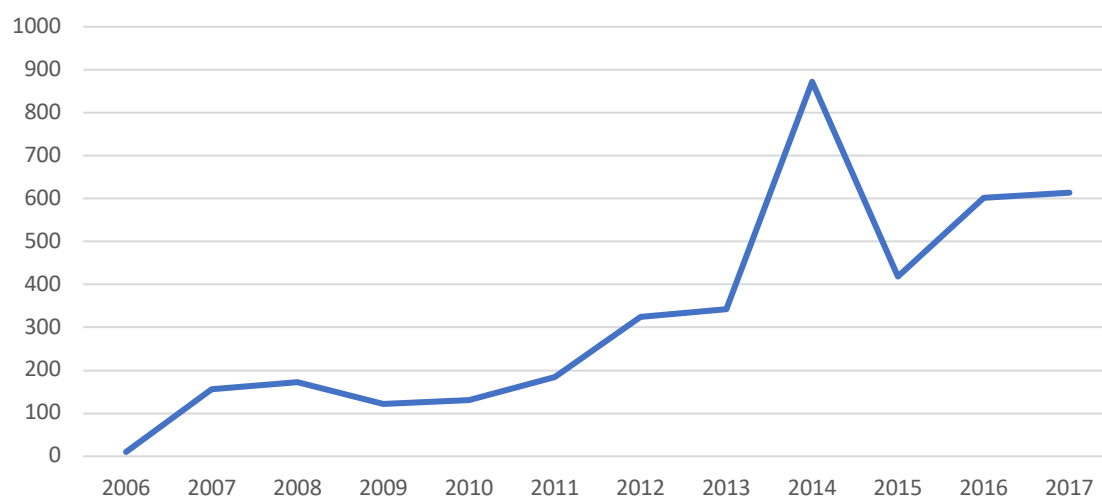
ANNEXE 4 : LES ATTAQUES TERRORISTES EN SOMALIE 2006-2017

4.1. Les attaques terroristes de 2006 à 2017

ANNÉE	AL-SHABAAB	AUTRES GROUPES	ATTAQUES INCONNUES
2006	0	1	8
2007	5	3	133
2008	24	17	128
2009	55	6	53
2010	62	17	51
2011	131	0	51
2012	182	1	140
2013	284	0	58
2014	787	2	83
2015	337	7	13
2016	506	6	90
2017	494	12	108
TOTAL	2867	72	916

Source : L'auteur, d'après les données de GTD 2006-2017

4.2. L'évolution des actes terroristes en 2006-2017



Source : L'auteur,, d'après les données de GTD 2006-17

4.3. Les attentats des groupes islamistes

ORGANISATIONS TERRORISTE	NOMBRE D'ACTE
Ahlu-sunah Wal-jamea (Somalia)	8
<i>Al-Shabaab</i> /Mujahideen Youth Movement (MYM)	2124
Awdal Regional Administration Army (ARAA)	1
Islamic State of Iraq and the Levant (ISIL)	1
Jabha East Africa	15
Muslim extremists	2
Raskamboni Movement	1
Muslim extremists	6
Unknown	354
TOTAL	2512

Source : L'auteur,, d'après les données de GTD 2006-17

4.4. Les différents moyens d'insurrection utilisés par Al-Shabaab

TYPES D'ATTAQUES	NOMBRES
Armed Assault	640
Assassination	260
Bombing/Explosion	729
Facility/Infrastructure Attack	38
Hijacking	10
Hostage Taking (Kidnapping)	187
Unarmed Assault	7
Unknown	259
TOTAL	2130

Source : L'auteur, d'après les données de GTD 2006-17

4.5. Les actes terroristes dans les régions entre 2006-2017

RÉGIONS	NOMBRES D'ACTES
Awdal	1
Bakool	106
Banaadir	1497
Bari	138
Bay	311
Galgaduud	120
Geedo	243
Hiiran	266
Jubbaland	1
Jubaland	
Lower Jubba	329
Lower Shebelle	574
Middle Juba	27
Middle Shebelle	134
Mudug	139
Nugal	15
Sanaag	5
Sool	6
Togdher	2
Woqooyi Galbeed	10
Unknown	16

Source : L'auteur, d'après les données de GTD 2006-17

4.6. Les cibles de Al-Shabaab entre 2006-2017

CIBLES	NOMBRES D'ACTES
Airports & Aircraft	19
Business	114
Educational Institution	16
Food or Water Supply	13
Government (Diplomatic)	39
Government (General)	451
Journalists & Media	45
Maritime	5
Military	1359
NGO	29
POLICE	138

Private Citizens & Property	514
Religious Figures/Institutions	27
Telecommunication (Radio)	5
Terrorists/Non-State Militia	33
Transportation	18
Violence Political Party	
Unknown	47
Utilities (Electricity-Solar-Powered)	6
TOTAL	2878

Source : L'auteur, d'après les données de GTD 2006-2017

4.7. Les attaques de l'État Islamique en Somalie

TYPE	AMISOM	Civilian s	NIS A	Populatio n Center	Pro Gouv Militi a	Shabaa b	Somal i Gouv	Somali Securit y Force
Assassination	2	1	21				14	40
Assault			1		1	1		16
Exécution								1
Ground Offensive				1				
Handbgrenad e			1					7
IED	3		1					12
Suicide Bombind								1

Source: Long War Journal, 2018.

ANNEXE 5 : LES ATTENTATS TERRORISTES AU KENYA

5.1. Les actes terroristes au Kenya entre 2006-2017

GROUPES	NOMBRES D'ACTES
<i>Al-Shabaab</i>	408
Jabha East Africa	1
Merille Militia	4

Mombasa Republican Council	9
Mungiki Sect	3
Oromo Liberation Front	1
Muslim Extremists	1
Pokot extremists	1
Sabaot Land Defense Force	6
Sangu Sangu	1
TOTAL	435

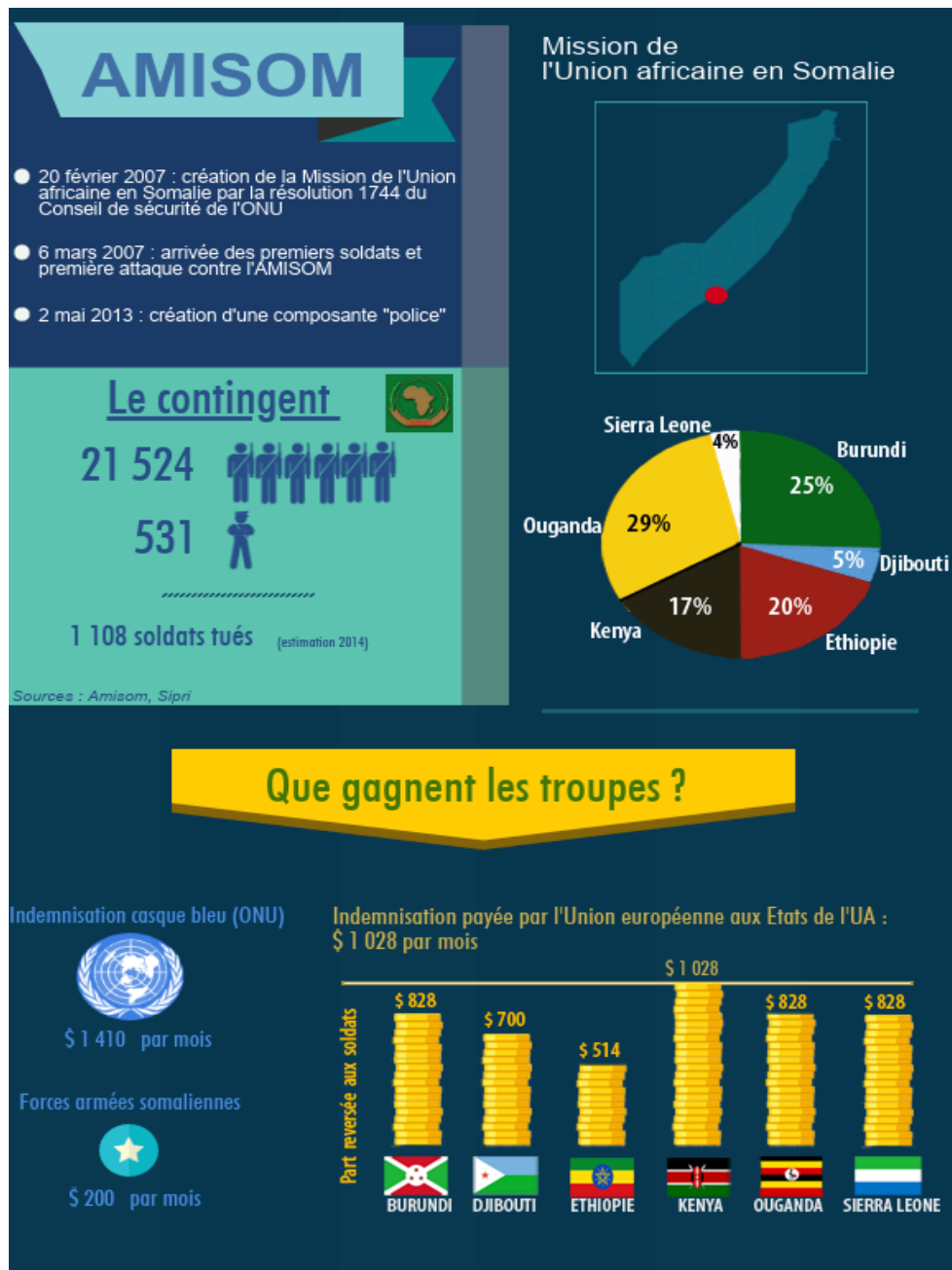
Source : L'auteur, d'après les données de GTD 2006-2017

5.2. Les cibles de Al-Shabaab au Kenya entre 2006-2017

CIBLES	NOMBRES D'ACTES
Airports & Aircraft	1
Business	53
Educational Institution	8
Food or Water Supply	2
Government (Diplomatic)	3
Government (General)	21
Military	57
NGO	9
OTHERS	1
POLICE	118
Private Citizens & Property	81
Religious Figures/Institutions	18
Telecommunication	7
Tourist	2
Transportation	16
Unknown	1
Utilities (Electricity-Solar-Powered)	4
TOTAL	402

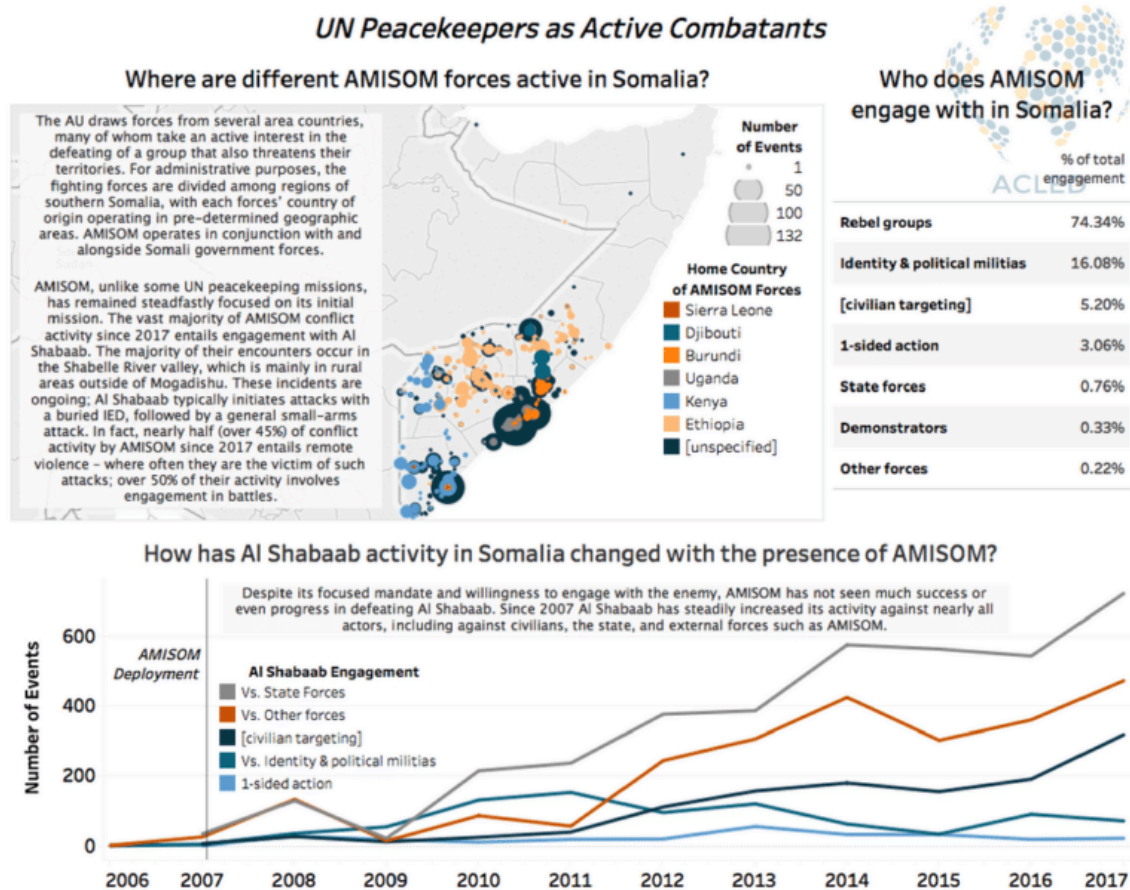
ANNEXE 6 : MISSION DE LA PAIX

6.1. Les Forces de l'AMISOM en Somalie



Source : ONU & AMISOM

6.2. Récapitulatifs des missions de l'AMISOM en Somalie



6.3. Les Attaques des drones entre 2006-2018

PAYS	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pakist an	2	4	36	54	122	70	48	26	22	15	3	8	5
Yémen	0	0	0	2	1	12	56	25	20	24	43	49	42
Somali a	0	5	2	0	0	4	2	2	3	5	13	37	43

Source : New America

ANNEXE 7 : PIRATERIE

7.1. Les actes de piraterie entre 2008 à 2017

Zone	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Golfe d'Aden	92	117	53	37	13	6	4	0	1	3
Mer Rouge	0	15	25	39	13	2	4	0	0	1
Mer D'Arabie	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Océan Indien	0	1	0	0	0	0	2	0	0	1
Somalie	19	80	139	160	49	7	3	0	1	5
TOTAL	112	215	217	236	75	15	13	0	2	10

Source : ICC- International Maritime Bureau, 2018

7.2. Les pertes économiques

ÉTATS	PERTE EN MILLIONS USD
Comores	0,5
Djibouti	1,3
Ile Maurice	0,5
Les Seychelles	5,6
Kenya	8,9
Madagascar	19
Mozambique	9,26
Somalie	1,3
Yemen	60

Source : World Bank, 2012.

Cette thèse vise à contribuer, par cette étude du cas sur la Somalie, au débat scientifique actuel relatif à l'impact des organisations terroristes (*Al-Qaïda*, *Daech*, *Shabaab*, etc.) sur les États faillis. En effet, l'expression « État failli » a connu une très large diffusion dans les milieux politiques et académiques depuis une vingtaine d'années.

Ensuite, la littérature sur les États faillis est devenue bourgeonnante et a produit une ambiguïté sur la définition même de ce concept. Les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité internationale proviennent notamment des États dits « faillis » minés par des guerres civiles qui sont motivées par le désir de sécession, la défense d'une identité menacée, l'ambition de contrôler les richesses du pays.

La dynamique de la faillite de l'État est au cœur de la guerre contre le terrorisme. Privée d'un État qui fonctionne depuis 1991, la Somalie est citée pour exemple par l'ensemble de la communauté académique comme étant un État « failli » par excellence qui manifeste certains dangers à l'égard des États de la région.

Les contours du champ de recherche sur les relations entre le terrorisme et leurs menaces sur la sécurité internationale commencent à se dessiner après les attentats du 11 septembre 2001. Ces préoccupations liées aux répercussions du terrorisme sur la sécurité ont permis un regain d'intérêt pour la Corne de l'Afrique et surtout la Somalie, qui est devenue une base arrière pour les groupes terroristes.